



PLAN DE GESTION 2022 – 2033

Réserve naturelle régionale et Espace naturel sensible « Marais de Taligny »



Document complet (Parties A et B)

(La Roche-Clermault 37)

Version validée par le CSRPN du 24/02/2022



Crédits photographiques :

Page de garde :

- La nouvelle confluence Négron – Fossé central remplaçant l'ancien pont-canal – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Septembre 2020*
- Pie-grièches écorcheurs dans le cadre du STOC – *Bastien MARTIN, PNR LAT, Juillet 2014*
- Le lavoir de la Roche-Clermault bordant la Réserve – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Novembre 2020*
- Vue aérienne sur le marais – *Conseil départemental 37, Mai 2016*
- Prairie humide de la réserve – *Bastien MARTIN, PNR LAT, Avril 2021*

Partie A :

- La nouvelle confluence Négron – Fossé central remplaçant l'ancien pont-canal – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Septembre 2020*
- Pie-grièches écorcheurs dans le cadre du STOC – *Bastien MARTIN, PNR LAT, Juillet 2014*
- Le lavoir de la Roche-Clermault bordant la Réserve – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Novembre 2020*
- Vue aérienne sur le marais – *Conseil départemental 37, Mai 2016*
- Amont de la nouvelle confluence, encore ennoyé juste après les travaux - *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Août 2020*

Partie B :

- La nouvelle confluence Négron – Fossé central remplaçant l'ancien pont-canal – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Septembre 2020*
- Pie-grièches écorcheurs dans le cadre du STOC – *Bastien MARTIN, PNR LAT, Juillet 2014*
- Le lavoir de la Roche-Clermault bordant la Réserve – *Nolwenn VIVERET, CPIE TVL, Novembre 2020*
- Vue aérienne sur le marais – *Conseil départemental 37, Mai 2016*
- Zone de prairie humide durant le printemps – *Bastien MARTIN, PNR LAT, Juillet 2014*

Toutes les illustrations contenues dans le document sont propriété du CPIE TVL sauf mentions contraires

Plan de Gestion 2022 – 2033 de la Réserve naturelle régionale et de l'Espace naturel sensible « Marais de Taligny »

(La Roche-Clermault – 37)

Réalisation du document :

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire ; PNR Loire-Anjou-Touraine

Rédaction et cartographie :

COROLLER Clément, VIVERET Nolwenn, PRIOUL Mathis, PARRET Alexis, MARTIN Bastien

Relectures :

MOREL David, Fabien BERGE, BELHANAFI Virginie, Arnaud DECAS, Guillaume DELAUNAY

Remerciements :

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des personnes rencontrées à l'occasion de l'élaboration du plan de gestion, ainsi qu'aux membres du comité consultatif de gestion de la RNR et aux membres de la commission de valorisation, qui se sont particulièrement investis dans l'enrichissement des informations collectées et présentées dans ce document.

Cogestionnaires & maîtres d'ouvrages :



Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE GENERAL

PARTIE A	1
I. Informations générales	1
A. <i>Contexte général</i>	1
B. <i>Localisation, régime foncier et limites administratives</i>	3
C. <i>Gouvernance et gestion du site</i>	6
1. Les cogestionnaires	6
Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine	6
La Communauté de Communes Chinon Vienne Loire	7
2. Financement de la Réserve	7
Union Européenne, via le fond FEADER	7
Région Centre - Val de Loire	7
Agence de l'Eau Loire – Bretagne	7
Conseil Départemental d'Indre et Loire	8
3. Les autres acteurs	8
Les communes	8
Le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint Mexme	8
L'office national des forêts	8
Les exploitants agricoles	8
Les usagers et associations locales	8
D. <i>Histoire du site</i>	9
1. Evolution du site depuis le Néolithique	9
2. Historique récent	10
E. <i>Inventaires, classements et outils en faveur des patrimoines</i>	14
Réserve Naturelle Régionale	14
Schéma départemental des Espaces naturels sensibles	15
Inventaire ZNIEFF	15
Inventaire du patrimoine géologique	15
Inventaire des zones humides	16
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine	16
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitats	16
Plan de Prévention des Risques Inondation	17
Dispositif Natura 2000	17
Patrimoine mondial de l'UNESCO	17
Classement du site « Théâtre de la guerre Picrocholine »	18
F. <i>Bilan de la gestion antérieure</i>	20
2001 - 2012	20
2013 – 2020	20
II. L'environnement socio-économique et culturel	24
A. <i>Analyse socio-économique</i>	24
1. Données démographiques	24
2. Activités socio-économiques sur et autour du site	24
Activités anciennes	24
Activités socio-économiques actuelles	26

3.	Gestion et exploitation de la ressource en eau	30
	Contrat territorial des bassins du Négron et du Saint Mexme	30
	Moulins fondés en titre.....	30
	Alimentation en eau potable	30
4.	Enquête liée au site	31
<i>B.</i>	<i>Patrimoine paysager et culturel</i>	34
1.	Représentations culturelles du marais	34
2.	Patrimoine culturel, historique et paysager	34
III.	Environnement géophysique et patrimoine naturel	38
<i>A.</i>	<i>Climat</i>	38
<i>B.</i>	<i>Géologie</i>	38
1.	Contexte	38
2.	Evaluation de la valeur du patrimoine géologique	40
3.	Etat de conservation du patrimoine géologique	40
<i>C.</i>	<i>Pédologie</i>	40
<i>D.</i>	<i>Hydrographie</i>	41
1.	Fonctionnement hydrologique du marais	41
	Alimentation en eau.....	41
	Aménagements historiques du réseau hydrographique.....	42
	Restauration hydromorphologique 2019 – 2020.....	46
2.	Qualité des eaux	49
	Evaluation de la qualité biologique du Négron.....	49
	Caractéristiques physico-chimiques	49
<i>E.</i>	<i>Habitats naturels et espèces</i>	51
1.	Etat des connaissances	51
2.	Habitats	53
	Méthodologie d’identification des habitats naturels.....	53
	Dynamique végétale	55
	Analyse des habitats et patrimonialité	56
	Evaluation patrimoniale des habitats	67
3.	Flore	68
	Description	68
	Evaluation patrimoniale de la flore.....	70
	Etat de conservation des espèces floristiques cibles	72
	Facteurs d’influence des espèces végétales	77
4.	Faune	78
	Avifaune – 111 espèces.....	78
	Mammifères – 44 espèces	79
	Arthropodes	80
	Herpétofaune – 12 espèces	81
	Ichtyofaune – 12 espèces.....	81
	Mollusques et gastéropodes – 11 espèces	82
	Espèces animales exotiques envahissantes et/ou susceptibles de créer des déséquilibres	82
	Evaluation patrimoniale de la faune	83
	Etat de conservation des espèces faunistiques cibles	84
	Facteurs d’influence des espèces animales	90

IV.	Tourisme et loisirs	93
A.	<i>Contexte touristique.....</i>	93
1.	Le Val de Loire	93
	Une destination d'exception.....	93
	Un patrimoine naturel à valoriser.....	94
2.	Le Chinonais.....	94
3.	Autour du marais de Taligny.....	94
	Des paysages emblématiques de la Rabelaisie	94
	Une absence de locomotive touristique	95
	Une offre de randonnée bien développée.....	95
	Un milieu remarquable au cœur d'un réseau de sites naturels diversifiés	96
	Des projets publics de développement	97
B.	<i>Pertinence du projet dans l'offre locale « Tourisme et loisirs »</i>	97
1.	Les nouvelles attentes des visiteurs	97
2.	Des acteurs locaux du tourisme motivés.....	97
3.	Le positionnement proposé.....	97
	Un site inclus dans une offre nature-culture	97
	Un site locomotive au cœur d'un réseau de sites naturels valorisés.....	98
4.	Les publics cibles envisagés	98
	Détails des publics cibles.....	98
	Synthèse de leurs attentes.....	101
C.	<i>Potentialités touristiques et pédagogiques du marais de Taligny</i>	101
1.	Médiation envisagée en cours de réflexion.....	101
2.	Capacité d'accueil et infrastructures existantes.....	104
3.	Sensibilité des habitats et des espèces.....	104
4.	Contraintes techniques.....	105
5.	Etude de l'ADAC.....	107
V.	Enjeux de la Réserve	108
A.	<i>Synthèse de la valeur patrimoniale.....</i>	108
1.	Patrimoine naturel.....	108
	Géologie Pedologie	108
	Faune flore habitat.....	108
	Fragilité et menaces	113
	Intérêt économique et social du patrimoine naturel.....	114
2.	Patrimoine historique, culturel et paysager	114
B.	<i>Enjeux de connaissance des patrimoines</i>	115
C.	<i>Enjeux de conservation des patrimoines.....</i>	116
1.	Enjeux et priorités de gestion des habitats	116
2.	Enjeux et priorités de conservation des espèces.....	118
D.	<i>L'ancrage socio-économique.....</i>	123
E.	<i>L'éducation des publics</i>	123
F.	<i>La gouvernance partagée et simplifiée</i>	124
	Partie B.....	122
I.	Gestion du site.....	122

<i>A.</i>	<i>Facteurs influençant la gestion</i>	122
	Tendances naturelles	122
	Tendances induites par les activités humaines.....	124
	Dispositions juridiques et réglementaires	125
<i>B.</i>	<i>Définition des modalités de gestion</i>	131
	Objectifs à long terme (OLT)	131
	Objectifs opérationnels (OO)	132
	Arborescence des Objectifs et opérations	133
<i>C.</i>	<i>Tableau de bord : un outil d'évaluation</i>	137
<i>D.</i>	<i>Programme opérationnel 2022-2033</i>	143
	SP - Surveillance du territoire et police de l'environnement	146
	CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.....	149
	EI - Prestations de conseil, études et ingénierie	170
	IP - Interventions sur le patrimoine naturel.....	176
	CI Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	197
	MS – Management et soutien.....	206
	PA - Prestations d'accueil et d'animation	211
	CC - Création de supports de communication et de pédagogie	215
	Conditions particulières de mises en œuvre des opérations.....	218
	Synthèse financière et écheancier de mise en œuvre des opérations	226
	Moyens humains.....	233
	Moyens financiers.....	235
	Bibliographie	237
	Annexes	239

Sommaire des figures

FIGURE 1 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA RNR	2
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MARAIS DE TALIGNY	4
FIGURE 3 : PARCELLES DE LA RNR « MARAIS DE TALIGNY »	5
FIGURE 4 : ORGANISATION DE LA GESTION DE LA RNR « MARAIS DE TALIGNY »	6
FIGURE 5 : VUE AERIENNE DU SITE EN 1998 (PNR LAT)	12
FIGURE 6 : MEME VUE AERIENNE DU SITE EN 2016 (CD37)	13
FIGURE 7 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1966 ET 2018	14
FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE DES DIFFERENTS ZONAGES	19
FIGURE 9 : PONEYS LANDAIS PATURANT SUR LE SITE, RETIRES EN 2014	20
FIGURE 10 : DESTRUCTION DU PONT CANAL EN 2019 (PNR LAT)	21
FIGURE 11 : PHOTOGRAPHIE DE LA NOUVELLE CONFLUENCE NEGRON/FOSSE CENTRAL	21
FIGURE 12 : CHEMINEMENT RUSTIQUE AU SEIN DE LA RESERVE ; FAUCHE DE LA ROSELIERE EN 2019 (PNR LAT) ; SUIVI TEMPOREL DES OISEAUX COMMUNS (PNR LAT) & GENISSES PATURANT DANS LE MARAIS	22
FIGURE 13 : GESTION APPLIQUEE DEPUIS 2015 SUR LE SITE	23
FIGURE 14 : CARTE DE CASSINI (1756)	25
FIGURE 15 : EXTRAIT DU CADASTRE NAPOLEONNIEN (CD37)	25
FIGURE 16 : ATTAQUE DU CHATEAU DU GUE DE VEDE - ILLUSTRATION E. BOILVIN TIRE DE GARGANTUA PAR F. RABELAIS	35
FIGURE 17 : LAVOIR BORDANT LE NEGRON DANS LA PARTIE AVAL DE LA RESERVE	36
FIGURE 18 : PONT DE LA RESERVE	36
FIGURE 19 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE DE LA STATION METEOROLOGIQUE DE SAUMUR (49) D'APRES LES DONNEES METEO FRANCE	38
FIGURE 20 : CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE DU BASSIN DU NEGRON (JAFFRE, 2003)	39
FIGURE 21 : PROFILS PEDOLOGIQUES REALISES DANS LE MARAIS DE TALIGNY EN 2010.	41
FIGURE 22 : SEUIL EN AMONT DU SITE, PARTAGEANT LES EAUX ENTRE LE NEGRON ET LE FOSSE CENTRAL (PNR LAT)	42
FIGURE 23 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU PONT CANAL (CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, 2017)	43
FIGURE 24 : SCHEMA CHRONOLOGIQUE D'AMENAGEMENT DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE LOCAL	43
FIGURE 25 : PROFIL TOPOGRAPHIQUE SCHEMATIQUE DU MARAIS DE TALIGNY	44
FIGURE 26 : CARTOGRAPHIE DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE JUSQU'EN 2019	45
FIGURE 27 : CARTOGRAPHIE DES RECENTS TRAVAUX HYDRAULIQUES REALISES EN 2019-2020	47
FIGURE 28 : DEFLUENCE RECREEE AU SUD DU SITE (PNR LAT)	48
FIGURE 29 : NOUVELLE CONFLUENCE NEGRON / FOSSE CENTRAL	48
FIGURE 30 : DYNAMIQUE VEGETALE NATURELLE D'UN BAS MARAIS ALCALIN	56
FIGURE 31 : DIAGRAMME DE REPARTITION DES HABITATS SIMPLIFIES DU SITE EN 2020	56
FIGURE 32 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS DE LA RNR EN 2020	58
FIGURE 33 : BAS-MARAIS ALCALIN (2020, B. BESSE)	60
FIGURE 34 : ROSELIERE A IRIS ET BALDINGERE (2020, B. BESSE)	61
FIGURE 35 : MAGNOCARIÇAIE (2020, B. BESSE)	62
FIGURE 36 : TAPIS DE CHARACEES (B. BESSE)	65
FIGURE 37 : LOCALISATION SIMPLIFIEE DES PLANTES PATRIMONIALES DEPUIS 2015	76
FIGURE 38 : PIGAMON JAUNE (N. VIVERET)	78
FIGURE 39 : JONC DES CHAISIERES GLAUQUE (B. BESSE)	78
FIGURE 40 : SAMOLE DE VALERAND (B. BESSE)	78
FIGURE 41 : CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES HABITATS FAVORABLES AUX ESPECES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES (A ET B)	89

FIGURE 42 : LOCUSTELLE TACHETEE, AGRION DE MERCURE, RAINETTE VERTE ET BECASSINE DES MARAIS (N. VIVERET)	92
FIGURE 43 : LA RNR AU SEIN DU VAL DE LOIRE	94
FIGURE 44 : RESEAU DE RANDONNEES AUTOUR DU MARAIS DE TALIGNY	96
FIGURE 45 : DETAIL DES PUBLICS CIBLES POTENTIELS : LES INDIVIDUELS	99
FIGURE 46 : DETAIL DES PUBLICS CIBLES POTENTIELS : LES GROUPES	100
FIGURE 47 : CHEMINEMENT RETENU POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC (SOURCE ADAC 37)	101
FIGURE 48 : TYPE DE MOBILIER QUI POURRA ETRE IMPLANTE SUR SITE	102
FIGURE 49 : THEMATIQUES RETENUS PARMIS LES MULTIPLES PATRIMOINES DU SITE (SOURCE ADAC 37)	102
FIGURE 50: CARTE DES AMENAGEMENTS PREVUS SUR LE SENTIER DE DECOUVERTE (SOURCE ADAC 37)	103
FIGURE 51 : SYNTHESE SWOT	106
FIGURE 52 : MILIEUX AQUATIQUES ET AMPHIBIES ET LEURS ESPECES PATRIMONIALES	110
FIGURE 53 : MILIEUX PALUSTRES ET LEURS ESPECES PATRIMONIALES	111
FIGURE 54 : MILIEUX PRAIRIAUX ET FRICHES ET LEURS ESPECES PATRIMONIALES.....	112
FIGURE 55 : MILIEUX ARBUSTIFS ET LEURS ESPECES PATRIMONIALES.....	113
FIGURE 56: DECLINAISON DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION 2022-2033.....	134
FIGURE 57 : LOCALISATION DU TRACE, DES VOIES D'ACCES EN PHASE TRAVAUX ET DES STATIONS D'ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES SUR LA RNR.....	220
FIGURE 58 : ZONAGE DE CIRCULATION DES PUBLICS SUR LA PARTIE NORD DU MARAIS DE TALIGNY	224
FIGURE 59 : ZONAGE DE CIRCULATION DES PUBLICS SUR LA PARTIE SUD DU MARAIS DE TALIGNY	225
FIGURE 60: COUTS DE REALISATION DES OPERATIONS PAR AN POUR LE PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN	235
FIGURE 61 : COUTS DE REALISATION DES OPERATIONS PAR AN POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CHINON VIENNE ET LOIRE	235
FIGURE 62 : COUTS DE REALISATION DES OPERATIONS PAR AN POUR LE SYNDICAT DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT-MEXME	236
FIGURE 63 : COUTS DE REALISATION DES OPERATIONS PAR AN POUR L'ENSEMBLE DES MAITRES D'OUVRAGES	236

Sommaire des tableaux

TABLEAU 1 : PARCELLES CONCERNEES PAR LA RNR	5
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE SUR LA ROCHE-CLERMAULT ENTRE 1968 ET 2017	24
TABLEAU 3 : STRUCTURES AYANT UNE VOLONTEE DE REALISER UN PROGRAMME DE SORTIE SUR SITE	29
TABLEAU 4 : PRELEVEMENTS D'EAU EFFECTUES A LA STATION "LES PRES MOREAUX" (SOURCE : BNPE)	30
TABLEAU 5 : PRELEVEMENTS D'EAU EFFECTUES A LA STATION "SOURCE MORIN" (SOURCE : BNPE)	31
TABLEAU 6 : PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES DU NEGRON A LA STATION DE MARÇAY N°4098100 (SOURCE DES DONNEES : NAIADES)	49
TABLEAU 7 : REPARTITION DU NOMBRE D'ESPECES CONNUES PAR GROUPE TAXINOMIQUE ET PAR PLANS DE GESTION	52
TABLEAU 8 : PRESENTATION DES DIFFERENTS HABITATS PRESENTS SUR LA RNR.....	57
TABLEAU 9 : LISTE DES HABITATS PATRIMONIAUX.....	68
TABLEAU 10 : INDICE MULTICRITERE DE PATRIMONIALITE CALCULE POUR LES ESPECES FLORISTIQUES.....	71
TABLEAU 11 : STATUTS ET ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES FLORISTIQUES CIBLES.....	72
TABLEAU 12 : STATUTS ET ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES FAUNISTIQUES CIBLES.....	84
TABLEAU 13 : LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES NON REVUES APRES 2012	90
TABLEAU 14 : NOMBRE D'ESPECES CONNUES SUR LA RESERVE EN 2020	109
TABLEAU 15 : ETAT DE CONSERVATION ET TENDANCE DES HABITATS PATRIMONIAUX	117
TABLEAU 16 : TENDANCE EVOLUTIVE ET PRIORITES DE GESTION SUR LA FLORE PATRIMONIALE	119
TABLEAU 17 : TENDANCE EVOLUTIVE ET PRIORITE DE GESTION SUR LA FAUNE PATRIMONIALE.....	120

TABLEAU 18 : FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA GESTION DE LA RNR DU MARAIS DE TALIGNY	127
TABLEAU 19 : IMBRICATION DES OLT ET DES OO POUR LE PLAN DE GESTION 2022/2033	133
TABLEAU 20: TABLEAU DE BORD DU PLAN DE GESTION 2022-2033	137
TABLEAU 21: NOMENCLATURE DES OPERATIONS	143
TABLEAU 22: LISTE ET SOMMAIRE DES OPERATIONS DU PLAN DE GESTION 2022-2033	145
TABLEAU 23: LISTE DES HABITATS TRAVERSES PAR LE PROJET DE CHEMIN.....	218
TABLEAU 24 : MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA LIMITATION DES IMPACTS DU CHEMINEMENT SUR SITE	221

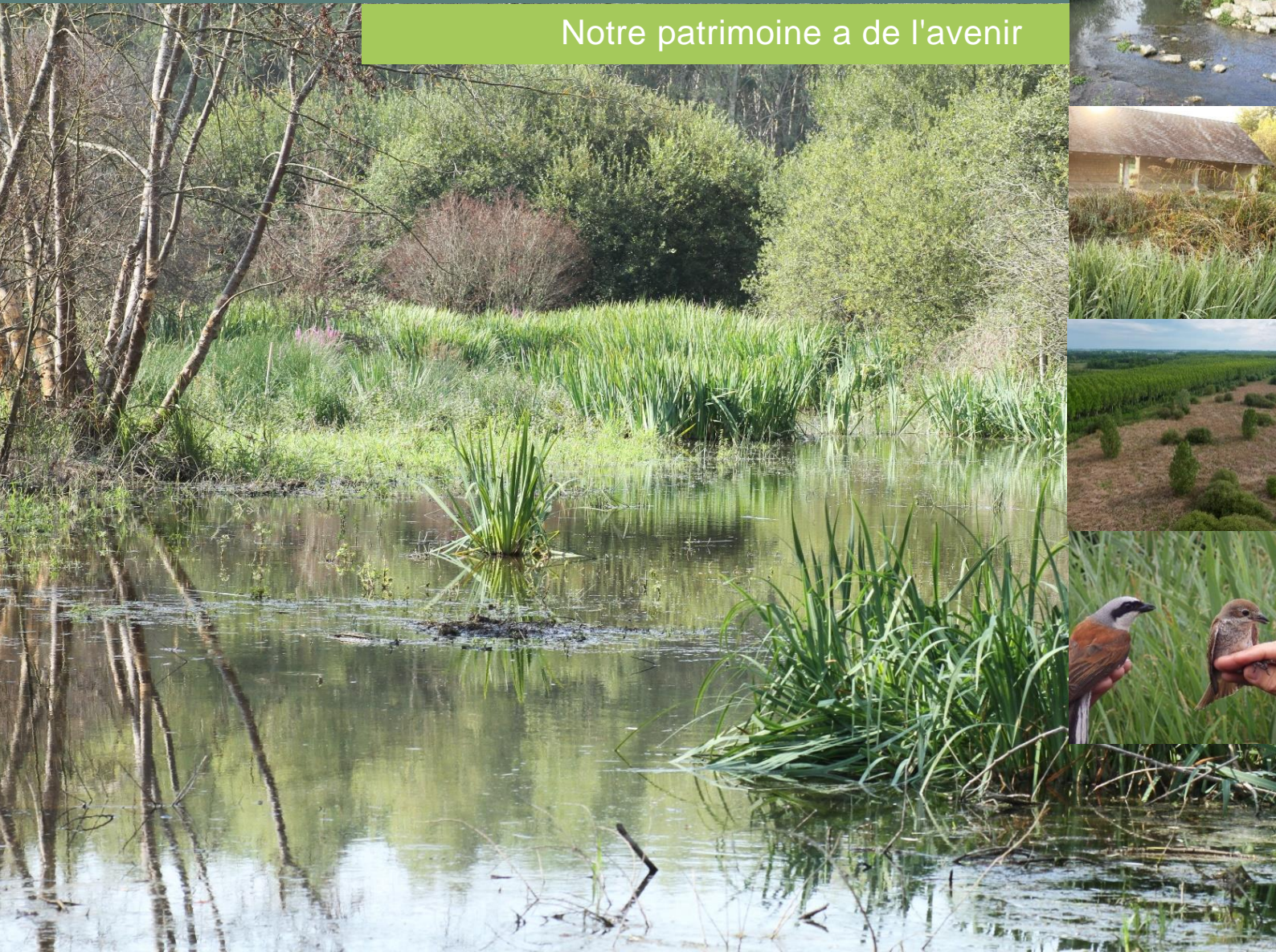
Sommaire des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PROPOSES AUX DIFFERENTS ACTEURS DU SITE EN 2020.....	239
ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA FICHE D'IDENTIFICATION A L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE CEN0058	240
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS EN 2014 PAR BIOTOPE	245
ANNEXE 4 : LISTE D'ESPECES FAUNISTIQUES CONNUES SUR LA RESERVE 1999 - 2020	246
ANNEXE 5 : LISTE D'ESPECES FLORISTIQUES CONNUES SUR LA RESERVE 1999 - 2020.....	266
ANNEXE 6 : LISTE D'ESPECES AUTOTROPHES CONNUES SUR LA RESERVE 1999 - 2020	284
ANNEXE 7: CAHIER DES CHARGES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA RNR DU MARAIS DE TALIGNY REDIGE PAR L'ADAC ET COMPTE RENDU DE LA REUNION	285
ANNEXE 8 : REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MARAIS DE TALIGNY.....	307
ANNEXE 9 : MODALITES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU NEGRON ET DE SES AFFLUENTS.....	318

Glossaire

- Alluvions** : particules transportées et déposées par les eaux courantes
- Anoxie** : insuffisance d'apport en oxygène aux organes et tissus vivants
- Benthique** : relatif au fond des mers ou des eaux douces
- Cuesta** : forme du relief constituée d'un talus concave en pente raide surmonté d'un plateau
- Détritique** : roche sédimentaire composée de débris provenant de l'érosion
- Diachronique** : qui concerne l'appréhension d'un fait dans son évolution à travers le temps
- Dulçaquicole** : qui vit exclusivement dans les eaux douces
- Entomofaune** : partie de la faune constituée par les insectes
- Entomogame** : plantes dont la pollinisation se fait par l'intermédiaire des insectes
- Euryhalin** : qui peut vivre dans des eaux de salinité variable
- Eutrophe** : à teneur élevée en éléments minéraux
- Eutrophile** : plante des sols à teneur excessive en substances nutritives
- Eutrophisation** : phénomène de dégradation d'un milieu aquatique par excès de matières nutritives
- Héliophile** : qui aime la lumière
- Hélophyte** : plante enracinée dans l'eau mais dont les tiges, les feuilles et les fleurs sont aériennes
- Hydromorphe** : saturé en eau
- Hydrophyte** : plante vivant immergée dans l'eau
- Hygrophile** : présentant une humidité permanente ou recherchant l'humidité
- Lentique** : ensemble aquatique des eaux douces à circulation lentes ou nulles
- Ligneux** : qui est constitué de bois
- Limicole** : organisme vivant dans ou sur la vase
- Lotique** : ensemble aquatique propre aux eaux courantes
- Macrophyte** : plante aquatique de grande taille (nénuphar, potamot, ...)
- Magnocariçaie** : peuplement végétal dominé par les Laîches (*Carex sp.*)
- Mégaphorbiaie** : peuplement végétal dominé par des herbacées vivaces à grandes feuilles se développant sur des sols riches et humides
- Mésotrophe** : milieu moyennement riche en nutriments
- Monospécifique** : constitué d'une seule espèce
- Nectarifère** : plante excréant du nectar
- Némorale** : qui habite ou croît dans les forêts
- Nitrophile** : inféodé aux sols ou eaux riches en nitrates
- Paludicole** : marécageux ou inféodé aux marais
- Palustre** : qui vit et croît dans les marais
- Palynologie** : étude des pollens et fossiles
- Phalaridaie** : peuplement végétal dominé par les Baldingères (*Phalaris arundinacea*)
- Phragmitaie** : peuplement végétal dominé par le Roseau *Phragmites australis*
- Planitiaire** : qualifie la végétation des plaines
- Populiculture** : culture des peupliers *Populus sp.*
- Renard** : développement progressif d'une fuite à travers un barrage ou une digue
- Rhizome** : tige souterraine vivace
- Ripisylve** : ensemble des formations boisées aux abords d'un cours d'eau
- Rivulaire** : qui croît dans les ruisseaux ou sur leurs bords
- Rudérale** : qui se développe sur les décombres, les tas d'ordures
- Topogène** : lié à un lieu donné
- Trophique** : propre à l'alimentation ou qui concerne celle-ci
- Turficole** : organisme vivant dans les milieux tourbeux
- Turfigénèse** : processus naturel de formation de tourbe
- Ubiquiste** : présent dans une grande variété de milieux

Notre patrimoine a de l'avenir



PLAN DE GESTION 2022 – 2033

Réserve naturelle régionale et Espace naturel sensible « Marais de Taligny »



Partie A – Diagnostic écologique et socio-économique
(La Roche-Clermault 37)



PARTIE A

I. INFORMATIONS GENERALES

A. CONTEXTE GENERAL

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais. Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont incité au classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR). Cette création, comprenant initialement 19.7 hectares et dont découle un plan de gestion de six ans (2015 – 2020), a été délibérée par la commission permanente du conseil régional le 14 février 2014, après avis favorable du Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) du 28 janvier 2014.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire ont été désignés cogestionnaires de la RNR dans le cadre d'une convention avec la région Centre-Val de Loire.

En parallèle du premier projet de classement en RNR, le marais de Taligny a été inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012. Cette désignation concerne un périmètre élargi englobant 85 hectares de fond de vallée, dont les 19.7 hectares de la réserve créée en 2014. Elle s'accompagne d'un plan de gestion, décrivant les différentes actions à mener pour la période 2016 – 2020.

Ces deux plans de gestion ont été menés conjointement de manière à atteindre des objectifs communs de préservation, de restauration et de valorisation sur les différents zonages tout en mutualisant les moyens humains et financiers.

En 2020, une évaluation finale de ces six années de gestion de la réserve est réalisée. Par la suite ce plan de gestion est rédigé, œuvrant pour la période 2022 – 2033, intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.

Ainsi, afin de faciliter la compréhension des différents zonages existants sur le marais de Taligny, la zone concernée par l'Espace naturel sensible sera désignée « périmètre ENS », la zone de réserve naturelle régionale 2015 – 2020 sera nommée « ancien périmètre réduit » et la zone concernée par ce plan de gestion sera désignée « périmètre de la réserve » ou « réserve étendue ».

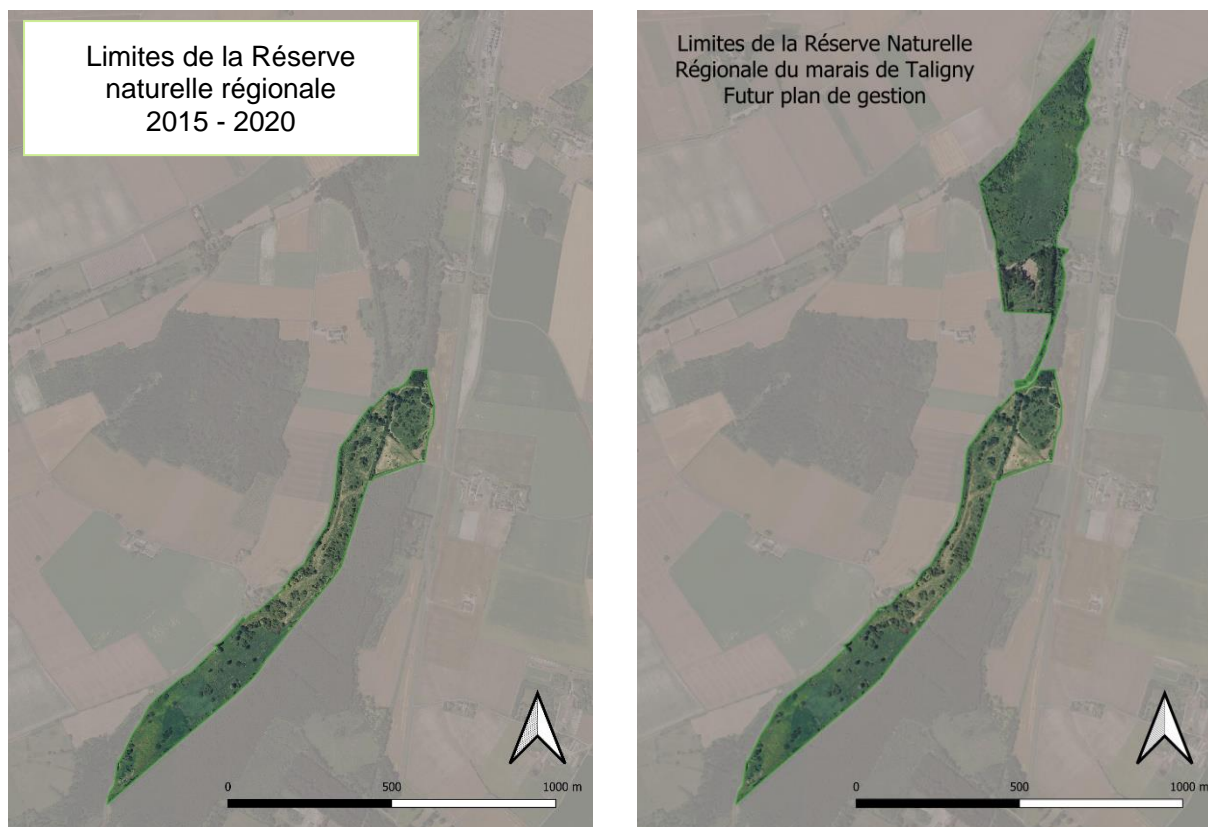


Figure 1 : Evolution du périmètre de la RNR

Dates clés du marais de Taligny :

1975 : Des fossés de drainage sont creusés dans le but d'assainir le marais, un pont-canal est construit permettant au Négron d'enjamber le fossé central, des peupliers sont plantés progressivement sur tout le site

1992 : Une tempête balaie 46 ha de peupleraies communales, induisant l'abandon progressif du site

2000-2001 : Mise en œuvre du premier plan de gestion sur le marais de Taligny avec reconversion d'une partie des peupleraies en prairies humides pâturées, création de mares, plantation de ripisylve et restauration de la roselière

2010 : Réalisation d'un nouveau diagnostic écologique sur les 20 ha restaurés en 2000

2012 : le site est inscrit au schéma départemental des ENS d'Indre et Loire,

2014 : Un plan de gestion est rédigé et validé par le CSRPN. La RNR « Marais de Taligny » est officiellement créée par une délibération de classement du président de la Région Centre en date du 14 février 2014

2015 – 2020 : Mise en œuvre du 1er plan de gestion de la réserve parallèlement au plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Gestion par pâturage bovin des parcelles, suivis scientifiques, réouverture du milieu, fauche de la roselière, ...

2019 : Les principales opérations de restauration hydrauliques sont lancées (suppression du pont canal, restauration des biefs et fossés), restaurant sensiblement l'hydraulicité du marais et ses habitats

2020 : Fin des travaux hydrauliques prévus dans le cadre du plan de gestion. Une évaluation et un renouvellement du plan de gestion sont engagés, comprenant une extension de 15 ha de la réserve au nord du marais sur les parcelles communales de l'ENS.

B. LOCALISATION, REGIME FONCIER ET LIMITES ADMINISTRATIVES

La totalité du marais de Taligny s'étend en limite ouest de la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Le site d'étude est localisé dans la partie aval du bassin versant du Négron, qui constitue le dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Le marais s'insère au sein d'un environnement agricole de polyculture intensive dominé par de vastes cultures de protéagineux, de melons et de céréales à la frontière entre le plateau du Richelais et la vallée alluviale de la Vienne. Le site est bordé de parcelles exploitées en populiculture. La route départementale (D759) à l'est du site borde l'ensemble de la vallée où se niche le marais.

Les coordonnées géographiques du site sont (en Lambert 93) :

- X : 486881
- Y : 6673387

Le site est bordé par deux cours d'eau : un canal rectiligne à l'est, creusé lors des aménagements hydrauliques de 1975, communément appelé « fossé central », et le Négron, à l'ouest. Ce dernier emprunte un ancien bief conçu pour alimenter le moulin de Vrilly, puis le moulin de Ciret.

Jusqu'en 2019, ces deux cours d'eau ne se croisaient pas directement, du fait de l'existence d'un pont-canal qui évitait cette confluence, celle-ci ayant lieu bien plus en aval du site. Depuis les travaux, les deux cours d'eau se croisent à l'emplacement de l'ancien pont canal, sur une nouvelle confluence, dans la partie rétrécie de la réserve, au nord de l'ancien périmètre RNR, puis poursuivent leur cheminement indépendamment après une nouvelle division avant de se rejoindre au nord du site. Le fossé central borde ensuite la réserve sur son côté ouest avant de rejoindre le l'affluent du Quincampoix, le Négron la borde sur son côté est.

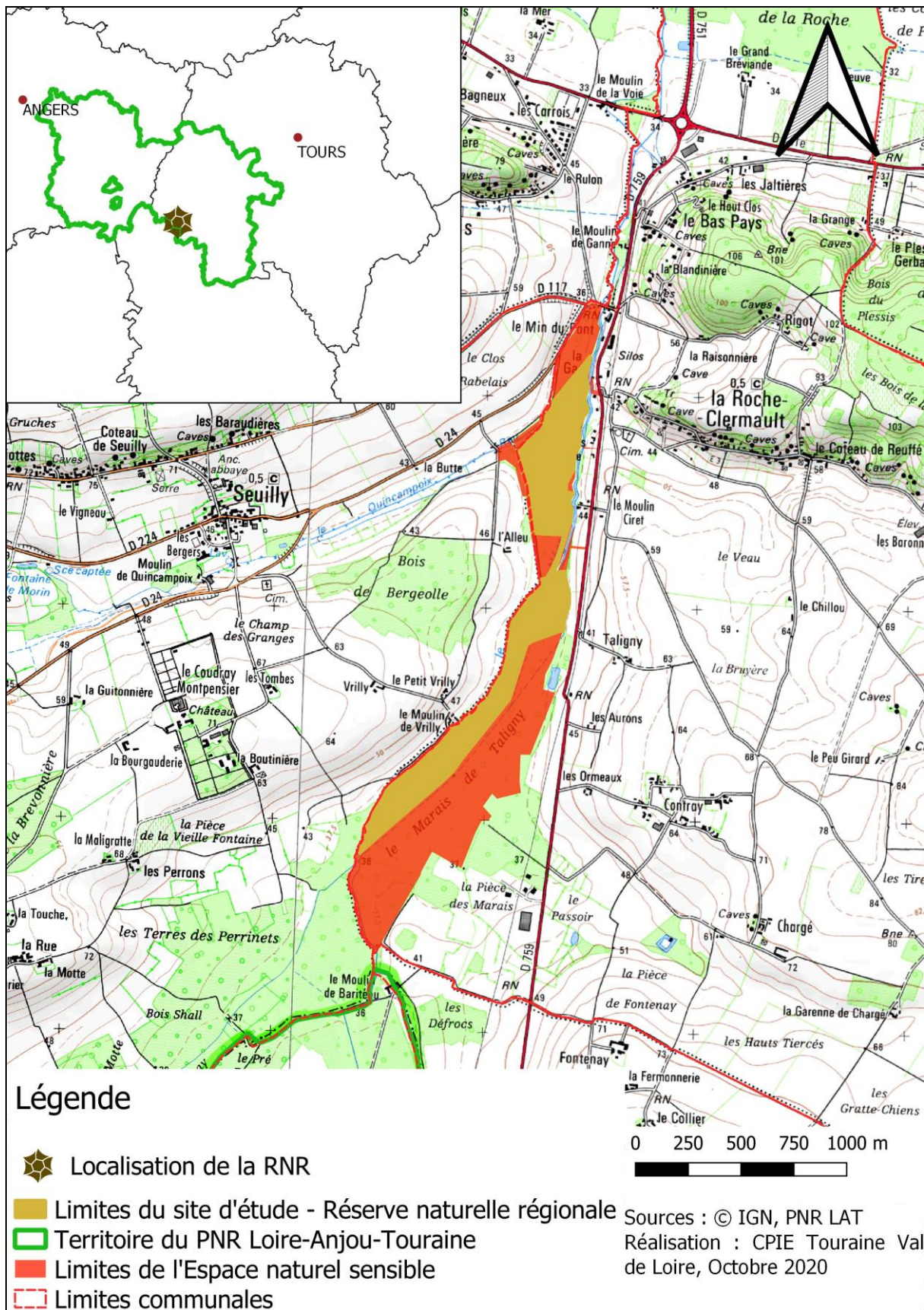


Figure 2 : Localisation de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny

Les parcelles de la réserve sont propriétés de la commune de la Roche-Clermault et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et sont référencées comme suit :

Tableau 1 : Parcelles concernées par la RNR

Numéro de parcelle	Propriétaires	Surface concernée par la RNR (m ²)	Emprise	Périmètre
C880	La Roche-Clermault	181	Totale	2015 - 2033
C881	La Roche-Clermault	764	Totale	2015 - 2033
C882	CCCVL	817	Totale	2022 - 2033
C883	La Roche-Clermault	175 210	En partie	2015 - 2033
C884	CCCVL	947	Totale	2022 - 2033
C885	La Roche-Clermault	69	Totale	2022 - 2033
B1	La Roche-Clermault	25 286	Totale	2022 - 2033
ZE46	La Roche-Clermault	120 825	Totale	2022 - 2033
ZE48	La Roche-Clermault	8 491	Totale	2022 - 2033
ZE50	La Roche-Clermault	21 290	Totale	2015 - 2033
	TOTAL (m²) :	353 880		

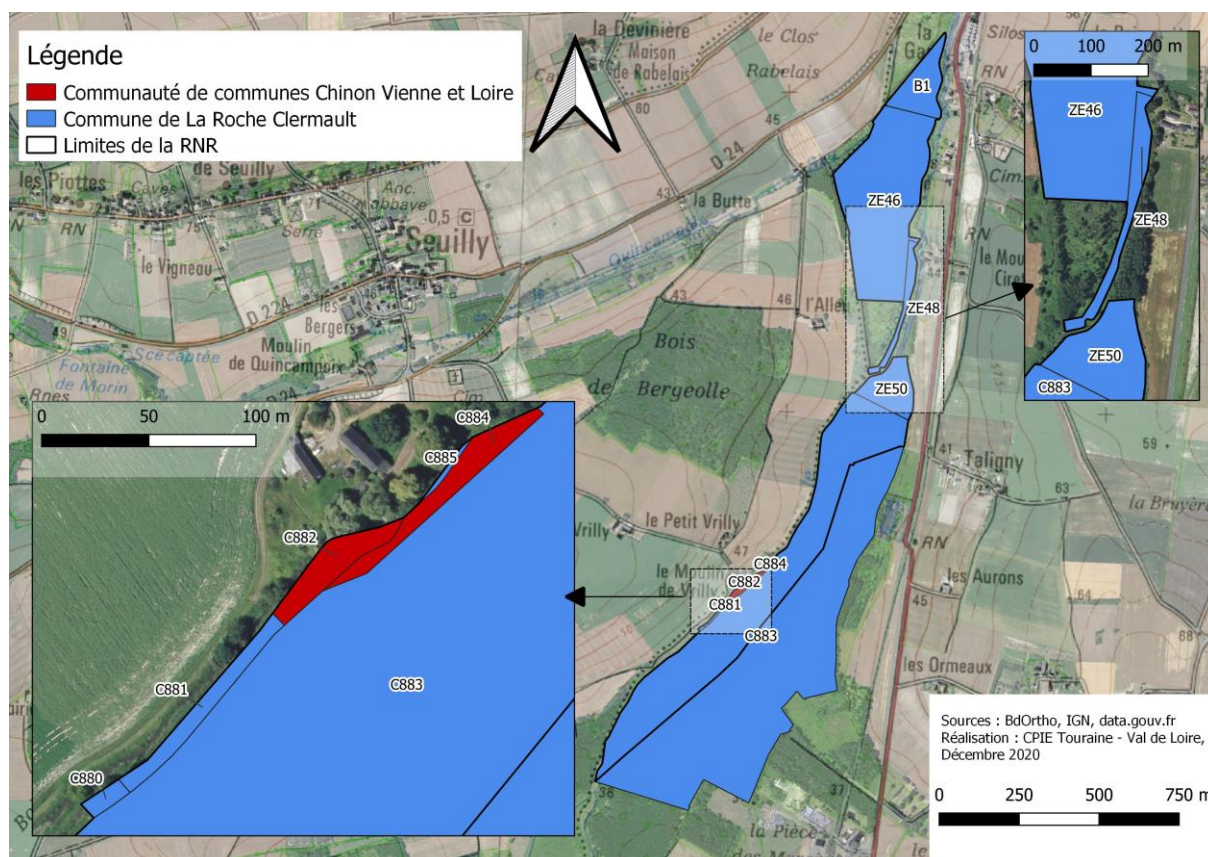


Figure 3 : Parcelles de la RNR « Marais de Taligny »

C. GOUVERNANCE ET GESTION DU SITE

La gestion de la RNR est guidée et validée par le comité consultatif de gestion dont le rôle est de traiter tout sujet relatif au fonctionnement et à la gestion de la réserve. Ce comité consultatif est composé des cogestionnaires, des financeurs, des collectivités, des différents usagers et d'experts scientifiques. Durant les phases d'évaluation et de rédaction du plan de gestion, il s'est momentanément divisé en deux comités : le comité technique qui suit les différentes étapes de l'étude et travaille en concertation sur la définition des enjeux et des objectifs, et le comité de valorisation qui œuvre à la réflexion d'une valorisation éco-touristique du site.

La réserve est cogérée par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) et par la Communauté de communes Chinon Vienne Loire (CC CVL). Une première convention de cogestion signée entre la région Centre - Val de Loire, la CC CVL et le Parc le 3 février 2015 définit les rôles des cogestionnaires.

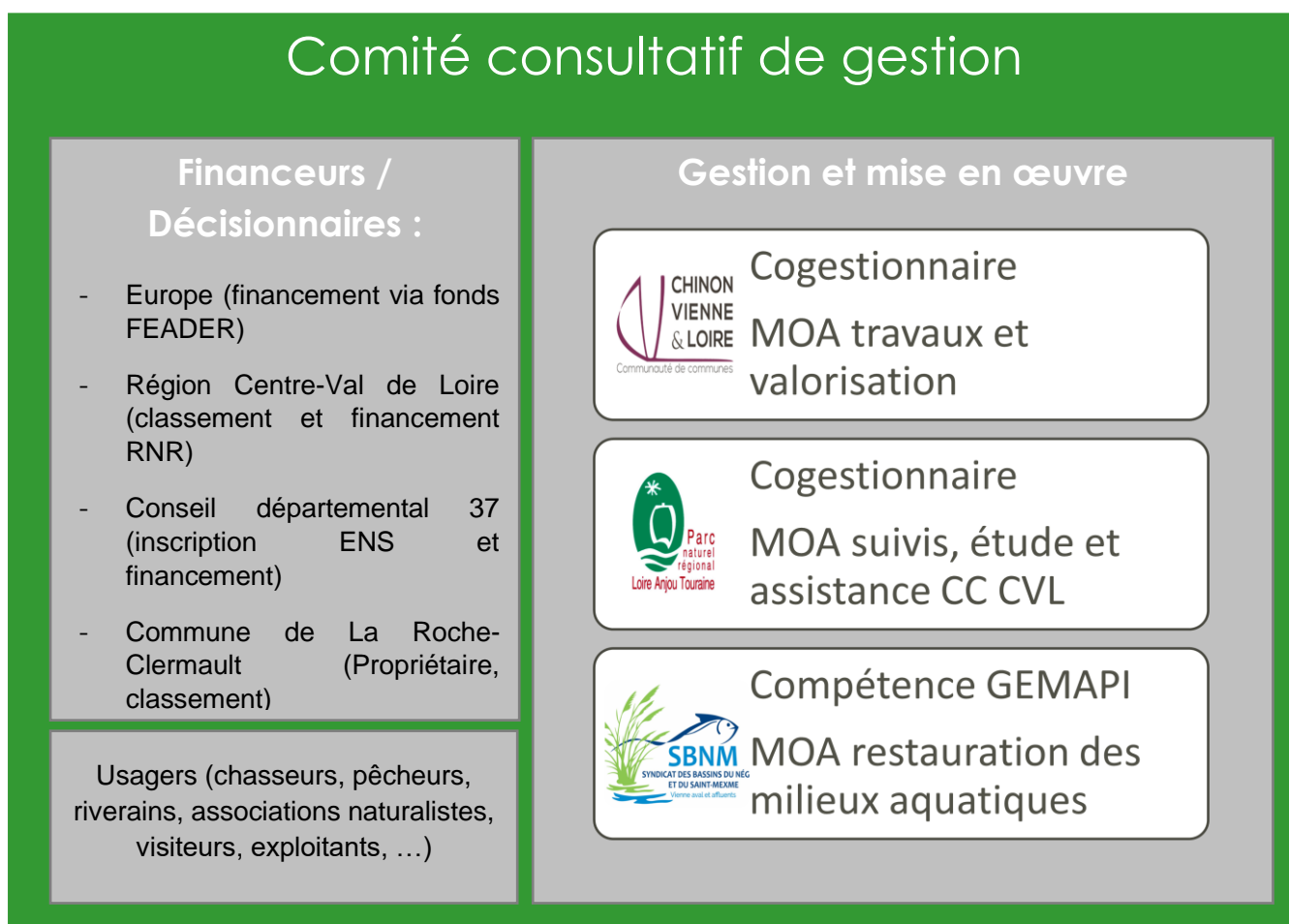


Figure 4 : Organisation de la gestion de la RNR « Marais de Taligny »

I. LES COGESTIONNAIRES

LE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Le Parc est un Syndicat mixte créé en 1996 comprenant en 2020 116 communes d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, au sein desquelles vivent 205 485 habitants répartis sur 277 063 hectares (source : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/>). Sa gestion administrative est assurée par plusieurs instances : un comité syndical et un bureau. Les objectifs et missions du Parc sont orientés par la charte, définie pour la période 2023 –2038 :

- La protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Le Parc participe à la création et au suivi des deux réserves au sein de son territoire : la RNR « Marais de Taligny », et la RNR « Etang et boisements de Joreau » à Gennes sur 92 ha. Il est maître d'ouvrage sur les volets naturalistes et scientifiques.

Pour la réserve du marais de Taligny, le Parc assure la maîtrise d'ouvrage pour les actions de suivis naturalistes et scientifiques ainsi que les différentes études (évaluation, renouvellement du plan de gestion). Il est en charge de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités consultatifs de la réserve. Il assiste également la CC CVL à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE LOIRE

La Communauté de communes Chinon Vienne Loire (CCCVL) a été créée en 2014 et se compose depuis 2018 de 19 communes sur 27 300 ha.

Parmi ses multiples compétences, la CCCVL assure la mise en œuvre d'actions portant sur la gestion, la restauration et l'entretien des milieux naturels (Puys du Chinonais par exemple) ainsi que leur valorisation touristique.

Pour la réserve du marais de Taligny, la CC CVL assure la maîtrise d'ouvrage des actions de restauration et d'entretien et les opérations préalables (autorisations administratives, études techniques). La CC CVL assure également la valorisation du site pour les publics et la mise en œuvre d'actions pédagogiques (tous publics) sur le marais, ainsi qu'une partie de la communication.

2. FINANCEMENT DE LA RESERVE

UNION EUROPEENNE, VIA LE FOND FEADER

L'Union Européenne, via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) cherche à contribuer au développement rural. Elle participe au financement du fonctionnement de la RNR et de la mise en œuvre de son plan de gestion en s'appuyant sur le second pilier de la PAC. Ainsi, l'UE cherche à soutenir la démarche de RNR et à préserver l'environnement et finance une part des actions porté par le Parc (suivis naturalistes) et une part du temps d'agents investis pour la gestion du site

REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

Le Conseil régional de la Région Centre - Val de Loire finance et dynamise un programme de prise en compte et de protection de l'environnement, notamment sur des espaces de nature présentant un patrimoine naturel (géologique, biologique) fort via son programme de Réserve naturelle régionale. Le site du marais de Taligny en bénéficie à ce titre, et la région contribue au financement des travaux de gestion, de restauration et d'entretien, mais aussi aux travaux de suivis scientifiques. C'est le seul site bénéficiant de ce classement en Indre et Loire.

AGENCE DE L'EAU LOIRE – BRETAGNE

Cet établissement public national à compétence territoriale limitée intervient sur de nombreux champs d'actions, touchant de près ou de loin à l'eau et l'environnement. A ce titre, elle contribue

au financement du site, notamment sur les aspects de travaux de restauration et d'entretien du site, et plus spécifiquement pour ce qui a trait au réseau hydrique du marais de Taligny.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE

La politique d'acquisition et de gestion d'espaces naturels est une compétence qu'ont les Conseils départementaux *via* la politique des ENS. Cela permet l'achat de terrain, sous forme de préemption, ou encore le financement de la gestion de ces sites, notamment avec la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Le site du marais de Taligny étant également classé en ENS (85 ha), le Conseil départemental contribue au financement des actions ayant lieu sur site.

3. LES AUTRES ACTEURS

LES COMMUNES

Outre leur représentation au sein de la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire et du Parc, les deux communes sur lequel le site est localisé jouent un rôle dans l'animation du territoire et dans la prise de décisions. Les communes de La Roche-Clermault et de Seuilly sont consultées et informées des orientations de gestion, les parcelles constituant le site étant en très grande majorité la propriété de la commune de La Roche-Clermault.

LE SYNDICAT DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT MEXME

Refondu en 2018, le SBNM exerce la partie « gestion des milieux aquatiques » de la compétence GEMAPI pour la communauté de communes Chinon Vienne Loire et la communauté de communes du pays Loudunais. Les actions du syndicat s'inscrivent dans le cadre de programmes pluriannuels coordonnés de type contrat territorial. Ces actions comprennent l'étude et la mise en œuvre de stratégies locales d'aménagement du bassin versant, ainsi qu'un appui aux collectivités concernant la gestion des cours d'eau et pour la prévention des inondations au niveau local. Depuis sa création, la maîtrise d'ouvrage des travaux de la CC CVL sur les aspects hydrauliques (cours d'eau) lui a été déléguée, le SBNM prenant ainsi en charge les travaux de restauration hydromorphologique, de continuité écologique et la création de mares en 2019 et 2020 sur la réserve.

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il a en charge la gestion du parc forestier français appartenant aux différents échelons de collectivité. Dans le cas présent, l'antenne locale de l'ONF gère les plantations de peupliers présents en périphérie de la RNR et dans l'ENS et appartenant à la commune de La Roche-Clermault.

LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Le site est actuellement géré par pâturage. M. Turquois J. (*via* un conventionnement impliquant les co-gestionnaires et la commune) met ses génisses à pâturer sur la réserve afin de maintenir le milieu ouvert et favoriser une mosaïque d'habitats. Le plan de pâturage est défini d'après le plan de gestion et l'expertise du PNR. D'autres exploitants agricoles contribuent à la vie de site, notamment pendant les campagnes de broyages de la roselière, en récupérant puis épandant la matière végétale obtenus sur leurs terres.

LES USAGERS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Les usagers et associations locales jouent un rôle important dans la préservation de cette zone humide, par la vie, la gestion et la connaissance du site. Les riverains alentours sont

particulièrement attachés à ce site d'exception et impliqués dans sa sauvegarde tous comme les associations locales de chasse (La Rabelaisienne, l'Amicale des Chasseurs de Seuilly) qui participent à la régulation du sanglier et des ragondins localement. L'AAPPMA de Chinon (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) participe à la connaissance du site par ses usages de pêche tandis que les associations naturalistes locales (CPIE TVL, ETL, SBL, LPO37, Sepant, Caudalis, ...) ont permis de développer les savoirs sur la diversité biologique du site *via* diverses prospections lors des dernières décennies.

D. HISTOIRE DU SITE

I. EVOLUTION DU SITE DEPUIS LE NEOLITHIQUE

Les récents travaux (MACAIRE J-J. *et al*, 2006) menés par plusieurs équipes de recherches universitaires ont permis de reconstituer, à travers des études de sédimentologie et de palynologie, l'histoire des environnements végétaux présents sur Taligny et leur évolution sous l'effet des activités anthropiques.

L'histoire pollinique du marais a pu être reconstituée à partir de -4 000 ans avant notre ère et jusqu'au Moyen-Âge. L'analyse des pollens a permis de montrer des modifications significatives du recouvrement végétal sur le marais au cours des derniers millénaires. Quatre grandes phases ont ainsi pu être distinguées :

- Du Néolithique moyen à l'Âge de Bronze (-4 500 à -750 avant notre ère), le marais est essentiellement couvert par une aulnaie. Les pentes des coteaux alentours sont également occupées par des boisements de feuillus divers : chênes, noisetiers, tilleuls... Plusieurs étapes de transition marquent cependant cette période :
 - Le Néolithique final (à partir de -3 500 ans) montre un déclin important des essences arborescentes au profit d'herbacées paludicoles et de cypéracées, ainsi que le développement de la céréaliculture sur les versants voisins.
 - À la transition Néolithique final/Âge de Bronze (-2 500 ans), les boisements regagnent du terrain sur le marais et les versants alentours.
 - Au début de l'Âge de Bronze, l'augmentation de pollens d'espèces aquatiques indique la présence de plans d'eau sur le marais, et la forêt des coteaux régresse à nouveau.
- Au cours de l'Âge de Fer (à partir de -750 ans), la déforestation est importante. L'aulnaie est pratiquement éradiquée, de même que les principales essences présentes sur les coteaux. Au sein du paysage tourbeux ouvert du marais, les espèces paludicoles et des cypéracées se développent. Les coteaux sont recouverts de prairies.
- Période gallo-romaine (I^{er} au V^{ème} siècle après J.C.) : le milieu se referme à nouveau dans le marais et sur les versants alentours.
- Le début du Moyen-Âge marque la reprise des grands travaux de déforestation autour de la vallée du Négron. L'aulnaie disparaît sur le marais, de nombreuses zones en eau à végétation fournie sont présentes, et l'on assiste à une explosion de la flore paludicole. Ce fort développement d'herbacées provoque une accumulation importante de matière organique non dégradée sur le marais inondé, à l'origine de la formation de tourbe (20 tonnes de matière organique/ha/an produites localement par les plantes herbacées en moyenne). La céréaliculture et l'élevage se développent sur les versants.

L'étude des successions de communautés de mollusques par analyse des fragments de coquilles contenus dans les sédiments confirment ces principales étapes hydrologiques de l'évolution du marais : les taxons dominants au Néolithique moyen sont essentiellement aquatiques (présence d'un chenal), puis terrestres jusqu'à la fin de l'époque Gallo-romaine, puis de nouveau aquatiques jusqu'aux dernières décades.

2. HISTORIQUE RECENT

En se basant sur les informations issues des travaux de Tourlet (Herbiers et catalogue du début XX^{ème} siècle) et sur les témoignages recueillis par le CPIE auprès des habitants de la commune en 1999 (TEYSSÉDRE, CPIE TVL - 1999), il est possible de proposer une reconstitution des grands ensembles végétaux présents sur le marais de Taligny il y a près d'un siècle.

Avant 1975, la cuvette de fond de vallée était occupée par un marécage à hauteur du lieu-dit « Taligny », à travers lequel serpentait le cours du Négron. Même en plein été, il semble que de vastes secteurs du marais étaient recouverts en permanence par une lame d'eau stagnante. La présence de tourbe (dont la formation nécessite un excédent hydrique tout au long de l'année) dans les horizons pédologiques analysés au cœur du marais confirme ces témoignages. La partie amont du marais, entre le Moulin de Vrilly et la passerelle qui enjambe le fossé central, était la plus humide. Certains chasseurs allaient chasser en barque les bécassines et les canards, ce qui témoigne d'une épaisseur d'eau importante sur cette zone en hiver. Actuellement envahie par une épaisse roselière, cette zone demeure encore la plus humide.

Le marais de Taligny était considéré à cette époque comme un milieu d'intérêt majeur sur le plan floristique. Les notes d'herborisation rédigées par Tourlet en 1908 permettent d'obtenir un aperçu de la diversité des habitats palustres présents sur le site au début du siècle dernier, et attestent de la présence d'espèces remarquables et caractéristiques des bas-marais alcalins et des prairies tourbeuses en bon état de conservation :

Troscart des marais *Triglochin palustre*
Laïteron maritime *Sonchus maritimus*
Epipactis des marais *Epipactis palustris*
Ache rampante *Apium repens*
Choin noirâtre *Schoenus nigricans*
Pesse d'eau *Hippuris vulgaris*
Parnassie des marais *Parnassia palustris*
Trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata*
Laïche puce *Carex pulicaris*

Les grandes laïches *Carex sp.*, appelées localement « rouches », constituaient l'essentiel du couvert végétal du bas-marais. Ces formations sont toujours présentes d'un bout à l'autre du site, mais ils ne constituent que localement des massifs denses et monospécifiques. Face à la passerelle centrale subsiste une station toujours en eau, même en été, où un peuplement de Laïches des rives *Carex riparia* témoigne encore de la présence de ce type de recouvrement sur le marais.

Actuellement, ces grands héliophytes subsistent de manière diffuse en mélange avec des plantes hygrophiles, nitrophiles et rudérales, largement dominés par du Liseron *Calystegia sepium* ou par le Gailllet gratteron *Galium aparine*. Dans le secteur où l'inondation permanente était la plus importante se trouvait un peuplement dense et monospécifique de roseaux *Phragmites australis* avec çà et là quelques îlots de massettes *Typha latifolia*. On peut imaginer au sein de ce massif l'existence de quelques méandres d'eau presque libre, en bordure desquels devaient pousser

scirpes *Schoenoplectus lacustris*, joncs *Juncus sp.* et rubaniers *Sparganium erectum*, plantes que l'on retrouve sporadiquement dans les dépressions de ce secteur.

Chaque année, durant le mois d'août les massifs de roseaux et de rouches étaient fauchés par de nombreuses familles de la vallée. Le produit de la fauche était exporté et servait de litière pour le bétail.

Ce mode de gestion a permis au cours des dernières décennies (pré 1970) de maintenir le milieu au même stade en limitant considérablement l'envahissement du marais par des ligneux pionniers. À la belle saison, quelques agriculteurs amenaient également leur troupeau paître dans la pointe aval du marais ainsi que sur une bande en bordure du Négron à proximité du moulin de Vrilly.

Ces pratiques ont perduré jusque dans les années 1970, tout au moins sur la partie aval. Le piétinement et la pâture sur ces secteurs ont exercé au cours des décennies une pression sur la végétation initiale, favorisant probablement le développement des joncs (*Juncus effusus*, *J. conglomeratus*, *J. inflexus*), des petites laïches et probablement de quelques graminées hygrophiles. D'après les descriptions historiques recueillies, la partie aval présentait une végétation plus diversifiée. On y trouvait des étendues de rouches dont l'appareil végétatif constituait de grosses buttes (similaires aux touradons de *Carex paniculata*) et entre lesquelles s'intercalaient des lits de joncs. À partir de 1975, le creusement de fossés de drainage et les plantations de peupliers sur l'aire d'étude provoquent un assèchement global du milieu et une apparition de massifs d'orties. Les matériaux retirés lors du creusement ont été déposés de part et d'autre des fossés sur une largeur de 5 m. Il en a été de même lors des opérations de curages du Négron.

Les plantations et l'artificialisation des écoulements des cours d'eau bordant le marais ont produit une rupture violente dans la continuité de la dynamique du marais. Les faciès de végétation, soumis à des conditions stationnelles fortement modifiées (travail du sol, ombrage croissant, amas de matière organique...) ont évolué rapidement et ont perdu de leur diversité et de leur richesse. Les travaux d'assainissement, puis les plantations successives ont en particulier contribué à son assèchement, bouleversant complètement le milieu.

En 1992, une tempête balaie 46 ha de peupleraies communales, soit environ 80% des boisements plantés sur le fond de vallon de Taligny. Suite à ces intempéries, la gestion du site est abandonnée entraînant ainsi une dégradation du marais et son reboisement naturel sous l'effet de la dynamique naturelle de végétation.

Face à ce constat, la commune de La Roche-Clermault (propriétaire des parcelles du marais) et l'Office National des Forêts (gestionnaire des boisements communaux) décident d'engager une réflexion associant le PNR Loire-Anjou-Touraine afin de définir une nouvelle stratégie de valorisation du site. Ainsi, à la demande du Parc, le nouveau plan d'aménagement forestier élaboré par l'ONF prévoit de préserver d'une nouvelle plantation 22 ha de marais en vue de favoriser la réhabilitation d'une zone humide naturelle en bordure du Négron. La vocation sylvicole reste affirmée dans certains secteurs du fond de vallon, tandis que la partie la plus humide du marais est alors destinée à une valorisation écologique.

En 1999, le Parc confie au CPIE Touraine-Val de Loire la réalisation d'une étude de restauration et de gestion du marais afin de fixer les conditions techniques des travaux de restauration sur le site préservé de toute plantation, et d'établir un plan de gestion et de valorisation pédagogique. Le programme d'actions résultant de cette étude permet ensuite d'engager des actions de restauration et d'entretien visant à restaurer la qualité biologique du Négron, restaurer des habitats de zones humides et permettre un entretien des habitats par pâturage à travers des travaux d'équipement du site. L'enveloppe financière dédiée au projet limite cependant les ambitions originelles du plan

de gestion : les objectifs de valorisation pédagogique et touristique, pourtant largement détaillés dans le plan de gestion, sont finalement abandonnés au profit de la phase de restauration écologique.



Figure 5 : Vue aérienne du site en 1998 (PNR LAT)



Figure 6 : Même vue aérienne du site en 2016 (CD37)

Après une phase opérationnelle conséquente, les actions de gestion courante et d'entretien réalisées entre 2002 et 2012 reposent sur une convention annuelle passée entre le Parc, la commune de La Roche-Clermault et le CPIE mais le mode de financement incertain pénalise la nécessaire vision prospective de l'évolution du site. Les faiblesses identifiées dans les modes de gestion du site tendent alors vers une nouvelle dégradation des habitats. Le pâturage extensif exercé sur l'ancienne aire d'étude (périmètre 2015/2020) par un groupe de 3 poneys landais depuis 2002 a certes permis de maîtriser la fermeture du site en limitant le développement des ligneux, mais a également influencé la physionomie de la végétation et la répartition des cortèges herbacés sur le marais.

En 2008, le marais de Taligny est identifié comme « site naturel exceptionnel » par la Charte du Parc (2008-2020), incitant ainsi ses élus et les acteurs locaux à engager un nouveau projet de préservation et de gestion pérenne de la zone humide. Un nouveau diagnostic écologique est réalisé en 2010 et aboutit à une volonté commune de proposer ce site à un classement en Réserve naturelle régionale. Le diagnostic est déposé en 2011 au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et reçoit un avis favorable en février 2012.

De 2015 à 2020, des actions de gestion et de restauration sont mises en place dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale et du plan de gestion de l'Espace naturel sensible. De gros travaux de restauration hydraulique modifient grandement la physionomie du site, rétablissant une inondabilité délibérée. Le niveau d'eau n'avait pas été vu si haut depuis plusieurs décennies, le site retrouve sa physionomie de marais, et les études de ces prochaines années permettront d'évaluer si le bon fonctionnement hydraulique a été rétabli.

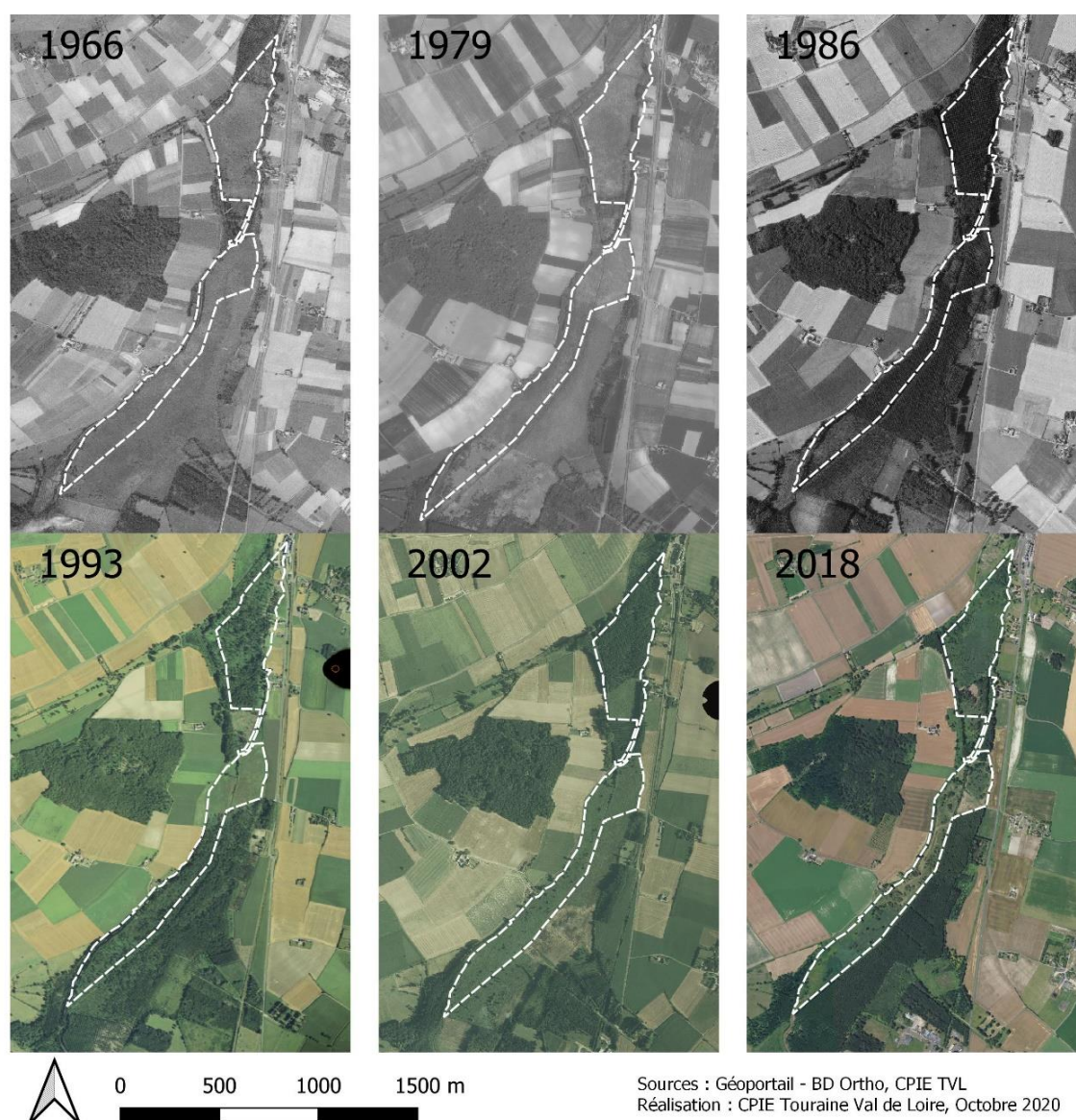


Figure 7 : Evolution de l'occupation du sol entre 1966 et 2018

La populiculture se développe puis régresse au cœur du marais avant de disparaître du périmètre RNR mais de subsister en fond de vallée.

E. INVENTAIRES, CLASSEMENTS ET OUTILS EN FAVEUR DES PATRIMOINES

RESERVE NATURELLE REGIONALE

Les réserves naturelles régionales (RNR) sont des classements réglementaires d'espaces naturels remarquables. Placées sous la responsabilité des Conseils régionaux, les réserves sont dotées d'une réglementation propre à chacune, adaptée aux besoins de protection. C'est aussi un outil de développement local, permettant de sensibiliser les publics en valorisant le patrimoine du site. En France, ce sont 178 sites classés en Réserve naturelle régionale, représentant 41 231 hectares.

Dans la région Centre-Val de Loire, cinq RNR couvrant 412 hectares sont présentes. Parmi elles, la réserve du marais de Taligny, initialement classée sur 20 hectares en 2014. A partir de 2022, la réserve est étendue sur 15 hectares supplémentaires, correspondant à la partie nord du site.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les espaces naturels sensibles (ENS) permettent de découvrir le patrimoine vert du département en alliant écologie et pédagogie. Ce sont 49 ENS, soit environ 1 650 ha, qui sont répartis sur le département d'Indre et Loire. À travers eux, le département privilégie la protection et la mise en valeur de sites remarquables fréquemment délaissés par l'agriculture et menacés par l'embroussaillage ou l'urbanisation.

La politique des ENS engagée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire permet une intervention à deux niveaux. D'une part, elle œuvre à la préservation et la restauration de sites spécifiques possédant une richesse écologique, biologique ou paysagère forte. D'autre part, elle permet de mener des actions de sensibilisation et de valorisation sur ces espaces naturels.

Le marais de Taligny a été inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles du département en 2012. La superficie de ce zonage englobe la zone d'étude concernée par le périmètre du projet de RNR ainsi qu'environ 50 ha du fond de vallée de part et d'autre, aujourd'hui encore majoritairement occupés par des peupleraies, soit une surface totale de 85 ha. La zone de préemption établie par le Conseil départemental sur les propriétés privées située au sein de l'ENS devrait permettre de faciliter les acquisitions foncières (ou la mise en place de convention de gestion) en dehors des emprises communales de La Roche-Clermault et de Seully.

INVENTAIRE ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est un inventaire national du patrimoine naturel porté par le Muséum national d'histoire naturelle depuis 1982. Il vise à identifier et décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le marais de Taligny a été désigné en ZNIEFF de type I par la DREAL Centre en 2004 lors de l'actualisation de l'inventaire du patrimoine naturel régional. Cette ZNIEFF de 2^{ème} génération n° R240030193 s'appuie sur les inventaires naturalistes menés entre 1999 et 2003 par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien, le CPIE Touraine-Val de Loire, la LPO Touraine, la Société botanique ligérienne ainsi que sur les données historiques provenant des notes d'herborisation de E. H. Tourlet, botaniste Chinonais du début du XX^{ème} siècle qui consacra de nombreuses sorties à prospecter et inventorier la flore de Touraine et notamment du marais de Taligny.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

L'inventaire national du patrimoine géologique est un programme ayant pour objectif de recenser les sites géologiques d'intérêt patrimonial en France. Plus de 4000 sites géologiques remarquables étaient recensés en 2018, dont le fond de vallon du marais de Taligny, classé comme géosite. Le marais est ainsi référencé à l'inventaire régional des sites géologiques de la région Centre - Val de Loire. La fiche récapitulative CEN 0058 est disponible en annexe (Annexe 2 : Extraits de la fiche d'identification à l'inventaire du patrimoine géologique CEN0058).

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

En 2006, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Conseil Général d'Indre-et-Loire ont engagé une étape essentielle à la bonne gestion des habitats aquatiques à travers la maîtrise d'ouvrage conjointe de l'inventaire des zones humides du département.

Cet outil est valorisé par les autorités publiques pour améliorer la connaissance et faciliter les prises de décision administratives dans le cadre d'instruction de projets d'aménagement du territoire. En application des textes législatifs et réglementaires protégeant les zones humides, l'Etat est désormais capable de s'opposer aux opérations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de ces zones

À ce titre, le marais de Taligny a été reconnu comme une zone humide importante de la vallée du Négron et figure sur cet inventaire. Cette désignation constitue un outil d'aide à la décision afin d'assurer une meilleure cohérence des politiques publiques en matière de planification de l'aménagement du territoire, et doit permettre de limiter localement les atteintes à ces milieux d'une grande diversité biologique.

L'émergence et la mise en place d'un SAGE Vienne aval dans les années à venir devrait également préciser ces aspects.

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Le site d'étude est intégralement inclus dans le territoire du PNR Loire-Anjou-Touraine. Les objectifs des PNR sont fixés par plusieurs lois et décrets d'application depuis 1967. Ils visent à protéger le patrimoine naturel, culturel et historique de sites sensibles, de développer les activités humaines dans des conditions permettant la préservation de ces patrimoines et de remplir des fonctions éducatives, touristiques et d'information du public.

Les volets d'actions du PNR sont définis suite à une large concertation et rassemblés au sein d'un document unique : la charte du PNR, d'une durée de 15 ans. Cette charte cartographie également les zones écologiques majeures présentes sur le territoire du PNR. Dans l'actuelle charte du Parc 2008-2020, le marais de Taligny est identifié comme « site naturel exceptionnel » et dans le projet de la future charte 2023-2038, le site est proposé comme Réservoir Biologique Prioritaire (RBP), constituant le niveau d'intérêt écologique le plus élevé du « plan de Parc » qui est annexé au projet de charte.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITATS

Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes, permettant de :

- Etudier le fonctionnement d'un territoire pour en dégager des enjeux d'évolution,
- Construire un projet de développement s'appuyant sur les spécificités du territoire et respectant les politiques nationales et territoriales d'aménagement,
- Traduire le projet en règles d'utilisation des sols.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal – habitat (PLUi-H) intègre en plus le Programme local d'habitat, document stratégique de programmation de la politique de l'habitat, devant répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Les communes de La Roche-Clermault et de Seuilley sont incluses dans le PLUi-H de la CC CVL. Le marais de Taligny est inscrit au sein de ce PLUi-H comme zone naturelle, bordant des zones agricoles et boisées classées et contenant des haies protégées au motif de leur intérêt écologique.

La réserve est proche de zones urbanisées à vocation d'habitat, d'une zone naturelle au patrimoine bâti de caractère, d'une zone d'activité économique à dominante artisanale, industrielle et d'entrepôt, ainsi que d'une zone ayant vocation à être urbanisée pour des activités économiques.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

Les plans de prévention des risques inondation (PPRI) ont pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation des sols dans des zones à risque. La partie aval du marais de Taligny est concernée par le champ d'expansion de crues de la Vienne, le site est donc concerné par le PPRI Val de Vienne, approuvé par arrêté préfectoral du 9 mars 2012 en aléa « faible ».

Ce plan de prévention des risques oriente les possibilités d'aménagement liées à la valorisation touristique du site.

DISPOSITIF NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs,
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Une Zone de Protection Spéciale est présente à proximité du marais de Taligny. Ce site Natura 2000 « Basses Vallée de la Vienne et de l'Indre » n° FR 2410011 englobe le lit majeur d'une large portion de Vienne entre Chinon et la confluence, ainsi que la vallée alluviale de l'Indre en amont d'Azay-le-Rideau pour une superficie totale de 5 600 ha. La présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire, dont une communauté menacée d'oiseaux prairiaux caractéristiques des vallées alluviales (Râle des genêts *Crex crex*, Tarier des prés *Saxicola rubetra*...) ont justifié la désignation de ce site en 2005.

La grande diversité d'habitats présents dans ces espaces de vallées alluviales (prairies humides de fauche, fossés, mares, boires, ripisylves, bocage...) participe également à l'intérêt écologique majeur de cette zone naturelle inondable.

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Val de Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire, est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2000 comme « paysage culturel ». Ce zonage englobe 86 021 ha de la vallée de la Loire dans les régions Centre Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire, et comprend notamment la vallée de la Vienne en aval de Chinon ainsi qu'une portion de la vallée du Négron. L'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial n'entraîne pas de contrainte réglementaire. Il s'agit d'un label de qualité qui peut être retiré si le site ne répond plus aux critères de désignation. En 2012, le plan de gestion de ce site UNESCO a été finalisé et le périmètre a été modifié en 2017. Ce plan de gestion vise pour partie à conserver la biodiversité à travers la préservation des paysages.

CLASSEMENT DU SITE « THEATRE DE LA GUERRE Picrocholine »

La réserve est partiellement incluse dans le projet de classement au titre des sites « Le théâtre de la guerre picrocholine », territoire de 1500 hectares environ. Cette protection réglementaire (Code de l'Environnement, article 341.1 et suivants) vise à pérenniser les paysages remarquables et fait suite à l'adoption du Plan de gestion du Val de Loire UNESCO. Le présent projet serait classé selon le critère artistique, d'après l'œuvre de Rabelais et son passage de la guerre picrocholine dans "*Gargantua*".

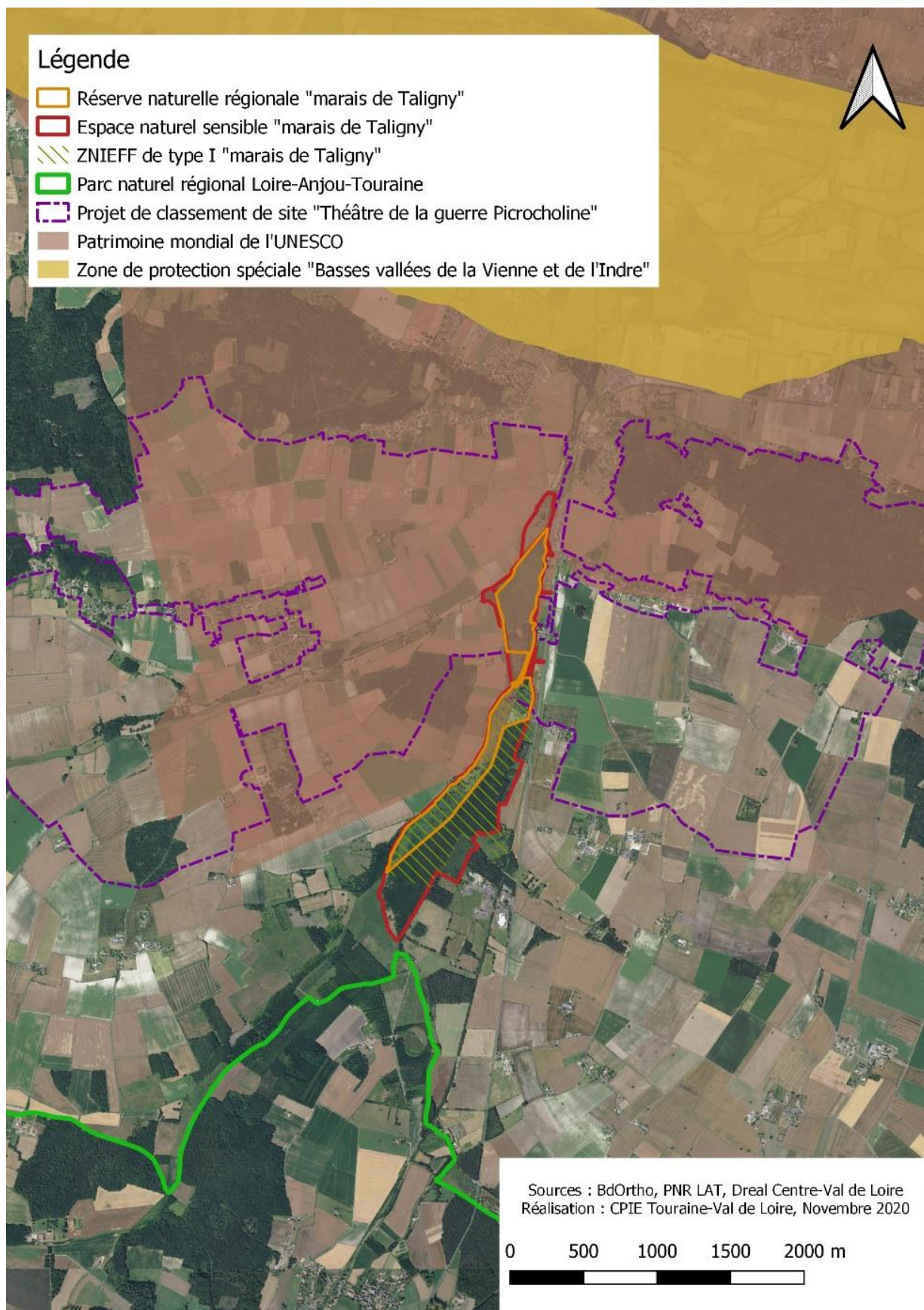


Figure 8 : Cartographie des différents zonages

F. BILAN DE LA GESTION ANTERIEURE

2001 - 2012

Le plan de gestion de 1999 rédigé par le CPIE Touraine Val de Loire (TEYSSÉDRE G., 1999) prévoyait plusieurs actions de gestion. L'abattage et le débroussaillage de ligneux et d'arbustes ont permis une réouverture du milieu. A partir de 2003 un groupe de trois poneys landais a permis de maintenir partiellement les habitats ouverts et l'hétérogénéité des strates herbacées sans avoir recours à des interventions mécaniques. Cependant, ce pâturage a exercé une pression parfois trop lourde sur certaines plantes patrimoniales, notamment la Marisque. Ce mode de gestion très extensif expérimenté jusqu'en 2014 a rapidement montré ses limites : fourbure des animaux, coûts sanitaires, reprise de l'embroussaillage du marais... Entre 2012 et 2013, des génisses sont amenées sur place en plus des poneys pour pâturer en saison estivale. Ces derniers seront retirés complètement du site au printemps 2014 pour faire place uniquement à un pâturage bovin.

De légers aménagements hydrauliques ont également été mis en place (seuil en bois de 30 cm à mi-hauteur du fossé central) mais ont eu un effet limité sur la restauration de l'inondabilité et se sont avérés insuffisants au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic de 1999.



Figure 9 : Poneys landais pâturant sur le site, retirés en 2014

2013 – 2020

Les plans de gestion de l'Espace naturel sensible (BIOTOPE-BURGEAP, 2015) et de l'ancien périmètre de la Réserve (COURANT S. *et al.*, 2014) prévoient une importante restauration en vue de retrouver un bon fonctionnement hydraulique.

Suite à des études topographiques, des suivis hydrologiques et une procédure d'autorisation administrative, les travaux de restauration ont pu être engagés à l'automne 2019. Le pont canal qui faisait s'enjamber le Négron et le fossé central a été supprimé afin de retrouver une confluence naturelle qui remonte le niveau moyen des eaux et qui permet de mieux répartir les eaux entre les deux bras. Le Négron et le fossé central ont été reprofilés en largeur et en longueur sur certains

linéaires afin de mieux répartir les écoulements des eaux tout en permettant une remontée de la nappe alluviale au sein du marais. Des opérations de curage de vases et/ou d'apports de matériaux (graviers, blocs) ont eu lieu, permettant la création de radiers afin de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques. Des seuils ont été supprimés ou modifiés afin de ne pas entraver la bonne circulation des poissons. Les premiers effets de ces travaux ont rapidement été constatés, avec une remontée rapide et visible de la nappe au cœur de la RNR, ennoyant ou réhumidifiant des surfaces intéressantes de prairies et de mégaphorbiaies.



Figure 10 : Destruction du pont canal en 2019 (PNR LAT)



Figure 11 : Photographie de la nouvelle confluence Négron/Fossé central

D'autres actions ont également été mises en place au sein de l'ancien périmètre de la RNR :

- Depuis 2012, des génisses viennent pâturer de manière extensive lors du printemps et de l'été. Cette gestion par conventionnement multipartite entre le PNR LAT, la CC CVL, la commune et un éleveur local, a permis de conserver un milieu ouvert et de favoriser certaines espèces

patrimoniales. En fin de saison, les refus de pâturage sont broyés (éleveur ou services techniques de la CC CVL)

- Des frênes ont été taillés en têtards au sein de ces parcelles pâturées, et une haie a été plantée le long de la limite Est.
- Des repousses de peupliers et des bosquets arbustifs ont été abattues, réouvrant le milieu et laissant place à de nombreuses espèces végétales patrimoniales.
- La vaste roselière a été fauchée en deux fois, une partie en 2016, l'autre en 2019, permettant de rajeunir la phragmitaie et d'éviter son atterrissement. Un îlot de roselière sénescente a été conservé afin de favoriser certaines espèces d'arthropodes liées aux roselières sèches.
- Des mares ont été restaurées et créées afin d'augmenter la surface en eau libre et en habitats aquatiques du site.

Depuis 2015, de nombreux suivis naturalistes ont été mis en place au sein de l'ancien périmètre, permettant d'améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais. Ces suivis protocolés permettent désormais une analyse interannuelle des résultats et une reconduite des protocoles, ainsi qu'une évaluation des pratiques de gestion.



Figure 12 : Cheminement rustique au sein de la réserve ; Fauche de la roselière en 2019 (PNR LAT) ; Suivi temporel des oiseaux communs (PNR LAT) & Génisses pâturant dans le marais

Une évaluation des actions réalisées dans le cadre du précédent plan de gestion a été réalisée (COROLLER C. & VIVERET N., 2020). Ce document est disponible auprès du PNR LAT.

Les 15 hectares faisant office d'extension au nord de ce périmètre de réserve étaient occupés par les peupliers exploités par tranches successives de 2011 à 2018. La commune ne souhaitant pas renouveler la populiculture sur ces parcelles, cela a été l'élément déclencheur en 2012 pour inscrire l'ensemble du marais au schéma des ENS puis d'engager la rédaction d'un plan de gestion sur l'ensemble du marais pour la période 2016-2020. Ce plan de gestion ENS, complémentaire à celui de la RNR (ancien périmètre) a permis ainsi d'avoir une gestion cohérente et concertée des milieux sur l'ensemble du marais de Taligny.

Ainsi, suite à l'abattage de la dernière parcelle de peupleraie sur la partie nord du marais (périmètre d'extension de la RNR), il a été réalisé en 2018 un broyage des repousses de peupliers au sein de la roselière. Une mare a également été creusée au sein de la roselière, quelques frênes ont été taillés en têtards, tandis qu'un cheminement de 1,4 km est broyé l'été depuis 2019 afin de créer un sentier « rustique » (cheminement naturel dans la végétation).

Légende

- Conduite de frênes en têtard
- Plantation de haies
- Abattage des repousses de peupliers
- ◻ Exploitation des peupliers et rognage des souches
- Coupes sélectives de ligneux
- Broyage
- /// Parcelles pâturées
- Conservation d'un îlot de roselière ancienne
- Restauration de mares
- Réalisation de carrés d'étrépage
- Création de mares
- Fauche de la roselière
- ++ Chemin rustique
- Limites de la RNR

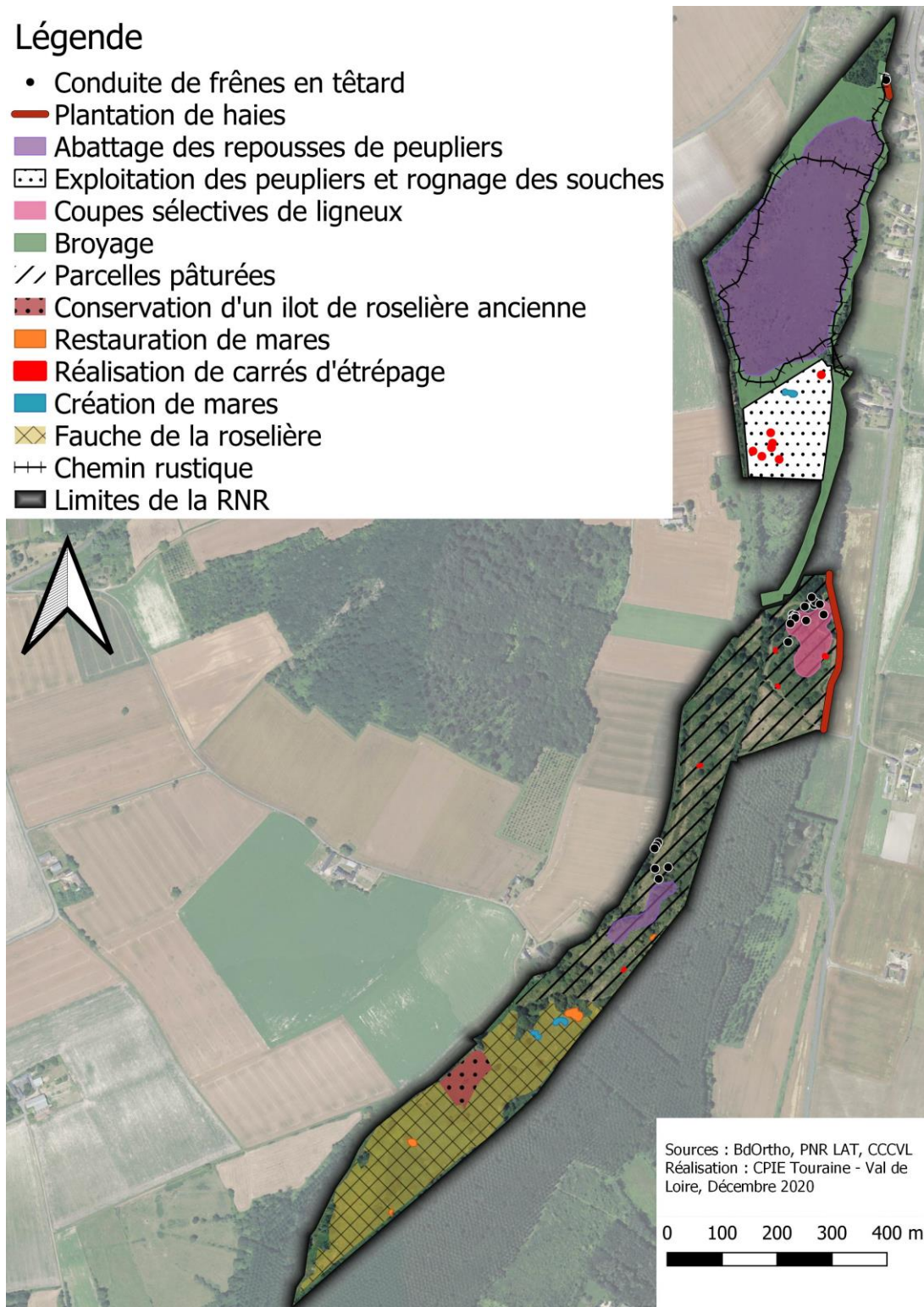


Figure 13 : Gestion appliquée depuis 2015 sur le site

II. L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

A. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

I. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La Roche-Clermault (37) est une petite commune rurale de la vallée de la Vienne dont le territoire s'étend sur 18 km². La population comptait 518 habitants en 2017 et apparaît globalement stable sur la période considérée, avec néanmoins une diminution de 16.4% entre 1968 et 1982 et une légère augmentation de 8% entre 1982 et 2017 (source : INSEE).

Tableau 2 : Evolution de la démographie sur la Roche-Clermault entre 1968 et 2017

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2009	2012	2017
Population	519	470	446	456	479	507	479	495	518
Densité moyenne (hab/km²)	28,8	26,1	24,7	25,3	26,6	28,1	26,6	27,5	28,7

2. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES SUR ET AUTOUR DU SITE

ACTIVITES ANCIENNES

Activités agro-pastorales et sylvicoles

Les cartes de Cassini (1756) et diverses cartes d'état-major datant des derniers siècles permettent de visualiser le tracé du Négron serpentant au centre d'un large fond de vallée brusquement resserrée à hauteur du lieu-dit « Taligny », mais ne permettent pas d'attester du caractère marécageux du fond de vallée. Les biens de la commune de La Roche-Clermault, constituée alors de vastes surfaces de prairies humides régulièrement inondées, devaient alors être entretenus par des activités de fauche et de pâturage estivales, et soumis aux crues régulières de la Vienne et aux débordements du Négron.

Les cartes napoléoniennes détaillent avec davantage de précision la nature des terrains du fond de vallée, et permettent de localiser précisément le tracé du Négron et la superficie occupée par le marais.



Figure 14 : Carte de Cassini (1756)

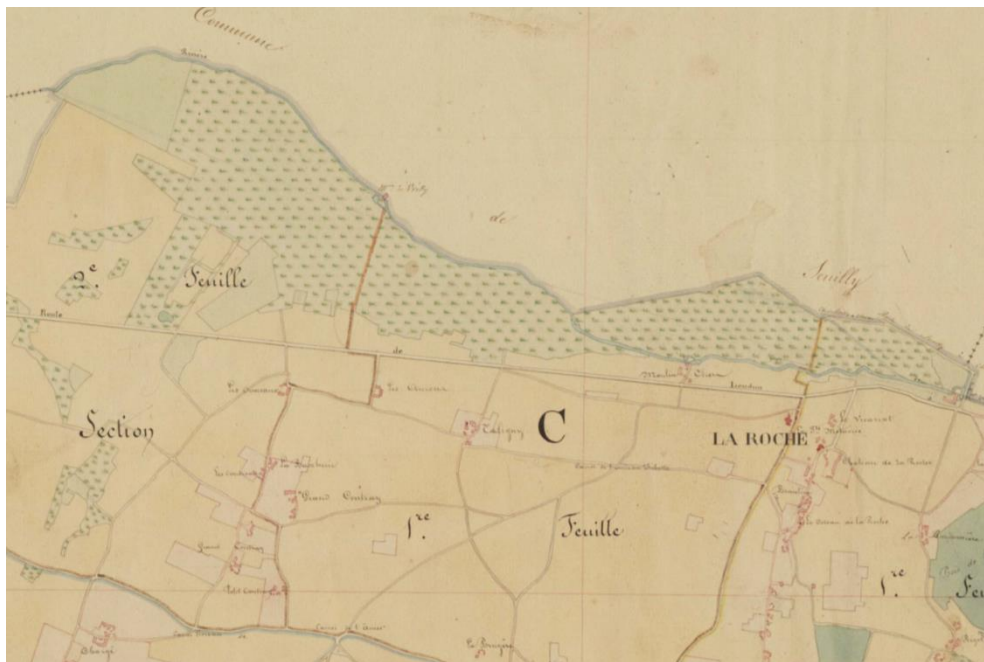


Figure 15 : Extrait du cadastre Napoléonien (CD37)

Les témoignages recueillis auprès des habitants attestent d'activités de fauche et de pâturage extensif régulières au cours du siècle dernier sur ces biens communaux. Les habitants louaient alors à la commune une fraction du marais pour y laisser divaguer leurs bêtes ou venir y faucher les « rouches ». Ces pratiques ancestrales ont de toute évidence contribué à entretenir une végétation herbacée ouverte durant des décennies et ont ainsi limité l'envahissement du marais par les ligneux pionniers.

Après la seconde guerre mondiale, les profondes mutations du monde agricole amènent la plupart des exploitants et la population locale à abandonner progressivement leurs pratiques de fauche et d'élevage traditionnelles sur les prairies de la vallée du Négron pour s'orienter vers d'autres schémas d'exploitations plus productifs.

De nombreux exploitants ou propriétaires fonciers se tournent à partir des années 70 vers la populiculture pour valoriser les prairies humides de fond de vallée difficilement cultivables car soumises à une inondation temporaire. Sur le conseil de l'Office national des forêts et soutenue par des aides financières publiques incitatives, la commune de La Roche-Clermault fait également le choix d'implanter des peupleraies sur les parcelles de l'actuel marais de Taligny à partir de 1975. Ces plantations ont pour conséquence de changer profondément la physionomie du fond de vallée, et s'accompagnent de travaux d'aménagements hydrauliques visant à réduire l'hygrométrie des sols du marais et d'en faciliter le drainage.

Moulins à eau

Les recherches menées par Guichané (GUICHANE R., 2002) sur les moulins des cours d'eau d'Indre-et-Loire ont démontré l'existence de nombreux moulins construits le long du cours du Négron dès l'an 1000. Sur la portion de cours d'eau bordant le marais de Taligny entre le moulin de Bariteau en amont et le moulin du Pont en aval, les écrits et références historiques étudiés par l'auteur ont permis de recenser six moulins à eau, utilisés pour moudre les céréales cultivées de longue date sur les coteaux environnants. Si certaines de ces constructions ont disparu depuis plusieurs siècles (deux moulins construits avant 1128 et 1143 sur le Négron en bordure des parcelles du périmètre RNR n'apparaissent pas sur les cartes de Cassini datant de 1756), quatre moulins existent encore aujourd'hui. Ces moulins : du Pont, Ciret, Vrilly et Bariteau, sont considérés comme en ruine et n'ont plus d'utilisation de leur droit d'eau.

Activités cynégétiques et piscicoles

Parmi les témoignages recueillis lors des entretiens menés auprès d'habitants de La Roche-Clermault en 1999 et 2012 par le CPIE, celui de M. BILLARD, alors âgé de 75 ans, a permis de détailler avec une remarquable précision les activités cynégétiques traditionnelles menées sur le marais de Taligny au cours du siècle dernier.

De l'après-guerre jusqu'aux années 60, les locaux venaient fréquemment à Taligny y pratiquer la chasse et la pêche. Les parties les plus hautes, exondées en été, étaient pâturées par des vaches et chevaux. En dehors de la période d'étiage, l'ensemble du marais était immergé et seul le Gué de Vède pouvait être franchi par les hommes et les bêtes. Le lit du Négron, plus large qu'aujourd'hui, accueillait des brochets, carpes et anguilles. Les tableaux de chasse de l'époque témoignent de la présence de nombreuses espèces d'eau parmi lesquels la Bécassine des marais, la Bécassine sourde, le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver, la Perdrix rouge ou le Râle d'eau. Des grues cendrées venaient également s'alimenter sur les zones les plus ouvertes lors d'étapes migratoires.

ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ACTUELLES

Pâturage extensif

Trois parcelles situées au sein de l'ancien périmètre, représentant 9 ha, sont entretenues par pâturage extensif depuis 2001. Cet entretien a été assuré entre 2001 et 2014 par un groupe de trois poneys landais acquis par la commune de La Roche-Clermault. Depuis 2012 le pâturage est assuré par un troupeau de génisses via une convention tripartite entre l'éleveur, la CC CVL et le PNR. Dans ce conventionnement était convenu une mise en pâture de 10 génisses à partir du 15 avril jusqu'au 1^{er} juin sur les parcelles nord est et du 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre sur les parcelles ouest. Au vu de l'évaluation des pratiques de gestion réalisée suite au premier plan de gestion, une évolution des modalités de pâturage est à considérer. En effet, le chargement annuel doit être évalué en amont de chaque saison de pâturage, et doit être ajusté en fonction des conditions de l'année en cours. Par ailleurs, le parc de clôture vieillissant doit être repris, prenant en considération la valorisation écotouristique qui aura lieu avec l'implantation potentiel d'un cheminement ouvert au public.

Populiculture

La populiculture occupe une place importante dans la vallée du Négron. La déprise agricole de ces dernières décennies a incité de nombreux propriétaires et exploitants à valoriser les prairies humides en y plantant des cultivars de peupliers à croissance rapide.

Les peupleraies ont disparu des parcelles communales de l'ancien périmètre RNR depuis la tempête de 1992, mais occupent toujours les parcelles communales et privées alentours. Les parcelles constituant l'extension nord de la RNR étaient également formées de peupliers qui ont été abattus entre 2011 et 2018.

Il est également important de noter que le régime forestier s'appliquait sur la partie nord de la RNR (extension, parcelle ZE 46) jusqu'en 2017. Cette dernière a été distraite du régime forestier sur demande de la commune et avec accord de l'ONF, afin d'avoir l'autorisation de défrichage de la parcelle et de mettre en œuvre les opérations de broyage des repousses de peupliers.

A l'heure actuelle le régime forestier s'applique sur la moitié de parcelle C 883 de la commune de la Roche-Clermault (moitié de la parcelle qui n'est pas dans le périmètre RNR) et bénéficie d'un plan d'aménagement forestier pour la période 2021-2040.

Pêche

Le Négron est une rivière de 2nde catégorie dont les droits de pêche des parcelles de la RNR ont été cédés dans le cadre d'un bail au profit de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « Les pêcheurs Chinonnais » (délibération du conseil municipal de la Roche-Clermault du 18/03/2021). Les pêcheurs locaux fréquentent peu les abords du Négron pour pêcher, seule la portion la plus aval du cours d'eau est plus régulièrement visitée par les pêcheurs lors des épisodes des crues de Vienne, car de nombreux poissons viendraient s'y réfugier à l'abri du courant. L'association de pêche a pour habitude d'empoisonner le Négron avec de la Truite fario issue de pisciculture.

Dans le cadre du bail de pêche en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021, il est précisé que :

- La pratique de la pêche sera réalisée sur les zones ouvertes au public de la RNR « Marais de Taligny », à une seule canne, uniquement du bord, pas d'accès dans le lit du cours d'eau. Tous les poissons devront être remis à l'eau, sauf la Perche-soleil, le Poisson-chat, le *Pseudorasbora* ou les écrevisses américaines qui seront détruits ;
- Que devra être respecté la réglementation de la RNR ;
- Que l'entretien du chemin suffira pour exercer l'activité de pêche et que si l'AAPPMA souhaite réaliser un entretien complémentaire, l'autorisation de la commune sera indispensable.
- L'AAPPMA aura à sa charge la pose des panneaux autorisant la pêche et les secteurs interdits à la pratique.

Ces nouvelles mesures seront appliquées avec la nouvelle réglementation de la RNR présentée dans le cadre du nouveau plan de gestion 2022-2033.

Chasse

La chasse est interdite sur le périmètre RNR. Des battues au grand gibier ont ponctuellement lieu autour du site (chasse de loisir). Certaines parcelles alentours, essentiellement des peupleraies, sont classées en réserve de chasse. La zone d'extension est encore chassée notamment pour le gibier d'eau. Cette activité sera interdite lors du classement de ces parcelles en RNR prévue en 2022.

Dans le cadre de la régulation de grands gibiers et notamment de l'espèce Sanglier, une délibération a été prise par la commune de la Roche-Clermault pour demander au Président de la région Centre-Val de Loire, la prise d'un arrêté permettant la mise en œuvre de battue de régulation des sangliers.

Cet arrêté (n°SA/2020.244) permet la réalisation d'une régulation des sangliers avec les conditions suivantes :

- Interdiction d'organiser des battues sur les périodes sensibles entre le 1er mars et 15 août de chaque année, avec une possibilité d'intervenir jusqu'au 31 mars sur demande exceptionnelle et uniquement en cas de dégâts constatés et avérés sur des parcelles agricoles contigües à la réserve,
- 3 journées de régulation maximum par année civile,
- Demande d'autorisation de battue délivrée par la commune, sur demande écrite de la société de chasse, au minimum 4 jours ouvrés avant la date prévue,
- Autorisation délivrée par la commune après avoir pris l'avis des co-gestionnaires (PNR et CC CVL),
- Les résultats de la battue doivent être transmis à la mairie et aux co-gestionnaires dans les 15 jours.

L'arrêté est valable jusqu'au 23/06/2022, par la suite, ces modalités de gestion sont reprises dans le futur règlement de la RNR et précisé dans le plan de gestion 2022-2033.

Régulation des espèces exotiques envahissantes

L'arrêté préfectoral du 24 juin 2011 relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué oblige le maire à autoriser le piégeage de ces animaux sur ces propriétés. Actuellement, seules ces espèces sont régulées par des campagnes de piégeages plus ou moins régulières réalisées par l'exploitant mettant ses bovins sur site. La lutte contre les EEE est limitée sur le site, tout comme leur présence. On note en effet assez peu d'espèces exogène sur le site, tant au niveau de la faune que de la flore.

Fréquentation du public

Du fait de son accessibilité très limitée et de l'historique du site, les parcelles du périmètre RNR et d'une manière générale le marais de Taligny font l'objet d'une très faible fréquentation.

La présence humaine dans l'ancien périmètre RNR se limite actuellement aux opérations de suivis scientifique et travaux d'entretien et de gestion courante effectués par les agents du PNR, de la CCCVL, du SBNM et du CPIE Touraine – Val de Loire, ainsi que des prestataires d'entretien, le cas échéant.

L'exploitant qui utilise les parcelles clôturées pour y faire pâturer le troupeau de génisses accède également à ces parcelles pour surveiller ses bêtes.

Le site est également utilisé ponctuellement par le CPIE Touraine Val de Loire pour la réalisation d'activités de sensibilisation et de formation aux milieux naturels et à la dynamique des écosystèmes, ou dans le cadre de chantier nature. Entre 2015 et 2020, une quinzaine d'interventions réalisées par le CPIE sont à dénombrer. Elles concernent aussi bien le grand public que le Réseau de bénévoles naturalistes de l'association, ou encore des étudiants de l'IUT de Tours. Au-delà du CPIE Touraine Val de Loire, d'autres structures ou personnes physiques peuvent fréquenter le site. M. Macaire a par exemple réalisé une sortie sur la géologie spécifique du site auprès d'une association de géologue, le PNR est amené à faire visiter le site ponctuellement à des étudiants de l'Université de Tours. Lors des sessions de baguage, à l'accès très restreint, le bagueur, M. Courant, invite un nombre limité de personnes afin de leur faire

découvrir le marais sous un nouvel angle. L'OFB, les élus locaux, les techniciens PNR et CPIE, les stagiaires CRBPO ou encore l'éleveur mettant ses génisses sur le site ont déjà été invités. Le site bénéficie donc d'une activité restreinte, mais les acteurs locaux cherchent à valoriser le site par des visites ponctuelles.

Au-delà de l'ancien périmètre de la RNR, la parcelle Nord faisant office d'extension du site est en libre accès par des promeneurs, un cheminement rustique formant une boucle de 1.4 km étant fauché les mois d'étés. Des randonneurs ont pu se rendre sur le site et visiter le marais en autonomie, ou lors de sorties réalisées avec le CPIE.

L'extension ne faisant pas partie de la RNR avant 2022, la réglementation de la réserve n'y était pas appliquée.

Seuls quelques accès sont utilisés pour l'ensemble de ces activités :

- La piste centrale en diorite localisée en bordure est du marais et permettant d'accéder au gué central,
- Le pont de la Réserve au nord du site permettant un accès simple et point d'entrée du cheminement rustique,
- La passerelle en métal au sud-est du marais accessible par la peupleraie communale, insérant directement au sein de la roselière.

A l'avenir, plusieurs structures pourraient être amenées à utiliser le site, en tant que support d'animation, de découverte des milieux, de présentation des travaux réalisés, etc. :

Tableau 3 : Structures ayant une volonté de réaliser un programme de sortie sur site

Structure organisatrice	Thématiques
PNR Loire Anjou Touraine	Environnement ; Gestion de site ; Biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	Environnement ; Gestion de site ; Biodiversité ; cours d'eau
Syndicat du bassin du Négron et du Saint Mexmes	Sensibilisation aux milieux aquatiques et la faune piscicole, frayère à brochets, continuité écologique.
AAPPMA de Chinon	
Fédération de pêche d'Indre et Loire	
CPIE Touraine Val de Loire	Petites bêtes de l'eau ; Gestion de site ; Biodiversité ; protocoles d'inventaires ; Flore et Faune des zones humides ; Biodiversité ; logique d'acteurs ; cours d'eau
Société Botanique Ligerienne	Flore et habitat
Association "Touraine InterAge Université" ; Association des Géologues du Bassin de Paris ; Association des Professeurs de Biologie et Géologie ; Association Française d'Etude du Quaternaire INQUA	Géologie ; hydrologie
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	Flore, mycologie, bryologie

3. GESTION ET EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU

CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT MEXME

Actuellement, le contrat de rivière concernant le Négron est en cours de préparation par le syndicat des bassins du Négron et du St Mexme. Des actions concernant la poursuite de la restauration des cours d'eau du bassin du Négron sont à l'étude. La restauration du Quincampoix est notamment prévue en bordure de la réserve afin de restaurer la morphologie du cours d'eau et limiter le drainage de la zone humide. Des créations de radiers, de retalutage de berges et la création d'un méandre en bordure de la réserve sont prévues avec en plus le comblement d'un fossé drainant au sein de la roselière nord.

MOULINS FONDES EN TITRE

Parmi les nombreux moulins jalonnant le cours du Négron au Moyen-Age, certains sont encore présents à proximité du marais : le moulin Ciret (situé en limite est du périmètre RNR), le moulin de Bariteau (700 m en aval du périmètre de la RNR, 1^{ère} mention historique en 1833) et le moulin de Vrilly (situé en limite ouest du périmètre RNR, 1^{ère} mention en 1709). Actuellement, aucun de ces moulins n'est un moulin fondé en titre : celui de Bariteau a été construit après la Révolution tandis que celui de Vrilly a été déclassé au cours des dernières décennies. Ils sont aujourd'hui considérés comme en ruine et ne présentent plus d'ouvrage fonctionnels.

Les droits fondés en titre sont des droits d'usage de l'eau particuliers, exonérés de procédure d'autorisation ou de renouvellement. Les ouvrages qui bénéficient de ces droits sont dits « ouvrages fondés en titres ». Ces droits d'usage tirent leur caractère « perpétuel » du fait qu'ils ont été délivrés avant que ne soit instauré le principe d'autorisation de ces ouvrages sur les cours d'eau. Lorsque l'existence du moulin est avérée avant la Révolution, le moulin est dit « fondé en titre » et son droit d'eau est imprescriptible.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le marais de Taligny est proche de deux aires d'alimentations de captage (Site internet de l'ADES, consultation en 2020) :

Le captage « Près Moreaux » est localisé sur la commune de La Roche-Clermault à l'est du marais de Taligny. Ce forage capte la nappe du Turonien calcaire à partir de 5 m de profondeur sur une épaisseur de 10 m. Le débit de pompage maximal est de 60 m³/h. Ce forage est utilisé pour l'eau potable et pour l'irrigation des cultures.

Tableau 4 : Prélèvements d'eau effectués à la station "Les prés Moreaux" (Source : BNPE)

Prélèvements (m3)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Eau potable	99 900	117 589	127 689	-			-	-	157 463	140 516	130 997
Irrigation	1 600	1951	1 613	960	1 468	979	-	1 054	-	-	-

Le captage « Source de Morin » est situé sur la commune de Seuilly à l'ouest du marais. Cette source capte la nappe de la craie blanche à silex et de la craie marneuse du Turonien inférieur.

Tableau 5 : Prélèvements d'eau effectués à la station "Source Morin" (Source : BNPE)

Prélèvements (m3)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Eau potable	60 729	40 597	174 188	170 996	147 931	149 467	138 209	19 446	13 042	21 753

Zone d'activité

La zone d'activité de la Roche Clermault "La Pièce du Marais" est implantée au sud-est de la RNR et de l'ENS, et comprend 11 entreprises. Parmi celles-ci, on trouve des services à la personne, mais aussi un site classé SEVESO (Chimirec PPM) spécialisé dans la dépollution d'huiles et liquides de refroidissement. La prise en compte de cette zone d'activité a été un facteur important dans le dimensionnement des nouveaux niveaux d'eau liés aux travaux hydrauliques. En effet, le site ne doit pas être impacté par les crues du Négron.

4. ENQUETE LIEE AU SITE

En 2020 une démarche de questionnement auprès des différentes parties prenantes du site est menée. Un questionnaire de neuf questions est transmis aux associations locales, financeurs, gestionnaires, experts scientifiques du site, associations de pêche et de chasse locales, etc. (Annexe 1 : Questionnaire proposés aux différents acteurs du site en 2020). Treize retours sont recueillis par téléphone, lors d'entretiens *de visu* ou par retour de mail :

- Mr Naulet, au titre de son mandat au SBNM et de son mandat à la CCCVL
- Mr Turquois, au titre de son mandat au SBNM et au titre d'éleveur
- Mr Robert, au titre de son mandat au SBNM
- Mr Bergé, au titre de son poste de technicien rivière au SBNM
- Mme Arsonneau, au titre de son poste à la CCCVL (service tourisme)
- Mme Legros, au titre de son poste à la CCCVL (service environnement)
- Mr Morel, au titre de son poste à la CCCVL (service environnement)
- Mr Boulay, au titre de son poste au CD37 (service ENS)
- Mr Ducarre, au titre de son poste à la région (Service patrimoine naturel)
- Mr Delaunay, au titre de mandat à la société de chasse La Rabelaisienne
- Mr Garnier, au titre de mandat à la société de chasse La Rabelaisienne
- Mr Villain, au titre de mandat à la société de chasse La Rabelaisienne
- Mr Field, au titre de son mandat de maire à la commune de La Roche Clermault
- Mr Lambert, au titre de son mandat d'élus à la commune de La Roche Clermault
- Mr Deguingand, au titre de son mandat de maire à la commune de Seuilly
- Mr Buferne, au titre de son poste à l'ONF
- La LPO 37, au titre de l'association naturaliste (Benjamin Griard et Pierre Reveillaud)
- Mr Ricou, au titre de son poste à la fédération de pêche départementale
- Mr Bodard, au titre de son poste à la fédération de chasse départementale
- Mr Macaire, au titre de son expertise de géologue

Ce questionnaire porte sur les attentes initiales liées au plan de gestion 2015-2020, les ressentis vis-à-vis des différentes réalisations et sur les futures envies et souhaits liés au site (questionnaire en annexe). D'autres structures interrogées n'ont pas répondu.

Le questionnaire est perçu différemment selon les personnes. En effet, certaines ont une connaissance ancienne et approfondie du site, aussi bien technique, financière ou scientifique, tandis que d'autres appréhendent le site de manière plus lointaine. Les réponses sont donc très variables.

Plusieurs aspects ressortent néanmoins :

- Intérêt et rôle de la RNR localement et plus largement

Les personnes interrogées signalent toutes l'importance de la RNR :

- pour son rôle de préservation de la faune et de la flore et des habitats
- pour ses potentialités d'accueil

Cela témoigne d'une bonne compréhension de ce dispositif et d'une reconnaissance locale de la RNR.

- Les travaux hydromorphologiques

Ces travaux liés au réseau hydrique du site ont été plusieurs fois cités, à la fois comme action la plus importante du site, mais aussi comme action bloquante. En effet, les travaux initialement prévus dès la première année du plan de gestion ont accumulé plusieurs années de retard. Cependant, une fois les freins levés et les travaux achevés, l'ensemble des personnes interrogées souligne l'importance de la réalisation et du travail accompli.

- Chasse/régulation du sanglier sur site et extension

La présence du Sanglier *Sus scrofa* sur le site peut amener à considérer l'espèce comme problématique à deux égards. D'une part, l'espèce se nourrit dans les cultures attenantes puis vient se réfugier au cœur du marais, zone bénéficiant d'une interdiction de chasse. Ce secteur est idéal pour la mise-bas et pour la quiétude des animaux. D'autre part, la stagnation d'un noyau de population sur la RNR entraîne une dégradation de certains habitats : bauge, souille, terrassement à la recherche de nourriture. Il est donc ressorti la nécessité de débattre de la question de la régulation du sanglier sur le site. Au-delà de cette régulation, la chasse de loisir est toujours prohibée, sans que cette interdiction ne soit remise en cause.

- Chasse du gibier d'eau sur l'extension de la RNR

Le classement en RNR n'est pas compatible avec la chasse au gibier d'eau, ces espèces étant liées à un cortège d'espèces que l'on cherche à favoriser et à préserver. La chasse au gibier d'eau est prohibée sur le périmètre de la RNR 2015/2020. Le projet d'agrandissement de la RNR (15ha) remet en question le maintien de cette pratique. Le sujet est donc abordé par l'un des riverains, lui-même chasseur, souhaitant connaître l'évolution de cette zone concernant la chasse au gibier d'eau.

- Pêche sur site et extension

La réglementation de la réserve interdit le prélèvement d'animaux sur site dans le cadre du loisir. La pêche ne peut donc pas avoir lieu au cœur du site. Ce point n'est pas remis en cause. Cependant, par manque d'information, la question autour des modalités de pêche sur les extérieurs

du site demeurerait jusqu'à la rencontre du PNR avec le représentant de l'association de pêche locale.

Ainsi, il est précisé qu'actuellement, la pêche est autorisée sur les berges extérieures de la RNR. A l'avenir, la pêche devrait toujours être autorisée, depuis les secteurs ouverts au public, et dans le cadre d'un parcours en *no-kill*. L'empoisonnement ne pourra se faire qu'avec des espèces locales (Truite fario) sur le Négron en amont et au droit de la réserve.

- Lourdeur administrative dans la gestion du site

Dans les dysfonctionnements liés au site, la lourdeur administrative est ressortie à plusieurs occasions. La multitude d'acteurs, de financeurs, de gestionnaires implique des temps de concertations importants, que certains souhaitent voir diminuer, ou en tout cas optimisés.

- La valorisation et l'ouverture du site aux publics

Les questions, ouvertes, ne ciblent aucune action du plan de gestion. Cependant, concernant les attentes non réalisées et les attentes futures à propos du site, le sujet de la valorisation ressort presque systématiquement dans les réponses. En effet, tant pour les financeurs que les gestionnaires, élus, techniciens, la valorisation était fortement attendue pour le plan de gestion 2015/2020. Cela se place dans un contexte d'ouverture du site au public, conformément aux cahiers des charges d'un ENS ou d'une RNR. La non-réalisation de cette valorisation induit un report de ce volet, ainsi qu'un questionnement sur le dimensionnement et la nature du projet. Il est évoqué le fait de reprendre ce projet de valorisation, maintenant que les freins techniques sont levés.

Prise en considération et réponses aux questionnements et remarques lors des comités techniques dans la réflexion globale autour du fonctionnement de la RNR/ENS

A la suite des réponses obtenues au questionnaire lancé en 2020 aux différentes parties prenantes, les sujets évoqués dans les retours des structures sont abordés puis débattus lors des différents Comités Techniques. Le SBNM et la CCCVL réalisent de nombreux comptes rendus de chantier et de réunions à propos des travaux sur les cours d'eau bordant la RNR, qui permettent de mesurer l'avancée de la réalisation.

- La question de la régulation du sanglier est débattue. Elle sera envisageable au sein du site qu'à la condition que le noyau de population de sanglier soit estimé trop important pour le secteur (évaluation concertée par les chasseurs, les cogestionnaires, les exploitants agricoles). Cette chasse devra être autorisée par le président de la région. Elle devra être signalée en amont de l'action de régulation (délai minimum de 4 jours), afin de prendre les dispositions nécessaires à la mise en sécurité du site vis-à-vis du public.
- Concernant la chasse au gibier d'eau, cette question sera amenée, débattue puis tranchée lors d'un comité technique : le classement en RNR abrogera le droit de chasser sur la zone d'extension. Les représentants de l'association de chasse locale valident et actent cette décision, comprenant l'impossible conciliation entre RNR, ouverture du site au public et chasse de loisir au petit gibier.
- La possibilité de pêcher dans la RNR est entérinée. Selon des conditions très strictes (remise à l'eau des prises, une seule canne tenue à la main depuis la berge) et uniquement sur les secteurs ouverts au public (le long du sentier de découverte).

B. PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL

I. REPRESENTATIONS CULTURELLES DU MARAIS

L'étude des représentations culturelles locales sont essentielles pour apprécier les attitudes de la population locale vis-à-vis du marais, de ses ressources naturelles et de la place de l'homme dans cet espace naturel.

Les difficultés d'accès et de déplacement au sein d'une végétation souvent dense et humide ont depuis toujours contribué à l'isolement naturel du marais. De fait, il n'est pas surprenant de constater, au travers des témoignages recueillis en 1999, qu'il existe actuellement très peu de liens entre le site et la population locale.

- Historiquement, ce sont pourtant les pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturage qui ont permis de conserver le marais dans un état de conservation stable. Mais avec la déprise agricole et la diminution drastique des activités d'élevage observée au cours des dernières décennies, le lien qu'entretenaient les hommes avec cet espace s'est peu à peu réduit jusqu'à l'arrêt du pâturage extensif sur le marais après la Seconde Guerre Mondiale.
- A l'heure de l'écriture du premier plan de gestion, le site était en grande part ignoré par la population locale, ou considéré comme une friche sans intérêt ; seuls quelques locaux gardaient encore en mémoire les pratiques agricoles et des activités de chasse et de pêche qui marquaient la vie du marais au milieu du siècle dernier. Les difficultés d'accès au site et la nature marécageuse des terrains restent encore très ancrées dans les mémoires de ces anciens, et la plupart d'entre eux ont fait part de leur volonté « d'assainir » à l'époque le marais en facilitant le drainage de ces terres insalubres.
- Aujourd'hui, la volonté de ré accéder à ce site est forte et est venue d'une communication réalisée lors du précédent plan de gestion. La réouverture du site, le pâturage extensif exercé sur le marais, les travaux de ces dernières années et la pose de panneaux ont attisé la curiosité des riverains.

2. PATRIMOINE CULTUREL, HISTORIQUE ET PAYSAGER

Le marais de Taligny et le territoire avoisinant des communes de La Roche-Clermault, de Seuilly et de Lerné présentent un patrimoine culturel et historique riche et occupent une place de choix dans l'imaginaire de François Rabelais, écrivain-humaniste du XVI^e siècle.

Dans son roman *Gargantua*, ces villages sont le théâtre des guerres Picrocholines :

- le village de Lerné est le fief de Picrochole, qui réside au au Capitoly – ch. 26 ou Capitole – qui, se rapporterait par déduction soit au château de Chavigny ou celui de Cessigny,
- à l'est, c'est le domaine de Grandgousier, dont la résidence se trouve à La Devinière, à mi-chemin entre l'abbaye de Seuilly et le château de La Roche-Clermault.
- La « Vède » citée par Rabelais n'est autre que le Négron, le mot « vède » signifiant en effet « rivière » en ancien français. C'est cette rivière jouxtant le marais de Taligny que Gargantua et ses soldats traversèrent « sur des bateaux et des ponts faits légèrement ». De même, l'histoire raconte que le marais de Taligny fut créé par la jument de Gargantua qui « *pissa pour se relâcher le ventre mais ce fût si copieusement qu'elle en fit sept lieux de déluge. Tout le pissat descendit au gué de Vède et l'enfla tellement au fil du courant que toute notre plante d'ennemis fut horriblement noyée* ».

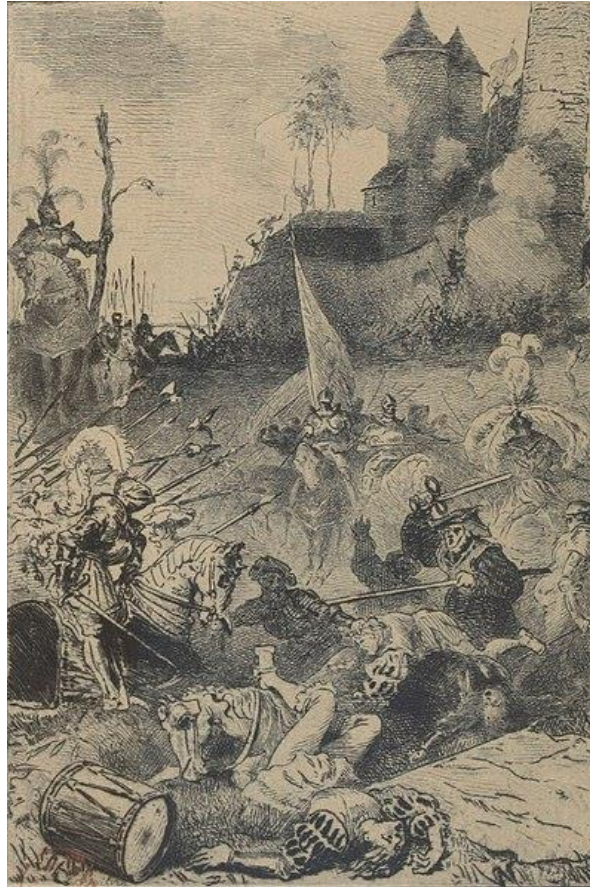


Figure 16 : Attaque du château du Gué de Vède - Illustration E. Boilvin tiré de Gargantua par F. Rabelais

Cette fresque romanesque s'appuie en réalité sur un patrimoine bâti encore aujourd'hui bien préservé, accessible au public et aisément valorisable par l'intermédiaire d'un parcours thématique à travers la campagne rabelaisienne.

D'autres éléments intéressants du patrimoine local peuvent être intégrés dans une stratégie de valorisation globale du territoire : la commune de La Roche-Clermault dispose d'un petit patrimoine récemment restauré mais encore aujourd'hui peu valorisé : le lavoir situé en bordure du Négron, le pont restauré par le PNR (appelé localement « Pont de la réserve ») à hauteur du bourg de la Roche-Clermault, l'église Saint-Martin inscrite aux Monuments Historiques...



Figure 17 : Lavoir bordant le Négron dans la partie aval de la réserve



Figure 18 : Pont de la réserve

Au-delà de ces témoignages littéraires et de la diversité du patrimoine bâti local, le marais de Taligny est aussi le témoin de l'évolution du rapport de nos sociétés aux zones humides : exploitées de longue date par des méthodes traditionnelles et témoins de pratiques agro-pastorales ancestrales, ces espaces jugés insalubres ont ensuite été massivement altérées par les opérations de drainage et d'assainissement visant à augmenter leur productivité. Réhabilitées et valorisées pour leur rôle agricole, écologique et sociétal, les zones humides font l'objet aujourd'hui d'une attention particulière et sont désormais reconnues d'utilité publique.

III. ENVIRONNEMENT GEOPHYSIQUE ET PATRIMOINE NATUREL

A. CLIMAT

La Touraine bénéficie d'un climat situé au carrefour des influences océaniques et continentales. Les masses océaniques se réchauffent à mesure qu'elles remontent le fleuve, mais sont stoppées par des collines plus à l'Ouest. La confluence Vienne et Loire favorise la formation de microclimats, et le Chinonais est fait d'étés chauds et secs, et d'hivers légèrement rigoureux à doux.

On observe cependant une tendance à la hausse des températures avec un réchauffement plus marqué au début du printemps. Les hivers sont de plus en plus doux et les étés de plus en plus chauds et secs, avec une augmentation de la température moyenne de 0,3 °C par décennie (DREAL Centre Val de Loire, 2019).

Les données climatologiques proviennent de la station Météo France de Saumur (49), située à 24 km du marais de Taligny et correspondent à une durée d'enregistrement de 29 ans.

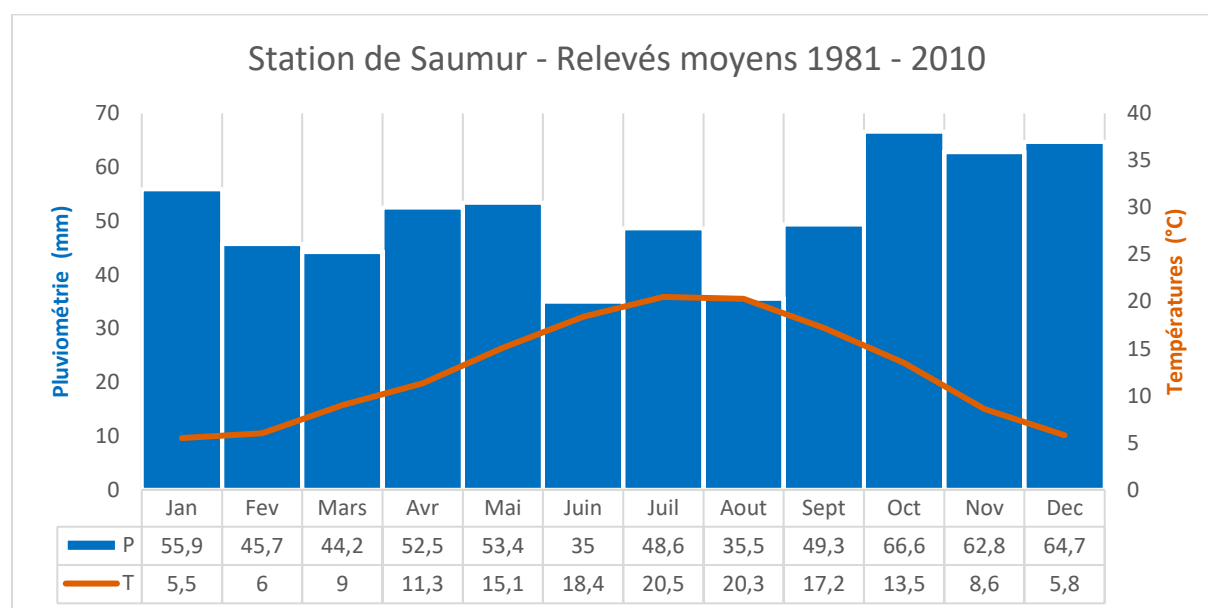


Figure 19 : Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Saumur (49) d'après les données météo France

B. GEOLOGIE

I. CONTEXTE

Le marais de Taligny est localisé dans la partie aval du Négron, dont le bassin versant s'étend sur 162 km² dans les départements de l'Indre-et-Loire (37) et de la Vienne (86). L'altitude du bassin varie de 120 à 35 m NGF.

Le Négron prend sa source dans le plateau calcaire de Loudun. Dans sa partie aval, cette petite rivière traverse le plateau agricole du Richelais qui culmine à plus de 100 m d'altitude.

Le Négron a entaillé ce plateau de part en part, et s'écoule ensuite depuis une altitude de 65 m sur les formations géologiques du Cénomaniens, dans une dépression façonnée dans les sables et les marnes formant une vallée à fond plat. Il traverse ensuite les collines de craie turonienne vers La Roche-Clermault : c'est entre ces collines que se localise le marais de Taligny, sur des marnes et des craies glauconieuses correspondant au toit de l'étage Cénomaniens. Ces deux faciès, dont la teneur en CaCO₃ peut atteindre 60 %, annoncent la série carbonatée du Turonien constituant les versants alentours. La pointe aval du marais repose d'ailleurs sur la craie argileuse du Turonien inférieur dont la teneur en CaCO₃ dépasse les 80%. La juxtaposition de ces deux formations d'âges différents s'explique par la présence à cet endroit de la « Faille de Fontevraud », orientée Ouest-Est et qui traverse le site à mi-hauteur, entre l'ancien périmètre de la RNR et son extension.

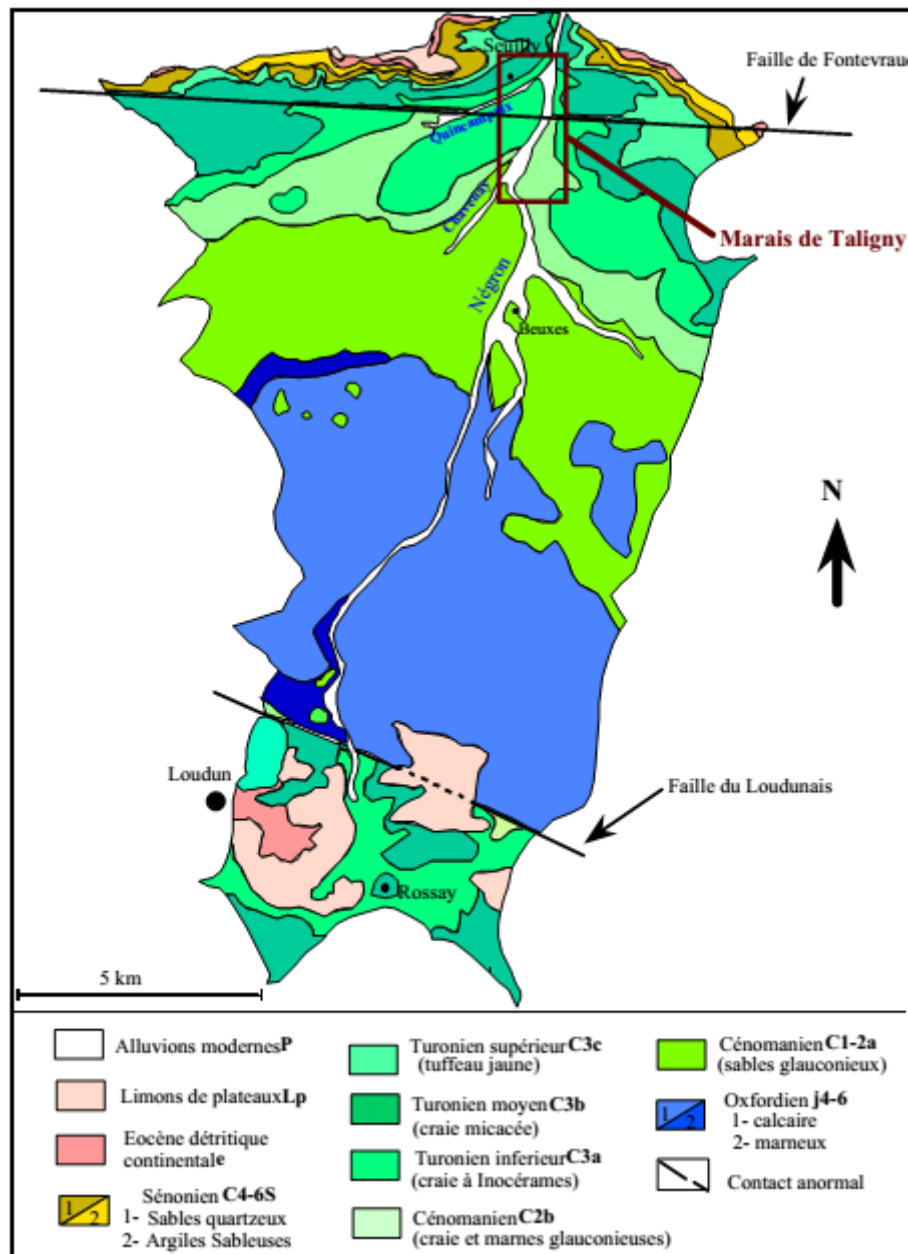


Figure 20 : Carte géologique simplifiée du bassin du Négron (Jaffré, 2003)

Le marais de Taligny correspond à un lieu de stockage sédimentaire fluvial. On y rencontre de bas en haut, au-dessus du substrat créacé : des sables et graviers d'origine périglaciaire remaniés au début de l'Holocène (environ 12 000 à 6 000 ans), des sédiments limono-argileux et dans la partie supérieure de la tourbe calcique de nouveau enrichie en limon argileux vers le sommet, le tout sur un empilage pouvant atteindre 7m.

2. EVALUATION DE LA VALEUR DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Le Laboratoire de Géologie des Environnements Aquatiques Continentaux (anciennement GÉEAC, maintenant GÉHCO – EA 6293) de l'Université François Rabelais de Tours, en collaboration avec des laboratoires des Universités de Nantes, Orléans, Lyon et du CNRS de Meudon, a entrepris depuis plusieurs années des recherches sur les sédiments comblant le marais de Taligny pour reconstituer son hydrologie ancienne et rechercher l'impact des climats passés et des activités de l'homme sur l'évolution sédimentaire de cette zone humide. L'histoire de la végétation au cours des derniers millénaires a été d'ailleurs retracée sur ce site, et témoigne de l'influence des activités anthropiques sur l'évolution du recouvrement végétal du marais. Ces travaux de recherche reposant sur la géologie, la pédologie, l'hydrologie ou la palynologie (étude des pollens) ont fait l'objet de nombreuses publications et thèses publiées au niveau international. L'intérêt scientifique et historique de ce bas-marais tourbeux est donc bien marqué et le site est référencé dans l'inventaire du patrimoine géologique (Annexe 2 : Extraits de la fiche d'identification à l'inventaire du patrimoine géologique CEN0058). Sa valorisation auprès du public pourrait entrer en compte dans la stratégie de sensibilisation et de communication qui sera mise en place sur le site.

3. ETAT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Depuis les perturbations anthropiques ayant fortement modifié le fonctionnement hydrologique et les apports en matière minérale dans le marais, la production de tourbe a cessé. L'assèchement généralisé du marais et l'augmentation des apports détritiques issus du bassin versant et des cultures voisines provoquent un exhaussement du marais et une reminéralisation (MACAIRE, 2002) progressive du volume de tourbe présent sur l'ensemble du marais de Taligny, estimé à 60 000 tonnes. Ce sédiment patrimonial étroitement lié au contexte végétal, qui témoigne d'une accumulation de matière organique non dégradée sur le site au cours des derniers siècles, a donc subi une dégradation lente ces dernières décennies. Les récents travaux sur l'hydraulique du site ont pour objectif de restaurer l'hydrologie des sols et d'augmenter l'inondabilité du marais, afin de réenclencher, à terme, le processus de formation de tourbe.

C. PEDOLOGIE

Les caractéristiques géomorphologiques du site sont responsables de l'importante hydromorphie qui règne au sein du marais :

- la vallée du Négron est ici encaissée et présente un fond plat,
- au sein du marais, le très faible dénivelé ne favorise pas l'écoulement rapide des eaux,
- les formations marneuses du Cénomaniensur lesquelles repose le marais rendent le milieu imperméable à l'infiltration de l'eau en profondeur,
- les versants calcaires perméables qui bordent le marais sont voués à la céréaliculture. Les eaux de précipitation s'y infiltrent en profondeur jusqu'à rencontrer les marnes imperméables du Cénomaniens, et s'écoulent alors vers le fond de vallée.

Les matériaux alluviaux du marais constituent un sol hydromorphe à nappe permanente affectant plus ou moins profondément le profil. La texture est limono-argileuse.

Le nord-est de la pointe de l'aire d'étude est recouvert d'un sol d'apport alluvial saturé ou calcaire. Le drainage y est faible et l'hydromorphie est permanente à moins de 40cm de profondeur.

Sous cette couche d'alluvions, on observe la présence d'un horizon de tourbe eutrophe, qui par endroit peut dépasser 1m d'épaisseur et dans laquelle se trouvent de nombreux fragments de coquilles de gastéropodes aquatiques (planorbes, limnées). La mise en place de la tourbe nécessite que les bilans hydriques et de la matière organique soient excédentaires.



Cette tourbe s'est donc développée malgré les déficits pluviométriques estivaux que connaît la région, qui ont été compensés par les apports cumulés des eaux de ruissellement et de l'eau de la nappe d'accompagnement du Négron, riche en CaCO_3 . Ces apports hydriques convergent tous vers cette cuvette naturelle à l'intérieur de laquelle elles sont amenées à stagner. Le maintien d'une lame d'eau à la surface du marais pourrait avoir été induit par l'existence en aval de quelques barrages ou embâcles.



Cette tourbière de type topogène (dite « de bas marais ») et eutrophe est issue de l'accumulation d'une végétation diversifiée baignant dans une nappe d'eau permanente, alimentée par des apports superficiels alcalins. La nature alluvionnaire des récents dépôts (limonoargileux très humifère) atteste aujourd'hui de l'absence de turfigénèse sous l'effet des modifications anthropiques à l'échelle du bassin versant. Les chantiers d'assainissement du marais et les perturbations hydrauliques majeures ont également participé activement à l'arrêt de ce phénomène.

Figure 21 : profils pédologiques réalisés dans le marais de Taligny en 2010.

En haut : matériaux alluvio-colluviaux

En bas : tourbe eutrophe

D. HYDROGRAPHIE

I. FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU MARAIS

ALIMENTATION EN EAU

Le bassin versant du Négron appartient au bassin hydrographique Loire-Bretagne qui présente une superficie de 21 161 km². Il s'étend sur les départements suivants : Haute-Vienne, Vienne, Creuse, Corrèze, Charente, Deux-Sèvres, Indre et Indre-et-Loire. La Vienne prend sa source sur le plateau des Millevaches en Limousin et se jette dans la Loire à Candes-Saint-Martin, après un parcours de 372 km.

Le Négron prend sa source sur la commune de Loudun à une altitude de 101m NGF. Il est alimenté par quatre affluents et il se jette dans la Vienne après un parcours de 25,5 km.

En amont du marais, dans les fonds de Bournand où les fasciés sableux du Cénomaniens inférieur et moyen affleurent, la nappe Cénomaniens alors libre, est drainée par le Négron, dont les eaux se chargent en bicarbonate de calcium et en fer.

En revanche, à hauteur du marais de Taligny ce sont les couches marneuses imperméables du sommet de l'étage qui affleurent et la nappe du Cénomaniens devient alors captive.

Ces marnes constituent donc le plancher imperméable du marais sur lequel se sont déposées les alluvions récentes. Ces dernières sont baignées par la nappe d'accompagnement du Négron.

AMENAGEMENTS HISTORIQUES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Jusqu'au milieu du Moyen-Age environ, le Négron serpente librement dans le fond de vallée au point topographique le plus bas. Vers l'an 1000, le cours de la rivière est détourné pour alimenter plusieurs moulins (GUICHANE R., 2002) dont celui de Vrilly : une fraction des écoulements est alors dirigée vers un bief en rive gauche à une altitude supérieure à celle du fond du marais grâce à l'aménagement d'un ouvrage de partage des eaux, permettant de soustraire au cours naturel du Négron une partie des écoulements et à les diriger ensuite vers ces moulins. Les aménagements hydrauliques qui suivent permettent ensuite de diriger la majeure partie des écoulements vers le moulin et limiter la circulation des eaux dans le marais, puis s'accompagnent en 1975 d'un profond recalibrage du cours ancestral du Négron, réduit à un large fossé central permettant le drainage des sols du fond de vallée. Un pont canal est également construit afin de permettre le chevauchement des deux cours d'eau : le Négron enjambe alors le fossé central sur le principe d'un "huit hydraulique".



Figure 22 : Seuil en amont du site, partageant les eaux entre le Négron et le fossé central (PNR LAT)

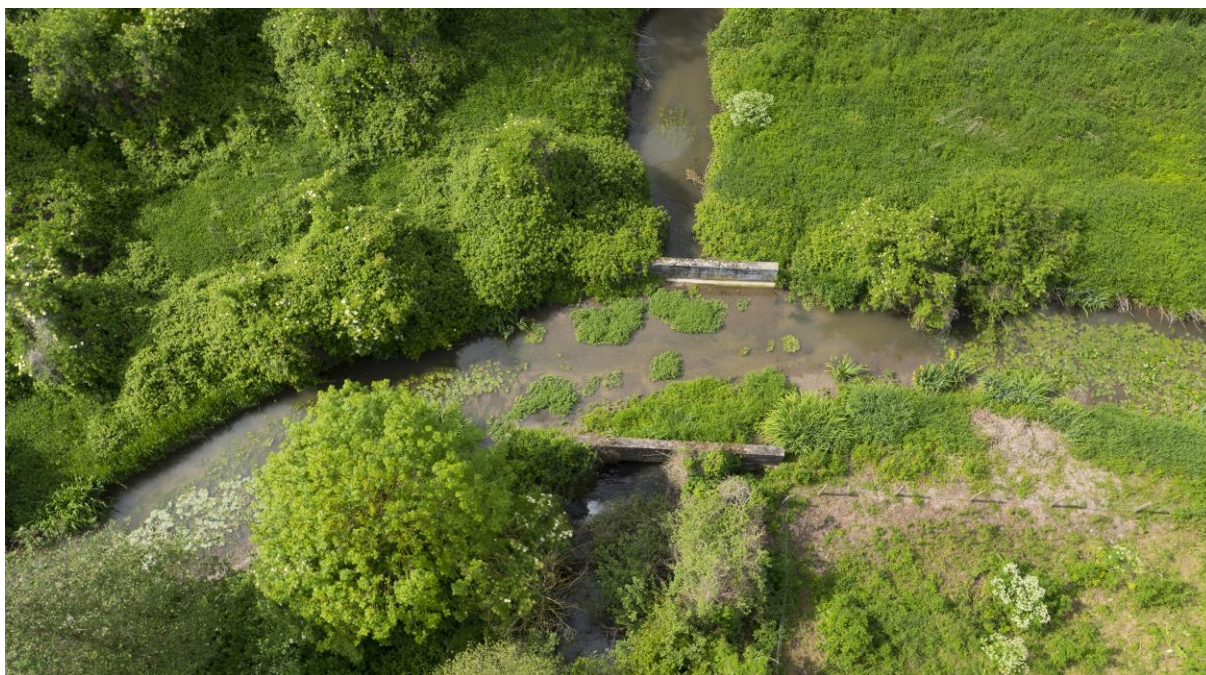


Figure 23 : Photographie aérienne du pont canal (Conseil départemental d'Indre-et-Loire, 2017)

Le fonctionnement hydrologique récent du marais résultait donc d'une série d'aménagements ayant conduit à une artificialisation importante des cours d'eau circulant sur le site d'étude, à travers le recalibrage du cours du Négron et le détournement des eaux sur le bras alimentant le moulin de Vrilly.

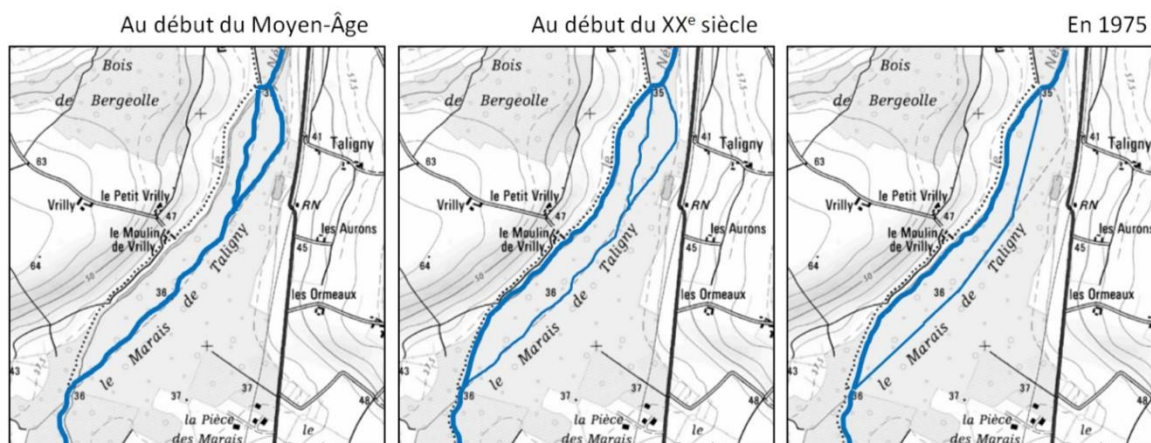


Figure 24 : Schéma chronologique d'aménagement du réseau hydrographique local

Ces perturbations hydrauliques majeures ont provoqué un assèchement général du marais, en dirigeant d'une part les eaux du Négron sur un bras artificiel perché à près d'un mètre au-dessus du niveau originel de la nappe, réduisant ainsi la masse d'eau circulant dans le marais par le fossé central faisant alors office de drain. Jusqu'en 2019, où des travaux de restauration hydraulique ont eu lieu, l'alimentation des cours d'eau se faisait de telle manière :

- Lors des débits faibles à moyen, le fossé central est alimenté à l'amont par un réseau de petits fossés et par des infiltrations d'eau en provenance directe du Négron et par des phénomènes de « renards » ou encore par le drainage de la nappe.

- En période de hautes eaux, une fraction minimale du Négron franchit le déversoir amont pour alimenter le fossé de drainage. Cet ouvrage permet à la majorité des eaux du Négron d'emprunter le cours du bras surélevé jusqu'au moulin de Vrilly. Au niveau du pont canal, une fraction des écoulements du Négron rejoignent à nouveau le fossé central *via* des brèches de part et d'autre de l'ouvrage.
- Après être passé sous le pont-canal, le fossé central très approfondis longe le marais en rive ouest, drainant la partie nord du site et rejoint l'affluent du Quincampoix. Cet affluent, lui-même recalibré dans les années 70, rejoint le Négron au nord du site. Le bief du Négron longe par la rive est, passant près du moulin de Ciret, puis sous pont de la réserve et rejoint le Quincampoix avant de passer sous le pont de la D117.

La figure suivante présente un profil en tracé réalisé sur le site en août 1999 (ancien périmètre de la RNR) : il met en évidence les différences d'altitude entre le bras du moulin de Vrilly et le fossé central. La ligne d'eau du drain est située 80 cm plus bas que celle du bras dans la partie amont du site. Le fossé draine alors toute la zone de marais mais également le Négron par le rabattement de la nappe.

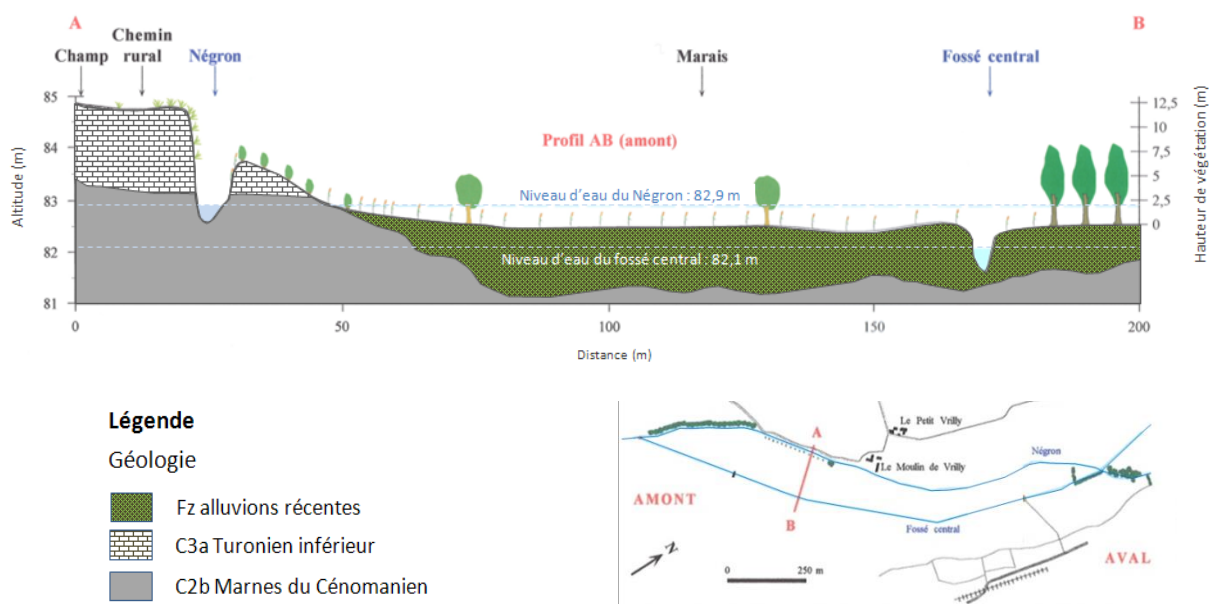


Figure 25 : Profil topographique schématique du marais de Taligny

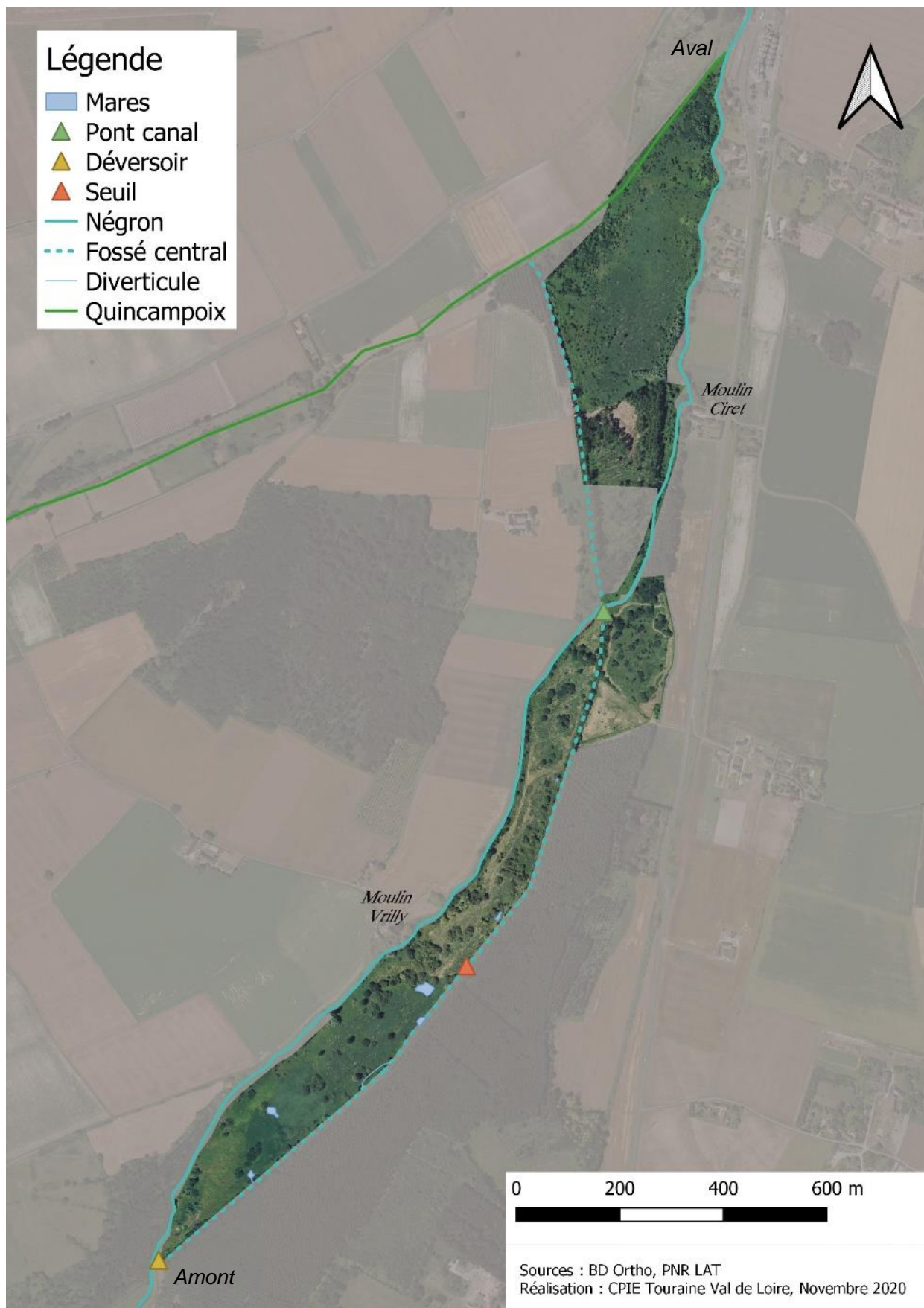


Figure 26 : Cartographie du fonctionnement hydrologique jusqu'en 2019

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE 2019 – 2020

Afin de retrouver une zone humide fonctionnelle et de restaurer des habitats palustres tels qu'on pouvait les observer au début du XX^{ème} siècle, des études hydrauliques et topographiques simulant divers scénarii ont permis d'engager des travaux de restauration. Les objectifs visés par le scénario retenu étaient les suivants :

- Faire entrer plus d'eau dans la partie sud du marais, éviter le drainage surtout en période estivale, sans inonder la zone d'activités « La pièce des marais »,
- Augmenter l'inondabilité en particulier au nord de l'ancien périmètre RNR, induisant une augmentation de la richesse et diversité en espèces patrimoniales,
- Assurer la continuité écologique et la franchissabilité piscicole et maintenir/restaurer la continuité sédimentaire du Négron

Le pont canal a été détruit afin de recréer une confluence naturelle, répartissant les eaux du Négron et du fossé central sur le principe deux tiers/un tiers. L'ouvrage de répartition en amont ne laissant pas transiter l'eau vers le fossé central en période d'étiage, il a été modifié de manière à alimenter le Négron et le fossé central toute l'année. Une surverse permettant aux futures crues de s'épancher vers la zone centrale du marais a été créée sur la berge droite du fossé central, avant sa confluence avec le Quincampoix.

Le lit du Négron a été reprofilé en aval de la confluence afin d'améliorer les conditions d'écoulement, tandis que le fossé central entre la nouvelle surverse et le Quincampoix, a été retravaillé de sorte que le fond du ruisseau soit réhaussé sur 450 ml en aval du site. En aval du moulin de Vrilly, le bief du Négron a été restauré afin de diversifier les écoulements en période d'étiage.

Ces interventions ayant eu lieu entre 2019 et 2020, il n'est pas possible, à l'heure de la rédaction de ce document, d'avoir un recul suffisant pour évaluer la restauration.

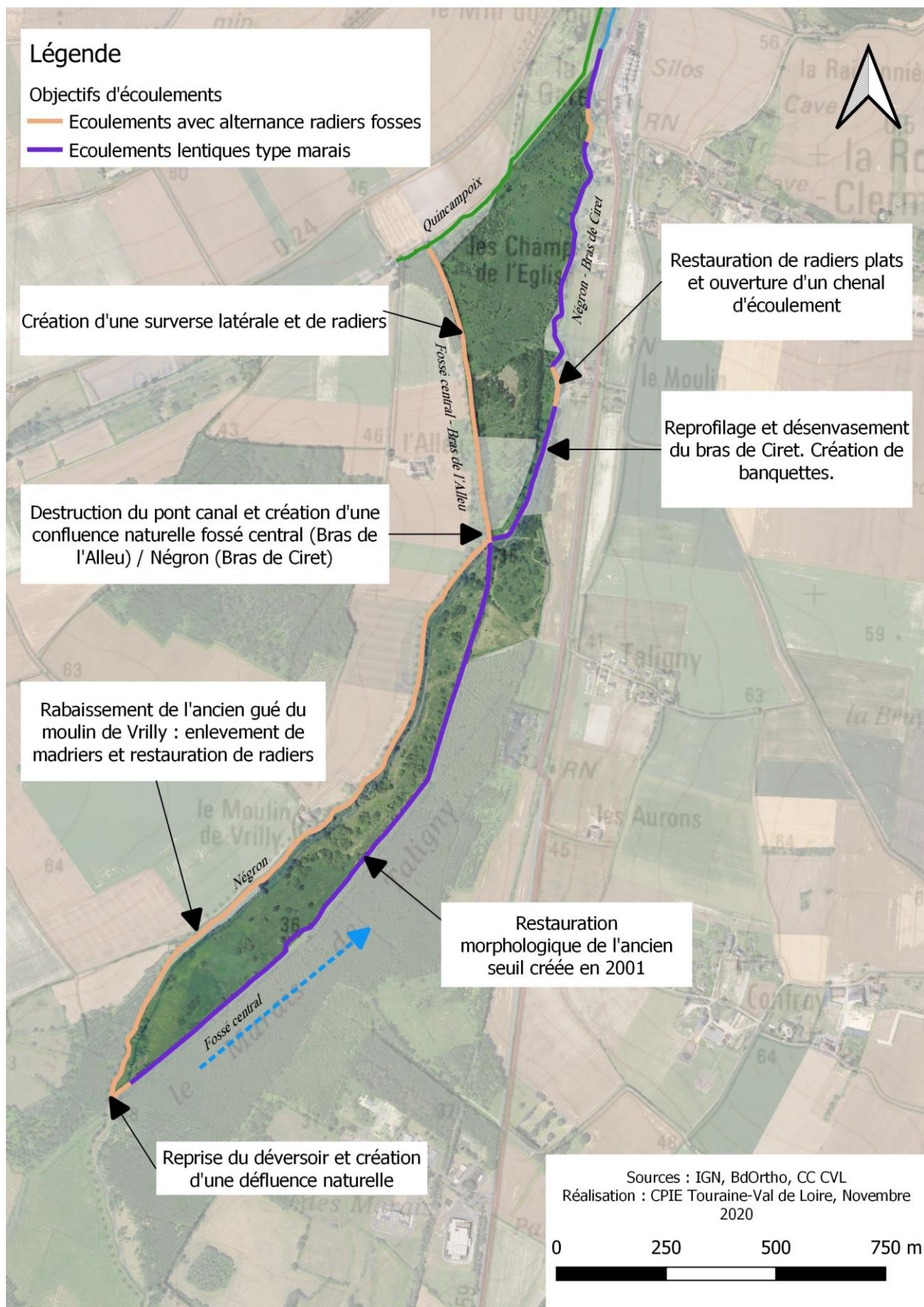


Figure 27 : Cartographie des récents travaux hydrauliques réalisés en 2019-2020



Figure 28 : Défluence recréée au sud du site (PNR LAT)



Figure 29 : Nouvelle confluence Négron / Fossé central

2. QUALITE DES EAUX

EVALUATION DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DU NEGRON

En juin 1999, les étudiants de l'IMACOF de Tours ont mené une étude des communautés de macro-invertébrés aquatiques (protocole IBGN – Indice biologie global normalisé) visant à caractériser la qualité physico-chimique du Négron à proximité du marais de Taligny. Une nouvelle série de mesures a été réalisée entre septembre 2011 et mai 2012 selon le même protocole sur une station située 1km en aval du marais, permettant ainsi d'obtenir un aperçu de l'évolution de la qualité globale du cours d'eau entre 1999 et 2012. Les résultats obtenus lors de ces deux échantillonnages diachroniques mettent en évidence un fort déséquilibre au sein des peuplements de macro-invertébrés, traduisant une dégradation du cours d'eau liée à d'importants problèmes d'eutrophisation. En 2018 de nouvelles analyses sont réalisées (IBGN, I2M2 et IBD – voir BERLY A., 2018) mettant en avant une bonne, voire très bonne qualité biologique du Négron. Les peuplements de diatomées sont moyennement diversifiés tandis que les résultats de l'IBGN et de l'I2M2 s'accordent avec un très bon état biologique (note de 18/20), conforté par la présence d'organismes polluosensibles, indicateurs d'une qualité d'eau non optimale mais néanmoins satisfaisante. En revanche ces études n'ont pas permis d'évaluer les impacts liés aux pesticides, aux nitrates ou au colmatage des substrats. Des études similaires post-travaux sont à considérer.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Le tableau ci-après expose les données moyennes par année du Négron à la station de Marçay. Les cellules sont colorées selon le code couleur SEEE (système d'évaluation de l'état des eaux), d'après les limites de concentration définissant les classes d'état écologique d'un cours d'eau.

Tableau 6 : Paramètres physico-chimiques du Négron à la station de Marçay n°4098100 (source des données : Naiades)

Paramètres		2014	2015	2016	2018	2019
Matières organiques et oxydables						
Oxygène dissous	mg(O ₂)/L	10.25	11.64	10.12	-	11.8
Taux de saturation en O ₂	%	99.21	111.17	98.38	-	113.72
DBOs à 20°C	mg(O ₂)/L	1.75	-	1.55	-	-
Matières azotées hors nitrates						
Ammonium	mg(NH ₄)/L	0.11	-	0.31	-	-
Azote Kjeldahl	mg(N)/L	0.6	-	1.36	-	-
Nitrites	mg(NO ₂)/L	0.1	-	0.19	-	-
Nitrates						
Nitrates	mg(NO ₃)/L	70.18	-	81.83	52.5	81
Matières phosphorées						
Phosphore total	mg(P)/L	0.04	-	0.09	-	-
Orthophosphates	mg(PO ₄)/L	0.06	-	0.2	0.15	0.19

Effets des proliférations végétales						
Phéopig. + CHI. a	µg/L	-	-	19.31		-
Matières en suspension						
Matières en suspension	mg/L	22.5	-	17.43	-	12.33
Très bon	Bon	Moyen		Médiocre		Mauvais

Les relevés effectués en 2014, 2015, 2016, 2018 et 2019 démontrent une qualité des eaux bonnes à très bonnes pour la majorité des paramètres physico-chimiques. Seules les concentrations en nitrates sont bien au-dessus de la limite seuil de 50 mg/L, traduisant une qualité des eaux médiocre, due à une pollution des eaux superficielles par l'utilisation massive de fertilisants azotés dans les pratiques culturales du bassin versant du Négron.

Les nitrates (NO_3^-) sont très solubles et facilement lessivables par les eaux de ruissellement et de drainage des terres cultivées, tandis que l'azote ammoniacal (NH_4^+ et NH_3) est fortement retenu par les éléments constitutifs du sol et les systèmes racinaires des végétaux. Une partie non négligeable des apports azotés se retrouve donc entraînée jusqu'au cours d'eau ou s'infiltre vers les nappes en entraînant une pollution des eaux souterraines. Contrairement à ce qui est généralement observé, les concentrations en nitrates suivies dans les eaux du bassin du Négron ne montrent pas de variations significatives au cours des saisons, ce qui est un argument en faveur d'apports estivaux importants par les nappes.

Le phosphore constitue avec l'azote et le potassium l'un des principaux éléments nutritifs présents en grande quantité dans les engrais apportés aux sols cultivés. Contrairement à l'azote, le phosphore est un élément peu soluble, qui ne migre pas ou peu dans les sols. Les sols calcaires présents sur le bassin versant du Négron présentent un pouvoir fixateur élevé. Les phosphates des eaux de surface sont évacués des terres agricoles sous forme particulaire par le ruissellement et l'érosion des sols. Ils se trouvent généralement associés aux matières en suspension. L'exportation de phosphates se fait donc essentiellement ressentir lors des crues sous forme de bouffées très concentrées, notamment après les périodes sèches.

Les carottages réalisés sur le marais par le Laboratoire de Géologie des Environnements Aquatiques Continentaux (GÉEAC – Université François Rabelais, Tours) montrent une augmentation des dépôts détritiques sur le marais depuis plusieurs dizaines d'années. Cette évolution est attribuée à la recrudescence de l'érosion des terres cultivées du bassin versant, et, dans une moindre mesure, à l'absence de zones tampons à proximité des cours d'eau jusqu'en 2005.

La recrudescence de l'érosion des terres cultivées est essentiellement due à l'uniformisation des parcelles, sous la triple influence du remembrement foncier, de l'arrachage des haies et de la spécialisation croissante des productions. Les obstacles au ruissellement ont été supprimés pour des raisons économiques : gain de temps et de carburant, meilleure rentabilisation du gros matériel et des installations d'irrigation. Ces restructurations aboutissent notamment à une augmentation de la longueur des pentes sans obstacles au ruissellement. Selon l'INRA, chaque fois que la longueur de la pente est multipliée par deux, l'érosion croît de 40 %.

La couverture végétale du bassin versant du Négron est conditionnée par la nature du sol, elle-même dépendante de la nature du substratum. Or, la géologie du bassin est telle que les zones

naturellement exposées à l'érosion par la topographie correspondent aux secteurs à forte potentialités agricoles, souvent rendues plus vulnérables à l'érosion par la mise en culture.

En effet, les zones de bassin versant à pentes moyennes à fortes, donc plus vulnérables à l'érosion, se trouvent sur le front de cuesta formé par les assises turoniennes crayeuses qui offrent d'excellents sols agricoles consacrés à la céréaliculture. Inversement, les terres du Cénomaniens qui se trouvent sur des pentes faibles et les fonds, donc peu exposées à l'érosion, sont constituées de fond sableux, souvent acides et de médiocre qualité. Leur faible potentialité est accentuée par des caractéristiques hydriques très contraignantes.

Globalement, tout ceci contribue à favoriser l'apport d'éléments détritiques dans le cours d'eau. Cette charge en matières solides se traduit par une sédimentation dans le lit du cours d'eau ou sur les zones humides annexes, d'où l'augmentation des dépôts détritiques sur le marais de Taligny mise en évidence lors des carottages. Si à long terme l'évolution du marais tend au comblement, l'apport d'éléments détritiques contribue à accélérer prématurément ce phénomène. Ces apports risquent de modifier fortement la nature des sols, le type de communautés végétales qui les colonisent voire leurs capacités épuratrices vis-à-vis des éléments nutritifs.

E. HABITATS NATURELS ET ESPECES

I. ETAT DES CONNAISSANCES

L'ensemble des données est issu des précédents diagnostics (1999, 2010 et 2014), des recueils de témoignages et des suivis naturalistes et veille patrimoniale effectués sur le site ces dernières années. Toutes ces données sont saisies sur la base du Parc Sterne 2.0 (www.sterne2.com). La liste complète des espèces connues en 2020 est disponible en annexe (Annexe 4 : Liste d'espèces faunistiques connues sur la Réserve 1999 - 2020 ; Annexe 5 : Liste d'espèces floristiques connues sur la Réserve 1999 - 2020 ; Annexe 6 : Liste d'espèces autotrophes connues sur la Réserve 1999 - 2020).

Les données dites « connues » ne concernent que les espèces observées depuis 1999, les mentions antérieures étant considérées comme historiques et à rechercher.

L'état des connaissances porte le nombre de taxons connus à 1034, faisant de ce site un des plus connus sur le territoire du Parc. Parmi ces 1034 espèces, 451 (44%) sont des espèces floristiques et 547 (53%) sont des espèces faunistiques. A cela s'ajoutent 3 espèces de champignons et 33 espèces de diatomées.

Tableau 7 : Répartition du nombre d'espèces connues par groupe taxinomique et par plans de gestion

	Taxon	1999	2010	2020	Commentaires
flore	Phanérogames	58	343	439	La connaissance est exhaustive sur le groupe, mais les récents travaux vont grandement modifier les fasciès et certaines espèces disparues seront à rechercher
	Ptéridophytes	1	4	4	La connaissance est quasiment exhaustive sur ce groupe
	Bryophytes et hépatiques	0	0	5	Malgré une amélioration récente des connaissances, des compléments sont à mener
	Algues dont characées	0	0	3	Ce groupe reste à explorer bien que peu de connaissances soient disponibles à l'échelle nationale
insectes	Odonates	4	25	34	La connaissance est à peu près exhaustive sur ce groupe, les récents travaux favoriseront peut-être l'apparition de nouvelles espèces
	Rhopalocères	0	21	35	Les connaissances sont exhaustives sur ce groupe, les rhopalocères n'étant pas un enjeu principal dans la conservation du site
	Hétérocères	0	4	64	Les connaissances se sont largement améliorées sur ce groupe mais de nombreuses espèces restent à découvrir
	Coléoptères	0	9	122	La vision s'est largement développée sur ce groupe mais de nombreuses espèces restent à découvrir
	Orthoptères	0	19	29	De nombreux suivis ont été réalisés, la vision est quasiment exhaustive sur ce groupe
	Blattoptères	0	0	1	Groupes à explorer
	Diptères	0	0	13	
	Ephéméroptères	0	4	4	
	Hémiptères	0	7	22	
	Dermaptères	0	0	1	
	Hyménoptères	0	6	8	
	Mécoptères	0	1	2	
	Neuroptères	0	0	2	
	Mantoptères	0	0	1	
Megaloptères	0	1	1		
Trichoptères	0	3	5		
vertébrés	Amphibiens	2	5	6	La vision est exhaustive. La restauration hydraulique et la création de mares permettra peut-être la colonisation de nouvelles espèces.
	Mammifères	0	17	44	Des nettes améliorations de connaissances ont eu lieu ces dernières années mais des suivis sont à perpétuer

	Oiseaux	68	96	111	Le nombre d'espèces connues est quasiment exhaustif mais des lacunes persistent sur les effectifs des oiseaux inféodés à la roselière
	Poissons	0	10	12	La connaissance est exhaustive mais la restauration hydromorphologique favorisera peut-être la colonisation par de nouvelles espèces, des suivis seraient à remettre en place
	Reptiles	1	2	6	Des lacunes persistent mais il est probable que le site ne soit pas des plus favorables au développement des reptiles
autres invertébrés	Arachnides	0	1	7	Groupes à explorer
	Crustacés	0	3	3	
	Gastéropodes	0	5	9	
	Vers	0	3	3	
	Mollusques	0	1	2	
autres	Fonges	0	0	3	Groupes à explorer
	Chromistae	0	1	33	
TOTAL		134	591	1034	De nombreuses nouvelles espèces ont été découvertes depuis le précédent plan de gestion, mais de grosses lacunes de connaissances persistent notamment sur des taxons moins connus : Arachnides, Diptères, Fonges, Algues, Coléoptères, ...

Malgré une nette amélioration des connaissances entre 2015 et 2020 (447 taxons connus supplémentaires), des lacunes persistent sur des taxons peu ou pas prospectés, ainsi que sur les effectifs, la localisation ou l'utilisation du site par certaines espèces.

De plus, les récents travaux hydrauliques effectués entre 2019 et 2020 vont sensiblement modifier les fasciés et la végétation du site, influençant la faune associée. S'ajoute à cela l'extension du site de 15 hectares supplémentaires, zone nettement moins prospectée et qui mérite d'être mieux connue. De fait, les suivis naturalistes déjà mis en œuvre doivent continuer, tout en mettant en place de nouveaux suivis axés sur des groupes moins connus.

Cette amélioration des connaissances permet de mieux cerner le site, d'analyser son évolution et d'évaluer les pratiques de gestions mises en place. Les prochains suivis seront cruciaux afin d'étudier l'efficacité des récents travaux.

A la suite de cette partie introductive seront présentés les habitats de la réserve, ainsi que la flore et la faune. Pour ces deux derniers, un état des connaissances est présenté, en plus d'une présentation plus détaillée de chaque espèce cible à surveiller, et une définition des facteurs d'influence.

2. HABITATS

METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS

L'habitat naturel est un concept qui se définit par :

- Un espace géographique,
- Des facteurs environnementaux : climat, sol, faune et flore...
- Une organisation dans l'espace et dans le temps

Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation, qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu. Aussi, à chaque fois que les mêmes conditions environnementales sont réunies dans un territoire donné, on retrouve sensiblement le même ensemble de plantes ou groupement végétal.

La phytosociologie est la science qui étudie ces groupements végétaux. Elle permet de les décrire et les classer à l'aide d'une typologie hiérarchisée. Les niveaux supérieurs (classes, ordres, et alliances) représentent des grands types de végétations présentant des caractéristiques uniformes sur un territoire donné : « Forêts tempérées collinéennes ». Les niveaux inférieurs (associations et sous-associations), déclinent des particularismes locaux : parmi les « Forêts tempérées collinéennes », on distingue les « Hêtraies chênaies collinéennes acidiphiles ».

En 2004, la France dispose d'une classification phytosociologique de référence : le Prodrome des végétations de France (BARDAT et al., 2004). Il existe à l'heure actuelle un certain nombre de typologies européennes d'habitats tels que la typologie CORINE Biotopes et le manuel EUR 15.

- La typologie CORINE Biotopes résulte d'un programme lancé en 1983 par la direction générale du Conseil de l'Europe visant à produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux. L'un des volets de ce programme, CORINE Biotopes (COordination de la Recherche de l'INformation en Environnement), concerne les habitats naturels et semi-naturels, et a conduit à l'élaboration d'une typologie européenne. Une version traduite et limitée aux habitats français a été réalisée par l'Ecole National du Génie Rural, des Eaux et Forêt (BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997). Le manuel CORINE (CORrespondance INformation Ecologique) Biotopes propose une typologie de référence de tous les milieux naturels de l'Europe communautaire. Les habitats y sont définis et classés d'après des critères physiologiques (forêt, tourbière...) et des critères phytosociologiques (associations végétales). À chaque habitat correspond un code, communément appelé code CORINE.
- La Commission européenne a, par ailleurs, publié le 21 mai 1992 la directive « Habitats-Faune-Flore » qui définit un cadre commun pour la conservation de la biodiversité en Europe. Les habitats naturels et semi-naturels les plus menacés devant être préservés sont répertoriés dans ses annexes. Un manuel d'interprétation de ces habitats, le manuel EUR 15 (Commission Européenne, 1999), a parallèlement été établi. Ce dernier s'inspire largement de la typologie CORINE Biotopes.

Enfin, des guides présentant les habitats naturels à forte valeur patrimoniale sont disponibles à l'échelle régionale, ainsi que des clés de détermination des habitats naturels.

Au fil des années de gestion de la RNR/ENS, plusieurs cartographies d'habitats ont été réalisées :

- En 2010 une première description et identification des habitats de l'ancien périmètre (20 hectares) a été réalisée par le CPIE dans le cadre de la rédaction du plan de gestion 2015 – 2020 de la RNR. Cette cartographie a été réalisée grâce à l'appui technique du Conservatoire botanique national du bassin Parisien (COURANT S., *et al.* 2014) ;
- En 2014 une cartographie des habitats de l'Espace naturel sensible a été réalisée par le bureau d'études Biotope dans le cadre de la rédaction du plan de gestion de l'ENS 2014 – 2020 (BIOTOPE, 2015) ;
- En 2019 et 2020 une cartographie d'habitat a été réalisée par le CPIE sur les parcelles concernées par l'extension du périmètre RNR (15 hectares) dans le cadre du renouvellement du plan de gestion RNR ;

- En 2020 une cartographie d'habitat a été réalisée par le PNR LAT sur les parcelles de l'ancien périmètre RNR (20 hectares). Cette cartographie a été réalisée dans le cadre d'un stage de master, donnant lieu à un rapport de stage (BESSE B., 2020a). La phase de terrain, conséquente, s'est étalée de mai à juillet 2020.

DYNAMIQUE VEGETALE

Ce processus naturel correspond à la succession dans le temps des espèces et groupements végétaux. La dynamique progressive conduit des stades pionniers vers des stades plus matures dits climaciques, en général de types forestiers en passant par tous les stades intermédiaires (prairie, formation arbustive). La dynamique naturelle d'un groupement végétal peut être freinée ou bloquée par des activités humaines (fauche, pâturage...) ou naturelle (crues régulières, feux...).

La succession écologique observée sur les zones de bas-marais tourbeux alcalin suit généralement une dynamique végétale caractéristique. La présence d'une cuvette géologique peut être à l'origine de la formation d'un plan d'eau stagnant (étape ①), qui est alors progressivement colonisé par des hydrophytes flottantes et des massifs de plantes aquatiques : Potamot coloré, Zannichellie, Hottonie des marais (étape ②) ... Les marges de la zone humide peuvent également être envahies par des rhizomes et des touffes de diverses cypéracées supportant des conditions d'inondation temporaire (étape ③). Sur les secteurs d'eau peu profonds, une végétation de rubaniers et de scirpes s'installe (étape ④). Lorsque des plages de tourbe nue apparaissent suite à un travail superficiel du sol (sangliers) ou une action d'entretien des zones ouvertes (étape ⑤), divers plantes patrimoniales pionnières colonisent le substrat : le Mouron délicat, le Troscart des marais, l'Ache rampante, la Parnassie des marais (plantes signalées par Tourlet sur le marais de Taligny au début du XXe siècle). Sur les secteurs herbacés exondés en été, diverses associations végétales intéressantes dominées par les graminées, les joncs ou les laïches se développent (étape ⑥) dont la diversité peut alors être entretenue par des activités de fauche ou de pâturage extensif.

En l'absence d'entretien et sous l'effet combiné d'un fort excédent hydrique, la végétation herbacée produit une quantité importante de matière organique qui n'est pas dégradée et s'accumule ainsi au sol, favorisant la formation d'une couche de tourbe. Les peuplements de marisque et de roseau se développent (étape ⑦), et les premiers arbustes hygrophiles (saules) ne tardent pas à s'implanter (étape ⑧). La dynamique de végétation mène progressivement le bas-marais vers un stade de fourré humide (étape, accélérée par le drainage de la zone) puis de forêt basse composée d'aulnes, de saules et de frênes et d'un sous-bois ombragé parfois riche en fougères et en plantes des sols frais et humides comme le Groseillier sauvage (étape ⑨). Ces processus naturels d'évolution des milieux sont extrêmement lents, ils s'opèrent à l'échelle de plusieurs siècles ou millénaires, mais peuvent être considérablement accélérés par des actions anthropiques.

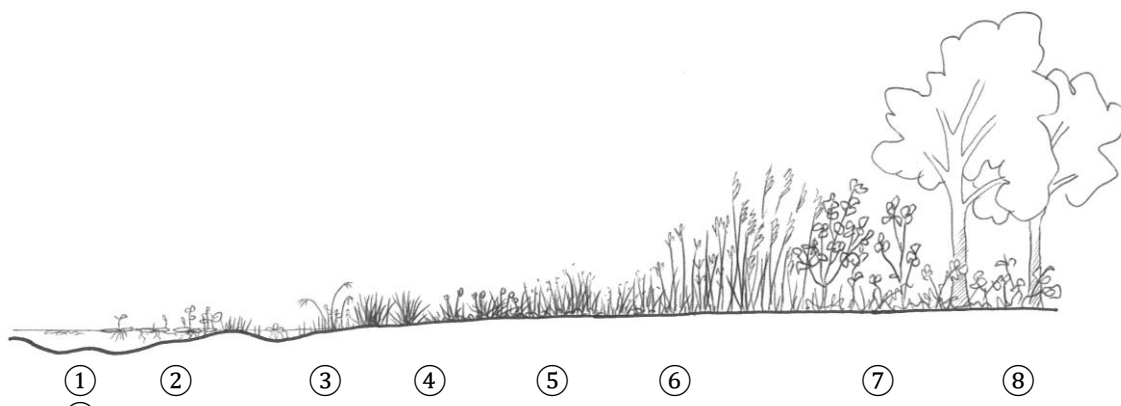


Figure 30 : Dynamique végétale naturelle d'un bas marais alcalin

ANALYSE DES HABITATS ET PATRIMONIALITE

Ce sont au total **22 habitats** qui ont été identifiés sur la réserve, composée à 57,77 % d'habitat de roselière (phragmitaie, iridaie et phalaridaie confondues) et à 14,35 % de fourrés et boisements tandis que le bas-marais alcalin ne représente que 0,23 % de la surface totale de l'aire d'étude. Parmi ces habitats, 7 sont déterminants ZNIEFF, 8 sont d'intérêt communautaire et 2 possèdent des statuts régionaux préoccupants.

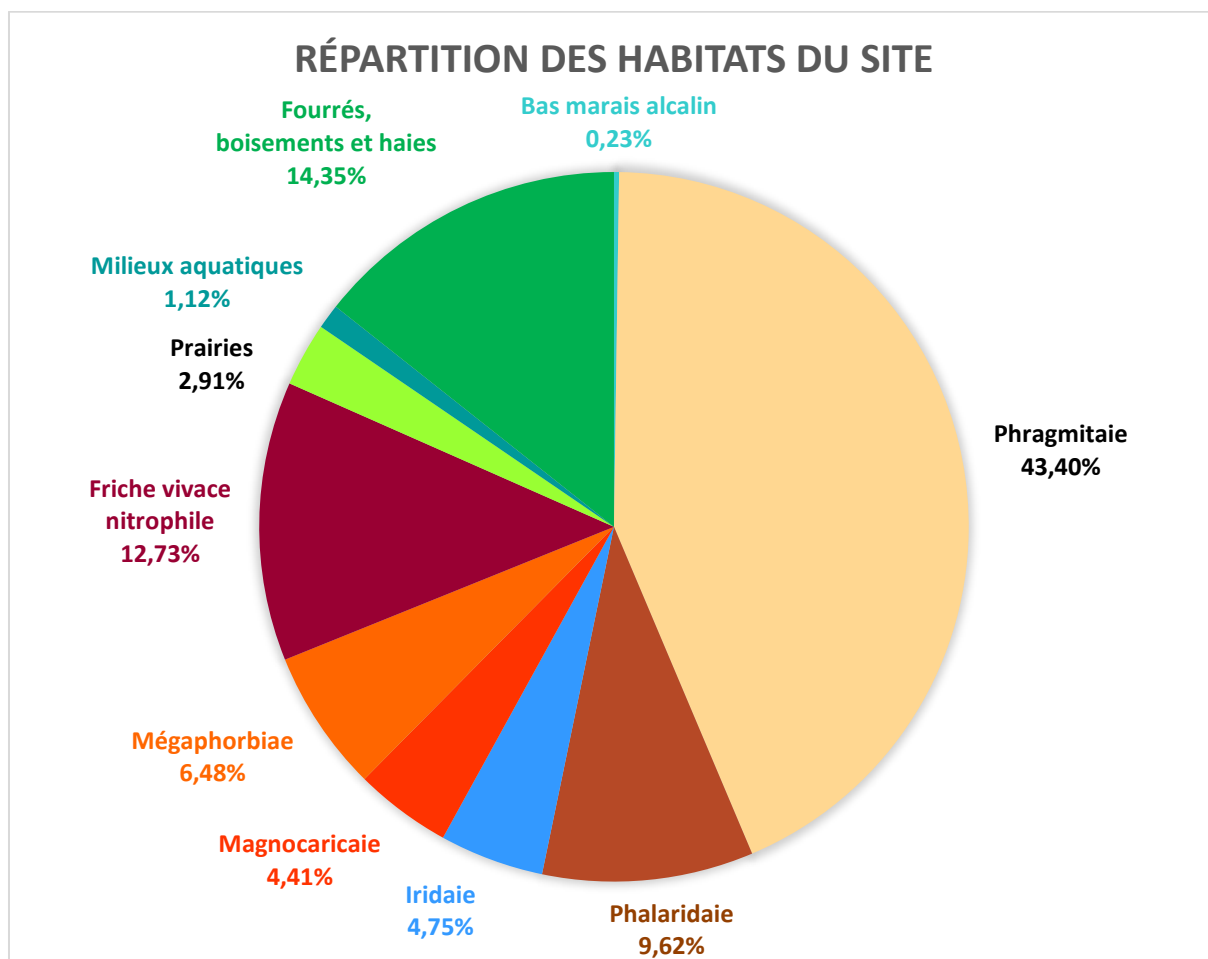


Figure 31 : Diagramme de répartition des habitats simplifiés du site en 2020

Tableau 8 : Présentation des différents habitats présents sur la RNR

Ensemble	Habitat	Typologie EUNIS	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Statut LRR	Surface 2020 en hectares
Bas marais alcalin dégradé	Bas marais alcalin dégradé	D4.1L - Bas-marais à hautes herbes	54.21	7730-1	OUI	CR	0,08
		E3.418 - Prairies à Jonc à tépales obtus	37.218				
Roselières	Roselière à <i>Phragmites australis</i>	C3.21 - Formation à <i>Phragmites australis</i>	53.11		OUI	VU	15,07
	Phalaridaie	C3.26 - Formations à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16				3,34
	Roselière à <i>Iris pseudacorus</i>	C3.24b - Formations à Iris Faux-Acore	-				1,65
Magnocaricaie	Magnocaricaie	D5.21 - Communautés de grands Carex (Magnocaricaies)	53.21				1,53
Mégaphorbiaies	Mégaphorbiaie mésotrophe	E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	37.1	6430-1	OUI		0,25
	Mégaphorbiaie eutrophe	E5.41 - Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71	6430-4	OUI		1,55
	Végétations à Calamagrostis epigejos	-	-				0,45
végétations prairiales et friches	Friche nitrophile vivaces	E5.11 - Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles	87.1 / 87.2				4,42
	Prairie mésophile	E2.22 - Prairies de fauche planitiales subatlantiques	38.22	6510-7			0,95
	Prairie inondable	E3.442 - Gazons inondés (E4.4422 dominés par <i>Agrostis stolonifera</i>)	37.242				0,06
Milieux aquatiques et végétation associée	Rivière, eau vive	C2.3 - Lit des rivières	24.1				0,22
	Cressonnière des cours d'eau	C3.11 - Formations à petits héliophytes des bords des eaux à débit rapide	53.4				0,02
	Tapis de nénuphars	C1.24111 - Tapis de <i>Nuphar</i>	22.4311				0,003
	Herbier dulçaquicole enraciné	C1.33 - Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes	24.42	3150-1	OUI		0,007
		C2.34 - Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent	24.44	3150-4			
Herbier de Characées	C1.141 - Tapis de <i>Chara</i>	22.441	3140-1	OUI		0,14	
Boisements, fourrés et lisières	Plantation de Peupliers	G1.C1 - Plantations de <i>Populus</i>	83.321				0,001
	Saulaie blanche	G1.111 – Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européennes	44.13				0,55
	Fourré marécageux	F9.12 - Fourrés ripicoles planitiales et collinéennes à <i>Salix</i>	44.12				1,91
	Fourré mésophile des sols riches	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81				2,22
	Forêt riveraine et alluviale	G1.213 - Aulnaies-frênaies des rivières à débit lent	44.33		OUI		0,25
	Ourlet nitrophile	E5.53 - Lisières forestières ombragés	37.72	6430-7			0,05

Légende

- Alignement d'arbres
- Phalaridaie X Phragmitaie
- Phragmitaie enrichée
- Saulaie blanche
- Terre remaniée
- Bas-marais alcalin dégradé
- Boisement
- Communauté de Zannichellies
- Cressonnière de bordures de cours d'eau peu profonds
- Fourré arbustif
- Friche vivace nitrophile
- Herbiers de Characées
- Infrastructure anthropique
- Magnocaricaie
- Mare
- Megaphorbiaie eutrophe
- Megaphorbiaie mesotrophe
- Mosaique Chara vulgaris Zannichellie
- Ourlet nitrophile
- Phalaridaie
- Phragmitaie
- Plantation Peupliers
- Prairie inondables à Agrostis stolonifera
- Prairie mésophile - Arrhenatheretea elatioris
- Rivière, eau vive
- Roselière à Iris et Baldingère
- Végétation à Calamagrostis epigejos
- Zone inondée
- Tapis de nenuphars
- Zone surpiétinée

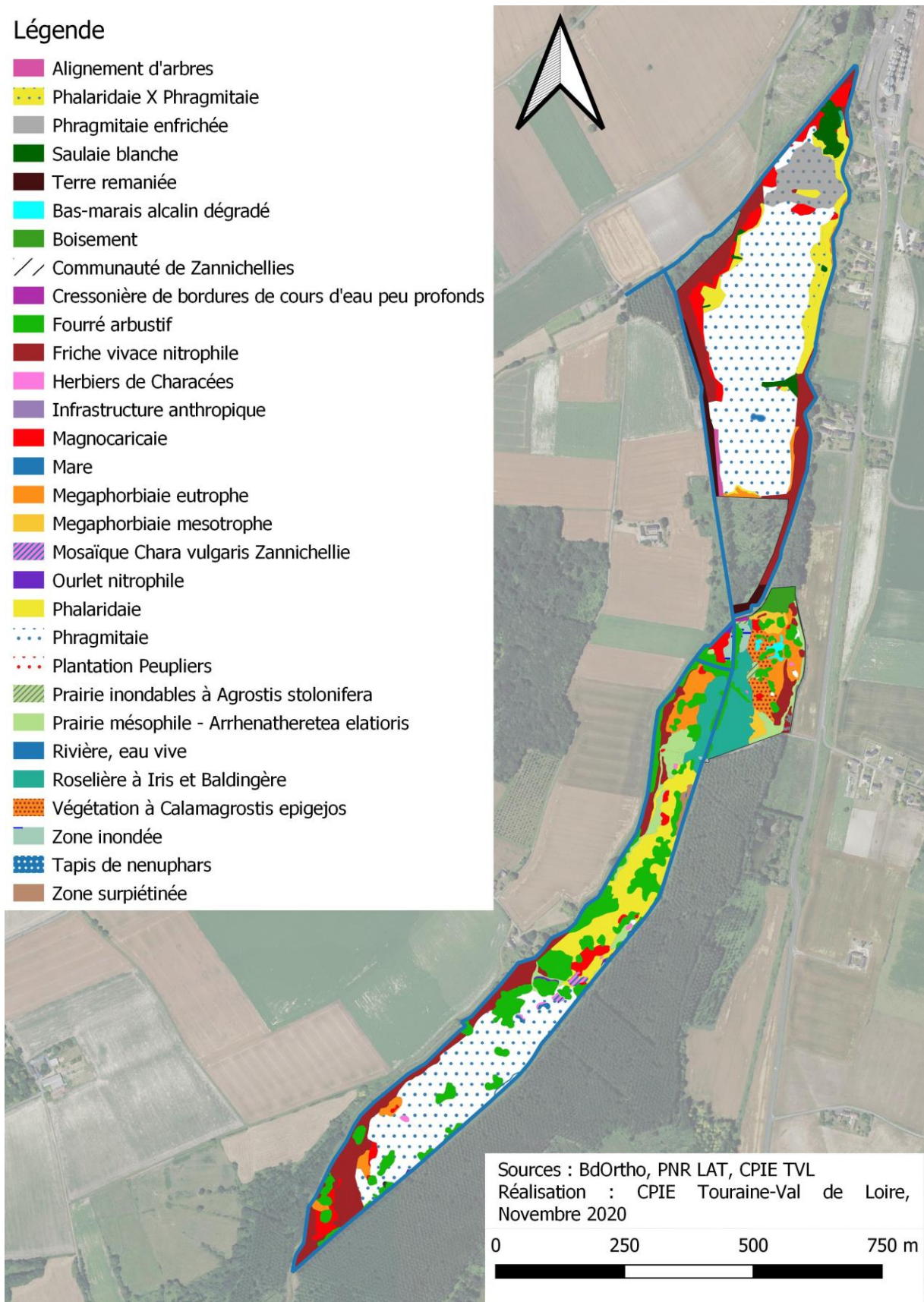


Figure 32 : Cartographie des habitats de la RNR en 2020

Aucune cartographie n'ayant été faite en 2010 sur la zone d'extension, la comparaison 2010-2020 mentionnée dans les paragraphes ci-dessous ne concerne que l'ancien périmètre de la réserve, c'est-à-dire 20 hectares.

Les paragraphes suivants comparent les cartographies d'habitats réalisées en 2020 par le PNR LAT et le CPIE avec la cartographie réalisée en 2014 par le bureau d'études Biotope disponible en annexe (Annexe 3 : Cartographie des habitats en 2014 par Biotope). Certaines données concernent également la cartographie faite en 2010 par le CPIE.

Végétation de marais (8 habitats élémentaires)

Les marais sont formés de communautés végétales variant selon le niveau d'engorgement du site et du type de sol. Souvent dominés par les Cypéracées, ces habitats se déclinent en différentes communautés dont les magnocaricaies, les mégaphorbiaies, les phalaridaies ou les bas-marais alcalins.

BAS-MARAIS ALCALIN DEGRADE

BAS MARAIS A HAUTES HERBES X PRAIRIES A JONC A TEPALES OBTUS ZNIEFF – CR SUR LRR
Corine Biotope 57.21 ; EUNIS D4.1L x Corine Biotope 37.218 ; EUNIS E3.418 ; N2000 7730-1

Les bas-marais alcalins sont liés à une importante alimentation en eau calcaire, provenant ici d'une nappe affleurante. L'hydromorphie importante du sol bloque le processus de décomposition organique entraînant la formation de tourbe, permettant le développement d'espèces turficoles.

D'après les recherches et études antérieures (TEYSSÉDRE, 1999) les habitats de bas-marais alcalins occupaient autrefois une superficie importante dans l'extrémité aval de l'ancien périmètre. On y retrouve en effet un horizon de tourbe dépassant parfois le mètre et les mentions anciennes (Tourlet, 1908) d'espèces typiques de ces habitats le confirme (*Triglochin palustre*, *Anagallis tenella*, *Parnassia palustris*, *Epipactis palustris*, etc...). Les opérations de drainage effectuées en 1975 ont malheureusement détruit cet habitat, ne restant aujourd'hui que quelques reliques.

Cet habitat, le plus patrimonial du site, classé CR (en danger critique) sur la Liste Rouge Régionale Centre-Val de Loire, se localise aujourd'hui sur la parcelle nord-est de l'ancien périmètre. Conservé grâce à un pâturage bovin extensif, on y retrouve de larges patches à *Juncus subnodulosus* mêlés de quelques pieds d'*Oenanthe lachenalii* ou *Carex panicea*. La présence de *Juncus subnodulosus* traduit cependant une dégradation notable de cet habitat par modification de l'hydromorphie du sol, entraînant une minéralisation de la tourbe et donc un appauvrissement du cortège floristique caractéristique.

La comparaison des cartographies d'habitats réalisées en 2010 et 2020 montre une diminution de la surface d'environ 190 m², colonisée par une végétation de fourrés arbustifs. En 2014 cet habitat n'avait pas été relevé lors de la cartographie d'habitat de l'ENS, probablement à cause d'un passage trop tardif dans la saison.



Figure 33 : Bas-marais alcalin (2020, B. Besse)

ROSELIERES

PHRAGMITAIES A PHRAGMITES AUSTRALIS

ZNIEFF – VU SUR LRR

Corine Biotope 53.11 : EUNIS C3.21

Les roselières dites « hautes » ou « sèches » et dominées par le Roseau (*Phragmites australis*) sont des habitats denses, généralement monospécifiques. Ils se forment sur un sol hydromorphe inondé, souvent vaseux et riche en nutriments. Outre leur rôle fonctionnel dans l'épuration des eaux, les roselières sèches constituent un enjeu considérable lorsque leur surface est importante, d'où leur classement en statut VU sur la Liste Rouge régionale Centre-Val de Loire. Ce manteau dense et haut forme en effet un excellent refuge pour de nombreuses espèces animales paludicoles (Rousserolle effarvate, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux, etc...), et la litière épaisse formée par l'accumulation des tiges mortes sert de substrat à une micro-faune diversifiée (SINNASSAMY J.-M. & MAUCHAMP A, 2000).

Cette végétation est présente sur près de 5 hectares au sein de l'ancien périmètre, en grande partie localisée au sud du site, et sur 10 hectares au sein de l'extension. L'ensemble forme une des plus grandes roselières du département. La comparaison des cartographies d'habitats montre une nette augmentation de 5,7 hectares, les peupliers situés au nord du site ayant laissé place à une vaste roselière suite à leur exploitation. Cette phragmitaie s'est également étendue au détriment des zones de friches vivaces, au nord comme au sud de l'aire d'étude.

FORMATIONS A PHALARIS ARUNDINACEA

Corine Biotope : 53.16 ; EUNIS : C3.26

Les roselières « basses à moyennes » à Baldingères faux-roseaux (*Phalaris arundinacea*) sont souvent présentes en zones de transition entre un milieu immergé et une zone terrestre. Elles se rencontrent en formation linéaire ou en patch, ou encore en mélange avec des Roseaux et participent également à l'épuration des eaux ainsi qu'au maintien des berges de cours d'eau. Cet habitat est considéré comme forme dégradée de la Phragmitaie suite à un atterrissement important (PCN, 2012).

On retrouve cet habitat à la fois sur la partie centrale, en transition entre les zones pâturées et la phragmitaie, ainsi qu'au nord du site de manière linéaire en transition entre la phragmitaie et les cours d'eau.

Cette phalaridaie s'accompagne de quelques espèces eutrophiles telles que *Calystegia sepium* ou *Symphytum officinale*. Sa surface totale a diminué d'un demi hectare depuis 2014, en faveur de la phragmitaie.

FORMATIONS A IRIS FAUX- ACORE

EUNIS : C3.24b

Également considéré comme une roselière « basse à moyenne », cet habitat n'avait encore jamais été mentionné sur le marais. Il s'est fortement développé sur les zones nouvellement inondées et tardivement pâturées en 2020, le long du fossé central. D'une surface de plus de 1,6 hectare, cet habitat s'est développé au détriment de zones identifiées en 2014 comme des roselières à grande glycérie ou des mégaphorbiaies. Les espèces dominantes sont *Iris pseudacorus* et *Phalaris arundinacea*, ainsi que *Schoenoplectus tabernaemontani*, plante la plus patrimoniale de la réserve (statut EN sur la LRR).



Figure 34 : Roselière à Iris et Baldingère (2020, B. Besse)

MAGNOCARIÇAIE

COMMUNAUTÉS DE GRANDS CAREX

Corine Biotope 53.21 ; EUNIS D5.21

Cet habitat correspond à des communautés de grandes laïches formant des touradons, occupant des zones de dépressions humides en bords de cours d'eau ou queues d'étangs. La magnocariçaie joue un rôle dans l'épuration des eaux grâce à l'absorption racinaire des laïches. Elle forme également de belles zones refuges pour plusieurs espèces d'odonates, utilisant les tiges comme support d'émergences.

On trouve ici un habitat dominé par *Carex riparia* et présent en patchs à divers endroits de la réserve, en contact avec des zones de phalaridaie, phragmitaie ou friche vivace. On note une stabilisation globale de la surface à l'échelle de l'aide d'étude. Plus précisément, les surfaces situées au nord ont largement diminué, laissant place à de la friche vivace nitrophile ou de la

phragmitaie. A l'inverse, les surfaces de magnocariçaie se sont bien développées en patch au sud du marais.

Si les conditions d'inondations sont optimales, les cariçaies peuvent se stabiliser dans le temps, limitant l'installation des ligneux (GUITTON & THOMASSIN, 2016). En revanche, si le milieu s'assèche, cet habitat tend à évoluer vers une mégaphorbiaie puis vers un boisement marécageux.



Figure 35 : Magnocariçaie (2020, B. Besse)

MEGAPHORBIAIES

MEGAPHORBIAIES MESOTROPES

ZNIEFF

Corine Biotope 37.1 ; EUNIS E5.412 ; N2000 6430-1

Ces mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par *Filipendula* forment un habitat communautaire (6430-1) abritant des espèces patrimoniales telles que *Euphorbia illirica* (statut VU sur la LRR) et *Thalictrum flavum* (protégée en région Centre-Val de Loire). Ici, cette végétation très fleurie est dominée par *Filipendula ulmaria*, *Valeriana officinalis* et *Euphorbia illirica*. En revanche, celle-ci possède un fasciés très dégradé avec présence de nombreuses espèces eutrophes (*Pastinaca sativa*, *Calamagrostis epigejos*, *Eupatorium cannabinum*).

On retrouve cet habitat en patch, surtout localisé au nord-est de l'ancien périmètre. On observe une régression surfacique importante (- 5,4 hectares) démontrant un état de conservation moyen. Toutefois cette information est à pondérer avec l'observation d'habitats autrement intéressants tels que la phragmitaie au nord, prairie mésophile ou encore l'iridaie qui, bien que non patrimoniale, héberge de nombreuses espèces à enjeu.

MEGAPHORBIAIES EUTROPES

ZNIEFF

Corine Biotope 37.71 ; EUNIS E5.41 ; N2000 6430-4

Ces écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces forment un habitat communautaire (6430-4) en contexte alluvial et sont ici formées de *Convolvulus sepium*, *Eupatorium cannabinum* ainsi que par quelques patches de *Phalaris arundinacea* et *Phragmites australis*. Malgré leur caractère communautaire, cette végétation vient s'installer sur les zones prairiales et de bas-marais du site, ainsi qu'au niveau des zones de roselières atterries. Leur dynamique naturelle tend vers des fourrés humides. On observe une légère diminution de cet habitat depuis 2014 (0,3 hectares).

VEGETATION A *CALAMAGROTIS EPIGEJOS*

La végétation a *Calamagrostis* est présente au nord de l'ancien périmètre. Au sein de ces formations on note la dominance voire l'omniprésence des graminées : Baldingères, Roseau commun, *Calamagrostis* commun.

Selon les Cahiers d'habitats, cette espèce est typique d'habitats côtiers (EUNIS E3.41F) ou de végétation méditerranéenne (EUNIS E3.1), il est ainsi difficile de rattacher cet habitat à une association végétale continentale typique.

Cet habitat est déjà mentionné en 2010 sous le nom de « Mégaphorbiaie à faciès de *Calamagrostis epigejos* », la localisation et la surface sont par ailleurs globalement stables. Il n'est toutefois pas mentionné en 2014, ces zones étant classées en mégaphorbiaies mésotrophes.

Le *Calamagrostis* commun est une espèce à très large amplitude écologique. C'est une espèce de forêts, de rives sablonneuses, des dunes sablonneuses, des bermes, de prairies humides ou de roselières (RAMEAU J.C. *et al.*, 1989 ; DELAUNAY G., *com. pers.*, 2020). Les conditions les plus favorables pour son expansion en peuplements denses correspondent à des milieux ouverts, humides et riches en azote (REBELE F. & LEHMANN C., 2011 ; HOLUB P. *et al.*, 2012).

Sur les zones à *Calamagrostis epigejos*, on observe des espèces hydro-hygrophiles telles que *Mentha aquatica*, *Lycopus europaeus*, *Iris pseudacorus* ou *Agrostis stolonifera*, dont la présence est due à la forte hydromorphie des sols présents. On observe également une présence d'espèces de mégaphorbiaies telles que *Filipendula ulmaria*, *Symphytum officinale* ou encore *Lythrum salicaria*. Dans la bibliographie et selon certains auteurs, *Calamagrostis epigejos* est considérée une espèce de mégaphorbiaies à faciès humide et inondable (JULVE P.H., 1998 ; CBNFC, 2020).

On pourrait alors rattacher cette formation végétale au *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* bien que le *Calamagrostis* n'en constitue pas une espèce caractéristique ou nettement différentielle. Toutefois, la physionomie globale de la végétation (hauteur, densité) et la présence de Poacées telles que *Calamagrostis epigejos* et *Phalaris arundinacea* induisent une certaine proximité de cette végétation avec le *Phragmito australis – Magnocaricetea elatae* (DARDILLAC A. *et al.*, 2019) et particulièrement le *Phalaridion arundinaceae* (BARDAT J. *et al.*, 2001).

Selon d'autres sources, cette espèce est également indicatrice de sous-pâturage en zones tourbeuses et peut correspondre à un groupement évolué des prairies à *Juncus subnodulosus* (BOULARD L., 2013), habitat adjacent et plus ou moins en mosaïque avec cette formation végétale. Il est ainsi difficile de trancher entre ces deux possibilités. La création d'une typologie à part pour la cartographie permet de ne pas fausser l'information. En attente de précisions syntaxonomiques, cette variation de composition floristique est peut-être à considérer, tout simplement, comme une expression transitionnelle vers l'une ou l'autre des formations végétales susnommées.

Végétations prairiales et friches (3 habitats élémentaires)

FRICHES NITROPHILES VIVACES

Corine Biotope 87.1 / 87.2 ; EUNIS E5.11

Les habitats des plaines colonisés par de hautes herbacés se développent sur les zones eutrophes sur sol frais. D'un point de vue floristique, cet habitat présente peu d'intérêt mais les plantes entomogames et nectarifères qui le composent sont d'un fort intérêt pour l'avifaune et les insectes. Ce sont également des habitats refuges et des corridors intéressants pour les mustélidés et les micromammifères (PCN, 2012).

On retrouve cet habitat en grande partie sur les ensembles les plus hauts de la réserve, ainsi que sur les bords de cours d'eau de l'extension. Cette végétation fait partie de l'alliance *Arction lappae*, formée de *Sambucus ebulus*, *Conium maculatum*, *Carduus crispus* et *Dispacus fullonum*. On observe une nette régression de cet habitat (- 3,4 hectares) depuis 2014, en faveur de la phragmitaie et la phalaridaie. La présence d'un tel habitat est révélatrice d'une forte teneur en nitrates dans le sol.

PRAIRIE MESOPHILE

Corine Biotope 38.22 ; EUNIS E2.22 ; N2000 6510-7

Cette végétation de prairies de fauche planitiaires subatlantiques est dominée par *Arrhenatherum elatius* et d'espèces de mégaphorbiaies, de graminées de prairies humides et de plantes de friches vivaces, principalement localisée sur les zones de pâturage au nord de l'ancien périmètre. Cet habitat est uniquement présent sur la partie sud du site, correspondant au nord de l'ancien périmètre. On observe une augmentation de près de 6000 m² de cet habitat depuis 2014, grâce à la mise en pâture par les génisses de ces espaces.

PRAIRIES INONDABLES

Corine Biotope 37.242 ; EUNIS E3.442

Les gazons inondés sont ici représentés par des tapis de *Agrostis stolonifera* et de *Juncus articulatus*. Présente en petits patchs au nord-est de l'ancien périmètre, cette végétation est peu typique et est liée à l'exondation tardive de l'année 2020. Cet habitat n'avait pas été mentionné en 2010 et 2014.

Milieux aquatiques et végétation associée (5 habitats élémentaires)

Les eaux stagnantes et courantes présentes sur le marais hébergent des habitats aquatiques et amphibies à forte valeur patrimoniale. Que ce soit au niveau des cours d'eau bordant le site, au sein des mares anciennement ou nouvellement créées ou au sein des dépressions humides, les habitats aquatiques sont ici très diversifiés.

LIT DES RIVIERES

Corine Biotope 24.1 ; EUNIS C2.3

Cet habitat ne concerne que le lit des fossés, ruisseaux et rivières, indépendamment de la végétation aquatique qui peut les composer. Le Négron et le fossé central qui forment les deux cours d'eau bordant le marais peuvent être considérés comme eutrophes, la qualité physico-chimique étant qualifiée de médiocre.

CRESSONNIERE DES COURS D'EAU

Corine Biotope 53.4 ; EUNIS C3.11

Ces formations à petits héliophytes des bords des eaux à débit rapide sont composées ici de *Nasturtium officinale*, *Apium nodiflorum*, *Veronica anagallis-aquatica* et *Myosostis scorpioides*. Cet habitat est présent en lisière du fossé central ou du bief du Négron, ainsi que ponctuellement sur certaines zones inondées, sur des surfaces limitées. Leur dynamique naturelle tend à progresser vers une roselière ou une cariçaie, selon la durée d'inondation annuelle. On observe ici une stagnation des surfaces, ces dernières restant très limitées.

TAPIS DE NENUPHARS

Corine Biotope 22.4311 ; EUNIS C1.24111

Les tapis de Nénuphars, seulement composés de *Nuphar lutea*, sont uniquement présents sur le bief du Négron au sein de zones très vaseuses. Depuis, des travaux de restauration ont eu lieu, ce qui changera probablement l'habitat sur ces surfaces. Cet habitat n'avait pas été mentionné en 2014 mais on observe une grande régression depuis 2010 (- 3000 m²).

TAPIS DE CHARACEES

ZNIEFF

Corine Biotope 22.441 ; EUNIS C1.141 ; N2000 3140-1

Ces herbiers aquatiques immergés ont une forte valeur patrimoniale et sont reconnus d'intérêt communautaire (3140-1), formés ici de *Chara vulgaris f. subhispida*, espèce pouvant s'accommoder des fortes teneurs en nitrates du Négron.

Ces herbiers ont été favorisés par les travaux de curage/création des mares, et par la création de zones d'étrépages, ainsi que par la restauration hydraulique rehaussant le niveau des eaux permettant l'apparition de stations de characées parfois au milieu des prairies inondées. Leur surface a donc augmenté de 1400 m² entre 2014 et 2020.



Figure 36 : Tapis de characées (B. Besse)

VEGETATION IMMERGEE ENRACINEE DES PLANS D'EAU EUTROPHES X VEGETATION EUTROPHE DES COURS D'EAU A DEBIT LENT

ZNIEFF

Corine Biotope 24.42 ; EUNIS C1.33 ; N2000 3150-1 x Corine Biotope 24.44 ; EUNIS C2.34 ; N2000 3150-4

Ces herbiers dulçaquicoles enracinés à petits potamots sont formés au sein des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes et sont représentés par *Zannichellia palustris* et *Potamogeton crispus*. Ces habitats sont classés d'intérêts communautaires (3150-1-4) et sont ici localisés sur certaines zones du bras central du Négron. Ces herbiers forment un stade intermédiaire dans la dynamique de végétation des eaux calmes : plus compétitifs que les Characées, ils supportent en revanche mal la concurrence induite par le développement d'autres macrophytes flottants qui les

remplacent rapidement. Cet habitat n'avait pas été mentionné en 2014, toutefois on observe une diminution de leur surface de 125 m² entre 2010 et 2020.

Boisements, fourrés et lisières (6 habitats élémentaires)

LISIÈRES FORESTIÈRES OMBRAGÉES

Corine Biotope 37.72 ; EUNIS E5.53 ; N2000 6430-7

Les ourlets nitrophiles correspondent à une végétation de lisière nitrophile à eutrophile principalement représentée par *Urtica dioica*, *Galium aparine* ou encore *Lapsana communis*. On retrouve cet habitat de manière éparse sur des lisières de certains fourrés ou parfois en lisière du fossé central sur des zones restreintes, sa surface ayant augmenté 200 m² depuis 2014.

PLANTATIONS DE POPULUS

Corine Biotope 83.321 ; EUNIS G1.C1

Les zones de peupliers sont des résidus des plantations issues des années 75 et sont constituées de cultivars. Depuis 2014 on observe une diminution de 2,5 hectares de ses surfaces, induites par l'abattage des peupliers au nord de la zone et la fin de l'exploitation de ces zones en peupleraie. Cette vaste zone a donné suite à une grande roselière.

Au sud, des patches de repousses de peupliers ont été abattus dans le cadre du plan de gestion 2015 – 2020, permettant le développement d'espèces floristiques patrimoniales. On retrouve toutefois quelques repousses résiduelles sur la partie nord du périmètre, mélangées à la roselière et aux bosquets de *Salix*.

SAULAIE BLANCHE

Corine Biotope 44.13 ; EUNIS G1.111

Ces saulaies arborescentes dominées par *Salix alba* ou *Populus nigra* sont une évolution naturelle de la roselière enrichie. Les modifications hydrauliques induisant un rabaissement de la nappe sont une des causes de la disparition de cet habitat qui peut évoluer vers une chênaie. On retrouve cet habitat sur la partie nord de la réserve, en augmentation depuis 2014 (+ 5000 m²) , formant une belle zone refuge pour les castors.

FOURRES MARECAGEUX

Corine Biotope 44.12 ; EUNIS F9.12

Ces fourrés ripicoles planitiaires et collinéennes à *Salix* sont des formations arbustives composées de *Salix atrocinerea*, *Salix cinerea*, *Crataegus monogyna* et *Frangula dodonei*. Ces fourrés en forte expansion sont indicateurs d'une dynamique de fermeture du marais, et sont présents notamment sur la partie médiane de l'ancien périmètre ainsi que sur la zone sud.

FOURRES MESOPHILES SUR SOLS RICHES

Corine Biotope 31.81 ; EUNIS F3.11

Ces fourrés, en grande partie présents sur la parcelle est de l'ancien périmètre sont composés de patches de fourrés à *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna* et *Cornus sanguinea*. Ils sont également indicateurs d'une fermeture du milieu, mais forment de belles zones refuges pour l'avifaune prairiale. Depuis 2014 on observe une augmentation (+ 1,3 hectares) de sa surface. Les inondations prolongées de l'année 2020 induites par les travaux ont entraîné un dépérissement

d'une partie de ces fourrés par asphyxie racinaire. Il est donc probable de voir la surface de cet habitat diminuer dans les années qui arrivent.

AULNAIES-FRENAIES DES RIVIERES A DEBIT LENT

ZNIEFF

Corine Biotope 44.33 ; EUNIS G1.213

Les frênaies alluviales sont la suite d'une dynamique naturelle des fourrés arbustifs et des mégaphorbiaies et sont formées d'une state arborée à *Fraxinus excelsior*, *Salix ssp* et *Alnus glutinosa*. On y retrouve également une state arbustive à *Rubus sp* et quelques herbacés de mégaphorbiaies telles que *Filipendula ulmaria*, *Euphorbia illirica* ou *Eupatorium cannabinum*. On retrouve cet habitat en grande partie au nord de l'ancien périmètre, bordant le Négron. La surface de cet habitat a légèrement augmenté (+ 600 m²) depuis 2014

EVALUATION PATRIMONIALE DES HABITATS

Nous identifions neuf habitats patrimoniaux du fait de leur classement dans la directive habitats-faune-flore européenne, leur déterminance ZNIEFF ou leur inscription sur liste rouge régionale (statut supérieur ou égal à VU).

L'appréciation de la valeur patrimoniale est réalisée selon la surface de l'habitat, sa rareté au niveau régional et national ainsi que la responsabilité régionale que porte la réserve vis-à-vis de cet habitat. Cette valeur est classée en trois niveaux : A = Forte valeur patrimoniale ; B = Valeur patrimoniale moyenne ; C = Valeur patrimoniale faible.

Tableau 9 : Liste des habitats patrimoniaux

Ensemble	Habitat	Typologie EUNIS	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Statut LRR	Surface 2020 en hectares	Valeur patrimoniale
<i>Bas marais alcalin dégradé</i>	Bas marais alcalin dégradé	D4.1L - Bas-marais à hautes herbes	54.21	7730-1	OUI	CR	0,08	A
		E3.418 - Prairies à Jonc à tépales obtus	37.218					
<i>Roselières</i>	Roselière à <i>Phragmites australis</i>	C3.21 - Formation à <i>Phragmites australis</i>	53.11		OUI	VU	15,07	A
<i>Mégaphorbiaies</i>	Mégaphorbiaie mésotrophe	E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	37.1	6430-1	OUI		0,25	B
	Mégaphorbiaie eutrophe	E5.41 - Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71	6430-4	OUI		1,55	B
<i>Prairies et friches</i>	Prairie mésophile	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	38.22	6510-7			0,95	B
<i>Milieux aquatiques et végétations associées</i>	Herbier dulçaquicole enraciné	C1.33 - Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes	24.42	3150-1	OUI		0,007	C
		C2.34 - Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent	24.44	3150-4				
	Herbier de Characées	C1.141 - Tapis de <i>Chara</i>	22.441	3140-1	OUI		0,14	A
<i>Boisements, fourrés et lisières</i>	Forêt riveraine et alluviale	G1.213 - Aulnaies-frênaies des rivières à débit lent	44.33		OUI		0,25	B
	Ourlet nitrophile	E5.53 - Lisières forestières ombragés	37.72	6430-7			0,05	C

3. FLORE

DESCRIPTION

Les inventaires menés au cours de la décennie précédant la rédaction du premier plan de gestion (2010) avaient permis de recenser 347 taxons floristiques, complétant une liste riche historique développée par Tourlet au début du XX^{ème} siècle.

Les différents suivis naturalistes réalisés dans le cadre des actions du plan de gestion 2015-2020, notamment le suivi annuel de la flore patrimoniale dont un bilan a été rédigé par un stagiaire du Parc (BESSE B., 2020b), ont permis d'étayer cette liste à 108 taxons supplémentaires et de mieux connaître la dynamique et les localisations de certaines de ces plantes. C'est un total de 455 espèces floristiques actuellement connues sur le marais.

La diversité botanique révèle la présence de nombreuses espèces inféodées aux zones humides et aux milieux palustres, bien que de nombreux taxons n'aient pas été revus depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, l'intérêt floristique se limite surtout aux zones de bas marais et de prairies inondables, gérées par pâturage extensif bovin. La restauration hydraulique opérée en 2020 devrait permettre, dans le meilleur des cas, de voir réapparaître des espèces disparues du site, ou *a minima* d'observer un développement des espèces patrimoniales.

Espèces des milieux aquatiques et amphibies

Les eaux stagnantes sont colonisées par différents hydrophytes communes (*Nuphar lutea*, *Nasturnium officinalis*, *Apium nodiflorum*) ou plus rares (*Zannichellia palustris*, *Chara sp.*) selon le degré d'eutrophisation des zones humides. Les bords atterris des zones humides sont propices au développement de petites plantes pionnières annuelles. L'espèce dominante est *Cyperus fuscus* accompagné de divers Joncs.

Espèces des milieux de marais

Les cortèges floristiques les plus caractéristiques et patrimoniaux du marais de Taligny sont étroitement mêlés aux zones prairiales entretenues par pâturage bovin, et ce afin de limiter l'envahissement par la roselière et par les fourrés arbustifs. Le bas-marais relictuel héberge de nombreuses espèces patrimoniales telles que *Cladium mariscus*, *Oenanthe lachenalii* et *Juncus subnodulosus*. Les zones de dépressions humides et les carrés d'étrépages abritent *Samolus valerandi*. Les zones les plus inondées de ces prairies forment quant à elle des roselières à *Iris pseudacorus* abritant une grande station à *Schoenoplectus tabernaemontani*.

Le roseau *Phragmites australis* est très bien représenté sur la réserve, ses peuplements formants plusieurs hectares au nord et au sud de la réserve. Au sein de cette roselière et sur les pourtours, quelques peuplements à *Carex elata* et *Carex riparia* forment des patches de magnocariçaie. Les mégaphorbiaies méso à eutrophes sont formés de plantes héliophiles des zones humides : *Thalictrum flavum*, *Eupatorium cannabinum*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Cirsium palustre*, *Stachys palustris*, ...

Espèces des fourrés, boisements et litières

Ces stades évolués de la dynamique végétale des marais hébergent une variété limitée d'arbustes et d'arbres hygrophiles tels que des *Salix alba* ou *Salix atrocinerea*, *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosus*, *Populus nigra* et quelques *Populus x canadensis*, résidus de l'exploitation en polyculture du site.

Espèces végétales exotiques envahissantes

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été signalées sur le marais lors des différents suivis naturalistes effectués sur le site.

Ces espèces constituent une menace importante pour la diversité des espèces autochtones, et sont par conséquent à surveiller de près. Parmi les 8 espèces exotiques envahissantes recensées sur le marais depuis 1999, on distingue :

- Les espèces invasives en milieu naturel (Robinier faux-acacia *Robinia pseudoacacia*, Bident à fruits noirs *Bidens frondosa*, Azolle fausse-fougère *Azolla filiculoides*, Élodée du Canada *Elodea canadensis*, ces deux dernières étant très peu présentes),
- Les espèces invasives liées à une rudéralisation ou à des perturbations majeures des habitats (Amaranthe réfléchie *Amaranthus retroflexus*, Vergerette du Canada *Conyza canadensis*, Vergerette de Sumatra *Conyza sumatrensis*, Alysson blanc *Berteroa incana*).

Il convient de souligner ici l'absence de Jussie *Ludwigia peploides*, une plante amphibie invasive et actuellement très abondante sur les berges de la Vienne pourtant toute proche. La surveillance de la colonisation du marais par cette espèce à développement rapide constitue une des priorités de suivi écologique car son apparition sur le site d'étude pourrait rapidement menacer la diversité écologique.

EVALUATION PATRIMONIALE DE LA FLORE

Afin de hiérarchiser la patrimonialité des espèces floristiques du site, un indice multicritère a été développé par B. Besse (BESSE B., 2020). Cet indice se base sur 4 critères différents, déclinés en niveau de responsabilités et pondérés, permettant, suite à une formule, d'obtenir une note de patrimonialité comprise entre 0 et 10.

5 niveaux α pour chaque critère correspondant à un niveau de responsabilité :

① Mineure → ② Modérée → ③ Elevée → ④ Très élevée → ⑤ Majeure

LISTE ROUGE REGIONALE	LISTE ROUGE NATIONALE
Pondération 3,5	Pondération 0,5
① LC → Préoccupation mineure	
② NT → Quasi-menacée	
③ VU → Vulnérable	
④ EN → En danger	
⑤ CR → En danger critique	
PROTECTION REGIONALE	
Pondération 2,5	
① Non protégée	
⑤ Protégée	
DETERMINANTE ZNIEFF	
Pondération 0,5	
① Non Déterminante	
⑤ Déterminante	

$$IMC = \frac{\left(\frac{\alpha_1 * \beta_1 + \alpha_2 * \beta_2 + \alpha_3 * \beta_3 + \alpha_4 * \beta_4}{\beta_1 + \beta_2 + \beta_3 + \beta_4} \right) - 1}{\alpha_{\max} - 1} * 10$$

$\alpha_1, \alpha_2, \dots$ = niveau de chaque critère

β_1, β_2, \dots = pondération de chaque niveau

$\alpha_{\max} = 5$

Tableau 10 : Indice multicritère de patrimonialité calculé pour les espèces floristiques

Nom latin	Nom vernaculaire	Indice	Patrimonialité
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	8,04	Patrimonialité élevée (A)
<i>Cladium mariscus subsp. mariscus</i> (L.)Pohl	Marisque	5,54	Patrimonialité moyenne (B)
<i>Lactuca saligna</i> L., 1753	Laitue à feuilles de saule	5	-
<i>Atocion armeria</i> (L.) Raf., 1840	Silène à bouquets	4,46	-
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Epilobe des marais	4,46	Patrimonialité moyenne (B)
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valérand	4,29	Patrimonialité moyenne (B)
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	4,29	Patrimonialité moyenne (B)
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais	4,29	Espèce non revue à surveiller
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais	3,57	Espèce non revue à surveiller
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh., 1800	Falcaire commune	3,21	-
<i>Euphorbia illirica</i> Lam., 1788	Euphorbe velue	2,5	Patrimonialité modérée (C)
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laîche écailleuse	1,96	Patrimonialité modérée (C)
<i>Cyperus longus</i> L., 1753	Souchet long	1,96	Espèce non revue à surveiller
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	1,96	Patrimonialité modérée (C)
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	1,96	Patrimonialité modérée (C)
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	Laîche tomenteuse	0,71	Patrimonialité modérée (C)
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc noueux	0,71	Patrimonialité modérée (C)
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.F., 1782	Jonc des vasières	0,71	Espèce non revue à surveiller
<i>Oxybasis rubra</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Ansérine rouge	0,71	Patrimonialité modérée (C)
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	0,71	-
<i>Zannichellia palustris</i> L. subsp. <i>palustris</i>	Zannichellie des marais	0,71	Patrimonialité modérée (C)

Le calcul de cet indice met en avant 21 espèces, les différentes couleurs permettent de les séparer en différentes catégories :

- En rouge, les espèces dont l'écologie ne correspond pas à la RNR, par conséquent retirées de cette liste
- En gris, les espèces non revues depuis plus de 12 ans

On obtient alors 3 niveaux de patrimonialité (A, B, C) dans lesquelles 13 espèces sont classées : A - élevée (7,5 à 10), B - moyenne (3 à 7,5) et C - modérée (0,1 à 3), ce à quoi nous ajoutons la catégorie espèces non revues à surveiller (4 espèces).

ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES FLORISTIQUES CIBLES

Tableau 11 : Statuts et état de conservation des espèces floristiques cibles

Nom latin	Nom vernaculaire	ZNIEFF	PR	LRR	Rareté CVL	Patrimonialité
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	Oui	Oui	EN	RRR	A
<i>Cladium mariscus</i> subsp. <i>mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque	Oui	Oui	NT	RR	B
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Epilobe des marais	Oui	-	EN	RRR	B
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valérand	Oui	Oui	LC	RR	B
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	Oui	Oui	LC	/	B
<i>Euphorbia illirica</i> Lam., 1788	Euphorbe velue	-	-	VU	RRR	C
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laîche écailleuse	Oui	-	NT	RR	C
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	Oui	-	NT	RRR	C
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	Oui	-	NT	RR	C
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	Laîche tomenteuse	Oui	-	LC	R	C
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc noueux	Oui	-	LC	RR	C
<i>Oxybasis rubra</i> (L.) S. Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Ansérine rouge	Oui	-	LC	RR	C
<i>Zannichellia palustris</i> L. subsp. <i>palustris</i>	Zannichellie des marais	Oui	-	LC	/	C

SCHOENOPLECTUS TABERNAEMONTANI – JONC DES CHAISIRS GLAUQUE

EN LRR ; PR ; Znieff – Patrimonialité élevée (A)

Cette espèce discrète, connue dans seulement deux stations en Indre-et-Loire, peut former des peuplements importants dans les marais alcalins humides. Seule une station de quelques mètres carrés au sein du site semble stable dans le temps, cantonnée à la bordure d'un ancien fossé de drainage sur la zone pâturée. En 2020, les conditions très humides liées à la restauration hydraulique, ainsi que le pâturage tardif, semblent avoir favorisé son développement, permettant de découvrir deux nouvelles stations ; une dans la roselière à *Iris pseudacorus* près du fossé central et la seconde au bord de la Phragmitaie nord, portant à 51 m² environs la surface de station de l'espèce en 2020.

CLADIUM MARISCUS – MARISQUE

NT LRR ; PR ; Znieff – Patrimonialité moyenne (B)

La Marisque est une espèce caractéristique des bas-marais alcalins à hautes herbes et dont les effectifs régressent régionalement. La variation de ses effectifs sur le site démontre la fragilité de cette population dont la répartition est très localisée. L'espèce se retrouve au niveau du secteur à bas-marais alcalin et le long du fossé central au nord de l'ancien périmètre. En moyenne l'espèce

couvre 65 m² de surface avec un pic à 162 m² en 2015 correspondant à une année sous-pâturée. En 2020 avec la réhumidification des sols suite aux travaux de restauration hydraulique l'espèce s'est vue favorisée mais reste fragile et sensible au pâturage.

EPILOBIUM PALUSTRE – ÉPILOBE DES MARAIS
EN LRR ; Znieff - Patrimonialité moyenne (B)

Cette épilobe inféodée aux fossés humides a été découverte sur le site en 1999 et est localisée à la zone de roselière à Iris, proche du fossé central. Quelques pieds ont également été observés au sein de l'extension de la réserve. L'espèce n'avait pas été identifiée à enjeu lors du 1er plan de gestion et n'a donc pas bénéficié d'un suivi particulier.

SAMOLUS VALERANDI – SAMOLE DE VALERAND
PR ; Znieff - Patrimonialité moyenne (B)

Cette primulacée discrète et pionnière était très présente en 2015 au sein des zones surpâturées par les poneys landais. Le pâturage bovin actuel ne semble pas favorable à son développement, offrant moins de zones dénudées de végétations. On retrouve toutefois cette espèce au sein des carrés d'étrépages, sur les bordures des zones nouvellement inondées et dénudées des zones pâturées ou retournées par les sangliers, ainsi qu'au niveau du cheminement rustique de l'extension. En 2020, 94 pieds ont été dénombrés au sein de l'ancien périmètre, avant d'observer une nouvelle station au sein de la roselière à Iris, doublant sûrement les effectifs. On observe donc une nette régression de ses effectifs depuis le changement de pâturage, passant de 2 651 pieds à une centaine mais l'espèce possède une forte capacité à réapparaître sur le site dès que les conditions lui sont favorables et les travaux hydrauliques réalisés en 2020 devraient favoriser le phénomène.

THALICTRUM FLAVUM – PIGAMON JAUNE
PR ; Znieff - Patrimonialité moyenne (B)

Relativement commun en vallée de la Loire, le Pigamon jaune est en lente régression sur la réserve. Le surpâturage bovin peut lui être défavorable (DARINOT F. & MANNEVILLE O., 2014), ainsi que la disparition des mégaphorbiaies du site, envahies par les chardons ou ennoyées suite à la restauration hydraulique. En 2020 on comptabilisait 152 pieds de Pigamon jaune, répartis au niveau des zones de pâturage bovin au sein de l'ancien périmètre.

EUPHORBIA ILLIRICA – EUPHORBE VELUE
VU LRR – Patrimonialité modérée (C)

Cette Euphorbe se développant dans les mégaphorbiaies mésotrophes peut poser des problèmes de détermination, biaisant certaines années de suivis floristiques. La gestion extensive du site par pâturage bovin semble favoriser son développement, l'espèce se développant bien dans les zones nord-est de l'ancien périmètre. L'euphorbe velue est également bien représentée au niveau de l'extension, en particulier sur la zone ouest proche du cours d'eau. En 2019, 523 pieds ont été recensés sur l'ancien périmètre.

CAREX LEPIDOCARPA - LAICHE ECAILLEUSE
NT LRR ; Znieff – Patrimonialité modérée (C)

Cette laïche à l'identification parfois délicate pousse dans les zones de marais un peu partout en France. L'espèce n'a été recensée que 2 fois sur le site en 2013 et 2019 au sein de l'ancien périmètre de la réserve.

HYPERICUM ANDROSAENUM – MILLEPERTUIS ANDROSEME

NT LRR ; Znieff - Patrimonialité modérée (C)

Ce grand millepertuis des zones fraîches et ombragées a été observé quelques fois en 2014 au sein de la réserve. Sa rareté au niveau départemental et son écologie en font une des plantes patrimoniales du site.

ŒNANTHE LACHENALII – ŒNANTHE DE LACHENAL

NT LRR ; Znieff - Patrimonialité modérée (C)

Cette ombellifère de détermination délicate a été identifiée en 2010 par le CBNBP et sa répartition a été suivie annuellement. Ses effectifs restent faibles, environ 71 pieds en 2020 localisés sur la zone de bas-marais, et varient d'une année sur l'autre. Une reprise de turfigénèse et la limitation de la colonisation des fourrés arbustifs seraient favorables à son développement.

CAREX TOMENTOSA – LAICHE TOMENTEUSE

Znieff - Patrimonialité modérée (C)

La Laïche tomenteuse se rencontre dans les zones humides sur sols calcaires. Elle a été signalée sur le site en 2001 aux abords de la peupleraie et a été à nouveau observée quelques fois mais sa présence se fait rare.

JUNCUS SUBNODULOSUS – JONC NOUEUX

Znieff - Patrimonialité modérée (C)

Ce jonc caractéristique des bas-marais à hautes herbes a subi une disparition progressive suite à l'assèchement du site et à l'envahissement par les fourrés. La gestion récente (réouverture des milieux) et en particulier les travaux de restauration hydraulique ont permis son développement de manière significative, et l'espèce est aujourd'hui bien présente au niveau de la zone de bas-marais ainsi qu'au sein de la roselière à Iris, représentant une surface totale de 8 207 m².

OXYBASIS RUBRA – ANSERINE ROUGE

Znieff - Patrimonialité modérée (C)

Ce Chénopode des vases exondées des étangs n'a été que très peu observé au sein du site, cela pouvant être dû à sa discrétion ainsi qu'à ses habitats préférentiels parfois difficiles d'accès (étangs situés au sein de la roselière).

ZANNICHELLIA PALLUSTRIS – ZANNICHELLIE DES MARAIS

Znieff - Patrimonialité modérée (C)

Cette discrète hydrophyte peu sensible à l'eutrophisation des eaux n'a pas été retrouvée entre 2016 et 2019. L'espèce est toutefois réapparue en 2020 et ce probablement grâce à la restauration effectuée sur les mares, portant à 5 le nombre de stations connues. La Zannichellie des marais est présente de manière stable au niveau de la zone de bas-marais, au niveau du fossé central ainsi que sur les mares nouvellement restaurées. Les inondations temporaires du marais ainsi qu'une gestion régulière des dépressions et mares devraient favoriser son développement.

HOTTONIA PALUSTRIS – HOTTONIE DES MARAIS

PR - Espèce à rechercher

Cette plante aquatique des plans d'eau à niveaux variables et des cours d'eau à courant lent avait été recensée sur trois stations en aval du gué en 2010. Depuis, l'espèce n'a pas été revue au sein de la réserve.

CYPERUS LONGUS – SOUCHET LONG

Znieff - Espèce à rechercher

Cette cypéracée sensible à l'artificialisation des berges et à l'assèchement des zones humides était présente le long du fossé central en 2002. Depuis l'espèce n'a pas été observée au sein du site et sa dynamique régionale est en régression.

JUNCUS TENAGEIA – JONC DES VASES

Znieff - Espèce à rechercher

Ce jonc pionnier des surfaces dénudées humides et plutôt acides n'a pas été revu sur le site depuis 2008.

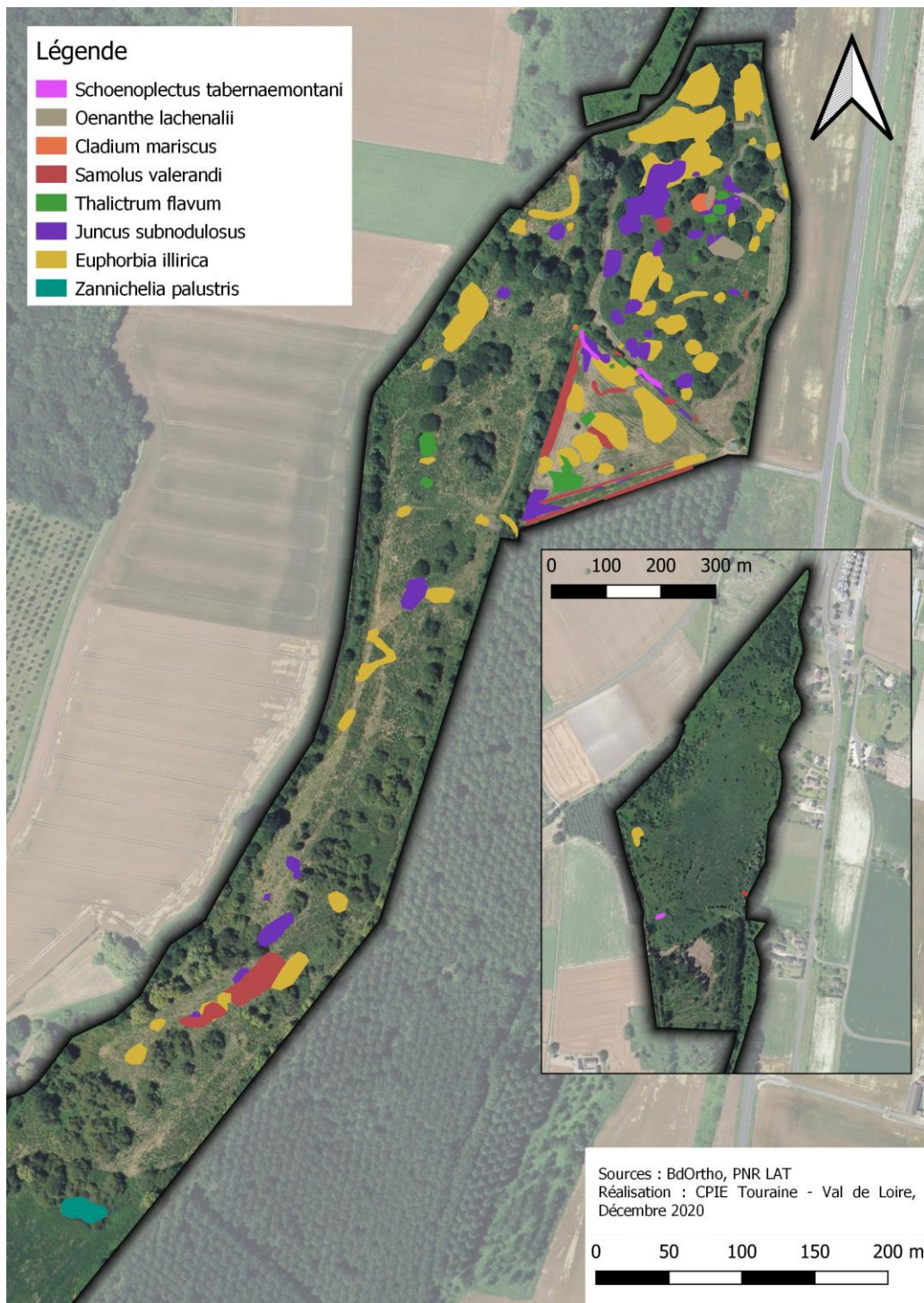


Figure 37 : Localisation simplifiée des plantes patrimoniales depuis 2015

La carte ci-dessus se base sur les suivis de la flore patrimoniale. Ces suivis sont réalisés annuellement depuis 2015 et concernent huit espèces : *Cladium mariscus*, *Euphorbia illirica*, *Juncus subnodulosus*, *Oenanthe lachenalii*, *Samolus valerandi*, *Schoenoplectus tabernaemontani*, *Thalictrum flavum* et *Zannichelia palustris*.

Une simplification des localisations a été réalisée : les données ponctuelles ont été, tant que possible, regroupées en données surfaciques. On observe alors une concentration de ces espèces patrimoniales aux zones de bas-marais alcalin, aux zones réouvertes suite à des actions d'abattage de ligneux ou de débroussaillage, ainsi que sur les zones pâturées. La zone nord

semble abriter moins d'espèces floristiques patrimoniales. Cette zone fut effectivement peu prospectée au cours de ces dernières années, ne faisant pas partie des parcelles incluses dans le suivi de la flore. Par ailleurs ces parcelles sont en grande partie constituées d'une vaste roselière, habitat monospécifique moins propice à ces espèces patrimoniales et surtout plus difficile d'accès.

FACTEURS D'INFLUENCE DES ESPECES VEGETALES

La faune

La libre circulation de la faune et notamment des pollinisateurs est un facteur de dissémination et par conséquent de dispersion des espèces. Il est important de conserver un regard sur les micro-paysages facilitant ou limitant la circulation de cette faune, et de limiter la présence de polluants et de pesticides au sein et autour du site, qui s'avèrent mortels pour la micro et macrofaune. La grande faune, notamment les sangliers, a également un impact sur la végétation. Leur présence peut créer des zones de mises à nues et des micro-dépressions qui peuvent être favorables à certaines plantes pionnières comme la Samole de Valérand.

L'hydrogéologie et inondabilité du sol

La restauration hydromorphologique était la condition *sine qua none* de la reconstitution d'un bon fonctionnement du marais, celui-ci ayant été déséquilibré lors de l'assèchement du site. La potentielle inondabilité prolongée du site devrait favoriser l'expression d'espèces végétales paludicoles telles que la Zannichellie des marais, l'Œnanthe de Lachenal ou encore la Marisque, et peut-être, à terme, permettre la recolonisation par des espèces disparues du site (Hottonie des marais, Epipactis des marais, ...). La création de carrés d'étrépages quant à elle rehausse le niveau de la nappe relative et permet de recréer des conditions palustres pour des espèces patrimoniales, notamment la Samole de Valérand.

Le pâturage

Le pâturage bovin sur le site est un facteur d'influence majeur de l'expression des végétaux. Les différents aléas de ces dernières années (problèmes de clôtures entraînant divagation des génisses, respect des dates, chargement, ...) permettent difficilement d'établir un diagnostic. Il semblerait toutefois que les modalités de pâturage du plan de gestion 2015-2020 aient favorisé le développement de l'Euphorbe velue et du Jonc nouveau. *A contrario* cela semble avoir défavorisé le Pigamon jaune, la Marisque, le Jonc des chaisiers glauque et l'Œnanthe de Lachenal, ces espèces étant sensibles au pâturage et à la coupe fréquente. Le pâturage bovin permet toutefois de maintenir un paysage ouvert et semble la solution la plus adaptée à une gestion durable, sous condition d'adaptation des pratiques vis-à-vis des espèces précédemment citées.

La compétition interspécifique

L'ouverture du site et la limitation de l'envahissement de certaines espèces est une des causes de la bonne expression de certaines plantes patrimoniales. Les opérations de débroussaillage de ronciers et d'abattage des repousses de peupliers réalisées en 2015 ont permis de voir apparaître de la Samole de Valérand, de l'Euphorbe velue ainsi que quelques patches de Marisque. Les chardons sont également un facteur d'envahissement rapide du milieu, et la gestion actuellement appliquée (fauche sans exportation) peut induire un enrichissement du sol en nutriment, favorisant des espèces eutrophiles. La partie nord de la zone d'extension est à certains endroits envahie par quelques fourrés et arbustes qu'il faudrait contenir. Bien que la roselière soit un habitat patrimonial du site, il est également à contenir et à entretenir car le développement des roseaux entraîne un atterrissement rapide des mares.

Globalement, l'envahissement de plantes spontanées, bien qu'étant la dynamique naturelle d'un écosystème, modifie le milieu et une gestion adaptée doit être mise en place pour garder un milieu ouvert et équilibré.

Le climat et la météorologie

Différentes espèces sont sensibles aux conditions météorologiques et subissent les modifications rapides du climat, notamment les fortes pluies ou les déficits hydriques dans les zones les plus hautes du site.



Figure 39 : Jonc des chaisiers glauque (B. Besse)

Figure 38 : Pigamon jaune (N. Viveret)

Figure 40 : Samole de Valérand (B. Besse)

4. FAUNE

AVIFAUNE – 111 ESPECES

L'avifaune compte parmi les groupes taxonomiques les plus étudiés au sein du site. En dehors des observations réalisées ponctuellement par les agents visitant le marais, des suivis plus poussés ont été réalisés sur ce taxon. En 1999, une série d'IPA (indice ponctuel d'abondance) avaient été réalisés par la LPO Touraine, permettant de localiser et quantifier les couples nicheurs. Cette même opération a été réitérée en 2014 par le bureau d'étude Biotopie. Depuis 2008, une station de baguage suivant le protocole STOC-capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) est installée 3 fois dans l'année afin de suivre la population des oiseaux nicheurs dans la partie prairiale du site. Cette action a permis de rendre compte de l'intérêt du site pour de nombreux oiseaux migrateurs. On retrouve en effet une population importante de passereaux ubiquistes (Merle noir *Turdus merula*, Rougegorge familier *Erithacus rubecula*, Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, Fauvette grisette *Sylvia communis*, Fauvette des jardins *Sylvia borin*, Mésange bleue *Cyanistes caeruleus*, Mésange charbonnière *Parus major*, etc ...) utilisant les secteurs arbustifs pour s'alimenter et nicher. Des espèces inféodées aux zones humides ouvertes sont également présentes : Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*, Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*, Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* ainsi que quelques espèces liées aux milieux prairiaux ouverts telle que la Pie grièche écorcheur *Lanius collurio* ou le Tarier des prés *Saxicola rubetra*, non revu sur le site depuis 2014.

Ce site est également une zone de refuge et d'hivernage pour quelques Anatidés et limicoles dans ces zones inondées correspondant à la roselière basse. La Bécassine des marais *Gallinago*

gallinago est présente en grands effectifs, accompagnée du Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*, du Râle d'eau *Rallus aquaticus* ou plus rarement de la Sarcelle d'hiver *Anas crecca*.

Les zones de roselières, plus denses, moins accessibles et par conséquent moins prospectées, sont prisées de la Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus* et de la Locustelle tachetée *Locustella naevia*, ainsi que du Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*. Les mares nouvellement restaurées sont appréciées des ardéidés tels que le Héron cendré *Ardea cinerea*, la Grande aigrette *Ardea alba*, le Héron pourpré *Ardea purpurea*, et plus récemment découverte du Butor étoilé *Botaurus stellaris*.

MAMMIFERES – 44 ESPECES

Les différentes actions réalisées au cours de ces 6 dernières années ont grandement permis d'améliorer la connaissance sur les mammifères du site, grâce à des actions de suivis spécifiques et la pose de pièges photos. Ces données s'ajoutent aux précédentes, basées sur des données ponctuelles et sur des recueils de riverains.

Le Castor d'Eurasie *Castor fiber* est présent sur le site depuis 2017 sur les cours d'eau traversant le marais. Jusqu'à quatre barrages ont été construits sur le bief du Négron et un terrier-gîte a été pré-localisé en 2017, ces zones de présences ont été progressivement abandonnées sans raisons apparentes. Cependant, l'abondance de jeunes *Salix* ou *Populus* lui étant favorable, et il est fréquent d'observer des traces fraîches de coupes (crayons), preuve de la fréquentation régulière, mais discrète, du Castor sur le marais.

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* est connue sur le site depuis 2016 grâce à la pose de pièges photos. Plus récemment, des nouveaux clichés pris en 2021 de façon très régulière de 2 individus confirme la fréquentation permanente du marais par ce discret mammifère.

Des prospections ciblées sur le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* et la Crossope aquatique *Neomys fodiens* ont été réalisées en 2015, 2017 et 2020, permettant de découvrir que ces deux micromammifères fréquentent les cours d'eau du site. Le Campagnol amphibie semble bien répandu sur la réserve tandis que la Crossope se fait plus discrète. Par ailleurs les recherches ciblées sur cette dernière n'ont pas été confirmées par analyses ADN, de fait sa présence n'est pas entièrement prouvée.

Une prospection spécifique ciblée sur les chiroptères a été réalisée en 2016, 17 espèces ayant été contactées. L'étude acoustique a permis de mettre en avant l'utilisation du site, essentiellement pour la chasse, pour la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*, le Grand murin *Myotis myotis*, le Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* ou encore le Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*.

Le site est également très utilisé par les Sangliers *Sus scrofa*, ainsi que par des Chevreuils européens *Capreolus capreolus*, et plus ponctuellement par des Cerfs élaphe *Cervus elaphus*.

Enfin, l'utilisation régulière des pièges-photo a permis de mettre en avant la présence de Martres des Pins *Martes martes*, de Renards roux *Vulpes vulpes*, Blaireaux européen *Meles meles*, de Rats surmulot *Rattus norvegicus* et d'autres micromammifères.

ARTHROPODES

L'étude de l'entomofaune, en particulier des taxons polluo-sensibles et bioindicateurs, permet de faire état des lieux de la qualité du milieu. Les taxons relativement communs sont étudiés depuis 2010, ainsi que dans le cadre du plan de gestion : odonates, rhopalocères et orthoptères. Des taxons moins fréquents ont été recherchés dans le cadre du précédent plan de gestion, notamment les hétérocères et coléoptères.

Odonates – 34 espèces

Ce groupe d'espèces portait à 18 le nombre de taxons connus sur la réserve en 2010. Depuis, grâce à des suivis temporels et ponctuels, ce chiffre est porté à 34. Nous retrouvons en grande partie un cortège lié aux cours d'eau et fossés formé de *Calopteryx splendens*, *Platycnemmis pennipes* et *Coenagrion mercuriale*. On retrouve toutefois quelques espèces liées aux habitats lenticules (*Coenagrion puella*, *Ischnura elegans*, *Libellula depressa*, *Libellula quadrimaculata*). La récente création et restauration des mares n'a pour le moment pas permis d'observer de nouvelles espèces typiques (comme les Leucorrhines), ces mares étant colonisées par les poissons, dont la présence leur est défavorable. Le site reste néanmoins très favorable à *Coenagrion mercuriale*, localisé au niveau des cours d'eau et dont les populations peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus.

Rhopalocères- 35 espèces

En 2010, ce groupe d'espèce comportait 18 taxons connus sur le site. Les récents inventaires ont permis d'agrandir cette liste à 35 espèces. Cette liste reste toutefois limitée et le cortège est lié à des espèces relativement ubiquistes. Malgré la présence du Miroir *Heteropterus morpheus* et du Petit mars changeant *Apatura ilia*, nous pouvons noter l'absence de bon nombre d'espèces liées aux zones humides, mettant en évidence un milieu dégradé d'avant travaux.

Orthoptères – 29 espèces

29 espèces d'orthoptères sont actuellement connues sur le marais de Taligny, bien que certaines n'aient pas été revues depuis quelques années notamment le Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis*, la Courtilière commune *Gryllotalpa gryllotalpa* ou le Criquet ensanglanté *Stethophyma grossum*. Le Criquet des roseaux *Mecostethus parapleurus*, classé EN sur la Liste Rouge Régionale fait partie des espèces patrimoniales de ce site. Le cortège d'espèces est relativement ubiquiste bien qu'évoluant en un cortège adapté aux zones humides, ce qui est encourageant, prouvant que la gestion appliquée œuvre en faveur d'une réhumidification des sols et de la végétation.

Hétérocères – 64 espèces

Ce taxon peu prospecté a fait l'objet d'une étude en 2015 par l'association Entomologie Tourangelle et Ligérienne. Le rapport qui en a découlé met en avant un cortège lié aux zones humides. Les suivis ponctuels menés depuis quelques années ont permis d'agréments la liste d'espèces à un total de 64, ce qui reste tout de même peu par rapport aux listes régionales. Parmi ces taxons, le Sphinx de l'Épilobe *Proserpinus proserpina* apparaît comme une espèce patrimoniale.

Coléoptères- 122 espèces

En 2016, l'association Entomologie Tourangelle et Ligérienne est de nouveau intervenue afin de réaliser des inventaires sur les coléoptères du site. Des passages spontanés ont également permis d'agréments la liste d'espèce, aujourd'hui d'environ 122 taxons. On y trouve quelques espèces de Coccinellidae, notamment *Anisostica novemdecimpunctata*, la Coccinelle des roseaux. Les connaissances sur ce groupe sont toutefois assez maigres au vu du nombre d'espèces connues en France et de la mosaïque d'habitats présents sur le site.

Arachnides – 7 espèces

Ce groupe biologique n'a jamais fait l'objet d'inventaires spécifiques et les seules données disponibles sont issues de contacts ponctuels. Quelques épeires sont présentes sur le site telles que *Araneus diadematus* et *Argiope bruennichi*, ainsi que la Dolomède des marais *Dolomedes fimbriatus*, découverte en 2020. Un doute persiste quant à la probable présence de la rare *Dolomedes plantarius*, observée en 2019. Cependant, sans l'examen des *genitalia* il est impossible de statuer (C. Courtial, comm. pers.). Ce groupe taxonomique mériterait d'être plus inventorié dans le cadre de prospections spécifiques.

Autres

La connaissance des groupes d'insectes non cités ci-dessus est assez maigre, aucun suivi spécifique n'ayant été réalisé. Quelques espèces de Chrysopes sont connues sur la réserve, notamment *Chrysoperla renoni*, espèce assez peu connue et inféodée aux zones humides. La connaissance sur de nombreux taxons peu connus et bio-indicateurs serait à étayer (Syrphidae, Hétéroptères, ...).

HERPETOFAUNE – 12 ESPECES

La diversité de ce groupe a été approchée au cours de plusieurs phases d'inventaires menées en 1999 et 2010, ainsi que dans le cadre de suivis temporels depuis 2015 (amphibiens uniquement). Les reptiles sont assez peu représentés sur le site, seulement 6 espèces étant connues sur le site. On retrouve la Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, la Couleuvre vipérine *Natrix maura*, le Lézard des murailles *Podarcis muralis*, le Lézard vert *Lacerta bilineata* ainsi que la Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus*. La Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* n'a pas été vue sur le site depuis 2017 mais il est probable qu'elle soit présente sur le site au niveau des pièces d'eau.

Les suivis menés sur les amphibiens ont permis de mettre en évidence une petite population de Rainette verte *Hyla arborea*, bien que ses effectifs ne soient pas stables. La restauration hydraulique devrait favoriser son développement. Le site est en revanche très utilisé par le complexe des Grenouilles vertes *Pelophylax sp.* ainsi que par la Grenouille agile *Rana dalmatina*. Le Triton palmé *Lissotriton helveticus* est parfois observé sur la réserve dans les mares, mais la présence de poissons dans certaines d'entre-elles ne favorise pas son développement. Enfin, le Crapaud commun *Bufo bufo* est ponctuellement contacté sur le site. En 2017 un Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* a été entendu au nord de la réserve (zone d'extension). Ce sont donc 5 espèces d'amphibiens connues sur le site auxquelles s'ajoute un groupe d'espèce : le complexe des grenouilles vertes.

ICHTYOFAUNE – 12 ESPECES

Les populations de poissons ont été essentiellement suivies lors d'une pêche électrique réalisée par le bureau d'études Aquascop en 2012, effectuée 50 m en amont du moulin de Vrilly et par une seconde pêche réalisée par la FDPPMA 37 en 2019 en aval du déversoir (aujourd'hui détruit) sur la pointe sud de la réserve. 9 espèces de poissons ont été observées lors de ce dernier inventaire, portant à 12 le nombre d'espèces de poissons connues sur le site. La densité d'espèces semble plus riche à l'aval qu'à l'amont du site, démontrant une problématique de franchissabilité des ouvrages, aujourd'hui détruits ou réaménagés, au niveau du marais. Nous retrouvons plusieurs espèces peu communes : la Bouvière *Rhodeus amarus*, le Brochet *Esox lucius*, le Chabot *Cottus gobio*, l'Anguille Européenne *Anguilla anguilla*. Le Gardon *Rutilus rutilus* n'a pas été revu depuis 2002.

MOLLUSQUES ET GASTEROPODES – 11 ESPECES

La présence de zones humides eutrophes stagnantes et courantes n'est pas favorable à la présence de ces organismes filtreurs ou brouteurs. Aucune étude spécifique n'a donc été menée sur ces groupes souvent écartés des évaluations environnementales, qui constituent néanmoins des taxons indicateurs intéressants à étudier afin de suivre l'évolution de la qualité biologique des habitats humides. Quelques espèces de mollusques et gastéropodes sont néanmoins connus sur le site, notamment *Acroluxus lacustris*, trouvée dans le cadre d'une étude sur l'évolution de la biodiversité du Parc naturel régional. Cette Patelline peu commune, sensible à la pollution, se développe dans les marais ou étangs souvent riches en végétation. *Viviparus contectus* est un escargot dont la coquille fossilisée avait été retrouvée sous plusieurs centimètres de terre en 2015, sa donnée est considérée comme historique. Une attention particulière pourrait être apportée à la recherche de l'Escargot des moulins *Vertigo moulinsiana*, un gastéropode d'intérêt communautaire en Europe inféodé aux zones humides alcalines. Par ailleurs, la diversification des écoulements du Négron dans le cadre des travaux hydrauliques effectués en 2019 et 2020 pourrait favoriser le développement de nombreux mollusques dulcicoles.

ESPECES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET/OU SUSCEPTIBLES DE CREER DES DESEQUILIBRES

Une espèce de mammifère exotique est connue de longue date sur le site : le Ragondin *Myocastor coypus*. Malgré des campagnes de piégeages autour et au sein du site respectivement par les riverains et par l'éleveur des bovins, l'espèce est toujours présente en effectifs importants. En revanche, sa présence n'a jamais engendré de perturbations majeures au sein du site, mais sa dynamique reste à contenir.

L'Ecrevisse américaine *Orconectes limosus* est signalée sur le site depuis 2012. Des campagnes de suivis ont été réalisées, permettant de détruire quelques individus. La dynamique de cette espèce reste donc limitée, mais la restauration hydromorphologique et donc l'augmentation de surfaces lenticulaires pourrait favoriser son développement. Par ailleurs, des observations récentes d'Ecrevisses de Louisiane *Procambarus clarkii* ont été mentionnées, cette espèce reste également à surveiller car son développement pourrait menacer la survie de nombreuses espèces autochtones.

La Perche-soleil *Lepomis gibbosus* est également une espèce exotique envahissante, connue sur le site seulement depuis 2019. Récemment un nid de frelon asiatique *Vespa velutina* a été découvert pendant des travaux, engendrant une attaque sévère sur un agent, heureusement sans gravité. La présence de nids de cette espèce reste à surveiller afin de pouvoir intervenir rapidement pour les détruire vis-à-vis du risque de sécurité publique.

Enfin, on notera le développement important de grand gibier au sein de la réserve de façon assez récente avec notamment un développement marqué du Chevreuil *Capreolus capreolus* et du Sanglier *Sus scrofa*. Ce dernier connaît une forte augmentation de ses effectifs au sein de la réserve (entre 10 et 20 individus) pour une surface assez restreinte. Cette population sera à surveiller de près car les impacts dans la réserve (prédation de couvées par exemple) et surtout aux abords (destruction de cultures, risques de collisions routière avec la RD759 très proche) sont forts.

EVALUATION PATRIMONIALE DE LA FAUNE

La valeur patrimoniale des espèces faunistiques est basée sur :

- **L'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CE** relative à la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage dite « Directive Habitats Faune Flore », listant les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;
- **L'annexe IV de la Directive Habitats 92/43/CE** relative à la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage dite « Directive Habitats Faune Flore », listant les espèces dont la conservation nécessite des mesures de protection strictes dans l'ensemble des pays membres ;
- **L'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982** fixant la liste des espèces végétales sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- **La liste des espèces déterminantes** pour la désignation de ZNIEFF en Région Centre – Val de Loire ;
- **La liste rouge des espèces menacées en France** ;
- **La liste rouge des espèces menacées en région Centre - Val de Loire.**

Ce tri s'est également basé sur la fréquentation du site pour l'espèce, son écologie et la responsabilité de la réserve vis-à-vis de ces espèces. L'appréciation de la valeur patrimoniale globale de ces espèces suit le barème suivant :

- **A - patrimonialité élevée** : statut de protection ou de classement fort, espèces typiques des zones humides, présence importante de l'espèce sur le site
- **B - patrimonialité moyenne** : statut de protection ou de classement, espèces liées aux zones humides
- **C : espèces à patrimonialité modérée** : léger statut de protection, espèces liées aux zones humides
- **E : espèces patrimoniales non revues depuis plus de 10 ans**

ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES FAUNISTIQUES CIBLES

Tableau 12 : Statuts et état de conservation des espèces faunistiques cibles

Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	DO	PN	LRN	LRRég	DZ	Statut biologique sur site	Etat de conservation	Niveau de patrimonialité
<i>Acroloxus lacustris</i>	Patelline d'europe	-	-	-	-	EN	-	P	DD	A
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	-	Ann. I	Oui	VU	LC	Oui	P R?	1	A
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	-	-	-	CR	VU	Oui	P	2	A
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	-	Ann. I	Oui	LC	VU	Oui	O	3	A
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	-	-	Oui	NT	VU	-	P R	1	A
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	-	Ann. I	Oui	VU	CR	Oui	O H	3	A
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Ann. II et IV	-	Oui	LC	VU	Oui	P R?	2	A
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	-	-	Oui	VU		-	M E R?	1	A
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Ann. II	-	Oui	LC	NT	-	P R	1	A
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Ann. II	-	-	LC	DD	Oui	P R?	2	A
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ann. II et IV	-	Oui	LC	EN	Oui	O	3	A
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	-	-	Oui	LC	VU	-	P	DD	A
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Ann. IV	-	Oui	LC	LC	-	P R	1	A
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	-	-	Oui	LC	VU	Oui	M E R	1	B
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de cetti	-	-	Oui	NT	NT	Oui	P R	1	B
<i>Dolomedes fimbriatus</i>	Dolomède des marais	-	-	-			-	P	DD	B
<i>Dolomedes plantarius</i>	/	-	-	-			-	P	DD	B
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	-	-	Oui	EN	VU	Oui	P R	3	B
<i>Esox lucius</i>	Brochet	-	-	Oui	VU	VU	Oui	P R	1	B
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	-	-	Oui	LC	NT	Oui	M E R?	2	B
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Ann. IV	-	Oui	NT	LC	-	P R?	2	B
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain (I')	-	-	-	LC	VU	Oui	O	DD	B

<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	-	Ann. I	Oui	NT	LC	-	M E R	2	B
<i>Mecostethus parableurus</i>	Criquet des roseaux	-	-	-		EN	Oui	P R	1	B
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	-	Ann. II	-	NT	VU	Oui	P R	1	B
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Ann. II	-	Oui	LC	LC	Oui	P	DD	B
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	-	-	Oui	LC	LC	-	P R	1	C
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	-	-	Oui	LC	LC	-	P R	2	C
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	-	-	Oui	LC	EN	Oui	P	DD	C
<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	Grenouille commune	-	-	Oui	NT	LC	-	P R	1	C
<i>Ampedus pomonae</i>	/	-	-	-			Oui	P	DD	C
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant (le)	-	-	-	LC		-	P	2	C
<i>Aromia moschata</i>	Aromie musquée	-	-	-			Oui	P	DD	C
<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible	-	-	-	LC	LC	Oui	O	DD	C
<i>Carabus auronitens</i>	Carabe à reflets d'or	-	-	-			Oui	P	DD	C
<i>Carabus granulatus</i>	Carabe granuleux	-	-	-			Oui	P	DD	C
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	0	-	-	LC	LC	Oui	P	1	C
<i>Dicranocephalus agilis</i>	/	-	-	-			-	P	DD	C
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune	-	-			VU	-	P	3	C
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir (le)	-	-	-	LC	VU	Oui	P	DD	C
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Ann. IV	-	Oui			Oui	P	DD	C
<i>Schrankia taenialis</i>	Hypénode de la Callune (L')	-	-	-			Oui	P	DD	C
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	-	-	-		LC	Oui	P	2	C
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Ann. IV	-	Oui	LC	NT	Oui	P	DD	C
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Ann. IV	-	Oui	LC	NT	Oui	P	DD	C
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de leisler	Ann. IV	-	Oui	NT	NT	Oui	P	DD	C
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Ann. IV	-	Oui	VU	NT	Oui	O	DD	C
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann. IV	-	Oui	LC	LC	-	P	DD	C
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Ann. IV	-	Oui	NT	NT	Oui	P	DD	C
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann. IV	-	Oui	NT	LC	-	P	DD	C
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Ann. II et IV	-	Oui	LC	NT	Oui	P	DD	C
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Ann. II et IV	-	Oui	LC	NT	Oui	O	DD	C

<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	-	-	Oui	LC	LC	-	P R	1	C
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	-	-	-	NT	-	Oui	O	2	C
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	-	Ann. I	Oui	NT		Oui	P	1	C
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	-	-	Oui	LC	VU	Oui	P	2	C
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	-	Oui	VU	NT	-	P R?	1	C
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	-	Ann. I	Oui	LC	NT	Oui	P	1	C
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	-	Ann. II et III	-	-	-	-	M H	1	C
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	-	Ann. II et III	-	DD		Oui	P	DD	C
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	-	Ann. I	Oui	NT	VU	Oui	O	DD	C
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Ann. IV	-	Oui	LC	LC	-	P	2	C
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier	-	-	Oui	LC	LC	-	P	2	C
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	-	-	Oui	NT	VU	Oui	P	2	C

Statut de protection : PN = Protection Nationale

Liste rouge nationale et régionale : CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes

Statut local : P = présence permanente ; R = reproduction avérée ; R ? = reproduction probable ; M = passage migratoire ; O = présence occasionnelle ; E = estivant

Etat de conservation : 1 = bonne ; 2 = moyenne ; 3 = médiocre ; DD = données insuffisantes

Evaluation de la patrimonialité : A = élevée ; B = moyenne ; C = faible

L'état de conservation des espèces patrimoniales a été évalué selon l'évolution des effectifs connus au cours de ces dernières années, couplé à la connaissance acquise. Ainsi, quatre niveaux d'état de conservation sont notés :

- 1 : bon état de conservation ;
- 2 : état de conservation moyen ;
- 3 : état de conservation médiocre
- DD : données insuffisantes pour évaluer l'état de conservation (seules une ou deux données, ne permettant pas une comparaison).

Patrimonialité élevée :

ACROLOXUS LACUSTRIS PATELLINE D'EUROPE

La Patelline d'Europe est un petit mollusque de quelques millimètres de longueur vivant dans les eaux stagnantes ou à faible courant, riches en végétation et sensible à la pollution (COROLLA J-P., FEY L. & KUPPER M., 2019). Cette espèce a été vue une fois en 2012 dans le cadre d'une étude sur l'évolution de la biodiversité au sein du Parc. Sa faible présence sur le site peut s'expliquer par l'absence de prospection spécifique sur les mollusques, taxon dont les connaissances doivent être améliorées.

ALCEDO ATTHIS MARTIN-PECHEUR D'EUROPE

Le Martin-pêcheur d'Europe est très fréquemment contacté sur la Réserve longeant les cours d'eau ou parfois capturé lors des sessions de baguage. Aucune reproduction n'a pour le moment été

avérée, cette espèce nécessitant des berges abruptes mais solides pour y creuser son nid. Le site représente néanmoins un territoire de pêche important pour l'espèce.

ANGUILLA ANGUILLA ANGUILE EUROPEENNE

Ce poisson euryhalin passe sa période de croissance de quelques années dans les eaux douces. Il est menacé à l'échelle mondiale par la pêche, le braconnage, les barrages et les pollutions. Les mesures de continuité piscicoles sont donc indispensables pour atteindre un meilleur état de conservation à l'échelle mondiale. Des pêches électriques spécifiques aux Anguilles ont été réalisées en amont et en aval du site en 2019 par la Fédération de pêche 37. Elles ont mis en évidence de faibles effectifs sur le Négron et une érosion des densités de l'aval vers l'amont. Cela traduit une problématique de franchissabilité des ouvrages, depuis détruits ou réaménagés. La diversification des écoulements suite aux travaux hydrauliques et les opérations effectuées sur les ouvrages devraient favoriser le développement et le transit des Anguilles sur le site et sur l'amont du bassin versant. Des suivis similaires sont à reconduire afin de comparer les effectifs avant et après travaux.

ARDEA PURPUREA HERON POURPRE

Des adultes et juvéniles de cet Ardéidé strictement inféodé aux marais d'eau douce sont observés tous les ans en fin d'été. Sa discrétion et la sous-prospection des roselières du site induisent probablement une sous-estimation de la connaissance acquise sur cette espèce. Aucune estimation du nombre d'individus n'a été faite, et il semblerait que l'espèce utilise ce site en halte migratoire.

ARVICOLA SAPIDUS CAMPAGNOL AMPHIBIE

Inféodé aux milieux aquatiques, le Campagnol amphibie occupe différents biotopes : marais, ruisseaux, fleuves, tourbières, etc. Toutefois sa présence requiert certains éléments précis tels que des berges meubles bien végétalisées, un courant peu élevé à nul et une profondeur d'eau supérieure à 10 cm (RIGAUD P, 2015). Des prospections ciblées ont été réalisées en 2015, 2017 et 2020. La présence de nombreux crottières aux abords du Négron confirme que le site est grandement utilisé par l'espèce. Récemment des crottières ont été retrouvés au sein des zones réinondées, démontrant une fréquentation active de l'espèce sur le site amélioré avec les travaux.

BOTAURUS STELLARIS BUTOR ETOILE

Cet Ardéidé au chant de corne de brume a été découvert sur la RNR en mars 2016 grâce à la pose de piège-photo et n'a été revu qu'en 2017 sur la même période. Il fréquente les mares situées au sein de la roselière, dont il se sert comme halte migratoire voire même de zone d'hivernage. Ses effectifs régionaux sont très faibles, visiblement réduits à quelques mâles chanteurs en Brenne et à quelques hivernants en Sologne. Tout comme le Héron pourpré, sa discrétion et la sous-prospection de ses habitats induisent un manque de connaissances sur sa fréquentation.

COENAGRION MERCURIALE AGRION DE MERCURE

Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national et d'intérêt communautaire qui, au niveau départemental et local, est encore relativement bien représentée. Cette espèce est néanmoins considérée NT sur la liste Rouge Régionale Centre-Val de Loire. Les cours d'eau végétalisés et ensoleillés plaisent à l'espèce dont les effectifs, certaines années, peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus à certains endroits de la réserve. Des densités plus importantes ont été observées en 2020 suite à la restauration hydraulique.

COTTUS GOBIO CHABOT COMMUN

Le chabot est un poisson de fond très sensible à la pollution, s'abritant dans les zones caillouteuses des eaux courantes. Sa faible dispersion limite sa colonisation et réduit donc sa résilience. L'espèce n'a été contactée que deux fois sur le site : en 2012 et 2019. Aucune reproduction n'a

été avérée. De fait il est important de mettre en place des suivis piscicoles afin d'améliorer la connaissance sur cette espèce patrimoniale.

CASTOR FIBER CASTOR D'EURASIE

Le Castor d'Eurasie *Castor fiber* est connu sur le site depuis 2017 sur les cours d'eau traversant le marais. Jusqu'à 4 barrages ont été construits sur le bief du Négron et un terrier-gîte a été pré-localisé en 2017, ces zones de présences ont été progressivement abandonnées sans raisons apparentes. Cependant, l'abondance de jeunes Salix ou Populus lui étant favorable, et il est fréquent d'observer des traces fraîches de coupes (crayons), preuve de la fréquentation régulière, mais discrète, du Castor sur le marais et l'ensemble du réseau hydraulique d'amont en aval.

CISTICOLA JUNCIDIS CISTICOLE DES JONCS

Considérée « assez rare » en Touraine en 1999 (TEYSSÉDRE G., 1999), la Cisticole des joncs est un oiseau des milieux prairiaux et des friches. Migratrice partielle, elle est très sensible aux épisodes de froid et la taille des populations fluctue fortement d'une année à l'autre. La fluctuation des effectifs sur le marais n'est donc pas liée à une amélioration des capacités d'accueil du milieu mais reflète plutôt les aléas climatiques locaux. De nombreux individus ont été entendus tout l'été 2020 au niveau des roselières et des zones prairiales du site.

LUTRA LUTRA LOUTRE D'EUROPE

La Loutre a été découverte sur le site en 2016 grâce à la pose de pièges photos. Cette espèce discrète a été peu contactée jusqu'en 2020 et uniquement grâce à la présence d'épreintes. Cependant, depuis mai 2021, des nouveaux clichés par photopiège ont régulièrement été pris ; d'abord d'un premier individu et depuis Septembre 2021 d'une seconde Loutre. La fréquentation très régulière du site comme terrain de chasse ne fait donc plus de doute, mais l'implantation d'un gîte (catiche) par l'espèce est inconnue à ce jour.

NEOMYS FODIENS CROSSOPE AQUATIQUE

Des prospections spécifiques ont eu lieu en 2015 et 2020. Celles-ci ont été réalisées via la pose de pièges à crottes, permettant d'attester de la présence de l'espèce au sein de l'ancien périmètre comme au niveau de l'extension. Cependant, aucune analyse ADN des fécès n'a été réalisée, ne permettant pas d'écarter la confusion avec d'autres micromammifères.

RANA DALMATINA GRENOUILLE AGILE

La Grenouille agile apprécie les formations boisées et les prairies humides. Elle se reproduit dans des mares ou des points d'eau temporaires d'eau stagnante. Cet amphibien est bien représenté sur la réserve, des pontes sont régulièrement observées au sein des mares du site. La présence de poissons au sein de ces dernières ne lui sont pas favorables mais la cohabitation peut toutefois se faire tant que les densités de prédateurs ne sont pas trop importantes.

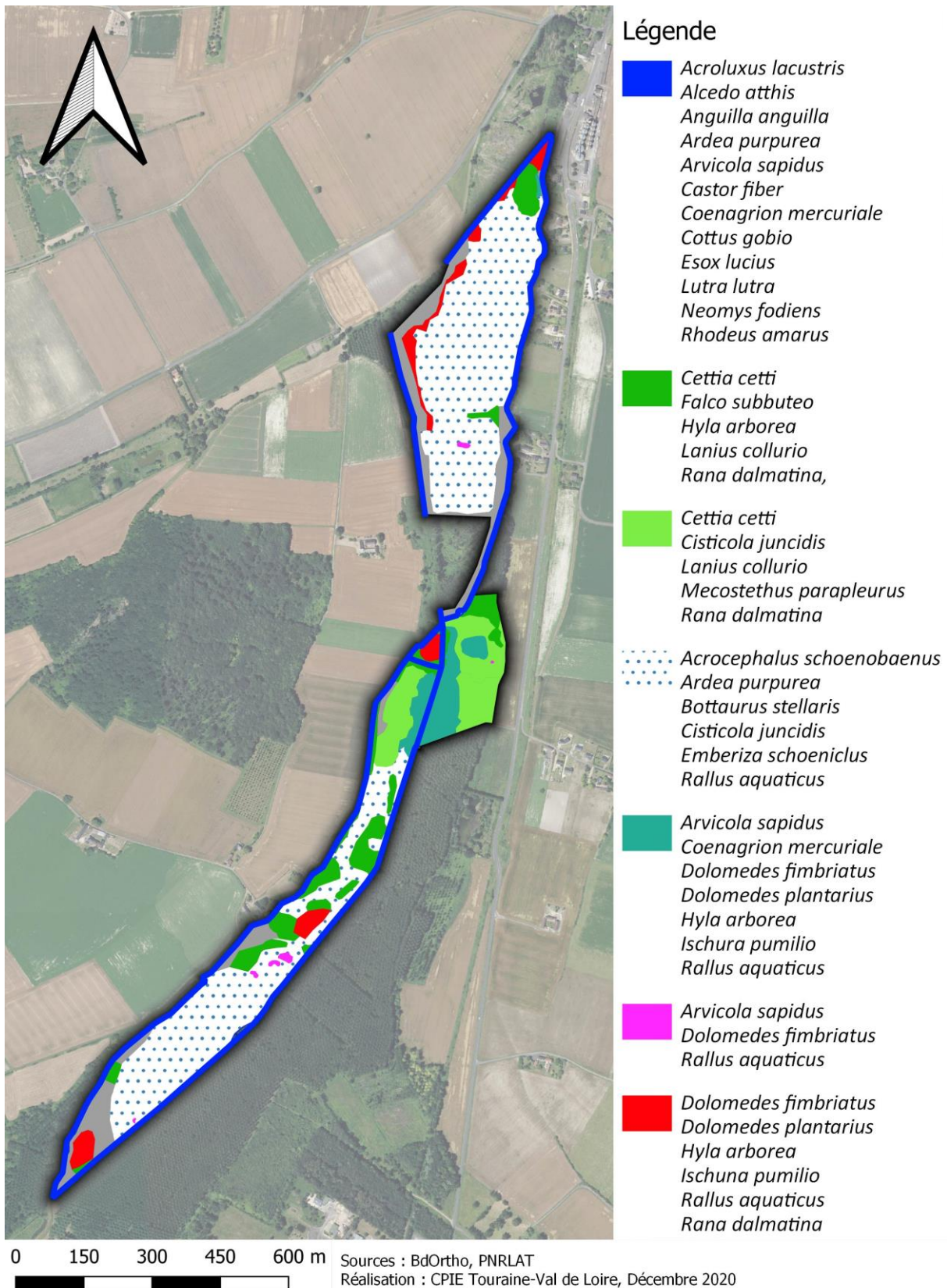


Figure 4 I : Cartographie simplifiée des habitats favorables aux espèces faunistiques patrimoniales (A et B)

Espèces patrimoniales non revues après 2012

Tableau 13 : Liste des espèces patrimoniales non revues après 2012

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Facteurs d'influence potentiels
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	2010	Défaut d'observation
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	2012	Défaut d'observation Manque de grandes zones d'eau libre (avant-travaux)
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	1999	Baisse des effectifs à l'échelle nationale notamment liée à la diminution de la ressource alimentaire (insecticides)
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	1999	Gêne occasionnée par le pâturage Manque de grandes zones d'eau libre (avant-travaux)
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	2012	Déclin de l'espèce à l'échelle régionale, espèce considérée comme éteinte en Indre-et-Loire
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	2012	Assèchement du milieu (avant travaux) Faible dispersion de l'espèce
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	2010	Déclin de l'espèce à l'échelle nationale notamment liée à la diminution de la ressource alimentaire (insecticides)
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	2012	Discrétion de l'espèce / Défaut d'observation
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	2012	Déclin de l'espèce à l'échelle nationale Discrétion de l'espèce / Défaut d'observation
<i>Pteronemobius heydeni</i>	Grillon des marais	2012	Assèchement du site (avant travaux)
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	2010	Déclin de l'espèce à l'échelle nationale

FACTEURS D'INFLUENCE DES ESPECES ANIMALES

La flore

La diversité végétale, leur composition et structure influencent fortement les populations faunistiques. La conservation d'une mosaïque d'habitats : hautes herbes, fourrés, zones ouvertes et d'habitats rares va conditionner la présence d'espèces faunistiques liées. Il faut veiller à la préservation de zones refuges et zones de chasse ainsi qu'à la présence de plantes hôtes pour certaines espèces de papillons. En parallèle, la dynamique naturelle du marais est une fermeture du milieu par l'atterrissement des roselières et la colonisation des ligneux. Un milieu trop fermé, changeant par ailleurs les végétations, impactera les déplacements, le nourrissage et la nidification de la faune que ce soit d'une manière positive ou négative. La colonisation par les grandes graminées peut par exemple limiter le nourrissage des passereaux. Il convient de fait de mettre en place une gestion adaptée aux espèces liées aux zones humides.

La gestion des habitats

Ainsi la gestion des habitats va conditionner l'apparition, le maintien ou la disparition de certains habitats. Depuis le plan de gestion précédent, des génisses pâturent une grande partie du site, un broyage avec export des refus est réalisé en fin de saison et la roselière est fauchée de manière à la rajeunir et limiter son atterrissement. Comme expliqué ci-dessus, ces gestions vont modifier de manière significative les faciès du site de manière à favoriser la flore et les habitats désirés. Ainsi cette gestion influencera directement sur la colonisation et le développement d'une faune étroitement liée à des végétations spécifiques.

Les facteurs abiotiques

La présence de polluants et la forte teneur en nitrate dans les eaux et le sol peut impacter le développement de la faune, en particulier piscicole, ce qui influence toute la chaîne alimentaire. Le risque d'anoxie due à l'eutrophisation n'est pas à négliger et la qualité physico-chimique du Négron est à surveiller et à améliorer. Le pH est également un facteur important de développement de la faune, conditionnant la présence de certaines espèces et la qualité de leur milieu.

Le climat

La faune est fortement influencée par les facteurs climatiques. Les changements opérants à l'échelle régionale de ces dernières années ont causé la disparition progressive voire l'apparition de certaines espèces. On observe en effet une modification des limites de répartition nord/sud chez plusieurs espèces de libellules ou de serpents. Les hivers rudes et les gelées tardives ont également un impact non négligeable sur les populations d'oiseaux, tandis que les étés de plus en plus secs vont fortement impacter l'entomofaune.

L'inondabilité du site et la présence de mares

La réalisation des travaux de 2019 – 2020 entraîne une élévation de la nappe, une inondation du marais de manière quasi-permanente, une limitation du drainage ainsi qu'une diversification des écoulements des cours d'eau. Toutes ces actions entraînent donc une grande modification des faciès du site, dans le but de favoriser les espèces liées aux zones humides. L'augmentation de l'inondabilité du site pourrait défavoriser certaines espèces notamment chez les rhopalocères, la présence d'eau au sol limitant le déplacement des chenilles. En revanche, cela va favoriser le développement d'une faune spécifique aux pièces d'eaux (avifaune, coléoptères aquatiques, amphibiens, certains reptiles, ...). Il en est de même pour la création de mares.

La compétition interspécifique

La présence de poissons au sein des mares ne favorise pas le développement de certaines espèces d'amphibiens (Rainettes, tritons) et de libellules. La présence et le développement d'espèces invasives telles que les écrevisses Américaines sont néfastes pour les taxons autochtones, leur propagation est donc à surveiller et à limiter, tout comme celui de potentielles espèces exotiques pouvant arriver sur la réserve dans les années qui arrivent. Enfin, récemment, une population de Sangliers s'est implantée de façon très marquée dans la réserve et est susceptible d'avoir un impact sur les couvées d'oiseaux nichant au sol (Anatidés en particuliers) par prédation des œufs.

La quiétude du site

Il est important de conserver une quiétude relative et cela fait partie des orientations de la valorisation touristique du site. Toutefois le site étant relativement difficile d'accès actuellement, cela permet de préserver le marais du dérangement humain. Certaines espèces à enjeux, notamment le Butor étoilé, sont des espèces sensibles au dérangement.



Figure 42 : Locustelle tachetée, Agrion de Mercure, Rainette verte et Bécassine des marais (N. VIVERET)

IV. TOURISME ET LOISIRS

A. CONTEXTE TOURISTIQUE

I. LE VAL DE LOIRE

UNE DESTINATION D'EXCEPTION

Le marais de Taligny se situe en Touraine, au sein d'une destination touristique au patrimoine monumental et architectural exceptionnel, de renommée internationale : le Val de Loire. Indolente ou éprise de liberté, la Loire en est le symbole naturel et culturel. Le plus long cours d'eau de France y roule ses eaux entre bancs de sable, îles, vignes, prairies et forêts, entre châteaux, villages et caves troglodytiques.

Le fleuve est rejoint par quelques-uns de ses plus prestigieux affluents : le Cher, l'Indre et la Vienne. De ces confluences sont nés des paysages où la nature et l'Homme ont créé la célèbre harmonie des « Jardins de la France », peignés de cultures de fruits, légumes et fleurs.

Sous les remparts bienveillants des derniers châteaux du Val de la Loire : Villandry, Ussé, Azay-le-Rideau, Chinon... la douceur du climat, la lumière changeante et la sérénité des ambiances ont inspiré de grands artistes et écrivains.

Les nombreux villages regorgent d'un patrimoine monumental ou vernaculaire. L'ardoise et le tuffeau s'y allient pour forger une belle identité architecturale.

Le patrimoine naturel n'est pas en reste. À titre d'exemple, les zones les plus humides, proches des cours d'eau, sont régulièrement inondées par les caprices des rivières. Lorsqu'elles sont occupées par l'élevage ou la forêt alluviale, ce sont de formidables biotopes, encensés par les naturalistes et reconnus par les scientifiques. Elles abritent nombre d'espèces remarquables.

Le Val de Loire est également associé à la « Loire à vélo », véloroute à succès, et bénéficie d'une renommée viticole mondiale, avec terroirs en AOC.

Il accueille chaque année des millions de visiteurs, français comme étrangers, et est le 2^{ème} marché touristique culturel français en 2018.

Au regard de ces richesses, **la région, située entre Tours et Angers, bénéficie d'une double reconnaissance : elle est classée « Parc naturel régional » et est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.**

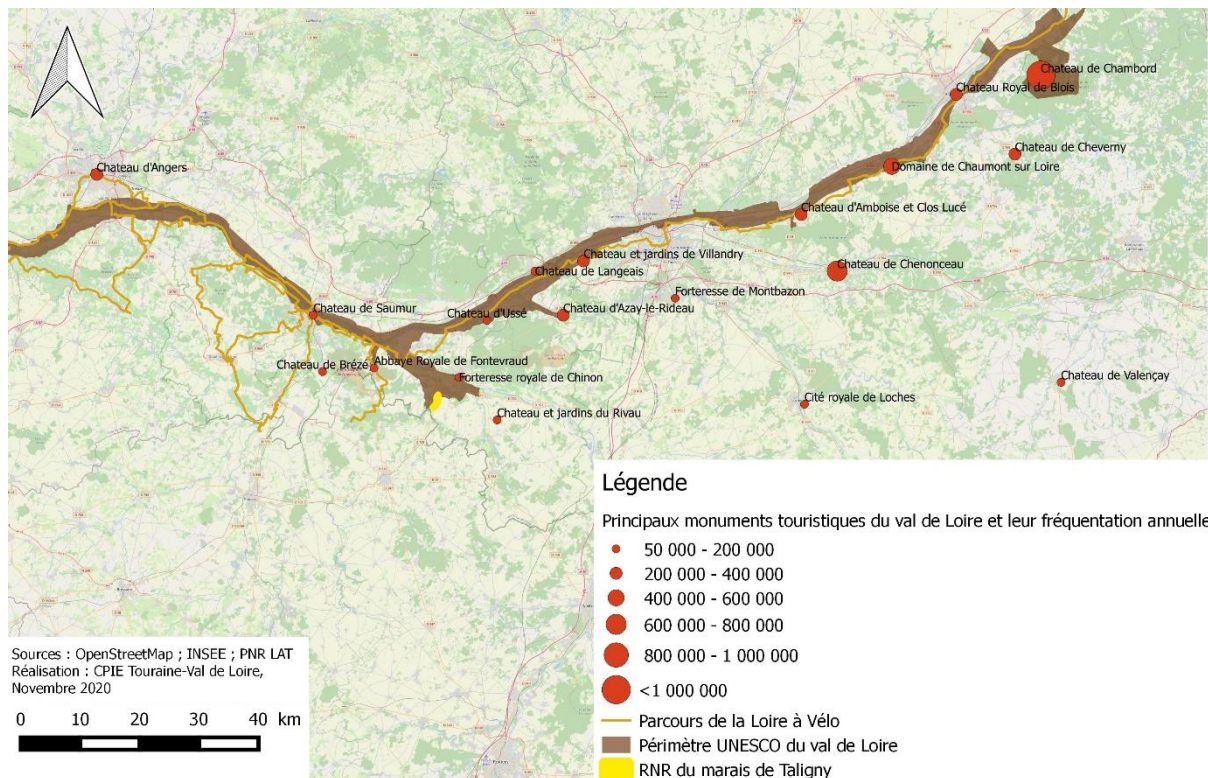


Figure 43 : La RNR au sein du val de Loire

UN PATRIMOINE NATUREL A VALORISER

Le tourisme culturel représente la vitrine de la destination. Il est au cœur des attentions des visiteurs et des outils de promotion des partenaires. Ce patrimoine bénéficie d'un écrin paysager de tout premier plan. Toutefois, la riche biodiversité ou géologie des milieux naturels associés à ce cadre majestueux restent encore peu valorisés, voire oubliés des outils locaux de promotion de la destination. Ces atouts sont néanmoins au cœur des préoccupations des partenaires touristiques, conscients qu'ils sont une vraie plus-value pour le territoire. Ils répondent au désir profond des clientèles touristiques de recherche de nature, calme et ressourcement.

2. LE CHINONNAIS

Situé au carrefour de trois anciennes provinces (Anjou, Touraine et Poitou), le pays du Chinonais est fort d'une richesse historique et culturelle reconnue. Les châteaux d'Azay-le-Rideau, Chinon, Langeais, Rigny-Ussé sont particulièrement renommés et constituent une destination privilégiée pour nombre de touristes chaque année. Le vignoble local est également un élément attractif pour les visiteurs, avec plusieurs appellations. Le territoire se trouve par ailleurs aux portes du Saumurois, célèbre pour ses vins ou encore, ses cavités troglodytiques, l'abbaye de Fontevraud, les châteaux de Saumur, Brézé, Montreuil-Bellay.

Plus qu'ailleurs en Val de Loire, le Chinonais propose un panel de paysages attractifs et diversifiés : coteau calcaire, vignoble, bord de Loire et de Vienne, bocage, forêt...

3. AUTOUR DU MARAIS DE TALIGNY

DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DE LA RABELAISE

Le marais de Taligny est localisé au sein du pays de Rabelais, paysage typique du sud-ouest de la Touraine. Entre petits bourgs en pierre de tuffe, noyers ponctuant les cultures et reliefs doux légèrement boisés, la Rabelaisie a su créer sa propre identité au fil des siècles.

Ses paysages ouverts, son caractère serein et sa dimension culturelle ont fait de ce territoire un site d'exception, actuellement en passe d'être classé au titre des sites « Théâtre des guerres Picrocholines ».

UNE ABSENCE DE LOCOMOTIVE TOURISTIQUE

Bien qu'ancrée dans la culture locale, la Rabelaisie souffre d'une absence de sites « locomotive » d'affluence majeure. Sont aujourd'hui accessibles :

- **La Devinière**, musée François Rabelais, géré par le Conseil départemental et située à 2 kms de la réserve. Maison natale de Rabelais, le site est consacré à l'écrivain, médecin et philosophe. Chaque année, il accueille environ 12 000 visiteurs dont une part importante de scolaires provenant des écoles de la Communauté de communes. Ce site propose régulièrement des expositions en lien avec Rabelais, ses écrits et son époque, et offre régulièrement la résidence à des artistes.
- La Devinière est reliée à **l'abbaye de Seuilly** par un sentier de 500 m, permettant aux visiteurs du musée Rabelais de profiter de l'architecture et des jardins de cette dernière et de découvrir l'artisanat local dans la **Maison de Pays**.
- Le site du **Coudray-Montpensier**, situé à Seuilly, est un château non accessible au public mais dont les jardins se visitent. Le domaine propose des salles de réception, notamment pour des mariages.
- Le **bourg de la Roche-Clermault**, moins connu du public car en retrait des accès routiers, est toutefois riche de bâtiments anciens.

UNE OFFRE DE RANDONNEE BIEN DEVELOPPEE

Le Chinonais et la Rabelaisie bénéficient d'une offre de balades bien développée, qui s'adresse à des randonneurs pédestres, équestres, vététistes ou cyclistes, comme en témoigne la carte ci-dessous. Le marais de Taligny se situe au sein de ce réseau.

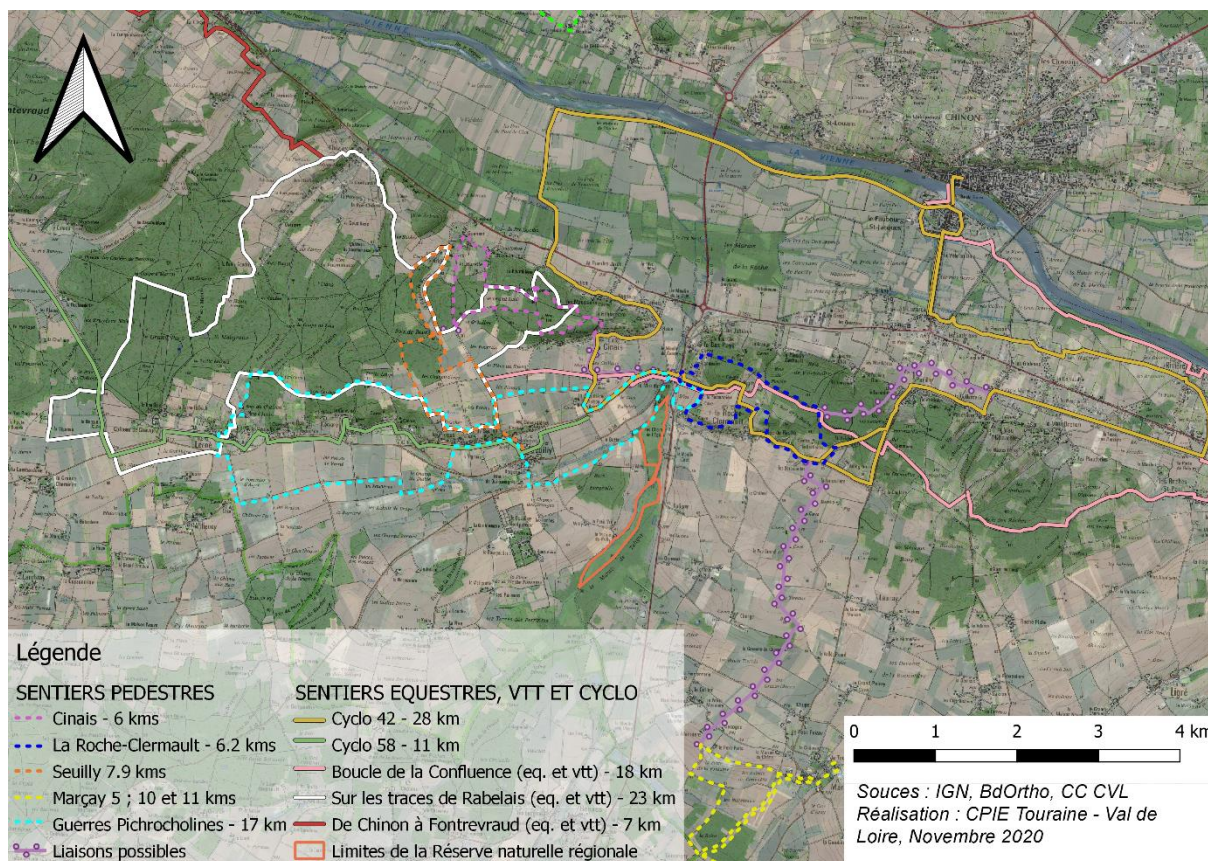


Figure 44 : Réseau de randonnées autour du marais de Taligny

UN MILIEU REMARQUABLE AU CŒUR D'UN RESEAU DE SITES NATURELS DIVERSIFIES

Le marais de Taligny se situe à proximité de plusieurs sites naturels riches et accessibles au public, variant les paysages et les écosystèmes.

- **L'étang d'Assay**, situé à 10 kms de La Roche-Clermault, est un Espace naturel sensible aux habitats similaires au marais de Taligny. Ce complexe est composé d'un grand étang de 33 ha et d'une zone humide de 11 ha. Un sentier fait le tour du site et la construction d'un observatoire ornithologique est actuellement en projet.
- **Le camp des Romains** à Cinais se trouve à 2 kms de la réserve et forme l'une des dernières landes acides présentant un bon état de conservation du département. Ce site remarquable abrite des habitats d'un grand intérêt écologique et des espèces patrimoniales rares. Un sentier traverse cette lande et est actuellement en cours d'aménagement.
- **Le bocage du Véron** à Savigny-en-Véron se caractérise par ses petites prairies inondables et ses alignements de frênes têtards emblématiques. Nombreux sont les locaux à venir se balader sur les sentiers pédestres, équestres ou VTT qui longent les bords de Vienne.
- **Les puys du Chinonais** sont des buttes sablo-calcaires classées en Espaces naturels sensibles et Natura 2000. Ils abritent une faune et une flore exceptionnelle liée au microclimat méditerranéen. Un sentier existe, sillonnant entre pelouses sèches, boisements de pins, petites carrières de tuffeau, grottes et habitats troglodytiques autour de ces milieux naturels remarquables.

D'autres sites naturels remarquables et accessibles sont situés à proximité du marais de Taligny. Ces sites font l'objet de mesures de protection et/ou de gestion telles que l'Arrêté de protection de Biotope, Natura 2000, ENS...

DES PROJETS PUBLICS DE DEVELOPPEMENT

Des projets de développement en faveur de ce patrimoine culturel et naturel sont actuellement à l'œuvre en cours :

- L'ancienne voie de chemin de fer reliant Chinon et Beuxes n'est plus utilisée et un **projet de voie-verte** est actuellement à l'étude par la CC CVL avec l'aide de l'ADAC (Agence départementale d'aides aux collectivités locales).
- Une réhabilitation des bâtiments de **l'abbaye de Seuilly** fait l'objet d'une réflexion, visant à élaborer un diagnostic complet des lieux et une stratégie pour redynamiser le site, tout en redéfinissant les besoins en hébergement et restauration.
- De nouveaux projets d'ouverture des espaces naturels aux publics sont également à l'étude avec la mise en place d'un sentier d'éco-interprétation au sein du camp des Romains à Cinais, des puys du Chinonais à Beaumont en Véron et du bocage du Véron à Savigny-en-Véron ainsi qu'un sentier à Bertignolles qui traverserait, en complément du hameau et de la cale, les pelouses de Bertignolles. Cette dernière action est menée par la CC CVL avec l'aide du PNR LAT et du CPIE.

B. PERTINENCE DU PROJET DANS L'OFFRE LOCALE « TOURISME ET LOISIRS »

I. LES NOUVELLES ATTENTES DES VISITEURS

Majoritairement issus des villes, les visiteurs sont aujourd'hui en recherche de nature. Le calme/la tranquillité et la nature/l'environnement font partie du trio de leurs attentes, après les châteaux et le patrimoine historique. Face à ces attentes, la spécificité « nature et environnement préservé » devient un atout incontestable pour la destination. Par ailleurs, une collectivité a tout intérêt à développer des projets de valorisation d'espaces naturels qui bénéficient également directement au cadre de vie des habitants.

2. DES ACTEURS LOCAUX DU TOURISME MOTIVES

La concertation créée autour de la gestion du marais de Taligny, liée à un réseau d'acteurs impliqués dans ce projet, démontre une volonté de travailler conjointement sur ce projet et. La mise en place d'un comité de valorisation en 2020, où tous les profils d'acteurs sont représentés, est une plus-value non négligeable pour le projet.

3. LE POSITIONNEMENT PROPOSE

UN SITE INCLUS DANS UNE OFFRE NATURE-CULTURE

La combinaison de l'offre touristique patrimoniale et du caractère naturel du réseau d'espaces protégés du Chinonais est un atout fort pour le territoire. Allier deux offres complémentaires ouvrent des perspectives et de fortes potentialités en créant ce binôme « nature – culture » : une offre culturelle de qualité à des tarifs raisonnables et une offre naturelle, gratuite et ressourçante.

UN SITE LOCOMOTIVE AU CŒUR D'UN RESEAU DE SITES NATURELS VALORISES

Situé au sein d'un réseau de nombreux sites naturels, prochainement valorisés, le marais de Taligny a vocation à devenir un site phare de ce réseau, compte-tenu de son classement en Réserve naturelle régionale, statut unique en Indre-et-Loire.

Le développement d'un volet nature au tourisme local, c'est-à-dire d'un tourisme dans laquelle la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature, serait une plus-value incontestable pour le territoire du Chinonais.

4. LES PUBLICS CIBLES ENVISAGES

DETAILS DES PUBLICS CIBLES

À partir du précédent plan de gestion, des études réalisées par le Parc naturel régional dans le cadre de sa Charte européenne du tourisme durable et des enquêtes clientèles de la Région Centre-Val de Loire, les *personas* des publics cibles, individuels et groupes, sont présentés ci-dessous.

Publics cibles potentiels : LES INDIVIDUELS*

Excursionnistes



HABITANTS

Du territoire ou des agglomérations urbaines proches

Attraits :

- Gratuité
- Balade courte et accessible
- Histoire locale
- Fierté et sentiment d'appartenance


Attentes :

- Sortie loisirs, en famille
- Site sécurisé
- Création de lien avec un lieu identifié et parfois fréquenté par un proche
- Découverte d'un lieu connu localement non accessible avant



NATURALISTES

Touristes français et étrangers



FAMILLES


Touristes français ; 4 pers. ; 35-44 ans ; Urbains ; CSP + ; Sédentaires

Attraits :

- Réputation Val de Loire
- Visite de monuments
- Visite de parcs et jardins
- Sortie nature et baignade
- Dégustation de produits du terroir

Attentes :

- Activités variées et adaptées aux enfants
- Site sécurisé
- Coût du séjour maîtrisé
- Animations et convivialité
- Services et équipements adaptés aux familles



SENIORS ACTIFS

Touristes français ; En couple ; 45-64 ans ; CSP + ; Sédentaires

Attraits :

- Réputation Val de Loire
- Visite de monuments
- Visite de parcs et jardins
- Sortie nature
- Dégustation de produits du terroir
- Visites de caves

Attentes :

- Prestations de qualité
- Site sécurisé
- Contact humain et authenticité
- Offre culturelle et gastronomique
- Accessibilité et mobilité



CYCLISTES

Touristes français ; En couple ; 45-64 ans

Attraits :

- Réputation Val de Loire
- Nature et environnement
- Visite de monuments
- Visite de parcs et jardins
- Dégustation de produits du terroir

Attentes :

- Services adaptés aux cyclistes
- Calme et repos
- Offre touristique thématisée (gastronomie...)
- Flexibilité des services



TOURISTES ÉTRANGERS

Allemands ; Néerlandais ; Anglais ; Belges ; 45-64 ans

Attraits :

- Réputation Val de Loire
- Visite de monuments
- Visite de parcs et jardins
- Dégustation de produits du terroir
- Balades à pieds, à vélo

Attentes :

- Interlocuteurs agréables, chaleureux, parlants leurs langues

Allemands : bon niveau de confort et infrastructures modernes / hébergements soucieux de l'environnement / authenticité culinaire, culturelle et environnementale

Néerlandais : vacances nature, baignade et randonnées / hébergement répondant à leurs attentes / calme et tranquillité

Anglais : hébergements simples et charmants / découverte culinaire / détente et repos / patrimoine naturel et historique

Belges : authenticité culinaire et patrimoniale / rapport qualité/prix et prestations de qualité / informations claires, précises et bons plans



* Sources : Plan de gestion 2015-2020 - Projet de Réserve naturelle régionale du marais de Taligny / Enjeux et orientations de la stratégie touristique - CETD Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2019-2023 / Étude sur les clientèles touristiques de la Région Centre-Val de Loire 2014

Figure 45 : Détail des publics cibles potentiels : les individus

Publics cibles potentiels : LES GROUPES*

Socio-éducatifs



SCOLAIRES, ÉTUDIANTS ET APPRENANTS


Écoles de la commune et du territoire ; De la maternelle à l'université ; Professionnels en formation

Attraits :

- Accessibilité
- Réputation de l'intervenant/organisateur de la sortie
- Soutien technique ou financier disponibles
- Structures d'animations à proximité du site

Attentes :

- Accès et déambulation facilités
- Espace sécurisé
- Liaison avec les programmes scolaires
- Activités adaptées aux besoins spécifiques des élèves selon leur âge
- Expérimentation sensible et/ou scientifique



STRUCTURES MÉDICO-ÉDUCATIVES

Instituts médico-éducatifs ; Maisons d'Enfant à Caractère Social ; Instituts thérapeutiques

Attraits :

- Gratuité
- Accessibilité
- Structures d'animations à proximité du site

Attentes :

- Site gratuit
- Site aménagé
- Espace sécurisé
- Animations de qualité



ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Structures de loisirs du territoire

Attraits :

- Gratuité
- Accessibilité
- Nature
- Structures d'animations à proximité du site

Attentes :

- Site gratuit
- Site aménagé
- Espace sécurisé
- Animations de qualité

Associatifs



RANDONNEURS

Groupes constitués

Attraits :

- Originalité du ou des milieux naturels
- Patrimoines et traditions
- Offre d'activités à proximité

Attentes :

- Site aménagé et découverte de qualité
- Observations des patrimoines possibles
- Coût maîtrisé de la journée de découverte
- Chemins balisés permettant a minima 1/2 journée de randonnée
- Possibilité de faire des visites et de pique-niquer à l'abri appréciée

Autres



NATURALISTES

Novices ou confirmés ; Locaux et régionaux ; Autonomes

Attraits :

- Diversité du patrimoine naturel
- Nature préservée
- Authenticité des milieux
- Espèces diverses à rares

Attentes :

- Accès facilité au site
- Points d'observation multiples
- Milieux aménagés pour la photo ou l'observation restant naturels et permettant l'immersion



* Source : Plan de gestion 2015-2020 - Projet de Réserve naturelle régionale du marais de Taligny - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Figure 46 : Détail des publics cibles potentiels : les groupes

SYNTHESE DE LEURS ATTENTES

Ces publics cibles ont une attente commune d'espaces naturels authentiques et originaux, insérés dans des sentiers sécurisés, faciles d'accès et permettant la découverte des patrimoines. L'envie d'un tourisme gratuit ou peu onéreux est également une envie commune à la plupart des publics.

Face aux attentes exprimées, l'accès gratuit du site naturel et la possibilité d'animations payantes proposées par des structures compétentes de proximité (CPIE Touraine-Val de Loire notamment) sont des atouts non négligeables.

Les *personas* permettent de définir des prérequis en termes de résultats attendus par les publics. Ces résultats sont utiles à l'élaboration de la stratégie de valorisation : aménagements, équipements, animations, promotion...

C. POTENTIALITES TOURISTIQUES ET PEDAGOGIQUES DU MARAIS DE TALIGNY

I. MEDIATION ENVISAGEE EN COURS DE REFLEXION

La diversité du patrimoine local offre la possibilité de développer de nombreuses thématiques : certaines vont être abordées au travers d'un sentier de découverte sur le site, tandis que d'autres pourront faire l'objet d'animations thématiques et pédagogiques propres à certains publics cibles identifiés. Ces thématiques, les modalités d'accès et d'animations sont, au moment de la rédaction du présent plan de gestion, activement discutées dans le cadre d'un travail du comité de valorisation, animée par le PNR et intégrant plusieurs experts. La valorisation s'appuiera sur la multitude de patrimoines que propose le marais de Taligny : biodiversité, géologie, Rabelais, etc.

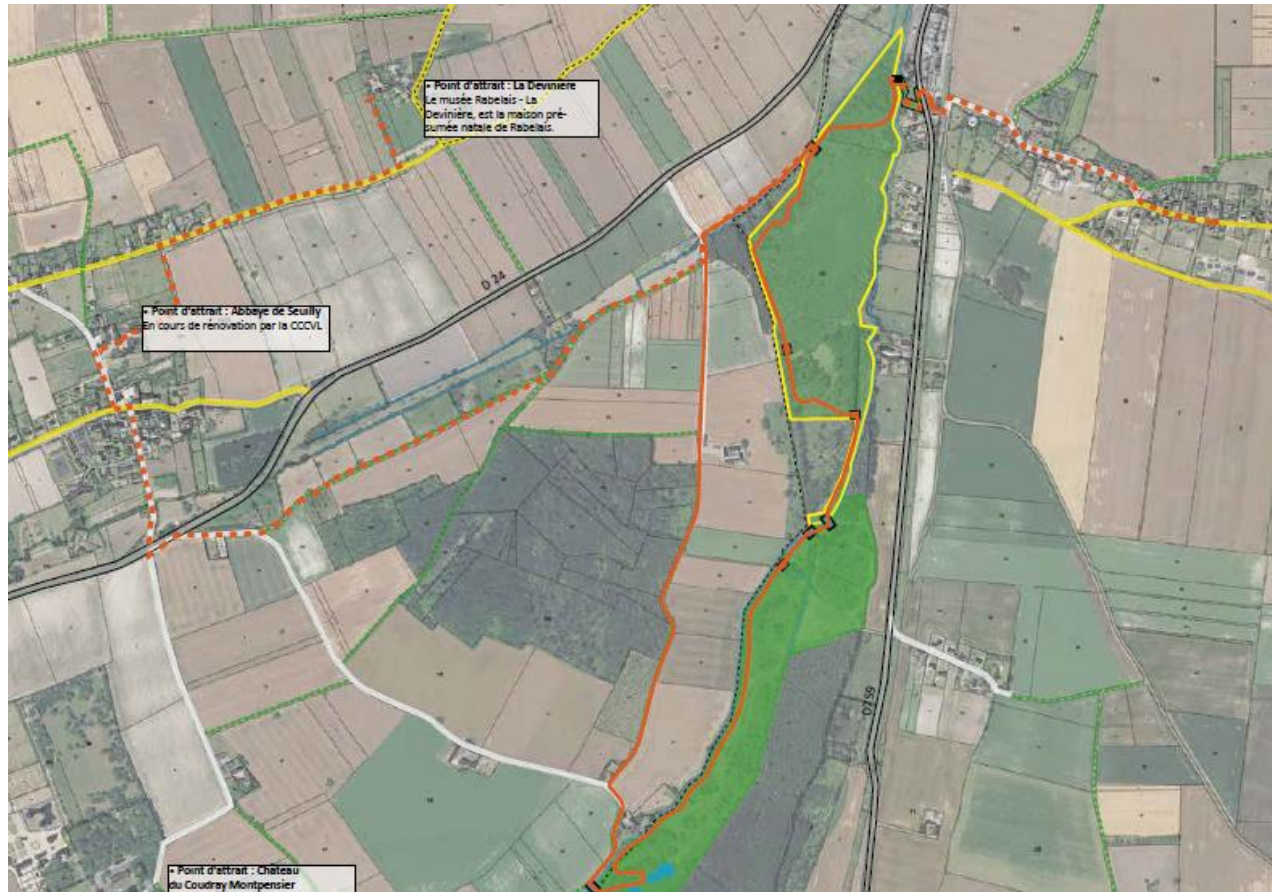


Figure 47 : Cheminement retenu pour l'ouverture au public (source ADAC 37)

Actuellement, plusieurs points sont validés. La charte design du mobilier est validée, et suit la charte que le PNR met en place sur les différents sites dont il réalise l'animation territoriale : Panneaux en lave émaillée, insérée dans un bac d'acier galvanisé, le tout porté par un plat d'acier habillé par du Robinier faux acacia. Les tailles sont variables, mais suivent des formats communs à l'ensemble des sites. C'est un ensemble de six stations qui sera implanté sur le site, abordant des thématiques bien précises, le tout richement illustré.



Panneaux en lave émaillée, épaisseur 25 mm, inclinés à 45°

Lave encastrée et collée dans un caisson en acier galvanisé à chaud, joint de silicone transparent

Plat d'acier portant la structure, largeur 120 mm épaisseur 8 mm soudé, galvanisé à chaud

Habillage en acacia, hauteur 1050 mm et largeur 220 mm

Visserie inox

Figure 48 : Type de mobilier qui pourra être implanté sur site

Les différents publics, ainsi que les thématiques et les modalités d'animations sont également en cours de réflexion avec la commission de valorisation. Pour les panneaux posés sur site, les thématiques sont déjà définies :

Station 0 - départ : 2 panneaux 700X1000 mm de différente typologie :
 - 1 explicatif de la RNR et du règlement de la RNR respectant la charte graphique de la RNF (fourni par la Région) sur le parking
 - 1 d'entrée du site et vue à vol d'oiseau du site selon charte PNR LAT en accueil du sentier. Ces panneaux ne seront pas à placer l'un à côté de l'autre.

Station 1 : 1 Panneau thématique 500X350 mm - "Le Marais, de la période glaciaire à aujourd'hui"
2 Panneaux 250X350 mm :
 - "Que se cache-t-il sous nos pieds"
 - "D'où vient l'eau et où est-elle dans le marais !"

Station 2 : 2 panneaux thématique 500X350 mm,
 -"Les petites bêtes du bord de l'eau...À pieds, à poils, enfillez vos palmes"
 -"Les petites bêtes du bord de l'eau...À pieds ou à tire-d'aile au dessus du marais"
1 panneau thématique 250X350, "suivez les traces" (pièges à crottes)

Station 3 : 1 panneau thématique 500X350 mm,
 -"Les petites bêtes du marais, les insectes, à mille et une pattes..."
2 panneaux thématique 250X350 mm :
 - "Herbes folles, herbes sages"
 - "Les orthoptères : quésaco ?"

Station 4 : 1 grand panneau thématique 1000x350 mm
 -"Dans le secret de la roselière"(grand dessin naturaliste)
 -"Une bague pour un voyage " (bagage des oiseaux migrants)

Station 5 :
 -1 panneau thématique 500X350 mm "Un site pas si sauvage"
 -2 panneaux thématiques 250X350 :
 -"Une sommité locale : Ernest-Henry Tourlet " (botaniste ayant herborisé le marais en 1908)
 -"Pourquoi une restauration du marais ?"

Station 6 : Géographie du marais
 -1 panneau thématique 1000X350 mm "paysages de la Rabelaisie"
 -2 panneaux thématiques 250X350 :
 -"Le gué de Vède"
 -"Pourquoi y a-t-il un marais ici ?"

Figure 49 : Thématiques retenus parmi les multiples patrimoines du site (source ADAC 37)

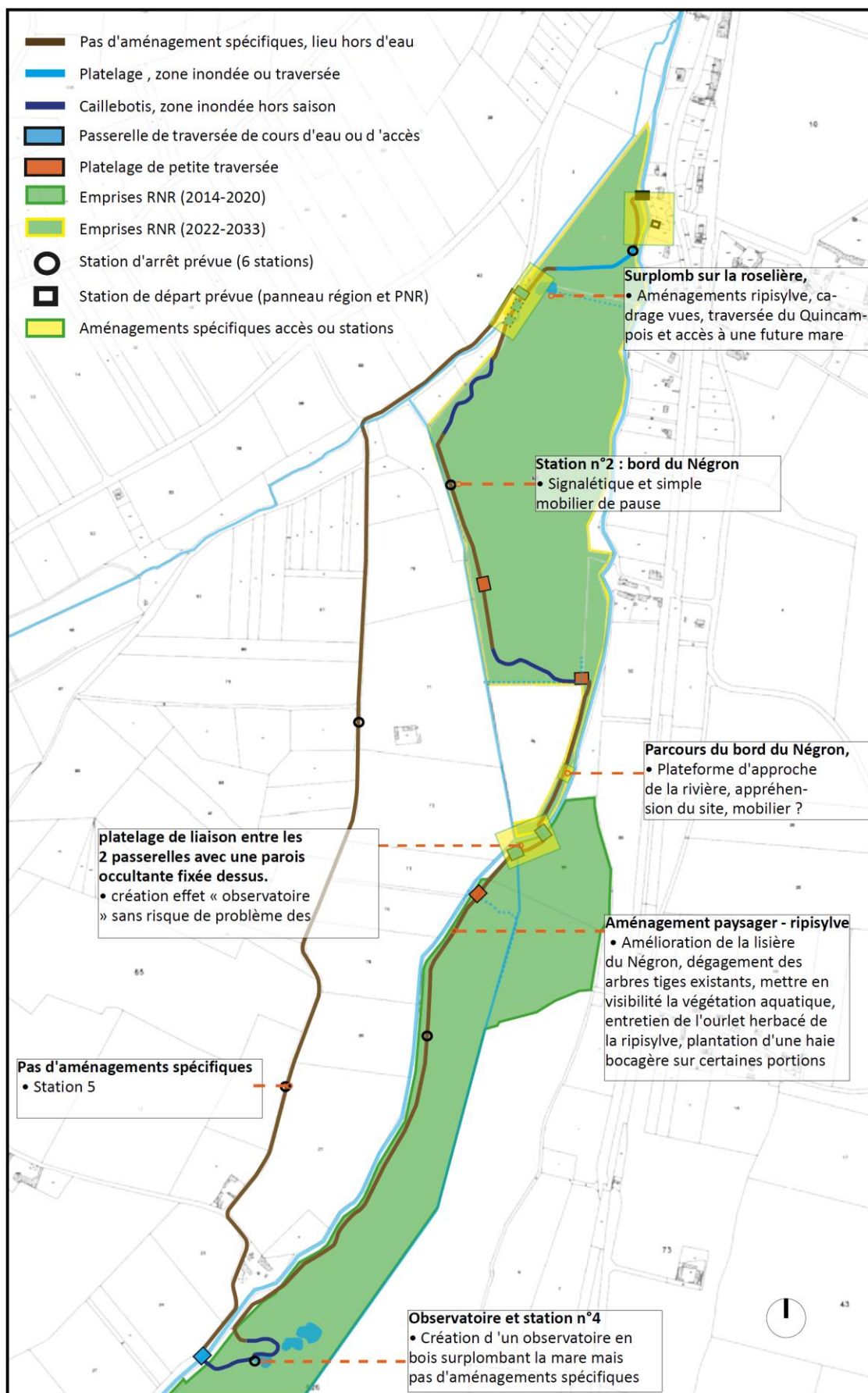


Figure 50: Carte des aménagements prévus sur le sentier de découverte (source ADAC 37)

2. CAPACITE D'ACCUEIL ET INFRASTRUCTURES EXISTANTES

En l'absence d'équipements permettant aux visiteurs d'accéder et de circuler toute l'année sur la réserve, la capacité d'accueil du public est actuellement très faible. Les animations ponctuelles réalisées entre autres par le CPIE se heurtent chaque année à des difficultés d'accès : traversée du gué central, franchissement des clôtures, pâturage bovin ou encore déplacement au sein d'une végétation haute et humide.

Avec le précédent plan de gestion, des améliorations sont apportées mais l'accessibilité demeure limitée. L'ancien chemin de terre, reliant la départementale au gué central, a été renforcé et quelques voitures peuvent désormais se garer après la barrière. Ces emplacements restent, pour le moment, réservés exclusivement aux scientifiques et acteurs fréquentant le site.

Depuis 2019, un cheminement rustique de 1,4 km est créé par broyage puis entretenu par les services techniques de la CCCVL. Il se situe au niveau de la partie nord de la réserve, correspondant à l'extension du plan de gestion 2015-2020 (alors classé en ENS). L'accès se fait par le pont de la réserve et un espace appartenant à la commune sert actuellement de parking. Toutefois, ce cheminement rustique n'est accessible qu'en période estivale, quand les niveaux d'eau sont bas. Cette balade est encore très peu connue des locaux.

En dehors des interventions ponctuelles de veille et de suivi assurées par les agents du CPIE, du PNR LAT, de la commune et par l'exploitant local, le marais sert de support pédagogique à des sorties de découvertes grand public, animées par le CPIE, et de support d'études à des promotions universitaires de Tours. Le public touché par ces interventions se limite à quelques dizaines de personnes par an.

3. SENSIBILITE DES HABITATS ET DES ESPECES

Le secteur médian de la réserve, correspondant à la zone de bas-marais alcalin, est particulièrement sensible : il regroupe des habitats et espèces patrimoniales. Sur cette zone fragile, il est important de limiter le piétinement et la divagation des visiteurs. Les abords des mares et dépressions humides sont également des milieux sensibles qu'il convient d'épargner ; une fréquentation trop importante pouvant porter atteinte aux espèces végétales des zones humides. Les platelages ou caillebotis sont particulièrement adaptés au déplacement pour préserver les sols humides peu portants.

Il convient d'éviter l'intrusion au sein des zones refuges car la faune recensée au sein de la réserve peut être sensible au dérangement. C'est le cas du Butor étoilé, héron rare et discret des roselières, contacté en 2016 et 2017 au sein des mares de la roselière ; *idem* pour le Héron pourpré. Ces espaces doivent être préservés des flux de visiteurs.

4. CONTRAINTES TECHNIQUES

La prise en compte de la nature du sol, de la végétation et des animaux en pâture dans l'enceinte du marais conditionne en grande partie l'itinéraire de découverte proposé au public.

- Le sol peu portant et constamment humide se prête mal à la circulation à pied. De plus, la hauteur et la densité importante du couvert végétal de certaines zones rendent les déplacements parfois compliqués en période estivale et interdisent à l'heure actuelle tout accès au site pour les personnes à mobilité réduite et plus globalement aux visiteurs qui ne sont pas des naturalistes aguerris.
- L'hygrométrie du site, importante en hiver, liée à la récente restauration hydromorphologique limite l'accès au site.
- La présence de génisses pâturent sur le site et d'un linéaire important de clôtures obligent le sentier de découverte à contourner les parcelles, ce qui n'est pas envisageable dans le cadre d'une démarche de valorisation à vocation pédagogique et touristique.

Synthèse : analyse SWOT

Analyse S.W.O.T (strengths / weaknesses / opportunities / threats)



Forces

- **Patrimoine naturel** avec présence d'habitats d'intérêt communautaire, d'habitats et archives géologiques remarquables.
- **Une des plus grandes roselières** d'Indre-et-Loire.
- **Site naturel reconnu** : ENS, RNR et INPG (Inventaire national du patrimoine géologique).
- **Site intégré dans le périmètre du PNR et du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** au titre des « Paysages culturels vivants ».
- **Richesse des données scientifiques.**
- En liaisons avec **des sentiers de randonnée existants** (cyclos, VTT, équestres et pédestres).
- **Motivation des acteurs locaux.**
- **Site d'intérêt éducatif et scientifique** (faune, flore, géologie, pédologie, étude des zones humides, restauration hydraulique).
- **Site accessible gratuitement** à l'avenir.
- **Proximité des bourgs de Seuilley et La Roche-Clermault**, de l'abbaye de Seuilley et du Musée Rabelais – La Devinière.

Opportunités

- **Attrait des visiteurs pour un environnement naturel de qualité** (2nd critère le plus apprécié par les visiteurs du territoire).
- **Offre correspondant aux demandes des visiteurs** : tourisme de nature, liberté de mouvement et autonomie, politique de préservation.
- **Possible site de référence du réseau de sites naturels** valorisés du Chinonais + proximité de l'étang d'Assay (ENS).
- **Potentiel culturel et paysager dont projet de classement** « Le théâtre de la guerre picrocholène » (DREAL).
- **Possibilité de créer une offre pédagogique** « marais » pour les écoles.

Faiblesses

- **Pollutions visuelle et sonore** : COPAC + D759.
- **Accessibilité au site contrainte** : route rapide D759 dangereuse, parking non formalisé et aménagé, accès uniquement par La Roche-Clermault, accès très lié à la saisonnalité.
- **Mobilité réduite au sein du site** : cours d'eau à traverser, variations importantes des niveaux d'eau/saison, prairies pâturées inaccessibles (sécurité), site de taille réduite et à la morphologie étriquée (« langue »)...
- **Difficulté d'observation de la faune.**
- **Absence de diversité visuelle et points de vue.** Possible monotonie ressentie.
- **Intérêts des paysages alentour peu valorisés.**
- **Absence de cheminement jusqu'à Seuilley** (abbaye et Musée Rabelais).
- **Milieu naturel parfois chaud et humide.**
- **Zones de chasses environnantes** : quiétude du marais + site possiblement fermé, chasse ponctuelle pour régulation du grand gibier.
- **Configuration du site** (foncier et topographie).

Menaces

- **Sources potentielles de pollution** pouvant altérer la qualité du marais : usine SEVESO + utilisation d'intrants sur les cultures alentours.
- **Grande fragilité des habitats du marais.**
- **Répercussions néfastes de la fréquentation** du site sur la flore et la tranquillité de la faune (fréquentation hors sentier, nuisances sonores...).
- **Avis négatif du CSRPN** si pas de conservation de zones refuge assez vastes où le public est interdit.
- **Possible application du PPRI** dans le cadre des aménagements.
- **Aménagements non adaptés** aux attentes des publics cibles.
- **Défaut d'entretien** du cheminement et des équipements.
- **Communication et animations insuffisantes** et/ou inadaptées.

Figure 51 : Synthèse SWOT

5. ETUDE DE L'ADAC

Dans le cadre de la réflexion autour de la valorisation du site, et notamment du tracé du cheminement, la CCCVL ainsi que le PNR ont souhaité s'appuyer sur l'ADAC 37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locale d'Indre et Loire) afin que celle-ci se penche sur les travaux déjà réalisés par la commission de valorisation, et apporte son expertise sur la question. L'étude de l'ADAC (annexe 7) confirme le travail réalisé dans le fond et dans la forme, avec des variations à la marge concernant le tracé. Cette dernière apporte des projections sur les abords du site et les espaces périphériques, comme les parkings, par exemple, ou sur les aménagements à envisager pour faciliter l'accès au site.

V. ENJEUX DE LA RESERVE

La définition des enjeux du site découle du travail d'évaluation menée vis-à-vis du plan de gestion 2015-2020 et du diagnostic établi pour le plan de gestion 2022-2033. La prise en considération ou non des anciens enjeux *via* l'atteinte des différents niveaux d'objectif du plan de gestion permet d'orienter la nature de certains enjeux. Le périmètre de la réserve ayant évolué depuis 2015, l'établissement du nouveau diagnostic permet d'actualiser la connaissance du site et de bien intégrer l'ensemble des éléments constituant le marais de Taligny. La définition des enjeux s'appuie également sur un travail concerté lors des comités techniques, qui visent à associer l'ensemble des acteurs présents durant ces réunions pour établir les enjeux de manière collective. Les enjeux proposés sont donc le fruit d'un travail collaboratif.

A. SYNTHÈSE DE LA VALEUR PATRIMONIALE

I. PATRIMOINE NATUREL

GEOLOGIE PEDOLOGIE

La géologie et la pédologie sont des approches primordiales d'un milieu naturel, puisque supports des habitats en présence. Il est important de signaler ici la présence d'un patrimoine géologique unique. Les facteurs topologiques, hydriques, géologiques et hydrauliques ont induit la présence d'une importante couche de tourbe suffisamment rare et originale à l'échelle de la région pour être notifiée. A ce titre, le site est inscrit au patrimoine géologique de la région Centre-Val de Loire. Ce patrimoine influence directement la nature de la végétation et des habitats, et donc de la faune en présence. Il doit être préservé et dénué de toute altération. Cela passe par une bonne gestion de l'eau sur le site, tant sur des aspects physiques (faciès du réseau hydrique) que chimiques (présence/absence d'éléments). La restauration hydromorphologique ayant eu lieu, le processus de turfigénèse devrait reprendre.

FAUNE FLORE HABITAT

Etat des connaissances

Les connaissances actuelles sur le patrimoine naturel du périmètre de la RNR mettent en évidence la présence de plusieurs habitats élémentaires, dont certains sont considérés d'intérêt communautaire en Europe. Ces habitats à haute valeur écologique occupent en revanche de faibles superficies et tendaient à se réduire sous l'effet d'un assèchement généralisé du marais lui-même lié à l'assainissement des années 70. En dépit de cet état de dégradation manifeste provoqué par de lourdes perturbations du fonctionnement hydrologique du marais et l'absence de gestion adaptée pendant des décennies, les milieux paludicoles relictuels ont conservé un réel intérêt patrimonial. Les potentialités écologiques sont également importantes sur ce type de zone naturelle présentant une forte dynamique de végétation et une résilience écologique assez élevée.

La diversité floristique qui s'y observe comprend 451 espèces de plantes vasculaires. Celle-ci semblait avoir fortement diminué au cours des dernières décennies. Cependant, l'ambitieux plan de gestion 2015-2020 a permis d'enrayer cette baisse de richesse et de diversité, et les récents travaux laissent espérer que la tendance s'inverse, et que ces espèces patrimoniales reviennent dans des densités de populations non observées depuis des dizaines d'années.

Le marais joue également un rôle écologique important au sein du territoire dans lequel il s'inscrit, en accueillant notamment une centaine d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces

migratrices inféodées à des habitats de marais de plus en plus rares à l'échelle régionale. La diversité d'insectes patrimoniaux, probablement encore sous-estimée, mérite également d'être soulignée.

Pour aller plus loin, le marais de Taligny héberge actuellement une richesse spécifique très importante (l'une des plus importante connue sur le territoire du PNR) avec 1034 espèces connues et identifiées, qui n'est que le reliquat d'une biodiversité exceptionnelle d'avant les travaux d'aménagement de la fin du XX^e siècle. On recense sur ce site :

Tableau 14 : Nombre d'espèces connues sur la Réserve en 2020

Flore (Phanérogames, ptéridophytes, hépatiques, bryophytes, algues et characées)	451 espèces
Autres organismes autotrophes	33 espèces
Fonge	3 espèces
Oiseaux	111 espèces
Mammifères	44 espèces
Orthoptères	29 espèces
Odonates	34 espèces
Rhopalocères	35 espèces
Autres Arthropodes et invertébrés	270 espèces
Amphibiens	6 espèces
Reptiles	6 espèces
Poissons	12 espèces
TOTAL	1034 espèces

Cette vision globale est en revanche loin d'être exhaustive, la pression de prospection étant importante mais ne concerne pas l'ensemble des taxons de manière homogène.

Les paragraphes suivants permettent de visualiser l'intérêt patrimonial des grands ensembles de végétation occupant le marais. Sur ces cartes, seule la faune patrimoniale classée A et B est inscrite, les espèces C étant moins inféodées à un seul habitat ou ensemble.

VEGETATIONS AQUATIQUES ET AMPHIBIES (1,92 HECTARES)

Les habitats aquatiques et amphibies s'étendent sur une superficie faible (5,5% du marais), bien qu'ils puissent temporairement recouvrir une plus vaste partie du site selon les régimes d'inondations. La poursuite de la restauration et l'entretien d'habitats aquatiques et amphibies dans un état de conservation stable et favorable doit figurer parmi les priorités de gestion du plan de gestion. De même, ces efforts doivent permettre de restaurer ou maintenir les continuités entre habitats, *a fortiori* entre les deux entités nord et sud de la réserve.

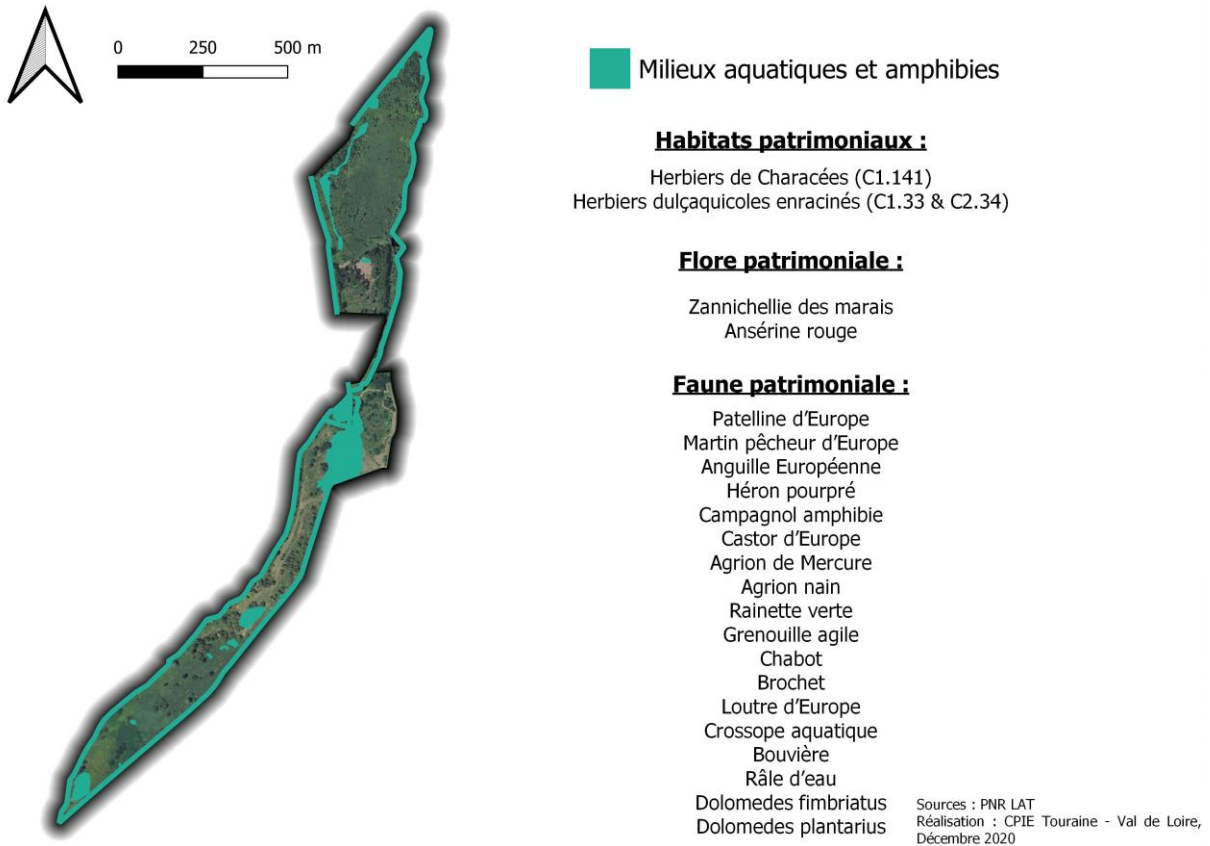


Figure 52 : Milieux aquatiques et amphibies et leurs espèces patrimoniales

VEGETATIONS DE BAS-MARAIS (22,39 HECTARES)

Ces communautés végétales paludicoles s'étendent actuellement sur plus de la moitié du site, mais sont représentées majoritairement par de vastes surfaces de phragmitaies sèches (15 ha - l'une des plus grandes d'Indre et Loire) et par des mégaphorbiaies à hautes herbes en cours d'assèchement d'une superficie de 2.25 ha. Les habitats humides les plus typiques des bas-marais alcalins apparaissent aujourd'hui très fragmentés, et possèdent une richesse et une diversité floristique relictuelle composée d'espèces patrimoniales très liées aux conditions abiotiques et à la gestion. Ils présentent un état de dégradation avancé résultant de l'assèchement généralisé du marais ces dernières années, mais les travaux hydrauliques ont rebattu les cartes et laissent à penser qu'avec le retour de conditions favorables, ces habitats pourraient de nouveau se développer.

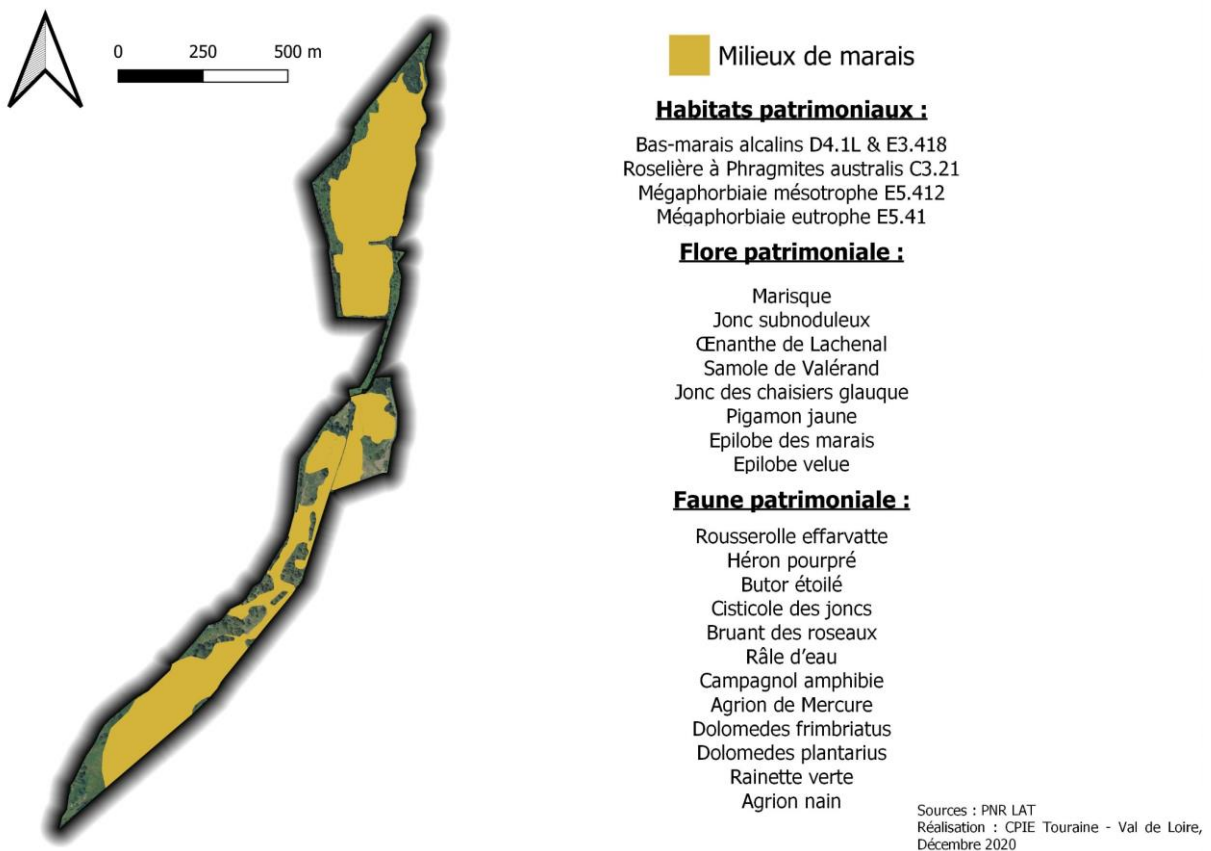


Figure 53 : Milieux palustres et leurs espèces patrimoniales

PRAIRIES ET FRICHES (5,43 HECTARES)

La mosaïque d'habitats ouverts, étroitement imbriquée dans les communautés paludicoles plus typiques, offrent des conditions favorables au maintien de plusieurs espèces patrimoniales telles la Pie-grièche écorcheur et divers Orthoptères des prairies humides. Bien qu'aucun habitat prairial n'apparaisse patrimonial au regard de la Directive Habitats et de la Liste Rouge régionale, ces milieux ouverts entretenus par un pâturage extensif contribuent à diversifier les faciès de végétation au sein du marais et s'avèrent indispensables au maintien de plusieurs d'espèces remarquables.

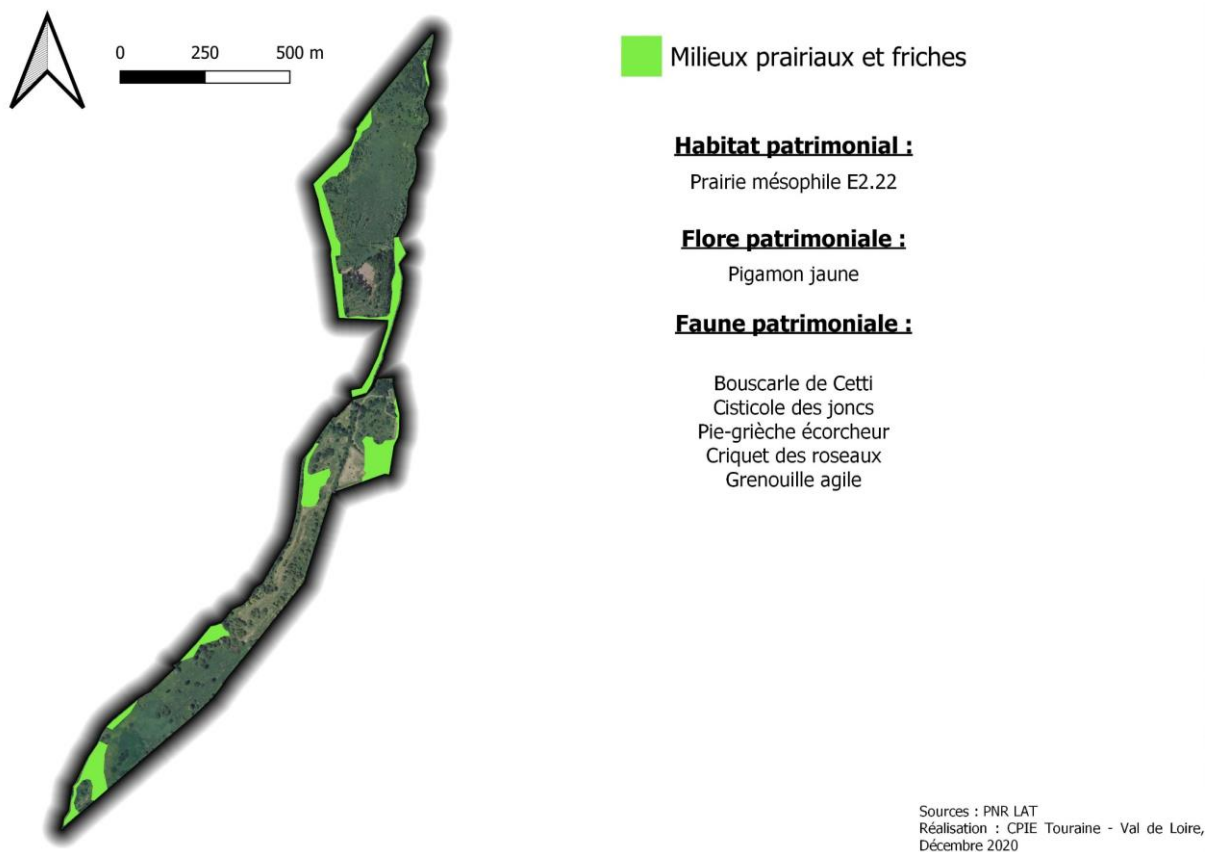
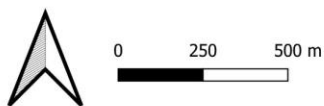



Figure 54 : Milieux prairiaux et friches et leurs espèces patrimoniales

BOISEMENTS, FOURRES ET LISIERES (4,98 HECTARES)

Les îlots boisés et l'effet de lisière qu'ils procurent contribuent à diversifier le cortège d'espèces sur le site d'étude (reptiles, oiseaux forestiers) mais leur maintien ne doit pas s'effectuer au détriment des milieux ouverts typiques des marais. Le contrôle des ligneux hygrophiles pionniers par des actions d'entretien adapté (débroussaillage, fauche, pâturage...) doit permettre de limiter leur développement sur les secteurs les plus ouverts.



 Boisements, fourrés et lisières

Habitats patrimoniaux :

Forêt riveraine et alluviale G1.213
Ourlet nitrophile E5.53

Flore patrimoniale :

Millepertuis androsème

Faune patrimoniale :

Bouscarle de Cetti
Faucon hobereau
Rainette verte
Pie grièche écorcheur
Grenouille agile

Sources : PNR LAT
Réalisation : CPIE Touraine - Val de Loire,
Décembre 2020

Figure 55 : Milieux arbustifs et leurs espèces patrimoniales

FRAGILITE ET MENACES

MENACES SUR LES HABITATS ET DES ESPECES

Les habitats aquatiques, palustres et prairiaux du marais de Taligny constituent des milieux naturels d'une grande fragilité. L'évolution de ces écosystèmes peut être stabilisée par un fonctionnement hydraulique adapté et une gestion agro-pastorale extensive, permettant aux espèces d'accomplir pleinement leur développement. En revanche, la dégradation de la mosaïque d'habitats palustres peut intervenir rapidement dès qu'une perturbation sensible des conditions hydrologiques ou des modes de gestion viennent bouleverser ce fragile équilibre.

Sur le marais de Taligny, l'état de conservation des habitats relictuels à haute valeur patrimoniale et les espèces qui en dépendent sont étroitement dépendantes du fonctionnement de la nappe d'accompagnement du Négron. L'assèchement des sols et leur minéralisation provoquent une banalisation de la composition floristique des groupements en place et le remplacement des espèces oligo à mésotrophes par des nitrophiles banales et des essences ligneuses (arbres et arbustes hygrophiles pionniers). Une altération de la qualité physico-chimique des eaux de la nappe et des écoulements superficiels pourrait accélérer l'eutrophisation du milieu et la disparition de nombreuses espèces sensibles à l'enrichissement des sols.

Le fonctionnement hydraulique du Marais de Taligny n'est pas la seule composante permettant la conservation des habitats remarquables du site. La gestion agro-pastorale joue un rôle complémentaire, car elle permet de ralentir l'évolution naturelle des milieux ouverts vers des stades de boisement.

MENACES SUR L'INTEGRITE DU SITE

Du fait de sa localisation à l'extrémité aval d'un vaste bassin versant agricole, le marais constitue un exutoire naturel dans lequel transite l'essentiel des eaux issues de l'amont. Toute pollution affectant le régime d'écoulement ou la nature des eaux peut donc avoir un impact significatif sur les communautés végétales et animales et sur l'intégrité même du marais de Taligny.

La présence de l'usine CHIMIREC PPM, classée SEVESO, dans la zone industrielle « la Pièce des Marais » localisée à proximité immédiate au sud du site constitue également une source potentielle de pollution en cas de problème, qu'il faut prendre en compte dans le cadre de ce plan de gestion.

INTERET ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PATRIMOINE NATUREL

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production primaire (valorisable à travers le temps par les activités de fauche, de pâturage, d'élevage, de cressonnières, d'exploitation forestière, de faucardage...) et piscicole dont les répercussions financières, difficiles à chiffrer précisément, ne sont pas négligeables. L'intégration du marais dans le schéma agricole local est un enjeu fort bien pris en compte lors de la période 2015-2020. Cette bonne considération du volet agricole doit se poursuivre dans le futur plan de gestion. La mise en place de pratiques extensives de gestion doit permettre de contribuer au maintien des activités de fauche et d'élevage traditionnel dans la vallée de la Vienne.

Les modalités d'entretiens, globalement concluante durant la période 2015-2020, doit être reconduite, avec quelques ajustements liés à l'expérience accumulée. En effet, le parc de clôture doit être repris presque intégralement, car vieillissant et dégradé. Une meilleure prise en compte des espèces patrimoniales doit également se faire, via des exclos ou des rotations plus rapides des génisses sur les parcelles. Les conditions météorologiques sont aussi un facteur important, et les conditions de pâturage doivent être modulées annuellement et se baser sur l'expérience concertée des gestionnaires, de l'éleveur et du PNR.

Le marais constitue une infrastructure naturelle qui joue un rôle de zone tampon et de stockage des eaux en hiver, diminuant ainsi les risques d'inondation en période de hautes eaux et soutenant les écoulements durant l'étiage. Le site contribue également à la dépollution naturelle des eaux issues du bassin versant du Négron, les végétaux fixant naturellement nitrates et phosphates au cours de leur développement. En effet les concentrations en nitrates (80 mg/L) sont bien au-dessus de la limite seuil de 50 mg/L, traduisant une qualité des eaux médiocre, due à une pollution des eaux superficielles par l'utilisation massive de fertilisants azotés dans les pratiques culturales du bassin versant du Négron

Enfin, la préservation d'un vaste espace naturel favorise la qualité de vie des habitants des communes de La Roche-Clermault et de Seuilly. Le marais offre aux promeneurs un paysage de vallée typique et agréable, qu'il convient désormais de valoriser à travers la mise en place d'équipements invitant la population locale et les visiteurs à accéder et cheminer à l'intérieur du marais pour y découvrir ses richesses. Cette stratégie de valorisation permettra de faire du marais de Taligny un lieu de découverte privilégié dans le cadre d'animations, ainsi qu'un support pédagogique de qualité pour sensibiliser les citoyens à la fragilité de leur environnement.

2. PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET PAYSAGER

Il faut considérer le site pour ce qu'il est aujourd'hui. Il a cependant été fortement influencé par l'Homme et son usage a évolué au fil du temps comme des mœurs. L'aspect historique du site et les savoir-faire associés sont à considérer. La connaissance acquise via des études

palynologiques et des travaux archéologiques permet d'appréhender d'autres faciès du marais. D'autres études, archéologiques, davantage anthropocentrées, attestent de la présence des mérovingiens localement.

Par ailleurs, le site bénéficie d'une aura culturelle. Il inspire Rabelais pour ses récits imaginaires. Il est intéressant de chercher à intégrer ce patrimoine d'une manière ou d'une autre dans le futur plan de gestion.

Au titre de l'œuvre de Rabelais, le site est en passe d'être reconnu en tant que « Théâtre des Guerre picrocholine » au titre de site classé. Il s'agit de valoriser le paysage pour sa présence dans les écrits de Rabelais et de maintenir l'intégrité paysagère locale. L'aspect paysager est important pour ce secteur vallonné cultivé, ponctué de haies, d'arbres et de petits patrimoines bâtis.

B. ENJEUX DE CONNAISSANCE DES PATRIMOINES

La RNR du marais de Taligny dispose d'un panel de patrimoines : Habitats / Espèces / Géologie / Paysage / Hydrologie / Histoire - se basant sur des listes rouges nationales, régionales, le degré de rareté, des protections à différentes échelles administratives, des zonages existants, etc. La connaissance de ces richesses est un prérequis indispensable à la prise de décision et à une gestion adaptée.

Le patrimoine naturel a été détaillé dans les chapitres qui précèdent. Les différentes études et inventaires menées ces dernières années ont permis de compléter les listes et d'identifier **8 habitats, 64 espèces faunistiques et 13 espèces floristiques considérés patrimoniaux entre 1999 et 2020**. Cependant, depuis 1999, certaines espèces n'ont plus été revues. Il est donc important de réaliser un tri dans la temporalité des observations afin de définir les enjeux par rapport à une liste d'espèces actualisée. La liste retenue pour les enjeux s'appuie donc sur une liste d'espèces observées sur site entre 2010 et 2020. Pour ces espèces, la patrimonialité est calculée en fonction des statuts de protection (Liste rouge nationale et régionale, protection nationale et régionale, déterminance ZNIEFF) et du rôle que joue la réserve dans le développement de ces espèces ou habitats. Les espèces patrimoniales ont été hiérarchisées selon une méthodologie développée par le PNR LAT, en calculant un indice multicritère basé sur les statuts de protection. La valeur patrimoniale des espèces faunistiques a été hiérarchisée (A, B, C) selon leur degré de rareté et selon la responsabilité que portait la réserve pour ces espèces au niveau régional. Toutefois de nombreuses lacunes de connaissances persistent notamment sur des taxons peu prospectés tels que les bryophytes, les characées, les arthropodes ou encore la fonge.

Concernant le patrimoine historique, l'histoire du site mériterait à être mieux connue notamment lors de l'époque mérovingienne. En effet, la découverte d'une nécropole mérovingienne en 1949, à proximité du marais de Taligny, au lieu-dit Le Grand-Contray sur la commune de la Roche-Clermault [Thomas Boucher comm. Pers., d'après *Carte archéologique d'Indre-et-Loire 1988*, p. 54 et Bull. des Amis du Vieux Chinon, p. 54, V, 6, 1952, p. 262] laisse à penser que le site revêt à cette époque une certaine importance. Un manque d'informations documentées à ce sujet reste cependant à déplorer, mais des ressources locales peuvent venir à *minima* confirmer la présence mérovingienne à l'échelle de la vallée (Les Amis du Vieux Chinon).

Pour ce qui a trait à la géologie mais également sur la pédologie du site, les études menées par Macaire *et al.* dans les années 2000 fournissent un recueil d'informations. Cet aspect primordial sur le site gagnerait à être précisé.

La poursuite d'acquisition et d'actualisation de connaissances, tant pour évaluer la gestion qu'affiner la connaissance du site ressort comme un enjeu majeur. Cela concerne l'ensemble des patrimoines - Habitats / Espèces / Géologie / Paysage / Hydrologie / Histoire.

C. ENJEUX DE CONSERVATION DES PATRIMOINES

Les zones humides comptent parmi les milieux les plus menacés et les plus dégradés dans le monde. On estime à 35% la surface de zones humides ayant disparu depuis 1970 (GARDNER R. & FINLAYSON M., 2018). Ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection.

En France, depuis le début du XX^e siècle, **les deux tiers des zones humides ont disparu** dont plus de la moitié depuis les années 1980, en général du fait des activités humaines (MEEDDM, 2010). Leur altération et leur disparition ont des conséquences notables et souvent irréversibles sur notre environnement et notre santé. Leur aménagement (drainage, mise en culture, plantation de peupliers, urbanisation...) et la pollution de l'eau (en particulier l'eutrophisation) en sont les deux principales causes.

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans les équilibres écologiques et hydrologiques des bassins versants dans lesquels elles s'insèrent. Le maintien de leur rôle indispensable dans la régulation des niveaux d'eau (soutien à l'étiage, recharge des nappes, écrêtage des crues...) et l'épuration des eaux est un enjeu primordial et d'autant plus crucial en contexte agricole intensif, où la lutte contre les inondations et la qualité de l'eau comptent parmi les problématiques majeures des politiques publiques. Elles sont également des réservoirs de biodiversité exceptionnels, offrant aux espèces animales et végétales qui y sont inféodées les fonctions essentielles à la vie. La conservation de la zone humide qu'est le marais de Taligny constitue donc un enjeu biologique et hydrologique majeur.

Au-delà de l'aspect zone humide à conserver par une gestion adéquate, plusieurs aspects revêtent un enjeu certain de patrimonialité : Habitats / Espèces / Géologie / Paysage / Histoire. Il est prioritaire de conserver ces différentes richesses. La bonne gestion du marais doit permettre de préserver et développer la biodiversité et l'intégrité du site (espèces et espaces notamment). Cette gestion touche aussi bien à l'eau, aux habitats terrestres, à leur bon état écologique ou à leur bon fonctionnement.

L'évaluation des enjeux et priorités de gestion des habitats sur le marais de Taligny est réalisée au regard de plusieurs critères propres à chaque milieu : la valeur patrimoniale, l'état de conservation constaté localement et la tendance évolutive du groupement végétal caractéristique de l'habitat. Ces données sont fondées sur les diagnostics écologiques antérieurs ainsi que sur les dires d'experts et de naturalistes locaux consultés au cours de l'étude.

I. ENJEUX ET PRIORITES DE GESTION DES HABITATS

L'appréciation de l'état de conservation local des habitats suit le barème suivant :

- **1 : état de conservation local favorable,**
- **2 : état de conservation local non défavorable,**
- **3 : état de conservation local défavorable,**
- **4 : état de conservation local très défavorable, voire disparition de l'habitat**

L'appréciation de la tendance générale observée sur le site fait appel à une comparaison entre les données écologiques issues du diagnostic de 1999 et celui de 2010, et permet de définir plusieurs tendances locales selon le barème suivant :

- ↗ : superficie couverte par l'habitat localement en augmentation,
- → : superficie couverte par l'habitat localement stable,
- ↘ : superficie couverte par l'habitat localement en déclin

Tableau 15 : Etat de conservation et tendance des habitats patrimoniaux

Typologie EUNIS	Code Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Statut LRR	Surface 2020 en hectares	Valeur patrimoniale	Conservation	Tendance	Priorité de gestion
D4.1L - Bas-marais à hautes herbes	7730-1	OUI	CR	0,08	A	4	↘	A
C3.21 - Formation à <i>Phragmites australis</i>		OUI	VU	15,07	A	2	→	A
E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	6430-1	OUI		0,25	B	3	↘	B
E5.41 - Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	6430-4	OUI		1,55	B	1	↗	C
E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	6510-7			0,95	B	1	↗	A
C1.33 - Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes X C2.34 - Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent	3150-1 X 3150-4	OUI		0,007	C	3	↘	C
C1.141 - Tapis de <i>Chara</i>	3140-1	OUI		0,14	A	1	↗	A
G1.213 - Aulnaies-frênaies des rivières à débit lent		OUI		0,35	B	2	→	B
E5.53 - Lisières forestières ombragés	6430-7			0,05	C	2	→	C

Valeur patrimoniale : élevée (A), moyenne (B), faible (C) ; **Etat de conservation** : bon (1), non défavorable (2), défavorable (3), très défavorable (4) ; **Tendance évolutive** : en augmentation (↗), stable (→), en régression (↘) ; **Priorité de gestion** : élevée (A), moyenne (B), faible (C).

Au regard de la valeur patrimoniale des habitats recensés sur le marais de Taligny en 2020, les mesures de gestion doivent en priorité porter sur la conservation de **huit habitats patrimoniaux caractéristiques des marais de plaine (priorité A et B)**.

Les opérations de gestion nécessaires à la pérennité et à la restauration de ces cortèges floristiques rares et menacés des marais alcalins doivent porter sur un **entretien différencié des espaces ouverts** s'appuyant sur des pratiques agricoles traditionnelles extensives et complémentaires (fauche et pâturage).

Les actions de restauration hydromorphologique ayant maintenant eu lieu, il est important de suivre la résilience du site par rapport à cela, et maintenir un entretien des cours d'eau sur certains tronçons, tout en envisageant de poursuivre la restauration hydraulique en amont et en aval du site.

D'une manière générale, une gestion hétérogène des habitats doit être privilégiée afin de conserver la mosaïque de végétation nécessaire à la présence d'une grande diversité d'espèces.

2. ENJEUX ET PRIORITES DE CONSERVATION DES ESPECES

Dans cette évaluation, seules les espèces végétales et animales recensées régulièrement sur site entre 2010 et 2020 et dont la biologie correspond pleinement aux habitats typiques de zones humides ont été retenues. Les espèces animales signalées de passage occasionnel, erratiques ou migratrices rares n'ont pas été intégrées à la liste des espèces cibles car leur présence aléatoire et très ponctuelle sur le site ne justifie pas des actions de conservation prioritaires.

L'évaluation des enjeux et priorités de conservation des espèces sur le marais de Taligny résultent de la combinaison de plusieurs critères propres à chaque taxon : la valeur patrimoniale et la tendance générale des populations recensées sur le marais. Ces données sont fondées sur le statut réglementaire des espèces, les listes rouges nationales et régionales et les dires d'experts.

L'appréciation de la tendance générale observée sur le site fait appel à une comparaison entre les données écologiques issues du diagnostic du précédent plan de gestion et celui de 2020, et permet de définir plusieurs tendances locales selon le barème suivant :

- ↗ : **population localement en augmentation,**
- → : **population localement stable,**
- ↘ : **population localement en déclin,**
- ? : **tendance évolutive non évaluée (données insuffisantes)**

Tableau 16 : Tendance évolutive et priorités de gestion sur la flore patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indice de patrimonialité	Tendance	Priorité de gestion
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Jonc des chaisiers glauque	A	↗	A
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	B	↗	A
<i>Epilobium palustre</i>	Epilobe des marais	B	?	B
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	B	↗	A
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	B	↘	C
<i>Euphorbia illirica</i>	Euphorbe velue	C	↗	B
<i>Carex lepidocarpa</i>	Laîche écailleuse	C	?	B
<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis Androsème	C	?	B
<i>Oenanthe lachenalii</i>	Oenanthe de Lachenal	C	→	B
<i>Carex tomentosa</i>	Laîche tomenteuse	C	?	B
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc noueux	C	↗	B
<i>Oxybasis rubra</i>	Ansérine rouge	C	?	C
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	C	↗	A

Valeur patrimoniale : élevée (A), moyenne (B), faible (C) ; **Tendance évolutive** : en augmentation (↗), stable (→), en régression (↘), non évaluée (?) ; **Priorité de gestion** : élevée (A), moyenne (B), faible (C).

Pour la flore, sont présentes ici essentiellement des espèces de zones humides, certaines espèces ayant des exigences hydriques et trophiques particulières. Au cœur de la réserve, le Jonc des Chaisiers glauque *Schoenoplectus tabernaemontani* est l'espèce la plus patrimoniale du fait d'une rareté et d'une protection régionale, d'une vulnérabilité nationale et régionale et d'une population intéressante sur le site. D'autres espèces, comme la Samole de Valérand *Samolus valerandi*, la Marisque *Cladium mariscus*, l'Oenanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii* ou l'Euphorbe velue *Euphorbia illirica* sont également intéressantes, bien que plus fréquentes (BESSE B., 2020b). D'un point de vue spécifique, l'enjeu flore porte donc sur 13 espèces typiques de zones humides.

Cependant, l'ensemble des espèces liées aux zones humides sont globalement mises à mal à l'échelle de la région. De ce fait, elles sont intéressantes et représentent un enjeu. Les enjeux de conservation de la flore du marais de Taligny résident dans le maintien de conditions physico-

chimiques et écologiques favorables aux espèces hygrophiles de bas-marais : des hydrophytes patrimoniales de milieux aquatiques oligo à mésotrophes et des espèces paludicoles, liées à une forte humidité des sols.

Tableau 17 : Tendances évolutives et priorité de gestion sur la faune patrimoniale

Nom latin	Nom vernaculaire	Niveau de patrimonialité	Etat de conservation	Tendance	Priorité de gestion
<i>Acroloxus lacustris</i>	Patelline d'Europe	A	?	?	A
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A	1	→	B
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	A	2	→	A
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A	3	↗	A
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	A	1	→	A
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A	3	→	A
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	A	2	↘	A
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	A	1	↗	B
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	A	1	↗	A
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	A	2	?	A
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	A	3	↗	A
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	A	?	→	A
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	A	1	→	B
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	B	1	→	A
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de cetti	B	1	→	B
<i>Dolomedes fimbriatus</i>	Dolomède des marais	B	?	?	B
<i>Dolomedes plantarius</i>	/	B	?	?	B
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	B	3	↘	B
<i>Esox lucius</i>	Brochet	B	1	→	A
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	B	2	→	C
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	B	2	↘	A
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	B	?	?	C
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	B	2	→	B
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des roseaux	B	1	→	A
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	B	1	↗	A
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	B	?	→	B
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	C	1	→	B
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	C	2	↘	B
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	C	?	?	B
<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	Grenouille commune	C	1	→	B
<i>Ampedus pomonae</i>	/	C	?	?	C
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant	C	2	→	B
<i>Aromia moschata</i>	Aromie musquée	C	?	?	C
<i>Boyeria irene</i>	Aeschna paisible	C	?	?	C
<i>Carabus auronitens</i>	Carabe à reflets d'or	C	?	?	C
<i>Carabus granulatus</i>	Carabe granuleux	C	?	?	C

<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	C	1	→	C
<i>Dicranocephalus agilis</i>	/	C	?	?	C
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune	C	3	↘	B
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	C	?	?	B
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	C	?	?	B
<i>Schrankia taenialis</i>	Hypénode de la Callune	C	?	?	B
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	C	2	→	B
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	C	?	?	C
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	C	?	?	C
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	C	?	?	C
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	C	?	?	C
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	C	?	?	C
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	C	?	?	C
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	C	?	?	C
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	C	?	?	C
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	C	?	?	C
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	C	1	↗	B
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	C	2	→	B
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	C	1	→	B
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	C	2	→	B
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	C	1	→	B
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	C	1	→	B
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	C	1	↗	B
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	C	?	?	B
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	C	?	?	B
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	C	2	→	C
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier	C	2	→	B
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	C	2	→	C

Valeur patrimoniale : élevée (A), moyenne (B), faible (C) ; **Etat de conservation** : bon (1), moyen (2), médiocre (3) ; données insuffisantes (?) ; **Tendance évolutive** : en augmentation (↗), stable (→), en régression (↘), non évaluée (?) ; **Priorité de gestion** : élevée (A), moyenne (B), faible (C).

La liste faunistique connue sur la RNR comprend plusieurs centaines d'espèces. Certaines d'entre elles revêtent un aspect patrimonial fort. Le site présente une population importante d'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*. Cette Demoiselle peut être présente assez facilement sur un cours d'eau de petite taille, mais il est rare de trouver des populations de bonne taille typique de l'espèce, comme c'est le cas ici.

Le Castor d'Europe *Castor fiber* est ponctuellement présent sur la réserve, implanté en amont et en aval. La Loutre *Lutra lutra* est très récemment plus présente et le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* est bien présent sur le secteur. Le Butor étoilé *Botaurus stellaris* est observé très ponctuellement sur site mais l'habitat est fortement propice à l'espèce. D'autres espèces, moins connues, sont susceptibles d'occuper le site mais leur relative discrétion et/ou leur taille très réduite

les rend difficile à détecter. C'est le cas du Vertigo des Moulins, minuscule escargot vivant dans les *Carex*, probablement présent mais pas encore inventorié.

D'un point de vue spécifique, l'enjeu faune porte donc sur **64 espèces patrimoniales** (19 oiseaux, 4 mammifères amphibies, 9 chiroptères, 6 amphibiens, 3 reptiles, 4 poissons, 2 araignées, 1 mollusque et 16 insectes dont 3 orthoptères, 4 odonates et 4 lépidoptères). La patrimonialité de ces espèces, classée entre A ; B et C, est ici déterminée par leur rareté, leur statut de protection, leur vulnérabilité, leur fréquence et leur densité sur le site. Leur typicité vis-à-vis des zones humides est également considérée.

Les enjeux de conservation soulevés par les diagnostics successifs portent sur la préservation d'une faune de zone humide particulièrement menacée en Région Centre Val de Loire.

Le maintien et le développement des espèces patrimoniales recensées apparaissent étroitement liés à des habitats de marais en bon état de conservation et une structure de végétation hétérogène favorisant l'existence de nombreuses niches écologiques. Un travail conséquent a été réalisé sur le Négron et le fossé central pour restaurer l'inondabilité du site, mais des actions complémentaires à l'amont et à l'aval du site peuvent être encore réalisées. Cela doit permettre de poursuivre la restauration des conditions d'hygrométrie indispensables au développement d'habitats à fort potentiel écologique et abritant les espèces prioritaires. Une veille doit avoir lieu par rapports aux flux (hydrauliques et sédimentaires) afin de pouvoir intervenir en cas de besoin (atterrissement rapide, par exemple). On cherche donc à favoriser la gestion des habitats pour répondre aux enjeux que constituent les espèces végétales et animales patrimoniales.

La conservation de l'une des plus grandes phragmitaies d'Indre et Loire apparaît une fois encore comme un enjeu de conservation majeur pour la préservation des oiseaux paludicoles. L'évolution du site, notamment du point de vue hydrique, pourrait restaurer l'humidité au pied de la roselière, voire une lame d'eau. La quiétude du lieu et le bon état écologique de la roselière doivent être priorités dans le plan de gestion. On favorisera la gestion des habitats les plus prioritaires, ou ceux abritant les espèces les plus patrimoniales dans un contexte de zones humides.

La poursuite de modes de gestion extensifs du couvert herbacé devra permettre de diversifier les structures de végétation tout en garantissant le dérangement minimum des espèces en période de reproduction ou de maturation. La richesse spécifique en Orthoptères observés au sein des habitats ouverts doit également induire des pratiques de fauches tardives ou en bandes afin de limiter l'impact d'une fenaison brutale du couvert pour ces organismes.

Le bon état écologique du site passe également par la gestion et l'entretien des cours d'eau, voire la restauration pour quelques tronçons. Cet aspect, majeur sur le site compte tenu de sa figuration, doit également bénéficier d'opérations de gestion.

Le maintien de l'intégralité du patrimoine géologique, à savoir ici la couche de tourbe, fait également partie des enjeux de conservation. Ces sols et sous-sols, extrêmement rares en Touraine, doivent bénéficier d'une gestion qui leur est favorable, et toute intervention pouvant altérer ces milieux doivent être proscrits.

Concernant le patrimoine historico-culturel, les opérations de gestion sont finalement peu adaptées, puisque la gestion de ce patrimoine, essentiellement lié à l'œuvre de Rabelais, est immatérielle. Cela passe davantage par une prise en compte dans la valorisation, et non pas dans une gestion *in natura*. Cet aspect est abordé dans le cadre de la commission de valorisation.

D. L'ANCRAGE SOCIO-ECONOMIQUE

Le classement en RNR n'induit pas une mise sous cloche du site. Celui-ci doit être intégré au mieux dans son environnement, y compris pour les aspects socio-économiques. Les riverains doivent pouvoir s'appropriier le site. Les activités développées sur et en périphérie du site doivent prendre en considération sa fragilité. En ce sens, il semble incontournable de poursuivre l'action de pâturage avec un éleveur local, de même que la valorisation des produits résultant du broyage de la roselière.

En ce qui concerne le développement d'une offre écotouristique sur le site, l'ensemble des gestionnaires, propriétaires et financeurs sont motivés pour cette perspective, qu'il convient maintenant de dimensionner. C'est la mission de la commission de valorisation. *In fine*, le site doit s'intégrer dans son environnement et son contexte socio-économique et doit être un élément fort, bien identifié par l'ensemble des parties prenantes (OT, chambre d'hôte, locaux, etc). La stratégie d'accueil développée doit par conséquent intégrer l'offre touristique locale et s'insérer en cohérence dans le réseau des prestations proposées sur le territoire.

E. L'EDUCATION DES PUBLICS

Un des objectifs d'une RNR et d'un ENS correspond à la possibilité d'offrir au plus grand nombre la découverte d'un espace naturel, dans le respect de ce dernier. Cela implique de rendre le site accessible physiquement et intellectuellement, *via* des aménagements adaptés, des accompagnements de qualité et une communication appropriée. Les messages véhiculés doivent être définis par la commission de valorisation afin qu'un panel varié de public puisse accéder à la réserve, tant physiquement qu'intellectuellement. L'information et la sensibilisation des publics à la richesse et la fragilité du marais sont essentielles pour mener à bien une gestion conservatoire avec le soutien et la participation de la population locale.

Cet accompagnement des publics à la découverte du marais passe nécessairement par la mise en place d'une stratégie d'aménagement et de valorisation du site, avec pour ambition de faire du marais de Taligny un lieu privilégié d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la préservation des milieux naturels et des zones humides. L'aménagement d'une partie du marais pour l'accueil et la libre circulation des publics doit s'effectuer dans le strict respect des sensibilités écologiques locales. Cela doit aussi permettre aux visiteurs de s'imprégner de l'histoire et du caractère des lieux en suscitant l'enthousiasme et la curiosité à travers différents outils de médiation proposés le long d'un cheminement. Cette stratégie de découverte doit s'appuyer sur la réalisation d'un sentier d'interprétation qui permettra d'aborder de manière sensible et ludique différentes thématiques.

La valorisation du site auprès du public et des scolaires doit être assurée à travers la mise en place d'un programme pluriannuel de manifestations et de sorties guidées organisées par les différents acteurs locaux. Les thèmes pédagogiques associés à la découverte des zones humides et de Taligny sont variés. Enfin, la communication sur les activités et la vie de la future réserve doit faire l'objet d'une diffusion à différentes échelles (locale, intercommunale, départementale...) car elle s'avère indispensable pour développer la notoriété du site, contribuer à l'appropriation locale du marais et valoriser les actions entreprises par les collectivités.

La somme d'informations et d'expérience accumulées à propos de la gestion du site constitue maintenant une base de connaissance solide qu'il est intéressant de valoriser et de transmettre auprès de gestionnaires ou de cursus techniques et universitaires. Cela doit être valorisé sous différentes formes auprès de ces publics.

F. LA GOUVERNANCE PARTAGEE ET SIMPLIFIEE

Le site de la RNR du marais de Taligny a un fonctionnement complexe, de par la superposition des zonages, la multitude d'acteurs, la diversité des financements, les différentes activités et l'application du règlement spécifique. Les échanges et le fonctionnement du site doivent être facilités et optimisés. Cet enjeu ressort fortement lors des entretiens, et doit être pris en compte à ce titre. Il en va du bon fonctionnement de la RNR, mais aussi de son appropriation locale. Une concertation et une consultation plus importante doit être mise en place entre les acteurs, sans que cela ne soit chronophage.



PLAN DE GESTION 2022 – 2033

Réserve naturelle régionale et Espace naturel sensible « Marais de Taligny »



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Partie B – Plan de gestion
(La Roche-Clermault 37)



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

PARTIE B

I. GESTION DU SITE

A. FACTEURS INFLUENÇANT LA GESTION

Les parties suivantes s'attachent à lister et décrire les facteurs favorables ou contraignants agissant directement ou indirectement sur la gestion du marais de Taligny. Les facteurs positifs favorisent la réussite des objectifs opérationnels qui sont fixés dans le plan, tandis que les facteurs négatifs déterminent les contraintes spécifiques du site d'étude et les limites des orientations de gestion qui peuvent y être appliquées.

TENDANCES NATURELLES

Nature du sol et du sous-sol

Les formations géologiques constituant le plancher du site jouent un rôle essentiel dans la nature des habitats présents sur Taligny. Les marnes calcaires du Cénomaniens assurent un plancher imperméable et empêchent une pénétration de l'eau en profondeur sur une partie du site. Les eaux du Négron s'écoulent donc lentement jusqu'à cette cuvette géologique, provoquant une hydromorphie naturelle des sols propices au développement d'habitats palustres. On trouve dans le sol de la tourbe, rareté en Indre et Loire.

Spécificité et rareté du patrimoine naturel

En termes d'habitats (une des plus grandes roselières du département, présence d'un reliquat de bas marais alcalin), de flore (Jonc des chaisiers glauque, Samole de Valérand, Characées sp, etc.), de faune (mammifères amphibies, avifaune paludicole, invertébrés patrimoniaux, etc.), le marais est un site particulièrement riche. On dénombre plus de 1 000 taxons lors de l'écriture du présent document, sans s'être penché sur les groupes taxonomiques plus délicats (et dont la connaissance serait pourtant précieuse) faisant ainsi du site un haut lieu de la biodiversité sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine et pour l'Indre et Loire.

Inondabilité

L'inondabilité du marais est un phénomène indispensable au maintien de conditions favorables aux habitats paludicoles et aux espèces inféodées aux zones humides. Les anciens aménagements humains ont permis de contrôler le régime des écoulements des cours d'eau alimentant le marais et ont fortement altéré ce processus naturel d'inondation périodique. La baisse générale des niveaux d'eau constatée depuis plusieurs dizaines d'années a pu conduire à la minéralisation de la couche superficielle de tourbe et de la disparition des espèces inféodées à ces milieux particuliers. Les travaux effectués sur le réseau hydraulique du site, réalisés dans le cadre du plan de gestion du site entre 2019 et 2020, ont permis de restaurer des niveaux d'eau s'approchant de ceux cités par Tourlet au début du XXème siècle, assurant ainsi la présence d'une lame d'eau plus ou moins haute, y compris en été, et selon les années, ce qui n'était plus le cas depuis bien longtemps. Les travaux ont respecté la côte-objectif et prennent ainsi en compte la présence d'un site SEVESO en amont, ainsi que le maintien des cultures de peupliers avoisinantes.

Dynamique de végétation

En l'absence de perturbations, de quelque nature que ce soit, la succession végétale naturelle à laquelle se rattachent les habitats du marais induit irrémédiablement l'évolution des stades jeunes (milieux humides ouverts) vers des boisements (type Aulnaie/Saulaie voire Chênaie hygrophile). La conservation des stades peu évolués favorables à une plus grande diversité d'organismes patrimoniaux nécessite de rechercher des modes de gestion qui permettent de les maintenir en état en ralentissant ces processus dynamiques. Dans le cas présent, les efforts de gestion portent vers la conservation d'habitats humides en ralentissant leur envahissement par les ligneux. Les travaux hydrauliques permettent également de limiter le développement des strates arborées et arbustives sur les secteurs régulièrement inondés.

Structure de végétation

La structure des végétations de marais a toujours contribué à l'hostilité de ces milieux, d'un point de vue anthropique. Les végétations denses et luxuriantes de type mégaphorbiaies richement composées de grandes hygrophytes ou de type voiles de cours d'eau riche en Liseron, par exemple, apparaissent souvent peu accessibles et difficiles à prospecter. Il en est de même pour de nombreux habitats palustres tels que les roselières à Phragmites, les cariçaies à grands Carex, les fourrés humides... Ces difficultés à parcourir, et donc prospecter ces milieux peuvent induire un biais dans l'effort de prospection et une sous-estimation des enjeux écologiques liés à la préservation de ces habitats. La circulation d'animaux dans le cadre d'une gestion par pâturage extensif, mais aussi les différentes campagnes de travaux, ou encore les passages successifs d'observateurs *in situ* peut permettre de créer des cheminements à travers un manteau herbacé ou arbustif particulièrement dense, bien que cela soit souvent assez localisé.

Superficie et morphologie du site

L'importance de la réserve pour la conservation d'espèces patrimoniales n'est pas nécessairement liée à sa superficie (35 ha). En revanche, la taille restreinte du site, de même que sa morphologie très étriquée dans le fond d'une vallée agricole et connexe à la route peut influencer directement les possibilités de valorisation touristique, les coûts liés aux opérations de gestion et d'entretien voire la survie des espèces patrimoniales présentes. Le classement complémentaire de parcelles de marais attenantes en ENS (85 ha) permet en cela d'élargir les possibilités de valorisation écologique du marais et garantissant la préservation d'habitats palustres à une plus large échelle spatiale.

Présence d'espèces à gérer

La RNR du marais de Taligny abrite une faune et flore remarquable, mais c'est également un refuge pour plusieurs espèces dont l'absence de gestion peut engendrer une dégradation du marais, de ses habitats, de sa faune et de sa flore, entre autres problèmes. On peut citer par exemple le Ragondin, les Ecrevisses exogènes, le Sanglier. Le Xénope lisse se trouve tout proche du site, dans la Vienne, et est à surveiller. Concernant la flore, le site est relativement épargné, mais leur progression sur l'ensemble du territoire français laisse à penser qu'il est important de conserver un œil vigilant sur cet aspect, notamment les espèces exotiques de Jussies.

Aléas climatiques et changements globaux

Le changement climatique se fait désormais sentir chaque année, parfois plusieurs fois par ans, avec l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Les récents travaux sur le site favorisent une meilleure résilience du territoire face aux aléas climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

TENDANCES INDUITES PAR LES ACTIVITES HUMAINES

Artificialisation du réseau hydrographique

L'aménagement passé du réseau hydrographique local se révélait encore récemment comme l'un des facteurs principaux ayant conduit à une dégradation de la qualité écologique du site. La reconstitution d'un réseau hydraulique (2019/2020) plus naturel et écologiquement plus fonctionnel, permettant une stagnation des eaux de la nappe est l'une des réussites majeures de l'ancienne campagne de travaux (PdG 2015/2020). Il reste cependant encore des aménagements à réaliser, notamment sur le Quincampoix, affluent du Négron qui borde la réserve à l'ouest, ou sur des fossés de drainages, comme celui se trouvant dans la partie nord et qui impacte la roselière. Il est important de noter que les travaux effectués lors des deux dernières années du précédent plan de gestion ont eu un impact considérable sur la libre circulation des flux hydrauliques et sédimentaires. Pour ce dernier point notamment, ce sont plusieurs tonnes de sédiments qui s'étaient alors accumulés en amont des ouvrages qui sont de nouveau mobiles. Leur traversée du site est un aspect majeur, puisque cela peut fortement impacter le tracé des cours d'eau (création de banquettes, envasement, etc) et nécessite une surveillance, voire des opérations de retrait de sédiments ou de contrôle de la végétation aquatique des cours d'eau afin d'éviter tout effet de remonté d'eau trop importante qui impacterait la pisciculture.

Pratiques agricoles sur le bassin versant

Les contraintes liées aux pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant, et plus localement à la présence dominante de peupleraies en périphérie du marais exercent également une influence sur les habitats du marais et les espèces qui leur sont associées, à travers la disponibilité et la qualité de l'eau. L'eutrophisation des eaux (phénomène naturel accéléré par les apports minéraux des activités humaines) et l'atterrissement du marais sont des conséquences locales de ces perturbations humaines, et mettent en péril la richesse écologique du marais.

Pâturage extensif et fauche

La pratique du pâturage ainsi que le broyage de fin de saison et la fauche (*nota* : l'action de fauche de la prairie est abandonnée lors du PdG 2015/2020 puisque trop complexe à mettre en œuvre du fait de la nature chaotique du terrain ; fauche de la roselière avec exportation menée à terme avec une bonne dynamisation de cet habitat) agissent sur la composition végétale en exerçant une pression de sélection sur certaines espèces ou communautés végétales. Les modalités pratiques de gestion doivent nécessairement être étudiées en amont de la phase de proposition d'opérations et s'appuyer notamment sur des expériences concrètes menées durant le précédent plan de gestion, riche d'enseignements, afin de mesurer leurs impacts prévisibles sur la diversité écologique du site et leur adéquation avec les priorités de gestion arrêtées dans le présent document (localisation d'espèces patrimoniales, accès à l'eau, période et chargement, disposition et état du parc de clôture).

Ces actions de gestion permettent de maintenir le milieu ouvert et luttent contre l'enfrichement du site et sa colonisation par les ligneux et les graminées sociales (pâturage et broyage). Cela favorise également le développement d'une flore spécifique et diversifiée sur les secteurs concernés.

Fréquentation du site par les publics

La fréquentation du public sur le site, presque inexistante lors de la rédaction de ce document, mais étudiée dans le cadre de la commission de valorisation impulsée par le PNR Loire Anjou Touraine, peut influencer à terme la gestion du site en agissant directement sur le dérangement de la faune, le piétinement des milieux ou la dégradation des infrastructures mises en place. La commission de valorisation cherche, entre autres sujets, à limiter cet impact et à concilier accueil de promeneurs et quiétude/intégrité du site, notamment avec la création de vastes zones refuges, interdites au public. Le site et ses abords sont déjà l'objet de nombreuses activités : chasse, pêche, randonnées, etc. Une mission de police pourra être engagée afin de faire respecter le règlement de la réserve aux visiteurs, mais aussi dans le but de faire de la sensibilisation. Une fois les travaux réalisés par la valorisation, un public plus large pourra bénéficier du site *via* un programme varié d'animations s'adressant à toutes et à tous. Ces activités seront articulées intelligemment avec les actions de régulation ponctuelles du grand gibier (sanglier notamment) qui interviendront de manière ponctuelle, et avec tout un protocole de prévention en amont des opérations de régulations. La chasse de loisir est quant à elle interdite sur l'ensemble de la RNR.

Impacts visuels et sonores : COPAC/D759/cultures

Le site du marais est implanté en fond de vallée. Sur ce secteur, la vallée est étroite et la déclivité est faible. Les installations agricoles implanté en limite de site, de l'autre côté de la D759, sont alors visibles facilement, et ce depuis l'ensemble du site du marais de Taligny. La présence de ces installations agricoles dénote avec le site en lui-même. Cet aspect est également vrai avec les grandes cultures et les peupleraies proches qui encerclent le site, limitant ainsi la notion de nature au marais *stricto sensu*. La présence de la D759, artère entre Chinon/Saumur et Loudun, est également un facteur d'influence majeur, tant pour la quiétude des espèces que d'un point de vue paysager.

Proximité de sites majeurs du territoire

On trouve dans un rayon de moins de deux kilomètres le bourg de La Roche Clermault et son patrimoine bâti (château et église), le Musée de Rabelais – La Devinière et l'Abbaye de Seuilly. Cette disposition facilite la constitution de balade variée abordant des thématiques multiples. Pour ce qui est du patrimoine naturel, le secteur du Chinonais est richement pourvu, avec une multitude de sites variés et d'un intérêt écologique fort (Puys du Chinonais, Etang d'Assay, Camps des Romains, Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, etc.). Au travers de ce territoire riche, une myriade de chemins destinés aux cyclos, aux randonneurs ou aux cavaliers trouve sa place et relie les sites entre eux.

DISPOSITIONS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Extension de la RNR

Le marais de Taligny fait l'objet en 2021 d'une demande d'extension du périmètre de la **Réserve Naturelle Régionale**. Cette extension, dont la procédure équivaut à celle d'un nouveau classement du site, s'accompagne d'une révision du règlement de de la réserve (Annexe 8).

Après validation de la demande d'extension par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature et à l'issue de la consultation publique obligatoire, le président de la Région Centre-Val de Loire pourra prendre un arrêté déterminant la création du nouveau périmètre de la RNR du marais de Taligny. Cet arrêté s'accompagne de la nomination d'un gestionnaire du site (ici, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le PNR Loire Anjou Touraine), de la création d'un Comité Consultatif de Gestion (CCG) et de la réactualisation d'un règlement.

Le CCG se réunit au moins une fois par an pour examiner l'avancement des projets de gestion, valider le programme d'action annuel et tout autre sujet relatif à la réserve. Ce classement en RNR permet une protection durable et efficace du site pour une durée minimale de 6 ans (12 ans, dans le cas présent) grâce à une réglementation des activités et à une gestion locale et concertée.

Classement en ENS

Le marais de Taligny et les parcelles attenantes de fond de vallée bénéficient d'un classement au titre des **Espaces Naturels Sensibles** par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire depuis 2012. Actuellement, 64 ha de l'ENS sont classés sous maîtrise foncière publique, tandis que les communes de La Roche-Clermault et de Seuilly exercent par délégation un droit de préemption sur les parcelles privées (19.5 ha) du périmètre ENS. La zone de préemption établie pourrait ainsi permettre à terme d'assurer la maîtrise foncière d'un vaste ensemble de marais.

Une gestion plurielle

La gestion du site se partage entre deux Maîtres d'Ouvrages majeurs, que sont la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le PNR Loire Anjou Touraine dans le cadre d'une convention passée avec la région Centre-Val de Loire. La CC Chinon, Vienne et Loire est ainsi maître d'ouvrage sur les opérations de restauration et d'entretien de la RNR ainsi que pour sa valorisation. Le PNR est, pour sa part, maître d'ouvrage sur les opérations de suivis naturalistes et scientifiques et assiste la CC CVL dans ses opérations. Pour les interventions sur les milieux aquatiques, le Syndicat du Bassin du Négron et du Saint Mexme a pris cette compétence dans le cadre de la loi GEMAPI depuis 2018 et ainsi agit à la place de la CC CVL. Par ailleurs, la commune de La Roche Clermault est la principale propriétaire des terrains qui constituent le marais et la CC CVL possède également deux petites parcelles. Il y a donc un ensemble complexe de gestionnaires/propriétaires qui se répartissent, selon leurs compétences, la gestion du site. Cette gestion est financée essentiellement par le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre et Loire, les fonds Européens (FEADER) et l'Agence de l'Eau qui peuvent également contribuer à la prise de décision. Le site est donc soumis à des interactions intenses et imbriquées entre elles.

Contrat Territorial des Bassins du Négron et du St Mexeme (via le SBNM)

Le Syndicat du bassin du Négron et du Saint Mexmes est actuellement en train d'organiser et de planifier sa campagne de travaux pour les années à venir dans le cadre d'un contrat territorial. Le Négron est logiquement le cours d'eau le plus concerné par ces campagnes de travaux, de sa source jusqu'à sa confluence avec la Vienne. Ses affluents sont également concernés. Les actions de restauration ou de renaturation des cours d'eau proposés sur le marais de Taligny et ses abords doivent donc être définies en étroite concertation avec le

SBNM et dans le respect des enjeux et objectifs prévisibles du nouveau programme de travaux sur la rivière.

Soumission au Régime Forestier

Les peupleraies communales présentes uniquement autour de la RNR bénéficient du régime forestier et possèdent donc un plan d'aménagement pour la période 2021-2040.

L'inscription au régime forestier des boisements des collectivités est une compétence de l'Office National des Forêts et permet traditionnellement d'inscrire les boisements appartenant aux collectivités dans une logique de production et de protection du patrimoine forestier au-delà des mandats électifs, pour permettre une gestion à long terme des forêts.

Dans le cas présent, *via* la soumission des peupleraies communales au régime forestier, les dates d'exploitation des peupleraies communales ont été planifiées par l'ONF dans le plan d'aménagement desdites parcelles et doivent être prises en compte dans tout projet visant à initier une valorisation écologique de ces propriétés communales.

Convention de pâturage

Une convention est établie chaque année entre le PNR, la CC CVL, la commune de La Roche Clermault et un éleveur local afin de permettre le pâturage d'un troupeau de génisses sur les parcelles clôturées du marais de Taligny. Cette convention précise la charge et la durée du pâturage, ainsi que les modalités d'entretien (broyage des refus en fin de période). La pérennisation d'une activité agropastorale traditionnelle sur le marais permet d'assurer une valorisation économique du site et un entretien des habitats à moindre frais, sous réserve d'une définition précise des modalités de mise à disposition révisées annuellement, et sous réserve que ce conventionnement n'entraîne pas d'obligation légale contraire aux enjeux de conservation entre le propriétaire des parcelles et le bailleur (statut de fermage par exemple).

Tableau 18 : Facteurs susceptibles d'influencer la gestion de la RNR du marais de Taligny

Facteurs d'influence identifiés	Conséquences sur le fonctionnement du marais, les milieux naturels et leur gestion
Tendances naturelles	
Nature du sol et du sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> - Sol fragile et peu portant + Hydromorphie naturelle des sols + Ecoulement lent de la nappe dans la cuvette géologique + Patrimoine géologique/pédologique unique à valoriser
Dynamique végétale	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture rapide des habitats prairiaux et trous d'eau - Instabilité naturelle des habitats oligo à mésotrophes - Disparition des espèces patrimoniales des stades jeunes sans entretien spécifique - Coûts d'entretien importants (broyage ou fauche) -/+ Capacité de résilience écologique inconnue post-travaux -/+ Productivité primaire variable + Fonctionnement hydraulique restauré favorisant une flore typique

Structure de végétation	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et circulation réduite - Aperçu fragmentaire de la diversité écologique -/+ Isolement historique du marais + Refuge pour la faune/flore en contexte agricole + Dérangement limité des espèces
Inondabilité du marais	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du site réduite en hiver - Montée des eaux dans les parcelles riveraines + Alimentation des zones humides + Maintien d'habitats et d'espèces paludicoles + Ralentissement de la dynamique végétale + Site restauré + Résilience du site face aux aléas météorologiques
Superficie du site	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement et fragilisation des populations + Concentration des intérêts patrimoniaux + Coûts de gestion réduits ? -/+ Possibilités complexes de valorisation touristique
Habitats-Faune-Flore du site	<ul style="list-style-type: none"> + Présence d'espèces rares et menacées typique des zones humides + Une des plus grandes roselières d'Indre et Loire + Bonne connaissance des taxons classiques + Fonctionnement hydraulique restauré favorisant un cortège plus typique - Connaissance limitée des groupes taxonomiques sous-étudiés - Présence d'espèces requérant une gestion spécifique (Sanglier, Ragondin, <i>Cirsium</i>, etc) - EEE à Surveiller
Tendances induites par les activités humaines	
Réseau hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> + Assèchement généralisé du marais corrigé par les travaux + Perte de diversité et banalisation des milieux endigués par les travaux + Fonction épuratrice du marais restaurée + Obstacles à la circulation des espèces levés - Présence d'un ancien drain dans la roselière nord - Quincampoix encore dégradé et drainant le marais
Pratiques agricoles sur le bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> - Forte consommation d'eau par les peupleraies - Colmatage des cours d'eau - Pollution des eaux superficielles et souterraines - Accélération de l'atterrissement du marais
Pâturage extensif bovin	<ul style="list-style-type: none"> - Impact mal défini sur les habitats post-travaux - Surpâturage localisé - Sélection des espèces et développement des refus -/+ Impact sur les espèces patrimoniales

	<ul style="list-style-type: none"> + Complémentarité des pressions de pâturage + Activité économique sur le marais + Lien avec les activités agricoles locales + Maintien d'un milieu ouvert permettant une diversification des espèces
Fréquentation du site par le public	<ul style="list-style-type: none"> - Pas encore d'appropriation locale du projet de réserve - Site de chasse à proximité - Régulation du sanglier nécessitant une fermeture du site - Site contraint (surface, morphologie, pâturage) + Perturbation limitée de la faune + Pas de source de dégradation locale + Forte volonté de valoriser les sites par les gestionnaires et financeurs
Contexte environnant riche	<ul style="list-style-type: none"> + Proximité de nombreux sites : <ul style="list-style-type: none"> - la Devinière - le bourg de La Roche Clermault - l'Abbaye de Seuilly - l'étang d'Assay - les Puits du Chinonais + Connexions avec la Loire à Vélo possible
Proximité d'éléments visuels et sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du site de la COPAC en bord de site - RD 759 longeant le sud à l'ouest (axe N/S) - Site engoncé dans un vallée agricole de grandes cultures intensives
Dispositions juridiques et réglementaires	
Projet d'extension de la RNR	<ul style="list-style-type: none"> + Préservation et restauration du marais à moyen terme + Gestion flexible et concertée du site + Suivi et complément de connaissance sur le patrimoine naturel du marais + Cohérence de gestion du marais à l'ensemble des parcelles publiques
Classement en ENS	<ul style="list-style-type: none"> + Droit de préemption délégué aux communes sur les parcelles ENS en périphérie du projet de RNR + Extension et pérennisation de la restauration écologique du marais + Mutualisation des outils RNR et ENS + Complément d'inventaire sur le patrimoine naturel autour du marais
Contrat de bassin	<ul style="list-style-type: none"> + Rôle essentiel du marais dans l'épuration des eaux du bassin du Négron + Financements complémentaires mobilisables + Possibilité de poursuite des travaux sur le secteur

Soumission au Régime forestier (hors RNR)	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'attente nécessaire à la maturité des plantations avant leur abattage + Inscription du projet de reconversion écologique dans le plan de gestion des peupleraies communales
Convention de gestion avec un exploitant agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Impact mal défini sur les habitats et les espèces - Obligations légales du propriétaire vis-à-vis du bailleur ? + Définition annuelle des modalités de pâturage + Pérennité d'une activité agricole compatible avec les enjeux patrimoniaux
Gestion plurielle	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité de gestion entre MOA - Complexité dans le fonctionnement administratif du fait de l'inexistence d'une plateforme ou d'un document commun + Volonté de faire vivre le site par MOA et financeurs
Dispositions budgétaires	
Coûts prévisibles des opérations de restauration et d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> + Mobilisation indispensable de nombreux partenaires financiers et recherche de cofinancements - Coût de la valorisation important

B. DEFINITION DES MODALITES DE GESTION

La gestion d'un site est établie à l'avance sur un pas de temps relevant du moyen voire du long terme en s'appuyant sur les différents facteurs d'influence, sur les potentielles expériences accumulées, ainsi que sur le contexte environnant. L'objectif du plan de gestion est de prendre en compte les différents enjeux établis avec l'ensemble de ces éléments. Dans la nomenclature du CT88, une fois les enjeux définis, une déclinaison d'objectifs permet d'aboutir à des opérations concrètes. Ainsi, les enjeux de la réserve sont pris en compte avec la définition d'objectifs à long terme, eux-mêmes constitués d'objectifs opérationnels, eux même composés de différentes opérations de gestions.

OBJECTIFS A LONG TERME (OLT)

« Un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut FAIRE mais ce que l'on veut ATTEINDRE comme résultat. Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée. » - CT 88, OFB

Pour la RNR du marais de Taligny, il existe quatre OLT différents qui répondent aux différents enjeux. Ils ont été co-construits et sont le fruit d'une réflexion commune entre les différentes parties prenantes.

OLT 1 : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

La connaissance du site est globalement bonne de part les précédents suivis réalisés (niveau d'eau, faune, flore, habitats, etc.), mais les travaux hydromorphologiques réalisés à la fin de l'ancien plan de gestion, couplés à l'extension du site (validée entre les deux plans de gestion et correspondant à l'actuelle périmètre du site) ont engendré une évolution des surfaces, des habitats et des espèces en présence, ainsi que des flux hydrauliques et sédimentaires. C'est donc afin de bien appréhender la réserve que cet OLT a été défini. Il cherche à maintenir un niveau de connaissance suffisamment actualisé pour bien corroborer avec la réalité de terrain et être réactif aux changements pouvant subvenir (prise en compte de nouvelles espèces, réactivité, adéquation avec la gestion planifiée, etc).

OLT 2 : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

La gestion constitue une part importante de la vie du site. Elle permet entre autres de préserver les différents patrimoines du site, d'entretenir le bon état écologique du site et de favoriser la présence des habitats et des espèces patrimoniales. Cet objectif va de concert avec l'objectif précédent, puisque les deux aspects sont particulièrement liés. Cette gestion peut prendre de nombreuses formes, et concernent autant les habitats aquatiques que terrestres, ou encore les habitats naturels et semi-naturels.

OLT 3 : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

La désignation du site du marais de Taligny en tant que RNR et ENS induit sa valorisation auprès de différents publics. Par ailleurs, de part le contexte local, le site peut s'insérer dans une offre globale permettant d'aborder l'ensemble des patrimoines présents autour et au cœur du marais. Enfin, le marais a la possibilité de trouver sa place dans un panel d'activités variées (tourisme, éducation, formation, etc.) et ainsi contribuer à l'activité socio-économique du secteur.

OLT 4 : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

Cet objectif est la résultante de l'expérience accumulée et de la concertation menée lors de l'évaluation du précédent plan de gestion. Le site est complexe de par son fonctionnement, son financement et le nombre important de parties prenantes. Une bonne synergie entre les différents acteurs du territoire, une concertation efficace, une communication et des échanges facilités et fluides permettent d'optimiser le fonctionnement de la réserve et de concilier l'ensemble des usages, tout en facilitant la déroulé du plan de gestion.

OBJECTIFS OPERATIONNELS (OO)

« Il s'agit des choix de gestion à moyen terme établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme. (...) Ils encadrent la stratégie d'action mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'action, arbitrage dans les moyens disponibles ... » - CT88, OFB

Pour ce plan de gestion, on les retrouve au nombre de 23, répartis de la sorte :

OLT 1	6 OO
OLT 2	5 OO
OLT 3	6 OO
OLT 4	6 OO

Ils permettent de détailler plus précisément les OLT et d'être les maillons avec les opérations du plan de gestion.

ARBORESCENCE DES OBJECTIFS ET OPERATIONS

Tableau 19 : Imbrication des OLT et des OO pour le plan de gestion 2022/2033

OLT 1	OO
Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution	Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces
	Actualiser la connaissance géologique et pédologique
	Évaluer les pratiques de gestion et de restauration
	Développer la connaissance relative à l'histoire et aux patrimoines
	Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés (aspects habitats, hydrauliques et sédimentaires)
	Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau (amont et aval du site)
OLT 2	OO
Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines	Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides
	Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien
	Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site
	Préserver les patrimoines
	Affirmer une identité paysagère
OLT 3	OO
Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales	Équiper le site pour l'accueil des publics cibles
	Coordonner les usages
	Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs
	Promouvoir le site
	Informier et sensibiliser les publics
	Recueillir et transmettre le savoir faire
OLT 4	OO
Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve	Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion
	Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve
	Coordonner la préservation et la valorisation du site
	Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve
	Gérer l'évolution du périmètre de la RNR
	Garantir la maintenance ainsi que l'entretien du matériel et des équipements

Plan de gestion 2022-2033 RNR et ENS « Marais de Taligny »

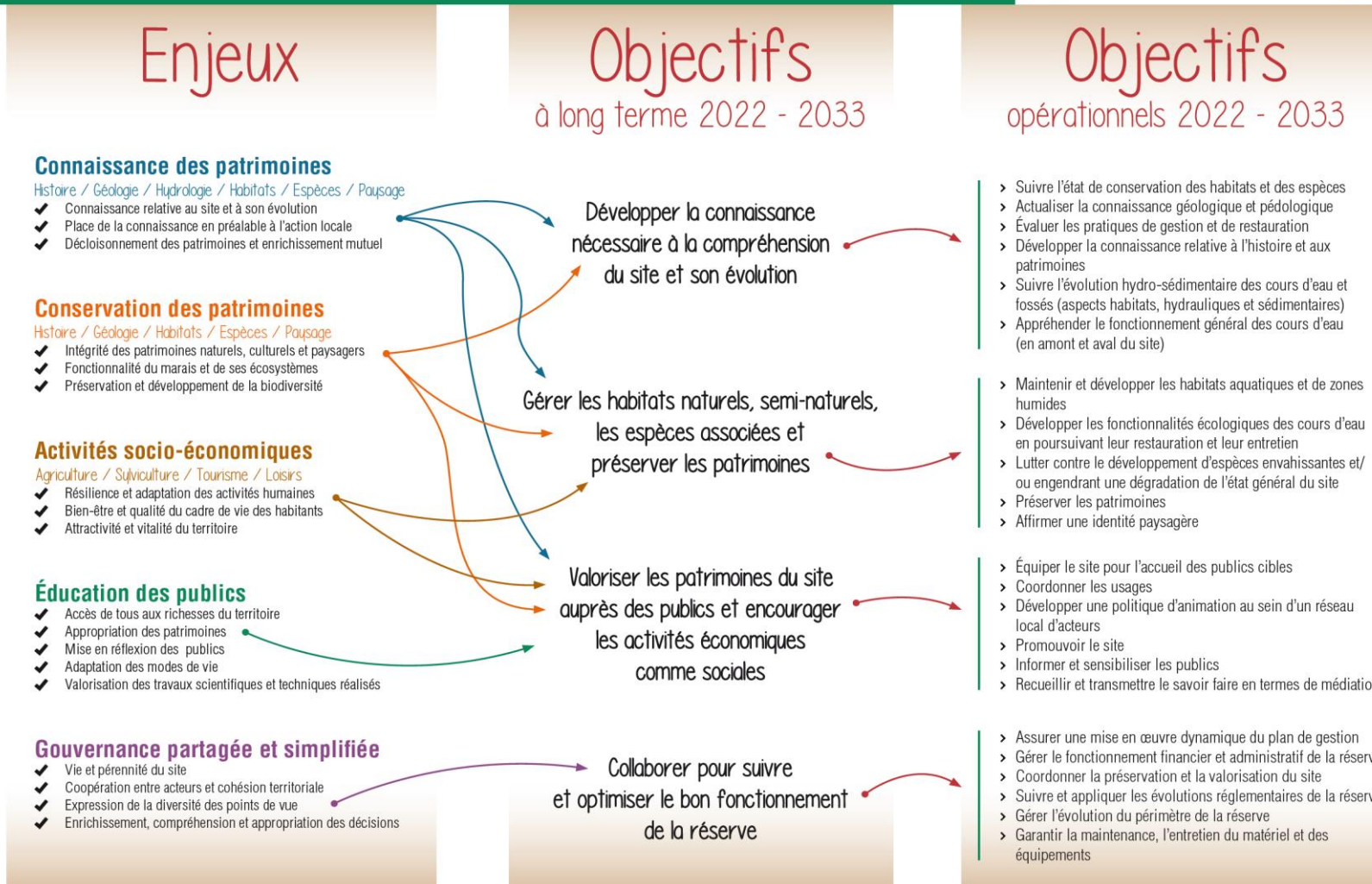


Figure 56: Déclinaison des enjeux et objectifs du plan de gestion 2022-2033

L'arborescence ci-dessous permet de prendre la mesure des différentes opérations (en vert) et leur imbrication avec les **OLT** et les **OO**. En tout, **63 opérations** ont été définies dans le plan de gestion 2022-2033 et sont listées ci-dessous :

OLT 1 : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

- **Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces**
 - Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques
 - Veille patrimoniale et inventaires complémentaires
 - Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie
 - Suivi des communautés piscicoles
 - Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates
 - Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères
 - Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture
 - Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO
 - Reconduction du programme de suivi des Amphibiens
 - Actualisation de la cartographie d'habitats (mi-parcours)
 - Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations
 - Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière
- **Actualiser la connaissance géologique et pédologique**
 - Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR
 - Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse
- **Évaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre**
 - Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères
- **Développer la connaissance relative à l'histoire et aux patrimoines**
 - Synthèse des informations relevant de l'Histoire
- **Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés (aspects habitats, hydrauliques et sédimentaires)**
 - Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe
- **Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau (amont et aval du site)**
 - Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron
 - Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)

OLT 2 : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

- **Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides**
 - Révision du plan de pâturage
 - Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)
 - Entretien du parc de clôtures
 - Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage
 - Entretien et création de mares
 - Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site
 - Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud

- Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien
 - Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)
 - Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve
- Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site
 - Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière
 - Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés
 - Gestion des chardons (*Cirsium* sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)
 - Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)
 - Suivi et régulation des EEE flore (Jussies, Renouée)
 - Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords
 - Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier
- Préserver les patrimoines
 - Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)
 - Création et maintien de stations d'étrepage
 - Entretien des abords des zones ouvertes au public
 - Entretien le "pont de la réserve"
- Affirmer une identité paysagère
 - Entretien et création d'arbres têtards
 - Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais

OLT 3 : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

- Équiper le site pour l'accueil des publics cibles
 - Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)
 - Conception et installation de panneaux d'information réglementaire
 - Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve
 - Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais
 - Installation d'une signalétique routière
 - Mise en place et suivi d'un éco-compteur
 - Conception et installation des outils d'interprétation
- Coordonner les usages
 - Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site
- Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs
 - Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes
- Promouvoir le site
 - Conception, diffusion et promotion de supports de communication
- Informier et sensibiliser les publics
 - Développement d'un programme d'animations à destination du public
 - Développement de projets éducatifs avec les scolaires
- Recueillir et transmettre le savoir faire

- Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites

OLT 4 : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

- Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion
 - Organisation et participation aux comités consultatifs
 - Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR
 - Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion
- Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve
 - Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033
- Coordonner la préservation et la valorisation du site
 - Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs
 - Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve
- Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve
 - Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve
- Gérer l'évolution du périmètre de la RNR
 - Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve
 - Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR
- Garantir la maintenance ainsi que l'entretien du matériel et des équipements
 - Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public

Les fiches opérations sont détaillées plus loin dans le rapport.

C. TABLEAU DE BORD : UN OUTIL D'ÉVALUATION

« L'objet d'un tableau de bord est de mesurer un écart entre une situation réelle observée et une situation souhaitée. C'est un outil au service de la gestion qui offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain. Il sert à rapporter les résultats (outil d'évaluation) et adapter la gestion si besoin (outil de pilotage). Un tableau de bord doit nécessairement être simple tout en étant explicite et rigoureux. » - CT88, OFB

Il est établi en se basant sur les différents points, et contient notamment :

- Enjeu et Objectif à long terme
- Dispositif de suivi
- Code et Intitulé
- Etat souhaité à long terme
- Indicateurs d'état et métriques
- Priorité

Les éléments figurés en rouge sont déterminés collectivement. Ils permettent d'avoir des éléments à mesurer, suivre, quantifier, et définissent un état souhaité à la fin de l'opération, ou, *in fine*, du plan de gestion. L'indication de métrique permet également de facilement prendre en main les fiches opérations et le tableau de bord. A cela peut se rajouter le respect du budget, par exemple. Il sera l'outil commun aux différents maîtres d'ouvrage pour évaluer l'avancée du plan de gestion, et chercher à réaliser l'ensemble des actions conformément aux attentes définies dans le tableau de bord afin de bien prendre en compte les enjeux afférant au site du marais de Taligny.

Le tableau de bord est consultable sur les pages suivantes.

[Tableau 20: Tableau de bord du plan de gestion 2022-2033](#)

Enjeu	Objectif à long terme	Etat souhaité à long terme	Indicateurs d'état	Métriques	Dispositif de suivi		
					Code	Intitulé	Priorité
Connaissance des patrimoines	OLT 1 : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution	Maintien des populations d'invertébrés patrimoniaux	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces à enjeux	Nombre d'espèces d'invertébrés des différents groupes Nombre de nouvelles espèces patrimoniales	CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétersocères, Arachnides et Mollusques	2
		Amélioration des connaissances pour un maintien des espèces patrimoniales	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces à enjeux	Nombre d'espèces patrimoniales recensées Nombre de nouvelles espèces	CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	1
		Maintenir un bon état de conservation des populations d'Agrion de mercure et de Campagnol amphibie	Présence et abondance des espèces à enjeux	Nombre de suivis réalisés Nombre d'observations d'indices de Campagnol amphibie et d'Agrion de Mercure recensées	CS3	Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie	1
		Maintien du peuplement piscicole	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre et effectif d'espèces de poissons Nombre de points de suivi par pêche électrique réalisée	CS4	Suivi des communautés piscicoles	2
		Maintien du peuplement d'Odonates	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre et effectif d'espèces d'Odonates	CS5	Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates	2
		Maintien du peuplement de Rhopalocères	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre et effectif d'espèces de Rhopalocères	CS6	Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères	2
		Maintien du peuplement du peuplement d'oiseaux nicheurs	Richesse spécifique	Nombre de sessions réalisées Nombre et effectif d'espèces de l'avifaune partie pâturée	CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	1
		Maintien du peuplement du peuplement d'oiseaux nicheurs en roselière	Richesse spécifique	Nombre de sessions réalisées Nombre et effectif d'espèces de l'avifaune de la roselière	CS8	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	1
		Maintien du peuplement d'Amphibiens	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre de suivis réalisés Nombre et effectif d'espèces d'amphibiens	CS9	Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	3
		Maintien des habitats patrimoniaux caractéristiques de bas-marais alcalin	Diversité et répartition des habitats	Nombre de relevés d'habitats Cartographie et surface des habitats	CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats (mi parcours)	1
		Maintenir un bon état de conservation de la flore patrimoniale	Richesse spécifique Taille et répartition des stations d'espèces floristiques patrimoniales	Nombre d'espèces végétales patrimoniales supplémentaires	CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	1
		Maintenir un bon état de conservation de l'habitat de roselière	Surface en m ² Hauteur de la roselière	Nombre de suivis réalisés	CS12	Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière	1
		Maintenir un bon état de conservation des structures géologiques	Diversité et répartition des structures géologiques	Nombre de relevés réalisés Nombre de structures géologiques différentes Surface des éléments géologiques	CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR	2
		Thèse réalisée avec modélisation du fonctionnement hydraulique du site et compréhension des facteurs d'influences sur les paramètres physico-chimique du Négron et l'impact du marais	Non concerné	Soutenance d'une thèse Obtention de résultats	CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse	3
		Maintien du peuplement d'Orthoptères	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre et effectif d'espèces d'Orthoptères	CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	1
		Conserver l'historique des mesures de gestion et des usages passés	Ressources bibliographiques disponibles	Nombre de personnes contactées Nombre de données historiques collectées	CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire	3
		Maintien de la dynamique hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés	Diversité des espèces végétales et répartition des linéaires de cours d'eau végétalisés Envasement plus ou moins prononcé	Nombre de stations de suivis mis en place et nombre de suivis réalisés Surface de végétalisation des cours d'eau Estimation du flux de sédiments	CS17	Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	1
		Maintien du fonctionnement hydraulique de la zone humide	Inondabilité du marais et de ses abords	Nombre de stations suivies Bilan de l'évolution des niveaux d'eau	CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	1
		Maintien des peuplements benthique, de diatomées et de macrophytes	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Peuplement de la macrofaune benthique, diatomées et macrophytes Nombre de suivis réalisés	CS19	Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	1

Enjeu	Objectif à long terme		Etat souhaité à long terme	Indicateurs d'état	Métriques	Dispositif de suivi			
						code	Intitulé	Priorité	
Conservation des patrimoines OLT 2 : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines			Maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre de données EEE faune recensées Effectif d'EEE faune régulées	IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	2	
			Maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre de données de EEE flore recensées Quantité d'EEE flore régulées	IP13	Suivi et régulation des EEE flore	2	
			Maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces sur la réserve et diminution de l'impact du grand gibier sur les cultures/plantation voisines	Richesse spécifique Présence et abondance des espèces	Nombre d'opérations de régulation de grand gibier réalisées Effectif de grand gibier prélevé Surface de dégâts de cultures déclarée (source FDC 37)	IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	1	
	Facteurs d'influence	Objectif opérationnel	Réponse attendue	Indicateur de réponse	Métriques	Opération de gestion			
						Code	Intitulé	Priorité	
	<i>Pâturage extensif bovin</i> <i>Habitats-Faune-Flore du site</i>	Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides	Déplacement de clôtures en fonction des nouvelles conditions de pâturages (portance des sols, habitats sensibles) en remplacement de celles déjà en place et mise en place d'abreuvoirs.	Mise en place d'abreuvoir et modification du linéaire du parc de clôture	Linéaire de clôture remplacé Linéaire de clôture créé Nombre d'abreuvoirs	EI1	Révision du plan de pâturage	1	
	<i>Convention de gestion avec un exploitant agricole</i>		Renouvellement de la convention établie entre les propriétaires, les co-gestionnaires et l'éleveur. Mise en place d'un pâturage extensif chaque année et adapté à la réalité du terrain (évoluant annuellement)	Renouvellement de la convention	Surface pâturée Chargement Période de pâturage	IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	1	
	<i>Dynamique végétale</i>		Parc de clôture fonctionnel et de bonne qualité	Entretien du linéaire de clôture	Nombre d'interventions d'entretien du parc de clôture	IP2	Entretien du parc de clôture	2	
	<i>Habitats-Faune-Flore du site</i> <i>Nature du sol</i>		Elimination des refus de pâturage	Maintien de l'état des zones pâturées sans dégradations de la diversité floristique	Fauche et/ou broyage des refus	Nombre de fauches/broyages des refus de pâturage	IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	1
	<i>Réseau hydrographique</i> <i>Dynamique de la végétation</i> <i>Nature du sol</i> <i>Inondabilité du marais</i>		Réseau de mares fonctionnelles pour les espèces et les habitats patrimoniaux	Création et entretien des mares existantes	Création et entretien des mares existantes	Nombre de créations et d'entretiens de mares Peuplement d'espèces ou d'habitats typiques (Amphibiens, Odonates, Invertébrés aquatiques, plantes hygrophyles, herbiers de Characées)	IP4	Entretien et création de mares	3
			Réhumidification de la roselière et conservation de l'habitat Création d'une mare pédagogique	Travaux de comblement fossé au nord de la réserve	Travaux de comblement fossé au nord de la réserve	Linéaire de fossé comblé	IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	1
			Maintien d'une dynamique de végétation, limitation de l'atterrissement de la roselière et conservation d'un habitat patrimonial	Fauche et broyage de la roselière	Fauche et broyage de la roselière	Nombre d'interventions de broyage/fauche de la roselière Surface de roselière broyée/fauchée	IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	3
	<i>Réseau hydrographique</i> <i>Pratiques agricoles sur le bassin versant</i> <i>Contrat de bassin</i> <i>Coûts prévisibles des opérations de restauration et d'aménagement</i>		Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien	Maintien d'écoulements hydrauliques et de flux sédimentaires compatibles avec les activités socio-économiques autour et dans la réserve Maintien d'ouverture dans la ripisylve des cours d'eau Conservation des herbiers aquatiques et rivulaires ainsi que des espèces patrimoniales associées	Dévasement ponctuel de sédiments accumulés Débroussaillage, l'élagage ou l'abatage ponctuel de végétation de rives Faucardage ou l'arrachage ponctuel de végétation aquatique (hors espèces ou habitats patrimoniaux type)	Nombre d'interventions d'entretien des cours d'eau Surface d'hélophytes et de ripisylves	IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	1
		Réseau hydraulique du bassin versant restauré écologiquement Limitation du drainage de la zone humide Restauration d'habitats de cours d'eau	Recharge granulométrique du lit des cours d'eau Terrassement des berges trop abruptes pour adoucir les pentes Reméandrage partiel de tronçon de cours d'eau	Recharge granulométrique du lit des cours d'eau Terrassement des berges trop abruptes pour adoucir les pentes Reméandrage partiel de tronçon de cours d'eau	Nombre d'interventions de restauration hydraulique Fonctionnalité écologique du bassin versant	IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	1	

Enjeu	Objectif à long terme	Facteurs d'influence	Objectif opérationnel	Réponse attendue	Indicateur de réponse	Métriques	Opération de gestion			
							Code	Intitulé	Priorité	
Conservation des patrimoines	OLT 2 : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines	Dynamique de la végétation	Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site	Maintien de l'habitat roselière ouvert	Retrait des repousses de saules/peupliers trop envahissants au cœur des roselières	Nombre d'interventions d'abatage de peupliers et de saules Surface de roselière défrichée	IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	2	
				Maintien des secteurs pâturés ouverts Conservation des habitats et des espèces floristiques patrimoniales	Broyage/Abatage des bosquets	Nombre d'interventions d'abatage de ligneux Surface des secteurs pâturés réouvertes	IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés	1	
				Diminution de la quantité de <i>Cirsium sp</i> à l'échelle du site	Broyage de <i>Cirsium sp</i>	Nombre d'interventions de broyage de <i>Cirsium sp</i> Quantité de <i>Cirsium sp</i>	IP11	Gestion des chardons (<i>Cirsium sp</i>) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	1	
				Détection et régulation si besoin des ronciers Conservation des habitats et conciliation des usages	Broyage des ronciers	Nombre d'interventions de régulation de ronciers Surface de ronciers broyée	IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	3	
		Pâturage extensif bovin	Préserver les patrimoines	Localisation et délimitation précise des espèces patrimoniales sur les espaces concernés par le broyage/pâturage Espèces patrimoniales non impactées par le broyage/pâturage	Mise en place d'exclots	Nombre et surface d'exclos au broyage/pâturage Quantité d'espèces patrimoniales préservées	IP16	Balises des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	1	
		Habitats-Faune-Flore du site		Réseau de milieux pionniers fonctionnels Présence d'une flore patrimoniale	Création de nouvelles stations d'étrépage et entretien des stations existantes	Nombre de créations et de maintiens de stations d'étrépage	IP17	Création et maintien de stations d'étrépage	2	
		Habitats-Faune-Flore du site		Aire d'accueil, cheminement et aménagements entretenus en respect de la sensibilité environnemental du site	Fauchage raisonné des cheminements Tonte et désherbage thermique sur l'aire d'accueil	Nombre d'interventions d'entretien des chemins Surface de végétation entretenue	CI1	Entretien des abords des zones ouvertes au public	2	
		Inondabilité du marais			Rendre accessible et sécuriser le pont pour le public	Vérification régulière du bon état de l'ouvrage et détecter tout dysfonctionnement	Nombre d'interventions d'entretien du pont	CI2	Entretien le "pont de la réserve"	3
		Fréquentation du site par le public		Affirmer une identité paysagère	Maintenir un réseau d'arbres têtards structurant le paysage Favoriser l'accueil sur le long terme d'une faune patrimoniale (chiroptères, insectes, ...)	Création et entretien d'arbres têtards	Nombre de créations et d'interventions d'entretien d'arbres têtards	IP18	Entretien et création d'arbres têtards	3
		Habitats-Faune-Flore du site			Constitution d'une haie et de linéaire de ripisylve équilibrés et diversifiés favorable à la faune Réduction de la visibilité de la RD 759 depuis la réserve Renforcement de l'attrait paysager	Plantation de haies	Nombre de plantations réalisées et linéaires reconstitués	IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais	2
		Structure de végétation								

Enjeu	Objectif à long terme	Facteurs d'influence	Objectif opérationnel	Réponse attendue	Indicateur de réponse	Métriques	Opération de gestion		
							Code	Intitulé	Priorité
Gouvernance partagée et simplifiée	OLT 3 : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve	<i>Gestion plurielle</i>	Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion	Organisation régulière de comités consultatif de gestion permettant le fonctionnement de la réserve et la mise en œuvre des opérations du plan de gestion	Fréquence de réunion avec les partenaires	Nombre de réunions de comités organisées ou de sollicitations de ce dernier	MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs	1
				Bilan annuel diffusé aux partenaires de la réserve et membres du comité consultatif Analyse de la mise en œuvre des opérations et préconisations sur leurs reconduites	Rapport annuel	Rédaction et diffusion du bilan annuel	EI3	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	1
				Estimer si les objectifs des opérations de gestion et des opérations de suivis naturalistes définis dans le plan de gestion sont atteints	Evaluation des opérations, des OO, des OLT et réponses en phase avec les enjeux	Rapports et documents rendus	EI4	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion	1
		Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve	Coordonner la préservation et la valorisation du site	Mise en œuvre administrative, technique et financement des opérations du plan de gestion Suivis, coordination et concertation des différents partenaires techniques et financiers	Fréquence de réunion avec les partenaires Prise de contact avec des entreprises spécialisées Demandes de subventions	Nombre de consultations d'entreprises réalisées Nombre de demandes de subventions déposées	MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	1
				Suivis comptable du plan de gestion harmonisé entre les cogestionnaires	Création et suivis d'un tableau de bord du plan de gestion	Réalisation du tableau de bord et du tableau financier	MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	2
		<i>Fréquentation du site par le public</i>	Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve	Mise en œuvre d'une activité de pêche de loisir non-impactante pour les habitats et les espèces	Contrôle régulier par des personnes assermentées et sensibilisation des usagers	Nombre de contrôles réalisés	SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve	3
				Respect de la réglementation de la réserve Préservation de l'intégrité de la réserve	Contrôle régulier par des personnes assermentées et sensibilisation des usagers	Nombre de contrôles réalisés	SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	2
		<i>Projet d'extension de la RNR</i>	Gérer l'évolution du périmètre de la RNR	Agrandissement de la maîtrise foncière publique autour de la réserve	Veille pour l'acquisition de parcelles	Nombre de parcelles acquises	EI5	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	3
		<i>Classement en ENS</i> <i>Soumission au régime forestier</i>		Mise en œuvre d'une gestion cohérente des parcelles autour de la réserve sur le périmètre de l'ENS	Augmentation de la surface d'habitats d'intérêt patrimonial autour de la réserve	Surface d'habitats restaurés ou gérés autour de la réserve	IP20	Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR	Optionnelle
		<i>Fréquentation du site par le public</i>	Garantir la maintenance ainsi que l'entretien du matériel et des équipements	Maintient en état et fonctionnalité des éléments d'accueil du public	Entretien des éléments d'accueil du public	Nombre et nature des interventions	CI8	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public	2

Enjeu	Objectif à long terme		Etat souhaité à long terme	Indicateurs d'état	Métriques	Dispositif de suivi			
						code	Intitulé	Priorité	
Education des publics et activités socio-économiques OLT 4 : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales			Maintenir l'attrait de la réserve pour le public	Fréquentation de la réserve	Nombre de visiteurs	CS20	Mise en place et suivi d'un éco-compteur	3	
	Facteurs d'influence	Objectif opérationnel	Réponse attendue	Indicateur de réponse	Métriques	Opération de gestion			
	Code	Intitulé	Priorité						
	Superficie du site Contexte environnant riche Coûts prévisibles des opérations de restauration et d'aménagement Fréquentation du site par le public	Équiper le site pour l'accueil des publics cibles	Amélioration de l'accessibilité et de l'attrait du site	Travaux pour le cheminement de découverte de la réserve	Nombre d'observatoire Linéaire de platelage Nombre de passerelle	CI3	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	1	
	Aire de pique-nique et aire de stationnement			Mise en place d'une aire de pique-nique et de stationnement	CI5	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	1		
	Gestion plurielle		Autorisation permettant l'amélioration de l'accessibilité au site	Travaux pour le cheminement de découverte de la réserve	Dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale Dépôt d'une demande d'urbanisme	EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	1	
	Fréquentation du site par le public Coûts prévisibles des opérations de restauration et d'aménagement		Aire d'accueil, cheminement et aménagements entretenus en respect de la sensibilité environnemental du site	Panneaux d'information	Pose des panneaux (informations, réglementaires et de délimitation)	CI4	Conception et installation de panneaux d'information réglementaire	1	
	Contexte environnant riche		Amélioration de l'accessibilité et de l'attrait du site Développement d'activités de slow-tourisme, pédagogiques auprès des publics Appropriation du site par les publics Insertion du site dans le réseau des prestations touristiques locales	Signalétique routière	Pose des panneaux de signalétique	CI6	Installation d'une signalétique routière	2	
	Fréquentation du site par le public			Sentier d'interprétation	Mise en place du mobilier de découverte Edition d'une plaquette	CI7	Conception et installation des outils d'interprétation	1	
	Gestion plurielle	Coordonner les usages	Suivi de la fréquentation du site et des sorties organisées Coordination des opérations de gestion et de la fréquentation du site Gestion et surveillance des activités de la réserve	Tableau de suivis des activités	Nombre d'activités enregistrées et autorisées Mise en place d'un tableau de suivis des activités	PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	1	
	Contexte environnant riche	Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs	Amélioration de l'attrait du site	Implication des différents acteurs dans la démarche de création de support de communications, de réflexion et d'élaboration de slow tourisme	Nombre de proposition de slow tourisme	PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	2	
	Fréquentation du site par le public	Promouvoir le site			Nombre de supports de communication réalisés	CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication	2	
		Informer et sensibiliser les publics		Développement de l'offre écotouristique et développement de l'attrait du site pour le public naturaliste	Inventaires naturalistes participatifs Sensibilisation du public à la préservation du patrimoine naturel	Nombre d'animations réalisées	CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public	2
		Développer la sensibilité à la nature via l'immersion des scolaires dans le cœur de la réserve		Fréquence des animations	Nombre d'animations scolaires Nombre d'activités accueillies / demandées	PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires	2	
Recueillir et transmettre le savoir faire	Réaliser des présentations des opérations de gestions réalisées sur la réserve lors de colloque nationaux/régionaux Transmettre le savoir-faire de la réserve aux gestionnaires et futurs gestionnaires d'espaces naturels protégés	Publication d'articles scientifique Partage de retours d'expérience	Nombre d'animations auprès des étudiants Nombre d'articles scientifiques/retours d'expérience rédigés Nombre de formations réalisées	MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	1			

D. PROGRAMME OPERATIONNEL 2022-2033

Les opérations correspondent à la mise en œuvre concrète du plan de gestion. Elles sont détaillées dans les fiches opérations présentées ci-après. Elles sont définies conjointement, en faisant appel aux différentes parties prenantes, et s'appuient aussi bien sur l'expérience passée que sur les enjeux présents sur le site. Ces fiches sont composées de différents champs, dont un code d'opération, découlant du CT88.

Depuis la mise en œuvre du précédent plan de gestion 2015-2020, une nouvelle codification des opérations a été définie par le CT88 dont les correspondances avec l'ancienne nomenclature sont présentées ci-dessous :

Nouvelle nomenclature	Champs d'action	Ancienne nomenclature
SP	Surveillance, Police de la nature	PO
CS	Connaissance et Suivi du patrimoine naturel	SE
EI	Prestation de conseils, Etudes, Ingénierie	SE
IP	Intervention sur le Patrimoine naturel	TU, TE
CI	Création et entretien d'Infrastructures d'accueil	TU, TE
MS	Management et Soutien	AD
PA	Prestation d'accueil et d'animation	PI, FA
CC	Création de support de communication et de pédagogie	

Tableau 21: Nomenclature des opérations

Chaque fiche présente un degré de priorisation de réalisation noté de 1 à 3 avec en priorité 1 les opérations les plus importantes à réaliser et en 3 les opérations non-prioritaires à réaliser en fonction des moyens ou des opportunités.

Une seule opération est notée « optionnelle » (IP20) et ne concerne pas directement le périmètre de la RNR mais va porter sur des parcelles proches dont la mise en œuvre sera conditionnée à une volonté de gestion de celles-ci en cohérence avec la RNR.

Listes des opérations du plan de gestion :

Code opération	Opération	Page
SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve	147
SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	148
CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques	150
CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	151
CS3	Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie	152
CS4	Suivi des communautés piscicoles	153
CS5	Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates	154
CS6	Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères	155
CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	156

Code opération	Opération	Page
CS8	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	157
CS9	Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	158
CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats	159
CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	160
CS12	Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière	161
CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR	162
CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse	163
CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	164
CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire	165
CS17	Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	166
CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	167
CS19	Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	168
CS20	Mise en place et suivi d'un éco-compteur	169
EI1	Révision du plan de pâturage	171
EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	172
EI3	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	173
EI4	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion	174
EI5	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	175
IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	177
IP2	Entretien du parc de clôture	178
IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	179
IP4	Entretien et création de mares	180
IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	181
IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	182
IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	183
IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	184
IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	185
IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés	186
IP11	Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	187
IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	188

Code opération	Opération	Page
IP13	Suivi et régulation des EEE flore	189
IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	190
IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	191
IP16	Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	192
IP17	Création et maintien de stations d'étrepage	193
IP18	Entretien et création d'arbres têtards	194
IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais	195
IP20	Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR	196
CI1	Entretien des abords des zones ouvertes au public	198
CI2	Entretien le "pont de la réserve"	199
CI3	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	200
CI4	Conception et installation de panneaux d'information réglementaire	201
CI5	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	202
CI6	Installation d'une signalétique routière	203
CI7	Conception et installation des outils d'interprétation	204
CI8	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public	205
MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	207
MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs	208
MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	209
MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	210
PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	212
PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	213
PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires	214
CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication	216
CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public	217

Tableau 22: Liste et sommaire des opérations du plan de gestion 2022-2033

SP - SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

« Renvoi à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur » - CT88, OFB

La mission de surveillance et de police relève de l'OFB, puisqu'il n'est pas envisagé la surveillance du site par un agent assermenté dédié à la réserve et étant rattaché à la RNR. Cependant, la présence régulière de la Maîtrise d'ouvrage sur site peut déjà permettre de réaliser un travail préventif de sensibilisation auprès des différents visiteurs et usagers du marais.

2 opérations sont définies dans cette catégorie :

SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve
SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve

SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve	Priorité : 3
------------	---	------------------------

Objectif à long terme :
Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

Objectif opérationnel :
Coordonner la préservation et la valorisation du site

Description :
La pêche de loisir devra faire l'objet d'un contrôle régulier par des personnes assermentées, afin de faire respecter le règlement propre à la réserve, mais également faire de la sensibilisation auprès des pêcheurs.

Modalités techniques :
La pêche de loisir devra respecter les conditions suivantes :

- Remise à l'eau de toutes les prises sauf espèces exotiques envahissantes
- Pêche à une canne tenue à la main
- Pêche depuis la berge (interdiction de marche dans le cours d'eau)
- Utilisation des appâts suivants autorisé : vers, asticots, teignes et graines cuites
- Utilisation de poissons vivants interdits (vifs)
- Utilisation de leurres artificiels autorisés
- Sur les cours d'eau accessibles par le cheminement ouvert au public (carte jointe)

Localisation :
Ensemble des cours d'eau de la réserve

Résultats attendus :
Mise en œuvre d'une activité de pêche de loisir non-impactante pour les habitats et les espèces

Indicateurs de réalisation :
Nombre de contrôles réalisés

Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
103 €	103 €	103 €	403 €	403 €	403 €	Coût prévisionnel HT : 3 930 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL/APPMA				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		

Financeurs potentiels :
Europe, Région CVL

Remarques :
/

SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve						
Description : Une surveillance du site, réalisée par les personnes habilitées, permet d'éviter le non-respect du règlement et faciliter le dialogue avec les usagers du marais. De même, un suivi des évolutions réglementaires (jurisprudence, évolution du code de l'environnement, etc ...) et des autorisations à délivrer pour différentes sollicitations sera nécessaire.						
Modalités techniques : L'application de la réglementation et tout constats d'infraction sera réalisé par les agents cités à l'article L. 332-20 du Code de l'Environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'Environnement. En l'absence d'agents commissionnés sur la RNR, les services de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) seront contactés pour intervention dans l'éventualité où les cogestionnaires/propriétaires sont amenés à constater des infractions au règlement de la RNR. Le suivi des évolutions réglementaires liées aux RNR pourra être réalisé par les cogestionnaires en lien avec RNF ainsi que pour l'émission d'avis relatif à des activités sur ou en lien avec la réserve.						
Résultats attendus : Respect de la réglementation de la réserve Préservation de l'intégrité de la réserve		Indicateurs de réalisation : Nombre de contrôles réalisés Nombre d'infractions relevées Nombre d'avis formulés				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	Coût prévisionnel HT : 6 060 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL/OFB37/DDT37				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS - CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

« Renvoie à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au plan de gestion Liée à une commande interne du gestionnaire (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des réserves). Études pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un gestionnaire de réserve naturelle est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande (sous-traitance) ; études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts » - CT88, OFB


Dans le présent plan de gestion, un volet de suivis variés est prévu. Sur le plan naturaliste, bien que la connaissance soit bonne sur certains taxons au terme du précédent plan de gestion, les travaux hydrauliques et l'évolution du périmètre ont induit une évolution importante pour la réserve, impliquant la réalisation d'inventaires visant à actualiser la connaissance de la richesse du site, définir la typicité des cortèges, etc. D'autres taxons peu connus sont également à rechercher. Les suivis planifiés ne concernent pas que la faune, la flore ou les habitats, mais sont également tournés vers l'évolution du cours d'eau et des flux sédimentaires et hydrauliques. La connaissance du site par son histoire est également un aspect envisagé pour ce volet.


20 opérations sont définies dans cette catégorie :

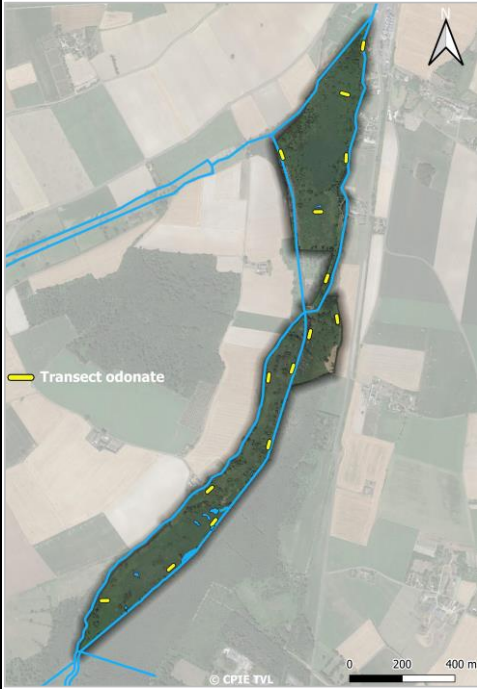
CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques
CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires
CS3	Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie
CS4	Suivi des communautés piscicoles
CS5	Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates
CS6	Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères
CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture
CS8	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO
CS9	Reconduction du programme de suivi des Amphibiens
CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats
CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations
CS12	Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière
CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR
CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse
CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères
CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire
CS17	Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe
CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron
CS19	Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)
CS20	Mise en place et suivi d'un éco-compteur

CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques					Priorité : 2
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Inventorier différents groupes d'Invertébrés pour : préciser la connaissance de la biodiversité de la RNR, comparer les résultats avec des inventaires précédents (Hétérocères, Coléoptères), évaluer les enjeux de conservation et la valeur patrimoniale des différents taxons (exemple pour les Mollusques avec le Vertigo des Moulins et la Patelline fragile) et évaluer l'état écologique du marais grâce à certains groupes indicateurs (Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés...).						
Modalités techniques : Mise en place de protocoles spécialisés pour chaque groupe taxonomique, avec adaptation aux conditions du marais. Réalisation de plusieurs sessions d'inventaires par année pour appréhender un échantillon représentatif du peuplement inventorié. Pression d'inventaire à répartir selon la prépondérance des habitats et leur patrimonialité. Au regard des précédents inventaires, des capacités de dispersion des différents groupes taxonomiques et de manière à répartir les inventaires sur l'ensemble du plan de gestion, il a été choisi de suivre ce déroulement : en 2023 les Coléoptères aquatiques, en 2025 les Hétérocères, en 2026 les Carabidés, en 2029 les Arachnides, en 2030 les Syrphidés et en 2032 les Mollusques.						
Résultats attendus : Compléments à la liste des espèces d'Invertébrés signalées sur le marais Informations sur la valeur patrimoniale des espèces, la typicité des cortèges et les potentialités écologiques du marais				Indicateurs de réalisation : Nombre d'espèces d'Invertébrés des différents groupes Nombre de nouvelles espèces patrimoniales		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		2 905 €	2 905 €	2 905 €		Coût prévisionnel HT : 18 240 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
3 175 €		3 175 €		3 175 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						


CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Mettre en place des suivis simples permettant de maintenir une pression d'observation orientée vers les taxons patrimoniaux : Suivis par photopiège de la faune, suivis et inventaires ponctuels lors des interventions sur site et intervention de naturalistes (dans le cadre de sorties organisées) pour compléter les listes (bryophytes, fonges, ...).						
Modalités techniques : Collecte de données naturalistes à l'occasion de visites régulières au sein de la RNR ou par photopiégeage. Organisation d'inventaires ciblés en priorité sur des groupes taxonomiques peu connus : insectes, bryophytes, fonges, gastéropodes... Prise de contact avec les sociétés naturalistes régionales et interrégionales pour organiser des sorties sur la RNR (réalisées en présence du gestionnaire) sur les groupes taxonomiques peu connus. Centralisation de l'ensemble des observations dans une base SIG, contenant a minima les éléments suivants : date, espèce, groupe taxonomique, statut de protection, observateur. La fonge du marais fera l'objet d'une attention particulière avec si possible des inventaires réalisés plusieurs fois durant le plan de gestion afin d'estimer l'évolution du site (hydrologie, trophie du sol).						
Résultats attendus : Suivi, dénombrement et localisation des espèces patrimoniales Recensement de nouvelles espèces		Indicateurs de réalisation : Nombre d'espèces patrimoniales recensées Nombre de nouvelles espèces				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	Coût prévisionnel HT : 12 300 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						


CS3		Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie				Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Connaître l'évolution des populations d'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) et de Campagnol amphibie (Arvicola sapidus) par des suivis protocolés simples et redondants afin d'évaluer la résilience des espèces patrimoniales impactées durant la campagne de travaux.						
Modalités techniques : Pour l'Agrion de Mercure : recherche d'imagos. Pour le Campagnol amphibie : recherche d'individus, de traces et indices de présence (crotties et réfectories) depuis le cours d'eau. Recherches ciblées d'une part sur les sites ayant bénéficiés de travaux et d'autre part en amont et en aval de ces sites afin d'évaluer la résilience des populations. Les suivis se feront lors des pics populationnels afin d'estimer plus aisément la densité de population et la répartition sur la réserve (entre mai et juillet).				Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve et		
						
Résultats attendus : Suivi de l'Agrion de Mercure et du Campagnol amphibie et localisation des sites à enjeu Etat des populations des espèces concernées Evaluation des effets des travaux pour prise en compte dans la gestion de la réserve				Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis réalisés Nombre d'observations d'indices de Campagnol amphibie et d'Agrion de Mercure recensés		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
	4 830 €					Coût prévisionnel HT : 4 830 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						


CS4		Suivi des communautés piscicoles				Priorité : 2
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Réalisation de pêches électriques afin de mieux connaître le peuplement piscicole et l'état écologique des cours d'eau.						
Modalités techniques : Dans le cadre du Contrat Territorial des Bassins du Négron, Saint-Mexme, Vienne aval et affluents 2021-2023, des prospections par pêche électrique seront réalisées en aval des ouvrages aménagés lors des travaux de restauration hydraulique des cours d'eau avec plusieurs opérateurs travaillant depuis le cours d'eau. Capture des individus (relâché in situ) à l'aide d'épuisettes, identification des espèces avec une analyse plus prononcée pour les anguilles (dénombrement et biométrie).				Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve		
						
Résultats attendus : Suivi du peuplement piscicole : valeur patrimoniale et effectif des espèces, typicité du cortège et potentialités écologiques du marais Comparaison avec le suivi réalisé avant travaux				Indicateurs de réalisation : Nombre et effectif d'espèces de poissons Nombre de points de suivi par pêche électrique réalisée		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
2 450 €				2 450 €		Coût prévisionnel HT : 7 100 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
		2 200 €				
Maîtrise d'ouvrage : SBNM				Assistance à maîtrise d'ouvrage : FDPPMA 37		
Financeurs potentiels : Agence de l'Eau, CD37, Fédération de pêche 37						
Remarques : Opération réalisée dans le cadre du Contrat territorial des bassins du Négron et du St Mexme						

CS5		Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates				Priorité : 2
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : En s'appuyant sur les suivis anciennement réalisés et sur les protocoles existants (programme LigérO), des inventaires cherchent à établir la composition du peuplement odonatologique, afin de déterminer la spécificité de ce dernier sur la RNR. L'ensemble des habitats favorables doivent être intégrés.						
Modalités techniques : Poursuite et développement du protocole mis en place lors du plan de gestion précédent, avec élargissement des prospections sur la zone étendue. Autant que possible l'ancien protocole sera adapté pour correspondre au protocole LigérO avec des prospections et déterminations des Odonates au cours de plusieurs transects bordant les zones humides du marais (cours et pièces d'eau). Cette action chronique est à mettre en place trois fois en douze ans.				Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve et milieux aquatiques		
						
Résultats attendus : Valeur patrimoniale et effectif des espèces Typicité du cortège et potentialités écologiques du marais Statut reproducteur des espèces d'Odonates				Indicateurs de réalisation : Nombre et effectif d'espèces d'Odonates		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		3 205 €				Coût prévisionnel HT : 10 215 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
3 505 €				3 505 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS6		Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères				Priorité : 2
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : En s'appuyant sur les suivis anciennement réalisés et sur les protocoles existants, des inventaires cherchent à suivre la composition du peuplement de Rhopalocères afin de déterminer la spécificité de ce dernier sur la RNR. L'ensemble des habitats favorables doivent être intégrés.						
Modalités techniques : Poursuite et développement du protocole mis en place lors du plan de gestion précédent, avec élargissement des prospections sur la zone étendue. Le protocole est issu des modalités du STERF avec des prospections et déterminations des Rhopalocères au cours de plusieurs transects. Cette opération chronique est à mettre en place 3 fois en 12 ans.						
Résultats attendus : Suivi des Rhopalocères : valeur patrimoniale et effectif des espèces, typicité du cortège et potentialités écologiques du marais Adaptation des pratiques de gestion des milieux en faveur du cortège de Rhopalocères				Indicateurs de réalisation : Nombre et effectif d'espèces de Rhopalocères		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
					Fonctionnement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 7 815 €
			2 455 €			
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	2 680 €				2 680 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						


CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Poursuite de trois sessions de baguage entre mai et juillet dans le cadre du protocole STOC-capture. Ce suivi est l'une des plus anciennes actions réalisées sur le marais et permet de comprendre l'utilisation du site par l'avifaune, son importance sur le peuplement local d'oiseau et les effets de la gestion du site sur l'avifaune. Depuis 2020 et la réalisation des travaux hydrauliques, le résultats de ce suivi sont analysés dans le cadre d'un STOC GESTION qui permet de mesurer les effets des aménagements sur l'avifaune et l'évolution des habitats.						
Modalités techniques : Trois sessions de baguage par an à date fixe (mai, juin, juillet) réalisées selon le même protocole : - réalisation de travées de 12m de long à emplacement fixe avant le début de saison de reproduction - montage des filets la veille de chaque session - déploiement des filets à l'aube - capture, marquage (bague), identification et sexage des oiseaux durant toute la matinée -saisie des données et envoi au CRBPO Cette opération est réalisée avec des personnes en cours de formation pour l'obtention permis de bagueur et en partenariat avec des bénévoles et structures locale (associations, étudiants, riverains) sous la conduite d'un bagueur agréé par le CRBPO.		Localisation : Partie nord-est de la zone pâturée sur la réserve 				
Résultats attendus : Effectif des espèces Typicité du cortège et potentialités écologiques du marais Statut des espèces (reproducteur, migrateur...) et succès de la reproduction et fidélité au site Analyse des effets de la gestion du site sur l'avifaune et adaptation des pratiques d'entretien des pâtures		Indicateurs de réalisation : Nombre de sessions réalisées Nombre et effectif d'espèces de l'avifaune partie pâturée				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	Coût prévisionnel HT : 26 550 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS8		Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution							
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces							
Description : L'une des plus grandes roselières d'Indre et Loire se développe sur la RNR/ENS. Le suivi nouvellement mis en place permet de mieux connaître cet habitat jusqu'alors peu prospecté. Ce suivi permettra de caractériser le cortège présent, de comprendre l'usage de l'avifaune locale et son importance sur le peuplement d'oiseau. Il permettra également de suivre les effets de la gestion de la roselière sur l'avifaune. Un premier suivi a été réalisé sur la roselière Nord en 2021, un second sera fait sur la roselière Sud (2022). A l'issue de ces 2 années un choix sera fait sur l'emplacement définitif de la station (nord ou sud) pour le reste du plan de gestion.							
Modalités techniques : Trois sessions de baguage par an à date fixe (mai, juin, juillet) réalisées selon le même protocole dans la roselière (nord ou sud, selon expertise du bagueur) : - réalisation de travées de 12m de long à emplacement fixe avant le début de saison de reproduction - montage des filets la veille de chaque session - déploiement des filets à l'aube - capture, marquage (bague), identification et sexage des oiseaux durant toute la matinée - saisie des données et envoi au CRBPO Cette opération est réalisée avec des personnes en cours de formation pour l'obtention permis de bagueur et en partenariat avec des bénévoles et structures locale (associations, étudiants, riverains) sous la conduite d'un bagueur agréé par le CRBPO.		Localisation : Roselières de la réserve (nord ou sud) 					
Résultats attendus : Valeur patrimoniale et effectif des espèces Typicité du cortège et potentialités écologiques du marais Statut des espèces (reproducteur, migrateur...) Succès de la reproduction et fidélité au site Analyse des effets de la gestion du site sur l'avifaune		Indicateurs de réalisation : Nombre de sessions réalisées Nombre et effectif d'espèces de l'avifaune de la roselière					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
						Fonctionnement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 26 550 €	
2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €		
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL							
Remarques : /							

CS9		Reconduction du programme de suivi des Amphibiens				Priorité : 3
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : En s'appuyant sur les suivis anciennement réalisés et sur le protocole POP Amphibiens, des inventaires chercherons à établir la composition du peuplement d'amphibiens afin de déterminer la spécificité de ce dernier sur la RNR. L'ensemble des habitats favorables doivent être intégrés au protocole qui sera mis en place.						
Modalités techniques : Sur une saison d'inventaire, 2 passages minimum sur le réseau de mares et de zones humides nécessaires pour obtenir un aperçu fiable de la diversité des espèces reproductrices. Reconnaissance des chanteurs à l'ouïe et à vue (inventaires crépusculaire et nocturnes), recherche et détermination des pontes, larves, immatures et adultes, pose de nasses pour la capture des amphibiens adultes reproducteurs. Espèces précoces : inventaire en mars-avril Espèces tardives : inventaire en mai-juin				Localisation : Ensemble des milieux aquatiques (stagnant ou faiblement courant) de la réserve		
						
Résultats attendus : Valeur patrimoniale et effectif des espèces Typicité des cortèges et potentialités écologiques du marais Localisation des sites à enjeu Evaluation des effets de la gestion de la réserve et prise en compte dans la gestion des milieux aquatiques				Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis réalisés Nombre et effectif d'espèces d'amphibiens		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
	2 205 €					Coût prévisionnel HT : 4 610 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
			2 405 €			
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats					Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Réaliser une actualisation de la cartographie des habitats sur l'ensemble de la réserve afin d'évaluer l'évolution des habitats depuis la restauration hydraulique et la mise en place des actions du plan de gestion 2022-2033. Cette actualisation se fera à mi-parcours et à la fin du plan de gestion.						
Modalités techniques : Via des relevés phytosociologiques précis à l'alliance, l'observateur établit une cartographie de l'ensemble du site par une prospection de terrain. Les relevés auront lieu à la période la plus propice, à savoir fin de printemps.						
Résultats attendus : Cartographie des habitats Localisation des habitats à enjeu de conservation Evolution des habitats et analyse de l'état de conservation des habitats de la réserve				Indicateurs de réalisation : Nombre de relevés d'habitats Cartographie et surface des habitats		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
					Fonctionnement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	
				5 650 €		Coût prévisionnel HT : 11 650 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
				6 000 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations					Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : Prospections ciblées sur les espèces floristiques patrimoniales afin de préciser la taille et la répartition des populations, et ainsi de mieux considérer ces espèces dans la cadre de la gestion mise en place.						
Modalités techniques : Années impaires : actualisation de la cartographie sur SIG des stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces en priorité A et B dans le plan de gestion). Années paires : suivi spécifique des stations de Schoenoplectus tabernaemontani , dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations. Prospections et description des stations menées en partenariat avec les structures référentes régionales (CBNBP, PNR LAT, SBL...). Tous les ans : recherche de station d'espèces disparues ou non-revues depuis plusieurs années.						
Résultats attendus : Evolution des stations d'espèces patrimoniales Découverte de nouvelles espèces végétales patrimoniales Suivi de l'état de conservation des populations d'espèces végétales patrimoniales et évaluation des effets de la gestion				Indicateurs de réalisation : Dénombrement et cartographie des stations d'espèces végétales patrimoniales Nombre d'espèces végétales patrimoniales supplémentaires		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
						Fonctionnement
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 15 360 €
1 330 €	1 330 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						


CS12		Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière				Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces						
Description : L'habitat de roselière Phragmitaie représente un enjeu fort de la RNR. En s'inspirant des protocoles existants et en s'adaptant aux conditions du marais, un suivi qualitatif de l'habitat de roselière sera mis en place.						
Modalités techniques : En s'appuyant sur les protocoles existants et les outils de suivis déjà en place (cartographie des habitats, réseau de piézomètres) il sera défini un protocole permettant d'évaluer l'état de conservation de la roselière par mesure de différents paramètres (nombre de tiges, hauteur, ...) au sein des Phragmitaies. Pour cela, il sera nécessaire de définir plusieurs stations de suivi des roselières sur les zones nord et sud de la réserve sur, à minima, 2 transects ou plusieurs quadrats.				Localisation : Roselières de la réserve (nord et sud)		
						
Résultats attendus : Evaluation de la conservation de l'habitat Phragmitaie et des effets de la gestion de la roselière Adaptation des pratiques de gestion de la roselière favorisant sa conservation				Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis réalisés		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		4 808 €				Coût prévisionnel HT : 10 065 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	5 258 €					
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR					Priorité : 2
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Actualiser la connaissance géologique et pédologique						
Description : En faisant appel à des spécialistes ou dans le cadre d'un travail avec une université, une étude est réalisée pour avoir une cartographie précise de la nature des sols et sous sols de la réserve, afin de mieux considérer ce patrimoine et de mieux le protéger.						
Modalités techniques : Via des sondages pédologiques et des coupes de sols respectueuses de la sensibilité du marais et des espèces présentes, une étude pédologique et géologique est menée afin d'établir une carte actualisée de la nature des sols et sous-sols, permettant également d'établir un état des lieux juste après les travaux de restauration hydraulique						
Résultats attendus : Cartographie de la géologie/pédologie du site Localisation des zones à enjeu				Indicateurs de réalisation : Nombre de relevés réalisés Nombre de structures géologiques/pédologiques différentes Surface des éléments géologiques/pédologiques		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
				5 410 €		Coût prévisionnel HT : 5 410 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse					Priorité : 3
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Actualiser la connaissance géologique et pédologique						
Description : La mise en place d'une étude universitaire ou d'une thèse sur l'impact de la réserve sur le bassin versant, d'un point de vue physico-chimique (notamment sur les effets de dénitrification des eaux), permettrait de préciser le rôle du site à l'échelle locale. La connaissance de l'état actuel de la dynamique turficole est également un point à connaître.						
Modalités techniques : Après l'identification d'un laboratoire ou institut de recherche intéressé, la personne retenue pour la thèse aura à compiler les données existantes, et recueillir de nouveaux jeux de données afin de modéliser le fonctionnement hydraulique du site. Elle pourra également prendre une série de mesures sur différents points en amont et en aval du site, définis avec les différentes parties prenantes (SBNM, PNR, CCCVL, etc) afin d'appréhender l'efficacité de la phytoépuration du site.						
Résultats attendus : Définition du rôle du marais de Taligny sur la composition physico-chimique du bassin versant				Indicateurs de réalisation : Soutenance d'une thèse Obtention de résultats		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé			Coût prévisionnel HT : 0 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : MOA à déterminer				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe / Région CVL / AELB / organismes privées / Ministère de la Transition écologique/ INRA / ERC / ANR / CIRF						
Remarques : /						

CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères					Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Évaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre						
Description : Etudier l'impact de la mise en oeuvre de la gestion des surfaces pâturées et/ou fauchées de la réserve en se basant sur les anciens suivis de la végétation (habitats) et du peuplement Orthoptérique (indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts).						
Modalités techniques : Suivi tous les ans via des relevés phytosociologiques, des groupements végétaux avec localisation (GPS et fond cartographique) des quadrats (15 quadrats de 25m ² répartis sur l'ensemble du site) au sein de groupements végétaux homogènes situés dans les parcelles pâturées et fauchées. Suivi en 2023, 2026, 2028, 2031 des Orthoptères avec réalisation de transects (4 à 6 de 50m de long répartis sur l'ensemble du site) au sein de la végétation pâturée ou fauchée selon la méthode des ILA (Indice Linéaire d'Abondance) Analyse des données récoltées pour une comparaison interannuelle de la diversité et des indices d'abondances selon le mode de gestion du couvert végétal Conclusion sur l'impact des pratiques d'entretien sur les groupes indicateurs étudiés, et préconisations pour les années suivantes						
Résultats attendus : Evaluation des effets de la gestion des habitats sur la végétation et les Orthoptères Suivi de l'évolution de la végétation et des peuplements d'Orthoptères Adaptation des pratiques de gestion des milieux				Indicateurs de réalisation : Nombre de transects/quadrats Surface des habitats Peuplement Orthoptérique		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
						Fonctionnement
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 28 920 €
2 005 €	2 905 €	2 005 €	2 005 €	2 905 €	2 005 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
3 175 €	2 185 €	2 185 €	3 175 €	2 185 €	2 185 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire						Priorité : 3
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution							
Objectif opérationnel : Développer la connaissance relative à l'histoire et aux patrimoines							
Description : La réserve se trouvant, à l'époque mérovingienne, comprise dans un ensemble de site d'importance, il sera précisé le rôle du site au travers l'histoire de cette période.							
Modalités techniques : Recherche bibliographique et rencontre des personnes ressources spécialistes de ce sujet ou ayant menées des études autour du site.							
Résultats attendus : Recherche permettant d'affiner la connaissance sur l'Histoire du marais et ses usages					Indicateurs de réalisation : Nombre de personnes contactées Nombre de données historiques collectées		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement	
Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Coût prévisionnel HT : 0 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé		
Maîtrise d'ouvrage : MOA à déterminer				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : /							
Remarques : /							

CS17		Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe				Priorité : 1	
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution							
Objectif opérationnel : Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés (aspects habitats, hydrauliques et sédimentaires)							
Description : Les travaux de restauration hydraulique vont engendrer l'émergence de nouveaux flux hydrauliques et sédimentaires, qu'il est important de surveiller afin d'éviter tout engorgement ou ensablement. Une veille sur l'évolution de la végétalisation des cours d'eau et des bras, un suivi des flux sédimentaires (stock sédiments amont notamment) et un suivi de la dynamique entre sédiments et végétation seront mis en place. En effet il est important de connaître l'évolution de ces éléments afin de permettre à la réserve de bien s'intégrer dans son environnement socio-économique.							
Modalités techniques : Plusieurs stations sont définies sur les différents cours d'eau (biefs du Négron, fossé central) pour suivre la dynamique sédimentaire et la végétation aquatique. Les points de suivis sont les suivants : sur les stations de suivis hydrauliques limnimétriques mises en place sur la réserve (3 échelles limnimétriques de Bariteau, du fossé central, du bief de Vrilly, + 2 points de suivis sur le bras de Ciret (SBNM) + sur le bras de l'Alleu et le pont de la réserve). Le suivi pourra être réalisé sur plusieurs années avec une priorité sur les 4 à 5 premières années.				Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve			
							
Résultats attendus : Suivi des dynamiques de végétalisation et de sédimentation des cours d'eau Adaptation de la gestion et de l'entretien des cours d'eau de la réserve				Indicateurs de réalisation : Nombre de stations de suivis mis en place et nombre de suivis réalisés Surface de végétalisation des cours d'eau Estimation du flux de sédiments			
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
						Fonctionnement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 16 200 €	
1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €		
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €		
Maîtrise d'ouvrage : SBNM / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL							
Remarques : /							

CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	Priorité : 1
------	---	-----------------

Objectif à long terme :
Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

Objectif opérationnel :
Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau (amont et aval du site)

Description :
Les travaux de restauration hydraulique ont un impact sur la nappe d'accompagnement du cours d'eau et sur les niveaux d'eau en général.
Il est important de poursuivre le suivi des niveaux d'eau afin de maintenir une connaissance élevée concernant ces éléments en vue d'évaluer l'impact des travaux sur le fonctionnement hydrologique de la réserve, la modification des habitats et l'impact sur les activités économiques dans et autour de la réserve.

Modalités techniques :
A l'aide du réseau piézométrique et limnimétrique en place, des données sur l'hydraulique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron sont acquises de façon régulière (à minima 1 fois par mois) de façon manuelle ou si possible avec des sondes automatisées.
Les données collectées sont analysées pour établir l'évolution de l'hydrologie du marais avec un cabinet spécialisé ou dans le cadre d'une étude universitaire. Un premier bilan est prévu en 2023 et un bilan complet pourra être réalisé en 2026.
La comparaison sur le long terme des données avant et après travaux, permettront d'améliorer l'évaluation des effets des travaux de restauration hydraulique de 2020 et permettront d'ajuster les travaux d'entretien et de gestion des cours d'eau afin de tenir compte des enjeux de la réserve.

Localisation :
Ensemble des cours d'eau de la réserve

Résultats attendus :
Suivi régulier des niveaux d'eau souterraine et de surface
Compréhension du fonctionnement hydraulique du marais de Taligny
Evaluation de l'impact des travaux et des opérations d'entretien des cours d'eau et adaptation de ces derniers


Indicateurs de réalisation :
Nombre de stations suivis
Bilan de l'évolution des niveaux d'eau


Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	17 460 €		Coût prévisionnel HT : 23 200 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	

Maîtrise d'ouvrage : PNR	Assistance à maîtrise d'ouvrage : /
------------------------------------	---

Financeurs potentiels :
Europe, Région CVL

Remarques :
/

CS19		Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)				Priorité : 1
Objectif à long terme : Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution						
Objectif opérationnel : Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau (amont et aval du site)						
Description : Les informations apportées par les inventaires concernant la macrofaune benthique, les diatomées ou les macrophytes permettent d'évaluer la qualité écologique du cours d'eau, particulièrement important à la suite des travaux réalisés par comparaison avec le suivi réalisé en 2018. Le suivi sera donc renouvelé dans les mêmes conditions afin de comparer les résultats et mesurer les effets des travaux sur la qualité biologique des travaux de restauration hydraulique.						
Modalités techniques : Reprise des suivis réalisés en 2018, à savoir une détermination de l'Indice Biologique Diatomée (IBD) et une analyse des invertébrés basée sur le protocole Macroinvertébrés Petits Cours d'Eau (MPCE - anciennement IBGN). Ce dernier permettra de calculer une note équivalent - IBGN qui sera comparée avec celle de 2018. Le suivi sera réalisé sur la même station qu'en 2018; au niveau du "Pont de la réserve" sur le bief du Négron en sortie de la RNR et sur la même période que le premier relevé (début juillet).				Localisation : Cours d'eau du Négron au niveau du pont de la réserve		
						
Résultats attendus : Evaluation de la qualité biologique du cours d'eau Comparaison avec le suivi "avant travaux" et analyse des effets de ces derniers sur la qualité biologique du cours d'eau Préconisations sur la gestion des cours d'eau				Indicateurs de réalisation : Peuplement de la macrofaune benthique, diatomées et macrophytes		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
	5 705 €					Coût prévisionnel HT : 11 960 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	6 255 €					
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CS20		Mise en place et suivi d'un éco-compteur				Priorité : 3
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Pose ponctuelle ou permanente d'un écompteur pour estimer la fréquentation du public sur le site.						
Modalités techniques : Mise en place d'un éco-compteur sur l'itinéraire du sentier ouvert au public fourni par la Région Centre-Val de Loire Relevé régulier des données (mensuelles à minima), vérification de l'état du dispositif et traitement/analyse des données pour statistique de fréquentation.				Localisation : Entrée de la réserve 		
Résultats attendus : Suivis de la fréquentation du site avec analyse des données				Indicateurs de réalisation : Pose de l'écompteur Bilan régulier de fréquentation (à minima annuel)		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement/ Fonctionnement
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	Coût prévisionnel HT : 7 200 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Région CVL						
Remarques : Ecompteur fournis par la Région Centre-Val de Loire						

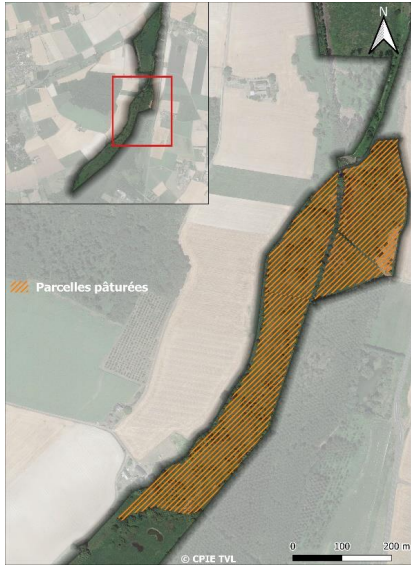
EI - PRESTATIONS DE CONSEIL, ETUDES ET INGENIERIE

« Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites, émanant directement des personnels d'une réserve naturelle ou sous-traitées, réalisé pour la réserve elle-même (ex : élaboration ou révision du plan de gestion, ou de rapports d'évaluation) ou pour les collectivités, propriétaires fonciers et partenaires socioprofessionnels portant des projets pouvant avoir un impact direct ou induit sur le bon état écologique de la réserve » - CT88, OFB

Les opérations relevant de ce volet concernent d'une part, la démarche administrative à réaliser concernant la création du sentier visant à ouvrir le site au public, et d'autre part, les différents rapports annuels des opérations réalisées ou en cours. La réflexion autour du pâturage est également intégrée à ce volet. Enfin, l'évaluation du plan de gestion (mi-parcours et finale) ainsi que la rédaction du prochain plan de gestion se trouve aussi dans cette partie.

5 opérations sont définies dans cette catégorie :

EI1	Révision du plan de pâturage
EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve
EI3	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR
EI4	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion
EI5	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve

E11		Révision du plan de pâturage				Priorité : 1
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides						
Description : Le plan de pâturage doit être revu, avec une réflexion autour des abreuvoirs, de la descente du gué béton (pose d'un fil barbelé), implantation d'un nouveau plan de pâturage (travaux d'installation des nouvelles clôtures) en concertation avec les différentes parties prenantes : commune de La Roche Clermault, éleveur, SBNM, CCCVL, PNR LAT, afin que l'action de pâturage se fasse dans de bonnes conditions. L'objectif étant le déplacement de clôtures en fonction des nouvelles conditions de pâturages (portance des sols, habitats sensibles, cheminement touristique) et le remplacement de celles déjà en place. Côté échancier la réflexion sera engagée en 2022 et la restauration/pose des clôtures en 2023 (à voir selon l'aménagement pour l'ouverture au public)						
Modalités techniques : Concernant les clôtures, sur cartographie, l'ensemble du linéaire sera redéfini en concertation avec les cogestionnaires et l'exploitant agricole afin de définir les zones d'exclos de pâturage (zones écologiques sensibles, zones trop humides pour les bovins, etc...). Les anciennes clôtures mal positionnées ou trop dégradées seront démontées. Les poteaux en bois coupés à la base pour ne pas laisser de trous qui piègeraient la microfaune et le reste du matériel (barbelés, crampons, ...) seront évacués en déchetterie. Les nouvelles clôtures seront réalisées avec des piquets acacia fendus (plus résistant à l'humidité) et 3 ou 4 rangs de fils barbelés. Concernant les abreuvoirs, pour limiter la divagation des bovins dans le cours d'eau et la dégradation de la qualité de l'eau, des pompes à museaux seront installées sur chaque parcelles. Une plateforme d'abreuvement pourra être localement créée pour éviter le surpiétinement. Concernant la passerelle, pour faciliter le franchissement du gué par le personnel, une passerelle pourra être créée à proximité du gué dont l'usage sera réservé à l'exploitant, les cogestionnaires et personnes mandatées pour intervenir sur la réserve.					Localisation : Ensemble des zones pâturées de la réserve	
						
Résultats attendus : Définition d'un nouveau plan de pâturage permettant la préservation des zones sensibles Pose d'abreuvoirs et de nouvelles clôtures de barbelés fonctionnelles					Indicateurs de réalisation : Quantité d'abreuvoirs et linéaire de clôtures créés/remplacés.	
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
1 655 €	25 505 €					Coût prévisionnel HT : 27 160 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Transmission au service de la DREAL et de la DDT 37 du projet de cheminement pour avis, si nécessaire, de l'autorité environnementale et dépôt d'un permis d'aménager.						
Modalités techniques : Sur transmission du plan de gestion et selon l'avis des services de la DREAL, DDT et OFB, et de l'évaluation de l'impact du projet sur l'environnement de la RNR, une autorisation environnementale pourra être sollicitée afin de créer le cheminement du sentier de découverte et l'installation des équipements nécessaires (platelages, passerelles, observatoires) au titre des espèces protégées et de la police de l'eau (notamment vis à vis du PPRi en vigueur). Un dépôt de dossier sera également nécessaire pour les autorisations d'urbanisme de création des aménagements du cheminement et la création de l'aire d'accueil (parking, ...) par le dépôt d'une demande de permis d'aménager.						
Résultats attendus : Autorisation administrative permettant l'amélioration de l'accessibilité au site		Indicateurs de réalisation : Dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale (si nécessaire) Dépôt d'une demande d'urbanisme				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
2 115 €						Coût prévisionnel HT : 2 115 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

E13	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion						
Description : La rédaction d'un bilan des actions réalisées durant l'année écoulée (diffusé sous le nom de "rapport d'activité") permet de partager les résultats des actions menées, analyse leurs effets et facilite le porté à connaissance pour l'ensemble des différents acteurs liés à la RNR et des membres du comité consultatif de gestion.						
Modalités techniques : Un bilan annuel sera rédigé reprenant autant que possible : - la liste des opérations mise en œuvre dans l'année écoulée - le détail technique et financier des opérations - une analyse de la réalisation et des préconisations (si il y a lieu) pour leur reconduction - un bilan financier global (dépenses/recettes) de l'année réalisée par les gestionnaires						
Résultats attendus : Rédaction d'un bilan annuel diffusé aux partenaires de la réserve et membres du comité consultatif Analyse de la mise en œuvre des opérations et préconisations sur leurs reconduites		Indicateurs de réalisation : Rédaction et diffusion du bilan annuel				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	Coût prévisionnel HT : 19 500 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR			Assistance à maîtrise d'ouvrage : CCCVL			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

E14	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion					Priorité : 1
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion						
Description : Une évaluation du plan de gestion doit être réalisée au bout de cinq ans, puis à la fin du plan de gestion, afin de pouvoir prendre du recul sur les années écoulées, analyser la mise en œuvre de la programmation, l'efficacité des opérations, l'atteinte ou la progression vers les objectifs et la prise en considération des enjeux.						
Modalités techniques : Modification de la section A « Diagnostic de la RNR » : - Evolution des habitats et des espèces (état de conservation, localisation, découvertes...) - Evaluation de l'impact des actions de restauration et d'entretien sur la diversité patrimoniale - Evolution des activités socio-économiques locales - Réévaluation des enjeux sur la RNR Modification de la section B « Gestion de la RNR » : - Reformulation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels - Définition des opérations d'investissement et de fonctionnement - Estimation des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des opérations. De nouvelles opérations pourront être définies, en fonction des conclusions de chaque évaluation.						
Résultats attendus : Evaluation de l'efficacité des opérations d'aménagement, de restauration et d'entretien menées au cours des deux fois six années sur la RNR Réalisation d'un nouveau plan de gestion de la RNR pour la période post 2033					Indicateurs de réalisation : Rapport d'évaluation à mi-parcours Rédaction d'un nouveau plan de gestion à l'horizon 2033	
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
					25 350 €	Coût prévisionnel HT : 74 700 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
					49 350 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : CCCVL		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

E15	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	Priorité : 3
-----	--	-----------------

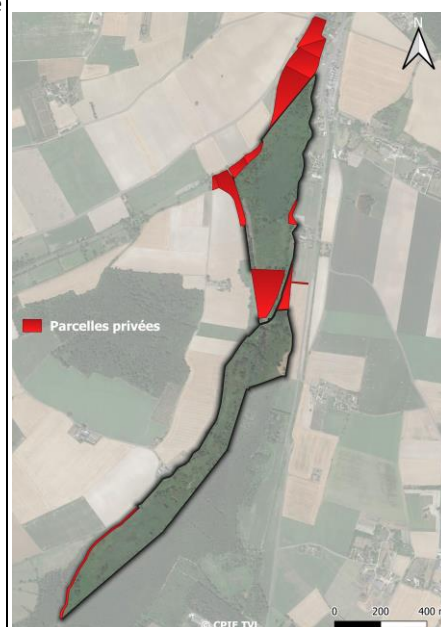
Objectif à long terme :
Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

Objectif opérationnel :
Gérer l'évolution du périmètre de la RNR

Description :
Le périmètre du site peut être amené à évoluer selon les opportunités foncières, que les co-gestionnaires garderont en vue afin de permettre le développement de la RNR.

Modalités techniques :
Une veille sur les ventes de parcelles privées dans le périmètre de l'ENS du marais de Taligny et bordant la réserve sera effectuée.
Le droit de préemption mis à disposition par le département dans le cadre de la politique des ENS pourra être sollicité.

Localisation :
Parcelles privées autour de la réserve



Résultats attendus :
Agrandissement de la maîtrise foncière publique autour de la réserve

Indicateurs de réalisation :
Nombre de parcelles acquises

Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	Coût prévisionnel HT : 3 600 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	

Maîtrise d'ouvrage :
CCCVL / Commune

Assistance à maîtrise d'ouvrage :
/

Financeurs potentiels :
Europe, Région CVL

Remarques :
Coûts prévisionnels ne tenant pas compte des frais de préemption (acquisition des parcelles et frais notariés).

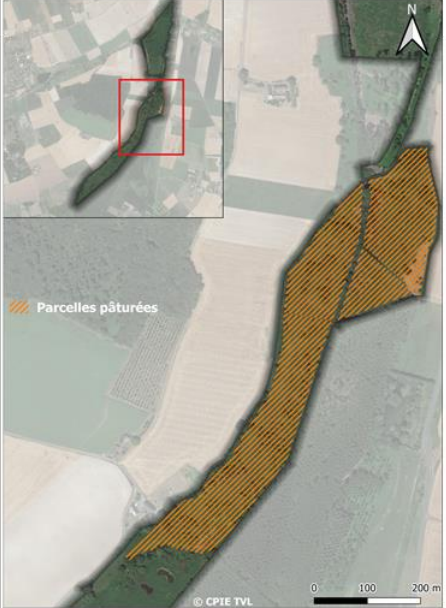
IP - INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

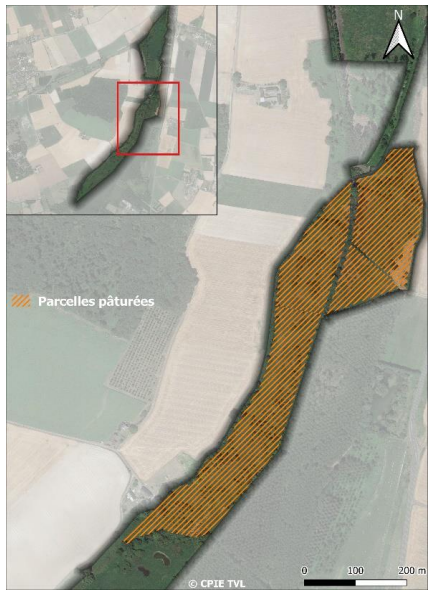
« Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires. Exclut les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relève du domaine d'activité précédent » - CT88, OFB

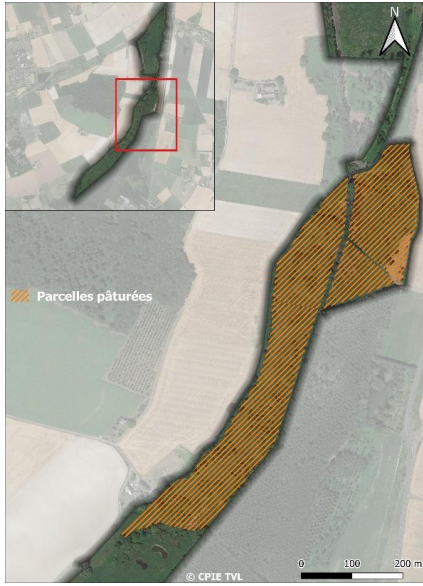
Le site fait l'objet de travaux relevant de l'entretien, voire la restauration de milieu naturel. C'est un des aspects récurrents du plan de gestion, combinant à la fois du pâturage, du broyage, du débroussaillage, de la plantation, mais aussi de la création et de l'entretien de mare, etc. Les travaux sur la restauration morphologique des cours d'eau sont également inclus dans ce volet, de même que la gestion des espèces pouvant nuire au bon état écologique et biologique du site (EEE, grand gibier en trop grand nombre).

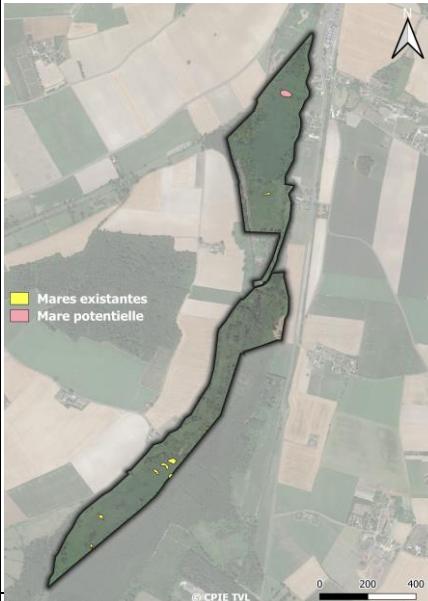
20 opérations sont définies dans cette catégorie :

IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)
IP2	Entretien du parc du clôture
IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage
IP4	Entretien et création de mares
IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site
IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud
IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)
IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve
IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière
IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés
IP11	Gestion des chardons (<i>Cirsium</i> sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)
IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)
IP13	Suivi et régulation des EEE flore
IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords
IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier
IP16	Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)
IP17	Création et maintien de stations d'étrepage
IP18	Entretien et création d'arbres têtards
IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais
IP20	Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR

IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides						
Description : En s'appuyant sur le renouvellement de la convention établie entre les propriétaires, les co-gestionnaires et l'éleveur, le site fera l'objet d'un pâturage extensif. Cette action doit être reprécisée techniquement (localisation du pâturage, chargement, période, présence d'espèces patrimoniales) chaque année afin de correspondre avec la réalité du terrain, évoluant annuellement.						
Modalités techniques : Une convention sera passée avec un exploitant local pour la mise en pâture de bovins et définira : <ul style="list-style-type: none"> - le type de bovins, de préférence de faible poids (type génisses) pour limiter l'impact sur les sols - les dates de mise à l'herbe à partir du mi-printemps jusqu'à la fin de l'été en fonction des sensibilités écologiques - la rotation des parcelles pâturées - la charge de pâturage maximum qui pourra varier de 0,5 à 0,8 UGB/ha - l'interdiction d'utilisation d'intrants et de produits de traitements chimiques sur les animaux et les pâtures (vermifuges, insecticides, ...). 		Localisation : Ensemble des zones pâturées de la réserve 				
Résultats attendus : Maintien d'une activité agricole sur le marais respectueuse de la sensibilité du site Entretien des milieux ouverts, diversification du cortège floristique, conservation des habitats et des espèces sensibles Planification dans le temps et l'espace du nombre de bêtes à installer pour le pâturage		Indicateurs de réalisation : Renouvellement de la convention Mise en œuvre du pâturage extensif				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	Coût prévisionnel HT : 3 600 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL			Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP2	Entretien du parc de clôture						Priorité : 2
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines							
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides							
Description : Avant et après la réfection du parc de clôture celui-ci devra être évalué chaque année et des travaux d'entretien devront être réalisés afin de maintenir l'intégrité du parc ainsi que le fonctionnement des abreuvoirs.							
Modalités techniques : Une visite annuelle sera effectuée afin de définir les opérations nécessaires pour maintenir la fonctionnalité de la clôture et des éléments associés (porte herbagères, abreuvoirs, etc...). Les interventions d'entretien peuvent intervenir toute l'année au grés des besoins constatés. Les opérations pourront être réalisées par les services techniques de la CVL, une entreprise spécialisée ou l'exploitant lui-même.				Localisation : Ensemble des zones pâturées de la réserve 			
Résultats attendus : Parc de clôture fonctionnel et de bonne qualité				Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'entretien du parc de clôture			
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement	
300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	Coût prévisionnel HT : 8 550 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
1 950 €	300 €	1 950 €	300 €	1 950 €	300 €		
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL							
Remarques : /							

IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage					Priorité : 1
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides						
Description : Selon l'année et la dynamique de la végétation, une action de broyage sera réalisée (par les services techniques de la CCCVL) sur les refus de pâturages qui peuvent favoriser l'implantation de ligneux au sein des parcelles pâturées et des zones à fort enjeux floristique.						
Modalités techniques : L'opération de broyage devra être réalisée en début d'automne (septembre à octobre) après le retrait des bovins et avant que le marais soit trop humide. Selon l'état des parcelles après pâturage et après concertation entre les cogestionnaire un broyage pourra être réalisé sur la totalité ou une partie des parcelles afin de limiter les zones non-paturées qui pourraient favoriser l'implantation de ligneux (ronces, saules, ...). Autant que possible, le broyage sera limité (par exemple une année sur deux) afin d'éviter une accumulation trop importante de matière organique et un appauvrissement de la diversité floristique.				Localisation : Ensemble des zones pâturées de la réserve 		
Résultats attendus : Elimination des refus de pâturage Maintient de l'état des zones pâturées sans dégradations de la diversité floristique				Indicateurs de réalisation : Nombre de fauches/broyages des refus de pâturage		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	Coût prévisionnel HT :
2028	2029	2030	2031	2032	2033	3 000 €
250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP4		Entretien et création de mares				Priorité : 3
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides						
Description : Un réseau de mares est existant sur l'ensemble de la réserve. Leurs pérenités et le maintient de la biodiversité qu'elles accueillent nécessite un suivi et un entretien minimum. Pour cela, un curage pourra être nécessaire selon le taux de comblement constaté. Des nouvelles mares pourront également être ponctuellement créée, notamment dans le cadre de la création du sentier de découverte afin de servir de support pédagogique pour les animations avec les publics (1 ou 2 mares pour la découverte de la faune et de la flore des mares).						
Modalités techniques : Les travaux de création ou d'entretien des mares seront réalisés avec l'aide d'engins mécanisés, si possible, adaptés à la faible portance des sols. Les curages seront réalisés sur au maximum 2/3 de la surface des mares pour conserver une partie de la faune et de la flore. Les travaux de création ou d'entretien seront réalisés en début d'automne pour limiter l'impact sur la faune. Un repérage préalable des zones sensibles écologiques (flore ou faune patrimoniale) sera effectué au préalable pour éviter tout impact. Les déblais de curage ou de création seront évacués du site.				Localisation : Ensemble de la réserve		
						
Résultats attendus : Réseau de mares fonctionnelles pour les espèces et les habitats patrimoniaux				Indicateurs de réalisation : Nombre de créations et d'entretiens de mares Peuplement d'espèces ou d'habitats typiques (Amphibiens, Odonates, Invertébrés aquatiques, plantes hygrophyles, herbiers de Characées)		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
1 500 €					805 €	Coût prévisionnel HT : 14 660 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
12 355 €						
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	Priorité : 1
-----	--	-----------------


Objectif à long terme :
Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

Objectif opérationnel :
Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides

Description :
Un ancien fossé de drainage est présent sur la pointe nord du marais et est connecté au Quincampoix, entraînant l'assèchement d'une partie de la roselière nord. Ce fossé sera comblé avec des matériaux tourbeux (reste de déblais de création des mares en 2019) sur une partie ou sa totalité en fonction des matériaux disponibles. Selon les possibilités techniques et budgétaires, une petite mare à vocation pédagogique pourra être créée en laissant une portion de ce fossé qui serait élargi (opération en lien avec la création de mares).

Modalités techniques :
Reprise des matériaux tourbeux stockés en bordure du site (déblais des mares créées en 2019) et dépôt dans le fossé de drainage à l'aide d'engins mécanisés.
Réalisation en période automnale (septembre-octobre) pour limiter l'impact sur la faune et profiter de la portance des sols.
Élargissement d'un tronçon de 10 m de fossé sur 10 m de large avant l'exutoire dans le Quincampoix pour création d'une petite mare à vocation pédagogique le long du futur sentier. Les déblais compléteront le comblement du fossé de drainage.

Localisation :
Partie nord de la réserve



Résultats attendus :
Comblement du fossé de drainage nord
Réhumidification de la roselière et conservation de l'habitat
Création d'une mare pédagogique

Indicateurs de réalisation :
Comblement du fossé

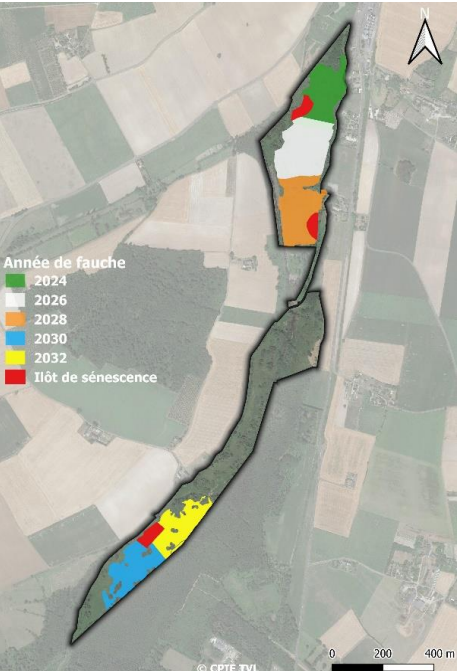
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
3 500 €						
2028	2029	2030	2031	2032	2033	Coût prévisionnel HT : 3 500 €


Maîtrise d'ouvrage :
SBNM


Assistance à maîtrise d'ouvrage :
/


Financeurs potentiels :
Agence de l'Eau, Région CVL, CD37

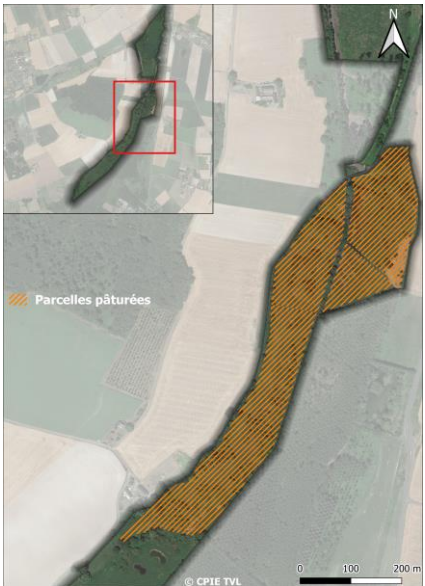
Remarques :
/

IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	Priorité : 3				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides						
Description : Afin de maintenir une bonne dynamique de cet habitat patrimonial et freiner son atterrissement, la roselière sera broyée/fauchée avec une exportation des produits.						
Modalités techniques : L'opération se fera en plusieurs tranches et avec des engins équipés de manière à limiter l'impact sur le sol. Ces travaux se réaliseront au moment où l'impact sur les espèces patrimoniales sera le moins important de mi-août à fin octobre. Travaux réalisés par tranche d'environ 2,5ha/an tout les deux ans pour couvrir l'entièreté du site. Les produits de fauche/broyage seront évacués du site et autant que possible valorisés (compostage, amendement organique pour parcelles agricoles proches etc ...).	Localisation : Roselières de la réserve 					
Résultats attendus : Broyage/fauche de la roselière Maintien d'une dynamique de végétation, limitation de l'atterrissement de la roselière et conservation d'un habitat patrimonial Dommages sur le milieu et les espèces patrimoniales évités	Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions de broyage/fauche de la roselière Surface de roselières fauchées					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		4 605 €		4 605 €		
2028	2029	2030	2031	2032	2033	Coût prévisionnel HT : 24 075 €
4 955 €		4 955 €		4 955 €		
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)					Priorité : 1
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien						
Description : Les cours d'eau feront l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier afin de limiter l'envasement ou l'ensablement avec un développement trop important des hélophytes ou de la ripisylve qui pourraient perturber l'écoulement des flux et impacter les activités socio-économiques autour de la réserve. Ces actions se concentreront davantage les 4 à 5 premières années, en attendant la mise en équilibre d'un profil de cours d'eau amont-aval stabilisé.						
Modalités techniques : Selon les constats réalisés dans le cadre des différents suivis prévus au plan de gestion (suivi hydraulique, suivis sédimentaires, ...) et selon les besoins exprimés dans le cadre des activités socio-économiques (maintien de la sylviculture, pâturage, pêche de loisirs, ...) ou la création et l'entretien du sentier de découverte, des opérations d'entretien pourront avoir lieu. Elles pourront porter sur : <ul style="list-style-type: none"> - le dévasement/désensablement ponctuel de sédiments accumulés suite aux travaux sur le hydraulique de la réserve (Négron, fossé central, ...) - le débroussaillage, l'élagage ou l'abatage ponctuel de végétation de rives - le faucardage ou l'arrachage ponctuel de végétation aquatique (hors espèces ou habitats patrimoniaux type ; Zannichellia palustris) Ces opérations devront être réalisées en concertation avec les cogestionnaires de la réserve et sur des périodes et des envergures ne portant pas atteintes à la sensibilité des espèces patrimoniales. Autant que possible il sera privilégié l'utilisation de moyens humains léger pour limiter le dérangement sur la réserve.				Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve 		
Résultats attendus : Maintien d'écoulements hydrauliques et de flux sédimentaires compatibles avec les activités socio-économiques autour et dans la réserve Maintien d'ouverture dans la ripisylve des cours d'eau Conservation des herbiers aquatiques et rivulaires ainsi que des espèces patrimoniales associées				Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'entretien des cours d'eau Linéaires de cours d'eau entretenus		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
4 200 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Coût prévisionnel HT :
2028	2029	2030	2031	2032	2033	37 200 €
3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Maîtrise d'ouvrage : SBNM / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien						
Description : Les travaux de restauration hydraulique à l'échelle du bassin du Négron et du Quincampoix seront réalisés dans le cadre du contrat territorial des Bassins du Négron, Saint-Mexme-Vienne aval et affluents 2021-2023 afin de poursuivre les actions de restauration entreprises ces dernières années, dans un but de restauration écologique globale autour de la RNR. Au sein de la RNR, il est notamment prévu de créer un méandre du Quincampoix sur la limite ouest de la réserve afin de restaurer sa morphologie et limiter son effet drainant sur le marais.						
Modalités techniques : Les travaux peuvent porter sur plusieurs aspects de la morphologie des cours d'eau et selon les situations peuvent nécessiter : <ul style="list-style-type: none"> - une recharge granulométrique du lit des cours d'eau pour restaurer des radiers en pierres et graviers qui peut également s'accompagner d'un comblement partiel du lit pour remonter les fonds (cas des biefs surcreusés) - un terrassement des berges trop abruptes pour adoucir les pentes et créer en pied de berges des banquettes favorisant l'implantation d'hélophytes - le rémeandrage partiel de tronçon de cours d'eau pour atténuer les pentes et ralentir les écoulements - la gestion de la végétation rivulaire (débroussaillage, élagage, retrait d'embâcles, ...) A minima, une restauration du Quincampoix et du Négon (création de radier, terrassement des berges et création d'un méandre dans la réserve) est prévue dans le cadre du contrat territorial. Les détails techniques des aménagements prévus sur le secteur par le SBNM sont disponibles en annexe 9.	Localisation : Ensemble des cours d'eau de la réserve et sur le Quincampoix 					
Résultats attendus : Réseau hydraulique du bassin versant restauré écologiquement Limitation du drainage de la zone humide Restauration d'habitats de cours d'eau	Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions de restauration hydraulique Linéaire de cours d'eau restauré					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
16 204 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Coût prévisionnel HT :
2028	2029	2030	2031	2032	2033	49 204 €
3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Maîtrise d'ouvrage : SBNM				Assistance à maîtrise d'ouvrage : CCCVL		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, Agence de l'Eau, CD37						
Remarques : Coûts de prestations externalisés estimés uniquement pour 2022						

IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : A l'aide de matériel adapté selon la nature des travaux, les repousses de peupliers et de saules seront abattues afin de maintenir l'intégralité de la roselière et son bon état écologique. Des taillis pourront localement être conservés.						
Modalités techniques : Repérage préalable sur cartographie des taillis ou repousses de saules/peupliers à abattre. Interventions si possibles manuelles selon l'importance des travaux. Coupes et rognage de souches réalisées en automne. Evacuation autant que possible des produits de coupes ou selon configuration broyage sur place. Des zones de boisements périphériques à la roselières seront conservés (zones nord, est et ouest en particulier sur la roselière nord). Des intervention visant à limiter l'extension de ces boisements seront à privilégier.	Localisation : Roselières de la réserve 					
Résultats attendus : Maintien de l'habitat roselière ouvert et retrait des repousses de saules/peupliers trop envahissants au cœur de cet habitat	Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'abatage de peupliers et de saules Surface de roselière défrichée					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		3 455 €				Coût prévisionnel HT : 7 160 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
3 705 €						
Maîtrise d'ouvrage :				Assistance à maîtrise d'ouvrage :		
CCCVL				PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés					Priorité : 1
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : Pour conserver les habitats de bas marais et la flore patrimoniale associée, il est nécessaire de limiter le développement et l'extension des bosquets de ligneux (saules, frênes, cornouillers, ronces ...) dont une partie seront abattus ou broyés. Une part (à minima la moitié) des taillis seront conservés.						
Modalités techniques : Repérage préalable sur cartographie des taillis et bosquets à abattre ou broyer. Les bosquets à évacuer seront prioritairement les jeunes repousses (moins de 10m ²), les sujets morts (zones récemment noyées par les travaux en 2020), les bosquets empiétant sur les stations d'espèces ou habitats patrimoniaux. Une attention particulière sera portée sur la conservation des sites de nidification les plus favorables et les stations de suivi du STOC -captures. Interventions si possibles manuelles selon l'importance des travaux. Coupes réalisées en automne. Evacuation autant que possible des produits de coupes ou selon configuration broyage sur place.				Localisation : Ensemble des zones pâturées de la réserve 		
Résultats attendus : Maintien des secteurs pâturés ouverts Conservation des habitats et des espèces floristiques patrimoniales				Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'abattage de ligneux Surface des secteurs pâturés réouverts		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
						Fonctionnement
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 12 410 €
			5 955 €			
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
			6 455 €			
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

IP11	Gestion des chardons (<i>Cirsium</i> sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	Priorité : 1
-------------	--	-------------------------

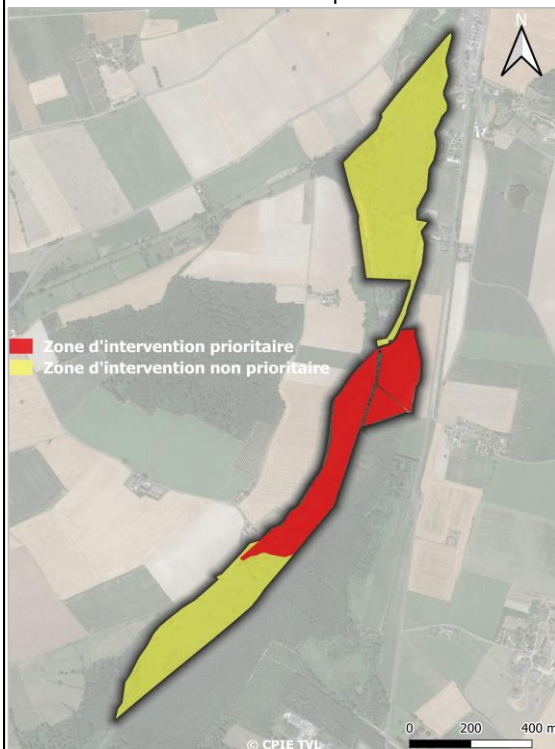
Objectif à long terme :
Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

Objectif opérationnel :
Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site

Description :
Sur les zones pâturées, mais aussi à l'échelle du site, une lutte contre *C. vulgare* et *C. arvense* sera réalisée avec un broyage localisé, afin d'éviter leur prolifération.

Modalités techniques :
Un repérage annuel de zones de présence sera réalisé tous les printemps afin d'établir une cartographie fine des secteurs à traiter et limiter ainsi le passage d'un engin broyeur uniquement sur les zones concernées et limiter le dérangement sur la faune du site. La priorité sera donnée sur les zones pâturées et les secteurs présentant de gros foyers d'invasions afin de conserver des zones favorables au *Rhopalocères* de la réserve.
Le broyage devra se faire pendant la floraison des chardons et avant leur montée en graines, soit selon les années courant juin - début juillet au plus tard.

Localisation :
Ensemble de la réserve avec priorité sur les zones



Résultats attendus :
Diminution de la quantité de *Cirsium* sp à l'échelle du site

Indicateurs de réalisation :
Nombre d'interventions de broyage de *Cirsium* sp
Quantité (surface) de *Cirsium* sp broyés chaque année

Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033	Coût prévisionnel HT : 7 230 €
603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	

Maîtrise d'ouvrage : CCCVL	Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR
--------------------------------------	---

Financeurs potentiels :
Europe, Région CVL

Remarques :
/

IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : Afin d'éviter que le site ne souffre de la présence d'EEE, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les co-gestionnaires pourront intervenir rapidement pour mettre en place les mesures nécessaires (piégeages, captures ou destructions), par exemple un nid de Frelon Asiatique à détruire rapidement. Pour le cas du Ragondin déjà bien présent, un programme de piégeage devra être organisé avec un groupement de piégeurs.						
Modalités techniques : Une veille permanente sera organisée sur la réserve afin de surveiller l'introduction ou la prolifération d'espèces exotiques invasives faunistiques. Cette veille pourra être réalisée par : - la surveillance visuelle, l'observation directe ou indirecte d'individus ou de traces - la recherche d'individus par piégeage ou analyses ADN - la collecte d'information ou de témoignage d'usagers du site En cas de constat de nouvelles espèces invasives (Xénope lisse, Raton laveurs, Trachémydes...), de risques de santé ou de sécurité du publique (Frelon asiatique) un action de prélèvement et/ou de destruction pourra être organisée par les cogestionnaires sans délais et par tous types de moyens en respect de la réglementation en vigueur. Pour les espèces déjà présentes ou présentant un caractère risquant d'altérer les habitats ou la faune et/ou la flore de la réserve, des actions de régulations/destruction par tous moyens pourront être organisées sur autorisation des cogestionnaires. Un partenariat avec une association de piégeage FREDON/CC CVL a été mis en place pour piéger les ragondins. La CC CVL sera plus particulièrement en charge du suivi et de la régulation des ragondins et des frelons asiatiques. Le PNR pourra intervenir ponctuellement sur d'autre EEE (Xénope lisse notamment).						
Résultats attendus : Détection et régulation si besoin des EEE faune		Indicateurs de réalisation : Nombre de données EEE faune recensées Effectif d'EEE faune régulées				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	Coût prévisionnel HT : 6 720 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL			Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP13	Suivi et régulation des EEE flore	Priorité :				
2						
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : Afin d'éviter que le site ne souffre de la présence d'EEE, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les co-gestionnaires pourront intervenir rapidement pour réaliser des interventions et limiter leur présence.						
Modalités techniques : Une veille permanente sera organisée sur la réserve afin de surveiller l'introduction ou la prolifération d'espèces exotiques invasives floristiques. Cette veille pourra être réalisée par : - la surveillance visuelle - la collecte d'information ou de témoignage d'usagers du site En cas de constat de nouvelles espèces invasives (Jussies, Renouée du Japon, ...), de risques de santé ou de sécurité du publique (Berce du Caucase) une action de prélèvement et/ou de destruction pourra être organisée par les cogestionnaires sans délais et par tous type de moyens en respect de la réglementation en vigueur. Pour les espèces déjà présentes ou présentant un caractère risquant d'altérer les habitats ou la faune et/ou la flore de la réserve, des actions de régulations/destruction par tous moyens pourront être organisées sur autorisation des cogestionnaires.						
Résultats attendus : Détection et régulation si besoin des EEE flore		Indicateurs de réalisation : Nombre de données de EEE flore recensées Quantité d'EEE flore régulées				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
355 €	355 €	253 €	253 €	253 €	253 €	Coût prévisionnel HT : 3 235 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

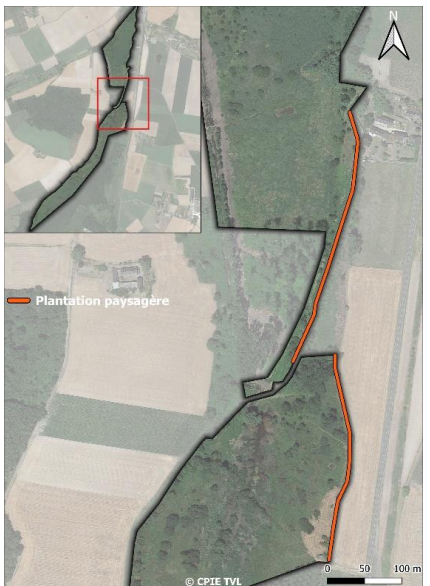
IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords					Priorité : 3
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : Afin d'éviter que les milieux soit refermés par les ronciers et certains habitats dégradés, notamment aux abords du site, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si des ronciers trop volumineux se développent.						
Modalités techniques : Dans les cadres des différentes opérations d'entretien des milieux de la réserve (cours d'eau, pâtures, chemin de découverte), une surveillance sera effectuée sur les ronciers. Des interventions manuelles si possible seront réalisées pour broyer les zones de développement de ronciers trop importants qui pourraient dégrader des habitats ou gêner des activités socio-économiques (pâturage, chemin de découverte). Cette opération devra se faire à l'automne ou l'hiver, hors période de nidification de l'avifaune.						
Résultats attendus : Détection et régulation si besoin des ronciers Conservation des habitats et conciliation des usages				Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions de régulation de ronciers Surface de ronciers broyée		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
	2 150 €		2 150 €			Coût prévisionnel HT : 6 650 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
		2 350 €				
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

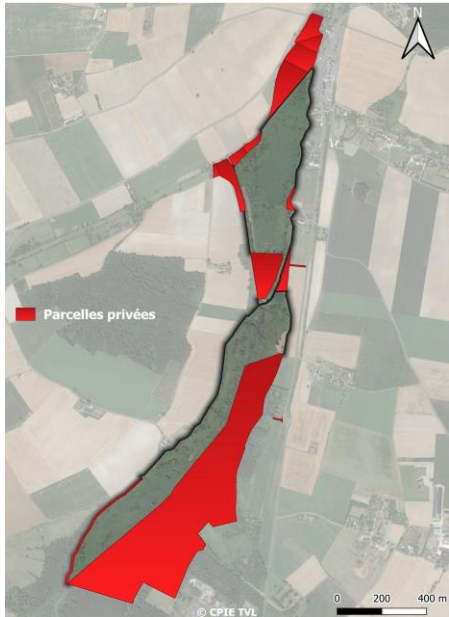
IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site						
Description : Afin de limiter l'impact sur les cultures attenantes, mais également sur la RNR, une veille sera organisée afin d'estimer la présence de grand gibier (Sangliers, Chevreuil européen ou Cerf élaphe). Cette veille, si elle pointe une densité trop importante, pourra engendrer une régulation des espèces concernées, après concertation et validation de la commune et des co-gestionnaires.						
Modalités techniques : Une veille reposant sur les observations directes et indirectes (traces, alimentation, piégeage photographiques, dégâts sur cultures et/ou prairies) sera réalisée par les cogestionnaires. Les régulations doivent être organisées sur demande du bénéficiaire du droit de chasse de la commune de la Roche-Clermault ou par une autre personne (morale ou physique) désignée par la commune ; Les demandes doivent être adressées par courrier postal ou électronique, au plus tard 4 jours ouvrés avant la date de régulation à la commune de la Roche-Clermault avec copie aux cogestionnaires ; La commune formule une réponse écrite (postale ou électronique) après avoir pris l'avis des cogestionnaires ; Les régulations doivent être réalisées entre le 15 août et le 1er mars de l'année suivante ; Sur demande exceptionnelle et en cas de constat de dégâts sur les cultures et/ou prairies et/ou plantations sylvoles contigües à la réserve, les régulations peuvent être organisées jusqu'au 31 mars ; Les régulations sous forme de battues sont limitées à quatre jours par année civile ; Les régulations par tirs sélectifs (à balle ou à l'arc) peuvent être réalisées à l'approche discrète (sans chiens) et/ou à l'affut sans limite de répétition tant que l'objectif de régulation défini sur l'autorisation émise par la commune n'est pas atteinte. Le demandeur de la régulation est responsable de la sécurité obligatoire en vigueur liée à l'activité et au respect du règlement de la réserve par tous les participants ; Le demandeur transmettra le bilan de la régulation à la mairie et aux cogestionnaires au maximum dans les 15 jours suivants sa réalisation.						
Résultats attendus : Détection et régulation si besoin du grand gibier Limitation des dégâts sur les cultures/prairies/plantations voisines de la réserve		Indicateurs de réalisation : Nombre d'opérations de régulation de grand gibier réalisées Effectif de grand gibier prélevé Surface de dégâts de cultures déclarée (source FDC 37)				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	Coût prévisionnel HT : 6 060 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	
Maîtrise d'ouvrage : Commune et co-gestionnaires				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP16	Balilage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)					Priorité : 1
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Préserver les patrimoines						
Description : La présence d'espèces patrimoniales peut engendrer une gestion particulière et plus fine des espaces où elles se trouvent. Les stations des espèces seront localisées et délimitées annuellement afin que les actions de gestion (pâturage ou broyage) et d'entretien (entretien du sentier, des rives de cours d'eau) ne les impactent pas.						
Modalités techniques : Repérage annuel des stations d'espèces protégées (en lien l'opération de suivi de la flore patrimoniale) sur les secteurs concernés par le pâturage, broyage ou l'entretien de la réserve. Pose de jalons ou de clôture d'exclos permettant la délimitation et le repérage des stations à préserver.						
Résultats attendus : Localisation et délimitation précise des espèces patrimoniales sur les espaces concernés par le broyage/pâturage Espèces patrimoniales non impactées par le broyage/pâturage				Indicateurs de réalisation : Nombre et surface d'exclos au broyage/pâturage Quantité d'espèces patrimoniales préservées		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	Coût prévisionnel HT : 1 230 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP17	Création et maintien de stations d'étrépage					Priorité : 2
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Préserver les patrimoines						
Description : Les milieux pionniers sont favorables à plusieurs espèces patrimoniales dont la Samole de Valérand. Des stations d'étrépage seront créées à différents endroits de la réserve afin de favoriser la présence de ces espèces. Les zones d'étrépage pourront être entretenues annuellement.						
Modalités techniques : Décapage ponctuel de la surface du sol sur une profondeur maximum de 40 cm et une surface inférieure à 50 m ² à l'aide de moyens mécanisés. Le choix des stations décapés devra éviter les zones de présence de flore patrimoniale. Les anciennes placettes d'étrépages créées en 2019 et les bordures de mares pourront être concernées par l'opération.						
Résultats attendus : Réseau de milieux pionniers fonctionnels Présence d'une flore patrimoniale				Indicateurs de réalisation : Nombre de créations et de maitiens de stations d'étrépage		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
		1 505 €				Coût prévisionnel HT : 4 715 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 605 €			1 605 €			
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

IP18	Entretien et création d'arbres têtards					Priorité : 3
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Affirmer une identité paysagère						
Description : Après avoir identifié les sujets aptes sur l'ensemble de la réserve, les arbres seront taillés en têtard. Les arbres taillés durant l'ancien plan de gestion feront l'objet d'un entretien afin de maintenir la taille en "trogne". Le bois pourra être conservé sur place ou évacué, selon le volume qu'il représente. Une attention sera apportée sur l'état de santé des arbres et notamment sur la Chalarose du frêne. Si la maladie est présente localement, aucune action de travaux sera menée.						
Modalités techniques : Repérage et localisation d'arbres (frênes ou saules) pouvant être émondés. Diamètres favorable du tronc entre 10 et 20 cm maximum. Hauteur de l'émondage de 1m50 à 2m50 maximum. Les anciens sujets déjà créés seront remis en têtard par élaguage de toutes les branches. Si possible, une partie du bois buche sera laissée sur place en petit tas pour créer des habitats favorables au amphibiens, insectes ou champignons. Les branchages pourront être broyés sur place et les produits réutilisés en paillage pour d'éventuels plantations ou évacués du site autant que possible.						
Résultats attendus : Maintenir un réseau d'arbres têtards structurant le paysage Favoriser l'accueil sur le long terme d'une faune patrimoniale (chiroptères, insectes, ...)				Indicateurs de réalisation : Nombre de créations et d'interventions d'entretien d'arbres têtards		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
			3 455 €			Coût prévisionnel HT : 3 455 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais					Priorité : 2
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Affirmer une identité paysagère						
Description : Pour limiter la visibilité de la route depuis le site et contribuer à la structuration paysagère du marais, un regarnissage sera effectué si besoin sur la haie plantée en 2015 ainsi que sur les ripisylves du bras du Ciret et du fossé central.						
Modalités techniques : Repérage des secteurs nécessitant un regarnissage (ripisylve ou haie plantée en 2015) en veillant à conserver pour les cours d'eau des secteurs "ouverts" favorables aux héliophytes et espèces patrimoniales (Agrion de Mercure, Campagnol amphibie, ...). Les plantations seront faites à l'aide de paillage, de tuteurs et de manchons de protection pour favoriser la bonne reprise des plants. Fourniture de plants certifiés "végétal local" et dont l'essence sera adaptée aux conditions et déjà présente sur la réserve (Cornus sanguinea, Sambucus nigra, Prunus spinosa, Coryllus avellana, Salix sp., ...). Réalisation des plantations entre novembre et janvier avec pose de protection anti-rongeurs, paillage naturel (broyat de végétaux) et tuteur de repérage.				Localisation : Haie le long des pâtures de la réserve, ripisylve le long des cours d'eau 		
Résultats attendus : Constitution d'une haie et de linéaire de ripisylve équilibrés et diversifiés favorable à la faune Réduction de la visibilité de la RD 759 depuis la réserve Renforcement de l'attrait paysager				Indicateurs de réalisation : Nombre de plantations réalisées et linéaires reconstitués		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
		3 955 €				Coût prévisionnel HT :
2028	2029	2030	2031	2032	2033	3 955 €
Maîtrise d'ouvrage :				Assistance à maîtrise d'ouvrage :		
CCCVL				/		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

IP20		Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR				Priorité : Optionnelle
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Gérer l'évolution du périmètre de la RNR						
Description : Dans l'hypothèse d'un changement d'occupation des sols ou de l'acquisition par la collectivité de certaines parcelles dans le périmètre de l'ENS à proximité de la RNR, des actions de restauration de ces parcelles pourront être envisagées afin d'étendre la gestion effectuée au sein de la RNR. Ces parcelles pourront devenir propices à l'accueil des espèces et à la restauration d'habitats de zones humides.						
Modalités techniques : Selon les situations, un diagnostic écologique des parcelles concernées sera effectué et définira une liste d'opérations permettant de restaurer les habitats présents en cohérence avec les enjeux de la réserve. Après obtention des autorisations administratives nécessaires (défrichement, loi sur l'eau, espèces protégées, ...) les opérations de restauration seront mises en œuvre à l'identique de celles décrites dans le plan de gestion de la réserve (broyage de ligneux, fauche exportatrice, mise en pâte, etc...) selon les conditions de la parcelle.				Localisation : Parcelles privées autour de la réserve		
						
Résultats attendus : Mise en œuvre d'une gestion cohérente des parcelles autour de la réserve sur le périmètre de l'ENS Augmentation de la surface d'habitats d'intérêt patrimonial autour de la réserve				Indicateurs de réalisation : Surface d'habitats restaurés ou gérés autour de la réserve		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Coût prévisionnel HT : 0 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : /						
Remarques : Coûts non estimables, variables selon les parcelles.						

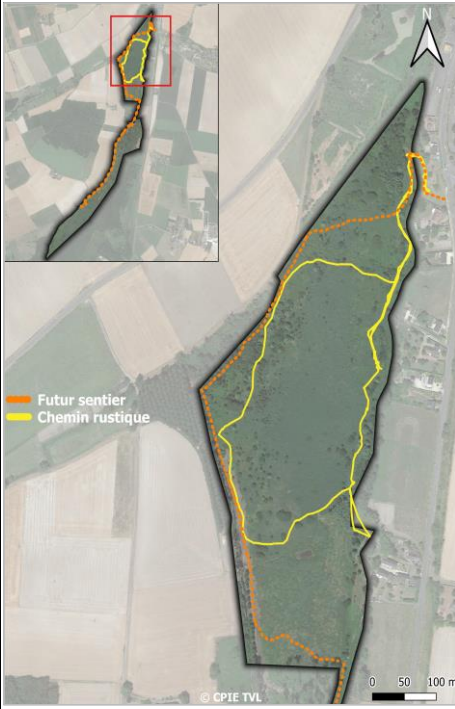
CI CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL


« Intègre la création ou l'entretien de panneaux d'information (réglementation, sensibilisation), de sentiers, de la signalétique, du balisage, d'aires de stationnement, de petites structures (postes d'observation, passerelle d'accès, vitrine géologique, etc.). Intègre la contribution à la sécurité des visiteurs et les infrastructures de maîtrise des flux (barrière, grillage, etc.) pour la sauvegarde des milieux » - CT88, OFB

Le site du marais de Taligny, RNR et ENS, a depuis la genèse du projet, la vocation d'être accessible au public. On intègre dans ce volet la création et l'aménagement du cheminement et des différents points d'entrée du site, ainsi que l'entretien des infrastructures. Les modalités exactes de création et d'implantation d'infrastructures d'accueil sont listées dans l'étude réalisées par l'ADAC en annexe 7.

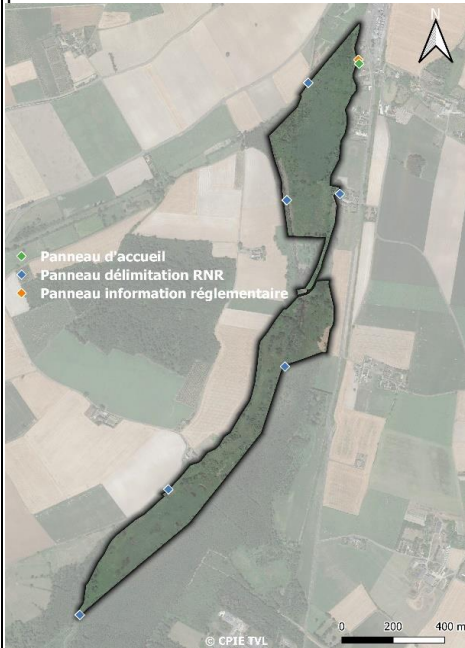
8 opérations sont définies dans cette catégorie :


CI1	Entretien des abords des zones ouvertes au public
CI2	Entretien le "pont de la réserve"
CI3	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)
CI4	Conception et installation de panneaux d'information réglementaire
CI5	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais
CI6	Installation d'une signalétique routière
CI7	Conception et installation des outils d'interprétation
CI8	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public

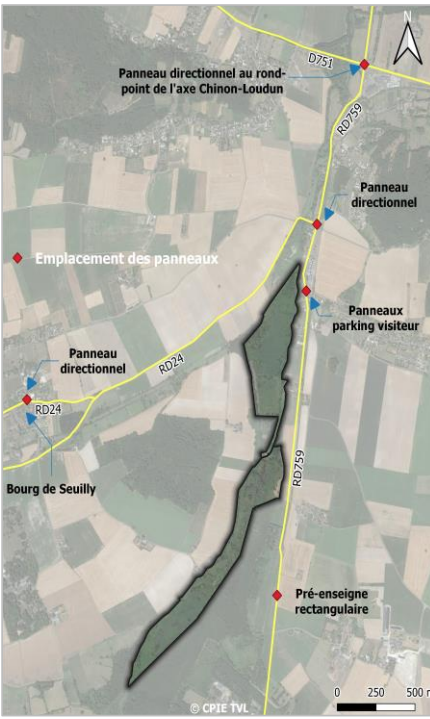
CI1	Entretien des abords des zones ouvertes au public					Priorité : 2																								
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines																														
Objectif opérationnel : Préserver les patrimoines																														
Description : L'entretien des bords de chemins et des zones d'intérêt sera réalisé annuellement pour que le cheminement soit toujours dans un bon état permettant une bonne appréhension du milieu et de ses points d'intérêts par les visiteurs.																														
Modalités techniques : L'entretien de l'aire d'accueil se fera par : - une tonte raisonnée (3 à 5 fois par an) de l'aire d'accueil avec un entretien plus poussé sur le tracé du cheminement menant à la réserve - un désherbage thermique des surfaces stabilisées du parking L'entretien du cheminement dans la réserve se fera par : - un entretien mécanique par fauche raisonnée (3 à 5 fois par an) avec une limitation des passages sur la période de nidification (avril-mai-juin) L'entretien de la végétation autour des accès se fera par fauche. Le chemin rustique continuera d'être entretenu jusqu'à la création du sentier définitif.				Localisation : Ensemble des cheminements ouverts au public 																										
Résultats attendus : Aire d'accueil, cheminement et aménagements entretenus en respect de la sensibilité environnemental du site				Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'entretien des chemins Surface de végétation entretenue																										
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :																								
						<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 800 €</td> <td>1 800 €</td> <td>1 800 €</td> <td>1 800 €</td> <td>1 800 €</td> <td>1 800 €</td> </tr> <tr> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> </tr> <tr> <td>1 915 €</td> <td>1 915 €</td> <td>1 915 €</td> <td>1 915 €</td> <td>1 915 €</td> <td>1 915 €</td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	2027	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	2028	2029	2030	2031	2032	2033	1 915 €
2022	2023	2024	2025	2026	2027																									
1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €																									
2028	2029	2030	2031	2032	2033																									
1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €																									
						Coût prévisionnel HT : 22 290 €																								
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /																										
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL																														
Remarques : /																														

CI2	Entretien le "pont de la réserve"	Priorité : 3				
Objectif à long terme : Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines						
Objectif opérationnel : Préserver les patrimoines						
Description : Le Pont de la réserve (pont de pierre) sera entretenu au niveau de sa végétation environnante, de son intégrité (structure, fondation) et de sa praticabilité, pour permettre un bon accès au site et en toute sécurité.						
Modalités techniques : Des visites régulières seront effectuées (annuelle ou bis annuelles) pour vérifier le bon état de l'ouvrage et détecter tout dysfonctionnement. En cas de désordre constaté sur les maçonneries, fondations ou tout éléments de la structure du pont, une intervention d'entretien ou de restauration pourra être réalisée. La végétation présente sur et autour du pont sera également suivie et contrôlée (coupe, fauche) au besoin pour éviter la dégradation des maçonneries du pont.	Localisation : Pont de la réserve 					
Résultats attendus : Rendre accessible et sécuriser le pont pour le public	Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions d'entretien du pont					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
125 €		125 €		125 €		Coût prévisionnel HT : 750 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
125 €		125 €		125 €		
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL/ La Roche-Clermault			Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : Chiffrage estimant uniquement le suivi (temps ressource humaine)						

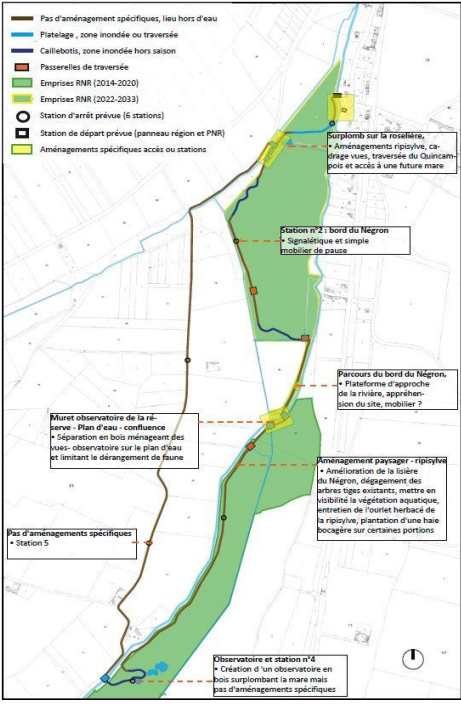
CI3	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	Priorité : 1				
<p>Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales</p>						
<p>Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles</p>						
<p>Description : Pour permettre aux publics de découvrir de façon encadrée ce site sensible, un cheminement sera créé, comportant platelage, passerelles et observatoires.</p>						
<p>Modalités techniques : Le parcours sera d'environ 5,1 km dont 2,7 km au cœur du marais espace classé RNR et ENS. Selon le niveau du sol et son inondabilité, il est proposé plusieurs types d'aménagement du parcours avec la mise en place de platelages et de passerelles pour un accueil de Mars à Octobre en saison. De plus, deux observatoires seront installés afin que les visiteurs puissent observer les espèces du marais, sans les déranger.</p> <p>Ce cheminement ne sera pas accessible PMR. Trois accès au site seront à aménager, un principal coté RD759, en accroche à la Roche-Clermault et deux autres coté Seuilly. L'accès aux entrées du marais sera possible en voiture, vélo, à pieds et à cheval. Le site ne sera pas équipé de poubelles, même à ces accès afin d'inciter à la propreté. Le site ne sera également pas équipé de toilettes à ces accès, des toilettes publiques étant disponibles à la mairie de la Roche-Clermault et à Seuilly.</p>		<p>Localisation : Cheminement ouvert pour le public</p>				
<p>Résultats attendus : Amélioration de l'accessibilité et de l'attrait du site</p>		<p>Indicateurs de réalisation : Linéaire de platelage Nombre de passerelle Nombre d'observatoire</p>				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
595 090 €						Coût prévisionnel HT : 595 090 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL			Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR			
<p>Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37</p>						
<p>Remarques : /</p>						

CI4		Conception et installation de panneaux d'information réglementaire				Priorité : 1
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Mise en place d'un panneau d'accueil présentant le site, complété par un panneau présentant sa réglementation et mise en place de panneaux de délimitation de la réserve et des zones ouvertes à la pêche.						
Modalités techniques : Le panneau d'accueil : - respecte la charte graphique des sentiers du PNR - représente le site, ses caractéristiques, son histoire, le tracé du sentier de découverte avec l'implantation des stations d'interprétation et les recommandations pour la visite - intègre les logos des partenaires Le panneau d'information réglementaire : - respecte la charte graphique des RN de la région Centre-Val de Loire - présente le statut de la réserve (logo RNR), son arrêté de création et la délimitation de la réserve - présente la réglementation s'appliquant sur le site avec les pictogrammes des principales interdictions - mentionne les références des cogestionnaires, l'autorité de classement et les partenaires Les panneaux de délimitation de la RNR : - précise le nom de la RNR et son logo avec les principales interdictions réglementaires (pictogrammes) Les panneaux de délimitation des zones de pêche : - identifie les zones ouvertes à la pêche et le rappel de la pratique du "no-kill"				Localisation : Entrées principales Nord Est de la réserve et entrées secondaires et sur les zones de pêche 		
Résultats attendus : Information du public sur site du contexte réglementaire de la réserve. Délimitation de la réserve sur les entrées principales et secondaires. Information du public sur le tracé du sentier de découverte et des zones de pêche.				Indicateurs de réalisation : Pose des panneaux (informations, réglementaires et de délimitation)		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
					Investissement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 7 580 €
7 580 €						
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL			Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : Fourniture et pose des panneaux liés à la pêche à charge de la FDPMA37 et de l'AAPPMA						

C15		Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais				Priorité : 1
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Aménagement d'un accès sécurisé, implantation de potentiels équipements utiles à l'accueil des visiteurs et intégration paysagère d'une aire de stationnement réservée aux véhicules légers et à un bus, une aire de pique-nique à proximité du site classé du lavoir communal (point de départ du sentier de découverte du marais de Taligny)						
Modalités techniques : Création d'un parking paysager d'une capacité de 16 places ombragées prolongeant l'effet d'accroche jusqu'à l'entrée de la RNR et valorisant la vue en profondeur vers le marais en limitant l'impact visuel des automobiles. Création d'un espace/ "sas" d'accès avec quelques équipements, tels une table, des arceaux vélo (éventuellement réfléchir à une consigne bagages vélo et recharge portable ainsi qu'à un point d'eau) permettant également d'accueillir la signalétique générale (panneau région) sur le règlement RNR Création d'un petit muret servant à la fois d'assise et de limite structurant l'entrée de la RNR et délimitant de façon contrastée la zone "aménagée" de la zone naturelle. Il sert de point d'intégration à la signalétique RNR région. Plantation de haies bocagères avec des végétaux indigènes de part et d'autre du stationnement en délimitation des limites riveraines					Localisation : Entrée Nord Est de la réserve 	
Résultats attendus : Amélioration de l'accessibilité et de l'attrait du site					Indicateurs de réalisation : Mise en place d'une aire de pique-nique et de stationnement	
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
					Investissement	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 176 745 €
176 745 €						
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

CI6	Installation d'une signalétique routière	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Conception et installation d'une signalétique routière : panneaux directionnels (Département) et microsignalétique (communes) permettant d'accéder plus facilement au site.						
Modalités techniques : Démarche administrative préalable (déclaration en mairie et demande auprès des gestionnaires routier). Conception de 6 panneaux de signalétique routière en tôle galvanisée selon les normes en vigueur et respectant les prescriptions émises dans la chartre du PNR avec : Une pré-enseigne rectangulaire (max 1x1,5m) installée hors agglomération sur l'axe Chinon-Loudun pour informer de la présence de la réserve Un panneau directionnel Dv21 au rond point entre le D759 (axe Chinon-Loudun) et la D751 (axe Chinon-Saumur) Un panneau directionnel dans le bourg de Seuilly Un panneau directionnel au croisement entre la D759 et la D24 Deux panneaux d'information locale Dc24 sur la D759 à hauteur de la pharmacie de la Roche-Clermault pour annoncer l'accès au parking visiteur		Localisation : Routes départementales autour de la réserve 				
Résultats attendus : Amélioration de l'accessibilité et de l'attrait du site Développement d'activités de slow-tourisme, pédagogiques auprès des publics		Indicateurs de réalisation : Pose des panneaux de signalétique				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
2 450 €						Coût prévisionnel HT : 2 450 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

CI7	Conception et installation des outils d'interprétation					Priorité : 1
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Équiper le site pour l'accueil des publics cibles						
Description : Mise en place d'un sentier de découverte équipé de panneaux présentant les caractéristiques du Marais de Taligny et de sa gestion pour le public (individuel ou groupes). Rédaction et diffusion d'une plaquette présentant la RNR "Marais de Taligny".						
Modalités techniques : Pour le sentier d'interprétation : - définition d'un fil conducteur, de thématiques et du message à révéler - choix du support de présentation (panneau et mobilier) selon la charte des sentiers du PNR LAT (panneaux en lave émaillée sur support galvanisés et habillés en bois) - réalisation des supports visuels imprimés sur les panneaux (dessins, schémas, ...) - définition des stations d'interprétations - conception et pose du mobilier Inscription du sentier d'interprétation dans le carnet de découverte du PNR LAT. Plaquette d'information : - définition du contenu d'une plaquette présentant la réserve, ses caractéristiques, le sentier de découverte et sa réglementation - choix d'illustrations et intégration du plan de la réserve - conception et édition de la plaquette - diffusion par les cogestionnaires, partenaires et lors des animations et sorties de découvertes du site						
Résultats attendus : Équipement du site en mobilier d'interprétation permettant de comprendre les caractéristiques de la réserve Diffusion d'une plaquette de découverte facilitant la communication sur le site Développement de l'attrait du site par les publics, appropriation par les acteurs locaux Insertion du site dans le réseau des prestations touristiques locales				Indicateurs de réalisation : Mise en place du mobilier de découverte Edition d'une plaquette		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)					Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Investissement
54 025 €	1 280 €	600 €	600 €	600 €	600 €	Coût prévisionnel HT : 61 305 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL, CD37						
Remarques : /						

CI8	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Garantir la maintenance ainsi que l'entretien du matériel et des équipements						
Description : Une fois le site ouvert au public, le maintien du bon état des éléments (passerelles, platelages, panneaux) est important afin que le site bénéficie d'une bonne image, reste accueillant et fonctionnel pour le public.						
Modalités techniques : Nettoyage annuel des platelages, caillebotis et passerelles des dépôts de végétaux suite aux crues et à l'hiver. Entretien annuel des outils d'interprétation (panneaux) et de la signalétique réglementaire: nettoyage et remise en état si dégradation. Entretien des barrières de limitation des accès des véhicules.	Localisation : Ensemble des accès et éléments d'accueil du public 					
Résultats attendus : Maintien en état et fonctionnalité des éléments d'accueil du public	Indicateurs de réalisation : Nombre et nature des interventions					
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 140 €	1 140 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	Coût prévisionnel HT : 13 280 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL			Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

MS – MANAGEMENT ET SOUTIEN

« Management interne : comprend le pilotage de l'équipe, la communication interne
Management externe : intègre l'animation des instances réglementaires, la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, la représentation de la réserve à des instances extérieures, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, la communication externe nécessaire à l'encrage local (site internet, lettre de la RN), etc.

Soutien : lié à l'organisation interne des organismes gestionnaires (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion de l'équipe, etc.) » - CT88, OFB

Ce volet est assez large en termes de contenu. Il concerne à la fois la gestion administrative, technique et financière du site, mais aussi l'organisation des différents comités et réunions techniques, ou encore la mise en place d'outils simples et partagés facilitant la gestion et l'appréhension du site. On retrouve également une opération ayant pour vocation la transmission, et ce auprès de différents interlocuteurs, comme d'autres gestionnaires de site (retour d'expérience) ou sur le site et son fonctionnement ou sa richesse (public cible : étudiants) par exemple.

4 opérations sont définies dans cette catégorie :

MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites
MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs
MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033
MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs

MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites					Priorité : 1
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Recueillir et transmettre le savoir faire						
Description : Il existe plusieurs formations s'intéressant aux zones humides, à la biodiversité, au génie environnemental, etc. Les co-gestionnaires et leurs partenaires chercheront à favoriser la transmission des informations liées à ce site auprès des étudiants. Les travaux hydrauliques, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site représentent potentiellement des sujets de présentation auprès des autres gestionnaires ailleurs en France. Lors de colloques par exemple, les co-gestionnaires chercheront ainsi à communiquer sur l'expérience accumulée, sur les points de réussites et les difficultés pour que les autres gestionnaires puissent s'en inspirer.						
Modalités techniques : Il existe plusieurs canaux de communication spécialisés à destination de professionnels : Rencontres naturalistes régionales ; rencontres des gestionnaires de sites ; publications d'articles dans des revues spécialisées ; etc. Par ailleurs, la spécificité des actions réalisées ces dernières années place le site comme un excellent site témoin de suivi de réserve, de restauration écologique, de gestion. Ce travail gagnerait à être valorisé et diffusé auprès des formations en environnement, via des sessions de terrains ou des présentations aux étudiants.						
Résultats attendus : Présenter les opérations de gestions réalisées sur la réserve lors de colloques nationaux/régionaux Transmettre le savoir-faire de la réserve aux gestionnaires et futurs gestionnaires d'espaces naturels protégés					Indicateurs de réalisation : Nombre d'animations auprès des étudiants Nombre d'articles scientifiques/retours d'expérience rédigés Nombre de formations réalisées	
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	Coût prévisionnel HT : 14 580 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs	Priorité : 1				
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion						
Description : La tenue régulière des différents comités permet les échanges entre les différentes parties prenantes, la prise de décisions, la présentation des travaux menés et la validation des programmes d'actions annuels. Ils seront organisés par les co-gestionnaires						
Modalités techniques : Les comités consultatifs sont créés par arrêté du président de la région Centre-Val de Loire qui désigne des représentants des différents acteurs répartis en "collèges". Les réunions de comités consultatif seront organisés à minima une fois par an sur sollicitation du Président de la région et permettrons : - de présenter le bilan des opérations réalisées l'année passée - de présenter et valider la programmation des opérations prévues pour l'année à venir - d'émettre des avis concernant la gestion, le fonctionnement de la réserve ou la réalisations d'activités non-prévues au plan de gestion - de suivre l'application des mesures de protection de la réserve						
Résultats attendus : Organisation régulière de comités consultatif de gestion permettant le fonctionnement de la réserve et la mise en œuvre des opérations du plan de gestion		Indicateurs de réalisation : Nombre de réunions de comités organisées ou de sollicitations de ce dernier				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
3 000 €	3 000 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	Coût prévisionnel HT : 35 200 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033					Priorité : 1
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve						
Description : Réalisation des demandes de subventions, des suivis techniques et administratifs, avis, consultations, réunions et rencontres afférant à la RNR et à la mise en œuvre du plan de gestion. Suivi financier de la programmation des opérations.						
Modalités techniques : Préparation technique, financière et administrative pour la mise en œuvre ou le suivi des opérations : - préparation des documents de consultation des entreprises (cahiers des charges, acte d'engagement, ...) et des marchés publics - réalisation des consultations, analyses des offres et attribution des marchés - montage financiers des opérations, demandes de subventions (Europe, Etat, Région, Département, ...) - engagement et suivi des marchés publics, réception des études et travaux						
Résultats attendus : Mise en œuvre administrative, technique et financement des opérations du plan de gestion Suivis, coordination et concertation des différents partenaires techniques et financiers				Indicateurs de réalisation : Nombre de consultations d'entreprises réalisées Nombre de demandes de subventions déposées		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
						Fonctionnement
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 54 720 €
4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	Priorité : 2				
Objectif à long terme : Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve						
Objectif opérationnel : Coordonner la préservation et la valorisation du site						
Description : Conception et mise en place d'outils permettant une gestion facilitée et une compréhension aisée du site et des opérations liées au plan de gestion (tableau de bord).						
Modalités techniques : Plusieurs outils sous forme de tableur partagé en commun avec les cogestionnaires seront créés : - le suivi financier de la mise en œuvre du plan de gestion (budget, dépenses, recettes) - l'avancé de mise en œuvre du plan de gestion et le suivi des indicateurs de réalisation (tableau de bord)						
Résultats attendus : Suivi comptable du plan de gestion harmonisé entre les cogestionnaires Création et suivi d'un tableau de bord du plan de gestion		Indicateurs de réalisation : Réalisation du tableau de bord et du tableau financier				
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	Coût prévisionnel HT : 6 060 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

PA - PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

« Interventions réalisées par les agents de la réserve, y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil » - CT88, OFB

On trouve trois opérations dans ce volet, qui concernent la médiation envers les scolaires (thématiques variées à aborder avec le marais), ainsi que le développement d'une offre touristique et enfin, le recueil des activités se déroulant sur le site afin de bien coordonner celle-ci et éviter des conflits d'usages.

3 opérations sont définies dans cette catégorie :

PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site
PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes
PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires

PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site						Priorité : 1
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales							
Objectif opérationnel : Coordonner les usages							
Description : Pour favoriser la présence du public sur site dans de bonnes conditions et éviter les usages antagonistes synchrones, les co-gestionnaires assureront la capitalisation de l'ensemble des interventions prévues sur site.							
Modalités techniques : Les structures qui souhaiterons réaliser une animation ou une sortie sur la réserve devront au préalable informer les cogestionnaires et préciser les dates, thèmes et nombre de participants prévus avec les coordonnées du référent pour la sortie. Pour toutes les activités/sorties/animations non-mentionnées au plan de gestion (ANNEXE A PREVOIR), une autorisation des cogestionnaires sera nécessaire. Un inventaire des sorties déclarées sera créé sous forme d'un tableau commun aux cogestionnaires qui pourrons le compléter et le consulter. En cas d'activité sollicitée incompatible avec une opération de gestion de la réserve (travaux, régulation de grands gibiers, ...) ou avec les objectifs de préservation de la réserve, les cogestionnaires pourront refuser l'organisation de certaines activités.							
Résultats attendus : Suivi de la fréquentation du site et des sorties organisées Coordination des opérations de gestion et de la fréquentation du site Gestion et surveillance des activités de la réserve				Indicateurs de réalisation : Nombre d'activités enregistrées et autorisées Mise en place d'un tableau de suivi des activités			
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement	
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	Coût prévisionnel HT : 6 060 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL							
Remarques : /							

PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes					Priorité : 2
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs						
Description : Appuyer la stratégie touristique de la Communauté de communes et aider à la conception et vente de produits de slow tourisme en partenariat avec les prestataires locaux.						
Modalités techniques : En s'appuyant sur les compétences locales et les opportunités du territoire, un programme d'actions et de partenaires sera élaboré pour favoriser l'appréhension du marais sous un angle durable.						
Résultats attendus : Amélioration de l'attrait du site				Indicateurs de réalisation : Nombre de réunions réalisées Nombre de propositions de slow tourisme développées		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	Coût prévisionnel HT : 7 200 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires						Priorité : 2
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales							
Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser les publics							
Description : Développement d'animations pédagogiques à la ½ journée, journée ou séjour. Mise en oeuvre de partenariats éducatifs avec des organismes de formation.							
Modalités techniques : En s'appuyant sur les écoles du secteurs et en étant en phase avec les programmes scolaires en vigueur, un programme à destination des scolaires peut être développé, d'une part via la commission pédagogique du PNR, mais aussi à l'initiative des acteurs de l'éducation à l'environnement locaux.							
Résultats attendus : Développer la sensibilité à la nature via l'immersion des scolaires dans le cœur de la réserve				Indicateurs de réalisation : nombre d'animations scolaires Nombre d'activités accueillies / demandées			
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :	
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement	
4 140 €	4 140 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €	Coût prévisionnel HT : 51 380 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033		
4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €		
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /			
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL							
Remarques : Financement par le programme éducatif du PNR							

CC - CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE

« Comprend la conception d'outils et de documents pédagogiques, les publications diverses des gestionnaires, le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur une réserve naturelle (NB : la « communication » ne constitue pas un domaine d'activité mais une fonction support) » - CT88, OFB

Ce dernier volet comprend la réflexion et la mise en place d'une communication autour de la réserve, ainsi que le développement d'un programme d'animation à destination du public (hors scolaires), sous diverses formes.

2 opérations sont définies dans cette catégorie :

CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication
CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public

CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication					Priorité : 2
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Promouvoir le site						
Description : Elaboration et mise en oeuvre d'outils de communication destinés à : faire connaître le site ; valoriser ses patrimoines naturels, culturels et paysagers : l'insérer dans une offre local cohérente ; encourager les publics cibles à découvrir le site et consommer cette offre ; leur permettre d'être prescripteurs.						
Modalités techniques : Au travers de supports dédiés (programme d'animations PNR, plaquettes d'association de protection de la nature, revue spécialisée, etc.) et durant des temps dédiés (bourses d'échanges) ou des organismes spécialisés (OT, structures de tourisme), les différentes actions de valorisation et de découverte du site seront mises en avant.						
Résultats attendus : Amélioration de l'attrait du site					Indicateurs de réalisation : Nombre de supports de communication réalisés	
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
						Fonctionnement
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Coût prévisionnel HT : 41 740 €
3 120 €	3 620 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : PNR		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public					Priorité : 2
Objectif à long terme : Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales						
Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser les publics						
Description : Conception (2022-2023) et réalisation d'un programme d'animations par publics cibles : passeport découverte Abbaye/La Devinière/marais de Taligny, sorties accompagnées, chantiers bénévoles, géocaching, conférences, publication d'articles dans des revues naturalistes spécialisées , contributions lors des rencontres naturalistes locales et régionales, inscription du site dans le comptage Wetland, accès possible pour les publics à des contenus supplémentaires, sessions collectives d'inventaires multi taxons , stage photographique ou d'illustrations encadré par un professionnel reconnu...						
Modalités techniques : En s'appuyant sur l'offre actuelle et la demande en cours, un ensemble d'animations innovantes et abordant les différents patrimoines du site sera élaboré afin de positionner le marais de Taligny comme un élément fort dans le paysage éducatif, culturel et touristique local, départemental, voire (inter)régional.						
Résultats attendus : Développement de l'offre écotouristique et développement de l'attrait du site pour le public naturaliste				Indicateurs de réalisation : Nombre d'animations réalisées		
Coût prévisionnel HT (Prestations + Ressources humaines)						Type de dépense :
2022	2023	2024	2025	2026	2027	Fonctionnement
1 145 €	1 145 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	Coût prévisionnel HT : 13 340 €
2028	2029	2030	2031	2032	2033	
1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	
Maîtrise d'ouvrage : PNR / CCCVL				Assistance à maîtrise d'ouvrage : /		
Financeurs potentiels : Europe, Région CVL						
Remarques : /						

CONDITIONS PARTICULIERES DE MISES EN ŒUVRE DES OPERATIONS

Certaines opérations nécessitent d'être décrites plus précisément dans leurs procédés de mise en œuvre, ou sur les conditions préalables à respecter, en complément de ce qui est décrit dans la fiche *ad hoc*. Aussi, pour les opérations ci-dessous, les conditions suivantes seront à respecter :

IMPLANTATION D'UN CHEMINEMENT POUR L'ACCES AU PUBLIC (CI3) :

Un cheminement est prévu à l'intérieur du site, sur 2.4 km, pour permettre aux visiteurs de découvrir plus en profondeur ce site et de favoriser la connaissance de cette biodiversité riche.

Habitats et espèces :

L'implantation des différentes infrastructures *in situ* se fait donc directement dans le milieu naturel, et recoupe différents habitats, notamment des magnocariçaies, des roselières, des cours d'eau, etc. Le marais de Taligny étant riche en espèces protégées, la minimisation des impacts, voire l'absence d'impact est le maître mot des gestionnaires, afin de préserver l'intégrité du site.

Le cheminement a été réfléchi afin de limiter l'impact à la fois au niveau de son implantation, mais aussi une fois implanté, avec la présence de public. En se positionnant sur les anciens bourrelets de curage, secteurs plus secs et moins biogènes, occupé principalement par des friches vivaces ou des fourrés arbustifs, le cheminement a ainsi une empreinte très limitée sur le site.

Habitats	Friche vivaces hautes	Fourrés arbustifs	Phragmitaie	Phalaridaie	Magnocariçaie	Cressonnières de bordures de cours d'eau	Megaphorbiaie mesotrophe
Linéaire chemin (en ml)	1 407	445,5	406	106	30	29	12
% du linéaire	57,77%	18,29%	16,67%	4,35%	1,23%	1,19%	0,49%

Tableau 23: Liste des habitats traversés par le projet de chemin.

Concernant la roselière, le cheminement ne traverse que la périphérie de cet habitat, alors que c'est la zone cœur qui est particulièrement attractive et les aménagements qui seront réalisés, à savoir des platelages ou des caillebotis sont peu impactant pour cet habitat. En effet, les platelages reposent sur un principe de pilotis (pieux en bois battus dans le sol) et les caillebotis reposent sur des traverses posées à même le sol pour surélever d'environ 20 cm la structure par rapport au terrain naturel. De ce fait, ni les rhizomes de roseaux, ni la faune n'est impactée (en particulier la microfaune tels les micromammifères et les invertébrés) car ils peuvent facilement circuler sous le cheminement. Ces aménagements sont donc « transparents » tant pour la circulation de la faune que pour les écoulements des eaux en cas de crues et ne détruit pas l'habitat traversé.

De fait, la cartographie ci-après met en avant que le cheminement n'aura qu'un impact très limité sur les différentes espèces végétales patrimoniales inventoriées. Cela est en partie dû au fait que, comme expliqué précédemment, la maîtrise d'ouvrage a cherché à définir le cheminement sur les secteurs les moins riches, tout en évitant les zones à forte densité d'espèces patrimoniales. Les espèces emblématiques et protégées du marais – Samole de Valérand, Jonc des chaisiers glauque, etc – sont ainsi préservées de tout impacts.

Les espèces végétales les plus patrimoniales ne sont donc pas touchées.

Pour les impacts sur la faune, le projet de cheminement est là encore réfléchi de manière à impacter le moins possible les espèces patrimoniales. Elles sont nombreuses sur le site. Cependant, l'implantation du chemin sur les bourrelets de curage en retrait des cours d'eau limite

fortement l'impact, car les espèces patrimoniales sont très nettement inféodées aux habitats palustres et au cours d'eau.

Pour les passerelles qui enjambent le cours d'eau, aucune fondation béton n'est prévue. Elles seront implantées en retrait de la berge, à au moins un mètre du pied de berge, portées par des pieux battus en bois non traités, de classe 4, comme l'ensemble des bois utilisés afin de limiter la dégradation et la diffusion de polluants sur le site. Ce dispositif permet d'éviter de rompre la continuité de la berge et ne touche pas à la ceinture d'hélophytes poussant en pied de berges, ce qui a le mérite de maintenir l'habitat intact tout en favorisant la stabilité de l'ouvrage.

Ponctuellement, des nivellements très localisés seront à prévoir sur quelques dizaines de mètres carrés au niveau du pont de la réserve (remodelage de la rampe existante), des ouvrages créés (accès des passerelles) et du cheminement en lui-même pour aplanir ponctuellement le sentier. Ces quelques travaux de terrassements, très localisés, seront effectués en déblais/remblais (sans apports extérieurs) et uniquement sur les bourrelets de curage présentant aucun enjeu faune, flore ou habitats et ne devront en aucun cas modifier les profils des cours d'eau.

L'ensemble des travaux devront être réalisés hors période de reproduction de la faune (avifaune essentiellement) et en conditions d'accès permettant aux engins de circuler. De ce fait, la période préconisée ira de fin août à fin janvier pour les travaux les plus lourds (pose d'ouvrages en bois notamment) avec possiblement une prolongation jusqu'à fin février pour les dernières interventions plus légères (ne nécessitant pas d'engins lourds comme la pose de panneaux, de clôtures, ...) selon les conditions d'humidité relevées localement.

Accès et circulation des engins :

Les voies d'accès pour les travaux cherchent elles aussi à éviter les stations connues d'espèces protégées. Lors des inventaires réalisés précédemment, plusieurs stations ont été relevées, et elles sont contournées avec le projet de cheminement. Un piquetage précis des stations d'espèces patrimoniales proches des zones de chantier sera réalisé une cartographie des zones sensibles (et donc interdites à la circulation des engins et ouvriers) et remis aux intervenants.

La nature des travaux, à savoir ; pose de platelages/caillebotis et pose de passerelles. Ne nécessite pas d'engins lourds et nombreux.

Durant la phase travaux, les engins sur site seront équipés soit de pneus basse pression, soit, idéalement, de chenilles. Cela évite de tasser les sols et limite également la création d'ornières. Qui plus est, les travaux ne sont réalisés que si les conditions météorologiques et de portance de sols le permettent. Des sols trop détrempés ne permettent pas l'intervention de véhicule lourd, et dans ce cas, les travaux sont repoussés jusqu'à ce que les sols soient de nouveaux porteurs.

Pour limiter le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, les engins intervenant sur site seront les mêmes pour toute la durée du chantier, et ils seront nettoyés avant intervention pour éviter l'arrivée inopinée d'une espèce (Jussie, Azola, etc).

Pour éviter les risques de pollutions, aucun stockage de matériaux polluants, de carburants ou d'hydrocarbures ne sera toléré sur le site. De même, les engins devront être évacués du site chaque fin de journée pour éviter toute pollution en cas de fuite. De façon plus générale, la sensibilité environnementale et les mesures prises par les entreprises qui interviendront devront être regardé de près. Une priorité sera donnée à celle mettant en avant des mesures particulières

pour éviter tous risques de pollution (utilisation d'huiles biodégradables dans les machines, présence de kits antipollutions, etc ...).

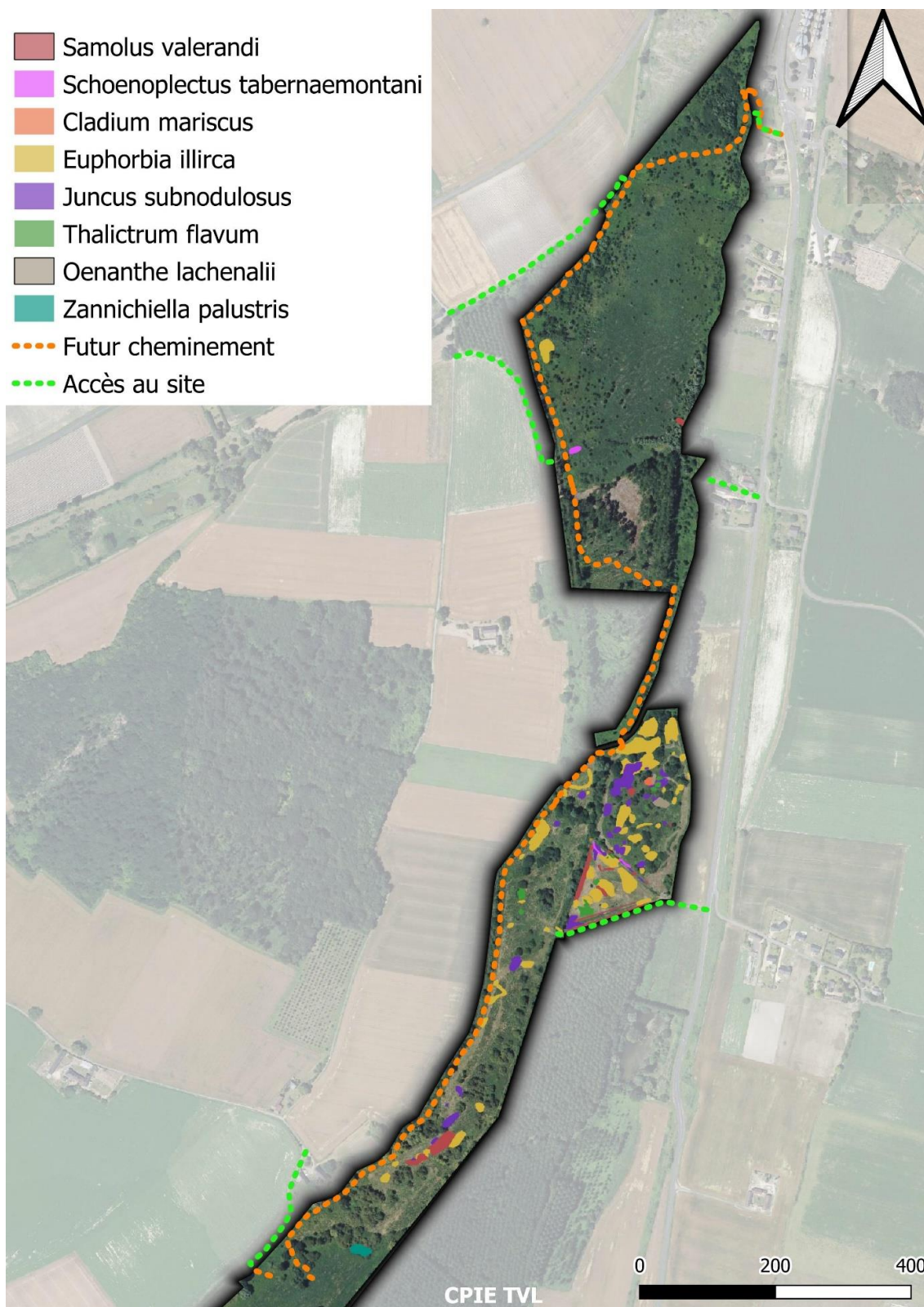


Figure 57 : Localisation du tracé, des voies d'accès en phase travaux et des stations d'espèces végétales patrimoniales sur la RNR.

Zones humide et cours d'eau :

Les travaux réalisés dans la zone humide de Taligny n'auront aucun impact significatif sur le fonctionnement de la zone humide et des cours d'eau la bordant traversés par les passerelles.

En effet, les aménagements en bois (platelages et caillebotis) réalisés dans les zones les plus humides ne sont en contact avec le sol que par les pieux de fixation des structures (cas du platelage) et des traverses de support (cas du caillebotis). Soit une surface très limitée reposant sur le sol de la zone humide estimée à environ 60 m² toutes surfaces cumulées (section des pieux et surface des traverses). Ainsi, cette faible surface impactant la zone humide est inférieure au 1 000m² de seuil de la nomenclature au titre de la « loi sur l'eau » pour la conservation des zones humides et ne nécessite donc pas de dossier de déclaration d'Installation, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

De même, la pose des passerelles n'entraînera aucun impact sur les berges et le lit des cours d'eau (pas de modification de profils) car elles seront installées sur des pieux battus en retrait des berges (environ 1 m) sans fondations bétonnées ni terrassements des berges.

Ainsi, les mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :

Tableau 24 : Mesures envisagées dans le cadre de la limitation des impacts du cheminement sur site

Evitement	Réduction
Implantation du cheminement en dehors des stations d'espèces patrimoniales	Implantation en périphérie de la roselière (préservation stricte des cœurs d'habitats)
Pose de passerelles sur pieux battus en retrait du pied de berge (>1m) pour conservation de la ceinture d'hélophytes	Absence de bétonisation ; pose d'un cheminement bois
Implantation du cheminement essentiellement localisée sur les bourrelets de curage – zones sèches et moins riches en termes de biodiversité	Terrassement superficiel du sol (nivellement) en déblais/remblais limité aux zones d'ancien bourrelets de curage.
Voies d'accès durant la phase travaux évitant les stations d'espèces végétales protégées et s'appuyant sur les anciennes voies de travaux	Suivi du dossier par technicien naturaliste du PNR
Pas de travail de terrassement avec pose simple de platelage et/ou caillebotis sur les roselières	
Réalisation des travaux hors période sensibles pour la faune et les milieux (automne et hiver)	
Emploi de bois non traité (classe 4 pour bois en contact avec le sol, classe 3 pour les bois hors sol)	
Absence de structures lourdes nécessitant des fondations	
Validation par le CSRPN dans le cadre du plan de gestion de la RNR 2022-2033	
Aucun stockage de matériel mécanique et de produits polluants sur site (hydrocarbures, ...)	

Ces mesures permettent de respecter l'intégrité du site et de limiter le dérangement sur le site, en conciliant à la fois respect de l'intégrité des stations d'espèces protégées, bon état écologique des habitats patrimoniaux et quiétudes des espèces faunistiques.

Un naturaliste (PNR) parcourra le site une ultime fois avant les travaux afin de procéder à un dernier repérage de potentielles espèces avant les travaux. La prospection durant les travaux permet également d'éviter tant que possible de déranger des espèces et/ou de prévenir le maître d'ouvrage de tout impact sur le milieu ou les espèces afin de prendre les mesures nécessaires.

La réalisation des travaux en dehors de la période de sensibilité des espèces, sur les secteurs les moins riches de la RNR, en préservant les stations d'espèces patrimoniales et en suivant le chantier avec un technicien naturaliste sont autant de préconisations qui seront suivies par la maîtrise d'ouvrage pour que l'implantation de ce cheminement soit faite dans le respect du site et de sa biodiversité.

RECUEILLIR ET ENCADRER LES SORTIES/INTERVENTIONS SUR SITE (PA1) :

Dans le cadre du diagnostic écologique et socio-économique réalisé pour le plan de gestion, plusieurs structures ont été identifiées comme organisatrices d'événements à destination du public sur le site du marais de Taligny :

Structure organisatrice	Thématiques
PNR Loire Anjou Touraine	Environnement ; Gestion de site ; Biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	Environnement ; Gestion de site ; Biodiversité ; cours d'eau
Syndicat du bassin du Négron et du Saint Mexmes	Sensibilisation aux milieux aquatiques et la faune piscicole, frayère à brochets, continuité écologique.
AAPPMA de Chinon	
Fédération de pêche d'Indre et Loire	
CPIE Touraine Val de Loire	Petites bêtes de l'eau ; Gestion de site ; Biodiversité ; protocoles d'inventaires ; Flore et Faune des zones humides ; Biodiversité ; logique d'acteurs ; cours d'eau
Société Botanique Ligérienne	Flore et habitat
Association "Touraine InterAge Université" ; Association des Géologues du Bassin de Paris ; Association des Professeurs de Biologie et Géologie ; Association Française d'Etude du Quaternaire INQUA	Géologie ; hydrologie
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	Flore, mycologie, bryologie

En conséquence ces structures connues par les co-gestionnaires devront juste avertir les co-gestionnaires de leurs intentions de réaliser des sorties encadrées sur le site avec comme précision :

- Le thème (biodiversité, géologie, histoire, ...) ;
- La/les date(s) précise(s) ;
- Le référent de(s) sortie(s) ;
- Le nombre de personnes attendues (ou la jauge maximum).

Cette information devra être communiquée le plus tôt possible aux cogestionnaires, à minima 10 jours ouvrables, qui pourront, si nécessaire, s'opposer à la tenue de l'animation en cas de situation

ne permettant pas le maintien de la sortie (exemple ; travaux prévus ou en cours, suivis naturalistes sensibles, régulation de grand gibiers programmée).

Dans le cas de **nouvelles structures** souhaitant organiser une animation sur le site et non répertorié sur le tableau ci-dessus cette dernière devra adresser une demande écrite aux co-gestionnaires en précisant les mêmes critères à savoir :

- Le thème (biodiversité, géologie, histoire, ...)
- La/les date(s) précise(s) ;
- Le référent de(s) sortie(s) ;
- Le nombre de personnes attendues (ou la jauge maximum) ;

Mais également :

- Le statut du demandeur (particulier, professionnel, associatif, etc ...)
- La localisation (secteur de la réserve) de l'animation ;

Le contenu et déroulé précis de l'animation (utilisation de matériels, heures, etc. Cette demande devra être communiquée le plus tôt possible aux cogestionnaires, à minima **20 jours ouvrables**, qui pourront, si nécessaire, s'opposer à la tenue de l'animation en cas de situation ne permettant pas le maintien de la sortie (exemple ; travaux prévus ou en cours, suivis naturalistes sensibles, régulation de grand gibiers programmée) ou en cas de contradictions avec le règlement de la RNR. Une **autorisation écrite** devra être délivré par l'un des co-gestionnaires.

Dans le cadre de sorties ayant pour thèmes la découverte ou le recensement de la faune/flore du marais, un bilan des observations sera demandé à l'organisateur afin de compléter les connaissances naturalistes du site.

Les animations ou tout autres sorties encadrées décrites ci-dessus devront respecter le zonage d'accès du public définis sur les plans ci-dessous.

Ce plan définis 3 zones distinctes sur la RNR du marais de Taligny :

- La « **zone ouverte** », concerne tout public pouvant accéder aux bords des portions de cours d'eau accessibles depuis le sentier de découverte. La pêche de loisir peut y être pratiquée dans le respect du règlement de la RNR et selon les règles précisées sur la fiche opération SP1.
- La « **zone restreinte** » permet au public accompagné dans le cadre d'une sortie autorisée (selon les conditions mentionnées ci-avant) à sortir du sentier de découverte. Il s'agit entre autres des zones de bordures de roselières, de cours d'eau et des prairies pâturées HORS présence d'animaux. Sur ces zones, des activités de découvertes peuvent être organisées en respect du règlement de la RNR.

Il peut également être réalisés :

- Sur les mares accessibles et bords de cours d'eau : des pêches pédagogiques d'invertébrés avec relâchés immédiats et sur place à l'aide d'épuisettes,
 - Des sondages pédologiques de moins d'un mètre de profondeur à but pédagogique ;
 - Des inventaires faunistiques et floristiques avec relâchés immédiats et sur place de toutes espèces.
- La « **zone cœur de réserve** » strictement interdite au public, même accompagné, n'est autorisée à l'accès que dans le cadre des opérations de gestion ou de suivi de la réserve définies

dans le plan de gestion. Cette zone, naturellement difficile d'accès, constitué majoritairement de roselières, a pour vocation d'assurer une quiétude maximale pour la faune de la réserve.

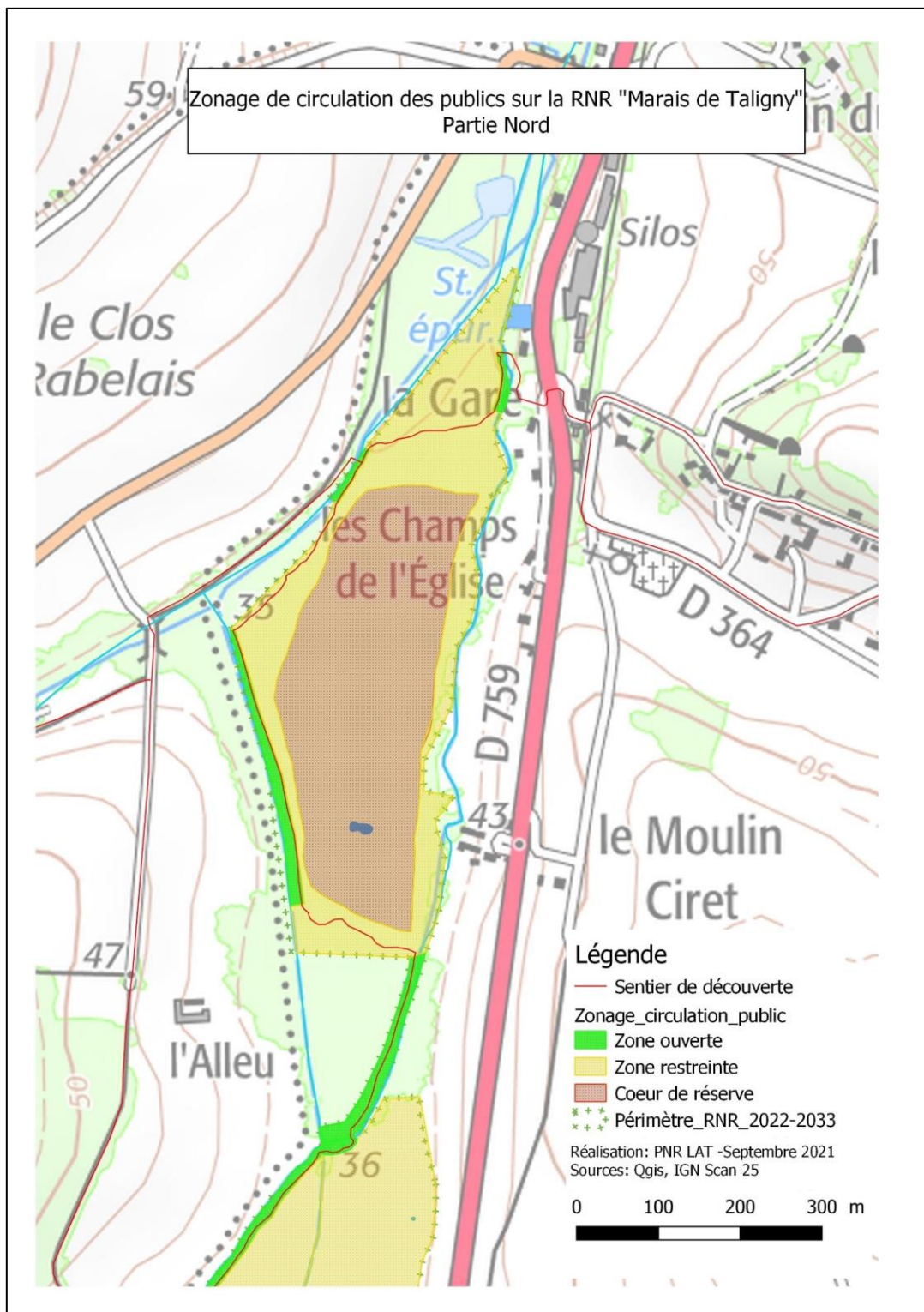


Figure 58 : Zonage de circulation des publics sur la partie Nord du Marais de Taligny

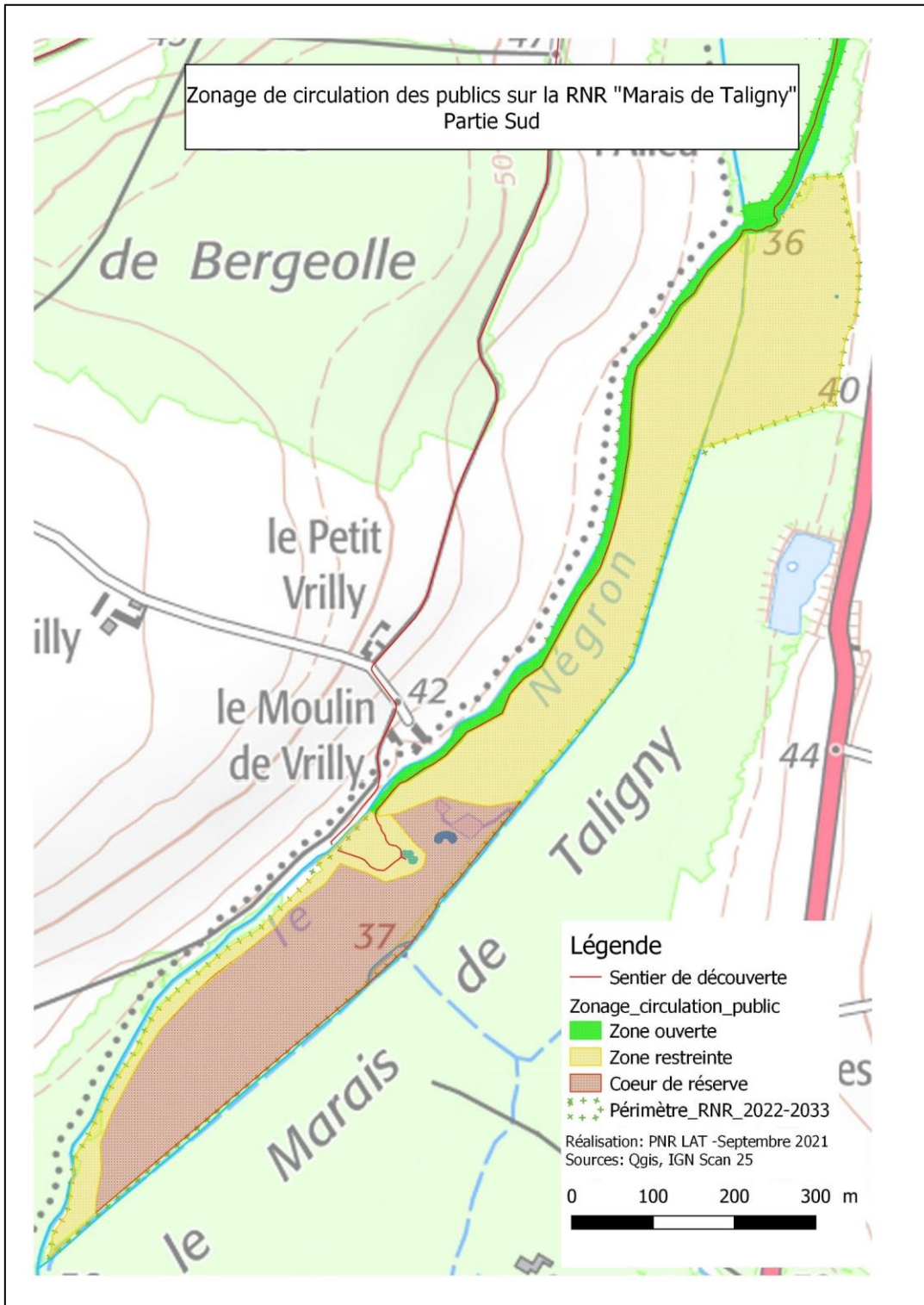


Figure 59 : Zonage de circulation des publics sur la partie Sud du Marais de Taligny

SYNTHESE FINANCIERE ET ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS

L'ensemble de la programmation des opérations et l'échéancier de mise en œuvre est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Chaque année de mise en oeuvre d'une opération est précisée par une case colorée en jaune et le coût global (prestations + ressources humaine) est précisé en € hors taxes.

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques	CS1	2	PNR	/	F			2 905 €	2 905 €	2 905 €		3 175 €		3 175 €		3 175 €		
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2	1	PNR	/	F	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €	1 025 €
Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie	CS3	1	PNR	/	F		4 830 €											
Suivi des communautés piscicoles	CS4	2	SBNM	FDPP MA 37	F	2 450 €				2 450 €				2 200 €				
Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates	CS5	2	PNR	/	F			3 205 €				3 505 €				3 505 €		
Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères	CS6	2	PNR	/	F				2 455 €				2 680 €					2 680 €
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7	1	PNR	/	F	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8	1	PNR	/	F	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	3	PNR	/	F		2 205 €								2 405 €			

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Actualisation de la cartographie d'habitats	CS10	1	PNR	/	F					5 650 €	- €					6 000 €	- €
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11	1	PNR	/	F	1 330 €	1 330 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €	1 270 €
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière	CS12	1	PNR	/	F			4 808 €					5 258 €				
Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR	CS13	2	PNR	/	I					5 410 €							
Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse	CS14	3	MOA à déterminer	/	F	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé							
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	1	PNR	/	F	2 005 €	2 905 €	2 005 €	2 005 €	2 905 €	2 005 €	3 175 €	2 185 €	2 185 €	3 175 €	2 185 €	2 185 €
Synthèse des informations relevant de l'Histoire	CS16	3	MOA à déterminer	/	I	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17	1	SBNM / CCCVL	/	F	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18	1	PNR	/	F	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	17 460 €							
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	CS19	1	PNR	/	F		5 705 €						6 255 €				

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Révision du plan de pâturage	E11	1	CCCVL	PNR	I	1 655 €	25 505 €										
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1	1	CCCVL	PNR	F	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Entretien du parc de clôture	IP2	2	CCCVL	/	F	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 950 €	300 €	1 950 €	300 €	1 950 €	300 €
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3	1	CCCVL	/	F	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Entretien et création de mares	IP4	3	CCCVL	PNR	I	1 500 €					805 €	12 355 €					
Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	IP5	1	SBNM	/	I	3 500 €											
Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	IP6	3	CCCVL	PNR	F			4 605 €		4 605 €		4 955 €		4 955 €		4 955 €	
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7	1	SBNM / CCCVL	/	F	4 200 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	IP8	1	SBNM	CCC V L	I	16 204 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	IP9	2	CCCVL	PNR	F			3 455 €				3 705 €					
Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés	IP10	1	CCCVL	PNR	F				5 955 €						6 455 €		
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11	1	CCCVL	PNR	F	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €	603 €

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	IP12	2	PNR / CCCVL	/	F	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €	560 €
Suivi et régulation des EEE flore	IP13	2	PNR / CCCVL	/	F	355 €	355 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €	253 €
Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	IP14	3	CCCVL	/	F		2 150 €		2 150 €					2 350 €			
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15	1	Commune et cogestionnaires	/	F	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €
Balitage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16	1	PNR	/	F	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €
Création et maintien de stations d'étrepage	IP17	2	CCCVL	PNR	F			1 505 €				1 605 €			1 605 €		
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1	2	CCCVL	/	F	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €	1 915 €
Entretien le "pont de la réserve"	CI2	3	CCCVL / La Roche-Clermault	/	F	125 €		125 €		125 €		125 €		125 €		125 €	
Entretien et création d'arbres têtards	IP18	3	CCCVL	PNR	I				3 455 €								
Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais	IP19	2	CCCVL	/	I			3 955 €									

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	CI3	1	CCCVL	PNR	I	595 090 €											
Conception et installation de panneaux d'information réglementaire	CI4	1	CCCVL	PNR	I	7 580 €											
Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	EI2	1	CCCVL	PNR	F	2 115 €											
Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI5	1	CCCVL	PNR	I	176 745 €											
Installation d'une signalétique routière	CI6	2	CCCVL	PNR	I	2 450 €											
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20	3	CCCVL	/	I/F	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7	1	CCCVL	/	I	54 025 €	1 280 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	PA1	1	PNR / CCCVL	/	F	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €
Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	PA2	2	CCCVL	/	F	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1	2	CCCVL	PNR	F	3 120 €	3 620 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2	2	PNR / CCCVL	/	F	1 145 €	1 145 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €	1 105 €
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3	2	PNR / CCCVL	/	F	4 140 €	4 140 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €	4 450 €
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	MS1	1	PNR / CCCVL	/	F	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €	1 215 €

Opérations	Code	Priorité	MOA	AM O	I/F	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Organisation et participation aux comités consultatifs	MS2	1	PNR / CCCVL	/	F	3 000 €	3 000 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €	2 920 €
Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	EI3	1	PNR	CCCVL	F	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €	1 625 €
Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion	EI4	1	PNR	CCCVL	I						25 350 €						49 350 €
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3	1	PNR / CCCVL	/	F	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €	4 560 €
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4	2	PNR / CCCVL	/	F	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €
Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve	SP1	3	CCCVL / APPMA	/	F	103 €	103 €	103 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €	403 €
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2	2	PNR / CCCVL / OFB37 / DDT37	/	F	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €	505 €
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	EI5	3	CCCVL / Commune	/	F	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR	IP20	Optionnelle	CCCVL	/	F	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé
Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public	CI8	2	CCCVL	PNR	F	1 140 €	1 140 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €

MOYENS HUMAINS

La gestion de la réserve et la mise en œuvre des opérations sera portée par les 2 mêmes co-gestionnaires que lors du précédent plan de gestion, c'est-à-dire :

Le PNR Loire-Anjou-Touraine

Le PNR Loire Anjou Touraine est l'un des maîtres d'ouvrage du site du marais de Taligny. Il s'occupe en partie des différents suivis scientifiques et naturalistes, de l'administratif. Il accompagne le second co-gestionnaire, à savoir la CC CVL dans la mise en œuvre de ses opérations en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Les missions sont réparties entre le poste de technicien et les postes de chargé(e)s de mission. Les tableaux suivants précisent le nombre de jours estimatifs découlant des prévisions inscrites dans les fiches opérations.

Régie PNR Technicien(ne)												
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Nombre de jour	65,5	65,5	61,5	60	73	69	54	51,5	50	51	61	69

Soit un nombre de jour total égale à 731 jours sur 12 ans pour l'animation en régie pour le PNR LAT, poste de technicien milieux naturels du Parc.

Il s'agit du poste le plus sollicité sur le suivi du site depuis la création de la réserve. Le technicien assure le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion pour les 2 cogestionnaires, les relations avec tous les partenaires institutionnels et locaux, le suivi administratif et l'organisation des réunions, les marchés publics et les demandes de subventions. Il est présent également sur le terrain pour assurer une partie des suivis (naturalistes), suivre la réalisation des travaux, assurer une veille sur le site (quel soit écologique ou de surveillance générale de la réserve) et ponctuellement quelques animations notamment pour des étudiants.

Deux autres postes de chargés de missions sont également sollicités au sein de l'équipe (hors service comptable) :

- Le chef du service biodiversité et paysage, assure une partie des suivis écologiques (botanique) de la réserve.
- La cheffe de service tourisme et médiation des patrimoines, assure le suivi et l'accompagnement sur les opérations de valorisation de la réserve, en particulier pour la création du sentier de découverte et le mobilier d'interprétation.

Le temps de régie de ces 2 postes est détaillé ci-dessous :

Régie PNR Chargé(e) de mission												
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Nombre de jour	16,5	11,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5

Soit un nombre de jour total égale à 123 jours sur 12 ans pour l'animation en régie pour le PNR LAT, postes chargé(e)s de mission

Au total, sur les douze années de durée du plan de gestion, la part réalisée en régie pour le PNR équivaut à **854 jours**.

La Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire

La Communauté de commune Chinon, Vienne et Loire est l'un des maîtres d'ouvrage principal du site du marais de Taligny. Elle s'occupe en partie des travaux d'entretien et de restauration du site, de l'administratif, mais aussi de la valorisation du site. Les missions sont réparties entre le poste

des services techniques et les postes de chargé(e)s de mission. Les tableaux suivants précisent le nombre de jours estimatifs découlant des prévisions inscrites dans les fiches opérations.

Régie CCCVL Chargé(e) de mission												
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Nombre de jour	128	80	87,5	96	81	81,5	88	79,5	83	83	82,5	79,5

Soit un nombre de jour total égale à 1 049,5 jours sur 12 ans pour l'animation en régie pour la CCCVL, poste Chargé(e)s de mission.

Ce poste est essentiellement représenté par le travail effectué par le Chef de projet – responsable GEMAPI/environnement qui assure le suivi et la mise en œuvre des opérations de gestion des milieux ainsi que le suivi administratif et l'organisation des réunions, les marchés publics et les demandes de subventions pour la CC CVL. Un second poste de chargé de mission est également sollicité par l'intervention de la chargée de mission tourisme pour toutes les opérations liées à la valorisation du site.

Enfin, pour toutes les opérations techniques réalisé en régie par la CC CVL, celle-ci sont détaillées ci-dessous :

Régie CCCVL Services techniques												
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Nombre de jour	15,5	14	14,5	7	7,5	12	7,5	7	7,5	7	7,5	12

Soit un nombre de jour total égale à 119 jours sur 12 ans pour la réalisation d'opérations par les services techniques l'animation en régie pour la CCCVL, poste Services Techniques.

Ce poste est essentiellement consacré aux missions d'entretien de la réserve (broyages, débroussaillages, ...) réalisées en interne par les services techniques et les suivis des différents petits travaux.

Au total, sur les douze années de durée du plan de gestion, la part réalisée en régie pour la CCCVL équivaut à **1 168,5 jours**.

Autres structures

Les autres structures qui peuvent intervenir sur le site pour mettre en œuvre des opérations sont : **le Syndicat du bassin du Négron et du Saint Mexme (SBNM)** et la **Commune de La Roche Clermault**. Leur contribution est ciblée sur des actions bien spécifiques (CS4 ; CS14 ; CS16 ; CS17 ; IP5 ; IP7 ; IP8 ; IP15) et concerne surtout le SBNM pour la mise en œuvre des opérations liées à la gestion des cours d'eau (y compris dans la réserve) dans le cadre du Contrat Territorial. Le temps n'est pas évalué dans le cadre du plan de gestion, puisque les actions sont soit liées à d'autres actions sortant du cadre RNR, soit relevant de la responsabilité de la structure et non estimé. Cela reste moins important en termes de nombre de jours que les deux premières structures, et relève davantage du fonctionnement classique de la structure que d'un nombre de jours réellement dédiés pour l'animation du site.

In fine, la programmation des opérations prévoit un nombre de jour total de régie s'élevant à **2014,5 jours**, toutes maîtrises d'ouvrage confondues pour les douze ans du plan de gestion.

MOYENS FINANCIERS

Le PNR Loire-Anjou-Touraine

Le PNR Loire Anjou Touraine est l'un des maîtres d'ouvrage du site du marais de Taligny. Il s'occupe en partie des différents suivis scientifiques et naturalistes, de l'administratif. Co-gestionnaire avec CC CVL, les coûts de réalisation des opérations (maîtrise d'ouvrage et prestation) pour le PNR sur 12 ans est compris entre 25 300€ et 72 200€ hors taxes. Les coûts sont nettement plus élevés en 2033 car c'est l'année de l'évaluation finale du plan de gestion.

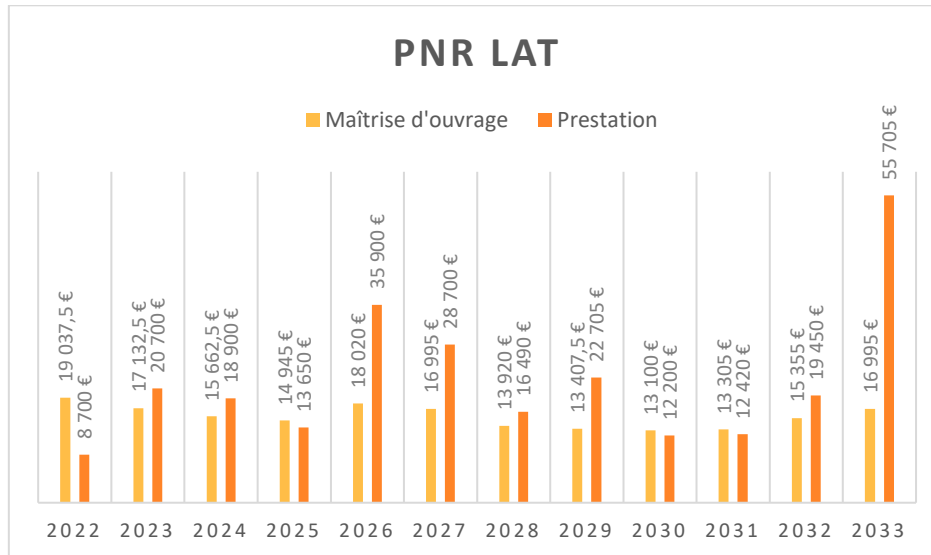


Figure 60: Coûts de réalisation des opérations par an pour le PNR Loire-Anjou-Touraine

La Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire

La Communauté de commune Chinon, Vienne et Loire est l'un des maîtres d'ouvrage principal du site du marais de Taligny. En 2022, les coûts sont très importants car ils sont liés au volet de valorisation du site (implantation d'un cheminement pour le public, conception et installation de panneaux d'interprétation...). Pour les années suivantes, le budget pour la maîtrise d'ouvrage et la prestation est compris entre 22 915€ et 49 300€ hors taxes.

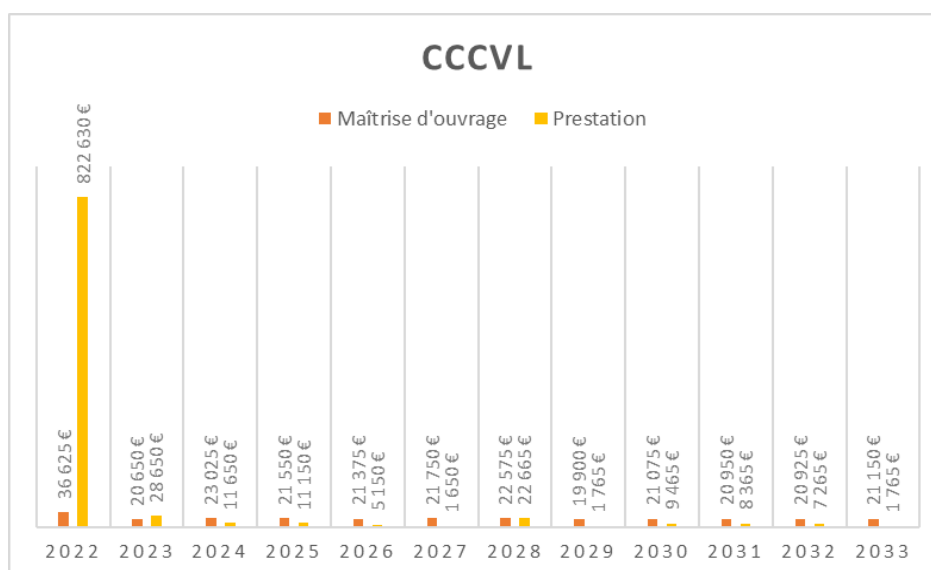


Figure 61 : Coûts de réalisation des opérations par an pour la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire

Le Syndicat des bassins du Négron et du Saint Mexme

Le SBNM intervient ponctuellement sur 3 des 12 années du plan de gestion. Les coûts de prestation pour le syndicat sont importants en 2022 avec un budget de 18 704€ hors taxes.

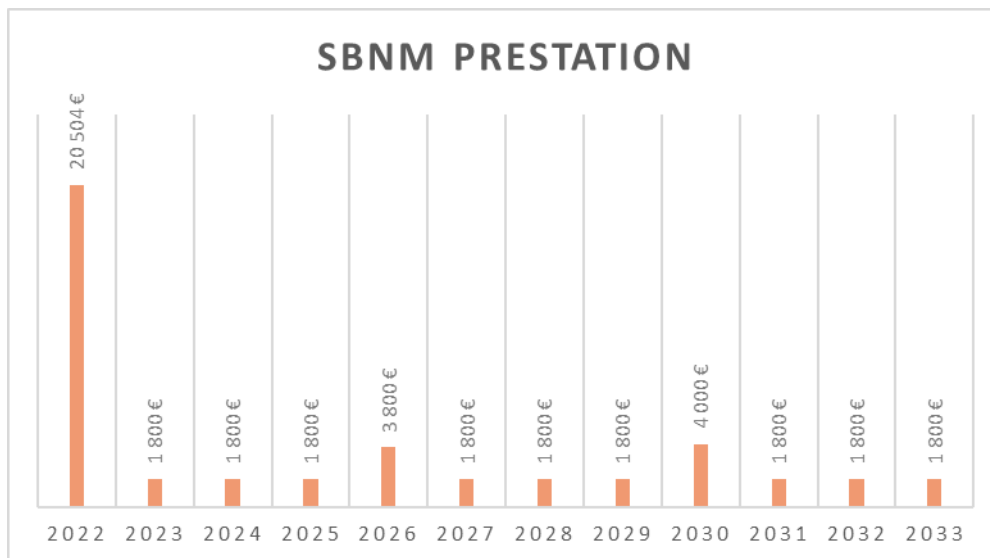


Figure 62 : Coûts de réalisation des opérations par an pour le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme

Budget total du plan de gestion

Sur les 12 années du plan de gestion, le budget total pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages est de 1 701 619 € hors taxe comprenant l'ensemble des prestations externalisées (travaux, études, suivi, ...) et les coûts de ressources humaines des 2 cogestionnaires. La majeure partie des financements est dédiée au projet de valorisation du site en 2022 réalisé par la Communauté de commune Chinon, Vienne et Loire.

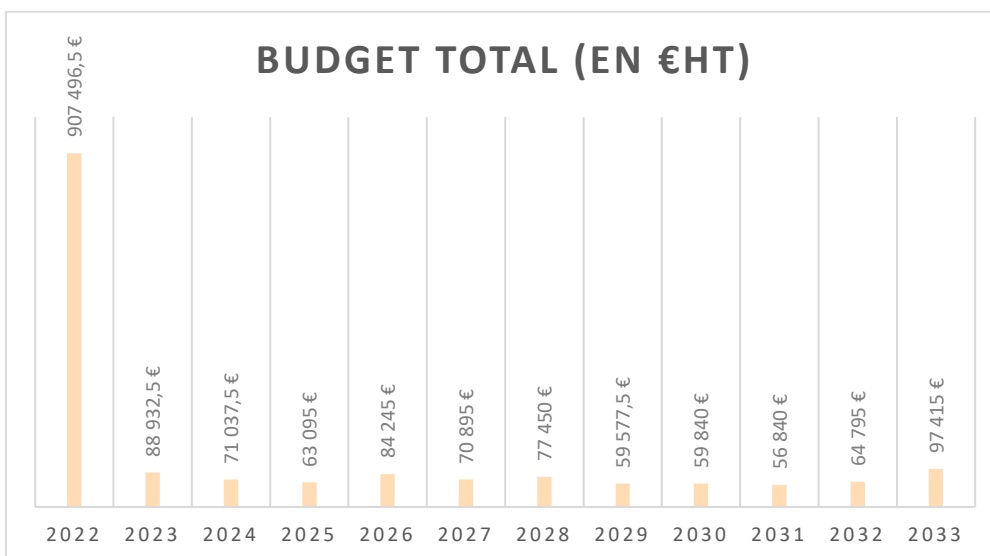


Figure 63 : Coûts de réalisation des opérations par an pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages

BIBLIOGRAPHIE

- BERLY A.**, 2018. *Suivi de la qualité biologique des eaux du marais de Taligny. Etat initial du Négron avant travaux*. Aquascop.
- BARBEREAU L.**, 2015. *Étude de la banque de graines de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny - Des expérimentations à la mise en pratique*. PNR Loire-Anjou-Touraine (Stage Master 2)
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J.**, 2004. *Prodrome des végétations de France*. Coll. Patrimoines naturels, 61. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p
- BESSE, B.**, 2020a. *Evolution et dynamique des habitats naturels de la RNR du marais de Taligny*. PNR Loire-Anjou-Touraine (Stage Master 2). 29p
- BESSE, B.**, 2020b. *Bilan du suivi de la flore patrimoniale sur la RNR du marais de Taligny (2015 – 2020)*. PNR Loire-Anjou-Touraine
- BIOTOPE**, 2015. *Diagnostic écologique et élaboration du plan de gestion de l'Espace naturel sensible du « Marais de Taligny »*. 194p
- BISSARDON M. & GUIBAL L.**, 1997. *Corine biotopes*. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217p
- BOULARD L.**, 2013. *30 ans de pâturage extensif par des races rustiques*. PNR Seine Normandie. Cahiers des Réserves Naturelles de France N°1
- CBNFC**, 2020. *Fiche espèce Calamagrostis epigejos*. Dans : cbnfc-ori.org
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine – Val de Loire**, *rapports de suivis annuels annuelle de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny*, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
- Commission européenne**, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne*. EUR 15/2. Commission européenne, DG Environnement, 132 p
- Communauté de communes Chinon Vienne Loire & Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**, *rapports d'évaluation annuelle de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny*, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
- Conservatoire botanique national du Bassin parisien**, 2016. *Catalogue de la flore du Centre - Val de Loire*, version mai 2016.
- COROLLA J.-P., FEY L. & KUPPER M.**, 2019. in : DORIS, 11/07/2019 : *Acroloxus lacustris* (Linnaeus, 1758), <https://doris.ffessm.fr/ref/specie/3899>
- COROLLER C. & VIVERET N.**, 2020. *Evaluation du plan de gestion 2015 – 2020 de la RNR du marais de Taligny*. CPIE Touraine-Val de Loire. 146p
- COURANT S., BOTREAU S., LECUREUIL V. & MUNTREZ L.**, 2014. *Plan de gestion 2015-2020, Réserve naturelle régionale du marais de Taligny*. CPIE Touraine-Val de Loire. 142p
- DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C. & DUHAMEL F.**, 2019. *Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale*. Bailleul : Conservatoire botanique national de Bailleul
- DARINOT F. et MANNEVILLE O.**, 2014. *Réponse d'une cariçaie eutrophe au pastoralisme et résilience post-pâturage dans la RNN du Marais de Lavours (Ain, FRA)*. Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon, N°3 H- S Bilan de 30 ans d'études scientifiques dans le marais de Lavours
- DREAL Centre-Val de Loire**, 2019. *Dossier thématique changement climatique*. 9p

GARDNER R. & FINLAYSON M., 2018. *Perspectives mondiales des zones humides : état des zones humides à l'échelle mondiale et des services qu'elles fournissent à l'humanité*. Convention de Ramsar sur les zones humides. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention de Ramsar.

GUICHANE R., 2002. *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine au moyen-Age à l'époque sub-contemporaine*. Thèse PhD, Université F. Rabelais, Tours, 5 vol.

GUITTON H. & THOMASSIN G., 2016. *Clé de détermination des alliances phytosociologiques de zones humides et aquatiques en Pays de la Loire*. CBN de Brest

HOLUB P., TUMA I., ZÁHORA J. & FIALA K., 2012. *Different nutrient use strategies of expansive grasses Calamagrostis epigejos and Arrhenatherum elatius*. *Biologia* [en ligne]. Vol. 67, no 4

IORIO E., 2012. *Découverte de l'araignée Dolomedes plantarius (Clerck, 1757) (Araneae, Pisauridae) dans trois nouvelles stations en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et réflexion sur la nécessité d'une protection régionale du genre Dolomedes*. *Threatened spiders (Araneae) of France*

JAFFRE C., 2003. *Interactions solides-solutions dans une zone humide à tourbe : le marais de Taligny (France)*. Thèse PhD. Université F. Rabelais, Tours, 230p

JULVE P-H., 1998. *Baseflor - Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France - Version [23/03/2020]. Programme Catminat*

MACAIRE J-J., BELLEMLIH S., DI-GIOVANNI C., DE LUCA P., VISET L. & BERNARD J., 2002. *Sediment yield and storage variations in the Négron river catchment (south western Parisian Basin, France) during the Holocene period*. *Earth Surface Processes and Landforms*, 27 (9) : 991-1009.

MACAIRE J-J., BERNARD J., DI-GIOVANNI C., HINSCHBERGER F., LIMONDIN-LOZOUET N. & VISET L., 2006. *Quantification and regulation of organic and mineral sedimentation in a late-Holocene floodplain as a result of climatic and human impacts (Taligny marsh, Parisian Basin, France)*. *The Holocene* 16, 5 : 647-660.

MACAIRE J-J., DI-GIOVANNI C. & HINSCHBERGER F., 2005. *Relations entre production organique et apports terrigènes dans les sédiments fluviaux holocènes : observations et conclusions hétérodoxes*. *C. R. Geoscience*, 337 : 735-744.

Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et de la mer, 2010. *Les zones humides : Un enjeu national. Bilan de 15 ans de politiques publiques*. 95p

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, *rapports de suivis annuels annuels de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny*, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

PCN & TERRISSE, J., 2012. *Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 476p

RAMEAU J.C., MANSION D. & DUMÉ G., 1989 *Flore forestière française : guide écologique illustré*. Paris : Institut pour le développement forestier : Ministère de l'agriculture et de la forêt, Direction de l'espace rural et de la forêt : Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts

REBELE F. & LEHMANN C., 2001. *Biological Flora of Central Europe: Calamagrostis epigejos (L.) Roth*. *Flora* [en ligne]. Vol. 196, no 5, p. 325-344

RIGAUX P., 2015. *Les campagnols aquatiques en France-Histoire, écologie, bilan de l'enquête 2009-2014*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, 164p.

SINNASSAMY J-M. & MAUCHAMP A., 2000. *Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale*, Ed. ATEN, Cahier technique n°63, 96p

TEYSSÉDRE G., 1999. *Plan de gestion et de restauration du marais de Taligny. Partie 1 : état initial*. CPIE Touraine-Val de Loire, ADESVV, 50 p

Annexe I : Questionnaire proposés aux différents acteurs du site en 2020



Questionnaire dans le cadre de l'étude d'évaluation et de renouvellement du plan de gestion de l'ENS et de la RNR "Marais de Taligny"

- **Pour vous, que représente la RNR du Marais de Taligny actuellement ?**
Si vous interagissez sur le terrain, quelle activité y exercez-vous, ou quelles actions portez-vous ? (chasse, quel type, pêche, quel type, pâturage, gestion mécanique, etc.)

GESTIONNAIRES ASSOCIES



Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-

- **Quel est le rôle d'une RNR pour vous ?**
- **En 2014, qu'attendiez-vous de la RNR du Marais de Taligny ?**
- **Quelle est, pour vous, « l'action phare » sur la réalisation du plan de gestion 2015/2020 ?**
L'action la plus importante, pour vous, sur le marais



Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02.41.53.66.00
Fax. : 02.41.53.66.09
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

- **Quel point, selon vous, a pêché dans la mise en œuvre du plan de gestion 2015/2020 et pourquoi selon vous ?**
- **Qu'attendez-vous du nouveau plan de gestion ?**
- **Que pensez-vous de l'extension proposée ?**
- **Souhaiteriez-vous qu'un aspect soit développé, mis en œuvre, reprecisé dans le futur plan de gestion ?**
- **Comment voyez-vous la réserve dans 10 ans ?**



CPIE Touraine Val de Loire – Questionnaire RNR Taligny

ID : CEN0058

Nom : Le marais de Taligny à la Roche-Clermault

Région : Centre

Confidentialité : Public

Nombre d'étoiles : *

Typologie : Site naturel de surface Géosite



Résolution : 9,533 m/pixel

Entités administratives et cartographiques

Département(s)

N°	Département
(37)	Indre-et-Loire

Commune(s)

N°INSEE	Commune
37248	SEUILLY
37202	ROCHE-CLERMAULT(LA)
37144	MARCAY

Carte(s) topographique(s) au 1 / 25 000

N°	Carte
1724O	LOUDUN
1724E	RICHELIEU

Carte(s) géologique(s) au 1 / 50 000

N°	Carte
0513	LOUDUN

Carte(s) marine(s)

(non renseigné)

Lieu(x)-dit(s) : Marais de Taligny

Contact pour le site

Nom : Communauté de communes Chinon Vienne et Loire **Adresse :** 32 rue Marcel Vignaud BP 110 **Code postal :** 37420 **Ville :** Avoine
Téléphone : 02 47 93 78 78 **Fax :** 02 47 93 78 85 **Site web :** <http://www.chinon-vienne-loire.fr/>

Description physique

Description physique : Le marais de Taligny correspond à une zone humide établie dans une dépression topographique qui s'étend sur environ plus de 2.5km de long et 500m de large. Il est allongée selon une direction SO/NE, qui suit l'axe de la vallée du Négron (cours inférieur), encaissé ici dans les calcaires turoniens, avant sa confluence avec la Vienne. La partie amont du site est actuellement couvert d'une peupleraie tandis que des zones de roselières subsistent dans la partie aval, près de la Roche-Clermault. Une série de points de vue sont possibles en rive gauche, entre la ferme du Petit-Vrilly et celle d'Alleu.

Superficie : 100 hectares **Etat actuel** : Dégradé / Dégradation variable

Commentaire : La conversion du marais en peupleraie est un facteur important de dégradation du site, tant du point de vue écologique que de lisibilité de l'objet géomorphologique.

Usage(s)

(non renseigné)

Collection(s)

(non renseigné)

Accessibilité au site

Accessibilité : Facile Libre **Périodicité ouverture** : Annuelle **Autorisation préalable** : Non **Site payant** : Non

Itinéraire d'accès : Le site est situé en bordure ouest de la RD759 au sud de la Roche-Clermault. Au moins deux sentiers pédestres permettent d'y accéder à pied. Sur sa rive gauche, il existe plusieurs points de vue accessibles depuis la RD24 (chemin rural reliant les fermes du Petit-Vrilly et d'Alleu). De par son statut récent de RNR (14/02/2014), il est fort probable que toute activité pédagogique et/ou scientifique soit soumise à autorisation.

Description géologique

Description géologique : Le site se caractérise par le remplissage récent (Tardiglaciaire et Holocène) d'une ancienne vallée préalablement entaillée dans les calcaires cénomaniens et turoniens. Ce remplissage a fait l'objet d'étude multi-proxy à visée de reconstitution paléoenvironnementales et fonctionnelles. Le comblement sédimentaire est connu par plus de 30 forages, par des prospections géophysiques, par des études sédimentologiques (minéral et organique) et paléoenvironnementales (pollens, malacofaunes), ainsi que par des datations C14. Le remplissage sédimentaire tardiglaciaire et holocène, épais de 5 m maximum, recouvre les marnes du Cénomaniens supérieur. Il comprend de bas en haut : - des graviers et sables calcaires et quartzeux, - des silts, - des silts tourbeux, - de la tourbe (jusqu'à 2 m d'épaisseur) - des silts tourbeux. La mise en place de ces sédiments s'explique en partie par l'évolution de l'occupation humaine depuis le Néolithique (défrichement du marais et des versants, mise en culture, aménagements hydrauliques). Le site a également été investigué par des études hydrochimiques et pédologiques (mise en place de colluvions anthropiques) sur les versants alentours. Enfin, il faut noter la relative richesse de ces sédiments en gastéropodes (17 taxons selon JJ Macaire).

Code GILGES : Géomorphologique, Grotte, Volcans, Cascades, Paysage, Forme d'érosion, Fijords, Karst

Coupe géologique : Oui **Phénomène géologique** : Sédimentation palustre

Âge du phénomène	Age millions d'années	Niveau stratigraphique du terrain	Age millions d'années
Récent : Historique	0	Récent : Historique	0
Ancien : Pléistocène supérieur	2.588	Ancien : Pléistocène supérieur	2.588

Commentaire sur la description géologique : Coupe stratigraphique issue de l'article : Macaire, J. -J., Bernard, J., Di Giovanni, C., Hirschberger, F., Limondin-Lozouet, N., & Visset, L. (2006). Quantification and regulation of organic and mineral sedimentation in a late holocene floodplain as a result of climatic and human impacts (the taligny marsh, marisian basin, france). *The Holocene*, 16(5), 647–660.

Intérêts

Intérêt géologique principal : Géomorphologie

Le site permet de retracer les variations d'érosion du bassin versant du Négron (piège à sédiment à l'aval du BV), essentiellement sur la période Holocène récent (à partir de la transition Atlantique/Subboréal, la datation de base étant à 5555+/-65 cal.BP). Son étude apporte une contribution locale et régionale nécessaire à la compréhension des paléopaysages et des facteurs qui les contrôlent (processus hydrosédimentaires, actions anthropiques). Le site présente une forte imbrication avec le patrimoine biologique. Le site géologique est intéressant mais pas rare. Par contre, la conjonction du site géologique avec certains milieux (bas-marais alcalins) est plus rare.

Intérêt(s) géologique(s) secondaire(s)

Hydrogéologie / Le site est suivi par une dizaine de piézomètres (voir BSS). La question des alimentations possibles du marais par des apports latéraux et les transferts de charge s'opérant depuis la nappe du Cénomaniens drainée par le Négron peut constituer une étude de cas intéressante, notamment pour la gestion "écologique" du marais et le maintien d'éventuelles communautés basophiles et oligotrophes.

Rareté du site : Départementale

Intérêt(s) pédagogique(s)

Pour tous publics / Médiation souhaitable sur la question géopatrimoniale et paléoenvironnementale par la RNR

Pour les étudiants / La géologie est difficile à appréhender en surface mais ce site bien connu par des sondages et de multiples études permettant d'expliquer l'évolution hydrosédimentaire et hydrogéologique des marais de ce type au cours des derniers millénaires, notamment en lien avec les activités humaines. La réalisation d'une médiation prenant en compte ce géopatrimoine apparaît nécessaire dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle.

Intérêt(s) annexes(s)

Faune / Habitat du Râle d'eau (oiseau d'eau de petite taille privilégiant les roselières comme habitat) et de l'Agrion de Mercure (libellule).

Flore / La réserve naturelle régionale du marais de Taligny, d'une superficie de 19 ha, présente un intérêt écologique important par ses caractéristiques de bas marais alcalin et par la présence d'habitats et d'espèces patrimoniales tels que la Samole de Valérand (petite plante herbacée qui pousse l'été au bord des mares asséchées).

Evaluation de l'intérêt patrimonial du site

	Note	Pondérée	Coeff.	Nombre d'étoiles attribuées à l'intérêt patrimonial du site. *
Géologique principal	2	8	4	
Géologique secondaire	1	3	3	
Pédagogique	2	6	3	
Histoire des sciences	0	0	2	
Rareté du site	0	0	2	
Etat de conservation	1	2	2	
Total		19		

Commentaire sur l'évaluation : Site évalué sur la base des données bibliographiques, des données collectées auprès des contributeurs locaux et d'observations de terrain réalisées en janvier et février 2016

Intérêts touristiques et économiques : L'intérêt touristique est dépendant de la politique d'accueil du public qui sera mise en place dans le cadre de la RNR. Nous n'avons pas d'information sur ce sujet lors de la rédaction de la fiche.

Vulnérabilité / Besoins de protection

Vulnérabilité du site

Menace anthropique actuelle

Drainage et modification du régime hydraulique du Négron. Possibilité de pollution diffuse apportée par les versants ou transitant par la nappe (présence de communautés de roselières marquant une tendance à l'eutrophisation). L'archivage sédimentaire n'est à priori pas menacé.

Menace anthropique prévisible

Idem supra.

Vulnérabilité naturelle

Les archives sédimentaires sont peu vulnérables en l'état.

Evaluation du besoin de protection du site

	Note	Commentaire sur la protection : Les archives sédimentaires sont a priori exemptes de menaces. Par contre, le complexe hydro-
Intérêt patrimonial	1	
Vulnérabilité naturelle	1	
Menaces anthropiques	0	
Protection effective	0	

Note

géomorpho-biologique que constitue le marais est soumis aux menaces anthropiques pouvant aller vers une rupture des équilibres hydrochimiques.

Total 2

Suivi de protection / conservation

(non renseigné)

Statuts

Nom du propriétaire : Divers **Statut propriétaire :**

Nom du gestionnaire : CCCVL et PNR LAT **Statut gestionnaire :**

Commentaire : Gestionnaires : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) et Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) Propriétaires : 60 ha en propriété publique et 25 ha en propriété privée.

Protection effective du site

Juridique : Oui

Commentaire : Le site est classé en Réserve naturelle régionale et est intégré dans le Site UNESCO Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes depuis 2000.

Statuts de protection

Réserve naturelle volontaire depuis le 2014

Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique depuis le 2004

Parc naturel régional depuis le 1996

Inventaire

(non renseigné)

Sources

Auteur(s)

MACAIRE Jean-Jacques / Université de Tours

Contributeur(s)

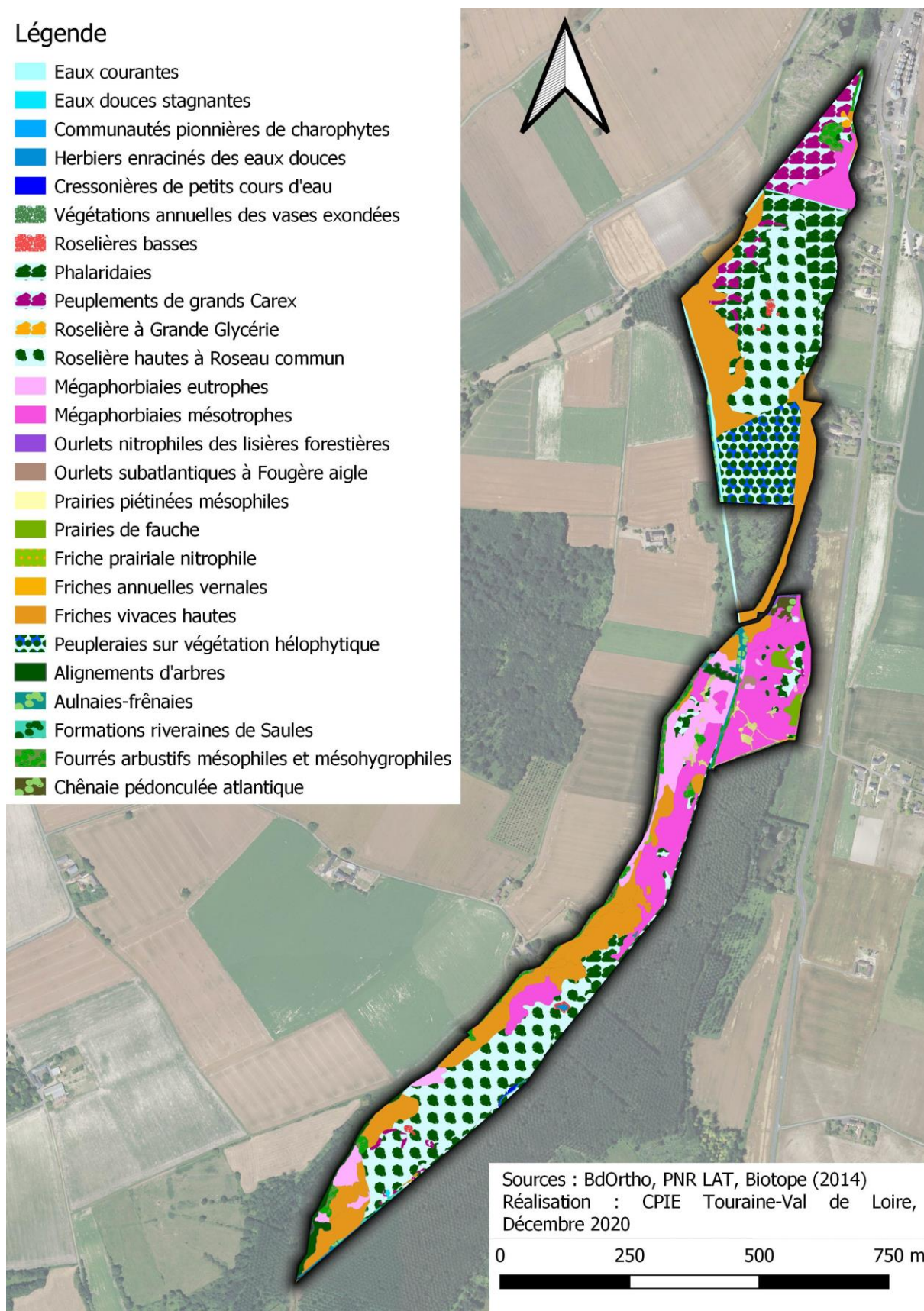
POIRAUD Alexandre / Inselberg

Historique des modifications de la fiche

Annexe 3 : Cartographie des habitats en 2014 par Biotope

Légende

-  Eaux courantes
-  Eaux douces stagnantes
-  Communautés pionnières de charophytes
-  Herbiers enracinés des eaux douces
-  Cressonières de petits cours d'eau
-  Végétations annuelles des vases exondées
-  Roselières basses
-  Phalaridaies
-  Peuplements de grands Carex
-  Roselière à Grande Glycérie
-  Roselière hautes à Roseau commun
-  Mégaphorbiaies eutrophes
-  Mégaphorbiaies mésotrophes
-  Ourlets nitrophiles des lisières forestières
-  Ourlets subatlantiques à Fougère aigle
-  Prairies piétinées mésophiles
-  Prairies de fauche
-  Friche prairiale nitrophile
-  Friches annuelles vernaies
-  Friches vivaces hautes
-  Peupleraies sur végétation hélophytique
-  Alignements d'arbres
-  Aulnaies-frênaies
-  Formations riveraines de Saules
-  Fourrés arbustifs mésophiles et mésohygrophiles
-  Chênaie pédonculée atlantique



Sources : BdOrtho, PNR LAT, Biotope (2014)
 Réalisation : CPIE Touraine-Val de Loire,
 Décembre 2020

0 250 500 750 m

Annexe 4 : Liste d'espèces faunistiques connues sur la Réserve 1999 - 2020

Groupe	Ordre	Famille	Taxon	Nom vernaculaire	Date dernière donnée	Synthèse Statut biologique
Amphibiens	Anura	Bufo	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	Crapaud épineux	08/08/2020	P R
Amphibiens	Anura	Hylidae	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	24/05/2017	P R?
Amphibiens	Anura	Pelodytidae	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1802)	Pélodyte ponctué	07/06/2017	P
Amphibiens	Anura	Ranidae	<i>Pelophylax</i> (Fitzinger, 1843)	Pélophylax indéterminée	08/08/2020	P R
Amphibiens	Anura	Ranidae	<i>Pelophylax kl. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	24/06/2016	P R
Amphibiens	Anura	Ranidae	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	02/06/2020	P
Amphibiens	Anura	Ranidae	<i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger, 1838)	Grenouille agile	02/09/2020	P R
Amphibiens	Urodela	Salamandridae	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	28/04/2020	P R
Arachnides	Araneae	Araneidae	<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1758)	Épeire diadème	08/08/2020	P
Arachnides	Araneae	Araneidae	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	Épeire frelon	08/08/2020	P R
Arachnides	Araneae	Linyphiidae	<i>Linyphia triangularis</i> (Clerck, 1758)	Linyphie triangulaire	10/09/2015	P
Arachnides	Araneae	Pisauridae	<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1758)	Dolomède des marais	08/08/2020	P
Arachnides	Araneae	Pisauridae	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)	/	01/07/2019	P
Arachnides	Araneae	Pisauridae	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable	10/09/2015	P
Arachnides	Ixodida	Ixodidae	<i>Rhipicephalus bursa</i> (Canestrini & Fanzago, 1878)	/	04/05/2020	P
Crustacés	Amphipoda	Gammaridae	<i>Echinogammarus</i> (Stebbing, 1899)	/	06/06/2012	P
Crustacés	Decapoda	Cambaridae	<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Ecrevisse américaine	19/09/2017	J
Crustacés	Isopoda	Armadillidiidae	<i>Armadillidium vulgare</i> (Latreille, 1804)	Cloporte commun	06/05/2020	P
Gastéropodes	Hygrophila	Acroloxidae	<i>Acroloxus lacustris</i> (Linnaeus, 1758)	Patelline d'Europe	06/06/2012	P
Gastéropodes	Hygrophila	Lymnaeidae	<i>Lymnaea stagnalis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande limnée	28/04/2020	P
Gastéropodes	Stylommatophora	Arionidae	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Grande loche	26/06/2018	P
Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae	<i>Cepaea hortensis</i> (o.f. Müller, 1774)	Escargot des jardins	02/04/2019	P
Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae	<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies	24/04/2015	P

Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae	<i>Cornu aspersum</i> (o.f. Müller, 1774)	Escargot petit-gris	06/04/2020	P
Gastéropodes	Hygrophila	Gyraulus	<i>Gyraulus</i> (Charpentier, 1837)	/	06/06/2012	P
Gastéropodes	Basommatophora	Physidae	<i>Physa</i> (Draparnaud, 1801)	/	06/06/2012	P
Gastéropodes	Basommatophora	Planorbidae	<i>Planorbis planorbis</i> (Linnaeus, 1758)	Planorbe commune	20/06/2007	P
Insectes	Blattodea	Ectobiidae	<i>Loboptera decipiens</i> (Germar, 1817)	/	24/04/2015	P
Insectes	Coleoptera	Cantharidae	<i>Cantharis pellucida</i> (Fabricius, 1792)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Cantharidae	<i>Crudosilis ruficollis</i> (Fabricius, 1775)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Cantharidae	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli, 1763)	Téléphore fauve	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Abax parallelepipedus</i> (Piller & Mitterpacher, 1783)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Agonum afrum</i> (Duftschmid, 1812)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Agonum duftschmidii</i> J. Schmidt, 1994)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Agonum fuliginosum</i> (Panzer, 1809)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Agonum thoreyi</i> (Dejean, 1828)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Amara aenea</i> (de Geer, 1774)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Amara concinna</i> (Zimmermann, 1832)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Amara famelica</i> (Zimmermann, 1832)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Amara kulti</i> (Fassati, 1947)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Amara lunicollis</i> (Schiödte, 1837)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Anisodactylus binotatus</i> (Fabricius, 1787)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Anisodactylus signatus</i> (Panzer, 1796)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Brachinus elegans</i> (Chaudoir, 1842)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Carabus auratus</i> (Linnaeus, 1761)	Carabe doré	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Carabus auronitens</i> (Fabricius, 1792)	Carabe à reflets d'or	21/04/2015	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Carabus granulatus</i> (Linnaeus, 1758)	Carabe granuleux	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Chlaeniellus nigricornis</i> (Fabricius, 1787)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Chlaenius tristis</i> (Schaller, 1783)	Chlénie des vasières	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Cryptophonus tenebrosus</i> (Dejean, 1829)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Diachromus germanus</i> (Linnaeus, 1758)	Diachrome allemand	04/06/2019	P

Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Harpalus latus</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Leistus ferrugineus</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Loricera pilicornis</i> (Fabricius, 1775)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Metallina lampros</i> (Herbst, 1784)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Metallina properans</i> (Stephens, 1828)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Nebria brevicollis</i> (Fabricius, 1792)	Nébrie à cou bref	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Notaphus dentellus</i> (Thunberg, 1787)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Notiophilus palustris</i> (Duftschmid, 1812)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Oodes helopioides</i> (Fabricius, 1792)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Ophonus parallelus</i> (Dejean, 1829)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Ophonus rupicola</i> (Sturm, 1818)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Ophonus schaubergerianus</i> (Puel, 1937)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Oxypselaphus obscurus</i> (Herbst, 1784)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Paranchus albipes</i> (Fabricius, 1796)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Poecilus cupreus</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pseudoophonus rufipes</i> (de Geer, 1774)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus anthracinus</i> (Illiger, 1798)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus diligens</i> (Sturm, 1824)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus melanarius</i> (Illiger, 1798)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus minor</i> (Gyllenhal, 1827)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus ovoideus</i> (Sturm, 1824)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Pterostichus vernalis</i> (Panzer, 1796)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Carabidae	<i>Stomis pumicatus</i> (Panzer, 1796)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Agapanthia villosoviridescens</i> (de Geer, 1775)	Agapanthie à pilosité verdâtre	03/05/2019	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Aromia moschata</i> (Linnaeus, 1758)	Aromie musquée	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Cerambyx scopoli</i> Fuessly, 1775	Petit capricorne	15/05/2018	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Clytus arietis</i> (Linnaeus, 1758)	Clyte bélier	14/05/2019	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Leptura aurulenta</i> (Fabricius, 1792)	/	13/05/2016	P

Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Oberea oculata</i> (Linnaeus, 1758)	/	02/06/2020	P
Insectes	Coleoptera	Cerambycidae	<i>Purpuricenus kaehleri</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Altica aenescens</i> (Weise, 1888)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Cassida rubiginosa</i> (o.f. Müller, 1776)	/	09/06/2007	W
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Chrysolina herbacea</i> (Duftschmid, 1825)	Chrysomèle de la menthe	23/06/2020	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Chrysomela populi</i> (Linnaeus, 1758)	Chrysomèle populaire	06/05/2020	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Chrysoperla affinis</i> (Stephens, 1836)		08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Crepidodera aurata</i> (Marsham, 1802)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Timarcha tenebricosa</i> (Fabricius, 1775)	Crache-sang	19/06/2019	P
Insectes	Coleoptera	Cleridae	<i>Tillus elongatus</i> (Linnaeus, 1758)	Clairon du matin	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Adalia bipunctata bipunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à deux points	11/07/2008	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Adalia decempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à dix points	20/06/2007	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à dix-neuf points	08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Chilocorus renipustulatus</i> (Scriba, 1790)	Coccinelle des saules	11/07/2008	W
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à sept points	24/04/2015	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)	08/08/2020	I
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Henosepilachna argus</i> (Geoffroy, 1762)	Coccinelle de la Bryone	11/07/2008	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Hippodamia variegata</i> (Goeze, 1777)	/	08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à quatorze points	08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à seize points	08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Vibidia duodecimguttata</i> (Poda, 1761)	Coccinelle à douze points	16/08/2017	P
Insectes	Coleoptera	Curculionidae	<i>Lixus ochraceus</i> (Boheman, 1843)	/	08/08/2020	P
Insectes	Coleoptera	Curculionidae	<i>Lixus paraplecticus</i> (Linnaeus, 1758)	Charançon à dents de sabre	29/05/2015	P
Insectes	Coleoptera	Curculionidae	<i>Lixus rubicundus</i> (Zoubkoff, 1833)	/	01/07/2009	P
Insectes	Coleoptera	Dryopidae	<i>Dryops</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Dytiscidae	<i>Dytiscidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Agriotes lineatus</i> (Linnaeus, 1767)	Taupin des moissons	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Agrypnus murinus</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P

Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Ampedus cinnaberinus</i> (Eschscholtz, 1829)	Ampède cinabre	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Ampedus pomonae</i> (Stephens, 1830)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Ampedus sanguinolentus</i> (Schrank, 1776)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Elateridae	<i>Cidnopus pilosus</i> (Leske, 1785)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Elmidae	<i>Limnius</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Elmidae	<i>Elmis</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Eucnemidae	<i>Nematodes</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Gyrinus	<i>Gyrinus</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Haliplidae	<i>Halipilus</i> (Latreille, 1802)	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Helophoridae	<i>Helophorus</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Coleoptera	Lucanidae	<i>Dorcus parallelipedus</i> (Linnaeus, 1758)	Petite biche	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Nitidulidae	<i>Cryptarcha strigata</i> (Fabricius, 1787)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Pyrochroidae	<i>Pyrochroa serraticornis</i> (Scopoli, 1763)	Cardinal (Le)	03/05/2019	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Agrilinus rufus</i> (Moll 1782)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la)	23/06/2020	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Onthophagus joannae</i> (Goljan, 1953)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Onthophagus ovatus</i> (Linnaeus, 1767)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	Drap mortuaire (le)	28/04/2020	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Protaetia cuprea</i> (Fabricius, 1775)	Cétoine cuivrée (la)	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Scarabaeidae	<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	Cétoine punaise	07/05/2020	P
Insectes	Coleoptera	Scaptiidae	<i>Anaspis frontalis</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Nicrodes littoralis</i> (Linnaeus, 1758)	Silphe des rivages	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Nicrophorus vespillo</i> (Linnaeus, 1758)	Nécrophore imité	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Nicrophorus vespilloides</i> Herbst, 1783	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Oiceoptoma thoracicum</i> (Linnaeus, 1758)	Silphe à corselet rouge	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Phosphuga atrata</i> (Linnaeus, 1758)	Petit silphe noir	14/05/2020	P
Insectes	Coleoptera	Silphidae	<i>Silpha tristis</i> (Illiger, 1798)	Silphe triste	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Anotylus rugosus</i> (Fabricius, 1775)	/	13/05/2016	P

Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Drusilla canaliculata</i> (Fabricius, 1787)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Gyrophynus fracticornis</i> (O. Müller, 1776)	Staphylin noir à bandes de points	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Lathrobium spadiceum</i> (Erichson, 1840)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Paederus balcanicus</i> (Koch, 1938)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Paederus caligatus</i> (Erichson, 1840)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Paederus riparius</i> (Linnaeus, 1758)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Philochthus biguttatus</i> (Fabricius, 1779)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Philonthus laminatus</i> (Creutzer, 1799)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Quedius molochinus</i> (Gravenhorst, 1806)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Sepedophilus testaceus</i> (Fabricius, 1793)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Stenus bimaculatus</i> (Gyllenhal, 1810)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Stenus guttula</i> (Müller, 1821)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Tachinus rufipes</i> (Linnaeus, 1758)	Staphylin noir à corselet lisse & bordé	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Tasgius pedator</i> (Gravenhorst, 1802)	/	13/05/2016	P
Insectes	Coleoptera	Staphylinidae	<i>Xantholinus linearis</i> (Olivier, 1795)	/	13/05/2016	P
Insectes	Dermaptera	Forficulidae	<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)	Forficule	05/06/2020	P
Insectes	Diptera	Cecidomyiidae	<i>Asphondylia scrophulariae</i> (Schiner, 1856)	/	14/08/2015	P
Insectes	Diptera	Cecidomyiidae	<i>Dasineura fraxini</i> (Bremi, 1847)	/	14/08/2015	P
Insectes	Diptera	Cecidomyiidae	<i>Dasineura ulmaria</i> (Bremi, 1847)	/	14/08/2015	P
Insectes	Diptera	Cecidomyiidae	<i>Dasineura urticae</i> (Perris, 1840)	/	26/06/2018	P
Insectes	Diptera	Ceratopogonidae	<i>Ceratopogonidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Diptera	Chironomidae	<i>Chironomidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Diptera	Culicidae	<i>Culex pipiens</i> (Linnaeus, 1758)	Moustique commun	24/06/2016	P
Insectes	Diptera	Psychodidae	<i>Psychodidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Diptera	Sarcophagidae	<i>Sarcophaga carnaria</i> (Linnaeus, 1758)	Mouche à damier	29/05/2015	P
Insectes	Diptera	Simuliidae	<i>Simuliidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Diptera	Stratiomyidae	<i>Stratiomyidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Diptera	Syrphidae	<i>Episyrphus balteatus</i> (de Geer, 1776)	/	23/06/2020	P

Insectes	Diptera	Tephritidae	<i>Urophora cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Mouche du chardon	22/08/2018	P
Insectes	Ephemeroptera	Baetidae	<i>Baetis vernus</i> (Curtis, 1834)	/	06/06/2012	P
Insectes	Ephemeroptera	Baetidae	<i>Centroptilum luteolum</i> (Müller, 1776)	/	06/06/2012	P
Insectes	Ephemeroptera	Caenidae	<i>Caenis macrura</i> (Stephens, 1835)	/	06/06/2012	P
Insectes	Ephemeroptera	Ephemeridae	<i>Ephemera danica</i> (Müller, 1764)	/	06/06/2012	P
Insectes	Hemiptera	Alydidae	<i>Micrelytra fossularum</i> (Rossi, 1790)	/	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Cercopidae	<i>Cercopis sanguinolenta</i> (Scopoli, 1763)	/	17/05/2011	P
Insectes	Hemiptera	Cicadellidae	<i>Cicadella viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Cicadelle verte	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Cicadidae	<i>Tibicina haematodes</i> (Scopoli, 1763)	Cigale rouge (la)	02/06/2020	P
Insectes	Hemiptera	Coreidae	<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	Corée marginée	18/06/2020	P
Insectes	Hemiptera	Coreidae	<i>Enoplops scapha</i> (Fabricius, 1794)	/	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Corixidae	<i>Corixidae</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Hemiptera	Corixidae	<i>Micronecta</i> (Kirkaldy, 1897)	/	06/06/2012	P
Insectes	Hemiptera	Corixidae	<i>Sigara</i> (Fabricius, 1775)	/	06/06/2012	P
Insectes	Hemiptera	Cydnidae	<i>Cydnus aterrimus</i> (Forster, 1771)	/	23/06/2020	P
Insectes	Hemiptera	Gerridae	<i>Gerris</i> (Fabricius, 1794)	/	20/06/2007	P
Insectes	Hemiptera	Membracidae	<i>Centrotus cornutus</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-diable	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Membracidae	<i>Stictocephala bisonia</i> (Kopp & Yonke, 1977)	Membracide bison	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Naucoridae	<i>Naucoris maculatus</i> (Fabricius, 1798)	/	06/06/2012	P
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise à tête allongée	08/08/2020	
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Eurydema oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise verte à raies & rouges ou blanches	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Graphosoma italicum</i> (o.f. Müller, 1766)	Punaise arlequin	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1761)	Punaise verte	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Pleidae	<i>Plea minutissima</i> (Leach, 1817)	/	18/05/2020	P
Insectes	Hemiptera	Psyllidae	<i>Livia junci</i> (Schrank, 1789)	/	29/05/2015	P
Insectes	Hemiptera	Scutelleridae	<i>Eurygaster testudinaria</i> (Geoffroy, 1785)	Punaise tortue brune	08/08/2020	P
Insectes	Hemiptera	Stenocephalidae	<i>Dicranocephalus agilis</i> (Scopoli, 1763)	/	08/08/2020	P
Insectes	Hymenoptera	Apidae	<i>Apis mellifera</i> (Linnaeus, 1758)	Abeille domestique	22/08/2018	P

Insectes	Hymenoptera	Apidae	<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	Bourdon des champs	29/05/2015	P
Insectes	Hymenoptera	Apidae	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre	29/05/2020	P
Insectes	Hymenoptera	Apidae	<i>Xylocopa violacea</i> (Linnaeus, 1758)	Xylocope violet	21/04/2015	P
Insectes	Hymenoptera	Cimbridae	<i>Abia sericea</i> (Linnaeus, 1767)	/	15/07/2020	
Insectes	Hymenoptera	Formicidae	<i>Lasius alienus</i> (foerster, 1850)	/	10/09/2015	P
Insectes	Hymenoptera	Vespidae	<i>Vespa crabro</i> (Linnaeus, 1758)	Frelon européen	22/08/2018	P
Insectes	Hymenoptera	Vespidae	<i>Vespa velutina</i> (Lepeletier, 1836)	Frelon asiatique	06/10/2020	J
Insectes	Lepidoptera	Autostichidae	<i>Oegoconia deauratella</i> (Herrich-Schäffer, 1854)	/	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Agriphila deliella</i> (Hübner, 1813)	Crambus étroit	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Agriphila geniculea</i> (Haworth, 1811)	Crambus anguleux	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Crambus pascuella</i> (Linnaeus, 1758)	Crambus des pâturages	20/09/2015	O
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Eudonia mercurella</i> (Linnaeus, 1758)	Eudorée de l'Alisier	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Eudonia pallida</i> (Curtis, 1827)	Eudorée livide	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Mecyna asinalis</i> (Hübner, 1819)	/	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Ostrinia nubilalis</i> (Hübner, 1796)	Pyrale du Maïs	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Parapoynx stratiotata</i> (Linnaeus, 1758)	Hydrocampe de la stratiote	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Pediasia contaminella</i> (Hübner, 1796)	Crambus contaminé	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Pleuroptya ruralis</i> (Scopoli, 1763)	Pyrale du Houblon	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Pyrausta despicata</i> (Scopoli, 1763)	Pyrauste du plantain	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Pyrausta purpuralis</i> (Linnaeus, 1758)	Pyrauste pourprée	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Crambidae	<i>Sitochroa verticalis</i> (Linnaeus, 1758)	/	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Drepanidae	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	Hameçon (Le)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille Martre	06/05/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille fermière	19/06/2019	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Callimorpha dominula</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille marbrée (L')	09/06/2007	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Catocala fraxini</i> (Linnaeus, 1758)	Lichénée bleue	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Catocala nupta</i> (Linnaeus, 1767)	Mariée (La)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	Bordure ensanglantée	17/05/2011	P

Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Eilema depressa</i> (Esper, 1787)	/	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaille chinée	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	Lithosie quadrille (La)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Macrochilo cribrumalis</i> (Hübner, 1793)	Herminie pointillée (L')	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Miltochrista miniata</i> (Forster, 1771)	Rosette (La)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille cramoisie (L')	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Rivula sericealis</i> (Scopoli, 1763)	Soyeuse (La)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Schrankia taenialis</i> (Hübner, 1809)	Hypénode de la Callune (L')	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Spilosoma lubricipeda</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille tigrée (L')	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Erebidae	<i>Thumatha senex</i> (Hübner, 1808)	Nudarie vieille (La)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Ennomos alniaria</i> (Linnaeus, 1758)	/	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Eupithecia centaureata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eupithécie des Centaurées	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Hylaea fasciaria</i> (Linnaeus, 1758)	Métrocampe verte	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaea dimidiata</i> (Hufnagel, 1767)	Acidalie écussonnée (L')	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaea subsericeata</i> (Haworth, 1809)	Acidalie blanchâtre (L')	10/09/2015	O
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)	Citronnelle rouillée	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Rhodometra sacraria</i> (Linnaeus, 1767)	Phalène sacrée (La)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Scopula nigropunctata</i> (Hufnagel, 1767)	Acidalie étrille (L')	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Geometridae	<i>Timandra comae</i> (Schmidt, 1931)	Timandre aimée (La)	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Hepialidae	<i>Triodia sylvina</i> (Linnaeus, 1761)	Sylvine (la)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir (le)	22/06/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvain (le)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie de la houque	01/01/2012	P
Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie du dactyle	01/01/2012	P
Insectes	Lepidoptera	Lasiocampidae	<i>Trichiura crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx de l'aubépine (le)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des nerpruns (l')	22/07/2020	P

Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Cupido alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la faucille (I')	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	Azuré du trèfle (I')	28/08/2014	O
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue (I')	08/08/2020	O
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun (Ie)	23/04/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu	01/01/2012	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Axylia putris</i> (Linnaeus, 1761)	Noctuelle putride	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Troënière (La)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Diarsia brunnea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Point noir (Le)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Hoplodrina ambigua</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	/	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Mniotype satura</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle saturée (La)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Noctua comes</i> Hübner, 1813	Hulotte (La)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Noctua fimbriata</i> (Schreber, 1759)	Noctuelle frangée	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Noctua janthina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Casque (Le)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	Méticuleuse (La)	10/09/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Pseudeustrotia candidula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eustrotie claire (L')	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Thalpophila matura</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle cythérée	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Tyta luctuosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La)	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	C-noir (Le)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Noctuidae	<i>Xestia xanthographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Trimaculée (La)	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Ie)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant (Ie)	22/06/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (Ia)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Ie)	22/07/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène (Ie)	09/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Ie)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit nacré (Ie)	27/08/2020	O
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (Ia)	27/08/2020	P

Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	Sylvain azuré (le), camille (le)	22/07/2020	O
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (le)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil (le)	24/06/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (le)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-Diable	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (l')	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (le)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des chardons (la)	10/07/2019	P
Insectes	Lepidoptera	Papilionidae	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (le)	03/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Papilionidae	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	Machaon (le)	29/05/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (l')	21/04/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (le)	31/07/2020	O
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (le)	22/06/2020	P R?
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde (la)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou (la)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet (la)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave (la)	27/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Pterophoridae	<i>Pterophorus pentadactylus</i> (Linnaeus, 1758)	Ptérophore blanc	08/08/2020	P
Insectes	Lepidoptera	Sphingidae	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'épilobe	04/06/2019	P
Insectes	Lepidoptera	Tortricidae	<i>Celypha rurestrana</i> (Duponchel, 1843)	/	10/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Tortricidae	<i>Cydia microgrammana</i> (Guenée, 1845)	/	20/09/2015	P
Insectes	Lepidoptera	Tortricidae	<i>Endothenia quadrimaculana</i> (Haworth, 1811)	/	10/09/2015	P
Insectes	Mantodea	Mantidae	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	07/10/2020	P
Insectes	Mecoptera	Panorpidae	<i>Panorpa communis</i> (Linnaeus, 1758)	Panorpe commune	29/05/2015	P
Insectes	Mecoptera	Panorpidae	<i>Panorpa vulgaris</i> (Imhoff & Labram, 1845)	/	19/05/2020	P
Insectes	Megaloptera	Sialidae	<i>Sialis</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Neuroptera	Chrysopidae	<i>Chrysoperla lucasina</i> (Lacroix, 1912)		08/08/2020	P
Insectes	Neuroptera	Chrysopidae	<i>Chrysoperla renoni</i> (Lacroix, 1933)		08/08/2020	P

Insectes	Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna affinis</i> (Vander Linden, 1820)	Aeschne affine	10/09/2020	O
Insectes	Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	Aeschne bleue	27/08/2020	O
Insectes	Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna isoceles</i> (Müller, 1767)	Aeschne isocèle	18/07/2016	O
Insectes	Odonata	Aeshnidae	<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	Anax empereur	17/07/2020	P R
Insectes	Odonata	Aeshnidae	<i>Boyeria irene</i> (Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible	27/08/2020	O
Insectes	Odonata	Calopterygidae	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	24/06/2020	P R
Insectes	Odonata	Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	22/06/2020	P R
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	08/08/2020	P R
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jeune	22/06/2020	P R?
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion exclamatif	18/07/2016	O
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (I')	02/06/2020	P
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	24/06/2020	P
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Naiade de Vander Linden	29/05/2020	O
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	08/08/2020	P R
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain (I')	08/08/2020	O
Insectes	Odonata	Coenagrionidae	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite Nymphe à corps de feu	16/06/2014	O
Insectes	Odonata	Cordulegastriidae	<i>Cordulegaster boltonii</i> (donovan, 1807)	Cordulégastré annelé	07/07/2016	P
Insectes	Odonata	Gomphidae	<i>Gomphus pulchellus</i> (Selys, 1840)	Gomphe gentil	01/01/2012	O
Insectes	Odonata	Gomphidae	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	15/05/2018	O
Insectes	Odonata	Gomphidae	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à pinces	29/05/2020	P R
Insectes	Odonata	Lestidae	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	10/09/2020	P R
Insectes	Odonata	Lestidae	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	07/05/2020	P R
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate	24/06/2020	P
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Libellula depressa</i> (Linnaeus, 1758)	Libellule déprimé	10/07/2019	P R
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Libellula fulva</i> (Müller, 1764)	Libellule fauve	24/06/2020	P R
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Libellula quadrimaculata</i> (Linnaeus, 1758)	Libellule à quatre taches	06/06/2019	P R
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun	27/08/2020	P
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	24/06/2020	P

Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Orthetrum caerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant	10/07/2019	O
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional	08/08/2020	P
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	10/09/2020	P R
Insectes	Odonata	Libellulidae	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum strié	22/06/2020	P R?
Insectes	Odonata	Platycnemididae	<i>Platycnemis acutipennis</i> (Selys, 1841)	Pennipatte orangé	22/06/2020	O
Insectes	Odonata	Platycnemididae	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	08/08/2020	P R
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (de Geer, 1773)	Criquet marginé	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	27/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	27/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	10/09/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Euchorthippus elegantulus</i> (Zeuner, 1940)	Criquet glauque	14/08/2018	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux	20/08/2019	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des roseaux	08/08/2020	P R
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Pezotettix giornae</i> (rossi, 1794)	Criquet pansu	27/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	01/01/2012	P
Insectes	Orthoptera	Gryllidae	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais	01/01/2012	P
Insectes	Orthoptera	Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Grillon champêtre	20/08/2019	P
Insectes	Orthoptera	Gryllidae	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie	20/08/2015	P
Insectes	Orthoptera	Gryllotalpidae	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtilière commune	01/01/2012	P
Insectes	Orthoptera	Tetrigidae	<i>Tetrix bolivari</i> (Saulcy, 1901)	Tétrix caucasien	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tetrigidae	<i>Tetrix ceperoi</i> (Bolívar, 1887)	Tétrix des vasières	01/01/2012	P
Insectes	Orthoptera	Tetrigidae	<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain, tétrix subulé	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	Conocephale des roseaux	01/01/2012	W
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	10/09/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Sauterelle ponctuée	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéoptère commun	01/01/2012	P

Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Phaneroptera nana</i> (Fieber, 1853)	Phanéoptère méridional	27/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (de Geer, 1773)	Decticelle cendrée	20/08/2015	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux	20/08/2019	P
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Trigonidiidae	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois	08/08/2020	P
Insectes	Orthoptera	Trigonidiidae	<i>Pteronemobius heydeni</i> (Krauss, 1909)	Grillon des marais	01/01/2012	P
Insectes	Trichoptera	Hydrophilidae	<i>Hydroptila</i>	/	06/06/2012	P
Insectes	Trichoptera	Leptoceridae	<i>Mystacides azureus</i> (Linnaeus, 1761)	/	06/06/2012	P
Insectes	Trichoptera	Phryganeidae	<i>Agrypnia varia</i> (Fabricius, 1793)	/	10/09/2015	P
Insectes	Trichoptera	Polycentropodidae	<i>Cyrnus trimaculatus</i> (Curtis, 1834)	/	06/06/2012	P
Insectes	Trichoptera	Psychomyiidae	<i>Lype reducta</i> (Hagen, 1868)	/	06/06/2012	P
Mammifères	Carnivora	Canidae	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	30/06/2020	P R
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	12/08/2016	O
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine	01/01/2012	O
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Martre des pins	10/09/2019	P
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau Européen	25/04/2020	P
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Mustela erminea</i> (Linnaeus, 1758)	Hermine	01/01/2012	O
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Mustela nivalis</i> (Linnaeus, 1766)	Belette d'Europe	07/05/2009	O
Mammifères	Carnivora	Mustelidae	<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Putois d'Europe	01/01/2012	O
Mammifères	Cetartiodactyla	Cervidae	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen	03/05/2020	P R
Mammifères	Cetartiodactyla	Cervidae	<i>Cervus elaphus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf élaphe	05/12/2018	O
Mammifères	Cetartiodactyla	Suidae	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Sanglier	16/06/2020	P R
Mammifères	Chiroptera	Rhinolophidae	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Rhinolophidae	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	07/06/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	23/08/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	23/08/2016	O

Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échanquées,	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	23/08/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	23/08/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	07/06/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	23/08/2016	P
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	06/06/2016	O
Mammifères	Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	23/08/2016	P
Mammifères	Eulipotyphla	Erinaceidae	Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	01/01/2012	P
Mammifères	Eulipotyphla	Soricidae	Crocidura russula (Hermann, 1780)	Crocidure musette	12/01/2015	P
Mammifères	Eulipotyphla	Soricidae	Neomys fodiens (Pennant, 1771)	Crossope aquatique	30/06/2015	P
Mammifères	Eulipotyphla	Soricidae	Sorex coronatus Millet, 1828	Musaraigne couronnée	30/08/2019	P
Mammifères	Eulipotyphla	Talpidae	Talpa europaea (Linnaeus, 1758)	Taupe d'Europe	05/02/2019	P R
Mammifères	Lagomorpha	Leporidae	<i>Lepus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Lièvre brun	27/03/2020	P
Mammifères	Lagomorpha	Leporidae	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de Garenne	01/01/2012	W
Mammifères	Rodentia	Castoridae	<i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	Castor d'Europe	08/01/2020	P R?
Mammifères	Rodentia	Cricetidae	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	23/06/2017	P R
Mammifères	Rodentia	Cricetidae	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	Campagnol des champs	12/01/2015	P
Mammifères	Rodentia	Cricetidae	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	10/04/2017	I
Mammifères	Rodentia	Muridae	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre	03/05/2019	P
Mammifères	Rodentia	Muridae	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	Rat des moissons	21/08/2019	P R
Mammifères	Rodentia	Muridae	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	Rat surmulot	11/05/2019	I R
Mammifères	Rodentia	Myocastoridae	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	09/09/2020	J
Mammifères	Sciuridae	Rodentia	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ecureuil roux	01/01/2012	P

Mollusques	Pulmonata	Lymnaeidae	<i>Stagnicola</i>	/	06/06/2012	P
Mollusques	Veneroida	Sphaeriidae	<i>Pisidium</i> (C. Pfeiffer, 1821)	/	06/06/2012	P
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe	15/06/1999	O
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	09/06/2020	P
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Circaetus Gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-Le-Blanc	01/01/2012	O
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	02/06/2020	O
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	15/08/2002	O
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	11/06/2019	O
Oiseaux	Anseriformes	Anatidae	<i>Anas crecca</i> (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'hiver	01/01/2012	O
Oiseaux	Anseriformes	Anatidae	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	Canard colvert	25/09/2020	P R
Oiseaux	Bucerotiformes	Upupidae	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	08/05/2014	
Oiseaux	Caprimulgiformes	Apodidae	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	09/06/2020	M E
Oiseaux	Charadriiformes	Burhinidae	<i>Burhinus oediconemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	10/08/2009	O
Oiseaux	Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	03/05/2019	O
Oiseaux	Charadriiformes	Laridae	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	15/06/1999	O
Oiseaux	Charadriiformes	Laridae	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	23/07/2020	O
Oiseaux	Charadriiformes	Laridae	<i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	Goéland leucopnée	07/05/2020	O
Oiseaux	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	01/01/2012	O
Oiseaux	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	04/02/2020	M H
Oiseaux	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Lymnocyptes minimus</i> (Brünnich, 1764)	Bécassine sourde	01/01/2012	P
Oiseaux	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Scolopax rusticola</i> (Linnaeus, 1758))	Bécasse des bois	01/01/2012	P
Oiseaux	Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa ochropus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier culblanc	09/06/2020	P
Oiseaux	Columbiformes	Columbidae	<i>Columba oenas</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon colombin	07/10/2018	O
Oiseaux	Columbiformes	Columbidae	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	23/07/2020	P R?
Oiseaux	Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	23/07/2020	O
Oiseaux	Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	08/08/2020	M E R
Oiseaux	Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	17/08/2020	P R?
Oiseaux	Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	02/06/2020	M E R?

Oiseaux	Falconiformes	Falconidae	<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau	09/06/2020	M E R?
Oiseaux	Falconiformes	Falconidae	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	18/04/2019	P R
Oiseaux	Galliformes	Phasianidae	<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	15/06/1999	O
Oiseaux	Galliformes	Phasianidae	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	23/07/2020	P R?
Oiseaux	Galliformes	Phasianidae	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	15/06/1999	O
Oiseaux	Galliformes	Phasianidae	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	Faisan de colchide	06/03/2018	I
Oiseaux	Gruiformes	Gruidae	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	17/10/2020	M O
Oiseaux	Gruiformes	Rallidae	<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule	23/07/2020	P
Oiseaux	Gruiformes	Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	08/06/2020	P R
Oiseaux	Gruiformes	Rallidae	<i>Rallus aquaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau	02/09/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Acrocephalidae	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	18/09/2010	M O
Oiseaux	Passeriformes	Acrocephalidae	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	06/05/2013	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Acrocephalidae	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Acrocephalidae	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	23/07/2020	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Aegithalidae	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	22/06/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Alaudidae	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette des champs	07/05/2009	P
Oiseaux	Passeriformes	Certhiidae	<i>Certhia brachydactyla</i> (c.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	09/06/2020	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	27/08/2020	M E R?
Oiseaux	Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	09/06/2020	P
Oiseaux	Passeriformes	Corvidae	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	09/06/2020	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Corvidae	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	08/05/2014	P
Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer	07/05/2020	P
Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza cirrus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant zizi	23/07/2020	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	16/06/2014	P R
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	10/07/2019	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	08/08/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	23/07/2020	P R

Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	09/06/2020	P
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	19/06/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	09/09/2009	P
Oiseaux	Passeriformes	Hirundinidae	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	23/07/2020	M E
Oiseaux	Passeriformes	Hirundinidae	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	23/07/2020	O E
Oiseaux	Passeriformes	Hirundinidae	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	06/04/2020	O E
Oiseaux	Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche écorcheur	01/07/2016	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Locustellidae	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	24/06/2020	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	15/06/1999	W
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	12/01/2015	M O
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	12/05/2015	M E
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	07/05/2019	P
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	Bergeronnette des ruisseaux	15/06/1999	P
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	07/05/2020	O
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Luscinia megarhynchos</i> (C. L. Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	07/05/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	08/08/2020	P
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	28/08/2010	O
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	15/06/1999	O
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	17/09/2010	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	28/04/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	08/08/2020	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Paridae	<i>Parus caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Paridae	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	09/06/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Paridae	<i>Parus palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	15/06/1999	O
Oiseaux	Passeriformes	Passeridae	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	05/07/2019	P
Oiseaux	Passeriformes	Phylloscopidae	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Phylloscopidae	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	08/08/2020	P R?

Oiseaux	Passeriformes	Prunellidae	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	07/05/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Scotocercidae	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	02/09/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Sittidae	<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Sittelle torchepot	15/06/1999	W
Oiseaux	Passeriformes	Sturnidae	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Etourneau sansonnet	23/07/2020	P R?
Oiseaux	Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	23/07/2020	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	23/07/2020	M E R?
Oiseaux	Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette	02/06/2020	M E R
Oiseaux	Passeriformes	Troglodytidae	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis	01/01/2012	M O
Oiseaux	Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	23/07/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus philomelos</i> (c. L. Brehm, 1831)	Grive musicienne	09/06/2020	P R
Oiseaux	Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus pilaris</i> (Linnaeus, 1758)	Grive litorne	01/01/2012	M O
Oiseaux	Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine	29/03/2020	O
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Ardea alba</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aigrette	08/03/2020	P
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	26/09/2020	P
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré	27/08/2020	O
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	07/03/2017	O H
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs	22/08/2018	P
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	07/09/2020	P
Oiseaux	Pelecaniformes	Ardeidae	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau	04/09/2020	O
Oiseaux	Pelecaniformes	Ciconiidae	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	04/06/2020	O
Oiseaux	Phoenicopteriformes	Podicipedidae	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	04/02/2020	O
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	23/07/2020	P
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	03/07/2020	O
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Jynx torquilla</i> (Linnaeus, 1758)	Torcol fourmilier	27/08/2010	O
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	23/07/2020	P R?
Oiseaux	Strigiformes	Strigidae	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	15/05/2018	O
Oiseaux	Strigiformes	Strigidae	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte	04/03/2015	P

Oiseaux	Strigiformes	Tytonidae	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Chouette effraie	21/08/2019	P
Poissons	Anguilliformes	Anguillidae	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne	17/06/2019	P
Poissons	Cypriniformes	Acheilognathidae	<i>Rhodeus amarus</i> (bloch, 1782)	Bouvière	14/09/2012	P
Poissons	Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Cyprinus carpio</i> (Linnaeus, 1758)	Carpe commune	29/05/2015	P
Poissons	Cypriniformes	Gobionidae	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon	17/06/2019	P R?
Poissons	Cypriniformes	Leuciscidae	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon	17/06/2019	P R?
Poissons	Cypriniformes	Leuciscidae	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon	14/09/2012	P R?
Poissons	Cypriniformes	Leuciscidae	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	Rotengle	01/01/2012	P
Poissons	Cypriniformes	Nemacheilidae	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	17/06/2019	P R?
Poissons	Esociformes	Esocidae	<i>Esox lucius</i> (Linnaeus, 1758)	Brochet	14/09/2012	P R
Poissons	Gasterosteiformes	Gasterosteidae	<i>Pungitius pungitius</i> (Linnaeus, 1758)	Epinochette	06/05/2020	P R?
Poissons	Perciformes	Centrarchidae	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil	17/06/2019	I
Poissons	Scorpaeniformes	Cottidae	<i>Cottus gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Chabot commun	17/06/2019	P R?
Reptiles	Squamata	Colubridae	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	06/05/2020	P
Reptiles	Squamata	Colubridae	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	17/07/2020	P
Reptiles	Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard vert	01/01/2012	O
Reptiles	Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	01/01/2012	P
Reptiles	Squamata	Natricidae	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre à collier	07/06/2017	P
Reptiles	Squamata	Natricidae	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	01/01/2012	P
Vers	Hirundinida	Glossiphoniidae	<i>Glossiphonia</i> (Johnson, 1816)	/	06/06/2012	P
Vers	Tricladida	Dugesidae	<i>Dugesia tigrina</i> (Girard, 1850)	/	06/06/2012	I
Vers	Tricladida	Planariidae	<i>Polycelis</i> (Ehrenberg, 1831)	/	06/06/2012	P

Code statut : P – présence permanente ; R – reproduction sur site confirmé ; R ? – reproduction à confirmer ; O - présence occasionnelle ; M – migratrice ; E – estivante ; H – hivernante, I – invasive ; W – non-revue depuis plus de 10 ans.

Annexe 5 : Liste d'espèces floristiques connues sur la Réserve 1999 - 2020

Règne	Groupe	Ordre	Famille	Taxon	Nom vernaculaire	Date dernière donnée	Nombre de données
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Alismataceae	<i>Alisma plantago-aquatica</i> (L., 1753)	Grand plantain d'eau	21/08/2019	6
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Alismataceae	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L. (L., 1753)	Flèche d'eau	01/01/1999	/
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill.	Arum d'Italie	13/05/2013	3
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Araceae	<i>Arum italicum</i> var. <i>neglectum</i> (F.Towns., 1883)	Arum négligé	26/06/2018	6
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Araceae	<i>Lemna minor</i> (L., 1753)	Petite lentille d'eau	22/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Araceae	<i>Lemna trisulca</i> L., 1753)	Lentille d'eau à trois lobes	13/05/2013	2
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Potamogetonaceae	<i>Potamogeton coloratus</i> (Hornem.)	Potamot coloré	01/01/2010	
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Potamogetonaceae	<i>Potamogeton crispus</i> (L., 1753)	Potamot crépu	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Potamogetonaceae	<i>Potamogeton natans</i> (L., 1753)	Potamot nageant	04/06/2010	1
Plantae	Angiospermes	Alismatales	Potamogetonaceae	<i>Zannichellia palustris</i> L. subsp. <i>palustris</i> (L., 1753)	Zannichellie des marais	22/07/2020	5
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Aethusa cynapium</i> (L., 1753)	Petite cigüe	22/06/2020	2
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> (L., 1753)	Angélique sauvage	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L. Hoffm.)	Cerfeuil des bois	04/05/2020	3
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Berula erecta</i> (Huds. Coville, 1893)	Berle dressée	10/07/2019	6
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Conium maculatum</i> subsp. <i>maculatum</i> (L., 1753)	Grande cigüe	11/08/2020	53
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i> (L., 1753)	Carotte sauvage	17/08/2020	5
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i> (L., 1753)	Panicaut champêtre	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Falcaria vulgaris</i> (Bernh., 1800)	Falcaire de Rivin	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Helosciadium inundatum</i> ((L.) W.D.J.Koch, 1824)	Ache inondée	22/08/2018	1
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Helosciadium nodiflorum</i> ((L.) W.D.J.Koch, 1824)	Ache nodiflore	22/06/2020	8

Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Heracleum sphondylium</i> var. <i>sphondylium</i> (L., 1753)	Grande berce	17/08/2020	42
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Oenanthe crocata</i> (L., 1753)	Œnanthe safranée	19/06/2019	1
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Oenanthe lachenalii</i> (C.C.Gmel., 1805)	Œnanthe de Lachenal	17/08/2020	13
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Oenanthe peucedanifolia</i> (Pollich)	Œnanthe à feuilles de peucedan	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Pastinaca sativa</i> (L., 1753)	Panais cultivé	17/08/2020	30
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Pimpinella saxifraga</i> (L., 1753)	Petit boucage	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Silaum silaus</i> ((L.) Schinz & Thell., 1915)	Cumin des prés	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> ((Huds.) Link)	Torilis des champs	17/07/2020	11
Plantae	Angiospermes	Apiales	Apiaceae	<i>Torilis japonica</i> ((Houtt.) DC., 1830)	Torilis faux-cerfeuil, grattau	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Apiales	Araliaceae	<i>Hedera helix</i> (L., 1753)	Lierre grimpant	44005,58681	2
Plantae	Angiospermes	Asparagales	Amaryllidaceae	<i>Allium vineale</i> (L., 1753)	Ail des vignes	26/06/2018	6
Plantae	Angiospermes	Asparagales	Asparagaceae	<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i> (L., 1753)	Asperge officinale	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asparagales	Iridaceae	<i>Iris pseudacorus</i> (L., 1753)	Iris faux acore, iris des marais	17/08/2020	72
Plantae	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae	<i>Anacamptis pyramidalis</i> ((L.) rich., 1817)	Orchis pyramidal	02/06/2020	2
Plantae	Angiospermes	Asparagales	Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i> (Crantz, 1769)	Elléborine à larges feuilles	21/08/2019	10
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Achillea ptarmica</i> var. <i>ptarmica</i> (L., 1753)	Achillée ptarmique	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> (L., 1753)	Achillée millefeuille	10/07/2019	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i> (L., 1753)	Andryale à feuilles entières,	01/07/2020	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> (L., 1753)	Grande bardane	11/08/2020	30
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> (L., 1753)	Armoise commune	17/08/2020	7
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> (L., 1753)	Pâquerette	29/05/2015	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Bidens connata</i> (Muhlenb. ex Willd., 1803)	Bident à feuilles connées	24/09/2015	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Bidens frondosa</i> L. var. <i>frondosa</i> (L., 1753)	Bident feuillé	17/08/2020	9
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Bidens frondosa</i> var. <i>anomala</i> (Porter ex Fernald, 1903)	/	24/09/2015	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i> (L., 1753)	Bident trifolié	26/07/2016	6

Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus acanthoides</i> (L., 1753)	Chardon faux-acanthe	10/07/2019	9
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus crispus</i> L. subsp. <i>crispus</i> (L., 1753)	Chardon crépu	17/08/2020	24
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus crispus</i> subsp. <i>multiflorus</i> ((Gaudin) Greml, 1878)	Chardon à fleurs nombreuses	14/08/2015	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus nutans</i> (L., 1753)	Chardon penché	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus pycnocephalus</i> (L., 1763)	Chardon à tête dense	22/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Carduus tenuiflorus</i> (Curtis, 1793)	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Centaurea decipiens</i> (Thuill., 1799)	Centaurée trompeuse	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i> (L., 1753)	Centaurée jacée	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>grandiflora</i> ((Gaudin) Schübler & G.Martens, 1834)	Centaurée des prés	24/06/2016	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Cichorium intybus</i> (L., 1753)	Chicorée sauvage	29/06/2020	5
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> ((L.) Scop., 1772)	Cirse des champs	17/08/2020	48
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Cirsium palustre</i> ((L.) Scop., 1772)	Cirse des marais	17/08/2020	46
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Cirsium tuberosum</i> (L. (L.) All., 1785)	Cirse bulbeux	01/01/2001	/
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> ((Savi) Ten., 1838)	Cirse commun	11/08/2020	20
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Conyza canadensis</i> ((L.) Cronquist)	Vergerette du Canada	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Crepis capillaris</i> ((L.) Wallr., 1840)	Crépide capillaire	10/07/2019	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Crepis sancta</i> ((L.) Bornm., 1913)	Crépide de Nîmes	04/05/2020	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Crepis setosa</i> (Haller f., 1797)	Crépide hérissée	17/07/2020	4
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Erigeron canadensis</i> (L., 1753)	Conyze du Canada	17/07/2020	5
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i> (Retz., 1810)	Vergerette de Barcelone	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i> (L., 1753)	Eupatoire à feuilles de chanvre, chanvre d'eau	17/08/2020	48
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Filago germanica</i> (L., 1763)	Immortelle d'Allemagne	18/06/2020	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Galinsoga quadriradiata</i> (Ruiz & Pav., 1798)	Galinsoga cilié	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> ((L.) Holub, 1973)	Picride fausse vipérine	17/08/2020	12
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i> L. subsp. <i>radicata</i>	Porcelle enracinée	04/05/2020	6
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris</i> (Gaertn., 1791)	Herbe de saint Jacques	17/07/2020	14

Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Lactuca saligna</i> (L., 1753)	Laitue à feuilles de saule	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Lactuca serriola f. serriola</i>	Laitue scariole	17/08/2020	11
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Lapsana communis L. subsp. communis</i>	Lampsane commune	17/07/2020	6
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> (Lam., 1779)	Marguerite commune	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Logfia minima</i> ((Sm.) Dumort., 1827)	Gnaphale nain	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Matricaria discoidea</i> (DC., 1838)	Matricaire fausse-camomille	11/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Petasites albus</i> ((L.) Gaertn., 1791)	Pétasite blanc	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Picris hieracioides subsp. hieracioides</i> (L., 1753)	Picride épervière	10/07/2019	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica</i> ((L.) Bernh., 1800)	Pulicaire dysentérique	17/08/2020	31
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Jacobaea erucifolia</i> ((L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801)	Séneçon à feuilles de Roquette	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Senecio vulgaris subsp. vulgaris</i> (L., 1753)	Séneçon commun	16/08/2017	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Sonchus arvensis subsp. arvensis</i> (L., 1753)	Laiteron des champs	24/06/2020	32
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> ((L.) Hill 1769)	Laiteron épineux	17/07/2020	36
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i> (L., 1753)	Laiteron potager	17/08/2020	3
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Tanacetum vulgare</i> (L., 1753)	Tanaisie commune	11/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> (F.H.Wigg., 1780)	Pissenlit	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Taraxacum palustre</i> ((Lyons) Symons, 1798)	Pissenlit des marais	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis L. subsp. pratensis</i> (L., 1753)	Salsifis des prés	26/07/2016	7
Plantae	Angiospermes	Asterales	Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis subsp. minor</i> ((Mill.) Hartm., 1846)	Petit salsifis	20/06/2007	1
Plantae	Angiospermes	Batrachosperm ales	Batrachospermaceae	<i>Batrachospermum</i> (A. W. Roth, 1797)	/	06/06/2012	1
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Anchusa arvensis</i> ((L.) M.Bieb., 18081)	Buglosse des champs	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Echium vulgare var. vulgare</i> (L., 1753)	Vipérine commune	10/07/2019	2
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Lithospermum officinale</i> (L., 1753)	Grémil officinal	26/06/2018	4
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Lycopsis arvensis</i> (L., 1753)	Lycopside des champs	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i> (Hill, 1764)	Myosotis des champs	15/08/2002	2

Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> ((Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940)	Myosotis cespiteux	14/08/2015	1
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Myosotis scorpioides</i> (L., 1753)	Myosotis des marais	03/08/2020	6
Plantae	Angiospermes	Boraginales	Boraginaceae	<i>Symphytum officinale</i> L. subsp. <i>officinale</i> (L., 1753))	Grande consoude	17/08/2020	141
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> ((M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	29/05/2015	3
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Arabidopsis thaliana</i> ((L.) Heynh., 1842)	Arabette de Thalius	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Barbarea vulgaris</i> (W.T.Aiton, 1812)	Barbarée commune	22/07/2020	6
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Berteroa incana</i> ((L.) DC., 1821)	Alysson blanc	11/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Brassica nigra</i> ((L.) W.D.J.Koch, 1833)	Moutarde noire	29/05/2015	2
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> ((L.) Medik., 1792)	Capselle bourse-à-Pasteur	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>rubella</i> (reut.) (Hobk., 1869)	Bourse-à-Pasteur rougeâtre	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Cardamine flexuosa</i> (With., 1796)	Cardamine des bois	29/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i> (L., 1753)	Cresson des prés	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> ((L.) DC., 1821)	Diplotaxe vulgaire	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Draba verna</i> (L., 1753)	Drave de printemps	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Erysimum cheiranthoides</i> L. subsp. <i>cheiranthoides</i> (L., 1753)	Fausse giroflée	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Lepidium draba</i> (L., 1753)	Passerage drave	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Lepidium squamatum</i> (Forssk., 1775)	Corne-de-cerf écailleuse	09/06/2015	3
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Nasturtium microphyllum</i> ((Boenn.) Rchb., 1832)	Cresson à petites feuilles	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Nasturtium officinale</i> (R.Br., 1812)	Cresson des fontaines	22/07/2020	10
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i> (L., 1753)	Ravenelle, radis sauvage	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Brassicaceae	<i>Rorippa amphibia</i> ((L.) Besser, 1821)	Rorippe amphibie	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Brassicales	Resedaceae	<i>Reseda luteola</i> (L., 1753)	Réséda jaunâtre	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Amaranthus hybridus</i> (L., 1753)	Amarante hybride	10/07/2019	2
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Atriplex prostrata</i> (Boucher ex DC., 1805)	Arroche hastée	17/08/2020	7

Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Chenopodiastrum hybridum</i> ((L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012)	Chénopode à feuilles de stramoine	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L. subsp. <i>album</i> (L., 1753)	Chénopode blanc	17/08/2020	6
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Lipandra polysperma</i> ((L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012)	Limoine	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Amaranthaceae	<i>Oxybasis rubra</i> ((L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012)	Ansérine rouge	21/08/2019	2
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Arenaria leptoclados</i> ((Rchb.) Guss., 1844)	Sabline à parois fines	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Arenaria serpyllifolia</i> (L., 1753)	Sabline à feuilles de serpolet	29/05/2015	2
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Atocion armeria</i> ((L.) Raf., 1840)	Silène à bouquets	28/05/2020	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> ((Hartm.) Greuter & Burdet, 1982)	Céraiste commun	21/07/2010	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i> (Thuil L., 1799)	Céraiste aggloméré	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Herniaria glabra</i> (L., 1753)	Herniaire glabre	10/07/2019	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Lychnis flos-cuculi</i> (L., 1753)	Oeil-de-perdrix	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Myosoton aquaticum</i> ((L.) Moench, 1794)	Stellaire aquatique	22/06/2020	10
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Sagina apetala</i> subsp. <i>erecta</i> (F. Herm., 1912)	Sagine dressée	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Saponaria ocyroides</i> L. subsp. <i>ocyroides</i> (L., 1753)	Saponaire faux basilic	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis</i> (L., 1753)	Saponaire officinale	17/07/2020	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Silene baccifera</i> ((L.) Roth, 1788)	Cucubale couchée	26/07/2016	5
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> ((Mill.) Greuter & Burdet, 1982)	Compagnon blanc	13/05/2013	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Silene vulgaris</i> ((Moench) Garcke, 1869)	Silène enflé	26/07/2016	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Spergula rubra</i> ((L.) D.Dietr., 1840)	Sabline rouge	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> ((L.) Vill., 1789)	Stellaire intermédiaire	06/08/2019	4
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Persicaria amphibia</i> ((L.) Gray, 1821)	Persicaire flottante	17/07/2020	4
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Persicaria hydropiper</i> ((L.) Spach, 1841)	Renouée Poivre d'eau	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Persicaria lapathifolia</i> ((L.) Delarbre, 1800)	Renouée à feuilles de patience	17/08/2020	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Polygonum amphibium</i> (L., 1753)	Renouée amphibie	01/01/2012	/

Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i> (L., 1753)	Renouée des oiseaux	10/07/2019	8
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. <i>acetosa</i> (L., 1753)	Rumex oseille	16/08/2017	3
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i> (Murray, 1770)	Oseille agglomérée	26/05/2020	5
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> (L., 1753)	Rumex crépu	13/05/2013	4
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i> (L., 1753)	Patience à feuilles obtuses	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Caryophyllales	Polygonaceae	<i>Rumex sanguineus</i> var. <i>sanguineus</i> (L., 1753)	Patience sanguine	22/07/2020	8
Plantae	Angiospermes	Celastrales	Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> (L., 1753)	Fusain d'Europe	26/07/2016	12
Plantae	Angiospermes	Cladophorales	Cladophoraceae	<i>Cladophora</i> (Kützinger, 1843)	/	06/06/2012	1
Plantae	Angiospermes	Commelinales	Pontederiaceae	<i>Pontederia cordata</i> (L., 1753)	Pontédérie à feuilles cordées	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Cornales	Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i> (L., 1753)	Cornouiller sanguin	23/06/2020	16
Plantae	Angiospermes	Cucurbitales	Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> ((Jacq.) Tutin, 1968)	Racine-vierge	22/06/2020	8
Plantae	Angiospermes	Dioscoreales	Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> ((L.) Caddick & Wilkin, 2002)	Sceau de Notre Dame	26/06/2018	6
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Adoxaceae	<i>Sambucus ebulus</i> (L., 1753))	Sureau yèble	17/07/2020	18
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> (L., 1753))	Sureau noir	03/08/2020	17
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> 'viridis' (L., 1753)	/	29/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Adoxaceae	<i>Viburnum opulus</i> (L., 1753)	Viorne obier	10/07/2019	5
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> (L., 1753)	Cardère sauvage	17/08/2020	50
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L. subsp. <i>periclymenum</i> (L., 1753)	Chèvrefeuille des bois	24/09/2015	2
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Valeriana officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i> (L., 1753)	Valériane officinale	04/05/2020	11
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Valeriana officinalis</i> L. subsp. <i>repens</i> (host) O.Bolos & Vigo (L., 1753)	Valériane officinale	03/06/2020	11
Plantae	Angiospermes	Dipsacales	Caprifoliaceae	<i>Valerianella locusta</i> f. <i>carinata</i> ((Loisel.) Devesa, J.López & R.Gonzalo, 2005)	Mâche à carène	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Hottonia palustris</i> (L., 1753)	Hottonie des marais	01/01/2010	1
Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L., 1753)	Fausse morgeline	11/07/2008	1

Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Lysimachia vulgaris</i> (L., 1753)	Lysimaque commune	17/08/2020	45
Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Primula elatior</i> ((L.) Hill, 1765)	Primevère élevée	02/04/2019	1
Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Primula veris</i> L. (L., 1753)	Primevère officinale	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Ericales	Primulaceae	<i>Samolus valerandi</i> (L., 1753)	Samole de Valerand	10/09/2020	30
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Genista tinctoria</i> L. (L., 1753)	Genêt des teinturiers	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Hippocrepis comosa</i> (L., 1753)	Hippocrepis à toupet	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> var. <i>pratensis</i> (L., 1753)	Gesse des prés	14/05/2020	5
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> (L., 1753)	Lotier corniculé	10/07/2019	2
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Lotus glaber</i> (Mill., 1768)	Lotier à feuilles ténues	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i> (Cav., 1793)	Lotier des marais	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Medicago arabica</i> ((L.) Huds., 1762)	Luzerne tachetée	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> var. <i>lupulina</i>	Luzerne lupuline, minette	22/08/2018	2
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i> . (L., 1753)	Luzerne cultivée	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Melilotus albus</i> (Medik., 1787)	Mélicot blanc	22/08/2018	2
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Melilotus altissimus</i> (Thuill., 1799)	Mélicot élevé	17/08/2020	6
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Melilotus officinalis</i> ((L.) Lam., 1779)	Mélicot officinal	22/08/2018	4
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> ((Wallr.) Briq., 1913)	Bugrane maritime	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> (L., 1753)	Robinier faux-acacia	13/05/2013	2
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium arvense</i> (L., 1753)	Trèfle des champs	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> (Schreb., 1804)	Trèfle champêtre	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium fragiferum</i> (L., 1753)	Trèfle porte-fraises	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i> (L., 1753)	Trèfle des prés	01/08/2018	6
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> var. <i>repens</i> (L., 1753)	Trèfle rampant	10/07/2019	7
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> (L., 1753)	Vesce cracca	26/07/2016	7
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i> (L., 1753)	Poisette	29/05/2015	6
Plantae	Angiospermes	Fabales	Fabaceae	<i>Vicia tetrasperma</i> ((L.) Schreb., 1771)	Vesce à quatre graines	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Fabales	Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753)	Polygala commun	26/07/2016	3

Plantae	Angiospermes	Fagales	Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790)	Aulne glutineux	23/06/2020	8
Plantae	Angiospermes	Fagales	Betulaceae	<i>Betula pendula</i> (Roth, 1788)	Bouleau verruqueux	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Fagales	Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> (L., 1753)	Noisetier	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Fagales	Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i> Brot. Willd., 1796	Chêne pubescent	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Fagales	Fagaceae	<i>Quercus pyrenaica</i> (Willd., 1805)	Chêne tauzin	31/05/1999	1
Plantae	Angiospermes	Fagales	Fagaceae	<i>Quercus robur</i> (L., 1753)	Chêne pédonculé	19/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Fagales	Fagaceae	<i>Quercus x streimeri</i> (Heuff. ex Freyn, 1878)	Chêne	19/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Fagales	Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> (L., 1753)	Noyer royal	22/06/2020	3
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Gentianaceae	<i>Centaurium erythraea rafn subsp. erythraea</i> (Rafn, 1800)	Petite Centaurée commune	26/06/2018	5
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Gentianaceae	<i>Centaurium pulchellum</i> ((Sw.) Druce, 1898)	Erythrée élégante	17/08/2015	4
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> (L., 1753)	Gaillet gratteron	17/08/2020	51
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium elongatum</i> (C.Presl, 1822)	Gaillet allongé	26/06/2018	2
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> (L., 1753)	Gaillet commun, Gaillet mollugine	22/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> (L., 1753)	Gaillet des marais	19/06/2019	5
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium uliginosum</i> (L., 1753)	Gaillet aquatique	01/07/2019	3
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Galium verum</i> (L., 1753)	Gaillet jaune	06/08/2019	1
Plantae	Angiospermes	Gentianales	Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> L. subsp. <i>peregrina</i> (L., 1753)	Garance voyageuse	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> ((L.) L'Hér., 1789)	Erodium à feuilles de ciguë	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i> (L., 1753)	Géranium des colombes,	18/06/2020	9
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> (L., 1755)	Géranium à feuilles découpées	03/06/2020	6
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium pusillum</i> (L., 1759)	Géranium à tiges grêles	16/08/2017	5
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium pyrenaicum</i> (Burm.f., 1759)	Géranium des Pyrénées	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i> (L., 1753)	Herbe à Robert	23/06/2020	12
Plantae	Angiospermes	Geraniales	Geraniaceae	<i>Geranium rotundifolium</i> (L., 1753)	Géranium à feuilles rondes	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i> (L., 1753)	Bugle rampante	11/07/2008	2

Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Ballota nigra subsp. foetida</i> ((Vis.) Hayek, 1929)	Ballote du midi	12/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Clinopodium nepeta subsp. ascendens</i> ((Jord.) B.Bock, 2012)	Calament ascendant	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Clinopodium vulgare L. subsp. vulgare</i>	Grand basilic	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i> (L., 1753)	Galéopsis tétrahit, ortie royale	17/07/2020	14
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> (L., 1753)	Lierre terrestre	14/05/2020	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Lamium album</i> (L., 1753)	Lamier blanc, ortie blanche	29/05/2015	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Lamium maculatum</i> ((L.) L., 1763)	Lamier maculé	22/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> (L., 1753)	Lamier pourpre, ortie rouge	04/05/2020	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus L. subsp. europaeus</i>	Lycophe d'Europe	17/08/2020	75
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> (L., 1753)	Menthe aquatique	17/08/2020	87
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Mentha arvensis</i> (L., 1753)	Menthe des champs	14/09/2015	10
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Mentha longifolia</i> ((L.) Huds., 1762)	Menthe à longues feuilles	24/06/2016	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Mentha pulegium</i> (L., 1753)	Menthe pouliot	11/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> (Ehrh., 1792)	Menthe à feuilles rondes	13/05/2013	3
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> (L., 1753)	Origan commun	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> (L., 1753)	Herbe catois	10/07/2019	7
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Scutellaria galericulata</i> (L., 1753)	Scutellaire casquée	11/08/2016	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Stachys palustris</i> (L., 1753)	Epiaire des marais, ortie bourbière	17/08/2020	74
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Stachys sylvatica</i> (L., 1753)	Epiaire des bois	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lamiaceae	<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Lentibulariaceae	<i>Utricularia</i> (L., 1753)	Utriculaire sp.	01/07/2020	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> (L., 1753)	Frêne élevé, frêne commun	17/08/2020	11
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> (L., 1753)	Troëne		/
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Callitriche obtusangula</i> (Le Gall, 1852)	Callitriche à angles obtus	28/07/2020	3
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Callitriche platycarpa</i> (Kütz., 1842)	Callitriche à fruits plats	06/06/2012	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Callitriche stagnalis</i> (Scop., 1772)	Callitriche des marais	15/08/2002	1

Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange subsp. <i>minus</i> L.) Lange, 1870	Petite linaires	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Kickxia elatine</i> subsp. <i>elatine</i> (L.) (Dumort.)	Kickxia élatine	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Kickxia spuria</i> (L.) (Dumort., 1829)	Linaire bâtarde	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Linaria vulgaris</i> (Mill., 1768)	Linaire commune	26/06/2018	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Plantago coronopus</i> (L., 1753)	Plantain corne-de-cerf	04/05/2020	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> (L., 1753)	Plantain lancéolé	17/07/2020	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain majeur	17/08/2020	10
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> subsp. <i>pleiosperma</i> (Pilg., 1937)	Plantain intermédiaire	16/08/2017	2
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> (L., 1753)	Véronique mouron-d'eau	03/08/2020	19
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i> (L., 1753)	Véronique des champs	04/05/2020	4
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica beccabunga</i> (L., 1753)	Véronique des ruisseaux	17/07/2020	7
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica catenata</i> (Pennell, 1921)	Véronique aquatique	11/08/2016	3
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> (L., 1753)	Véronique petit chêne	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica officinalis</i> (L., 1753)	Véronique officinale	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> (Poir., 1808)	Véronique de Perse	04/05/2020	3
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Scrophulariaceae	<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753)	Scrofulaire aquatique	17/07/2020	18
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Scrophulariaceae	<i>Scrophularia nodosa</i> (L., 1753)	Scrophulaire noueuse	14/09/2015	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Scrophulariaceae	<i>Verbascum blattaria</i> (L., 1753)	Molène blattaire	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Scrophulariaceae	<i>Verbascum densiflorum</i> (Bertol., 1810)	Molène faux-bouillon-blanc	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i> (L., 1753)	Molène bouillon-blanc	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Lamiales	Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> (L., 1753)	Verveine officinale	12/06/2020	8
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i> (L., 1753)	Euphorbe des bois	01/08/2018	3
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> (L., 1753)	Euphorbe petit-cyprès	22/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia exigua</i> (L., 1753)	Euphorbe fluette	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> subsp. <i>helioscopia</i> (L., 1753)	Euphorbe réveil matin	06/08/2019	2
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia illirica</i> (Lam., 1788)	Euphorbe poilue	17/07/2020	31

Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia lathyris</i> (L., 1753)	Euphorbe des jardins	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia peplus</i> (L., 1753)	Euphorbe omblette	17/08/2015	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia platyphyllos</i> (L., 1753)	Euphorbe à feuilles larges	17/08/2020	14
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia stricta</i> (L., 1759)	Euphorbe raide	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Euphorbiaceae	<i>Mercurialis annua</i> (L., 1753)	Mercuriale annuelle	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Hypericaceae	<i>Hypericum androsaemum</i> (L., 1753)	Millepertuis androsème	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> var. <i>perforatum</i> (L., 1753)	Millepertuis perforé	10/07/2019	6
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Hypericaceae	<i>Hypericum tetrapterum</i> (Fr., 1823)	Millepertuis à quatre angles	22/08/2018	9
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>populus nigra</i> (L., 1753)	Peuplier commun noir, peuplier noir	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> (Münchh., 1770)	Peuplier noir d'Italie	14/08/2015	2
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Populus tremula</i> (L., 1753)	Peuplier tremble	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Populus x canadensis</i> (Moench, 1785)	Peuplier hybride euraméricain	21/07/2010	2
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i> (L., 1753)	Saule blanc	21/08/2019	10
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i> (Brot., 1804)	Saule à feuilles d'olivier	23/06/2020	6
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix caprea</i> (L., 1753)	Saule marsault	01/07/2019	4
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix cinerea</i> (L., 1753)	Saule cendré	24/06/2016	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix fragilis</i> (L., 1753)	Saule fragile	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix x rubra</i> (Huds., 1762)	Saule rouge	21/08/2019	1
Plantae	Angiospermes	Malpighiales	Salicaceae	<i>Salix x sepulcralis</i> (Simonk., 1890)	Saule pleureur	24/09/2015	1
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Althaea officinalis</i> (L., 1753)	Guimauve officinale	17/08/2020	23
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Malva alcea</i> (L., 1753)	Mauve alcée	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Malva moschata</i> (L., 1753)	Mauve musquée	21/08/2019	3
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Malva neglecta</i> (Wallr., 1824)	Petite mauve	11/08/2016	3
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Malva setigera</i> (Spenn., 1829)	Mauve hérissée	22/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Malvales	Malvaceae	<i>Malva sylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i> (L., 1753)	Mauve sauvage	03/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> (L., 1753)	Salicaire commune	17/08/2020	105

Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Circaea lutetiana</i> (L., 1753)	Circée de Paris	14/08/2015	1
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Epilobium hirsutum</i> (L., 1753)	Epilobe hirsute	11/08/2020	35
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Epilobium palustre</i> (L., 1753)	Epilobe des marais	03/08/2020	7
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Epilobium parviflorum</i> (Schreb., 1771)	Epilobe à petites fleurs	11/08/2016	3
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Epilobium tetragonum</i> (L., 1753)	Epilobe à tige carrée	17/07/2020	7
Plantae	Angiospermes	Myrtales	Onagraceae	<i>Oenothera biennis</i> (L., 1753)	Onagre bisannuelle	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Nymphaeales	Nymphaeaceae	<i>Nuphar lutea</i> (L.) (Sm., 1809)	Nénuphar jaune	28/07/2020	5
Plantae	Angiospermes	Piperales	Aristolochiaceae	<i>Aristolochia clematitis</i> (L., 1753)	Aristolochie clématite	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex acuta</i> (L., 1753)	Laïche aiguë	22/06/2020	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex acutiformis</i> (Ehrh., 1789)	Laïche des marais	10/07/2019	11
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> ((Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863)	Laïche cuivrée	22/06/2020	6
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex demissa</i> (Vahl ex Hartm., 1808)	Laïche vert jaunâtre	26/06/2018	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex distans</i> L. (L., 1759)	Laïche à épis distants	01/01/1999	/
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> (Schreb., 1771)	Laïche glauque	19/06/2019	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex hirta f. hirta</i> (L., 1753)	Laïche hérissée	22/07/2020	20
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex lepidocarpa</i> (Tausch, 1834)	Laïche écailleuse	19/06/2019	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex panicea</i> L. (L., 1753)	Laïche millet	17/08/2020	5
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex paniculata</i> L., 1755)	Laïche paniculée	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753)	Laïche faux-souchet	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex riparia</i> (Curtis, 1783)	Laïche des rives	17/08/2020	57
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex tomentosa</i> (L., 1767)	Laïche tomenteuse	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex vesicaria</i> (L., 1753)	Laïche vésiculeuse	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Carex vulpina</i> (L., 1753)	Laïche des renards	19/06/2020	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Cladium mariscus subsp. mariscus</i> ((L.) Pohl, 1809)	Marisque	17/08/2020	23
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Cyperus fuscus</i> (L., 1753)	Souchet brun	17/08/2020	11
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Cyperus longus</i> (L., 1753)	Souchet long	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Schoenoplectus lacustris</i> ((L.) palla, 1888)	Jonc des chaisiers	01/07/2019	3

Plantae	Angiospermes	Poales	Cyperaceae	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> ((C.C.Gmel.) Palla, 1888)	Jonc des chaisiers glauque	17/07/2020	10
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus acutiflorus</i> (Ehrh. ex Hoffm., 1791)	Jonc acutiflore	17/08/2020	42
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus articulatus</i> (L., 1753)	Jonc à fruits luisants	22/06/2020	7
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus bufonius</i> (L., 1753)	Jonc des crapauds	19/06/2019	5
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus bulbosus</i> L. subsp. <i>bulbosus</i> (L., 1753)	Jonc bulbeux	01/07/2019	9
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus conglomeratus</i> (L., 1753)	Jonc aggloméré	15/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> (L. var. <i>effusus</i> (L., 1753)	Jonc épars, Jonc diffus	16/08/2017	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> (L., 1753)	Jonc glauque	24/06/2020	18
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus subnodulosus</i> (Schrank, 1789)	Jonc à fleurs obtuses	17/08/2020	31
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus tenageia</i> (Ehrh. ex L.f., 1782)	Jonc des vasières, Jonc des marais	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Juncaceae	<i>Juncus tenuis</i> (Willd., 1799)	Jonc grêle	22/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i> (L. subsp. <i>capillaris</i> (L., 1753)	Agrostis capillaire	11/07/2008	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Agrostis gigantea</i> (Roth, 1788)	Agrostide géant, fiorin	10/07/2019	5
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> (L., 1753)	Agrostide stolonifère	17/08/2020	40
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Aira caryophyllea</i> (L., 1753)	Canche caryophillée	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Alopecurus myosuroides</i> (Huds., 1762)	Vulpin des champs	04/05/2020	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Alopecurus pratensis</i> (L., 1753)	Vulpin des prés	29/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Anisantha diandra</i> ((Roth) tutin ex tzelev, 1963)	Brome à deux étamines	04/05/2020	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i> ((L.) Nevski, 1934)	Brome stérile	21/07/2020	13
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> (L., 1753)	Flouve odorante	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i> ((L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 18191)	Ray-grass français	17/08/2020	38
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Avena fatua</i> L. subsp. <i>fatua</i> (L., 1753)	Folle-avoine	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Brachypodium pinnatum</i> ((L.) P.Beauv., 1812)	Brachypode penné	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812).	Brachypode des bois	23/06/2020	3

Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromopsis erecta</i> ((Huds.) Fourr., 1869)	Brome érigé	19/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus arvensis</i> (L., 1753)	Brome des champs	19/06/2020	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus catharticus</i> (Vahl, 1791)	Brome purgatif	03/06/2020	8
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus commutatus</i> schrad. subsp. <i>commutatus</i> (Schrad., 1806)	Brome confondu	22/06/2020	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	10/07/2019	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus racemosus</i> L. subsp. <i>racemosus</i>	Brome en grappe	10/07/2019	9
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus secalinus</i> (L., 1753)	Brome faux-seigle, Brome seigle	21/07/2020	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Bromus willdenowii</i> Kunth	Brome purgatif	01/01/2012	
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Calamagrostis epigejos</i> ((L.) Roth, 1788)	Calamagrostide épigéios	17/08/2020	24
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Cynodon dactylon</i> var. <i>dactylon</i>	/	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Cynosurus cristatus</i> (L., 1753)	Cynosure crételle	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	11/08/2020	14
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Digitaria sanguinalis</i> ((L.) Scop. var. <i>sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Echinochloa crus-Galli</i> ((L.) P.Beauv., 1812)	Echinochloé pied-de-coq	11/08/2016	5
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Elytrigia campestris</i> ((Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986)	Chiendent des champs	26/06/2018	4
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Elytrigia repens</i> ((L.) Desv. ex Nevski, 1934)	Chiendent commun	22/07/2020	11
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Elytrigia x laxa</i> ((fr.) Kerguélen, 1987)	Agropyre champetre	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Festuca rubra</i> (L., 1753)	Fétuque rouge	19/06/2019	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Glyceria declinata</i> (Bréb., 1859)	Glycérie dentée	22/07/2020	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Glyceria maxima</i> ((Hartm.) Holmb., 1919)	Glycérie aquatique	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> (L., 1753)	Houlque laineuse	22/07/2020	16
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Holcus mollis</i> (L., 1759)	Houlque molle	24/06/2016	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Hordeum murinum</i> L. subsp. <i>murinum</i>	Orge queue-de-rat	29/05/2015	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Hordeum secalinum</i> (Schreb., 1771)	Orge faux seigle	29/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Lolium multiflorum</i> (Lam., 1779)	Ray-grass d'Italie	28/05/2020	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Lolium perenne</i> (L., 1753)	Ivraie vivace	11/08/2020	14

Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Lolium x boucheanum</i> (Kunth, 1830)	Ray-grass hybride	24/06/2016	2
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Mibora minima</i> ((L.) Desv., 1818)	Mibora naine	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Molinia caerulea</i> ((L.) Moench, 1794)	Molinie bleue	16/08/2017	7
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Panicum capillare</i> (L., 1753)	Panic capillaire	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i> var. <i>arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	17/08/2020	121
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Phleum pratense</i> (L., 1753)	Fléole des prés	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud. subsp. <i>australis</i>	Roseau	17/08/2020	170
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Poa annua</i> var. <i>annua</i>	Pâturin annuel	04/05/2020	15
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Pâturin des prés	10/07/2019	7
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L. subsp. <i>trivialis</i>	Pâturin commun	23/06/2020	29
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Schedonorus arundinaceus</i> ((Schreb.) Dumort., 1824)	Fétuque roseau	19/06/2019	5
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Setaria pumila</i> ((Poir.) Roem. & Schult., 1817)	Sétaire naine	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Setaria verticillata</i> ((L.) P.Beauv., 1812)	Sétaire verticillée	26/07/2016	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Poaceae	<i>Trisetum flavescens</i> ((L.) P.Beauv., 1812)	Trisetè commune	18/05/2020	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Typhaceae	<i>Sparganium erectum</i> (L., 1753)	Rubanier dressé	15/07/2020	3
Plantae	Angiospermes	Poales	Typhaceae	<i>Sparganium erectum</i> subsp. <i>neglectum</i> ((Beeby) K.Richt., 1890)	Rubanier dressé	21/08/2019	9
Plantae	Angiospermes	Poales	Typhaceae	<i>Typha latifolia</i> (L., 1753)	Massette à larges feuilles	03/08/2020	15
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> (L., 1753)	Grande chélidoine	13/05/2013	1
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i> (L., 1753)	Coquelicot	29/05/2015	2
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> (L., 1753)	Clématite des haies	17/07/2020	8
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>verna</i>	Ficaire à bulbilles	29/05/2015	4
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> (L. subsp. <i>acris</i>	Bouton d'or	17/08/2020	18
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ranunculus flammula</i> (L., 1753)	Renoncule flammette	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> (L., 1753)	Renoncule rampante	03/06/2020	26
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ranunculus sardous</i> (Crantz, 1763)	Renoncule sarde	01/07/2019	3
Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus</i> L. subsp. <i>sceleratus</i>	Renoncule scélérate	17/07/2020	23

Plantae	Angiospermes	Ranunculales	Ranunculaceae	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753)	Pigamon jaune	17/08/2020	21
Plantae	Angiospermes	Rosales	Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> (L., 1753)	Houblon grim pant	14/08/2020	59
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rhamnaceae	<i>Frangula dodonei</i> subsp. <i>dodonei</i> (Ard., 1766)	Bourdaïne	10/07/2019	6
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rhamnaceae	<i>Rhamnus cathartica</i> (L., 1753)	Nerprun purgatif	26/07/2016	5
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i> (L., 1753)	Aigremoine	26/07/2016	4
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Aphanes arvensis</i> (Linnaeus, 1753)	Alchémille des champs	04/05/2020	1
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Argentina anserina</i> ((L.) Rydb., 1899)	Potentille des oies	16/08/2017	1
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine à deux styles	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> (Jacq., 1775)	Aubépine à un style	23/06/2020	5
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i> var. <i>ulmaria</i>	Reine des prés	17/08/2020	53
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	13/05/2013	2
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> (L., 1753)	Benoîte commune	17/07/2020	4
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Malus pumila</i> (Mill., 1768)	Pommier nain	11/08/2016	1
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> (L., 1753)	Potentille rampante	11/08/2020	21
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Prunus avium</i> ((L.) L., 1755)	Prunier merisier	13/05/2013	2
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> (L., 1753)	Prunellier	17/08/2020	7
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rosa canina</i> (L., 1753)	Rosier des chiens	16/08/2017	2
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rosa corymbifera</i> (Borkh., 1790)	Rosier à fleurs en corymbe	29/05/2015	1
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> (L., 1753)	Ronce à fruits bleus	23/06/2020	17
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rubus fruticosus</i> (L., 1753)	Ronce commune	11/08/2020	13
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> (Schott, 1818)	Ronce à feuilles d'orme	19/06/2019	7
Plantae	Angiospermes	Rosales	Rosaceae	<i>Rubus x uncinellus</i> (P.J.Müll. & Lefèvre, 1859)	Ronce	19/06/2019	1
Plantae	Angiospermes	Rosales	Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> (Mill., 1768)	Petit orme	22/06/2020	2
Plantae	Angiospermes	Rosales	Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L. subsp. <i>dioica</i>	Ortie dioïque	17/08/2020	81
Plantae	Angiospermes	Rosales	Urticaceae	<i>Urtica urens</i> (L., 1753)	Ortie brulante	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Santalales	Santalaceae	<i>Viscum album</i> L. subsp. <i>album</i>	Gui des feuillus	11/07/2008	1

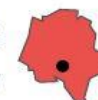
Plantae	Angiospermes	Sapindales	Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> (L., 1753)	Erable champêtre	10/07/2019	1
Plantae	Angiospermes	Saxifragales	Crassulaceae	<i>Sedum forsterianum</i> (Sm., 1808)	Orpin de Forster	04/05/2020	1
Plantae	Angiospermes	Saxifragales	Haloragaceae	<i>Myriophyllum spicatum</i> (L., 1753)	Myriophylle à épis	15/08/2002	1
Plantae	Angiospermes	Saxifragales	Haloragaceae	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle verticillé	01/01/2012	/
Plantae	Angiospermes	Solanales	Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> (L., 1753)	Liseron des haies	22/06/2020	31
Plantae	Angiospermes	Solanales	Convolvulaceae	<i>Convolvulus sepium</i> (L., 1753)	Liseron des haies	17/08/2020	152
Plantae	Angiospermes	Solanales	Convolvulaceae	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L. subsp. <i>epithymum</i>	Cuscute à petites fleurs	14/08/2015	1
Plantae	Angiospermes	Solanales	Solanaceae	<i>Datura stramonium</i> (L., 1753)	Datura officinal	11/07/2008	1
Plantae	Angiospermes	Solanales	Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L. var. <i>dulcamara</i>	Douce amère	03/08/2020	32
Plantae	Angiospermes	Solanales	Solanaceae	<i>Solanum lycopersicum</i> (L., 1753)	Pomme d'amour	26/06/2018	1
Plantae	Angiospermes	Solanales	Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> (L., 1753)	Morelle noire	21/08/2019	3
Plantae	Angiospermes	Solanales	Solanaceae	<i>Solanum physalifolium</i> (Rusby, 1895)	Morelle à feuilles de coqueret	22/08/2018	1
Plantae	Bryidae	Bryales	Mniaceae	<i>Mnium hornum</i> Hedw.	/	13/08/2015	1
Plantae	Bryidae	Hypnales	Amblystegiaceae	<i>Amblystegium serpens</i> (Hedw.) Schimp.	/	13/08/2015	1
Plantae	Bryidae	Hypnales	Brachytheciaceae	<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp.	/	24/04/2015	1
Plantae	Bryidae	Pottiales	Pottiaceae	<i>Syntrichia ruralis</i> var. <i>ruraliformis</i> (Besch.) Delogne	/	24/04/2015	1
Plantae	Chlorophytes et Charophytes	Charales	Characeae	<i>Chara hispida</i> (L., 1753)	/	17/08/2020	2
Plantae	Chlorophytes et Charophytes	Charales	Characeae	<i>Chara vulgaris</i> (L.) Wall.	/	17/08/2020	13
Plantae	Chlorophytes et Charophytes	Charales	Characeae	<i>Nitella tenuissima</i> ((Desvaux) Kützing, 1843)	/	22/07/2020	1
Plantae	Hépatiques et Anthocérotes	Porellales	Frullaniaceae	<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.	/	24/04/2015	1
Plantae	Ptérédiphytes	Equisetales	Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i> (L., 1753)	Prêle des champs	22/08/2018	12
Plantae	Ptérédiphytes	Equisetales	Equisetaceae	<i>Equisetum palustre</i> (L., 1753)	Prêle des marais	17/08/2020	14
Plantae	Ptérédiphytes	Equisetales	Equisetaceae	<i>Equisetum telmateia</i> (Ehrh., 1783)	Grande prêle	26/07/2016	5
Plantae	Ptérédiphytes	Polypodiales	Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) kuhn subsp. <i>aquilinum</i>	Fougère aigle	21/08/2019	7

Annexe 6 : Liste d'espèces autotrophes connues sur la Réserve 1999 - 2020

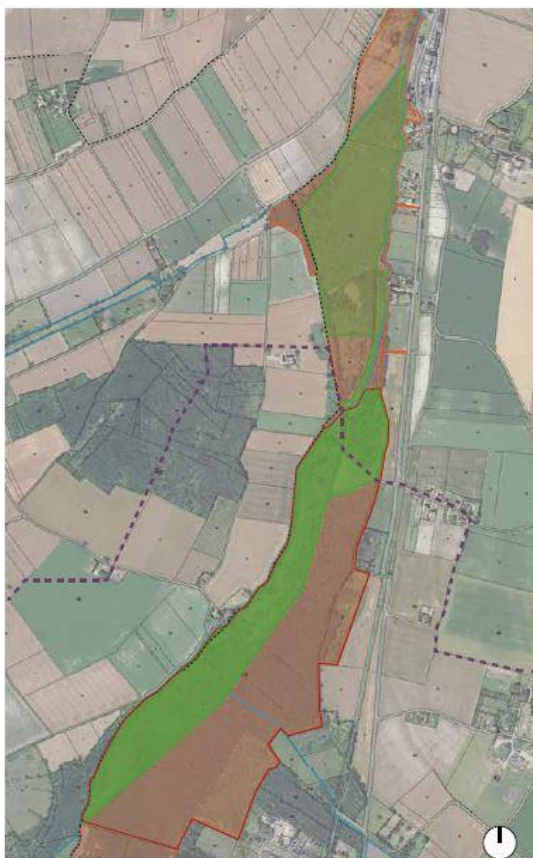
Règne	Groupe	Nom latin	Date dernière donnée
Chromistae	Autres	Achnantheidium minutissimum (Kütz.) Czarn. 1994)	03/07/2018
Fungi	Autres	Agaricus campestris L.	05/12/2018
Chromistae	Autres	Amphora pediculus (Kützing) Grunow var. pediculus	03/07/2018
Chromistae	Autres	Caloneis lancettula (Schulz) Lange-Bertalot & Witkowski	03/07/2018
Chromistae	Autres	Cocconeis euglypta Ehrenberg	03/07/2018
Chromistae	Autres	Cocconeis pseudolineata (Geitler) Lange-Bertalot	03/07/2018
Chromistae	Autres	Cyclotella meneghiniana Kützing var. meneghiniana	03/07/2018
Chromistae	Autres	Diploneis oculata (Brébisson in Desmazières) Cleve	03/07/2018
Chromistae	Autres	Encyonopsis minuta Krammer & Reichardt	03/07/2018
Chromistae	Autres	Fallacia lenzii (Hustedt) Lange-Bertalot	03/07/2018
Chromistae	Autres	Fallacia subhamulata (Grunow in V. Heurck) D.G.Mann	03/07/2018
Chromistae	Autres	Geissleria acceptata (Hust.) Lange-Bertalot & Metzeltin	03/07/2018
Chromistae	Autres	Gomphonema olivaceum (Hornemann) Brébisson var. olivaceum	03/07/2018
Chromistae	Autres	Gomphonema pumilum var. rigidum Reichardt & Lange-Bertalot	03/07/2018
Chromistae	Autres	Gyrosigma sciotoense (Sullivan et Wormley) Cleve	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula antonii Lange-Bertalot	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula capitatoradiata Germain	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula cryptotenella Lange-Bertalot var. cryptotenella	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula gregaria Donkin var. gregaria	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula tripunctata (O.F.Müller) Bory var. tripunctata	03/07/2018
Chromistae	Autres	Navicula veneta Kützing	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia amphibia f. amphibia Grunow var. amphibia	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia capitellata Hustedt in A. Schmidt & al. Var. capitellata	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia dissipata subsp. Dissipata (Kützing) Grunow var. dissipata	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia inconspicua Grunow	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia palea (Kützing) W. Smith var. palea	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia recta Hantzsch in Rabenhorst var. recta	03/07/2018
Chromistae	Autres	Nitzschia sociabilis Hustedt	03/07/2018
Chromistae	Autres	Psammothidium helveticum (Hustedt) Bukhtiyarova et Round var. helveticum	03/07/2018
Chromistae	Autres	Pseudostaurosira parasitica (W. Smith) Morales var parasitica	03/07/2018
Chromistae	Autres	Pseudostaurosira parasitica var. subconstricta (Grunow) Morales	03/07/2018
Chromistae	Autres	Rhoicosphenia abbreviata (C. Agardh) Lange-Bertalot	03/07/2018
Chromistae	Autres	Staurosira dubia Grunow in Cleve & Moeller	03/07/2018
Fungi	Autres	Coprinus comatus (o.f. Müller : fr.)	05/12/2018
Fungi	Autres	Gyrodon lividus (Bull. : fr.) P. Karsten	21/08/2019
Chromistae	Autres	Vaucheria A.P. de Candolle, 1801	06/06/2012

Communauté de communes de Chinon Vienne et Loire

Cahier des charges d'ouverture au public de la RNR du Marais de Taligny



Réunion de travail



Carte de localisation des différents périmètres de protection environnementaux - Légende

- Périmètre classement ENS (85 ha)
- Périmètre RNR actuelle (2014 - 2020)
- Périmètre RNR (+ 15 ha) 2022
- Limites communales (2022)
- ZNIEFF type 1 marais de Taligny Zone N dans PLU
- Projet classement de site "Théâtre de la guerre Picrocholine"

INTRODUCTION

Le marais de Taligny se situe sur la commune de La Roche-Clermault dans le Sud-Ouest du département. Ce marais à longtemps été fortement en lien avec le village de La Roche-Clermault, dont la plupart des parcelles de ce dernier sont aujourd'hui encore communales. Le cours d'eau du Négron, puis le Quimcampois forment les limites du marais. Le marais de Taligny correspond à la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent de la Vienne en rive Gauche. Ce marais est un site d'une grande valeur écologique, constitué d'une roselière et d'un bas marais alcalin qui accueille plusieurs espèces rares et/ou protégées en Région Centre-Val-de-Loire.

L'histoire de l'occupation de ce marais a pu être remontée grâce aux pollens jusqu'à environ -4000 ans, attestant d'un marais recouvert d'une aulnaie et marqué par des coteaux boisés. Cependant, le marais comme ses pentes environnantes ont connu des évolutions, marquées tantôt par l'augmentation puis la nette diminution à certaines périodes des boisements pour des cultures céréalières, ainsi que l'évolution d'un marais soit recouvert d'une aulnaie, soit plutôt occupé par les plantes paludicoles (notamment des carex appelés localement "rouches") avec la formation et accumulation de tourbe.

C'est l'état qui a prédominé durant tout le Moyen-âge, jusqu'à récemment. Le marais a très longtemps été une zone de communs, marqué par la présence de l'eau, notamment en partie aval entre le moulin de Vrilly et le pont d'accès au nord du site. Ces traces d'occupations remontent à près d'un millénaire, avec la présence historique de 6 moulins dont 2 sont aujourd'hui totalement disparus. Le site sert au début du 20ème siècle de communs pour les habitants de la Roche-Clermault qui viennent couper les roseaux et les "rouches" en août pour s'en servir comme litière pour le bétail, ou de pâturages en été lorsque les eaux ont baissé notamment coté aval du marais. Ces pratiques ont permis d'entretenir l'ouverture du marais. La chasse notamment des bécassines et des canards y était également pratiquée, en barque, témoignant d'un marais bien plus humide en hiver jadis. Les relevés botaniques de l'époque (1908) témoignent par ailleurs de la présence d'espèces remarquables et caractéristiques (voir plan de gestion, PNR LAT, 2021). Le déclin de cet usage agro-pastoral, plus les travaux d'assèchement via un fossé central drainant les eaux en 1975 ont entraîné un bouleversement des espaces du marais, à la fois en terme de physionomie, d'écologie que d'usage pour les habitants. La peupleraie a remplacé les espaces de marais alcalins et la biodiversité a commencé à décliner.

En 1992, une tempête met à mal les peupleraies communales (46 hectares à terre, 80 % de la plantation) qui sont peu à peu délaissées, entraînant une dégradation du marais et son reboisement naturel. Face à ce constat, la commune de La Roche-Clermault (propriétaire foncier principal) et L'Office national des forêts (gestionnaires des boisements communaux) décident d'engager une réflexion sur la valorisation du site. C'est ainsi que le marais gagne sa vocation écologique qui va s'étoffer au fil des années. Un premier plan de gestion élaboré par le CPIE Touraine Val-de-Loire (le Centre Permanent d'Initiative et d'Environnement) émerge en 2000. Il engage la réalisation d'une étude de restauration et de gestion du marais, afin de fixer les conditions techniques des travaux de restauration sur le site préservé des plantations. En 2012, le site acquiert le statut d'Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil départemental sur 85 hectares (soit la totalité du site) puis une première Réserve naturelle régionale (RNR) est créée en 2014 sur 20 hectares dont découle un nouveau plan de gestion sur la période 2015-2020.

En 2019, ont lieu les travaux de gestion et de restauration hydraulique, qui modifient grandement la physionomie du site, rétablissent une inondabilité délibérée. Le niveau d'eau n'avait pas été si haut depuis plusieurs décennies. Le site retrouve peu à peu sa physionomie de marais. En 2020, une évaluation finale des 6 années de gestion est réalisée, pour la mise en place d'un nouveau plan de gestion sur la période 2022-2033, intégrant l'extension de la RNR sur 15 ha, au nord du périmètre initial (voir cartographies ci-contre) ainsi que les objectifs d'ouverture au public.

La RNR (seule d'Indre-et-Loire) est cogérée par le Parc naturel régional Loire-Anjou_tou-

raine (PNR LAT) et la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire (convention signée le 3 février 2015 avec la Région Centre-Val-de-Loire). La valorisation du site et notamment touristique reste une des questions non abouties depuis le premier plan de gestion. Le marais a toujours été un lieu difficile d'accès à cause de l'inondabilité et de la végétation dense et humide. De fait, le marais est un espace isolé et perçu comme tel par la population locale d'où le peu de lien qu'il en résulte actuellement. Le lien historique était entretenu grâce à des activités agricoles extensives aujourd'hui disparues. Cependant une volonté de ré-accéder au marais émerge. Elle est venue de la communication réalisée lors du précédent plan de gestion. Une réouverture du site est aujourd'hui souhaitée, dans le cadre de la RNR dont l'un des objectifs est l'accès au public, et sera l'objectif majeur du futur plan de gestion. Le circuit est envisagé pour durer une heure minimum.

La ré-ouverture du site avec un accès via Seully et La Roche-Clermault, via un parcours avec une signalétique adaptée est la préoccupation actuelle en parallèle de l'agrandissement de la RNR et du renouvellement du plan de gestion.

Dates et données Clés :

1975 : Assainissement du marais via un fossé central coté ouest, construction d'un pont canal permettant au Négron d'enjamber celui-ci et apparition d'une peupleraie couvrant la quasi intégralité du marais.

1992 : Tempête détruisant la peupleraie et abandon progressif du site.

2000-2001 : Mise en œuvre du premier plan de gestion du marais et reconversion/restauration sur 20 ha du marais en prairies humides pâturées (3 poneys des landes jusqu'en 2012, puis des génisses à partir de 2014), création de mares, plantations de la ripisylvie le long du bras ouest du Négron.

2012 : Le site est inscrit au Schéma départemental des ENS d'Indre et Loire (85 ha sur les 1650 ha en Indre-et-Loire (49 ENS));

2014 : Un plan de gestion est rédigé et validé par le CSRPN (Conseil scientifique régional de la protection de la nature). La RNR (Réserve naturelle régionale) "marais de Taligny" est officiellement créée (14/02/2014);

2015-2020 : Durée du premier plan de gestion de RNR : Gestion par pâturage bovin des parcelles RNR, gestion de la roselière, réouverture du milieu, suivis scientifiques.

2019 : Travaux de restauration hydraulique du marais prévu dans le plan de gestion : suppression du pont-canal et création d'une confluence entre le Négron et le fossé central en partie comblé réhumidifiant le site.

Les acteurs (gestion et mise en oeuvre)

La CC CVL : La Communauté de communes de Chinon Vienne et Loire est l'un des deux cogestionnaires du marais et le MOA travaux et valorisation

Le PNR LAT : Le Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine est le second cogestionnaire du marais, il assure la MOA du suivi, les études et l'assistance à la CC CVL

Le SBNM : Le Syndicat des bassins versants du Négron et du Saint-Mexme assure la partie "gestion des milieux aquatique" de la compétence GEMAPI

Les autres acteurs sont composés des communes de Seully et de La Roche-Clermault, l'Office national des forêts, les exploitants agricoles, usagers et associations ainsi que les financeurs. Les financeurs sont L'Union Européenne via le fond FEADER, la Région-Centre-Val-de-Loire via la RNR, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et enfin le Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre des ENS.

S O M M A I R E

1. Contexte réglementaire, un site en périmètre monuments historiques et PPRNI en partie nord	4-5
2. Contexte géographique, un marais en arrière de la vallée de la Vienne, sur les franges du Loudunais	6
3. Contexte paysager, urbain et architectural, une géologie singulière pour une flore et faune exceptionnelles	7
4. A l'échelle du site, objectifs généraux de l'aménagement et accès	8
5. A l'échelle du site, présentation du parcours, accès et objectifs de celui-ci	9
6. Parcours prévu et type d'aménagement, localisation des stations et lieux d'aménagements spécifiques	10
7. A l'échelle du site, un cheminement varié, des effets paysagers sur les bordures à valoriser	11
8. Diagnostic photographique, une partie nord concentrant nombre des problématiques d'accès	12-13
9. Diagnostic photographique, une partie sud depuis longtemps en RNR, plus facile à ouvrir au public	14-15
10. Proposition d'aménagement, un accès principal à valoriser	16
11. Références d'aménagement, un soin dans les transitions et les matériaux	17
12. Proposition d'aménagement, une entrée nord coté Seully	18
13. Proposition d'aménagement, une confluence articulation centrale du marais	19
14. Références d'aménagement, un aménagement fin et contrasté	20
15. Signalétique, une charte et un contenu pédagogique préalablement défini hors marché	21
16. Estimatif	22

*Les éléments techniques décrits dans le présent document sont indicatifs et ont pour objet de permettre au Maître d'Ouvrage de valider l'opportunité du projet.
En aucun cas, une entreprise ou un maître d'œuvre, ne pourra se prévaloir des informations techniques données par l'ADAC/CAUE dans le présent document. Le maître d'œuvre, concepteur du projet, aura à sa charge de mener ou de solliciter auprès du maître d'Ouvrage, tous les diagnostics et toutes les études nécessaires à la bonne réalisation du projet.*

1.2 Contexte réglementaire

1.2.1. Monuments historiques

L'intégralité du site se trouve dans les abords du périmètre des abords des monuments historiques. Le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Selon l'article *R421-20, modifié par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 15 :

Dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement et les réserves naturelles doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager :

- Les aménagements mentionnés aux h, i et j de l'article R. 421-19, quelle que soit leur importance ;
- Les affouillements et exhaussements du sol dont la hauteur, s'il s'agit d'un exhaussement, ou la profondeur dans le cas d'un affouillement, excède deux mètres et portant sur une superficie supérieure ou égale à cent mètres carrés ;
- La création d'un espace public.

NOTA :

Décret n° 2014-253 du 27 février 2014 article 9 : Les présentes dispositions sont applicables aux demandes d'autorisation déposées à compter du 1er avril 2014.

Extrait article R. 421-19

- h) L'aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie supérieure à deux hectares ;
- i) L'aménagement d'un golf d'une superficie supérieure à vingt-cinq hectares ;
- j) Lorsqu'ils sont susceptibles de contenir au moins cinquante unités les aires de stationnement ouvertes au public, les dépôts de véhicules et les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ;

1.2.2. Routes départementales

Le règlement de voirie départemental stipule les conditions de conservation du domaine public routier départemental d'Indre-et-Loire, compétence de l'Assemblée délibérante du Département. Le Conseil départemental est propriétaire de l'emprise de la voie y compris les trottoirs jusqu'aux limites de parcelles.

Le domaine public routier départemental comprend l'ensemble des biens du domaine public du département affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées. Cette domanialité s'étend en hauteur jusqu'à la limite d'utilisation et d'extension possible de l'infrastructure concernée. Aucune limite n'est fixée au domaine routier en profondeur à l'aplomb de son emprise de surface. Dans tous les cas, l'occupation doit faire l'objet d'un accord du Président du Conseil départemental sur les conditions techniques de sa réalisation. Les aménagements communaux sur l'emprise du domaine pu-

blic routier départemental sont généralement régis par des conventions d'occupation. La convention d'occupation est un contrat entre l'occupant et le Département autorisant l'occupation du domaine public. Le recours à une convention d'occupation peut-être envisagé de préférence à une permission de voirie lorsque les installations ou ouvrages projetés présentent un caractère immobilier, répondent à des préoccupations d'équipements de la route et de service à l'usager, et sont essentiellement desservis par le domaine public routier dont ils affectent l'emprise.

Il conviendra d'associer les représentants du Conseil départemental dès l'élaboration du projet.

1.2.3. Accessibilité

Textes : Loi n°2005-102 du 11 février 2005, Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 15 janvier 2007 et du 3 février 2007, Circulaire n°2007-53 du 30 novembre 2007

PAVE

Textes : Loi n°2005-102 du 11 février, Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 15 janvier 2007 et du 3 février 2007, et Circulaire n°2007-53 du 30 novembre 2007

Le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics) et issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Ses décrets d'application, précisent dans son article 45 : «qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune de plus de 1 000 habitants à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale» .

Concernant les arrêts de car, ils devront respecter les dispositions du Schéma Directeur et le référentiel de sécurisation des arrêts du Conseil départemental. Il conviendra par conséquent d'associer les services du Conseil départemental ainsi que l'Autorité organisatrice de second rang aux études.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le PAVE est une des conditions d'obtention de la subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

ERP

Dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'ensemble des

Établissements recevant du public (ERP) devra être accessible aux différents handicaps pour le 1er janvier 2015. Il y a lieu de rappeler que les dispositions en matière d'accessibilité s'appliquent à tous types de handicaps et non seulement aux personnes à mobilité réduite. Si l'établissement ne répond pas aux exigences d'accessibilité programmée définies à l'article L. 111-7-3 à compter du 31 décembre 2014, un agenda d'accessibilité programmée devait être déposé avant le 26 septembre 2015.

Les demandes de dérogation restent possibles uniquement dans les ERP existants. Trois types de dérogation peuvent être envisagés :

- Une dérogation technique qui peut être obtenue en raison d'une impossibilité technique du fait des contraintes architecturales ou environnementales ;
- Une dérogation pour préservation du patrimoine, dans un bâtiment classé ou inscrit par exemple ;
- Une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences sur l'exploitation du lieu (entraînant le déménagement ou la fermeture du lieu). Le diagnostic obligatoire établi pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie attestera des coûts estimés pour la mise en conformité.

IOP

Les Installations ouvertes du public (IOP) sont principalement des lieux tels qu'un camping, une aire de loisirs, un équipement sportif extérieur...

Elles sont soumises aux règles d'accessibilités relatives aux ERP et notamment les Ad'AP.

Cheminevements

Le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 fixe un certain nombre de prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Les déplacements doivent être accessibles à tous depuis la parcelle ou l'espace de stationnement (personnes mal-voyantes, personnes âgées, poussettes, personne en fauteuil roulant,...). Le chemin doit être sans danger, compréhensible, et permettre de visualiser aisément le parcours jusqu'à l'accueil ou la prestation recherchée. Il faudra veiller à la présence d'un éclairage approprié sans zone d'ombre et sans éblouissement, implanter une signalétique adaptée, et aménager un guidage tactile et visuel par l'utilisation de couleurs et de matériaux contrastés.

Le sol des cheminevements créés ou aménagés ne doit pas être meuble. Le revêtement doit être non glissant et sans obstacle. Le cheminement doit être conçu et mis en œuvre de manière à éviter les risques de dérapages, la stagnation de l'eau, et les dévers trop importants (inférieur ou égal à 2%).

La largeur minimale du cheminement doit être de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel, une réduction à 1,20 m étant acceptée en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

Les ressauts sont tolérés s'ils sont inférieur à 2 cm pour les bords arrondis ou chanfreinés,

ou 4 cm sur 12 cm de longueur s'ils sont en pente. Les ressauts successifs sont tolérés à condition qu'ils soient horizontaux et qu'il existe une distance d'au moins 2,50 m entre eux. Pour les cheminements en pente, un palier de repos en haut et en bas de la pente sont à prévoir (1,20 m x 1,40 m). Les pentes comprises entre 4% et 5% nécessitent l'aménagement de palier de repos tous les 10 m. Les pentes de 8% sont tolérées sur 2 m, et les pentes à 10% sur 50 cm. L'aménagement de bordure «chasse-roue» est conseillé pour limiter le risque de sortie du chemin pour les personnes en fauteuil roulant. La mise en place d'une main courante de 80 cm à 1 m de haut est conseillée pour les pentes supérieures à 4%. En cas de rupture de niveau égale ou supérieure à 40 cm, un dispositif de protection doit être installé sur le chemin et situé à moins de 90 cm de cette rupture. Les passages pour piétons doivent être clairement identifiés par rapport au reste de la voirie au moyen d'un contraste visuel et d'un repérage, tactile ou autre. Des bandes d'éveil de vigilance sont à implanter au droit des traversées pour piétons.

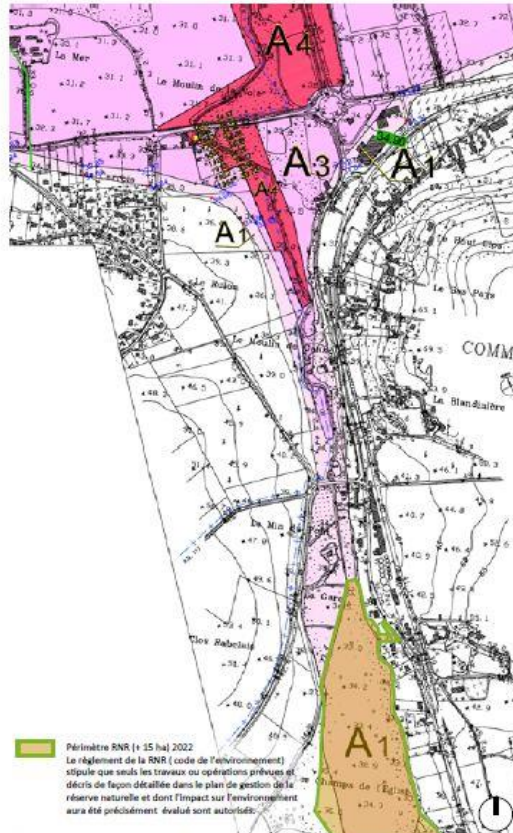
Stationnement

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, des places de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite doivent être prévues pour toute création d'aire de stationnement publique. Ces places de stationnement réservées doivent être librement accessibles et doivent permettre de rejoindre le trottoir ou le cheminement pour piétons sans danger et sans obstacle. L'arrêté du 1er août 2006 précise que 2 % du nombre total de places prévues pour le public sur le parking doivent être aménagés en stationnement pour personnes à mobilité réduite (1 place par tranche de 50 places de stationnement).

Chaque place de stationnement PMR devra répondre aux points suivants :

- Emplacement de plain-pied en dehors de tout obstacle et de toute circulation automobile ;
- Comporter une bande d'accès latérale, prévue à côté des places aménagées, d'une largeur d'au moins 0,80 m (ce qui porte la largeur totale de l'emplacement à un minimum de 3,30 m) et comporter un cheminement d'accès au niveau du trottoir d'une largeur au moins égale à 0,80 m (ces emplacements longitudinaux doivent permettre au conducteur handicapé de sortir sans danger du véhicule par la portière gauche) ;
- Hauteur de passage minimale de 2,15 m pour faciliter l'accès des véhicules adaptés aux besoins des personnes en fauteuil roulant ;
- Emplacements également répartis sur la voirie ;

- Signalétique composé de panneaux et de marquage : un pictogramme blanc représenté au sol, de taille normalisée (1 x 1,20m, 0,50 x 0,60m ou 0,25 x 0,30m).

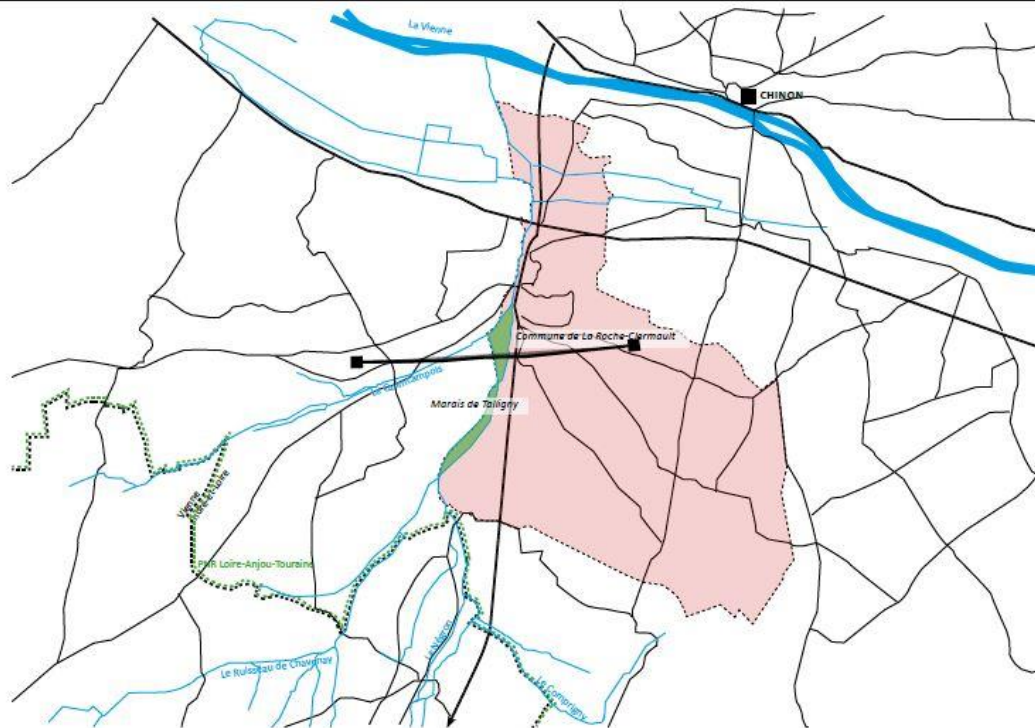


Un site concerné dans sa partie nord par le périmètre du Plan de prévention des risques d'inondation du Val de Vienne, en zonage A1. Selon la nature des aménagements un dossier de Loi sur l'eau pourra être nécessaire. (voir règlement zone A1)



Un site concerné dans sa partie nord par le périmètre de protection des 500 m des abords des monuments historiques. Les aménagements sur l'intégralité de la partie nord devront faire l'objet d'un Permis d'aménager (PA) et d'un avis conforme.

2. Contexte géographique, un marais en arrière de la vallée de la Vienne, sur les franges du Loudunais



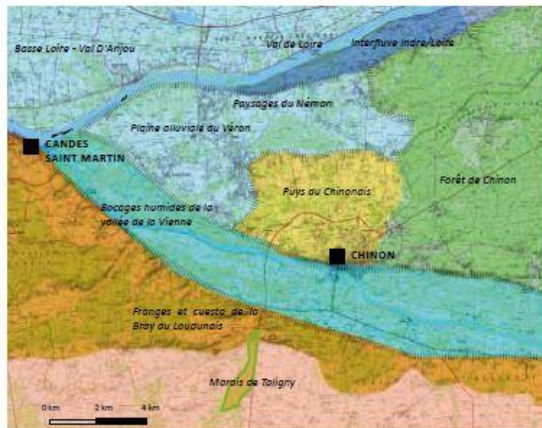
Coupe du grand paysage : Le marais de Taligny, point bas d'un paysage dominé par des boisements et des coteaux lieux d'habitat.



3.1. Caractéristiques du grand paysage

Au sud-ouest du département d'Indre-et-Loire, le marais de Taligny est situé à cheval sur les communes de la Roche-Clermault et de Seully, à environ 10 km de Chinon. Le marais est alimenté principalement par deux bras du Négron, prenant sa source sur la commune de Loudun et découchant dans la Vienne en rive gauche à Chinon dont il est le dernier affluent. Il est également alimenté à l'ouest par le Quimcampois, coulant depuis Seully, et formant la limite ouest du marais. Le marais s'insère dans un environnement agricole de polycultures intensives dominé par de vastes cultures de protéagineux, céréales, melons et ainsi que d'élevage, à la limite entre le plateau du Richelais et de la Vienne. Le site sur ces bordures est occupé par des polycultures.

Le marais de Taligny est localisé dans la partie aval du Négron, avec un bassin versant variant de 120,00 m à 35,00 m pour le point bas (le Négron coule entre 35,00 et 34,00 m). Le Négron prend sa source et s'écoule sur un plateau calcaire depuis Loudun, formant une vallée à fond plat dans une dépression façonnée dans les sables et marnes. Il traverse ensuite les collines de craie turonienne sur la commune de la Roche-Clermault : c'est ici que se situe le marais dans une vaste dépression. Le marais est remarquable par la constitution aux fil des millénaires d'une épaisse couche de tourbe atteignant par endroits 7,00 m, et formant un bas-marais alcalin. Depuis la travaux d'assèchement en 1975, la production de tourbe a cessée, et a conduit peu à peu à sa minéralisation par manque d'eau. Cependant les travaux récents voulant réhumidifier le marais visent à stopper ce phénomène et à réenclencher à terme le processus de formation de la tourbe comme à préserver sa qualité patrimoniale de régulation du cycle de l'eau (stockages lors des hautes eaux, libération lors des étiages, filtration et épuration de l'eau) mais également en terme de biodiversité patrimoniale, tant faunistique que floristique.



Unités paysagères autour du marais de Taligny, en aval du Négron et en amont du val de Vienne
Transitions paysagères

3.2. enjeux patrimoniaux de la réserve

La géologie et la pédologie sont des approches primordiales d'un milieu naturel patrimonial, puisque support des habitats, d'abord de la flore puis par extension de la faune. Le patrimoine géologique du marais de Taligny est unique à l'échelle de la Région Centre-Val-de-Loire. Les facteurs topologiques, hydriques, géologiques et hydrauliques ont induit ici la présence d'une importante couche de tourbe. Ce site est inscrit à ce titre au patrimoine géologique de la Région Centre-Val-de-Loire. Cette couche influence directement la qualité de l'habitat, elle doit donc être préservée de toute altération, d'où les travaux hydrauliques récents pour restituer le fonctionnement d'antan. (source : Plan de gestion 2022-2033)

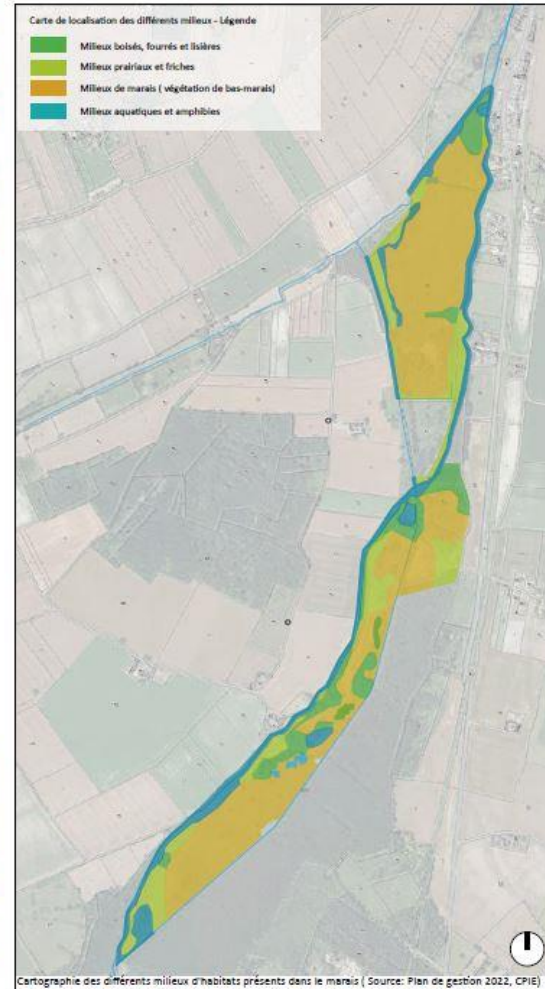
Ces habitats à haute valeur écologique occupent en revanche de faibles superficies et tendent à se réduire sous l'effet de l'assèchement généralisé du marais lui-même, lié à l'assainissement des années 70. En dépit de cet état de dégradation manifeste provoqué par de lourdes perturbations du fonctionnement hydrologique du marais et l'absence de gestion adaptée, les milieux paludicoles relictuels ont conservé un intérêt patrimonial. Les potentialités écologiques sont également importantes sur ce type de zone naturelle présentant une résilience écologique assez élevée à partir du moment où subsistent des réservoirs à proximité. Le marais présente 8 habitats, 64 espèces faunistiques et 13 espèces floristiques considérés comme patrimoniaux. (Source : Plan de gestion 2022-2033)

Flore (Phanérogames, ptéridophytes, hépatiques, bryophytes, algues et characées)	455 espèces
Autres organismes autotrophes	33 espèces
Fonge	3 espèces
Oiseaux	111 espèces
Mammifères	44 espèces
Orthoptères	29 espèces
Odonates	34 espèces
Rhopalocères	35 espèces
Autres Arthropodes et invertébrés	271 espèces
Amphibiens	6 espèces
Reptiles	6 espèces
Poissons	12 espèces
TOTAL	1039 espèces

Tableau recensant les nombres d'espèces connues dans la réserve en 2020, source : Plan de gestion 2022-2033

3.3. flore, faune et habitat, état des connaissances

La diversité floristique qui s'observe dans le marais de Taligny comprends 455 espèces de plantes vasculaires. Celle-ci semblait avoir fortement diminué depuis les ultimes recensement au cours des dernières décennies. Cependant, l'ambitieux Plan de gestion de 2015-2020 en terme de travaux hydrologiques a permis d'enrayer cette baisse de richesse et de diversité, en espérant que la tendance s'inverse, et que ces espèces patrimoniales reviennent dans des densités de population non observées depuis des dizaines d'années. Le marais joue également un rôle écologique important au sein du territoire dans lequel il s'inscrit, en accueillant notamment une centaine d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces migratrices inféodées à des habitats de marais de plus en plus rares à l'échelle régionale. La diversité d'insectes patrimoniaux, probablement encore sous estimés, mérite également d'être souligné. Le marais de Taligny héberge actuellement une richesse spécifique très importante, l'une des plus connue du territoire du PNR LAT avec 1039 espèces identifiées, simple reliquat d'une biodiversité exceptionnelles antérieure aux travaux de 1975. (source : Plan de gestion 2022-2033).



Cartographie des différents milieux d'habitats présents dans le marais (Source: Plan de gestion 2022, CPIE)

4. A l'échelle du site, objectifs généraux de l'aménagement et accès

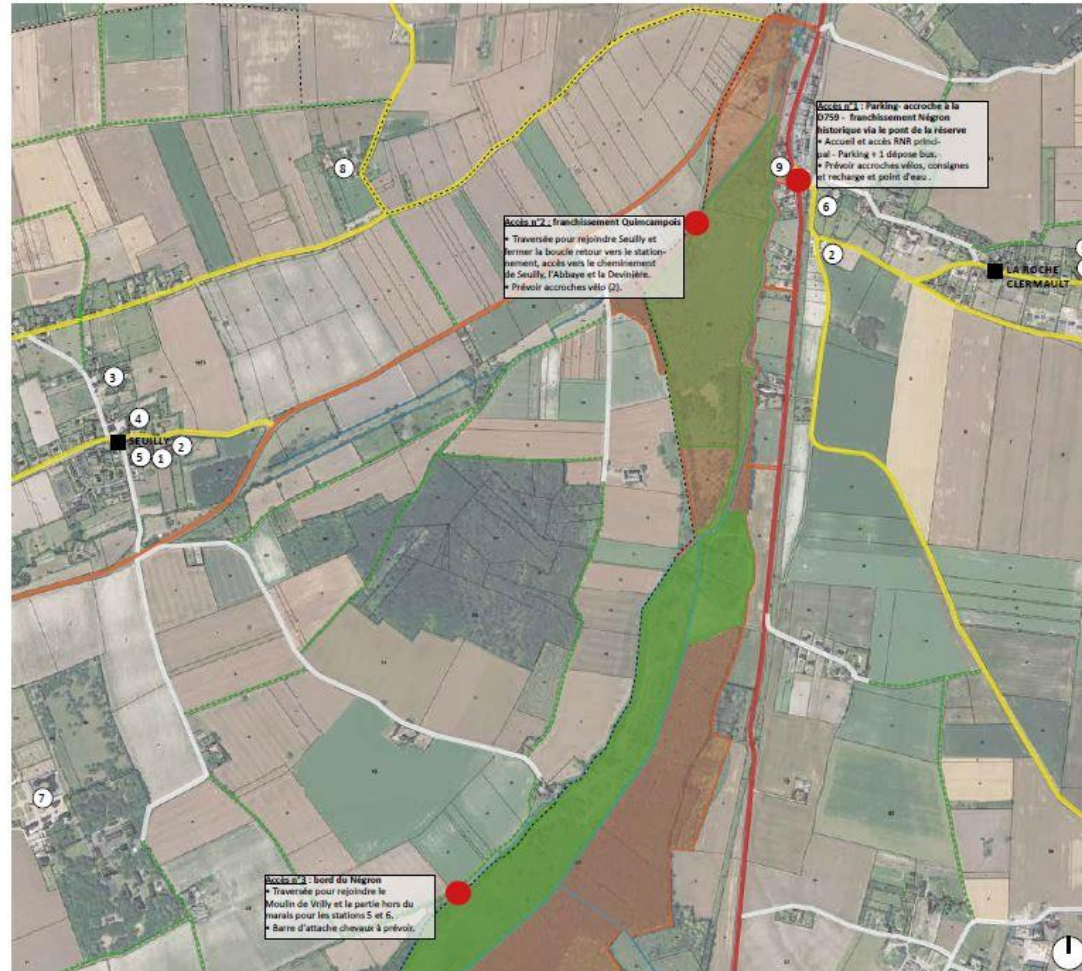
Une entrée principale coté D 759 et deux accès vers Seully sur les cheminements à l'ouest du site enjambant le Quinquampois et Négon.

- Les objectifs généraux et préalables à l'ouverture du site dépassent la seule mise en place d'un cheminement et sont de différents ordres :
- Faire reconnaître par les acteurs du territoire et les publics l'intérêt du site : historique, géologique, hydraulique, biologique et paysager
 - Sensibiliser aux enjeux de conservation et de gestion (richesses du site, menaces, actions réalisées et prescriptions)
 - Offrir aux habitants et autres publics un site de nature attractif, pédagogique et accessible au moins de mars à octobre avec des aménagements adaptés
 - Mettre en place une stratégie et des aménagements de découverte respectueux de l'équilibre entre préservation et fréquentation; Garantir des équipements respectueux de l'identité des lieux et des paysages
 - Proposer un site de nature complémentaire de l'offre de loisirs et de tourisme du Chinonais et du PNR
 - Valoriser l'image des collectivités impliquées (Région, Département, CC-CVL, communes et PNR) et celle du territoire.

Il est souhaité que la période d'ouverture du site sur l'année aux publics cibles soit maximale, avec un cheminement entièrement praticable de mars à octobre minimum. Au vu des difficultés d'accès notamment via le pont historique ou l'impraticabilité des callebotis, le site ne sera pas accessible PMR. Le parcours se prête à une pratique de découverte à pieds pour les publics néophytes, sensibles ou experts de la nature. Le sentier proposera au moins 1 h de balade en boucle. Un accès sera possible à la fois par Seully et La Roche-Clermault reliant les deux en complémentarité des circuits de randonnée existants. Le parcours s'appuiera sur un espace suffisamment vaste pour une immersion dans la nature avec une diversité des ambiances : variétés des milieux valorisés, immersion dans la roselière, découverte de points de vue, aménagements intéressants : sortir du sentier nature standard, apporter de l'originalité et une vraie qualité de paysage.

Carte d'état des lieux - réseau viaire et accès

- GR sentiers de grande randonnée
 - Réseau viaire primaire
 - Réseau viaire secondaire
 - Réseau viaire tertiaire
 - Chemin carrossable/itinéraire de qualité pour les mobilités douces
 - Site d'étude, Périmètre RNR 2022
 - Point d'entrée sur le cheminement RNR
- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1 Mairie | 7 Château du Coisroy |
| 2 Eglise | 8 La Devinière |
| 3 Abbaye de Seully | 9 Parking |
| 4 Salle des fêtes | |
| 5 Toilettes | |
| 6 Commerces | |



5. A L'échelle du site, présentation du parcours, accès et objectifs de celui-ci

Un parcours au cœur du marais reliant Seuilly, son abbaye et la Devinière à la Roche-Clermault

Le parcours à travers le marais sera d'environ 5,1 km dont 2,7 km au cœur du marais espace classé RNR et ENS. Ce cheminement ne sera pas accessible PMR. Ce parcours devra se différencier d'autres marais aménagés sur le territoire du PNR : marais de Baffou à Brézé, marais des Prés d'amont à Brain-sur-l'Authion.

Trois accès au site seront à aménager, un principal coté RD759, en accroche à la Roche-Clermault et deux autres coté Seuilly, permettant de rejoindre les autres sites d'intérêt et de faire la boucle. L'accès aux entrées du marais sera possible en voiture, vélo, à pied et à cheval. Le site ne sera pas équipé de poubelles, même à ces accès afin d'inciter à la propreté. Le site ne sera également pas équipé de toilettes à ces accès, des toilettes publiques étant disponibles à la mairie de la Roche-Clermault et à Seuilly, plus un bloc sanitaire à l'Abbaye de Seuilly.

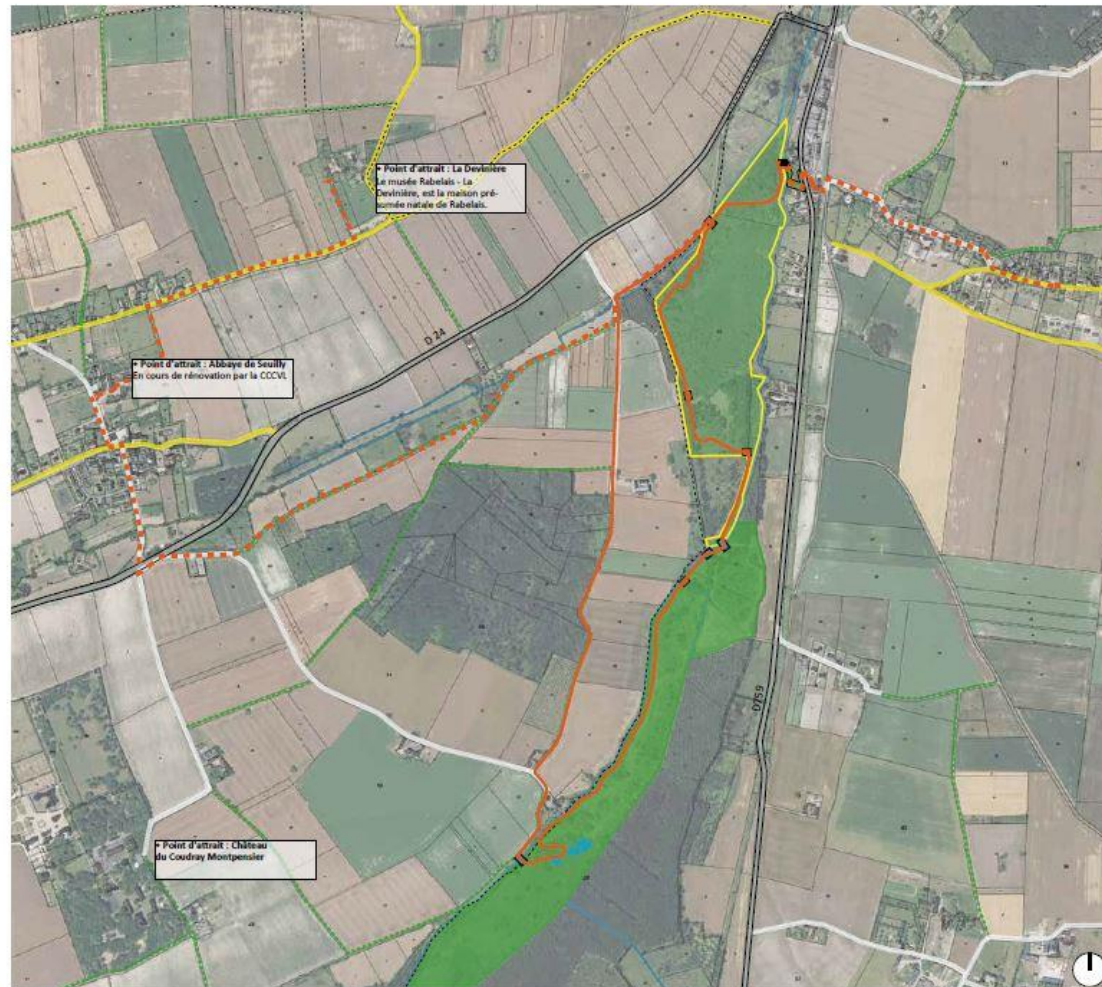
Les objectifs généraux de l'ouverture de la RNR aux publics sont :

- Déconstruire les préjugés sur les marais "insalubres"
- Appréhender le marais comme habitat naturel
- Découvrir la richesse des zones humides
- Comprendre la fonction écologique du marais et son rôle
- Constater et expérimenter les liens entre les humains et la nature
- Valoriser l'engagement des politiques publiques envers les nouvelles attentes des visiteurs

Des actions à destination de publics telles que des habitants, familles, scolaires ou structure de loisirs sont prévues pour animer le marais et le faire connaître : balades contées, balade ethnobotaniques, chantiers bénévoles, réunion publique type conférence, ouverture journée du patrimoine, passeport découvert Abbaye/la Devinière et le marais de Taligny, modules animation nature, vannerie, sortie sensorielle...

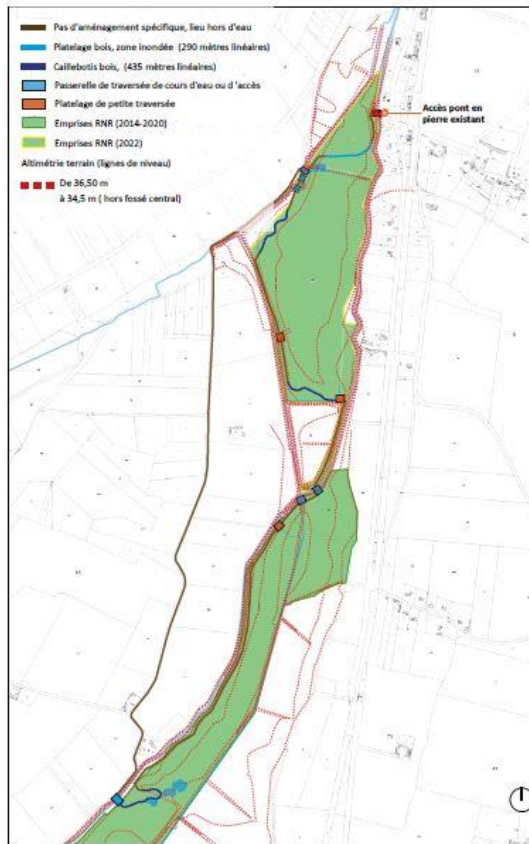
Carte d'état des lieux - Hiérarchie du réseau viaire

- Périmètre RNR (2014-2020)
- Périmètre RNR agrandi du futur plan de gestion (2022-2023)
- Cheminement vers l'Abbaye de Seuilly, la Devinière et le Coudray
- Cheminement de boucle autour du Marais
- Chemins existants
- Chemins et routes carrossables - desserte locale
- Passerelles d'accès à l'itinéraire, traversée des cours d'eau
- Pont de pierre accès principal existant
- Platejage de traversée de zone toujours en eau ou fossé
- Aménagement de l'entrée : stationnement, sas d'accès et accroche à la D759



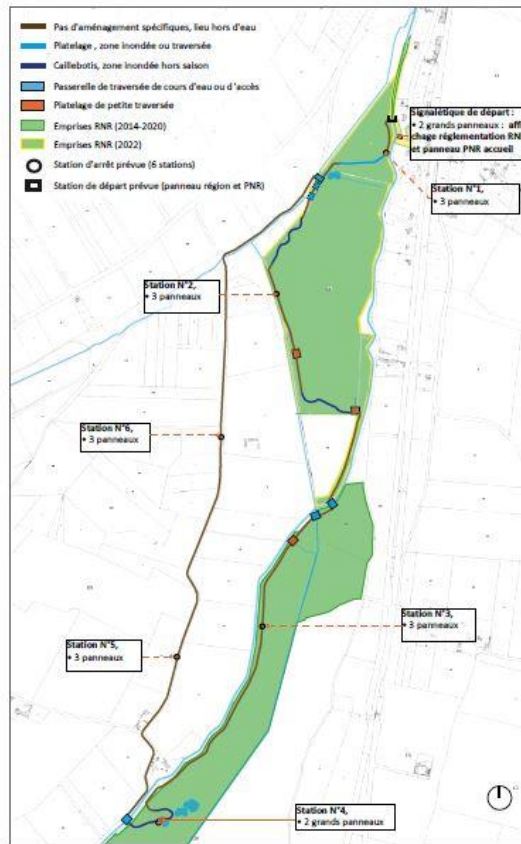
6. Parcours prévu et type d'aménagement

Le parcours dans le marais est le fruit de la recherche d'un cheminement le plus agréable et varié avec la contrainte de déranger le moins possible les milieux naturels. Selon le niveau du sol et son inondabilité, il est proposé plusieurs types d'aménagement du parcours, pour un accueil de mars à octobre en saison.



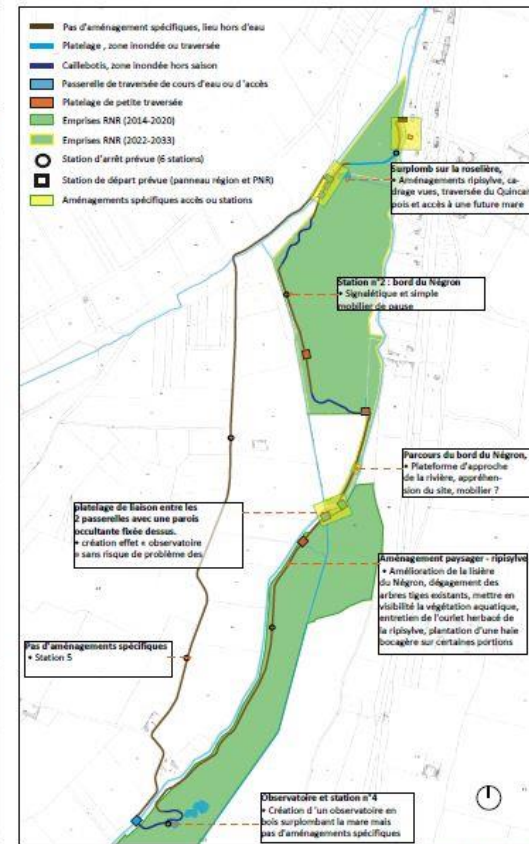
6.1 Localisation schématique des stations d'arrêt

Le cheminement sera jalonné de stations (au nombre de 6) avec un aménagement et une signalétique définie par une charte de mobilier et graphique déclinée par le PNR LAT (voir point 7). Le départ comprend deux types de signalétique différente, une relative au statut du site en RNR, respectant la charte de la Région et une autre du PNR, outil de médiation déroulant le synopsis de découverte.



6.2 Lieux d'aménagements spécifiques - zoom itinéraire

Si la plupart des stations seront peu aménagées hors la signalétique ou le cheminement, d'autres stations ou lieux pourraient être aménagés de façon plus spécifiques pour valoriser soit des éléments du patrimoine naturel ou augmenter la qualité des paysages offerts pour améliorer l'expérience du parcours à travers le marais



7. A l'échelle du site, un cheminement varié, des effets paysagers sur les bordures à valoriser

Un cheminement traversant différents milieux permettant d'appréhender les multiples facettes du marais depuis ces marges

Le sentier à travers le marais de Taligny doit pouvoir montrer les habitats d'un marais dans leur pluralité, tout en favorisant des scènes paysagères les plus intéressantes possibles pour qualifier le parcours, dans le cadre du règlement de la RNR.

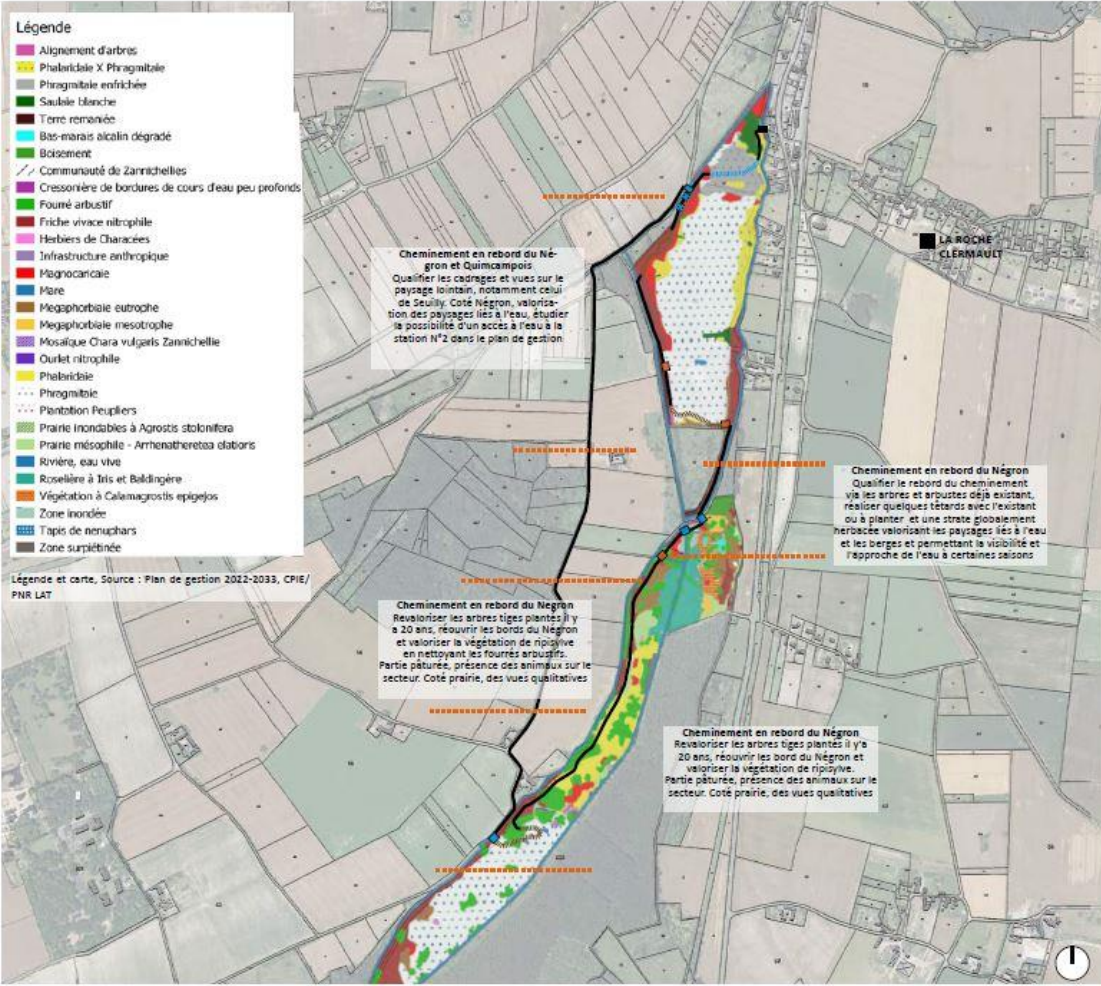
La partie nord de l'itinéraire dans le marais, moins riche et diversifiée en habitats, permet une belle immersion dans la roselière, habitat typique et important du marais. Dans cette partie, et dans la roselière, le cheminement via un platelage apporte de lui-même une certaine qualité et esthétisme à l'aménagement. L'itinéraire pénètre au cœur de la roselière, mais permet par sa forme de circonscrire l'impact de l'ouverture au public, et crée déjà une belle scène paysagère d'autant que le nord de la roselière est ponctué de saules. La continuité de l'itinéraire sur la partie nord chemine via les marges surélevées issues des merlons de curage du Négron et du Quimcampois hors des hautes eaux. Ces parties ont la qualité de permettre une appréhension du grand paysage autour du marais et de Seuililly mais le défaut d'être peu qualifiées actuellement et d'avoir une végétation nitrophile plutôt rudérale, pas tant qualitative d'un point de vue écologique et paysager. Les bordures du marais devront donc faire l'objet d'un gestion soignée dans la végétation pour rendre l'itinéraire attractif (entretien, replantations, cadrage des vues, différentes strates, valorisation du paysage de l'eau...). Le cheminement est simple et juste à base d'un sentier fauché avant un retour plus au sud de la partie nord en roselière pour rejoindre l'autre bras du Négron.

Sur la partie sud dans le périmètre RNR depuis 2014, les habitats se font plus diversifiés, l'itinéraire restant tout de même sur les marges. Sur cette partie, la diversité des scènes paysagères est plus forte que sur la partie nord et la présence des animaux compense largement un itinéraire sur un simple sentier fauché, même si une attention devra être portée côté ripisylve du Négron. Le point fort de la découverte du marais en terme de paysages sera sûrement la confluence et sa traversée.

Puis tout au sud, le sentier fait un détour par une seconde zone de roselière avec des mares, au bel effet paysager, et un futur observatoire finissant l'immersion dans le marais, avant la traversée du Négron, puis une prise de hauteur. Deux dernières stations permettent d'apprécier les caractéristiques du paysages autour du marais ainsi que la géographie du site.

Carte d'état des lieux -habitats traversés

- Sentier boucle marais de Taligny chemin tordu
- Itinéraire caillébotis
- Itinéraire sur platelage
- Cours d'eau
- Passerelle enjambant un cours d'eau
- Platelage de traversée



8. Diagnostic photographique, une partie nord concentrant nombre des problématiques d'accès



Un entrée principale du marais coté RD759 à largement aménager, signaler et valoriser.



Parcelles pouvant accueillir le futur accès ainsi que le stationnement. La parcelle offrant une vue directe sur les marais, l'aménagement devra être soigné et simple.



Début du cheminement longeant la parcelle riveraines allant vers le pont en pierre d'accès au marais. Un riverain à abriter.



Vu sur le Négron et le pont d'accès. Un aménagement dans le talus doit permettre un accès lisible et qualitatif.



Arrivée dans la roselière, première station pédagogique. Début du futur platelage d'accès.



Une partie haute du marais esthétique par ses variations entre roselières et ses saules.



Arrivée sur le "merlon" du quincampoix, lieux d'une traversée sur la boucle retour. Possibilité d'un aménagement.



Portion plus intimiste entre les arbres (saules majoritaires), zone moins humide, cheminement via un simple caillebotis.



Coté bordure du Négron, coté ouest, lieu d'implantation de la station n°2, un cheminement déjà agréable ponctué de vues lointaines qualitatives.



La fin du cheminement le long du Négron marquant une nouvelle traversée de la roselière pour rejoindre l'autre bras.



La berge plus haute du Négron constituée du merlon de curage du bras de Vrilly. Prévoir de maintenir des accès à l'eau.



Arrivée sur la confluence du Négron et du bras de Vrilly, une traversée est à aménager. En arrière, l'actuelle RNR.



9. Diagnostic photographique, une partie sud depuis long-temps en RNR, plus facile à ouvrir au public



Confluence vue depuis le côté de l'ancien fossé central, un lieu déjà qualitatif à valoriser.



Entrée dans le RNR, avec ses prairies de Rouches (carex) et roselière à iris. La clôture côté Négron bras de Vrilly sera décalée de 4,00 m laissant passer le cheminement.



Cheminement à créer avec une gestion différenciée consistant à une tonte régulière dans une végétation dynamique d'une largeur de 1,40 m.



Franchissement d'un fossé en platelage prévu. Étudier la possibilité d'un gué, plus ludique pour les enfants.



Vue de l'espace intégrant la station n°3, devant, une belle prairie humides composée de rouches, iris et autre euphorbes velus.



Quelques portions de la ripisylve du Négron pourraient être nettoyées pour ouvrir des vues et ponctuer le cheminement.



Plus au sud du site, les espaces pâturés en saison par les génisses. Un cheminement qui se fera sur la partie haute.



Arrivée devant le moulin de Vrilly, le passage se fera en amont pour rejoindre Seully et la suite de la boucle hors marais.



Les mares faisant l'objet de la station 4 et de la mise en place d'un futur observatoire.



Les mares formant des espaces de respiration dans la roselière développent une autre facette du marais.



Le chemin de Vrilly permet une vue panoramique et de bien comprendre la géographie du marais.



Un espace plus dégagé permettant de "lire" dans le paysage la roselière, lieu de la station n°6.



10. Proposition d'aménagement, un accès principal à valoriser

Une entrée principale coté la Roche-Clermault à rendre visible et à aménager

1 Réaménagement de l'accès - Accroche à la D759

- Création d'un accès double sens sur la D759.
- Aménagement paysager signalant le nouvel aménagement du marais, signalétique pour le stationnement et l'entrée, plantation d'un alignement entre le chemin et le départementale soignant ainsi l'aménagement.
- Giration suffisante en sens unique entrant pour un bus pour les futures activités pédagogiques auprès des scolaires.

2 Création d'un stationnement au niveau de l'accès principal

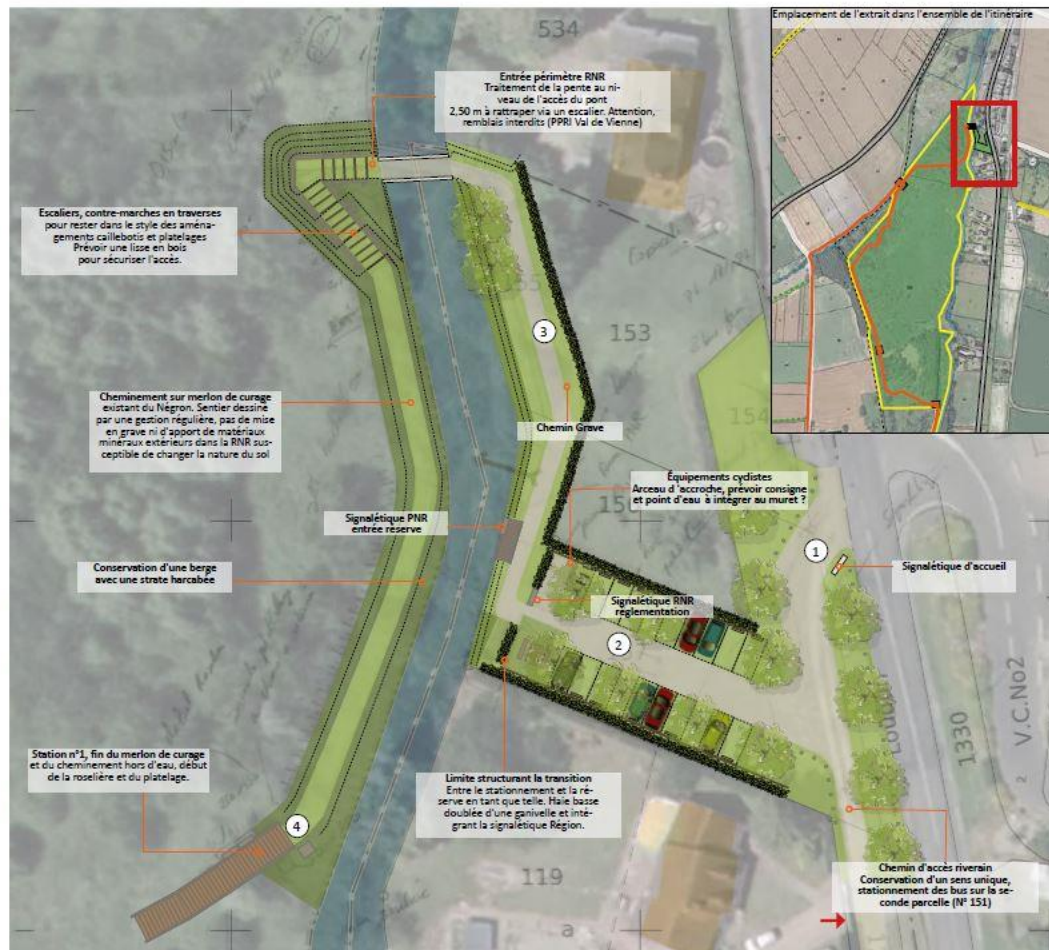
- Création d'un parking paysager d'une capacité de 16 places ombragées prolongeant l'effet d'accroche jusqu'à l'entrée de la RNR et valorisant la vue en profondeur vers le marais en limitant l'impact visuel des automobiles.
- Création d'un espace/ "sas" d'accès avec quelques équipements, tels une table, des arceaux vélo (éventuellement réfléchir à une consigne bagages vélo et recharge portable ainsi qu'à un point d'eau) permettant également d'accueillir la signalétique générale (panneau Région) sur le règlement RNR
- Création d'une Limite structurant la transition entre le stationnement et la réserve en tant que telle. Haie basse doublée d'une ganivelle et intégrant la signalétique Région.
- Plantation de haies bocagères avec des végétaux indigènes de part et d'autres du stationnement en délimitation des limites riveraines.

3 Cheminement d'accès vers le pont de la réserve

- Création d'un cheminement soit via une gestion différenciée ou via un chemin en grave plus marqué faisant le lien avec le pont de la réserve.
- Installation d'un ponton sur la rive permettant un accès plus aisé à l'eau et installation de la signalétique PNR sur la réserve.
- Gestion différenciée des rives du Négron, mais gestion plus appuyée autour de l'accès sur une bande plus large que dans la RNR à proprement dit.
- Plantation de la limite riveraine via une haie bocagère avec des essences indigènes.

4 Aménagement de la station 1 en accès du platelage.

- Création d'un cheminement via la gestion en hauteur sur le merlon de curage du Négron. Ce merlon prend fin et se raccorde sur le platelage à la station n°1 ou débute l'espace de la roselière. Equipement pédagogique avec trois panneaux.



11. Références d'aménagement, un soin dans les transitions et les matériaux

Création dans du talus d'accès du pont d'un emmarchement de 2,30 m permettant un accès aisé.

Cheminement marqué par une gestion bien plus régulière que sur les bordures.

Petit lieu convivial de repos/pique-nique en entrée du site.

Délimitation de l'espace de stationnement et de la RNR via une haie basse double d'une demi-ganivelle.

Plateforme d'accès avec vue sur le marais, la saulaie et la roselière, lieu explicatif?

Accès au marais, côté rive plus urbaine hors RNR, marquer le début de cheminement ?

Parking engazonné sur graves stabilisées.

Pavage en pavés sciés engazonnés sur les espaces d'équipement.

Plateau de traversée des zones fréquemment inondées (roselière majoritairement).

Côté RD, plantation d'arbres et soin des ambiances signalant l'entrée du marais.

12. Proposition d'aménagement, une entrée nord coté Seuilly

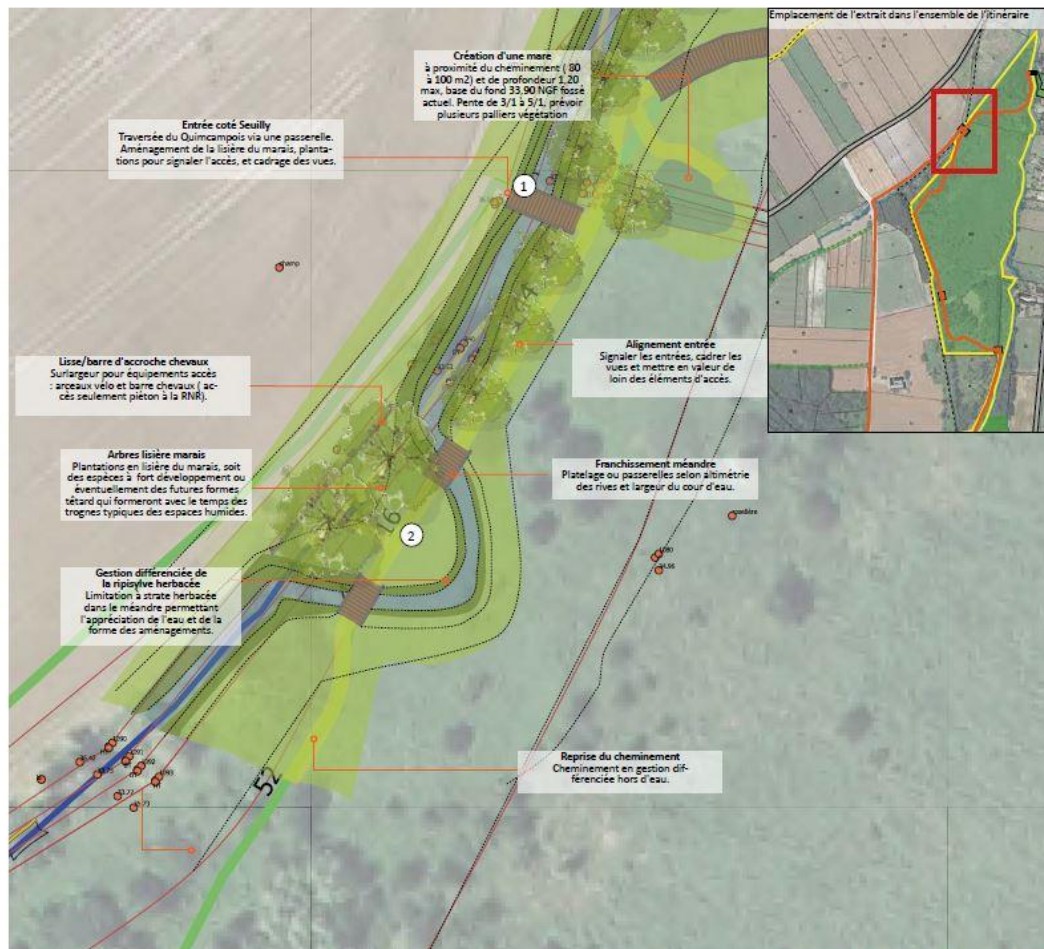
Un élément de paysage à valoriser, des équipements à intégrer dans le périmètre RNR.

1 Accès au marais coté Seuilly

- Création d'une passerelle enjambant le Quimcampois permettant l'accès depuis Seuilly mais également le bouclage de la boucle avec les 6 stations et les 5,1 km.
- Aménagement paysager de l'entrée pour qu'elle soit visible et signalée via un alignement faisant la transition avec l'extérieur du marais. Possibilité d'une plantation coté Seuilly hors périmètre RNR.
- Création d'une mare dans la fin de la roselière en place de l'ancien fossé central de drainage du marais. Profondeur sur la base du fossé de 33,90. Taille de la mare minimum d'environ 80 m², pour laisser la place à l'aménagement de rives douces avec une pente de 3/1 à 5/1 pour une écosystème le plus riche possible (largeur mini en tout sens de 8 m). Mise en scène paysagère de la mare près du cheminement pour valoriser l'ensemble des aménagements.

2 Autour du méandre du Quimcampois

- Création d'un méandre et mise en valeur paysagère de celui-ci, notamment par deux options à étudier :
 - Son franchissement en deux points via platelage ou passerelle permettant de voir l'eau et de dominer l'aménagement.
 - Une seule passerelle et la création d'un chemin le longeant le méandre.
- Aménagement du parcours via un caillebotis au sol, mais restauration des ripisylves, intégrant ces éléments en contraste les uns des autres.
- Création d'une passerelle de traversée de l'ancien fossé central pour rejoindre la suite de l'itinéraire et la partie pâturée avec des génisses.
- Rive d'en face, plantation éventuelle si compatible avec les objectifs écologiques de la réserve d'un arbre de première hauteur indigène type ormeau, monumentalisant la zone pour créer des effets paysagers augmentant l'intérêt paysager de l'itinéraire.



13. Proposition d'aménagement, une confluence articulation centrale du marais

Un élément de paysage à valoriser, des équipements à intégrer dans le périmètre RNR.

1 Accès à la confluence du Négron et du Bras de Vrilly

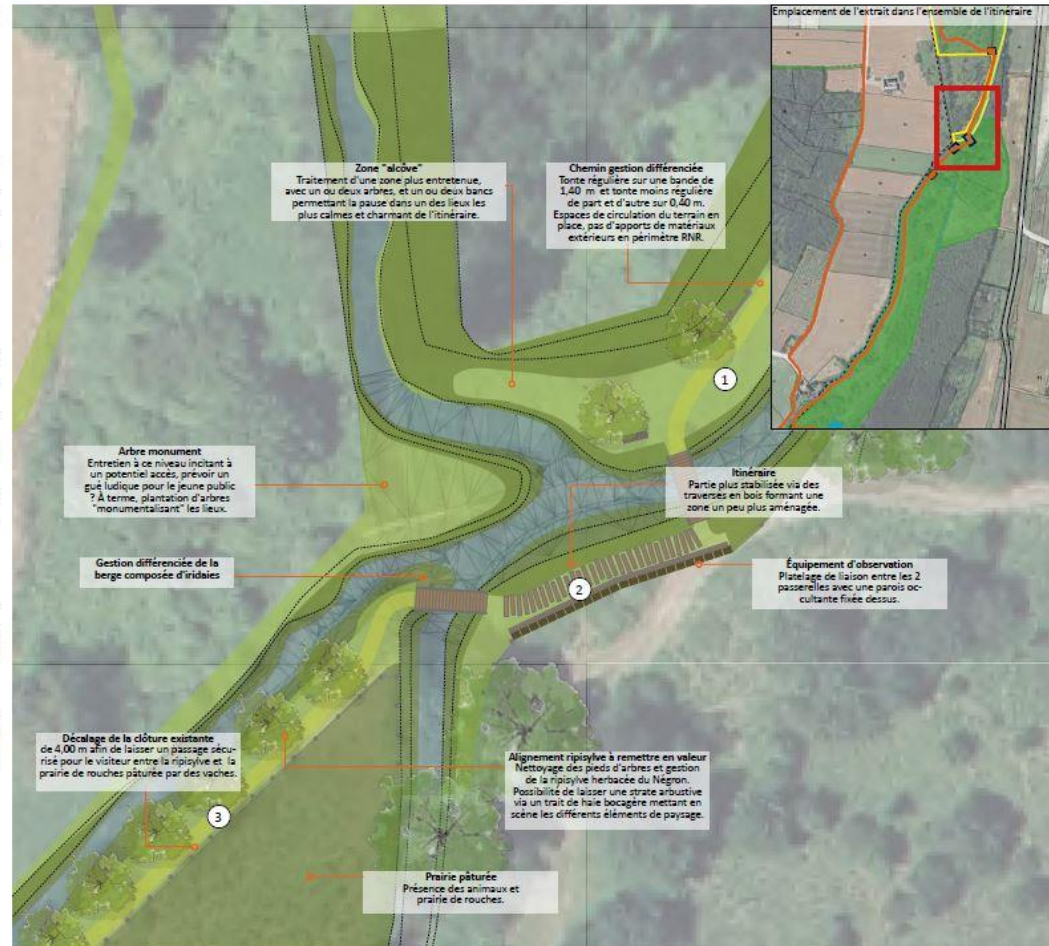
- Création d'un espace d'alcôve plus entretenu avec un peu de mobilier incitant à la contemplation dans un lieu emblématique de la RNR
- Aménagement paysager via une gestion différenciée fine et quelques plantations d'arbres éventuellement têtard valorisant le paysage existant et la perception de la suite du parcours, notamment le mur d'observation.
- Mise en place d'une passerelle de traversée du Négron vers la station 3 et la suite de l'itinéraire.

2 Création d'un espace d'observation participant à l'aménagement de la zone.

- Création d'un muret d'observation de la zone humide non fermé sur les sous-bassements pour l'écoulement des crues, au design épuré coté RNR actuelle. L'équipement sera un peu dessiné et épuré jouant les effets de contraste avec la nature tout autour.
- Aménagement du parcours via un caillebotis au sol, mais restauration des ripisylve, intégrant ces éléments en contraste les uns des autres.
- Création d'une passerelle de traversée de l'ancien fossé central pour rejoindre la suite de l'itinéraire et la partie pâturée avec des génisses.
- Rive d'en face, plantation éventuelle si compatible avec les objectifs écologiques de la réserve d'un arbre de première hauteur, une essence indigène, monumentalisant la zone pour créer des effets paysagers augmentant l'intérêt paysager de l'itinéraire.

3 Cheminement d'accès vers la station n°3

- Décalage de la clôture de 4,00 m environ, pour laisser un passage pour le public. Étudier la question de la clôture, actuellement en barbelés, pour aller vers un grillage à moutons, plus adéquat à l'accueil du public notamment les enfants et crée un ou deux portails d'accès techniques pour l'entretien depuis le chemin vers la pâture.
- Création d'un cheminement avec la gestion et une tonte régulière de celui-ci.
- Gestion et remise en valeur de l'alignement coté Négron, dégagement des pieds d'arbres, mise en valeur de la ripisylve. Étudier la possibilité de conserver une strate arbustive via la constitution d'une petite haie bocagère de 1,20 m environ accompagnant de façon agréable le cheminement et faisant office de filtre végétal avec la rivière en arrière, créant quelques scènes bucoliques.



14. Références d'aménagement , un aménagement fin et contrasté

Aménagement d'espace d'arrêt un peu plus convivial sur des endroits ciblés.



Cheminement marqué par une gestion bien plus régulière que sur les bordures.



Accompagner le cheminement par un végétal évoquant l'eau et les formes historiques du marais.



Amélioration des ambiances paysagères autour de l'eau, tantôt visible, tantôt filtrée via le végétal.



Exemple de Passerelles au dessus du Négron et du Bras de Vrilly.



Ménager quelques accès à l'eau plus dégagés, permettant aussi l'approche de l'eau.



Exemple de calpinage en traverses posées au sols sur des lieux ciblés.



Mur observatoire permettant de limiter le dérangement de la faune et son observation.



15. Signalétique, une charte et un contenu pédagogique préalablement définis hors marché

Une charte du mobilier établie par le PNR LAT et un contenu des stations défini en concertation avec le comité de valorisation.

La signalétique accompagnant le parcours dans le cadre de l'aménagement du marais de Taligny et de son ouverture au public fait l'objet d'une charte de mobilier et graphique de la part du PNR (voir ci-contre). Ces panneaux d'information seront disposés le long du parcours selon 7 stations (une station départ au niveau de stationnement + 6 stations le long de la boucle de 5,1 km).

Ces stations auront toutes un thème prédéfini par le PNR en concertation avec la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Leur production et le graphisme sont en dehors de la maîtrise d'œuvre.

Station 0 - départ : 2 panneaux 700x1000 mm de différente typologie :

- 1 explicatif de la RNR et du règlement de la RNR respectant la charte graphique de la RNF (fourni par la Région) sur le parking
- 1 d'entrée du site et vue à vol d'oiseau du site selon charte PNR LAT en accueil du sentier. Ces panneaux ne seront pas à placer l'un à côté de l'autre.

Station 1 : 1 Panneau thématique 500x350 mm - "Le Marais, de la période glaciaire à aujourd'hui"

- 2 Panneaux 250x350 mm :**
- "Que se cache-t-il sous nos pieds"
- "D'où vient l'eau et où est-elle dans le marais !"

Station 2 : 2 panneaux thématique 500x350 mm,

- "Les petites bêtes du bord de l'eau... À pieds, à poils, enflez vos palmes"
- "Les petites bêtes du bord de l'eau... À pieds ou à tire-d'aile au dessus du marais"
- 1 panneau thématique 250x350**, "suivez les traces" (pièges à crottes)

Station 3 : 1 panneau thématique 500x350 mm,

- "Les petites bêtes du marais, les insectes, à mille et une pattes..."
- 2 panneaux thématique 250x350 mm :**
- "Herbes folles, herbes sages"
- "Les orthoptères : quésaco ?"

Station 4 : 1 grand panneau thématique 1000x350 mm

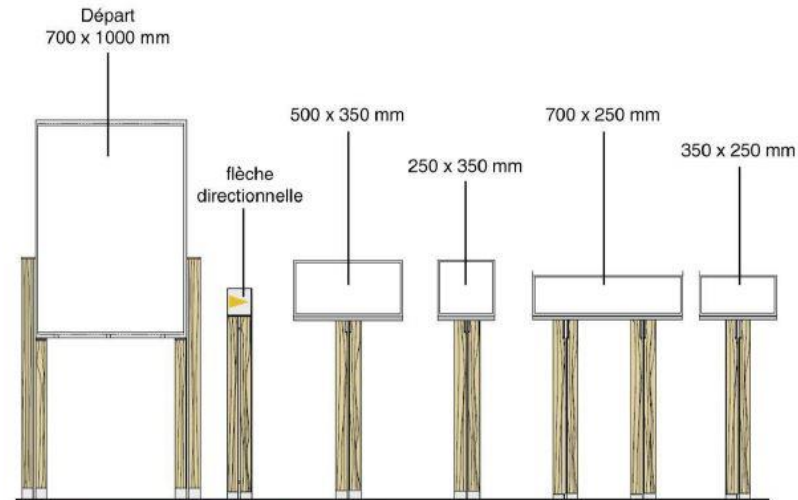
- "Dans le secret de la roselière"(grand dessin naturaliste)
- "Une bague pour un voyage " (bagage des oiseaux migrants)

Station 5 :

- 1 panneau thématique 500x350 mm "Un site pas si sauvage"
- 2 panneaux thématiques 250x350 :
- "Une sommité locale : Ernest-Henry Tourlet " (botaniste ayant herborisé le marais en 1908)
- "Pourquoi une restauration du marais ?"

Station 6 : Géographie du marais

- 1 panneau thématique 1000x350 mm "paysages de la Rabelaisie"
- 2 panneaux thématiques 250x350 :
- "Le gué de Vède"
- "Pourquoi y a-t-il un marais ici ?"



Panneaux en lave émaillée, épaisseur 25 mm, inclinés à 45°
Lave encastrée et collée dans un caisson en acier galvanisé à chaud, joint de silicone transparent

Plat d'acier portant la structure, largeur 120 mm épaisseur 8 mm soudé, galvanisé à chaud

Habillage en acacia, hauteur 1050 mm et largeur 220 mm

Visserie inox

15. Estimatif

Avant de valider le programme de l'opération, le maître d'ouvrage doit prendre certaines décisions telles que :

- Définir les fonctions des différents espaces, et la part du stationnement dans ces espaces,
- Définir les éléments qui pourraient être intégrés au projet,
- Valider le budget et le calendrier des opérations,
- Vérifier ou faire vérifier l'état des réseaux enterrés,
- Définir les modalités de la concertation (réunions publiques, démocratie participative, ateliers...).

Sur la base du programme validé, il conviendra ensuite de recruter un maître d'œuvre.

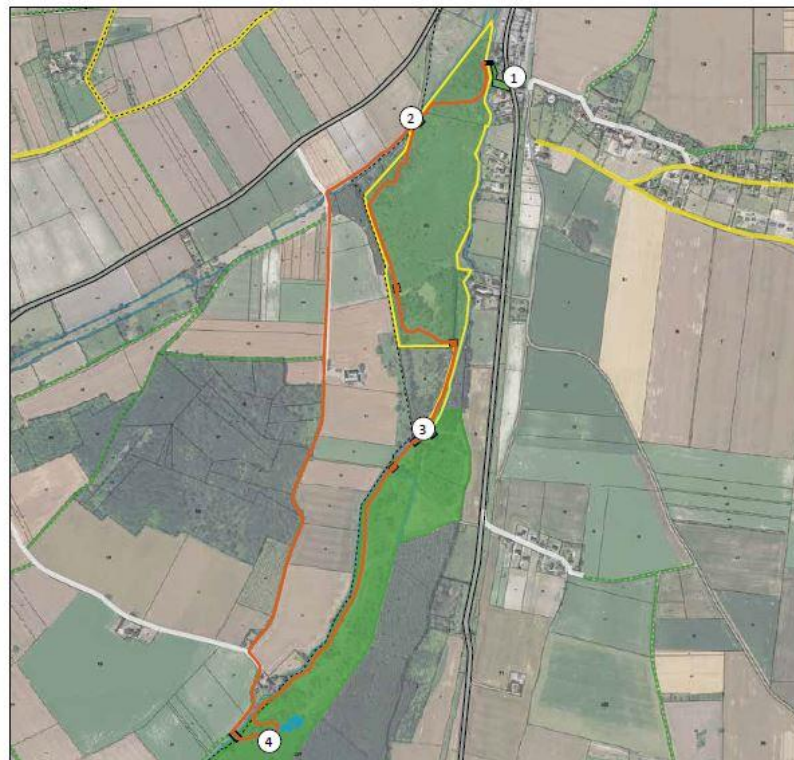
Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- Les études d'avant projet (AVP) ;
- Les études de projet (PRO) ;
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Conformité des études d'exécution et visa (VISA) ;
- La direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- L'assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- Une mission complémentaire sur la constitution d'un Permis d'aménager (PA)

Un levé topographique de l'ensemble du site et de ses abords ainsi que des plantations existantes, des réseaux et des ouvrages devra être réalisé par un géomètre avant d'entreprendre toute étude de maîtrise d'œuvre. Il conviendra également de réaliser une étude de sol pour les éléments d'architecture.

L'estimation financière a été réalisée sur la base de ratios pour chaque nature de travaux et se limite à la définition d'enveloppes programmatiques destinées à renseigner la commune sur la nature du montant total. L'estimation a été établie sur la base des travaux décrits ci-avant. Elle n'intègre pas les honoraires d'étude, le coordonnateur sécurité, les contrôles techniques, un éventuel éclairage et le relevé topographique (environ 10 % pour l'ensemble des prestations intellectuelles et de contrôles) ou les travaux de d'enterrement ou de créations de réseaux.

Valorisation du marais et création d'un cheminement ouvert au public	810 000,00 HT
① Accès aux aménagements pour l'ouverture au public du marais coté La Roche-Clermault	115 000,00 HT
Travaux préparatoires (découpage, évacuation, nivellement)	10 000,00 HT
Travaux de voirie d'accès au parking	42 000,00 HT
Plantations arbres et haies bocagères	15 000,00 HT
Espace convivial accueil, équipement et signalétique (muret, mobilier, zone vélo)	30 000,00 HT
Cheminement grave vers le pont de la réserve et aménagement talus de descente	13 000,00 HT
② Aménagement entrée coté Seully et autour du méandre	60 000,00 HT
Travaux préparatoires (découpage, nivellement des rives, décapages, remise en état)	10 000,00 HT
Plantations diverses et mobilier	10 000,00 HT
Passerelles au dessus du Quimcampois de franchissement	40 000,00 HT
③ Aménagement et valorisation de la confluence	25 000,00 HT
Travaux préparatoires (découpage, nivellement des rives, décapages, remise en état)	5 000,00 HT
Création d'un muret d'observation filtrant les vues et limitant le dérangement à l'accès ancienne RNR	15 000,00 HT
Caillebotis d'accès au muret	5 000,00 HT
④ Cheminement entre platelage et caillebotis sous les zones inondées	560 000,00 HT
Incluant 4 passerelles de franchissement, 435 ml de cheminement caillebotis et 291 ml de platelage, station N°4	
⑤ Signalétique charte PNR et région (illustration et production)	50 000,00 HT



Plan programmatique

Ce document, à cette date, ne constitue qu'une étape dans l'élaboration du programme, qui ne verra son achèvement qu'au stade de l'Avant Projet (AVP). D'autres précisions seront apportées en fonction de l'élaboration des études. Elles ne devraient toutefois pas remettre en cause, sauf décision formelle du maître d'ouvrage, ni le parti pris général, ni le coût des travaux, ni l'avancement du projet.

Le ou les concepteurs devront attirer l'attention du maître d'ouvrage sur les omissions ou impossibilités éventuelles contenues dans le présent cahier des charges. Ce document n'est pas réputé exhaustif, l'acceptation du projet par le maître d'ouvrage ne diminuera en rien les responsabilités contractuelles du maître d'œuvre. Le concepteur prenant part à la consultation est réputé avoir pris connaissance de la totalité des documents en annexe et des lieux.

Tous levés, plans ou suggestions supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à l'accomplissement de la mission de maîtrise d'œuvre devront être demandés par écrit au maître d'ouvrage avant la remise de l'offre. Le maître d'œuvre devra préciser, à la remise des prestations, les adaptations et modifications administratives éventuelles que le maître d'ouvrage devra engager sur le plan urbanistique et ou technique.

Il sera dans l'obligation du maître d'œuvre de vérifier et d'actualiser si nécessaire les différents documents d'urbanisme lors de ses études et des dépot de permis.

Dispositions réglementaires de classement de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny (37)

ARTICLE 1 : Dénomination et délimitation

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination « réserve naturelle régionale du marais de Taligny », les parcelles et parties de parcelles cadastrales identifiées dans le tableau ci-après, situées sur la commune de la Roche-Clermault, dans le département d'Indre-et-Loire :

Section et numéro de parcelle	Propriétaire	Surface concernée par la RNR (m²)	Emprise
C 880	La Roche-Clermault	181	Totale
C 881	La Roche-Clermault	764	Totale
C 882	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire	817	Totale
C 883	La Roche-Clermault	174 703	Partielle
C 884	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire	947	Totale
C 885	La Roche-Clermault	69	Totale
B 1	La Roche-Clermault	25 286	Totale
ZE 46	La Roche-Clermault	120 825	Totale
ZE 48	La Roche-Clermault	8 491	Totale
ZE 50	La Roche-Clermault	21 290	Totale
	TOTAL (m²) :	353 880	

La parcelle C 883 (17ha 52 a sur les 46,1 ha référencés au cadastre). Sa limite Sud, Sud-Est est déterminée par le fossé de drainage central, puis à hauteur du village de Taligny, au droit du gué en béton aménagé sur ce même fossé, la limite rejoint le coin Sud-Ouest de la parcelle ZE31 (elle-même située en dehors de la réserve).

La surface totale de la Réserve Naturelle Régionale est de 35 ha 38 a et 80 ca (353 880 m²).

Le périmètre de la réserve naturelle régionale, reporté sur la carte au 1/25 000^{ème}, ainsi que les parcelles et emprises mentionnées, reportées sur la carte cadastrale superposée à l'orthophotoplan, figurent dans les annexes 2 et 3 qui font parties intégrantes de la présente délibération.

Les cartes et plans peuvent être consultés à la mairie de La Roche-Clermault, auprès du (des) gestionnaire(s) du site ainsi qu'au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 : Durée du classement

Le site est classé pour une durée de douze ans, à compter de la date de la délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire prise le **XX/XX/2022**.

Ce classement est renouvelable par tacite reconduction, sauf décision du Conseil régional Centre-Val de Loire ou demande expresse présentée par les propriétaires, par simple courrier, dans un délai minimum de six mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 3 : Modalités de gestion

Article 3.1 : comité consultatif de la réserve naturelle

Conformément à l'article R332-41 du Code de l'environnement il est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixées par le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ce comité a pour rôle d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve naturelle régionale, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues à l'article 4.

En cas de de demandes d'autorisations urgentes concernant notamment des activités scientifiques, la circulation et le stationnement de personnes ou de véhicules, des travaux liés à la sécurité du public ou des troupeaux, le Conseil régional Centre-Val de Loire peut prendre toute mesure après avis d'une formation restreinte du comité consultatif composée d'au moins un membre par collègue.

Article 3.2 : gestionnaire de la réserve naturelle

Conformément aux articles L332-8 et R332-42 du Code de l'environnement le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire confie, par voie de convention, la gestion de la réserve naturelle régionale à un ou des organisme(s) gestionnaire(s), dont le rôle est :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion ;
- La surveillance de la réserve naturelle ;
- La réalisation d'observations régulières du patrimoine naturel patrimoines ;
- La mise en place et l'entretien du balisage et de la signalétique associée, des chemins, des supports pédagogiques, des équipements et aménagements présents sur le site ;
- L'accueil et l'éducation des publics à la nécessaire préservation et reconquête de la biodiversité, et notamment des publics scolaires ;
- L'élaboration d'un rapport annuel d'activités ;
- La préparation et l'animation des réunions du comité consultatif ;
- La participation à l'enrichissement et à l'acquisition de données naturalistes (faune, flore, milieux naturels).

Article 3.3 : plan de gestion de la réserve naturelle

La gestion de la réserve est organisée dans le cadre du plan de gestion.

Ce plan de gestion est élaboré par l'organisme gestionnaire, et approuvé par délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire après avis du comité consultatif, et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

ARTICLE 4 : Mesures de protection

PROTECTION DES ESPECES

Article 4.1 : réglementation relative à la faune

Sous réserve des articles de la présente délibération et des opérations prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle, il est interdit :

1. d'introduire dans la réserve naturelle des animaux non domestiques quel que soit leur stade de développement,
2. de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids,
3. d'emporter hors de la réserve naturelle, mettre en vente ou acheter des animaux d'espèces non domestiques en provenance de la réserve naturelle,
4. de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et après avis du comité consultatif de la réserve pour les espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement,
- par le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire après avis du comité consultatif pour toutes les autres espèces animales non domestiques.

Article 4.2 : réglementation relative à la flore

Sous réserve des articles de la présente délibération et des opérations prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle, il est interdit :

1. d'introduire dans la réserve naturelle toute espèce végétale sous quelque forme que ce soit,

2. de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des végétaux non cultivés,
3. d'emporter hors de la réserve naturelle, mettre en vente, vendre ou acheter des végétaux non cultivés en provenance de la réserve naturelle quel que soit leur stade de développement ou des parties de ceux-ci.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et après avis du comité consultatif de la réserve pour les espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement,
- par le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire après avis du comité consultatif pour toutes les autres espèces végétales non cultivées.

PROTECTION DES MILIEUX

Article 4.3 : Protection du patrimoine géologique et archéologique :

Sous réserve des articles de la présente délibération et des opérations prévues au plan de gestion de la réserve naturelle, il est interdit de prélever, fouiller, le sol et le sous-sol et d'emporter en dehors de la réserve tout éléments du sol, sous-sol ou vestige archéologique.

Toutefois des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques, par le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire et après avis du comité consultatif.

Article 4.4 : Accès, circulation et stationnement des personnes

La réserve naturelle régionale est d'accès libre au public.

Seule la circulation et le stationnement des personnes à pied est autorisée, sur le parcours et les zones d'observation aménagés à cet effet, présentés au sein du plan de gestion en vigueur.

Les vélos, trottinettes, doivent être tenus à la main et rester sur le cheminement ouvert au public.

Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces itinéraires :

- les propriétaires, le(s) gestionnaire(s), ainsi que ses mandataires dans le cadre des opérations définies dans le plan de gestion de la réserve naturelle,
- les groupes de personnes dans le cadre de sorties encadrées, en respect du plan de gestion et définies au préalable avec le(s) gestionnaire(s),
- Les personnes titulaires d'une carte de pêche valide, uniquement pour rejoindre les cours d'eau pour la pratique de la pêche de loisirs, conformément à l'article 4.11, sur les secteurs autorisés à la pêche définis dans le plan de gestion en vigueur,

- les agents cités à l'article L. 332-20 du Code de l'environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement,
- les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire après avis du comité consultatif de la réserve naturelle, notamment à des fins scientifiques,
- les services de secours aux personnes et de lutte contre les incendies.

Sauf dans le cadre d'opérations prévues dans le plan de gestion, le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit.

Dans le cadre d'opérations prévues au plan de gestion de la réserve naturelle, notamment de régulation d'espèces pouvant créer des déséquilibres écologiques, l'autorité compétente pourra interdire l'accès à la réserve, partiellement ou complètement, au public le temps nécessaire.

Article 4.5 : Accès, circulation et stationnement des véhicules

La circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sont interdits sur l'ensemble de la réserve naturelle.

Toutefois, peuvent circuler :

- les agents du(es) gestionnaire(s) ou leurs mandataires, dans le cadre des opérations de gestion de la réserve naturelle,
- les agents cités à l'article L. 332-20 du Code de l'Environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement,
- les personnes (entreprises ou agriculteurs) habilitées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion,
- les services de secours aux personnes et de lutte contre les incendies,
- les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire après avis du comité consultatif de la réserve naturelle, notamment à des fins scientifiques.

Article 4.6 : Accès et circulation et au stationnement des animaux domestiques

Sous réserve des articles de la présente délibération et des opérations prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle, les animaux domestiques, sont interdits, à l'exception :

1° des chiens tenus en laisse sur les cheminements piétons ouvert au public et des chiens dit « guide » ou d'assistance aux personnes handicapées,

2° des chiens qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Article 4.7 : Réglementation relatives aux atteintes au milieu

Il est interdit :

1° D'abandonner, de déposer, de jeter, de déverser ou rejeter tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou de l'intégralité de la faune et de la flore,

2° D'abandonner, de déposer, de jeter, de déverser ou rejeter, en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet, des papiers, boîtes, bouteilles, ordures, détritiques, remblais ou eaux usés de quelque nature que ce soit,

3° De porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières mises en place par le(s) gestionnaire(s),

4° D'utiliser le feu (cigarette, feu de camp, brulage, feux d'artifices, etc ...), hormis dans le cadre des mesures d'entretien ou de gestion prévues au plan de gestion,

5° de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore y compris avec l'usage d'un drone,

6° de dégrader par quelque manière que ce soit les bâtiments, installation et matériels du site.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES

Article 4.8 : Activités agricoles et pastorales

Les activités agricoles et pastorales s'exercent sur les emprises qui leur sont dédiées à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, dans le respect des préconisations du plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le Conseil régional Centre-Val de Loire.

Article 4.9 : Activités sportives

Les activités sportives, notamment la pratique du vélo, l'équitation, le motocross et la pratique du quad sont interdites sur la réserve naturelle. Seule la marche à pied est autorisée.

Article 4.10 : Pratique de la chasse et régulation de grands gibiers

La chasse est interdite sur l'ensemble de la réserve naturelle.

Seule la régulation de grand gibiers (sangliers, chevreuils, cerfs) dans le cadre de battues et/ou de tirs sélectifs est autorisée conformément au plan de gestion de la réserve naturelle et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En cas de prolifération de grands gibiers, et après accord de la commune propriétaire et avis du(es) gestionnaire(s) et du comité consultatif, des battues administratives peuvent être ordonnées par le préfet et réalisées en respect de la réglementation de la réserve et conformément aux préconisations du plan de gestion de la réserve naturelle.

Article 4.11 : Pratique de la pêche

La pratique de la pêche est autorisée sur les cours d'eau de la réserve selon les conditions précisées dans le plan de gestion et dans le respect de la réglementation générale en vigueur.

Article 4.12 : Publicité

Conformément aux dispositions de l'article L. 332-14 du Code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle régionale exception faite des supports de communication réalisés par le(s) gestionnaire(s).

L'utilisation, par toute autre personne que le(s) gestionnaire(s), les propriétaires et le conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre de sa politique Espace Naturel Sensible, à des fins publicitaires, et sous quelque forme que ce soit de la dénomination « Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny » ou de l'appellation « réserve naturelle », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise à autorisation du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Article 4.13 : Réglementation relative à la prise de vue et de sons

La recherche, l'approche, notamment par l'affût et la poursuite d'animaux non domestiques, pour la prise de vue ou de sons, sont interdites en dehors des cheminements ouverts aux publics prévus au 4.4, sauf dans le cadre des opérations prévues au plan de gestion ou d'autorisation délivrée par le Président du Conseil régional dans le cadre de suivis scientifiques ou d'opérations visant à communiquer sur la réserve.

REGLEMENTATION DES TRAVAUX

Article 4.14 : Modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle régionale

Conformément à l'article L. 332-9 du Code de l'Environnement, les territoires classés en réserve naturelle régionale ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Article 4.15 : Travaux

Sous réserve de l'article 4.14 de la présente délibération, l'exécution de travaux, de constructions ou d'installations diverses est interdite sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle, à l'exception :

- des travaux de restauration ou d'entretien courant de la réserve naturelle menés par le(s) gestionnaire(s) ou leurs mandataires conformément au plan de gestion de la réserve naturelle,
- des travaux ou opérations prévus et décrits de façon détaillée dans le plan de gestion de la réserve naturelle et dont l'impact sur l'environnement aura été précisément évalué,
- des travaux autorisés en application de l'article L.332-9 du code de l'environnement.

Les travaux urgents indispensables à la sécurité des biens ou des personnes peuvent être réalisés après information du président du conseil régional, sans préjudice de leur régularisation ultérieure.

ARTICLE 5 : Contrôle des prescriptions

Afin d'assurer sa mission de contrôle de l'application des mesures de protection prévues à l'article 4, l'organisme gestionnaire s'appuie sur les agents commissionnés et assermentés au titre du 2° de l'article L. 332-20 du Code de l'environnement.

ARTICLE 6 : Sanctions

Les infractions aux dispositions du code de l'environnement relatives à l'ensemble des réserves naturelles, ainsi qu'aux dispositions de la présente délibération, seront punies par les peines prévues aux articles L. 332-25 à L. 332-27, et R. 332-69 à R. 332-81 du Code de l'environnement.

ARTICLE 7 : Modifications ou déclassement

Conformément au VI de l'article L. 332-2-1 et à l'article R. 332-40, toute modification des limites ou de la réglementation de la réserve naturelle régionale intervient dans les mêmes formes que celles mises en œuvre pour son classement. Une enquête publique est nécessaire lorsqu'il s'agit d'un déclassement partiel ou total.

ARTICLE 8 : Publication et recours

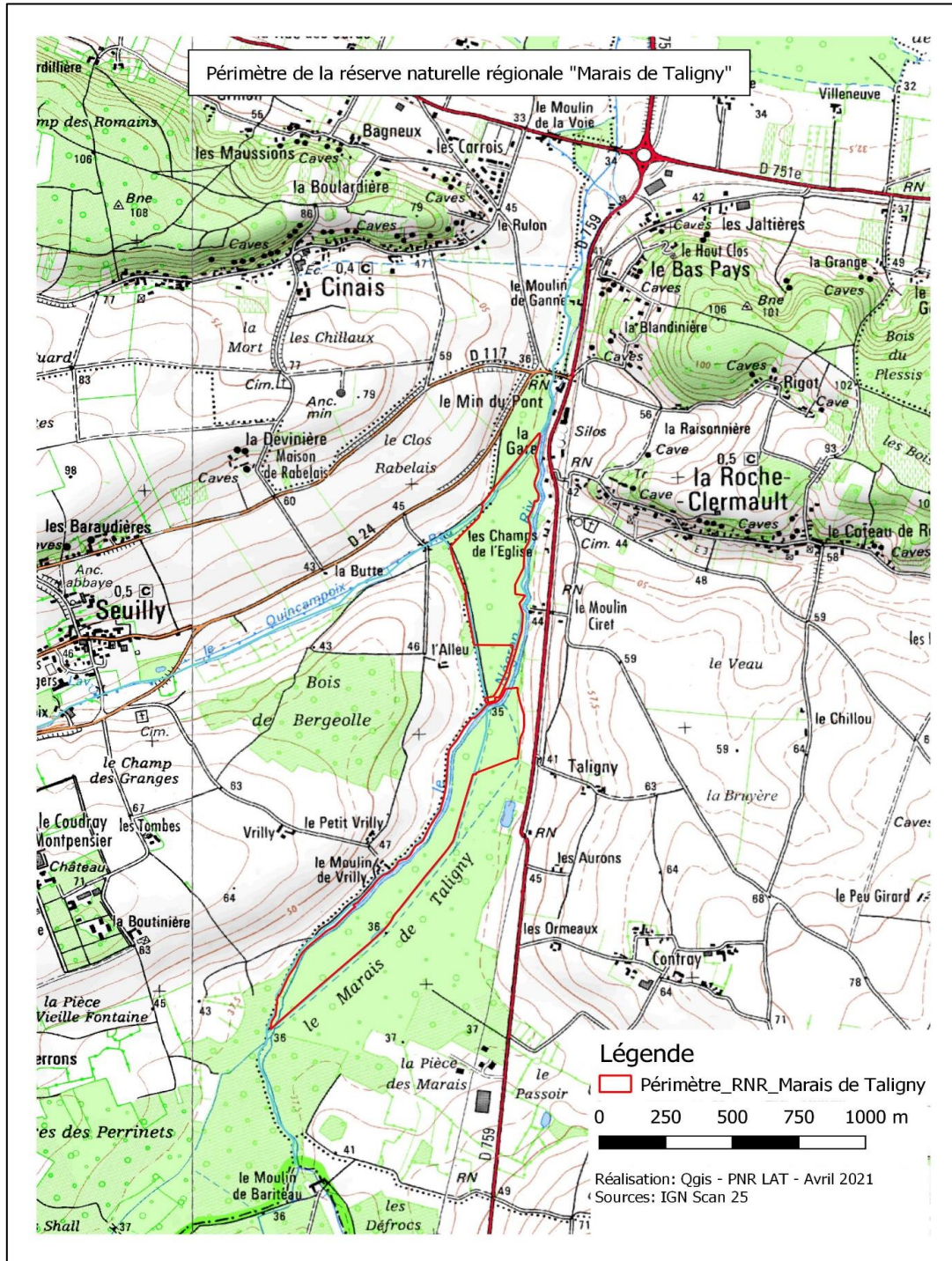
La délibération de classement fait l'objet de mesures de publicité et de report aux documents d'urbanisme et de gestion forestière conformément aux dispositions des articles R. 332-38 et R. 332-39 du code de l'environnement.

La présente décision ne peut-être déférée qu'au tribunal administratif d'Orléans.

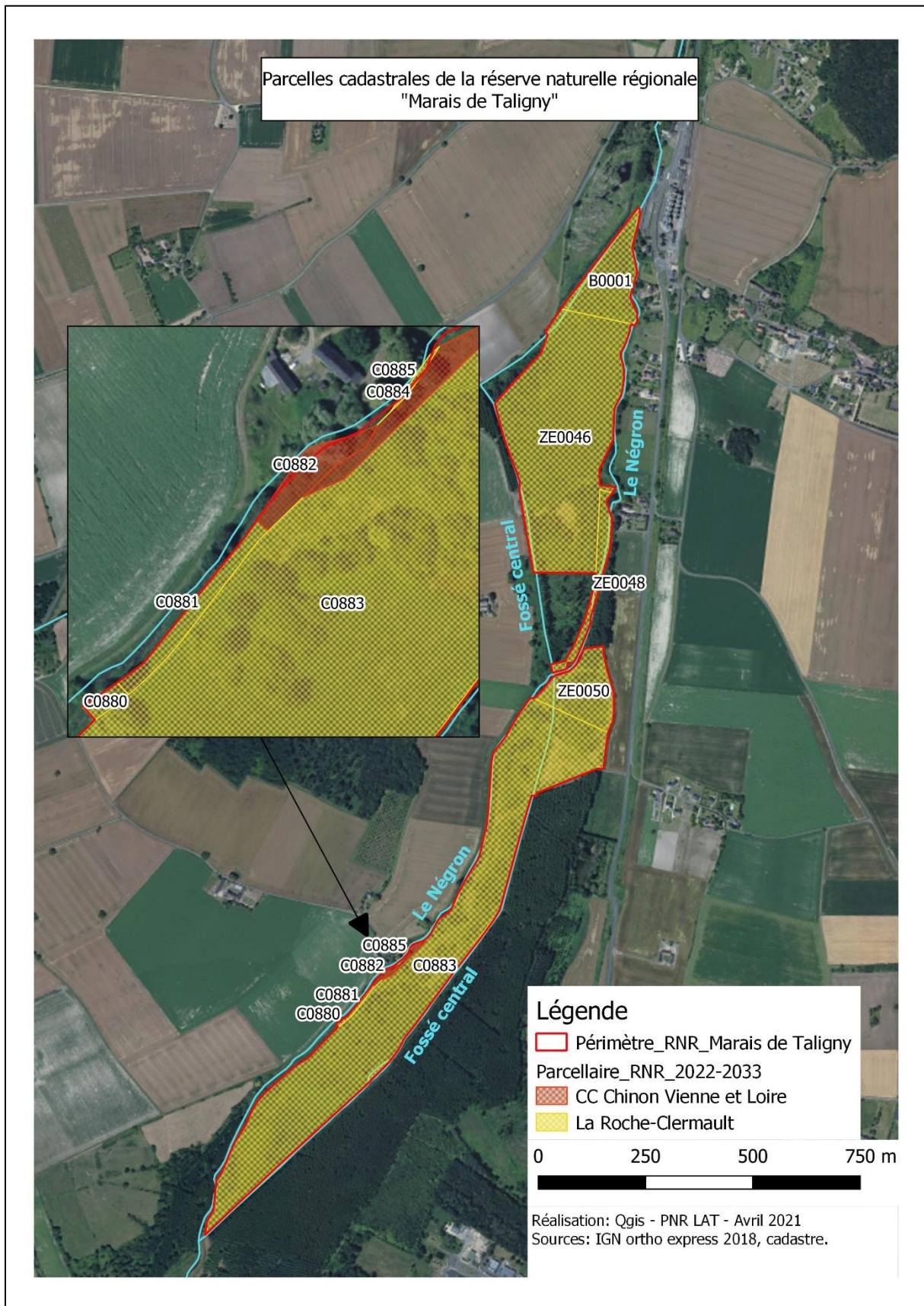
Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente délibération.

La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional Centre-Val de Loire.

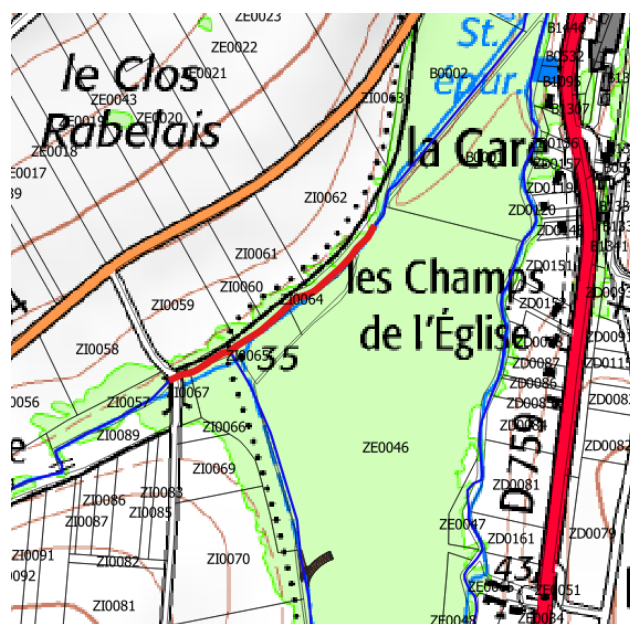
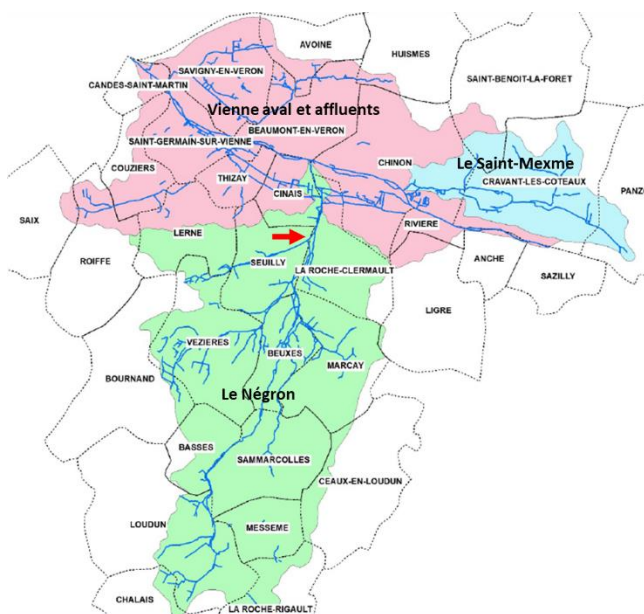
Plan de localisation de la réserve naturelle régionale « Marais de Taligny »



Plan cadastral de la réserve naturelle régionale « Marais de Taligny »



Présentation du site



Carte générale de localisation globale par rapport à la masse d'eau

Localisation du site

Sectorisation

Contexte administratif

Région	Centre Val-de-Loire	Communes RG	SEUILLY
Département	Indre-et-Loire	Communes RD	SEUILLY / LA ROCHE-CLERMAULT

Référentiel hydrographique

Code masse d'eau	FRGR0435	Nom masse d'eau	LE NEGRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
Zone hydrographique	L721	Intitulé zone hydro.	Le Négron et ses affluents
Code hydrographique	L7215900	Toponyme	Le Quimcampoix

Localisation précise

Limite amont	Pont de la R53		Limite aval	Au niveau des Champs de l'église			
Réf. Segment REH :	S 96 et 26						
COORD. X AM	486 906	COORD. Y AM	6674596	COORD. X AV	487151	COORD. Y AV	6674780
Longueur du site (m)	330 m	Nb d'ouvrages	0	Code ROE	N.D.		

Usages spécifiques liés au cours d'eau et à ses annexes

Pompage AEP :		Plan d'eau public :	
Pompage industriel :		Plan d'eau privé :	
Irrigation des cultures :		Terrain de loisir :	
Abreuvement du bétail :	Autre :	Présence d'un alambic en amont immédiat du secteur	

Contexte réglementaire et sensibilité écologique

Site d'Importance Communautaire	NON	Classement Réservoir biologique	NON
---------------------------------	-----	---------------------------------	-----

Périmètre site inscrit	NON	Périmètre site classé	Eglise paroissiale de Saint Martin
Espaces Naturel Sensible (ENS)	OUI (à préciser)	ZNIEFF	ZNIEFF 1 Marais de Taligny
Décret frayère	NON	Parc Naturel Régional	PNR Loire-Anjou-Touraine
Classement L214-17 - Liste 1	NON	Classement L214-17 - Liste 2	NON
ZAP ANGUILE	OUI	Catégorie piscicole	2ème
Autres	Classement amont cours d'eau en cours sur la partie Indre-et-Loire suite au classement de la partie Vienne. A proximité de la RNR de Taligny, projet d'extension de la réserve de Taligny sur l'emprise nord de l'ENS		

Objectifs DCE

Masse d'eau	Objectifs d'état écologique		Objectifs d'état chimique		Objectifs d'état global		Motif du délai	Caractérisation RNAOE
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai		
FRGR0435	Bon état	2033 ou 2039	Bon état	ND	Bon état	2033 ou 2039	Faisabilité technique	Morphologie ; continuité ; Hydrologie ; Macropolluants ; Nitrates diffus ; Pesticides

Etat de la masse d'eau

Etat écologique consolidé	Etat biologique consolidé	IBD 2009-2016	I2M2 2008-2016	IPR 2009-2016	IBMR 2011-2016	Etat physico-chimique (Paramètres généraux)	Etat chimique (Polluants spécifiques hors métaux)
Etat moyen	Etat moyen	Bon état	Etat moyen	Bon état	Non qualifié	Etat médiocre	Bon état

Parcelles cadastrales concernées

PARCELLE RG	PARCELLES RD
ZI0059 ; ZI0060 ; ZI0061 ; ZI0062	ZI0067 ; ZI0066 ; ZI0065 ; ZI0064 ; ZI046

Description du site



Le Quincampoix situé en aval du marais a subi des travaux de rectification et curage, l'abaissement de son lit entraîne le drainage de la nappe alluviale du marais.

Ce site comprend la confluence du bras de l'Alleu (anciennement fossé central) qui reçoit une partie du débit du Négron et qui a fait l'objet de travaux de restauration morphologique en 2020.

Enjeux de la restauration

Enjeu n°1	Réhumidification du marais
Enjeu n°2	Restauration morphologique du lit et des berges
Enjeu n°3	Le maintien ou l'amélioration des populations piscicoles
Enjeu n°4	

Objectifs poursuivis

Objectif n°1	Retrouver un fonctionnement morphologique naturel
Objectif n°2	Améliorer la qualité et la diversité des habitats aquatiques
Objectif n°3	
Objectif n°4	

Programme de travaux

Travaux et aménagements projetés

Catégorie	Opérations prévues sur le site	Quantité	Rubrique IOTA	A/D	Contraintes
MORPHOLOGIE	Opération de reméandrage pour réhumidifier le marais		3.3.5.0.		
MORPHOLOGIE	Création de radiers		3.3.5.0.		
MORPHOLOGIE	Opération de retalutage des berges en déblai / remblai		3.3.5.0.		
VEGETATION	Gestion arbustive du site et des embâcles		-		
ETUDES	Levées topographiques				

A noter que ce projet est déjà autorisé via arrêté préfectoral du 25 juillet 2019 portant autorisation unique et déclaration d'intérêt général des travaux de restauration du marais de Taligny

Description sommaire des travaux envisagés

Les travaux vont consister à restaurer la qualité des habitats aquatiques et les fonctionnalités écologiques associées sur 330 mL du Quincampoix et permettre la réhumidification du marais via un remandrage du cours d'eau.

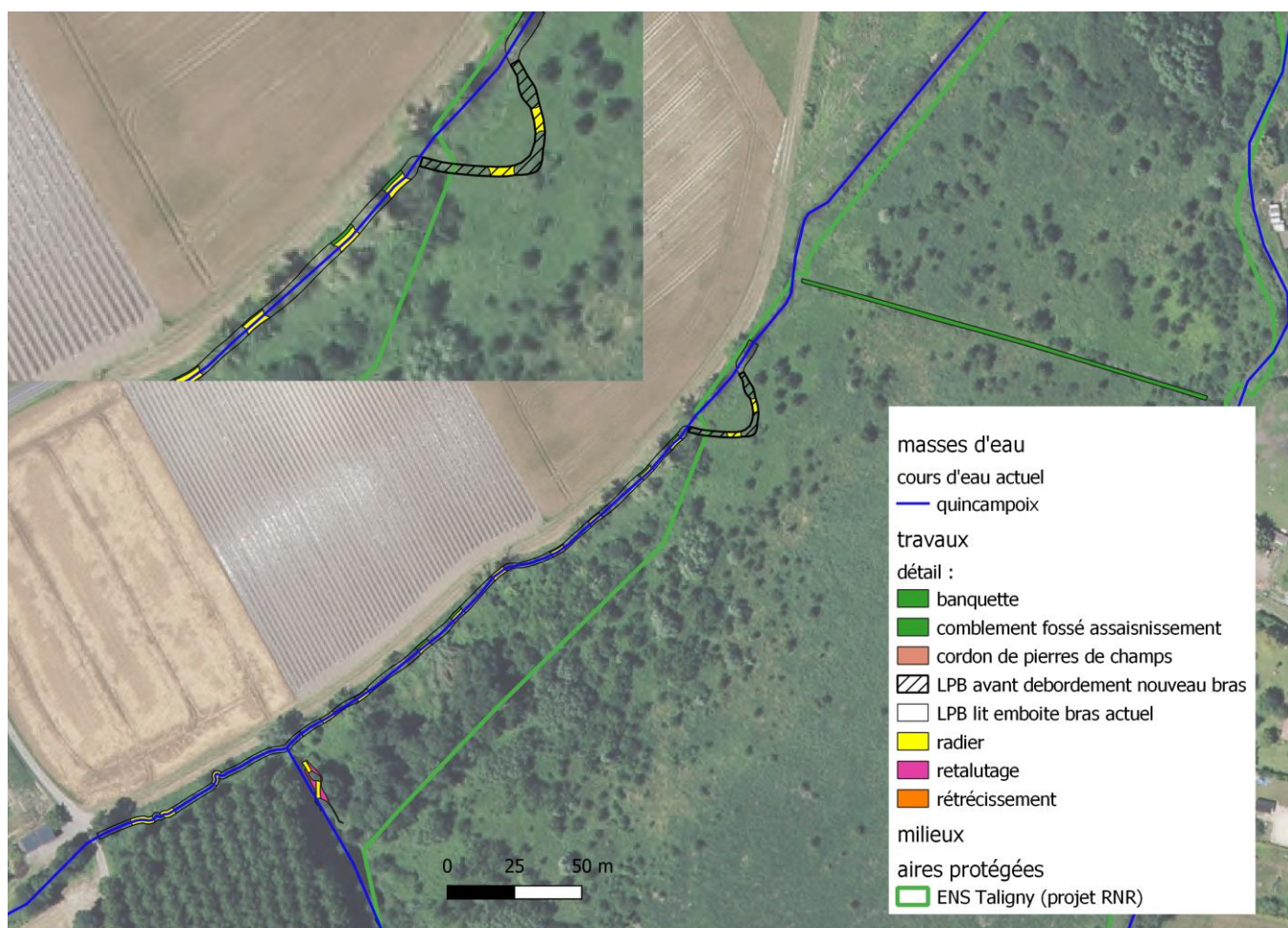
L'ensemble des travaux identifiés sont les suivants :

- Une opération de reméandrage du cours d'eau en aval du site afin de favoriser le débordement du Quincampoix en période de hautes eaux dans le Marais de Taligny (Création d'un nouveau bras et comblement de l'ancien) ;
- Une recharge granulométrique d'environ 10 cm sur 3 zones de radier naturelles en pierres de champs (Ø 20 – 200 mm) ;
- Recharge granulométrique d'environ 30 cm sur 11 zones de radier pour rattraper un dénivelé de 55 cm entre la confluence du Quincampoix avec le Négron et le P0112 ;
- La gestion de la végétation pour la réalisation des travaux : élagage, débroussaillage, embâcles ...
- Le comblement total ou partiel d'un fossé transversal au Marais afin de le réhumidifier via de la tourbe (tourbe provenant de la création des mares dans ce même marais).

Schéma de principe

Situation actuelle	
Longueur du tronçon	315,57 m
Largeur à pleins bords moyenne	7,37 m
Largeur au fond moyenne	2,51 m
Hauteur de berge moyenne	RG : 2,5 m RD : 1,68 m
Pente	0,003 m/m
Hauteur entre fond amont et fond aval	1,53 m
Sinuosité	1,015 (quasi rectiligne)

Situation après travaux	
Longueur du tronçon	335,27 m
Largeur à pleins bords moyenne	7,37 m
Largeur au fond moyenne	≈ 2 m
Hauteur de berge moyenne	RG : 2,2 RD : 1,4
Pente	0,006 m/m
Hauteur entre fond amont et fond aval	2,02 m
Sinuosité	1,066 (tracé sinueux)



Spécifications règlementaires

Action soumise à déclaration d'Intérêt Général	
Action soumise à autorisation Loi sur l'Eau	
Action soumise à déclaration Loi sur l'Eau	

Compatibilités avec le SDAGE

Dispositions concernées	1 A-2 ; 1A-3 ; 1B-2 ; 1C-1 ; 1C-2 ; 1C-3
Mesure du PDM	MIA0201 ; MIA0202 ; MIA0203 ; MIA0204

Incidences permanentes des aménagements prévus

Incidence n°1	Amélioration de la qualité physique des habitats aquatiques ;
Incidence n°2	Diversification des habitats et des faciès d'écoulement ;
Incidence n°3	Valorisation paysagère et amélioration des capacités halieutiques locales
Incidence n°4	Réhumidification du marais

Préconisations particulières

Préconisation n°1	Utilisation de matériels homologués en bon état de marche (absence de fuites notamment)
Préconisation n°2	Le calendrier des travaux a été étudié avec précision en fonction du cycle biologique des poissons. Eviter la période de reproduction.
Préconisation n°3	Réalisation d'une pêche de sauvegarde préventive si nécessaire.
Préconisation n°4	

Indicateurs de suivis

Typologie de suivis	Programmation spatiale				Programmation temporelle				
	RESEAU	TNA	TAR	TANR	N-2	N-1	N+1	N+3	N+5
Physico-chimie									
Piscicole (IPR)									
Invertébrés (I2M2)									
Diatomées (IBD)									
Macrophytes (IBMR)									
Morphologie (CARHYCE)									
Morphologie (Faciès d'écoulement)									
Morphologie (Profil en long)									
Suivi quantitatif (Piézométrique)									
Suivi photographique						OUI	OUI	OUI	OUI
Suivi Faune / Flore / Habitats									

Indicateurs de réalisation

Indicateur n°1	Mise en œuvre de l'action
Indicateur n°2	Comparaison montant prévisionnel / somme réellement engagés
Indicateur n°3	


Financement

Acteurs

Maître d'ouvrage :	Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme-Vienne aval et affluents (SBNM)
Partenaires techniques	Partenaires financiers
Office Français de la Biodiversité	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Indre-et-Loire	Région Centre Val de Loire
	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
	Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme-Vienne aval et affluents (SBNM)

Estimation financière et financement

Intitulé travaux	Quantité		Coût (€ H.T)	FINANCEUR							
				AELB		REGION CVL		CD 37		SBNM	
Terrassement en déblai / remblai à la pelle mécanique - Réalisation d'un méandre de 50 m de long et comblement de l'ancien lit	m3	640	6 400 €	50%	3 200 €	20%	1 280 €	10%	640 €	20%	1 280 €
Terrassement en déblai/remblai à la pelle mécanique - Réalisation de 7 banquettes (longueur = 5 m, largeur = 0,3 à 0,9m, épaisseur = 80 m)	m3	19	342 €	50%	171 €	20%	68 €	10%	34 €	20%	68 €
Mise en œuvre de pierres de champs Ø10-150mm - Création de 11 radiers de 5 m de long en moyenne et de 30 cm d'épaisseur, hormi pour les 3 premiers (10 cm)	m3	38	1 140 €	50%	570 €	20%	228 €	10%	114 €	20%	228 €
Recharge granulométrique du Quincampoix	m3	42	1 522 €	50%	761 €	20%	304 €	10%	152 €	20%	304 €
Comblement du fossé transversal au marais de Taligny via Tourbe 130 m3 et régalaie reste tourbe sur site 80 m3	m3	210	3 500 €	50%	1 750 €	20%	700 €	10%	350 €	20%	700 €
Gestion de la végétation et des encombres	m2	800	3 800 €		0 €		0 €		0 €		0 €
Levés topographiques (en interne)	1	forfait	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
Suivi scientifique des travaux	1	forfait	0 €	50%	0 €	0%	0 €	20%	0 €	20%	0 €
COÛT TOTAL DE L'OPERATION € H.T. (HORS SUIVI)			16 704 €	50%	8 352 €	20%	3 341 €	10%	1 670 €	20%	3 341 €
COÛT TOTAL DE L'OPERATION € T.T.C.			20 045 €	50%	10 022 €	20%	4 009 €	10%	2 004 €	20%	4 009 €

	<p align="center">FICHE TECHNIQUE DE CHANTIER</p>	<p align="center">SBNM SERVICES CCCVL : GemaPI-Environnement Services TECHNIQUES</p>
Pôle de CINAIS	04	21/06/2021
<p>H:\06 SBNM Vienne\9_REALISATIONS&TRAVAUX\ENTRETIEN\ENTRETIEN 2021 G:\9_REALISATIONSactions&TRAVAUX\NEGRON TALIGNY\Actions2021</p>		

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OBJET : Commune de la roche-Clermault – Opération d’entretien du Bras de CIRET

Régie	Entretien des accès	Prestation	OUI
-------	---------------------	------------	-----

	Fauchage		Abattage	X	Débroussaillage
X	Elagage		Arrache Rejet	X	Grattage des fonds
	Maçonnerie	X	Arrachage végétation aquatique	X	Export
	Création de fossé		Appui berge		Apport matériau

ARRETE MUNICIPAL	NON
------------------	-----

Démarrage des travaux entre mars-avril, soit 2-3 jours/an.

Responsables du chantier :

- SBNM et CC CVL

Autres intervenants :

- Commune de la Roche-Clermault
- DDT37
- ONF
- PNRLAT

LOCALISATION ET ACCES

Type de Voie d'accès :

X	Chantier Fixe		Chantier Mobile		
---	---------------	--	-----------------	--	--

	Route bidirectionnelle (VC, RD)	Arrêtés de circulation
	Route à Grande circulation	
X	Chemin de service	Chemin communal
X	Fleuve ou cours d'eau	Négron
	Annexes	

Stationnement :

Zone de stationnement des engins : chemins communaux entretenus pas la CCCVL.

Localisation du site et références des parcelles concernées :

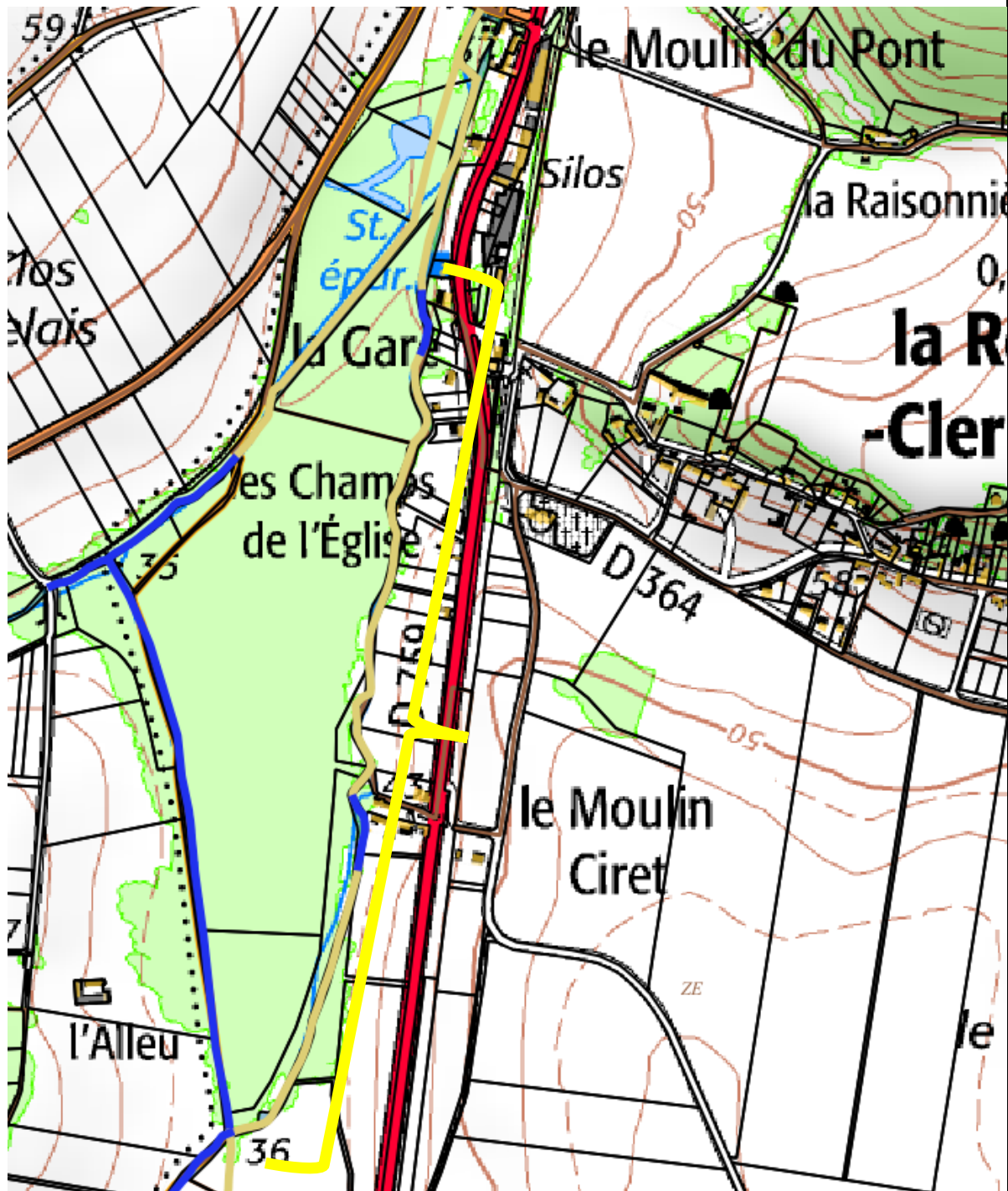
Plan 1 – Localisation du site

Bras de CIRET :

Segments Structurants

— écoulements avec alternance radiers fosses

— écoulements lenticques type marais



Plan 3 – Esquisse travaux entretien



POINTS PARTICULIERS ET MOYENS A PREVOIR

DESCRIPTION DE L'ACTION

1°) Entretien du chenal central d'écoulement sur 1,5 à 2 m de large pour rétablir les écoulements

- **Arrachage manuel** de la végétation aquatique pour créer un chenal de 1,5 m à 2 m de large.
- Dépôt des végétaux en rives droite ou gauche avec replantation pieds d'iris.
- Maintien des ligneux de moyens jets pour ombrage du bras et limitation du développement des massifs de nénuphars.
- Grattage des fonds au crocs pour faire décoller les vases et entretenir les chenaux d'écoulements
- Intervention complémentaire pelle mécanique possible suivant niveaux d'eau.

2°) Les accès et les abords du site seront préservés en l'état.

INSCRIPTION AU PLAN DE GESTION DE LA RNR 2022-2023

Ces actions seront inscrites dans le cadre du plan de gestion de l'ENS-RNR de Taligny 2022-2033 en cours d'élaboration en lien avec le réseau de surveillance des flux sédimentaires et hydrauliques (8 points).

Cette action d'entretien sera à réaliser régulièrement dans les 4 à 5 premières années, en attendant la mise en équilibre d'un profil du cours d'eau stabilisé amont-aval.

Points particuliers :

	Pente		Risques routier	X	Cours d'eau
	Plan d'eau		Habitations		Fossé
	Gazoducs		Conduite d'eau		Produits dangereux

Matériels principaux et effectifs :

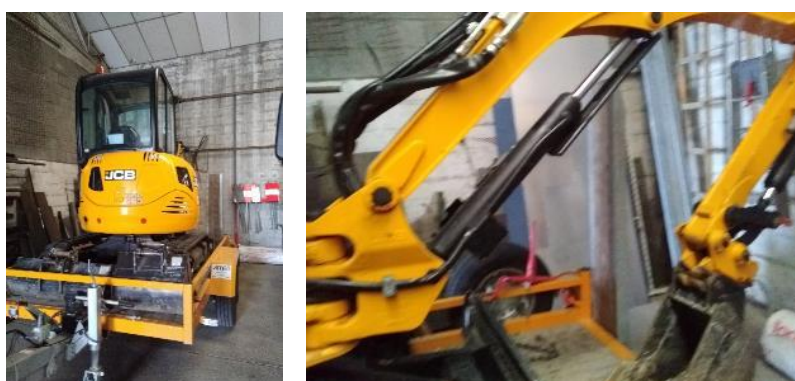
Précision sur les effectifs : deux chauffeurs d'engins et 2 accompagnants SBNM / ST-GemaPI-EVT.

Engins et matériels principaux	Autres
--------------------------------	--------

Matériel 1		Engins et matériels CCCVL du pôle de CINAIS
	Pelle mécanique 17T sur ROUES	
X	Mini-Pelle mécanique 2.7T sur CHENILLES	
	Godet de curage	
X	Dumper 1 m3	
Matériel 2		
	Benne agricole	
	Chargeur télescopique	

Illustrations des matériels :

Mini-Pelle mécanique 2.7T sur CHENILLES :



Godets à claire-voie – 1 m3 :



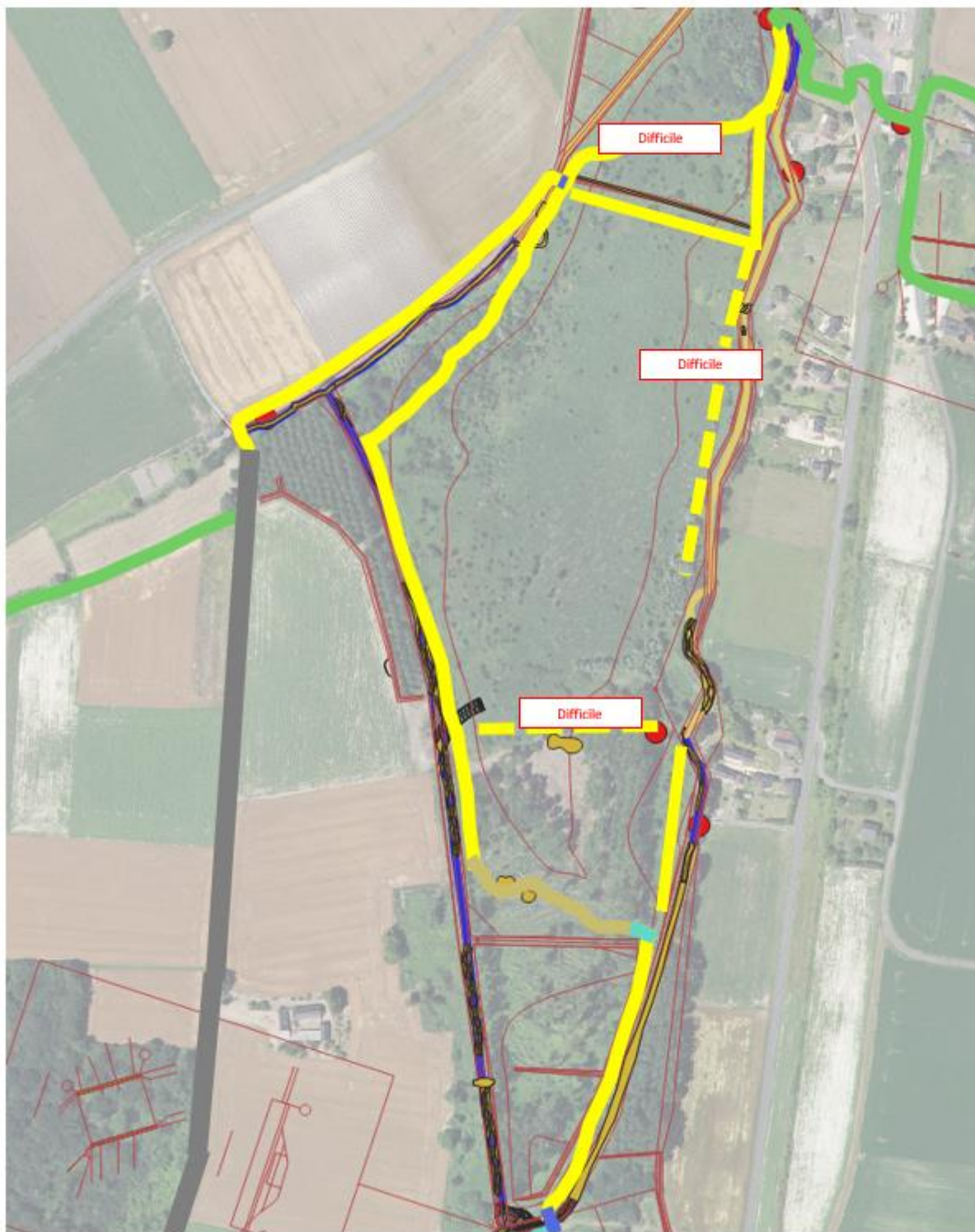
Liste exhaustive pouvant être complétée par le ou les responsable(s) du chantier :



Matériels	Autres
Signalisation (panneaux , supports, lests)	
Gilet de sauvetage	
Moyen de communication (talkie walkie)	
Eclairage	
Bouée avec corde	
Bateau	
Trousse de secours	
Bombe de Marquage	

	Odomètre		
--	----------	--	--

Fiche CCCVL : entretien des accès du site (mise en valeur et entretien)

Broyage :



 	FICHE TECHNIQUE DE CHANTIER	SBNM SERVICES CCCVL : GemaPI-Environnement Services TECHNIQUES
Pôle de CINAIS	03	21/06/2021
H:\06 SBNM Vienne\9_REALISATIONS&TRAVAUX\ENTRETIEN\ENTRETIEN 2021 G:\9_REALISATIONSactions&TRAVAUX\NEGRON TALIGNY\Actions2021		

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OBJET : Commune de la roche-Clermault – Opération de désensablement des radiers et fosses en aval de la rampe en enrochements prévus en Juillet 2021 à la Roche-Clermault

Régie	OUI	Prestation	
-------	-----	------------	--

	Fauchage		Abattage		Débroussaillage
	Elagage		Arrache Rejet	X	Terrassement
	Maçonnerie		Arrachage de jussies	X	Export
	Création de fossé		Appui berge		Apport matériau

ARRETE MUNICIPAL	NON
------------------	-----

Démarrage des travaux le ____ / ____ / ____ jusqu'au ____ / ____ / ____, soit 1-2 jours.

Responsables du chantier :

- SBNM et CC CVL

Autres intervenants :

- Commune de la Roche-Clermault
- DDT37
- ONF
- PNRLAT

LOCALISATION ET ACCES

Type de Voie d'accès :

X	Chantier Fixe		Chantier Mobile		
---	---------------	--	-----------------	--	--

	Route bidirectionnelle (VC, RD)	Arrêtés de circulation
	Route à Grande circulation	
X	Chemin de service	Chemin communal
X	Fleuve ou cours d'eau	Négron
	Annexes	

Stationnement :

Zone de stationnement des engins : peupleraie communale.

Localisation du site et références des parcelles concernées :

Plan 1 – Localisation du site

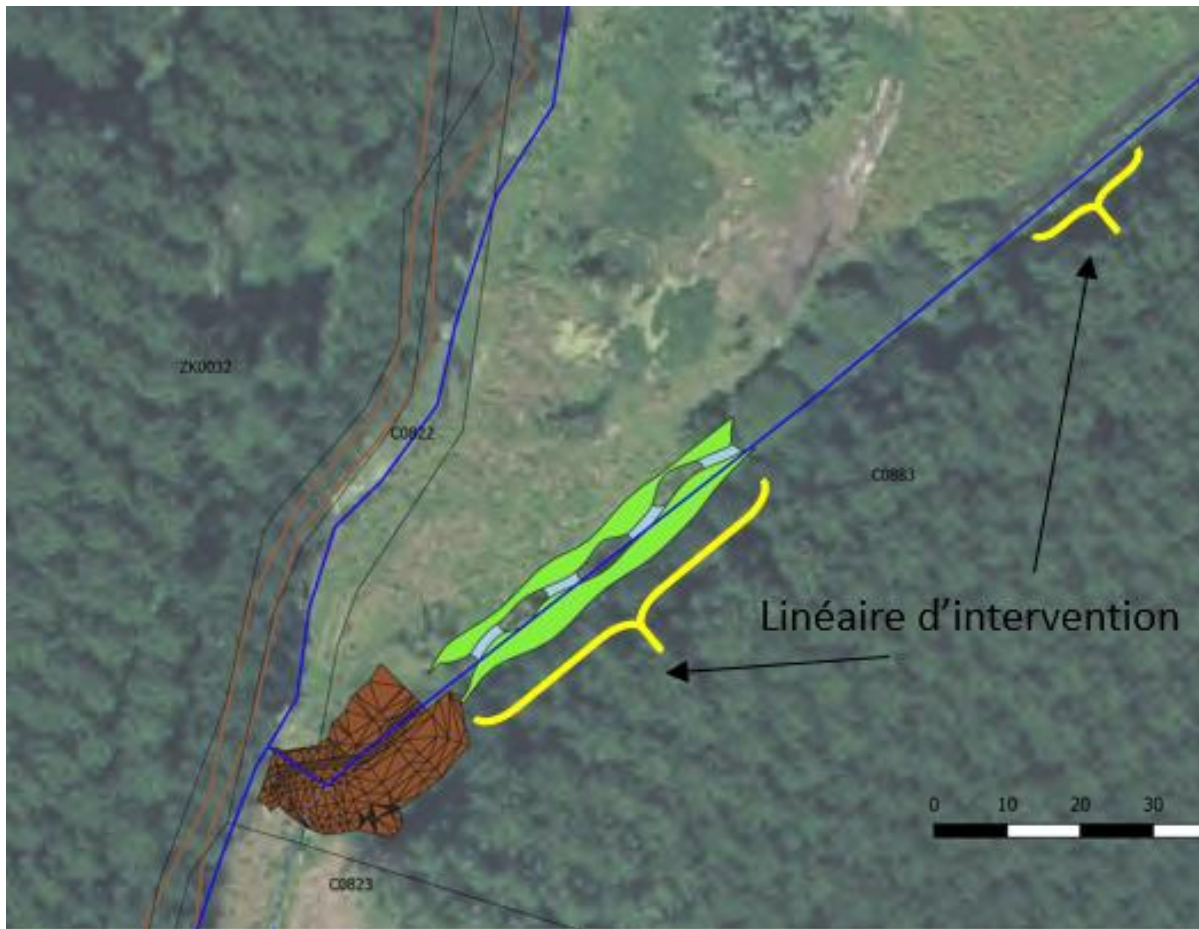
Zone d'intervention :



Lieu d'intervention

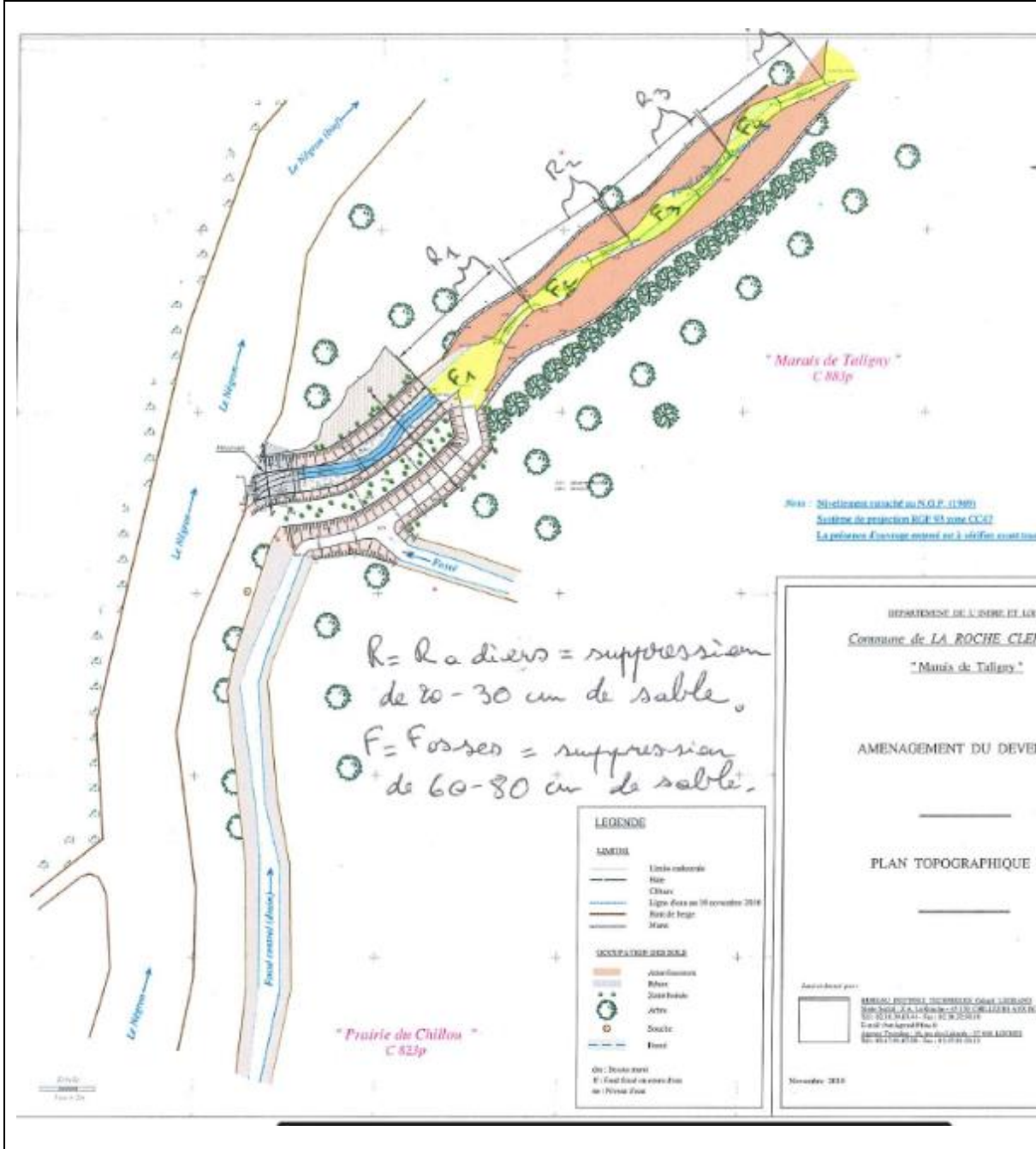
Erosion régressive des sables accumulés formant un lit du cours d'eau plus resserré avec des banquettes alternes exondées en cours de végétalisation

Plan 2 – Localisation du site : vue du dessus du cadastre avec fond ortho



CROQUIS

Plan 3 – Esquisse projet



POINTS PARTICULIERS ET MOYENS A PREVOIR

DESCRIPTION DE L'ACTION

1°) Extraction des sables à la pelle mécanique selon les plans et côtes définis dans le cadre du plan de gestion de Taligny (en jaune sur le plan), soit suppression de 20 à 30 cm de sable sur les zones de radiers, 60 à 80 cm de sable sur les zones de fosses, sur 55 m de long.

2°) Extraction des sables sur 20 m de long sur un secteur localisé 40 m en aval du dernier radier.

3°) Les accès et les abords du site seront préservés en l'état.

INSCRIPTION AU PLAN DE GESTION DE LA RNR 2022-2023

Ces actions seront inscrites dans le cadre du plan de gestion de l'ENS-RNR de Taligny 2022-2033 en cours d'élaboration en lien avec le réseau de surveillance des flux sédimentaires et hydrauliques (8 points).

Cette action d'extraction des sables et/ou vases sera à réaliser régulièrement dans les 4 à 5 premières années, en attendant la mise en équilibre d'un profil du cours d'eau stabilisé amont-aval.

Points particuliers :

	Pente		Risques routier	X	Cours d'eau
	Plan d'eau		Habitations		Fossé
	Gazoducs		Conduite d'eau		Produits dangereux

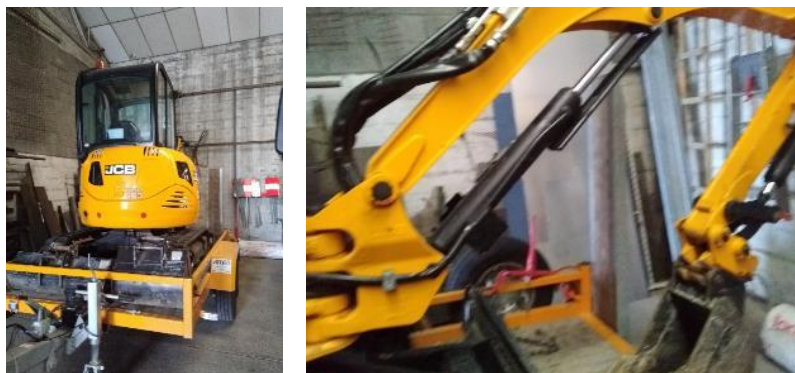
Matériels principaux et effectifs :

Précision sur les effectifs : deux chauffeurs d'engins et 2 accompagnants SBNM / ST-GemaPI-EVT.

Engins et matériels principaux		Autres
Matériel 1		Engins et matériels CCCVL du pôle de CINAIS
X	Pelle mécanique 17T sur ROUES	
X	Mini-Pelle mécanique 2.7T sur CHENILLES	
X	Godet de curage	
X	Dumper 1 m3	
Matériel 2 : si besoin		
X	Benne agricole	
X	Chargeur téléscopique	

Illustrations des matériels :

Mini-Pelle mécanique 2.7T sur CHENILLES :



Godets curage :



Godets à claire-voie – 1 m3 :



Liste exhaustive pouvant être complétée par le ou les responsable(s) du chantier :

Matériels	Autres
Signalisation (panneaux , supports, lests)	
Gilet de sauvetage	
Moyen de communication (talkie walkie)	
Eclairage	
Bouée avec corde	
Bateau	
Trousse de secours	
Bombe de Marquage	

	Odomètre		
Fiche SBNM			

Opération de désensablement des radiers et fossés en aval de la rampe en enrochements prévus en Juillet 2021 à la Roche-Clermault

Zone d'intervention :



Lieu d'intervention

Erosion régressive des sables accumulés formant un lit du cours d'eau plus resserré avec des banquettes alternes exondées en cours de végétalisation

Contexte : Les travaux hydrauliques réalisés dans le cadre du plan de gestion de Taligny ainsi que les crues de l'automne hiver 2019-2020 ont permis le transit sédimentaire d'une grande quantité de sable, alors stockés en amont de la rampe pendant des années.

Les vases alors majoritaires sur le fossé central semble disparaître au profit de matériaux plus noble, propice au développement d'un cours d'eau.

Impact de l'ensablement :

L'ensablement occasionne un rehaussement du fond du lit ainsi qu'une élévation du niveau de l'eau des fossés en amont de la zone de fosse / radiers.

Objectif des interventions : Diminuer le niveau d'eau des fossés en amont de la zone de radiers (enjeux : peupleraies, ZI de la Pièce des Marais)

Action prévue : - Extraction des sables à la pelle mécanique selon les plans et côtes définis dans le cadre du plan de gestion de Taligny (en jaune sur le plan), soit suppression de 20 à 30 cm de sable sur les zones de radiers, 60 à 80 cm de sable sur les zones de fossés, sur 55 m de long

-ainsi que l'extraction des sables sur 20 m de long sur un secteur localisé 40 m en aval du dernier radier.

L'ensemble des sables seront exportés hors du site (non régalés sur les bords). Les accès et le site

Sur le long terme : Inscription de ces actions dans le cadre du plan de gestion de Taligny 2022-2033 en cours d'élaboration avec continuité d'un réseau de surveillance des flux sédimentaires et hydrauliques. Cette action d'extraction des sables et/ou vases sera à réaliser régulièrement dans les 4 à 5 premières années, en attendant la mise en équilibre d'un profil du cours d'eau stabilisé amont-aval.

